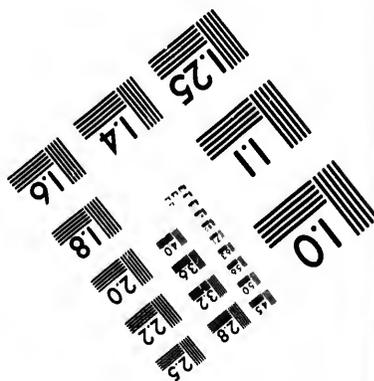
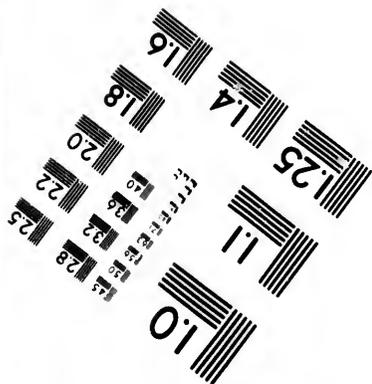
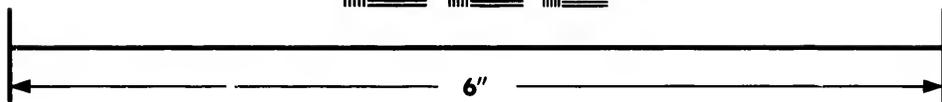
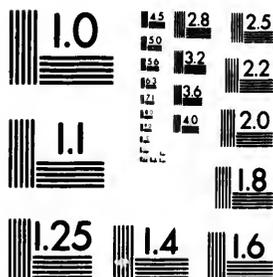
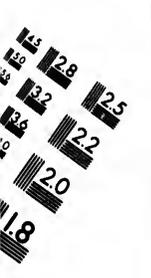


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**



**© 1984**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distortion le long de la marge intérieure  | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires: Pagination multiple. Les pages froissées peuvent causer de la distortion.   |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

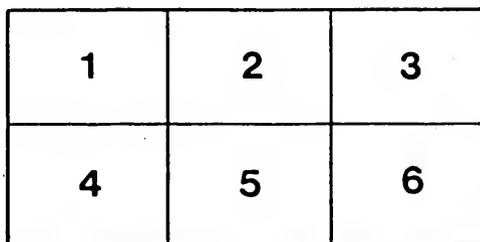
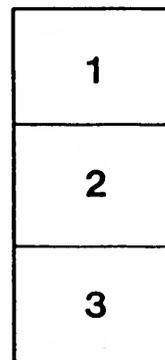
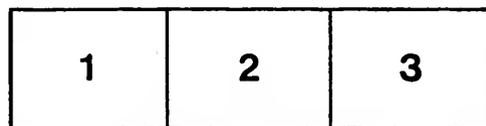
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

Infailibilité du Pape  
(du Concile de Bâle)

Alexandre VI.

Marriage d'un homme avec

sa femme décedée p. 377

2413 A B R È G È

DE

L'HISTOIRE  
ECCLESIASTIQUE,  
CONTENANT

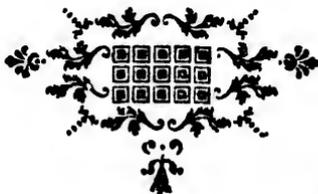
Les Evénemens considérables de chaque  
Siècle ;

*Avec des Réflexions.*

TOME SEPTIÈME ;

QUI RENFERME LE QUINZIÈME  
SIÈCLE.

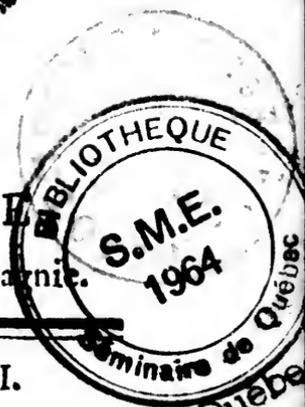
Nouvelle Edition revûe par l'Auteur.



A COLOGNE

Aux dépens de la Compagnie.

M. D C C. L I I.



Bibliothèque,  
Le Séminaire de Québec  
rue de l'Université  
C. 4, QUE.

Ta

AR

AR  
AR  
AR

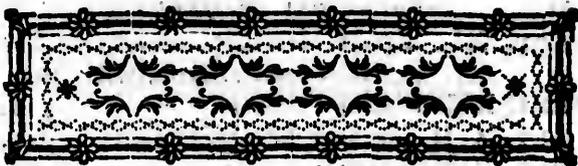
AR

AR  
AR

AR

AR

AR



# T A B L E

Des Articles

*Du septième Volume.*

---

## QUINZIÈME SIÈCLE.

Table Chronologique pour le quinzième siècle. ijj.

ART. I. <b>S</b> uite du schisme d'Occident. Concile de Pise.	1.
ART. II. Concile de Constance.	37.
ART. III. Concile de Bâle.	84.
ART. IV. Concile de Ferrare & de Florence.	136.
ART. V. Eglise d'Angleterre, & autres Eglises du Nord.	167.
ART. VI. Eglise de France.	215.
ART. VII. Eglise d'Italie. Suite des Papes depuis Nicolas V, jusqu'à Innocent VIII.	281.
ART. VIII. Pontificat d'Innocent VIII, & d'Alexandre VI.	333.
ART. IX. Eglises d'Allemagne, de Bohême & de Hongrie.	378.
ART. X. Eglises d'Espagne & de Portugal.	406.

\*

ij *Table des Articles.*

ART. XI.	<i>Eglise Grecque. Conquêtes des Turcs sur les Chrétiens.</i>	467.
ART. XII.	<i>Plusieurs Saints.</i>	516.
ART. XIII.	<i>Auteurs Ecclésiastiques.</i>	541.
ART. XIV.	<i>Hérésies.</i>	599.
ART. XV.	<i>Conciles &amp; Discipline.</i>	650.
ART. XVI.	<i>Réflexions sur l'état de l'Eglise pendant le quinzième siècle.</i>	664.



TABLE CHRONOL

T  
AN  
J.  
14  
140  
140  
140  
140  
1406  
1407  
1408

---



---

**TABLE CHRONOLOGIQUE**

*Pour le quinzième Siècle.*

AN. de **R**ICHARD II Roi d'Angleterre est  
J. C. **R**éposé de la royauté.

1401. L'Empereur Robert est favorable au  
Pape Boniface IX. La Bohême & la  
Hongrie l'abandonnent.

Les François se divisent au sujet des  
moyens d'éteindre le schisme.

1402. Tamerlan fait enfermer Bajazet dans  
une cage de fer.

1403. Le Pape Benoît XIII se sauve de sa  
prison déguisé.

Son autorité se rétablit en plusieurs  
Royaumes.

1404. Mort du Pape Boniface IX. Election  
d'Innocent VII.

1405. Le schisme s'allume de plus en plus.

1406. La soustraction publiée en France.

Mort d'Innocent VII. Election de  
Grégoire XII.

1407. On se donne en France de grands  
mouvemens pour faire cesser le schisme.

1408. Les Cardinaux de Grégoire XII se  
déclarent contre lui & font un acte  
d'appel au Concile.

La neutralité est publiée en France.  
Benoît XIII publie une Bulle contre ce  
Royaume. La Bulle y est lacerée publi-  
quement.

Concile national de France où l'on  
fait des réglemens pour le gouverne-  
ment de l'Eglise.

1409. Ouverture du Concile général de Pise.  
Déposition de Benoît XIII & de Grégoire XII.  
Election d'Alexandre V.
1410. Mort de ce Pontife.  
Jean XXIII est élevé sur le saint Siège.  
Mort de Robert Roi des Romains.  
Sigismond élu Empereur. L'Italie est accablée de toutes sortes de maux.  
Guerre civile en France.  
Sanglante bataille livrée à l'Ordre Teutonique par les Polonois.
1411. Ladislas Roi de Naples est vaincu par l'armée du Pape & de Louis d'Anjou.  
Traité de paix entre le Pape Jean XXIII & Ladislas.
1412. Concile tenu à Rome. Le Pape le dissout.
1413. Mort de Henri IV Roi d'Angleterre.  
Troubles dans ce Royaume. Suite de la guerre civile en France.  
Horribles divisions en Italie. Ladislas se rend maître de Rome & y exerce les plus grandes cruautés.  
L'Empereur Sigismond publie un Edit pour la convocation du Concile général de Constance.  
Jean XXIII donne une Bulle sur le même sujet.  
Jean Petit enseigne qu'on peut tuer un tyran.  
Cette proposition excite beaucoup de troubles.
1414. Jean Hus enseigne des erreurs & sème la division.

*Chronologique.*

v

1414. Ladislas Jagellon Roi de Pologne travaille à la conversion de ceux d'entre ses Sujets qui étoient encore idolâtres.  
Ouverture du Concile de Constance.  
Le Pape Jean XXIII s'enfuit de Constance.
1415. Mort de Manuel Chrysolore.  
Déposition de Jean XXIII. Cession de Grégoire XII.  
Jean Hus, condamné, dégradé, livré au bras séculier, & brûlé.
1416. Jérôme de Prague condamné au feu.  
Mort de Thierrri de Niem Historien Ecclésiastique.  
Naissance de S. François de Paule.  
La France accablée de toutes sortes de malheurs.
1417. On commence à réformer l'Ordre de S. Benoît.  
Ravages des Hussites en Bohême.  
Déposition de Benoît XIII. Election de Martin V.  
Mort de Grégoire XII.
1418. Plusieurs nations sollicitent le grand ouvrage de la réformation de l'Eglise.  
Le Pape & les Cardinaux y mettent des obstacles.  
Les Grecs envoient une ambassade au Concile de Constance.  
Martin V donne une Bulle contre les Hussites.  
Fin du Concile de Constance.
1419. Mort de Jean XXIII.  
Mort de S. Vincent Ferrier.  
Le Roi d'Angleterre fait de grands progrès en France.

1410. L'Empereur Grec envoie des Ambassadeurs au Pape.  
 Découverte des Indes Orientales.  
 Concile de Saltzbourg. Le Pape fait son entrée à Rome.
1411. Ravages des Hussites. Les Anglois continuent d'affliger la France.
1422. Négociation entre le Pape & l'Empereur Grec.  
 Morts de Henri V Roi d'Angleterre, & de Charles VI Roi de France. Charles VII proclamé Roi par une partie des François.
1423. Mort de Mahomet II Empereur des Turcs. Amurat lui succède.  
 Ouverture du Concile de Pavie. Il est peu après transféré à Sienne. Le Pape travaille à le transférer de nouveau. Concile de Cologne.
1424. Le Pape transfère le Concile de Sienne à Bâle.  
 Mort de Benoît XIII. Les schismatiques lui donnent un successeur qui prend le nom de Clément VIII.  
 Mort du fameux Zisca chef des Hussites.
1425. Réforme des Ordres de S. Bernard & de sainte Claire.  
 Mort du célèbre Pierre d'Ailli Cardinal de Cambrai.  
 Mort de Manuel Paléologue Empereur des Grecs.  
 Jean Paléologue lui succède.  
 Concile en Dannemarc.
1426. Fondation de l'Université de Louvain.  
 Le Pape excommunie le Roi d'Aragon.

1416. Le Soudan d'Egypte ravage l'isle de Chypre.
1417. Les Hussites obtiennent de l'Empereur la liberté d'exercice de leur religion.
1418. Le Pape fait la guerre aux Bolonois. Il publie une Bulle contre les Juges séculiers en faveur des Ecclésiastiques.
1419. Paiz entre le Pape & le Roi d'Aragon.  
L'Antipape Clément se démêr à Pariscole. Entière extinction du schisme.  
Concile de Tortose. Concile de Paris. Concile de Riga.  
Mort du célèbre Jean Gerson.  
Jeanne d'Arcq appelée la Pucelle d'Orléans, rend de grands services aux François.
1430. Etablissement de l'Ordre de la Toison d'or.  
Mort de Thomas de Valden.  
L'Empereur Grec envoie des Ambassadeurs au Pape.
1431. Mort du Pape Martin V. Eugene IV est élu.  
Troubles excités par les Hussites.  
La Pucelle d'Orléans est brûlée vive à Rouen. Son innocence déclarée par le Pape.  
Le Roi de Castille défait l'armée des Maures.  
Les Turcs s'emparent de Thessalonique. Victoires d'Amurat.  
Ouverture du Concile de Bâle. Le Pape Eugene s'efforce de le dissoudre.
1432. Le Cardinal Julien lui écrit avec une généreuse liberté.  
Assemblée de Bourges pour députer au Concile. a iv

1433. Le Concile de Bâle se soutient contre le Pape.

Sigismond couronné Empereur à Rome.

Le Concile envoie des Députés à Prague pour travailler à appaiser les Bohémiens. Il cite le Pape Eugène. Le Pape se déclare par une Bulle pour le Concile.

1434. Sédition à Rome contre le Pape qui s'enfuit à Florence.

Les Grecs envoient des Ambassadeurs au Concile.

Les Hussites sont brûlés.

Le Royaume de Suède est agité de grands troubles.

Le Duc de Savoie se fait Ermite.

1435. On continue les sessions du Concile de Bâle.

Assemblée de Francfort pour réformer l'Empire.

Les Turcs sont battus en Hongrie.

1436. Suite des sessions du Concile de Bâle.

On fait un traité avec les Bohémiens. Paris délivré de la domination des Anglois.

1437. On travaille à la réunion des Grecs. Le Concile leur envoie des Ambassadeurs. Le Pape Eugène en envoie de son côté. L'Empereur Grec s'embarque sur les galeres du Pape.

Le Concile de Bâle fait un Décret contre le Pape. Le Pape donne une Bulle pour dissoudre le Concile & le transférer à Ferrare. Le Concile réfute cette Bulle.

1437. Mort de l'Empereur Sigismond. Albert Duc d'Autriche lui succède.

1438. Le Cardinal Julien quitte Bâle & va à Ferrare. Les deux Conciles de Bâle & de Ferrare continuent leurs sessions. L'Empereur des Grecs va à celui de Ferrare auquel assistoit le Pape Eugene.

Le Roi Charles VII assemble le Clergé de France à Bourges. On y dresse la Pragmatique-Sanction. On l'envoie à Bâle où l'on montre sa conformité avec les Décrets du Concile.

Le Pape transfère le Concile de Ferrare à Florence avec l'agrément des Grecs.

1439. Concile de Florence. L'on y travaille à la réunion des Grecs. L'Empereur des Grecs s'en retourne.

Le Concile de Bâle dépose le Pape Eugene.

Élection d'Amedée Duc de Savoie qui prend le nom de Felix V.

Mort de l'Empereur Albert.

1440. Frederic III élu Empereur.

Divisions dans l'Eglise. Les Conciles de Bâle & de Florence continuent leurs sessions.

Le plus grand nombre des Grecs renonce à l'union avec les Latins.

Mort de Nicolas de Clemangis.

Invention de l'Imprimerie.

Mort de sainte Françoise.

1441. Concile de Frizingue en Allemagne.

Suite des sessions des Conciles de Bâle & de Florence.

Le Roi d'Ethiopie écrit au Pape Eu-

- gène, de même que le Patriarche d'Alexandrie.
- Les François reprennent plusieurs villes sur les Anglois.
- Publication du Livre admirable de l'Imitation de Jesus-Christ.
1442. L'Empereur fait son entrée à Bâle. Les divisions continuent au sujet des deux Papes.
1443. Fin des Conciles de Bâle & de Florence.
- Guerre en Hongrie contre les Turcs. Les Grecs de Moscovie mettent en prison le Légat du Pape.
1444. Les Chrétiens jurent la paix avec les Turcs. Le Cardinal Julien Légat du Pape la leur fait rompre. Les Turcs ont de grands avantages. - Mort du Cardinal Julien.
- Le Concile de Florence transféré à Rome s'y assemble.
- Mort de S. Bernardin de Sienne.
1445. Les Chaldéens & les Maronites se soumettent au Pape.
- Mort de Jean Paléologue Empereur de Constantinople. Son frere Constantin lui succède.
- Concile de Rouen.
- S. Antonin est fait Archevêque de Florence.
1447. Mort du Pape Eugène IV. Election de Nicolas V.
1448. Concile d'Angers.
1449. Fin du schisme par la cession du Pape Felix,
- L'Espagne est troublée par plusieurs séditions.

1450. Jubilé à Rome. Les Anglois perdent toute la Normandie.

1451. Mort du fameux Amurat. Mahomet II son fils lui succède.

S. Laurent Justinien est fait Patriarche d'Aquilée.

Les Anglois font de nouvelles pertes en France.

1452. L'Empereur Frederic fait son entrée à Rome & parcourt l'Italie.

Réforme de l'Université de Paris.

Les Evêques de France s'assemblent à Bourges pour la Pragmatique-Sanction.

Concile de Cologne où l'on réforme les Processions du Saint Sacrement.

Les Turcs prennent Constantinople.

L'Empereur Constantin est tué dans le combat. Mahomet est favorable aux Chrétiens. Il donne l'investiture du Patriarchat avec les cérémonies accoutumées.

1454. On fait des préparatifs contre les Turcs. Les guerres qu'avoient entre eux les Princes Chrétiens les empêchent d'attaquer les Turcs.

1455. Mort d'Alphonse Tostat, & de saint Laurent Justinien Patriarche de Venise.

Mort du Pape Nicolas V. Election d'Alphonse Borgia Espagnol qui prend le nom de Callixte III. Division entre lui & le Roi Alphonse.

1456. Les Chrétiens font lever le siège de Belgrade & défont entièrement l'armée des Turcs.

Le Pape ordonne de célébrer dans toute l'Eglise la fête de la Transfiguration.

ration de Notre - Seigneur.

1456. Mort d'Huniade & de S. Jean Capistran.

Le Pape confirme la Bulle de Nicolas V en faveur des Religieux Mendians , & la révoque la même année par une Bulle contraire.

Furieux tremblement de terre en Italie.

Concile de Soissons.

1457. Mort du jeune Ladislas Roi de Hongrie & de Bohême.

Scanderberg & le Cardinal d'Aquilee défont les Turcs.

Concile d'Avignon.

Richard Duc d'York gouverne absolument l'Angleterre.

1458. Matthias fils d'Huniade. élu Roi de Hongrie.

Pogebrac élu Roi de Bohême. extermine les Thaborites.

Le Roi de Portugal fait la guerre aux Maures en Afrique.

Contestations entre plusieurs Princes pour le Royaume de Naples.

Mort du Pape Callixte III. Election d'Æneas Sylvius qui prend le nom de Pie II.

Le nouveau Pape convoque l'Assemblée de Mantoue & en écrit au Roi de France.

Mohomet II fait de grandes conquêtes sur les Chrétiens.

Gennadius se démet du Patriarchat de Constantinople.

1459. Mort de S. Antonin Archevêque de Florence.

1459. Ouverture de l'Assemblée de Mantoue. On y résout la guerre contre les Turcs. Le Pape s'y plaint de la Pragmatique-Sanction. Les Ambassadeurs de France lui répondent avec vigueur.

Le Clergé de France refuse au Pape une taxe qu'il demandoit.

La guerre civile désole l'Angleterre.

1460. Le Pape défend les appels au Concile. Fin de l'Assemblée de Mantoue.

Le Procureur général du Parlement de Paris appelle au Concile pour la défense de la Pragmatique-Sanction.

Le Duc d'Autriche fait mettre en prison le Cardinal Cusa. Le Pape excommunie ce Prince.

Les Patriarches & les Princes d'Orient envoient des Députés au Pape.

Mort de Jacques II Roi d'Ecosse.

Le Duc d'York tué.

Mort de Henri Roi de Portugal.

Le Comte de la Marche se fait couronner à Londres sous le nom d'Edouard II.

1461. Charles VII Roi de France se laisse mourir de faim de peur d'être empoisonné.

L'Archevêque de Mayence excommunié par le Pape.

Louis XI est sacré & couronné Roi de France.

Le Pape l'engage à abolir la Pragmatique, & emploie pour cela la ruse & l'artifice. On ne laisse pas de l'observer en France.

Mahomet II se rend maître de l'Empire de Trebizonde. Le Patriarchat de

- Constantinople devient vénał.
- Les Castillans font la guerre aux Maures.
- Le Roi de Navarre engage la Sardaigne & le Roussillon à Louis XI.
1462. Les Turcs font de grandes conquêtes sur les Chrétiens.
- Ducas finit à cette année son histoire Byfantine.
1463. Le Pape fait des préparatifs contre les Turcs.
- Ligue du bien public en France.
- Le Roi de Portugal porte la guerre en Afrique.
- Mort de l'historien Blondus Flavius.
- Mort de S. Didace Religieux de S. François.
1464. Mort de sainte Catherine de Bologne.
- Le Pape Pie II rétracte ce qu'il avoit écrit en faveur du Concile de Bâle.
- Mort de ce Pontife. Election de Paul II.
- Mort du Cardinal de Cusa.
- On s'oppose à Rome aux Commendes.
1465. Les Castillans déposent leur Roi & mettent Alphonse en sa place.
- Ligue des Princes en France pour le bien public.
- Louis XI reprend la Normandie sur son frere le Duc de Berri.
1466. Les Grands de Bohême se révoltent contre Pogebrac qui est excommunié par le Pape Paul II.
1467. Mort de Scanderberg & de Philippe Duc de Bourgogne.

1467. Le nouveau Duc de Bourgogne défait l'armée des Liégeois.

Le Cardinal d'Arras Légat en France travaille à faire abolir la Pragmatique. Le Procureur général s'y oppose avec beaucoup de fermeté. L'Université de Paris appelle au futur Concile à ce sujet.

S. François de Paule commence l'institut des Minimes.

Guerres en Italie & dans presque tous les Etats Chrétiens.

Voyage de l'Empereur à Rome.

1468. Mort du Cardinal de la Tour-brûlée.

Louis XI porte la guerre en Bretagne. Il fait la paix avec le Duc de Bretagne. Il est fait prisonnier à Peronne.

Le Duc de Bourgogne délivre le Roi en vertu d'un accommodement. Il fait brûler la ville de Liège.

Le Pape fait la guerre à Ferdinand Roi de Naples.

1469. Le Cardinal Balue qui travailloit à semer la discorde en France, est fait prisonnier avec l'Evêque de Verdun.

Louis XI institue l'Ordre de S. Michel.

Mahomet II fait vœu d'exterminer tous les Chrétiens.

1470. Le Jubilé est étendu à tous les vingt-cinq ans.

Louis XI fait la guerre au Duc de Bourgogne.

Mort de Charles VIII Roi de Suede. Stenon lui succède.

Mahomet ravage le Nègrepont.

1470. Les Maures font des incurſions en Caſtille.
1471. L'uſage de l'Imprimerie s'introduit à Paris.  
Diete à Ratiſbonne pour la guerre contre les Turcs.  
Mort du Pape Paul II. Election de Sixte IV.  
Mort de Pogebrac Roi de Bohême. Uladiſlas fils du Roi de Pologne lui ſuccède.  
L'Angleterre eſt toujours déſolée par les guerres civiles. La Reine Marguerite eſt enfermée dans la tour de Londres, & Henri tué dans ſa priſon.  
Mort de Denis le Chartreux, & de Thomas à Kempis
1472. Le Cardinal Beſſarion Légat en France. Ce grand homme meurt à Ravenne.  
Le Roi de Perſe fait des conquêtes ſur les Turcs.  
Philippe de Commines s'attache à Louis XI. Ce Prince établit la coutume de ſonner l'Angelus à midi.
1473. Conciles en Eſpagne.  
Sixte IV confirme la Règle des Minimes.
1474. Voyage du Roi de Dannemarc à Rome.  
Mort de Henri IV Roi de Caſtille.
1475. Jubilé à Rome.  
Avignon érigée en Métropole.  
Perpignan ſe ſoumet aux François.  
Le Connétable Louis de Luxembourg Comte de S. Pol eſt mis à la Baſtille, que l'on avoit commencé de bâtir dans le ſiècle précédent. Il eſt exécuté enſuite en place de Grève.

*Chronologique.* xvij

1476. Bulle du Pape sur la fête de la Conception de la sainte Vierge.

1477. Charles Duc de Bourgogne est tué au siège de Nanci. Louis XI réunit à la Couronne de France cette grande Province. Il y établit un Parlement. Marguerite de Bourgogne fille du dernier Duc épouse Maximilien d'Autriche malgré les oppositions de Louis XI. Ce mariage a été très-long-tems le principe d'une guerre presque continuelle entre la maison d'Autriche & la France.

Louis XI fait des conquêtes en Flandres.

Conquêtes des Turcs sur le Roi de Hongrie & sur les Vénitiens.

Guerre entre Ferdinand d'Arragon & Alphonse de Portugal.

Le Roi de Hongrie fait la guerre à l'Empereur.

1478. Cruelle division à Florence entre les Pazzi & les Medicis. On pend l'Archevêque de Pise & d'autres qui avoient fait assassiner les Medicis. Le Pape excommunie les Florentins qui avoient ordonné ces exécutions.

Les Suisses commencent à servir en France.

En Allemagne les Evêques ont des différends avec les religieux mendiants.

Etablissement de l'Inquisition en Espagne.

1479. On condamne plusieurs erreurs en Espagne & en Allemagne.

Mort du Cardinal de Pavie.

Guerre en Bourgogne. Louis XI conserve cette Province & se rend mai-

tre de la Franche - Comté.

1479. Les Hongrois défont l'armée des Turcs.

Commencement de l'Empire des Moscovites.

Les Castillans font la paix avec les Portugais.

Les Canaries conquises par les Castillans.

1480. Louis XI établit les postes sur les grandes routes du Royaume à l'occasion d'une maladie du Dauphin. Il réunit à la Couronne le Duché d'Anjou. Il établit un Parlement à Salins.

Mort de René d'Anjou Roi de Sicile. Il laisse pour héritier Charles Comte du Maine. Ce Comte meurt & laisse Louis XI son héritier.

Mahomet II entreprend le siège de Rhodes. Il est repoussé.

Les Turcs font des incursions en Italie, & se rendent maîtres d'Otrante.

Mort de Jean Dugloss historien Polonois.

1481. Mahomet II Empereur des Turcs meurt. Bajazet son fils lui succède. On reprend Otrante sur les Turcs.

Vénalité de toutes les charges à Rome.

Sixte IV établit la fête de S. Joseph.

Louis XI perd dans une maladie le sens & la parole.

Charles Comte de Provence dernier Prince de la maison d'Anjou fait Louis XI son héritier universel & unit la Provence à la Couronne.

Le Roi de Hongrie fait la guerre à l'Empereur.

1481. Mort d'Alphonse V Roi de Portugal, de Phœbus Roi de Navarre & du Roi de Dannemarc.

Mort de l'Historien Platine.

Louis XI a une nouvelle attaque. Il va en pèlerinage à S. Claude.

1482. Mort de la Duchesse de Bourgogne, épouse de Maximilien d'Autriche. On conclut à Arras le mariage du Dauphin Charles avec Marguerite fille de Maximilien.

Canonisation de saint Bonaventure: Ferdinand Roi de Castille & d'Aragon fait la guerre aux Maures.

Le Patriarche de Constantinople reçoit le Concile de Florence.

Censure de quatorze propositions prêchées à Tournai.

1483. Nouvelle Bulle sur la Conception de la Vierge.

Mort d'Edouard IV Roi d'Angleterre.

Marguerite d'Autriche arrive en France.

Le Duc de Glocester usurpe la Couronne d'Angleterre & fait mourir les deux fils d'Edouard.

Louis XI fait venir à sa Cour saint François de Paule. Mort de ce Prince.

Charles VIII son fils lui succède.

L'armée des Maures est battue par les Espagnols.

Naissance de Martin Luther hérétique.

1484. Mort du Pape Sixte IV.

Les Etats généraux du Royaume de France se tiennent à Tours.

1484. Brigues à Rome pour l'élection d'un Pape. Innocent VIII est élevé sur le S. Siège.  
Mort de S. Casimir Roi de Hongrie.  
Institut des Religieuses de la Conception.  
Sacre du Roi Charles VIII.  
Le Pape excite les Princes Chrétiens à faire la guerre aux Turcs.
1485. Le Roi de Hongrie prend la ville de Vienne sur l'Empereur.  
Le Pape excommunie le Roi de Naples.  
L'Inquisition occasionne de grands troubles en Espagne.  
On commence à découvrir les Indes Occidentales.  
Le Comte de Richemont est couronné Roi d'Angleterre sous le nom de Henri VII.  
Concile de Sens.  
Le Duc d'Orléans excite des troubles en France.
1486. La Faculté de Théologie de Paris dresse plusieurs censures qui ont de grandes suites.  
Le Pape confirme la succession des Lancastres sur le trône d'Angleterre.  
Le Roi Ferdinand fait des conquêtes dans le Royaume de Grenade.  
Maximilien élu Roi des Romains.  
Il fait la guerre à la France.
1487. Le Pape condamne les Théses de Pic de la Mirandole.  
Charles VIII réduit la Guyenne & a de grands avantages en Bretagne. Il va en pèlerinage au Mont S. Michel.

1488. Réforme de l'Université de Paris.  
Les privilèges des asyles sont modifiés en Angleterre.  
Mort du Duc de Bretagne François II.
1489. Le Parlement de Paris s'oppose aux décimes que le Pape veut imposer sur le Clergé.  
La Princesse Anne fille aînée du Duc de Bretagne obtient du secours d'Angleterre contre la France. Elle épouse par Procureur le Roi des Romains.  
Les Polonois défont les Tartares.  
La guerre est allumée dans la Bohême & la Hongrie.
1490. Le Pape exhorte les Princes Chrétiens à faire la guerre aux Turcs.  
Mort de Mathias Roi de Hongrie.  
Uladislas Roi de Bohême est élu Roi de Hongrie.  
Le Roi de Portugal envoie des Missionnaires à Congo.
1491. Charles VIII épouse Anne de Bretagne & renvoie Marguerite d'Autriche. Maximilien se ligue avec Henri VII Roi d'Angleterre contre la France.  
Naissance de S. Ignace de Loïola instituteur des Jésuites.  
Les Rois Catholiques assiègent Grenade & la prennent.
1492. Mort du Pape Innocent VIII.  
Élection du Cardinal Borgia qui prend le nom d'Alexandre VI.  
Mort de Casimir IV Roi de Pologne.  
Le Pape accorde au Roi d'Arragon l'investiture des terres découvertes par Christophe Colomb.  
Ferdinand oblige les Maures à se faire baptiser.

1493. Charles VIII fait sa paix avec l'Angleterre & Maximilien en abandonnant des Provinces, pour s'occuper du projet de la conquête du Royaume de Naples.

Mort de l'Empereur Frederic III. Maximilien lui succède à l'Empire.

Erection d'Evêchés dans le Royaume de Grenade.

Le Pape donne aux Rois d'Espagne les grandes maîtrises des Ordres Militaires, & les pays découverts par Colomb. Il absout Pic de la Mirandole & approuve l'Ordre des Mineurs.

1494. Charles VIII passe en Italie & y fait des conquêtes. Le Pape veut s'unir aux Turcs contre la France.

Mort de Frederic Roi de Naples. Son fils Alphonse se met en état de résister à Charles VIII.

Entrée du Roi de France à Rome. On lui fait de grandes plaintes contre Alexandre VI qui deshonorait le S. Siège.

Conjuration en Angleterre contre le Roi.

Les Hussites excitent de grands troubles en Bohême.

Institution d'une Communauté de filles pénitentes à Paris.

Mort de Jean Pic de la Mirandole.

Cruauté des Juifs à l'égard d'un jeune Chrétien.

Mort d'Ange Politien & de S. Bernardin de Sienne.

Dispute sur la Conception de la sainte Vierge.

1495. Charles VIII s'accorde avec le

1495. Pape & lui verse de l'eau à la Messe. Le Roi se rend maître du Royaume de Naples en quinze jours. Il se forme contre lui une puissante ligue dans laquelle le Pape entre avec ardeur.

Mort de Jean II Roi de Portugal.

Mort de Gabriel Briel.

Ximènes élevé sur le Siège de Tolède après la mort du Cardinal de Mendoza.

1496. Charles VIII perd le Royaume de Naples.

L'Archiduc Philippe d'Autriche fils de l'Empereur Maximilien épouse Jeanne Infante d'Espagne. L'Archiduchesse Marguerite épouse l'Infant d'Espagne. Cette double alliance procura ensuite l'Espagne à la maison d'Autriche.

Le Pape confirme l'Ordre de S. Michel.

1497. Le Roi des Georgiens envoie des Ambassadeurs au Pape. Le Pape fait la guerre aux Ursins.

Vasquez-Gama va aux Indes Orientales.

Naissance de saint François Xavier compagnon de S. Ignace de Loiola.

1498. Charles VIII change de conduite & commence à mener une vie chrétienne. Il meurt à Amboise. Le Duc d'Orléans lui succède sous le nom de Louis XII. Il fait casser son mariage avec Jeanne de France. Le Pape fait devenir son fils Duc de Valentinois.

La Princesse Jeanne répudiée se retire à Bourges & y institue l'Ordre des Annonciades.

xxiv *Table Chronologique.*

1498. Jérôme Savonarolle est pendu & brûlé.

La Faculté de Théologie de Paris censure plusieurs erreurs.

Ximenés fait des Réglemens dans deux Synodes. Il entreprend de réformer les Cordeliers.

Le Roi & la Reine de Portugal sont héritiers de la Castille.

Christophe Colomb fait un troisième voyage dans les Indes.

Irruption des Turcs en Russie.

Mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne.

1499. Louis XII fait des conquêtes en Italie.

On oblige les Maures d'Espagne d'embrasser le Christianisme.

1500. Ismael premier Sophi de Perse.

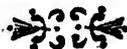
Le Pape Alexandre VI publie le jubilé à Rome. Il forme le projet d'une croisade.

Naissance de Charles-Quint.

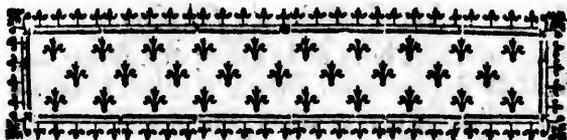
Les Maures se soulèvent dans le Royaume de Grenade.

Découverte du Brésil.

*Fin de la Table Chronologique du  
quinzième siècle.*



ABRÉGÉ



A B R É G É  
 DE  
 L'HISTOIRE  
 ECCLÉSIASTIQUE.



QUINZIÈME SIÈCLE.

A R T I C L E I.

*Suite du Schisme d'Occident. Concile de Pise. Etat de l'Eglise d'Italie au commencement du quinzième siècle.*

I.

**B**ENOIT XIII avoit été enfermé, comme nous l'avons vû, dans son Palais d'Avignon, & il ne devoit en sortir, que quand l'union seroit rétablie dans l'Eglise. S'ennuyant beaucoup de cette captivité, il concerta avec un Gentilhomme Normand, nommé Robinet ou Robert de Braquemont, le moyen de sortir secrètement. Le Pape s'assura donc d'une escorte de cinq cens hommes

I.  
 Suite du  
 schisme d'Occident.

Benoit XIII  
 se sauve de la  
 prison déguisé.

*Tome VII.*

A

R É G É

2      *Art. I. Suite du schisme*

qui l'attendit hors de la ville ; & comme Robert de Braquemont venoit souvent le visiter les soirs, il prit ce tems pour sortir avec lui déguisé comme s'il eût été un homme de sa suite. C'étoit le douzième de Mars 1403. On dit qu'il n'emporta sur lui de tout ce qu'il avoit dans le Palais, qu'une lettre du Roi de France qui l'assuroit de son attachement, & le corps de Jesus - Christ dans une boëte ; voulant dans cette occasion conserver la coutume des Papes, de faire porter avec eux l'Eucharistie dans leurs voyages. Etant sorti d'Avignon, il joignit son escorte, qui le conduisit à Château-Raynard petite ville peu éloignée d'Avignon.

II.  
La France  
& la Castille  
rentrent sous  
l'obéissance  
de Benoît  
XIII.

Aussitôt que le Pape Benoît se vit en liberté, il écrivit au Roi de France, aux Princes, & à l'Université de Paris, des lettres où il faisoit de belles protestations de zèle pour l'union & la paix de l'Eglise. Les Cardinaux qui l'avoient abandonné, travaillèrent à se reconcilier avec lui. Ils lui demanderent pardon à genoux, & Benoît se reconcilia avec eux, après les avoir exhortés à lui être dans la suite plus fidèles. Le Pape n'étoit occupé que de la sûreté de sa personne : une forte garde l'accompagnoit à l'église, & l'environnoit jusqu'à l'autel. Un de ses premiers soins fut d'envoyer en France deux Cardinaux sur lesquels il comptoit, pour engager le Roi à le faire reconnoître dans son Royaume. Les Cardinaux firent de la part de Benoît les plus belles promesses, gagnèrent le Duc d'Orléans, plusieurs Evêques, & un grand nombre de Docteurs, & engagèrent le Roi à promettre avec serment de faire rendre l'obéissance à Benoît. Ce Prince fit en effet expédier un Edit par lequel il ordonnoit à tous

ses  
est  
qu  
à l  
im  
tor  
à s  
To  
I  
aut  
lem  
cha  
tem  
pub  
tes l  
subs  
don  
fit a  
Fran  
blan  
mieu  
face  
pour  
d'eng  
& qu  
comm  
deurs  
de Se  
point  
gés à  
le r  
d'abo  
confé  
me,  
un tra  
ne vo  
dienc

ses sujets d'obéir au Pape Benoît XIII. La date est du trentième de Mai 1403. La Castille, qui à l'exemple des François s'étoit soustraite à l'obédience de Benoît, y rentra aussi à leur imitation. Benoît y reprit d'abord tant d'autorité, qu'on lui laissa tranquillement donner à son neveu Pierre de Lune l'Archevêché de Tolède, le plus riche de toute la Chrétienté.

Il prétendoit exercer en France la même autorité; &, malgré ses promesses les plus solennelles, casser tout ce qui s'étoit fait touchant la collation des Bénéfices, pendant le tems qu'avoit duré la soustraction. Mais le Roi publia un Edit par lequel il déclaroit que toutes les élections qui avoient été faites alors subsisteroient, sans qu'on fût obligé de rien donner au Pape ni à ses collecteurs. Cet Edit fit autant de peine au Pape, que de plaisir aux François. Cependant il faisoit toujours semblant de désirer la paix de l'Eglise; & pour mieux tromper le public, il députa à Boniface IX, qui étoit à Rome, plusieurs Evêques, pour faire croire qu'il ne s'agissoit plus que d'engager Boniface à renoncer au Pontificat, & que pour lui il étoit obligé de le faire, comme il le publioit par-tout. Les Ambassadeurs de Benoît arriverent à Rome au mois de Septembre 1404, & Boniface ne voulut point les entendre, qu'ils ne se fussent engagés à lui rendre les honneurs Pontificaux, & à le traiter comme Pape. Ils lui proposerent d'abord de convenir d'un lieu sûr où ils pussent conférer sur les moyens de terminer le schisme. Mais ce Pape qui savoit que Benoît, par un traité solennel, s'étoit obligé à la cession, ne voulut rien décider dans cette première audience. Il leur en accorda une autre le jour de

III.

On s'oppose en France aux entreprises de Benoît.

Mort de Boniface IX.

4 Art. I. Suite du schisme

saint Michel , dans laquelle l'Evêque de saint Pons un des députés , parla avec beaucoup de force sur les malheurs du schisme , & dit aussi quelque chose en faveur de Benoît. Alors Boniface irrité répondit avec chaleur, qu'il étoit le vrai Pape , & Benoît un antipape. Les députés indignés , répliquèrent que leur maître n'étoit pas simoniaque : marquant par ces paroles le trafic honteux que Boniface faisoit des bénéfices. Comme cette audience se passa avec beaucoup de vivacité , sur-tout de la part de Boniface , il en tomba malade , & mourut trois jours après d'une grosse fièvre , qui se joignit aux douleurs de la pierre dont il étoit depuis long-tems tourmenté. Il étoit dans la soixante-cinquième année de son âge , & dans la quinzième de son Pontificat.

IV.  
Election d'Innocent VII.  
Elle perpétue le schisme.

Les Envoyés du Pape Benoît prièrent les Cardinaux qui avoient été attachés à Boniface , de différer l'élection , jusqu'à ce qu'on eût reçu des nouvelles de Benoît ; les assurant que par ce moyen on parviendroit bientôt à la paix de l'Eglise. Mais comme ils n'avoient point de procuration pour abdiquer de la part de Benoît, & que d'ailleurs on doutoit de leur bonne foi, les Cardinaux n'eurent point égard à leur demande , & entrèrent aussitôt au Conclave au nombre de neuf. Ils firent serment que celui d'entr'eux qui seroit élu Pape, céderoit le Pontificat pour parvenir à l'union, supposé que Benoît renoncât aussi à son droit. Ensuite ils procédèrent à l'élection, & le dix-septième d'Octobre ils élurent tout d'une voix le Cardinal Cosmat de Meliorati , Archevêque de Ravenne , qui prit le nom d'Innocent VII. On dit qu'il étoit savant dans le Droit , versé dans les affaires , doux & ennemi de la

sim  
à la  
dan  
me  
glif  
ent  
cra  
toit  
roie  
deu  
me  
de N  
Fran  
son  
tous  
à R  
bles  
nir l  
cem  
me  
dien  
noit  
roitr  
glif  
L  
VII  
proc  
loie  
& en  
que  
avar  
mett  
phes  
gouv  
dem  
Séna  
pour

imonie. Quand il fut Pape, il ne pensa point à la voie de cession, comme il l'avoit promis dans le Conclave. Il fit même un acte qui mettoit un obstacle invincible à la paix de l'Eglise. La Couronne de Naples étoit disputée entre Ladislas & Louis d'Anjou. Innocent, qui craignoit Ladislas, publia une Bulle qui portoit, que ni lui ni les Cardinaux ne concluroient rien pour l'union de l'Eglise, que les deux partis ne convinssent que ce Prince demeureroit en paisible possession du Royaume de Naples. Innocent savoit bien que jamais la France n'approuveroit cette Bulle. Il notifia son élection dans toute l'Europe, & écrivit à tous les Prélats de son obédience de se rendre à Rome, ou d'y envoyer des personnes capables, pour le Concile général qu'il vouloit tenir l'année suivante, & pour travailler efficacement à éteindre le schisme. Il manda la même chose aux Rois & aux Princes de son obédience, & il n'oublia pas même le Pape Benoît, à qui il écrivit une lettre où il faisoit paroître un désir ardent pour la paix de l'Eglise.

Le commencement du Pontificat d'Innocent VII fut troublé par une guerre intestine qui produisit de grands maux. Les Gibelins vouloient rétablir les libertés de la ville de Rome, & en rendre le gouvernement aux Magistrats que le peuple nommeroit, comme l'on faisoit avant qu'on l'eût cédé à Boniface IX, pour le mettre en état de revenir à Rome. Les Guelphes au contraire s'efforçoient de conserver ce gouvernement au Pape. Il y eut un accommodement, & l'on convint que le Pape éliroit un Sénateur, & qu'il y auroit encore sept Juges pour gouverner. Mais quelque tems après,

V.  
Troubles en  
Italie.

## 6 Art. I. Suite du schisme

ces Juges excités secrètement par Ladislas qui vouloit se rendre maître de Rome, firent diverses entreprises contre le Pape. Le chef des Gibelins avoit des troupes assez près de Rome, & le Pape de son côté faisoit garder le Château S. Ange par un corps d'armée. On voyoit tous les jours des escarmouches sanglantes & des exécutions terribles, ce qui inquiétoit & affligeoit le Pape naturellement bon & pacifique. Il avoit un neveu entreprenant & audacieux, qui fit arrêter par ses soldats onze Romains, parmi lesquels il y avoit deux des sept Juges. On les lui amena par force, & on les fit monter dans une chambre où il les tua tous de sa propre main; & il fit jeter leurs corps tout nus par les fenêtres dans la rue. Le peuple à ce spectacle entra en fureur. On sonna le tocsin: on alla se jeter sur les ecclésiastiques: les uns furent massacrés, les autres dépouillés, leurs maisons furent pillées, & un grand nombre fut mis en prison. Le Pape qui craignoit pour sa personne, prit le parti de se retirer à Viterbe. Les Juges écrivirent par-tout contre lui & son neveu, & déclarerent qu'ils ne le reconnoissoient plus pour Pape.

VI. Pendant ces troubles d'Italie, Benoît XIII se rendit au mois de Mai 1405 à Gènes qui étoit alors soumise aux François. Il fit demander à Innocent un sauf-conduit pour de nouveaux Ambassadeurs, qui auroient plein pouvoir de traiter de la paix. Innocent le refusa; & Benoît ravi de ce refus, auquel il s'attendoit bien, publia par-tout que son compétiteur étoit fauteur du schisme, & qu'il ne vouloit point entendre parler d'union. Innocent écrivit de son côté pour se justifier, en donnant des preuves du peu de sincérité de Benoît:

Les deux Papes trompent l'Eglise.

en sorte que ces deux Papes manifestoient à toute la terre, combien ils étoient éloignés l'un & l'autre de désirer véritablement la paix de l'Eglise. Le Pape Innocent publia une Bulle, pour remettre le Concile convoqué pour la Toussaint de cette année 1405, au mois de Mai de l'année suivante, à cause des troubles qu'il y avoit eu à Rome. La peste qui survint à Gênes, obligea Benoît de retourner bientôt à Marseille. Et en même-tems Innocent fut rappelé par les Romains, qui le reçurent avec beaucoup de joie & de grands honneurs. Il publia aussitôt une Bulle terrible contre Ladislas, qu'il dépouilloit de tous ses Etats & de tous ses droits. Ce Prince en craignit les suites, & fit promptement sa paix avec Innocent aux conditions qui lui furent imposées.

Quand on vit en France que le Pape Benoît ne travailloit pas plus sérieusement que son compétiteur à éteindre le schisme, on prit des mesures pour remédier à un si grand mal. L'Université de Paris se distingua par son zèle, comme elle avoit déjà fait tant de fois. Elle fit sentir la nécessité de se soustraire à l'obéissance de Benoît, de délivrer l'Eglise Gallicane des exactions de ce Pape, & de condamner une lettre de l'Université de Toulouse qui traitoit de crime la soustraction d'obéissance. Les efforts de l'Université de Paris ne furent pas inutiles. La lettre de l'Université de Toulouse fut condamnée par un Arrêt du Parlement, du sixième de Juin 1406, à être lacérée publiquement à Toulouse & à Avignon; & il fut défendu par un autre Arrêt du mois de Septembre suivant, de rien donner davantage au Pape Benoît, soit pour les annates, soit pour tout autre droit. Il se tint la même année à la saint

VII.  
Zèle de l'U-  
niversité de  
Paris pour é-  
teindre le  
schisme.

8 Art. I. Suite du schisme

Martin une assemblée générale du Clergé de France, pour décider si l'on en reviendrait à la soustraction totale d'obédience à Benoît.

VIII.  
Concile national de France au sujet du schisme.

Quand l'assemblée fut formée, comme les Prélats & les Docteurs n'étoient pas tous de même avis, il fut résolu que l'on en choisiroit douze, six Théologiens & six Canonistes, dont les uns parleroient pour le Pape Benoît, & les autres contre lui. Un de ceux qui se déclarerent contre Benoît fut Simon de Cramaud Patriarche titulaire d'Alexandrie & Evêque de Poitiers. Pour relever l'autorité de l'Université de Paris, il dit entre autres choses, que Jules César l'amena de Rome à Paris. Telle étoit l'érudition des plus célèbres Docteurs de ce tems-là. On en peut encore juger par leurs Ecrits, si l'on peut se donner la patience de les lire. Ils sont ordinairement très-longs, & renferment peu de raisons en beaucoup de paroles : c'est ce qui faisoit que les délibérations ne pouvoient finir. L'Archevêque de Tours, & Pierre d'Ailli Evêque de Cambrai parlerent pour le Pape. La pluralité des voix ayant été pour le Concile général & pour la soustraction entière d'obédience à Benoît, on fit un décret conformément à cet avis. Cette célèbre Assemblée avoit été convoquée par le Roi ; & tous les Prélats du Royaume y furent appellés. Elle se tint au Palais en présence de Charles VI, du Dauphin, des Princes, des Officiers de la Couronne, & de tout le Parlement. Elle fut terminée par une procession solennelle, où assisterent soixante-quatre Evêques & un grand nombre d'Abbés.

IX.  
Mort d'Innocent VII.

Avant que ce Concile national de France fût séparé, l'on avoit reçu à Paris la nouvelle de la mort d'Innocent VII. Le Roi écrivit

auff  
Car  
de c  
ils s  
Ils e  
dev  
éto  
Les  
ce c  
obli  
mis  
cela  
réur  
un  
Les  
pou  
que  
trou  
vou  
ajou  
au  
don  
mar  
Proc  
dan  
Car  
fair  
der  
l'au  
I  
una  
Par  
nal  
foi  
go  
fai  
gra

aussitôt, de l'avis du Concile, aux quatorze Cardinaux qui étoient à Rome, pour les prier de différer l'élection d'un autre Pape. Mais ils s'étoient hâtés d'entrer dans le Conclave. Ils examinèrent, avant toutes choses, si l'on devoit élire un nouveau Pape dans l'état où étoit l'Eglise. Les avis se trouverent partagés. Les uns vouloient que l'on différât, jusqu'à ce que l'on vît ce que la France feroit pour obliger Benoît à céder, comme il l'avoit promis au cas que son compétiteur mourût. Si cela étoit, disoient-ils, tous les esprits étant réunis, on feroit d'un commun consentement un Pape qui seroit reconnu de tout le monde. Les autres disoient au contraire, qu'on ne pouvoit différer à nommer un Pape, de peur que ce retardement ne causât de nouveaux troubles dans Rome, & que les Romains ne voulussent reprendre l'autorité temporelle. Ils ajoûtoient, que Benoît ne renonceroit jamais au Pontificat, quelque parole qu'il en eût donnée. On crut prendre un milieu, en nommant un Pape qui ne seroit que comme un Procureur pour céder le Pontificat. Ainsi on fit dans le Conclave un acte, par lequel chaque Cardinal promettoit avec serment sur les saints Evangiles, que celui qui seroit élu céderoit purement & simplement, au cas que l'autre Pape en fit autant, ou vînt à mourir.

Les Cardinaux ayant signé cet acte, élurent unanimement Ange Corario noble Vénitien, Patriarche Latin de Constantinople & Cardinal du titre de S. Marc. Il étoit âgé de plus de soixante-dix ans; & il prit le nom de Grégoire XII. Il ratifia le serment qui avoit été fait dans le Conclave, & témoigna un si grand désir de voir finir le schisme, qu'on

X.  
Election de  
Grégoire XII.

Les deux Papes abusent  
l'Eglise par  
de belles pro-  
messes.

10 Art. I. Suite du schisme

croyoit qu'enfin il alloit être ércint par son moyen. En quelque lieu, disoit-il, que se fasse cette union, je m'y transporterai pour consommer ce grand ouvrage, quand même je serois réduit à faire le voyage à pied & un bâton à la main. Je ne prétens pas, écrivroit-il à Benoît XIII, amuler l'Eglise par des délais & des détours : plus mon droit est clair & certain, plus il y a de mérite à l'abandonner pour la paix. Je suivrai en cela l'exemple de cette mere véritable, qui aima mieux céder son fils, quoiqu'elle sçût certainement qu'il lui appartenoit, que de permettre qu'on le coupât en deux. Il écrivit la même chose aux Cardinaux de Benoît ; & il assura par ses lettres circulaires tous les Princes, tous les Prélatz, & toutes les Universités, qu'il étoit prêt à renoncer au Pontificat pour le bien de la paix, les exhortant à employer leur autorité pour consommer une affaire si sainte & si nécessaire. Mais l'événement ne répondit pas à de si belles déclarations.

XI.

Bulle menaçante de Benoît XIII. On la supprime en France, & l'on se déclare pour la neutralité.

Benoît ne faisoit pas des promesses moins éblouissantes. Ils tenoient le même langage, & pensoient aussi de même, c'est-à-dire, le contraire de ce qu'ils disoient. Le Roi de France Charles VII, qui jugeoit de leurs dispositions par la droiture des siennes, fit suspendre l'exécution de l'Edit par lequel il confirmoit le décret du dernier Concile national touchant la soustraction. Il envoya aux deux Papes une ambassade solennelle. Ceux qui furent envoyés à Benoît, qui étoit toujours à Marseille, lui exposèrent l'offre que faisoit Grégoire de céder pour le bien de l'Eglise. Si vous n'en faites autant, ajouterent-ils ; nous sommes chargés de vous déclarer que tout le

Royaume de France & plusieurs autres pays, vous abandonneront absolument vous & votre compétiteur. Benoît répondit à cette déclaration par une Bulle qu'il envoya en France, & qui y causa un grand étonnement. Il excommunia tous ceux qui avoient approuvé la résolution qu'on avoit prise en France de garder la neutralité : il ajoutoit que si les excommuniés persistoient dans leur résolution, les ecclésiastiques seroient dépouillés de leurs dignités, l'Université mise en interdit, tous les vassaux des Princes & des Rois dégagés de leur serment de fidélité. Comme cette Bulle étoit très-offensante, on délibéra à Paris pendant trois jours sur ce qu'il y avoit à faire. Le Roi assembla son Conseil, où se trouvoient les Princes, d'autres Seigneurs, le Parlement, le Clergé & l'Université de Paris. Le Recteur placé sur une chaise élevée au milieu de l'Assemblée vis-à-vis le Roi, commanda au Docteur Jean Courtecuisse de parler au nom de l'Université. Il le fit par un long discours, dans lequel il releva les injustices de la Bulle de Benoît, laquelle tendoit à perpétuer le schisme, & à dépouiller le Roi de sa puissance. Il soutint que Benoît méritoit, non-seulement d'être dépouillé du Pontificat, mais aussi d'être privé de toutes dignités ecclésiastiques : & qu'il falloit procéder contre ceux qui le reconnoïtroient en France. Cet avis fut goûté, la Bulle fut déchirée en présence de tout le monde, & l'on punit ceux qui l'avoient apportée. Le lendemain de cette assemblée, le Roi fit publier la neutralité, du consentement des Grands & du Clergé de son Royaume. Il envoya aussi des Ambassadeurs par toute l'Europe, pour exhorter les Souverains à suivre son exemple.



12 Art. I. Suite du schisme

XII.  
Etrange conduite de Grégoire XII.

Les affaires de Grégoire n'étoient pas en meilleur état. Les Ambassadeurs que le Roi de France lui avoit envoyés, ne le trouverent point dans les dispositions que ses belles promesses annonçoient. Ils l'assurèrent que tout étoit arrêté pour cette grande conférence où les Papes devoient abdiquer, en laissant à leurs Collègues réunis le pouvoir de faire une élection qui éteignît le schisme : mais il étoit entièrement changé. Ses neveux qui gouvernoient sous son nom, l'avoient prévenu contre toutes les raisons qui auroient pû faire impression sur lui. Il refusa de se rendre à Savonne, que le Roi avoit choisi pour le lieu de la conférence, & alléguâ mille faux prétextes pour justifier son refus. Les Ambassadeurs lui firent les offres les plus généreuses, dont il ne fut point touché. Avant que de se retirer, ils crurent devoir informer le Sénat de tout ce que le Roi de France avoit fait pour l'union de l'Eglise, & pour engager Grégoire à tenir sa parole. Ils voulurent aussi avant leur départ, faire une nouvelle tentative par l'entremise des Cardinaux. Mais Grégoire les fatiguoit par des variations perpétuelles ; & en s'obstinant à refuser de se rendre à Savonne, il faisoit grand plaisir à Benoît, qui n'avoit choisi cette ville, que parce qu'il croyoit qu'elle ne conviendrait point à Grégoire.

XIII.  
Les Cardinaux l'abandonnent.

Leur acte d'appel au futur Concile.

Au commencement d'Août 1408 Grégoire sortit de Rome, vint d'abord à Viterbe, & passa ensuite à Sienne avec sa Cour. Après s'être épuisé en artifices & en défaites pendant quatre mois qu'il y demeura, il se rendit à Lucques avec les Cardinaux. La nouvelle qu'il y apprit de l'entrée triomphante de Ladislas dans Rome, ranima son courage : se flattant

de la protection de ce Prince , il ne vouloit plus qu'on lui parlât de tenir sa parole. Il fit traîner en prison un Carme , qui avoit eu le courage de l'y exhorter dans un sermon qu'il fit en présence de tous les Ambassadeurs. L'on n'obtint son élargissement qu'à condition qu'il ne prêcheroit plus. Il ordonna même qu'on ne prononceroit aucun discours , qu'il n'eût été examiné par des personnes en qui il avoit confiance. Une inquisition si odieuse rebutoit tous les Prélats , dont la plûpart se retiroient de Luques , chacun de son côté sous divers prétextes. Mais ce qui irrita le plus les Cardinaux , fut le parti que prit Grégoire d'en créer quatre nouveaux , dont deux étoient ses neveux. Les anciens en furent si indignés , qu'ils résolurent de quitter Grégoire & de passer à Pise. Ils lui firent signifier un acte d'appel au Concile général , & notifierent leur retraite à toute la Chrétienté. Ils appellerent premièrement du Pape mal informé , au Pape mieux informé : secondement du Pape à Jesus-Christ dont il est vicaire : troisièmement au Concile œcuménique , qui a droit de juger les souverains Pontifes : quatrièmement enfin , au Pape futur qui redressera ce que son prédécesseur aura mal ordonné. Cet acte d'appel fut aussitôt publié à Pise , & signifié au Pape Grégoire. La réponse que Grégoire fit à cet appel , fut qu'il n'y déféreroit point , parce qu'il étoit hérétique. Il lança contre eux des excommunications , & les priva de leurs dignités & de leurs bénéfices. Les Cardinaux n'y eurent aucun égard ; & conjointement avec les Officiers de Grégoire , ils firent afficher à Luques un écrit , où ce Pape est traité de schismatique , d'hérétique , de précurseur de l'antechrist , de

ent pas en  
que le Roi  
trouverent  
elles pro-  
t que tout  
ence où les  
nt à leurs  
une élec-  
l étoit en-  
i gouver-  
venu con-  
pû faire  
ndre à Sa-  
our le lieu  
faux pré-  
Ambassa-  
néreuses ,  
que de se  
r le Sénat  
t fait pour  
Grégoire  
ussi avant  
tative par  
égoire les  
elles ; &  
Savonne ,  
ui n'avoit  
oit qu'el-

Grégoire  
terbe , &  
Après s'ê-  
pendant  
rendit à  
elle qu'il  
Ladislas  
é flattant

14 Art. I. Suite du schisme

fourbe , de scélérat , d'ivrogne , d'insensé , d'homme sanguinaire qui prostitue son honneur. Ils lui reprochent qu'il s'est associé par une détestable conspiration à l'antipape Benoît , digne coopérateur de ses œuvres d'iniquité.

XIV.  
Second Concile national de France au sujet du schisme.

Les deux contendans se trouvoient dans un extrême embarras. Ils s'accusoient réciproquement d'être la cause de tous les troubles de l'Eglise , tandis qu'ils étoient également éloignés de vouloir y rétablir la paix. Benoît , qui craignoit d'être arrêté , se retira à Perpignan ville frontière de France & d'Arragon. Alors ses Cardinaux se joignirent à ceux de Grégoire ; & tous ensemble écrivirent une lettre pour justifier leur conduite , & faire connoître leurs bonnes intentions par rapport à l'extinction du schisme. Ils concluent que dans les circonstances où l'on se trouvoit , les peuples étoient obligés d'abandonner les deux Papes , parce qu'autrement ils contribueroient à entretenir le schisme. Ils indiquent dans cette lettre un Concile à Pise pour le vingt-cinquième de Mars de l'année suivante 1409. Pendant qu'ils prenoient ainsi des mesures pour rétablir l'union , on tint à Paris le premier jour d'Août 1408 un Concile national , pour délibérer sur le gouvernement de l'Eglise & sur la provision des bénéfices. Jean de Montaigu Archevêque de Sens y présida en la place de Cramaud qui étoit Ambassadeur à Pise. On y fit de sages réglemens pour les absolutions , les dispenses , les appellations & les bénéfices & dignités ecclésiastiques. Les élections des Evêques seront confirmées par les Métropolitains ; celles des Archevêques par les Primats , ou par le Concile des Evêques

de la Province. Les élections des Abbés des Monastères, même exempts, seront confirmées par les Ordinaires. Les Métropolitains assembleront tous les ans un Concile des Evêques de leur Province. Les Moines de l'Ordre de saint Benoît & les Chanoines Réguliers tiendront aussi des Chapitres Provinciaux tous les ans. Dans les appellations on suivra les degrés de juridiction. Si la cause commence devant l'Archevêque, on en appellera au Concile Provincial. En cas d'appel, en attendant la tenue du Concile, le Doyen des Evêques pourra donner à l'excommunié l'absolution *ad cautelam*. Toutes les affaires qui étoient portées au saint Siège, le seront au Concile de la Province. Tous les revenus des bénéfices de France, possédés par ceux qui sont au service de Benoît, seront saisis & donnés au Roi, pour être employés à procurer l'union.

Les Cardinaux des deux obédiences s'adresseront vers le même tems au Roi de France, pour l'exhorter à concourir avec eux de tout son pouvoir, à une œuvre aussi sainte qu'étoit l'extirpation du schisme. Les Cardinaux de Grégoire lui écrivirent une lettre fort dure, où, sans lui donner le nom de Pape, ils lui faisoient des reproches très-vifs sur son obstination à perpétuer la division dans l'Eglise. Ils lui déclarent qu'ils sont résolus d'assembler un Concile; & l'exhortent à s'y trouver; protestant que s'il refuse d'y venir & d'y abdiquer le Pontificat comme il l'avoit promis, on procédera contre lui dans toute la rigueur. Les Cardinaux de Benoît lui écrivirent aussi, à peu près sur le même ton. Enfin les uns & les autres écrivirent de concert à tous les Prélats des deux obédiences, pour les inviter à se

XV.

On prend des mesures pour assembler un Concile général.

16 Art. I. Suite du schisme

rendre au Concile. Toutes ces différentes Lettres sont écrites de Livourne, où les Cardinaux des deux partis s'étoient réunis. Quoiqu'ils fussent tous d'accord sur la nécessité d'un Concile général, il y en avoit néanmoins plusieurs qui étoient arrêtés par une difficulté : c'étoit de savoir de quelle autorité ce Concile seroit convoqué. On délibéra là-dessus à Florence pendant trois jours, & on conclut enfin unanimement, que dans le cas présent les Cardinaux étoient en droit d'assembler un Concile, qui jugeât les concurrens & fit l'élection d'un Pape ; que les deux Colléges de Cardinaux étant réunis, pouvoient faire cette convocation du consentement de la plus grande partie des Princes, des Prélats & des fidèles, qui étant eux-mêmes l'Eglise ou l'Assemblée des Chrétiens, avoient en cette occasion le pouvoir d'habiliter les Cardinaux à cet égard. Cette décision fortifia les Cardinaux dans le dessein de s'assembler. Mais Grégoire demandoit instamment que l'on se désistât de la convocation du Concile de Pise ; & que l'on choisît un autre lieu où il promettoit de se rendre. Une des raisons qu'il avoit pour détourner ce Concile, c'est qu'il y avoit à Pise des Ambassadeurs de France, de Sicile, de Portugal, d'Angleterre, de Hongrie & de Pologne, qui sollicitoient le Concile, & qui tous lui étoient opposés. Il refusa constamment de s'y rendre, aussi-bien que son concurrent, sous différens prétextes, malgré les sommations qui leur furent faites de la part des Cardinaux.

XVI.  
Concile de  
Perpignan as-  
semblé par  
Benoît XIII.

Benoît en avoit convoqué un à Perpignan ; & le jour de la Toussaint de la même année 1408, il en fit l'ouverture d'une manière fort solennelle. L'assemblée fut nombreuse. Il y

ent  
Pré  
voi  
en  
fur  
pos  
eau  
gu  
con  
pou  
fur  
fan  
Pis  
son  
diff  
la  
n'e  
ces  
no  
sion  
les  
à P  
qui  
y é  
cet  
Lé

vin  
jou  
ses  
Ro  
po  
blé  
bro  
ter  
qu

ent neuf Cardinaux & un grand nombre de Prélats d'Espagne, & quelques-uns de Savoie, & même de Lorraine & de France. Il y en auroit eu davantage, sans les défenses qui furent faites en France d'y aller, & les gardes postés par-tout sur les passages : ce qui fut cause que plusieurs furent obligés de se déguiser. Dans une des Sessions, le Pape ayant consulté les Prélats sur ce qu'il devoit faire pour procurer la paix de l'Eglise, les Evêques furent fort partagés. Les uns vouloient que sans aucun délai Benoît envoyât des Légats à Pise, avec ordre de renoncer au Pontificat en son nom; mais les autres croyoient qu'il devoit différer. La dispute s'échauffa tellement, que la plupart des Prélats se retirèrent, & qu'il n'en resta que dix-huit. Quelque-tems après, ces dix-huit Prélats conseillèrent au Pape Benoît d'embrasser sans délai la voie de la cession, comme celle qui étoit préférable à toutes les autres; & d'envoyer de sa part des Nonces à Pise, avec plein pouvoir d'exécuter tout ce qui seroit nécessaire pour la paix, comme s'il y étoit en personne. Benoît promit de suivre cet avis, & en conséquence il nomma sept Légats de diverses nations pour aller à Pise.

II.

Le Concile qu'on y avoit indiqué pour le vingt-cinquième de Mars 1409 s'y ouvrit ce jour-là même, sans que Grégoire avec toutes ses intrigues eût pû l'empêcher; parce que les Royaumes qui tenoient pour lui étoient sur le point de l'abandonner entièrement. L'Assemblée fut une des plus augustes & des plus nombreuses qu'on eût vû dans l'Eglise depuis long-tems. Il s'y trouva vingt-deux Cardinaux; les quatre Patriarches Latins, d'Alexandrie, d'An-

XVII.

Ouverture  
du Concile  
général de Pi-  
se le 25 de  
Mars 1409.

tioche , de Jérusalem & de Grade ; douze Archevêques présens , & quatorze par Procureurs ; quatre-vingts Evêques , & les Députés de cent deux autres ; quatre-vingts Abbés , entre lesquels étoient ceux de Cîteaux , de Clairvaux , de Grammont , de Camaldoli & de Vallombreuse , pour tous les Monastères de leurs Ordres ; les Députés de cent autres Abbés ; quarante-un Prieurs. On y vit aussi les Généraux des Freres Prêcheurs , des Freres Mineurs , des Carmes & des Augustins ; le Grand Maître de Rhodes , accompagné de seize Commandeurs avec le Prieur général des Chevaliers du saint Sépulcre , & le Procureur général des Chevaliers Teutoniques au nom du Grand Maître & de tout l'Ordre ; les Députés des Universités de Paris , de Toulouse , d'Orleans , d'Angers , de Montpellier , de Bologne , de Florence , de Cracovie , de Vienne , de Prague , de Cologne , d'Oxford , de Cambridge , & de quelques autres ; ceux des Chapitres de plus de cent églises Métropolitaines & Cathédrales ; plus de trois cens Docteurs en Théologie & en droit Canon ; & enfin les Ambassadeurs des Rois de France , d'Angleterre , de Portugal , de Bohême , de Sicile , de Pologne , de Chypre ; des Ducs de Bourgogne , de Brabant , de Lorraine , de Bavière , de Poméranie , & de presque tous les Princes d'Allemagne.

XVIII.  
Première  
Session qui se  
passe en cérémonies ;

L'ouverture s'en fit le lundi jour de l'Annonciation & de l'Incarnation de Notre-Seigneur , dans la nef de la Cathédrale de Pise , où les Prélats s'étoient rendus en procession , revêtus de leurs habits Pontificaux , depuis l'église de saint Michel d'où la procession étoit partie. On avoit préparé des bans que chacun occupoit selon son rang & sa qualité. Sur les

premiers sièges furent placés les Cardinaux. En face de l'autel, dont les Protonotaires du sacré Palais garnissoient les deux côtés, étoit le banc des Ambassadeurs. Le long des deux côtés de la nef étoient les Evêques & les Abbés; ensuite l'on rangea des escabeaux & des tabourets pour certains Députés des Chapitres & des Abbayes. Enfin le reste fut rempli d'autres sièges plus bas pour les Ambassadeurs non Prélats des Rois, des Princes & Seigneurs, avec lesquels on méla des Docteurs. Cette première Session ne se passa qu'en cérémonies. La Messe fut célébrée par un Cardinal; & un Docteur de l'Ordre de saint Dominique fit le sermon: & comme il étoit tard, il annonça que la séance étoit remise au lendemain vingt-sixième de Mars.

Ce jour là mardi de la Passion, après la Messe & le discours, les Cardinaux & les Prélats prirent des chapes de soie de toute sorte de couleurs, & des mitres blanches, & on chanta quelques antiennes. Le Diacre entonna l'*Orate*, priez. Tous se prosternerent & demeurèrent ainsi l'espace d'un *miserere*. Le Chœur des Chantres & des Chapelains entonna une antienne, qui fut suivie des Litanies chantées par le Diacre & le Soudiacre, auxquels toute l'assemblée prosternée comme auparavant répondoit. Enfin, après d'autres prières, le Cardinal Evêque qui avoit célébré la Messe entonna le *Veni Creator*, qui fut chanté par toute l'Assemblée: & après quelques oraisons chantées par ce même Cardinal, le Diacre dit à haute voix: *Erigite vos*, Levez-vous. Alors tous s'étant levés, chacun prit sa place: ce qu'on observa régulièrement en chaque Session. L'Archevêque de Pise lut d'abord la profession de

XIX.  
Seconde Session où l'on fait des procédures préliminaires.

Foi du second Concile général de Lyon , & un Canon d'un Concile de Toléde touchant la modestie & la discrétion qu'on doit observer dans ces sortes d'assemblées. Les Officiers du Concile furent ensuite nommés : six Notaires , quatre Procureurs , deux Avocats. On lut les lettres des Cardinaux des deux Colléges pour la convocation du Concile. On députa deux Cardinaux & quatre Archevêques , pour aller aux portes de l'église demander si Pierre de Lune & Ange Corario , soi-disans Papes , étoient là présens , ou quelqu'un pour eux. Personne n'ayant comparu en leur nom , on remit à la Session suivante à prononcer contre eux , après qu'on leur auroit fait encore d'autres citations.

XX.  
Troisième  
Session où les  
deux concurrens  
sont déclarés  
contumaces.

La troisième Session se tint le samedi de la Passion trentième de Mars. Après la Messe , l'Avocat du Concile dit , qu'y ayant déjà plusieurs jours qu'on attendoit inutilement les deux concurrens , il étoit tems de les déclarer contumaces. On les fit donc citer de nouveau , & n'ayant point comparu , ils furent déclarés contumaces dans la cause de la foi & du schisme , par une sentence que prononça le Cardinal de Poitiers Evêque de Palestrine , & qui fut affichée aux portes de la Cathédrale. La Session suivante fut marquée pour le quinzième d'Avril , à cause de la Semaine sainte & de l'Octave de Pâques , qui cette année 1409 , étoit le septième d'Avril. Il y avoit eu une Congrégation générale le jeudi vingt-huitième de Mars , pour délibérer sur quelques articles qui concernoient le Concile. On croit que c'étoit pour répondre à ceux qui prétendoient qu'on ne pouvoit point assembler de Concile sans l'autorité du Pape. Le célèbre

Gerson fit exprès un traité contre ceux qui pensoient ainsi. Pendant ces quinze jours il arriva à Pise une telle affluence de monde, qu'à peine la ville pouvoit-elle tout contenir. Les principaux de ceux qui arriverent alors, furent les Ambassadeurs de Robert Roi des Romains, plusieurs Prélats, d'autres Ambassadeurs, & un grand nombre de Docteurs : ce qui rendit la quatrième Session fort célèbre.

On y donna audience aux Envoyés de Robert Roi des Romains ; mais on ne leur donna point séance avec les autres, parce que Robert n'étoit pas reconnu généralement pour Empereur, plusieurs n'approuvant pas qu'on eût dépoüillé Venceslas de cette dignité, tout indigne qu'il en étoit. On vit bientôt que ces Envoyés n'étoient venus que pour troubler & pour traverser les desseins du Concile. Ils proposèrent vingt-deux questions, qui prouvoient que leur dessein étoit de dissoudre le Concile, & de perpétuer le schisme dans l'Eglise. Ils se retirèrent sans attendre qu'on répondît à leurs difficultés, & sans prendre congé de personne : mais avant leur départ un Chanoine de Spire qui étoit avec eux, afficha un appel de Robert à un Concile œcuménique. Cet appel disoit, que c'étoit au Roi des Romains à convoquer le Concile dans la conjoncture présente, & qu'il n'avoit donné aucun ordre pour convoquer celui de Pise. On méprisa un tel appel, & le Concile continua toujours ses séances.

Dans la cinquième Session qui se tint le vingt-quatrième d'Avril, on accusa de nouveau les deux contendans de contumace, & l'on proposa contre eux trente-sept articles, qui contenoient toute l'histoire du schisme &

XXI.  
Quatrième  
Session.

XXII.  
Session cin-  
quième & sui-  
vantes.

qui leur étoient fort defavantageux. Dans les Sessions suivantes on réfuta les propositions des Envoyés de Robert Roi des Romains : on déclara que le Concile représentant l'Eglise universelle , c'étoit à lui qu'appartenoit la connoissance de cette affaire , comme n'ayant point à cet égard de supérieur sur la terre. On dressa ensuite un acte autentique de la soustraction entière & générale d'obéissance aux deux contendans. Dans d'autres Sessions on entendit le rapport des Commissaires , qui avoient été chargés d'informer de la conduite des deux concurrens ; & enfin dans la quinzième , qui se tint le cinquième de Juin veille de la fête du saint Sacrement , le Patriarche d'Alexandrie prononça à haute voix la Sentence définitive , en présence de l'assemblée & du peuple , qu'on avoit laissé entrer. Cette Sentence portoit , que ce saint Concile universel représentant toute l'Eglise , à laquelle il appartient de connoître & de décider de cette cause , après avoir examiné tout ce qui s'étoit fait touchant l'union de l'Eglise , déclare que Pierre de Lune dit Benoît XIII , & Ange Corario appelé autrefois Grégoire XII , sont tous deux notoirement schismatiques, fauteurs du schisme , hérétiques , & coupables de parjure ; qu'ils scandalisent toute l'Eglise par leur obstination ; qu'ils sont déchûs de toute dignité , séparés de l'Eglise : défend à tous les fidèles , sous peine d'excommunication , de les reconnoître ou de les favoriser ; casse & annule tout ce qu'ils ont fait contre ceux qui ont procuré l'union , & les dernières promotions des Cardinaux qu'ils ont fait l'un & l'autre. Après cette publication , on chanta le *Te Deum* , & il fut défendu à tous les mem-

bres du Concile de se retirer sans congé, & avant que d'avoir signé la Sentence. Le même jour le Cardinal de Pise lut un écrit par lequel les Cardinaux promettoient de ne se point séparer, avant qu'on eût travaillé sérieusement à réformer l'Eglise dans son chef & dans ses membres. La seizième Session fut indiquée au dixième de Juin.

L'Archevêque de Pise y lut un écrit des Cardinaux, par lequel ils promettoient que si quelqu'un d'eux étoit élu Pape, il continuerait le présent Concile, jusqu'à ce que l'Eglise fût réformée dans le chef & dans les membres; & que si l'on élieroit un absent, on lui feroit faire la même promesse avant que de publier son élection. Ils ratifierent aussi la sentence prononcée contre les deux concurrents; & on ne fit rien autre chose dans cette Session. La suivante fut marquée pour le treizième du même mois de Juin. On y lut un Ecrit qui portoit, que les Cardinaux créés par des personnes différentes, procédroient pour cette fois à l'élection sous l'autorité du Concile, sans prétendre déroger au droit des Cardinaux touchant l'élection du Pape. Le Concile les exhorta à se conduire dans cette élection avec tant de charité & d'union, qu'on ne pût remarquer en eux la moindre étincelle de division & de discorde. Les Ambassadeurs du Roi d'Arragon se présentèrent dans cette Session, & demandèrent audience pour eux & pour les Députés de Benoît XIII. On écouta les Ambassadeurs; mais on remit à la Session suivante à donner audience aux Députés de Benoît. Elle se tint le lendemain, & commença par une procession solennelle pour demander à Dieu un Pape qui lui fût agréable. Après le dîner, les Ambassa-

XXIII.  
Seizième Session & suivantes. Election d'Alexandre V.

deurs du Roi d'Arragon amenerent les Députés de Benoît. Ils furent fort mal reçus ; & voyant qu'on se mocquoit de la qualité de Nonces du Pape qu'ils s'attribuoient , ils s'en retournerent dans leur pays dès le lendemain. C'étoit le quinziesme de Juin. Ce jour-là même l'Archevêque de Lyon célébra une Messe du Saint-Esprit , & l'Evêque de Novarre fit un discours , dont le texte fut cette parole de l'Ecriture : *Choisissez le meilleur*. Le soir on entra au Conclave , qu'on avoit préparé dans la maison de l'Archevêque , & dont la garde fut confiée au Grand Maître de Rhodes. Il y avoit alors à Pise vingt-quatre Cardinaux. Ils demeurèrent enfermés dix jours entiers , jusqu'au mercredi vingt - sixième du même mois , jour auquel ils élurent unanimement Pierre de Candie , surnommé Philarge , de l'Ordre des Freres Mineurs , Cardinal de Milan de la création d'Innocent VII. Il étoit âgé de soixante-dix ans , & il prit le nom d'Alexandre V.

Rois L. IV.  
chap. 10.

XXIV.  
Origine &  
caractère de  
ce Pape.

Rien n'est si surprenant que la fortune de ce Pape. Il étoit Grec de nation , & né dans l'isle de Candie. Ses parens étoient fort pauvres , & il ne se souvenoit point de les avoir jamais connus. Etant fort jeune , & allant par les rues mendiant son pain de porte en porte , un Frere Mineur Italien le rencontra , & remarquant en lui un heureux naturel , beaucoup d'esprit & de mémoire , il le tira de sa misère , lui apprit la langue latine , le fit étudier en Philosophie & en Théologie , & lui fit prendre l'habit de son Ordre. Il le mena ensuite en Italie , où après avoir donné des marques de sa capacité & de sa science , ses Supérieurs l'envoyèrent étudier sous les plus habiles

habiles Professeurs des Universités d'Oxford & de Paris. Il retourna ensuite en Lombardie, où il acquit une si grande réputation par ses prédications & par sa prudence dans les affaires, que Galeas Visconti de Milan se servit de ses conseils, & le choisit pour être tuteur de son fils. A la sollicitation de ce Prince, il fut élu Evêque de Vicence, puis de Novarre, & enfin Archevêque de Milan. Tous les Historiens rendent témoignage à la pureté de ses mœurs. Mais on lui reproche d'avoir aimé la bonne chère, d'avoir été libéral jusqu'à l'indiscrétion, & d'avoir eu une complaisance aveugle pour Cossa Cardinal de saint Eustache, qui le conduisoit à sa fantaisie. Dès qu'il fut élu, Jean Gerson Chancelier de l'Université de Paris, prononça un discours en présence du Pape & de tout le Concile le jour de l'Ascension. Il y prouva la validité & l'autorité du Concile de Pise. Il exhorta le Pape à remplir tous ses devoirs, & à éteindre le schisme par la poursuite des deux concurrens. Il s'éleva fortement contre le relâchement du Clergé, & sur-tout des Religieux mendiants; & parla de l'abus dans la provision des bénéfices. Enfin il conjura le Pape & les Peres du Concile de travailler sérieusement à la réformation de l'Eglise.

Le Pape présida à la Session suivante, qui se tint le premier de Juillet. Elle commença par le *Veni, Creator Spiritus*, que le Pape prononça lui-même. Un Cardinal lut le Décret de son élection souscrit par les Cardinaux, dans lequel ils déclaroient qu'ils l'avoient élu unanimement. On fit ensuite quelques prières, après lesquelles le Pape fit un discours sur ces paroles de l'Evangile : *Il n'y aura plus qu'un*

XXV.  
Dix neuvième Session, à laquelle le Pape présida.

les Députés  
reçus ; &  
qualité de  
t, ils s'en  
endemain.  
our-là même  
une Messe  
Novarre fit  
parole de  
Le soir on  
éparé dans  
nt la garde  
odes. Il y  
Cardinaux.  
rs entiers,  
e du même  
animement  
ilarge, de  
Cardinal de  
II. Il étoit  
rit le nom  
  
fortune de  
& né dans  
nt fort pau-  
de les avoir  
& allant par  
te en porte,  
tra, & re-  
urel, beau-  
le tira de sa  
tine, le fit  
éologie, &  
e. Il le mena  
r donné des  
cience, ses  
ous les plus  
habiles

*Troupeau & un Pasteur.* Il y montra le devoir du Pasteur envers son troupeau , & du troupeau envers Jesus-Christ , qui est le bon Pasteur , dont le Pape est le Vicaire. Ce sermon fini , le Cardinal de saint Eustache lut un Décret , par lequel le nouveau Pape unissoit les deux Collèges des Cardinaux en un seul , & promettoit de travailler à la réformation de l'Eglise. On ordonna sur la fin de cette Session, que le Pape seroit couronné le Dimanche suivant , & que la Session prochaine seroit renvoyée au dixième de Juillet. Dès que l'on sçut à Paris l'élection d'Alexandre V , on alla aussitôt en foule dans les églises , remercier Dieu d'un si grand bienfait , le peuple criant partout : Vive le Pape Alexandre. Comme on se souvenoit qu'il étoit Docteur de Paris , & qu'il y avoit même enseigné la Théologie avec beaucoup de réputation , le Roi Charles VI ne le considéra pas moins que s'il eût été François , & que s'il eût eu l'honneur de sortir du sang royal de France. Son couronnement se fit au jour marqué. Ce fut le Cardinal de Saluces qui en fit la cérémonie sur les degrés de l'église Cathédrale , & qui lui mit la tiare sur la tête , après avoir , selon l'usage , brûlé des étoupes en disant : Ainsi passe la gloire du monde. A la Messe on lut l'Evangile en Hébreu , en Grec & en Latin. Le Pape , après son couronnement , fit la cavalcade revêtu de ses habits Pontificaux , & accompagné des vingt-quatre Cardinaux & de tous les Prélats. Dans le chemin les Juifs lui présentèrent le livre de la Loi , & lui demanderent la confirmation de leurs privilèges , comme ils ont coutume de faire. Le Pape notifia ensuite son élection à toute l'Europe.

Dans la vingtième Session on lut de la part du Pape un Décret, par lequel il déclaroit nulles toutes les sentences portées par les deux Contendans pendant le schisme, contre ceux qui ne les reconnoissoient pas. Le même Décret approuvoit & ratifioit toutes les dispenses de mariage ou autres qui concernoient la pénitencerie, accordées par Benoît & Grégoire. La vingt-unième Session se tint le samedi vingt-septième de Juillet. On y publia de la part du Pape & du Concile un Décret qui confirmoit toutes les collations, provisions, translations des dignités & bénéfices, consécrations d'Evêques, & ordinations faites par les deux Contendans, pourvû qu'elles eussent été faites canoniquement, exceptant celles qui avoient été faites au préjudice de l'union. Le Pape ordonna ensuite qu'on procéderoit contre ceux qui adhéreroient encore à Pierre de Lune & à Ange Corario. La vingt-deuxième & dernière Session se tint le septième d'Août. On y lut de la part du Pape un Décret, qui ordonnoit aux Métropolitains d'assembler des Conciles Provinciaux, & aux Religieux de tenir leurs Chapitres, où il y auroit des Présidens de la part du Pape. Ce même Décret portoit qu'on enverroit des Nonces aux Rois & aux Princes, pour publier les Actes du Concile de Pise & en solliciter l'exécution. Enfin le Pape accorda une indulgence pleniére à tous ceux qui avoient assisté au Concile, & qui adhéreroient à ce qui y avoit été déterminé. Il ajouta qu'ayant dessein de réformer l'Eglise dans son chef & dans ses membres, & ne pouvant le faire actuellement à cause du départ de plusieurs Prélats & Ambassadeurs, il la suspendoit jusqu'au prochain Concile, laissant la

XXVI.  
Dernières  
Sessions du  
Concile de  
Pise.

liberté à tous ceux qui avoient assisté au Concile de s'en retourner chez eux.

XXVII.  
Autorité de  
ce Concile.

Ainsi finit le Concile de Pise, qui a eu plusieurs Auteurs de sentimens contradictoires, outre Benoît & Grégoire, qui étoient intéressés à ne le point recevoir. Les raisons de ceux qui ont eu la témérité d'attaquer ce Concile, ont été solidement réfutées dans un Traité de Gerson, *De auferibilitate Papæ ab Ecclesiâ*, c'est-à-dire, qu'on peut retrancher un Pape de l'Eglise, en certains cas que cet auteur expose fort au long. On en trouve l'analyse dans M. Dupin & dans l'histoire du Concile de Pise composée par M. Lenfant. Ce qui établit l'autorité du Concile de Pise, c'est qu'outre les Eglises de France, d'Angleterre, de Portugal, d'Allemagne, de Bohême, de Hongrie, de Pologne, des Royaumes du Nord, & de la plus grande partie de l'Italie, celle de Rome même s'y est soumise, & l'a regardé comme très-légitime, en reconnoissant Alexandre V & son Successeur Jean XXIII. Mais ce qui est encore plus décisif, c'est que l'Eglise universelle dans le Concile général de Constance, a approuvé celui de Pise dont il étoit comme une suite & une continuation. Il faut donc regarder le Concile de Pise comme légitime, ainsi qu'on l'a toujours regardé en France; parce que dans un schisme, où l'on ne peut savoir avec certitude lequel d'entre plusieurs Contendans est le vrai Pape, l'Eglise a le pouvoir de s'assembler & d'élire un Pape que tous les fidèles doivent reconnoître. Dans ce cas-là & plusieurs autres, l'Eglise reçoit l'autorité de s'assembler de la divine semence, qui comme un sang vivifiant se répand dans tout le corps de l'Eglise, & y est radicalement & inséparablement unie.

Ce sont les paroles de Gerson. Cette divine semence, ajoute le grand Bossuet, est la foi & la charité; c'est le Saint-Esprit, l'auteur & le distributeur de ces dons précieux; c'est Jesus-Christ même, par qui tout le corps, dont toutes les parties sont jointes & unies avec une si juste proportion, reçoit l'accroissement. Voilà la source de l'autorité du Concile de Pise. Il la tenoit, dit encore M. Bossuet, de l'Eglise universelle, qu'il représentoit; & du Saint-Esprit, qui par sa vertu toute puissante réunissoit en un seul corps tant de membres épars. L'Eglise réduite au triste état où elle se trouvoit, étoit dans le cas de l'absolue nécessité; & il falloit qu'elle s'assemblât de quelque manière que ce fût. Tous ceux qui désiroient la paix, s'accordoient à dire que le point essentiel étoit de l'assembler; parce qu'au même moment elle exerceroit sa souveraine & irréfragable autorité. Dans de pareilles circonstances, il n'est pas nécessaire d'examiner à qui appartient le droit de convoquer le Concile général. Il en faut revenir à ce principe que personne ne conteste: Toute société qui n'a plus de chef, possède par le droit naturel l'autorité souveraine, par laquelle elle pourvoit à ce qui est nécessaire pour unir tous ses membres & se conserver. Si cela est vrai de toute société, conclut M. Bossuet, il l'est à plus forte raison de l'Eglise, que Jesus-Christ a établie avec une sagesse toute divine.

## III.

En vertu du Décret du Concile de Pise, Pierre de Lune & Ange Corario, qui auparavant étoient Papes douteux sous le nom de Benoît XIII & de Grégoire XII, devinrent certainement tous deux antipapes; & Pierre

*Def. de la  
déclar. du  
Cler. de Fr.  
liv. V. ch. X.*

XXVIII.  
Les deux Papes déposés continuent le schisme.

30 Art. I. *Etat de l'Eglise*

de Candie, sous le nom d'Alexandre V l'uni- que & le vrai Pape. Le schisme auroit donc dû être éteint, & la paix rétablie dans l'Eglise. Mais les deux antipapes se mocquant du Décret du Concile de Pise, se maintinrent avec opiniâtreté chacun dans le parti qui lui demeuroit attaché. Pierre de Lune avoit encore les Royaumes d'Arragon, de Castille & d'Es- cosse. Arce Corario étoit reconnu du Roi La- distas & de quelques villes d'Italie, qui l'aban- donnerent peu de tems après. Ils ne pense- rent plus l'un & l'autre qu'à se maintenir & à se faire de nouvelles créatures; & dans cette vûe ils créèrent de nouveaux Cardinaux.

XXIX.

Le Pape A- lexandre V donne aux Religieux mendians de grands privi- lèges.

Alexandre V, qui avoit été de l'Ordre des Freres Mineurs, voulut donner aux Religieux mendians des marques de sa prédilection, en leur accordant une Bulle adressée à tous les Prélats, par laquelle il confirme les Décrets de Boniface VIII & de Jean XXII touchant les privilèges des Religieux mendians, non- obstant le Décret du Concile général de La- tran, *Omnia utriusque sexus*. L'Université de Paris allarmée de cette Bulle, qui donnoit pouvoir aux mendians d'administrer tous les Sacremens dans les Paroisses, sans le consen- tement des Pasteurs, fit une conclusion por- tant que tous les Religieux mendians seroient retranchés & chassés de son corps, & qu'ils ne prêcheroient point dans Paris. jusqu'à ce qu'ils eussent renoncé à cette Bulle. Les Do- minicains & les Carmes obéirent à ce Décret, protestant de leur attachement à l'Université: mais les autres mendians, & sur-tout les Freres Mineurs, soutenoient publiquement que c'étoit à eux proprement qu'appartenoit le droit de prêcher, de confesser, & de lever les

âmes des Paroisses. Le Roi défendit à tous Prêtres & Curés, sous peine de saisie de leur temporel, de laisser prêcher dans leurs églises les Franciscains & les Augustins, & fit publier & afficher cette Ordonnance aux portes de leurs Monastères. Enfin le Chancelier Gerson, par ordre de l'Université, attaqua la Bulle du Pape comme une pièce intolérable & incompatible avec l'autorité de l'Eglise, & prouva qu'elle troubloit tout l'Ordre hiérarchique; & qu'ainsi elle devoit être annullée. Jean XXIII, qui succéda bientôt après à Alexandre V, révoqua tous les privilèges des Mendians, & remit les choses dans l'état où elles étoient auparavant.

Le Pape Alexandre se conduisoit dans toutes les affaires uniquement par le conseil de Balthazar Cossa, Cardinal de saint Eustache; & cette confiance excessive qu'il avoit en ce Cardinal, lui fut très-préjudiciable. Il ne se fit rien sous ce foible Pontificat pour la réformation de l'Eglise. Les mêmes abus qui avoient eu cours auparavant, continuèrent de regner avec la même licence. Les Romains sollicitoient le Pape de se rendre à Rome où il étoit attendu & désiré; mais Cossa qui le gouvernoit absolument, le fit aller à Bologne où il étoit Légat. Il espéroit que le Pape y mourroit bientôt; & qu'il seroit élu en sa place. Il avoit déjà gagné quelques Cardinaux, à qui il avoit promis un dédommagement de toutes les dépenses qu'ils feroient pendant leur séjour à Bologne. Le Pape étant en cette ville envoya à Paris un Cardinal, pour lever des décimes sur l'Eglise de France, alléguant les dépenses qu'il étoit obligé de faire pour s'opposer à ses ennemis. Ce Légat fut

XXX.

Le Pape se laisse gouverner par le Cardinal de saint Eustache, qui lui fait faire de grandes fautes.

Mort de ce Pape.

32 Art. I. *Etat de l'Eglise*

mal reçu ; l'Université lui fut très-contraire , & le Roi défendit aux Officiers royaux de laisser entrer dans le Royaume des Légats chargés de pareilles commissions. Alexandre V accablé d'infirmités mourut à Bologne le troisième de Mai 1410, âgé de soixante-onze ans, après avoir occupé le S. Siège dix mois & huit jours ; & il fut enterré chez les Freres Mineurs de la même ville. Le bruit courut que Balthazar Cossa l'avoit fait empoisonner, & ce fut un des chefs d'accusation contre lui au Concile de Constance.

XXXI.  
Election de  
Jean XXIII.  
Caractère de  
ce Pape.

Après la cérémonie des funérailles d'Alexandre V, les Cardinaux entrèrent au Conclave le quatorzième de Mai au nombre de seize. Le sacré Collège étoit alors composé de vingt-trois Cardinaux, mais il y en avoit sept d'absens. Le dix-septième du même mois ils élurent Balthazar Cossa, qu'on appelloit le Cardinal de saint Eustache, & qui prit le nom de Jean XXIII. La recommandation de Louis d'Anjou Roi de Sicile contribua beaucoup à ce choix, les Cardinaux ne voulant pas s'attirer l'inimitié de ce Prince. Cossa étoit né à Naples d'une famille noble, & avoit de l'esprit & de la capacité pour les affaires ; mais la vie licentieuse qu'il avoit menée jusqu'alors, les violences qu'il avoit exercées dans sa Légation de Bologne, ses manières beaucoup plus séculières qu'ecclésiastiques, toutes ces choses paroissent être un obstacle à son élection. Platine assure qu'il gagna les Cardinaux par argent, sur-tout ceux qui n'étoient pas riches. Dans sa jeunesse il avoit fait, quoique déjà clerc, des courses sur mer pour piller, & c'est dans cet exercice qu'il avoit contracté l'habitude de veiller la nuit & de

dormir le jour, ce qu'il pratiqua toute sa vie. Il fit la cour à Boniface IX & devint son Camerier secret. Il trouva dans ce poste des occasions d'amasser beaucoup d'argent, en procurant des bénéfices à ceux qui lui en donnoient le plus, & aussi en vendant grand nombre d'indulgences pour l'Allemagne & les pays du Nord. Boniface IX, pour le récompenser des grands services qu'il lui rendoit en faisant entrer dans son trésor des sommes considérables, le fit Cardinal, & l'envoya en 1403 Légat à Bologne, où il se conduisit en vrai Tyran. Une des intentions de Boniface en lui donnant cette légation, avoit été de rompre un commerce scandaleux que ce Cardinal entretenoit à Rome.

Les commencemens de son Pontificat firent espérer que l'on verroit bientôt la fin du schisme, qui affligoit l'Eglise depuis si long-tems. Il étoit reconnu pour Pape légitime dans la plus grande partie de l'Europe. Benoît XIII étoit plus inflexible que jamais, & cependant il n'avoit plus pour lui que l'Espagne, l'Ecosse, & quelques Seigneurs particuliers. Il prétendoit que l'Eglise universelle résidoit dans son Château de Paniscole, situé dans une presqu'isle du Royaume de Valence. Grégoire XII étoit presque seul à Rimini, surtout après la mort de Robert Roi des Romains qui lui fomentoit un parti. Jean XXIII se voyant par cette mort délivré d'un puissant ennemi, crut se faire un puissant ami en favorisant l'élection de Sigismond Roi de Hongrie. Il eut soin aussi de révoquer la Bulle d'Alexandre V, qui donnoit aux Religieux mendiens de si grands privilèges. Il voulut par-là se rendre favorable le Clergé de France.

XXXII.

Jean XXIII.

est reconnu

dans presque

toute l'Europe.

pe.

Il veut lever

des décimes

sur le Clergé

de France.

34 Art. I. *Etat de l'Eglise*

afin de faire sur lui plus facilement des impositions, sous prétexte de la guerre qu'il avoit avec Ladislas Roi de Naples, & pour réduire ses deux concurrens à renoncer au Pontificat. Il envoya donc en France demander les décimes des bénéfices ecclésiastiques, les dépouilles des Prélats morts, & d'autres droits qu'il prétendoit lui être dûs de droit divin & naturel, canonique & civil. Mais cette légation fut inutile. L'Université s'étant opposée aux exactions que le Pape vouloit faire, les Députés du Pape ne purent rien obtenir.

XXXIII.  
Etat de l'Italie.

Dès qu'on eut appris à Rome la nouvelle de l'élection de Jean XXIII, le Sénat & le peuple Romain firent aussitôt abattre les statues de Grégoire, pour mettre en leur place celles du nouveau Pape. La nouvelle que le Pape reçut du mauvais succès de Ladislas, dans une tentative qu'il avoit faite sur la ville de Rome, augmenta encore sa joie. Enfin il crut son bonheur complet, en se voyant en même-temps délivré d'un puissant & cruel ennemi, en la personne de Galeas Duc de Milan, qui mourut étant à la tête de la faction des Gibelins. Ce Prince avoit été dès sa jeunesse un monstre de cruauté. Il avoit fait mourir sa propre mere, & l'on ne voyoit dans tout le Milanois que brigandages, incendies, sacrilèges, dans les villes & à la campagne. Il prenoit un tel plaisir à répandre le sang innocent, que personne n'étoit en sûreté de sa vie, & qu'il n'épargnoit ni âge, ni sexe, ni conditions. Enfin la justice divine qui le poursuivait, permit qu'il se formât contre lui une conjuration. De l'avis unanime des principaux de l'une & de l'autre faction, des Guelphes & des Gibelins, il fut massacré comme

il a  
éto  
guc  
tre  
pou  
le  
lic  
im  
ties  
les  
nel  
dit  
vre  
la  
pub  
ster  
dir  
ma  
sup  
con  
fléa  
I  
Siég  
Roy  
fess  
les  
int  
con  
din  
qui  
ma  
d'A  
ba  
ple  
cû  
da  
son

il alloit à l'église. Tout le reste de l'Italie étoit désolé par la peste, & par le feu de la guerre cruelle & civile que le schisme y entretenoit entre les Guelphes, qui tenoient pour le Pape, & les Gibelins, qui suivoient le parti de l'Empereur & des Seigneurs séculiers. De si terribles fléaux firent quelque impression sur un grand nombre de Chrétiens. Pendant trois mois on vit dans les villes & à la campagne, des processions solennelles d'hommes & de femmes de toutes conditions, Princes & Prélats, riches & pauvres, vêtus de longues robes blanches depuis la tête jusqu'aux talons, faisant des prières publiques pour appaiser la colère de Dieu justement irrité contre son peuple. On suspendit même les procès & les actes judiciaires; mais cette pénitence ne fut qu'extérieure & superficielle: les désordres & les animosités continuèrent, & furent suivis des mêmes fléaux & des mêmes malheurs.

Depuis que Jean XXIII étoit sur le saint

XXXIV.  
Guerre entre  
le Pape & Ladislas Roi de  
Naples.

Siège, il ne songeoit qu'à chasser Ladislas du Royaume de Naples, afin d'en mettre en possession Louis Duc d'Anjou. Après avoir pris les mesures nécessaires pour la sûreté de ses intérêts en Italie, ils s'avancèrent vers Rome, accompagnés de Louis d'Anjou, de tous les Cardinaux, & des principaux Chefs de l'armée qui devoit attaquer Ladislas. Son entrée fut magnifique; & après la cérémonie, Louis d'Anjou partit avec l'armée pour aller combattre Ladislas. Il remporta une victoire complète & fit un affreux carnage des ennemis. Il eût recueilli le fruit de la victoire, en se rendant maître & de la personne de Ladislas & de son Royaume, si au lieu de s'amuser au pik-

36 Art. I. *Etat de l'Eglise d'Italie.*

lage, son armée eût poursuivi les vaincus. Ladislas profita de cette faute pour se mettre dans des postes avantageux. Louis d'Anjou désespérant de l'y forcer, fut obligé de se retirer honteusement en France. Le Pape Jean XXIII, pour fortifier son parti contre les concurrents, créa quatorze Cardinaux. Après cette promotion si nombreuse, il ne garda plus de mesures avec Ladislas. Il l'excommunia, le dépouilla du Royaume de Naples, & dispensa ses sujets du serment de fidélité. Il publia ensuite deux Bulles pour ordonner une Croisade contre ce Prince. Mais Ladislas se mit peu en peine de cette excommunication & de ces Bulles du Pape. Comme il n'avoit plus rien à craindre de Louis d'Anjou, il rétablit en peu de tems ses affaires. Il gagna même les principaux Chefs de l'armée du Pape, & envoya des Troupes jusqu'aux portes de Rome. Jean XXIII voyant bien qu'il ne pouvoit résister à ce Prince, résolut de s'accommoder avec lui, & de tâcher de le gagner par argent. Ils firent entre eux le quinzième de Juin 1412 un traité de paix, dont les articles paroissent également honteux pour le Pape & pour Ladislas; & ce traité fut conclu moyennant une somme de cent mille florins d'or que le Pape fit porter à ce Prince. Le Pape y reconnoissoit Ladislas Roi de Naples, & Ladislas s'engageoit à le reconnoître pour Pape, & à abandonner Grégoire.



## ARTICLE II.

*Concile de Constance.*

## I.

**J**EAN XXIII, pour observer le Décret du Concile de Pise, qui ordonnoit la convocation d'un Concile œcuménique au bout de trois ans, en avoit indiqué un à Rome peu de tems avant qu'il fit son accommodement avec Ladislas. Il exhortoit dans sa Bullé tous les Rois, Princes, Patriarches, Archevêques, Evêques, Abbés, Chapitres, Monastères, à y venir ou en personne ou par Procureurs. Il tint ce Concile à Rome au mois d'Avril 1412, & on se mit en chemin de tous les pays pour s'y rendre. Le Roi de France y envoya des Ambassadeurs, pour demander la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres. Mais de tous les Prélats qui partirent pour aller à Rome, il y en eut très-peu qui y arriverent, à cause des troupes que Ladislas avoit alors autour de cette ville. Ainsi on ne fit rien dans ce Concile pour l'avantage de l'Eglise; & le Pape fut même obligé de le dissoudre pour le remettre à un autre tems. Ce fut peu après sa dissolution, que Ladislas fit avec le Pape l'accordement dont nous avons parlé. Jean XXIII commença alors à vivre tranquillement à Rome. Mais il se rendit bientôt odieux aux Romains par les plus injustes exactions. Toutes les voies qui tenoient à satisfaire la passion qu'il avoit d'a-

I.  
Le Pape convoque un Concile à Rome & le dissoud.

masser de l'argent , lui paroissoient légitimes.

II.  
Ladislas se  
rend maître  
de Rome , &  
y exerce de  
grandes  
cruautés.

Ladislas qui n'avoit fait la paix avec le Pape que pour l'amuser , & le surprendre lorsqu'il seroit moins sur ses gardes , crut pouvoir l'attaquer dans une conjoncture où il savoit que Rome étoit sans défense , & que le Pape s'y étoit fait grand nombre d'ennemis. Il entra dans la campagne de Rome avec une bonne armée ; & après s'être rendu maître des places les plus importantes , il marcha droit à Rome , & y entra la nuit du septième au huitième de Juin 1413 , par une brèche que cinq cens de ses gens firent à la muraille dans un endroit qui n'étoit pas gardé. Tout ce que put faire le Pape , fut de monter promptement à cheval , & de s'enfuir à Sienne & de la à Florence. Ladislas exerça à Rome des cruautés horribles , & mit tout au pillage. Il fit massacrer plusieurs Prélats , après leur avoir ôté leur bien. Il pillâ la Chapelle du Pape , enleva les joyaux du S. Siège , & quantité de reliques enchâssées dans de l'or , & enrichies de pierres précieuses , aussi-bien que les trésors des églises de la ville. Il changea la Basilique de saint Pierre en une maison de ville : fit manger les chevaux sur les autels & changea les églises en cabarets. Plusieurs citoyens furent mis à mort , & les autres souffrirent divers supplices.

II.

III.  
Le Pape &  
l'Empereur  
pensent aux  
moyens d'as-  
sembler un  
Concile gé-  
néral , dont la

Jean XXIII écrivit de Florence à Sigismond qui étoit alors en Lombardie , pour le prier de le secourir contre Ladislas. L'Empereur lui répondit en lui envoyant une Ambassade. Comme le Pape ne se croyoit pas en sûreté à Florence , il se retira à Bologne. Il y eut entre lui & l'Empereur quelques négocia-

tions, pour le tems, le lieu & la manière <sup>nécessité étoit</sup> d'assembler un Concile général, qu'on regardoit <sup>évidente.</sup> comme l'unique remède aux maux de l'Eglise. Déjà l'hérésie de Viclef avoit pénétré en Allemagne; & ce qui étoit la source de tous les maux, la discipline ecclésiastique paroissoit comme anéantie. Enfin les mœurs étoient corrompues à un tel point, que quand on ne se seroit proposé, en rassemblant un Concile, que de travailler à les réformer, ce motif auroit été suffisant. Car on savoit que les schismes & les hérésies qui pulluloient dans l'Eglise, étoient sortis de cette racine amère.

Dans l'état déplorable où Ladislas avoit jeté toute l'Italie, on cherchoit un libérateur, & tout le monde jettoit les yeux sur Sigismond. Le Pape lui envoya deux Cardinaux Légats avec des pouvoirs illimités, croyant devoir leur donner cette marque de confiance. Les Légats n'ignoroient pas que le Pape avoit un grand intérêt, que la ville où se tiendroit le Concile fût à sa bienséance; mais sachant aussi l'extrême besoin qu'il avoit de l'Empereur Sigismond, ils crurent devoir laisser décider ce Prince sur le choix de cette ville. Sigismond marqua Constance, ville Impériale dans le Cercle de Suabe, & les Légats y consentirent. Cette nouvelle réduisit presque le Pape au désespoir. Il maudit mille fois son imprudence, de s'être livré pieds & mains liés à un Prince, qui seroit en état de faire exécuter ce que le Concile voudroit ordonner contre lui. Mais il fallut dissimuler son mortel chagrin; ne pouvant désavouer des Légats à qui il avoit donné un plein pouvoir, sans se rendre odieux à tout le monde. Il prit le parti d'aller trouver l'Empereur, espérant

IV.

L'Empereur  
choisit Con-  
stance pour y  
faire assem-  
bler le Con-  
cile.

qu'il pourroit le faire changer de sentiment. Ils conférerent ensemble à Lodi pendant un mois. Le Pape étoit toujours en habits Pontificaux, & en conférant il étoit assis sur un fauteuil. L'Empereur étoit assis de même & en habit de Diacre. Malgré toutes les raisons que le Pape put alléguer, il fut arrêté que le Concile s'assembleroit à Constance le premier de Novembre 1414.

V.  
L'Empereur  
invite au  
Concile de  
Constance.

Sigismond en assignant Constance pour le lieu du Concile, promit avec le Magistrat de cette ville par un acte autentique, que le Pape avec toute sa Cour y seroit en toute sûreté, & y jouiroit de tous les privilèges qu'il pouvoit désirer. En même-tems l'Empereur publia un Edit par lequel il invite au Concile tous ceux qui avoient droit d'y assister, & déclare qu'il y sera en personne, afin d'y procurer plus efficacement une entière sûreté; & que chacun aura une parfaite liberté de proposer tout ce qu'il jugera nécessaire. Il écrivit aussi aux deux antipapes pour les exhorter à venir au Concile, & leur envoya un sauf-conduit pour cet effet. Il envoya en même-tems des Ambassadeurs à Charles VI Roi de France, pour lui représenter l'état déplorable de l'Eglise, & le besoin qu'elle avoit d'être réformée; & pour le prier de se trouver lui-même au Concile en personne, ou par une Ambassade solennelle. La lettre de l'Empereur dont les Ambassadeurs étoient chargés, portoit encore qu'on travailleroit dans le Concile à réunir les Grecs avec l'Eglise Latine.

## III.

VI.  
Convocation  
du Concile.

D'un autre côté Jean XXIII pressé par Sigismond, donna la Bulle de convocation du Concile, auquel il invite toute la Chrétienté;

Et il écrivit aussi des lettres particulières dans tous les Royaumes & les Etats de son obéissance. En même-tems arriverent en France les Ambassadeurs de Sigismond. Dans le discours qu'ils firent au Roi, ils avancerent que le Concile qui alloit s'assembler à Constance, devoit éteindre entièrement le schisme, en déterminant lequel des trois Papes étoit le légitime. C'étoit révoquer en doute ce qui s'étoit fait dans le Concile de Pise. C'est pourquoi on leur répondit par ordre du Roi qui étoit présent, que les deux Papes douteux & contumaces, avoient été déposés canoniquement dans le Concile général de Pise, & qu'on y avoit élu d'un consentement général le Pape Alexandre. Le Roi, ajoutoit-on, se conformant au jugement de l'Eglise universelle, représentée par ce Concile, l'a reconnu avec les Rois & les Princes Chrétiens pour véritable & souverain Pontife; il reconnoît en cette qualité, le Pape Jean son légitime successeur, & le reconnoitra toujours, à moins qu'il ne refuse de céder son droit, au cas que le Concile juge qu'il le doit faire pour donner une paix solide à l'Eglise; que comme il croyoit l'Empereur son bien aimé cousin, dans les mêmes sentimens, il n'empêcheroit pas ses sujets d'aller au Concile de Constance.

Trois mois avant l'ouverture du Concile mourut Ladislas, qui avec une armée considérable faisoit trembler toute l'Italie, & paroisoit vouloir assiéger le Pape dans Bologne, où il s'étoit retiré après sa conférence avec l'Empereur. Ladislas n'avoit que quarante ans; & comme il mourut sans enfans, la Princesse Jeanne sa sœur, veuve de Guillaume d'Autriche, lui succéda dans la Couronne de Na-

VII.

Mort de Ladislas.

Incertitudes du Pape au sujet du Concile.

sentiments pendant un pontificat sur un même & les raisons prétendues que le premier

ce pour le magistrat de que le Pape sûreté, & il pouvoit publia un de tous ceux lare qu'il y er plus efficace chacun ser tout ce t aussi aux à venir ar onduit pour s des Amance, pour l'Eglise, & ée; & pour Concile en solemnelle. mbassadeurs on travail-Grecs avec

ressé par Si- vocation de Chrétienté;

ples. Elle deshonora son regne par ses débauches, qui surpassèrent même celles de son frère. La mort de Ladislas causa beaucoup de joie au Pape; mais elle le mit aussi dans une extrême incertitude sur ce qu'il feroit à l'égard du Concile. Ses parens lui conseilloyent de retourner à Rome, qui vouloit secouer le joug des Napolitains; & de songer à recouvrer les places de l'Etat ecclésiastique qu'on lui avoit usurpées: au lieu d'aller commettre son autorité dans une ville Impériale, d'où il pourroit revenir simple particulier, après y avoir été comme Pape. Mais les Cardinaux lui représentèrent, que son honneur & le bien de toute l'Eglise demandoient qu'il allât à Constance pour présider au Concile; qu'à l'égard du temporel de l'Eglise de Rome, il pouvoit donner ses ordres à ses Généraux & à ses Lieutenans. Jean XXIII après avoir longtemps hésité, se rendit enfin à ce sage conseil. Il prit de nouvelles précautions, & fit un Traité avec Frideric Duc d'Autriche, qui promit de le défendre dans Constance, & de l'en faire sortir quand il lui plairoit, à condition que le Pape lui feroit une pension annuelle de six mille florins d'or, & qu'il le déclareroit Capitaine général de ses troupes.

## I V.

VIII. Le Pape partit de Bologne le premier d'Octobre 1414 pour se rendre à Constance. Il avoit une bonne escorte, beaucoup d'argent & de meubles précieux, afin de faire des présens & de paroître avec éclat. Il arriva à Constance le vingt-huitième du même mois, & fut reçu avec beaucoup de magnificence par le corps du Clergé & des Magistrats. L'ouverture du Concile se fit le cinquième de Novem-

Le Pape arrive à Constance.

Ouverture du Concile.

bre,  
ne fut  
les A  
Pape  
toute  
Card  
sept  
avec  
pont  
après  
logie  
Card  
avec  
sion p  
me n  
dinau  
nomb  
Le P  
Maît  
dixié  
soit c  
La  
comm  
la M  
les P  
place  
Peres  
aussi  
Les l  
mitr  
bune  
la S  
chac  
prou  
Le l  
pron  
que

bre , quoique l'Empereur ni les Electeurs ne fussent pas encore arrivés , non plus que les Ambassadeurs des Rois & des Princes. Le Pape se rendit à l'église Cathédrale au son de toutes les cloches , accompagné de quinze Cardinaux , vingt-trois Archevêques , vingt-sept Evêques , & un grand nombre d'Abbés avec tout le Clergé de la ville. Il célébra pontificalement la Messe du Saint-Esprit , après laquelle un Bénédictin Docteur en Théologie prononça un discours. Le plus jeune des Cardinaux annonça ensuite de la part du Pape avec l'approbation du Concile , que la Session prochaine se tiendrait le seizième du même mois. Dans cet intervalle plusieurs Cardinaux arrivèrent à Constance , avec un grand nombre d'Archevêques & plusieurs Seigneurs. Le Patriarche de Constantinople & le Grand Maître de Rhodes y arrivèrent le même jour , dixième de Novembre , & chacun s'empressoit de s'y rendre.

La première Session se tint le seizième , comme on étoit convenu. Elle commença par la Messe du Saint-Esprit , après laquelle tous les Prélats en habits pontificaux prirent leurs places. On chanta une antienne , & tous les Peres à voix basse firent une prière. On chanta aussi les Litanies & l'Hymne du Saint-Esprit. Les Prélats se leverent ensuite , prirent leurs mitres , & un des Evêques monta dans la tribune pour lire ce qui devoit être statué dans la Session. Après cette lecture les Présidens de chaque nation répondirent : *Placet* , nous l'approuvons , & tout cela finit par le *Te Deum*. Le Pape présida à cette première Session , & prononça le discours. Un Secrétaire apostolique lut ensuite à haute voix la Bulle de con-

IX.  
Première  
Session.

vocation, nomma les dix Notaires, un Gardien du Concile, les Auditeurs de Rote, quatre Avocats, deux Promoteurs ou Procureurs, & quatre maîtres de cérémonies pour mettre chacun à sa place : avertissant néanmoins de la part du Pape, que si quelqu'un ne se trouvoit pas placé dans les Sessions selon le rang qu'il prétendoit avoir, ce seroit sans conséquence, & sans préjudicier à ses droits: Cette Session finit par la lecture d'un Canon du onzième Concile de Tolède, qui marque avec quelle gravité on doit se conduire dans ces saintes & augustes Assemblées. Le Pape annonça la Session suivante pour le dix-septième de Décembre, & l'Assemblée se sépara.

X.  
L'Empereur  
arrive à Con-  
stance.

On vit arriver à Constance pendant le mois de Décembre beaucoup de Seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers; entre autres, le beau-pere de l'Empereur, le célèbre Pierre d'Ailli Cardinal de Cambrai, les Ambassadeurs d'Angleterre. On ne tint point la Session au jour marqué, le dix-septième de Décembre, & il se passa même plus de trois mois sans aucune Session publique. Il y eut dans cet intervalle quelques Congrégations, où l'on agita fortement la matière de l'union & de la réformation. Les Ambassadeurs de France avec un grand nombre de Prélats de la même Nation, arriverent à Constance vers le milieu de Décembre, & ils furent reçus avec beaucoup de distinction, la plupart des Prélats ayant été au-devant d'eux. L'Empereur arriva peu de tems après: Il entra dans Constance le jour de Noël entre quatre & cinq heures du matin, avec l'Impératrice son épouse, l'Electeur de Saxe, & d'autres personnes du premier rang

de l'  
théd  
la M  
foné  
pren  
les :  
Aug  
épéc  
pou  
alor  
prit  
pou  
arri  
à la  
ses  
gea  
noit  
deur  
Dan  
Janv  
devo  
& le  
du C  
n'arr  
sonn  
tât d  
que  
D  
river  
& p  
de c  
part  
trou  
ne  
alo  
bre  
Fill

de l'un & de l'autre sexe. Il se rendit à la Cathédrale, où le Pape, qui l'y attendoit, célébra la Messe pontificalement. L'Empereur y fit la fonction de Diacre & chanta l'Évangile de la première Messe, qui commence par ces paroles : *On publia un Édit de la part de l'Empereur Auguste.* Après la Messe le Pape présenta une épée à l'Empereur, l'exhortant à s'en servir pour la défense de l'Église. Sigismond n'avoit alors que quarante-six ans. Il avoit de l'esprit, de l'éloquence, & du zèle pour la Foi & pour l'union de l'Église. Quatre jours après son arrivée, l'on tint une Congrégation générale, à laquelle il assista. Le Pape s'y trouva avec ses Cardinaux & ses Prélats. Sigismond engagea le Concile à attendre les Envoyés de Benoît XIII & de Grégoire XII, & les Ambassadeurs des Princes qui leur étoient attachés. Dans une Assemblée qui se tint le premier de Janvier, on délibéra sur les mesures que l'on devoit prendre pour la sûreté, le bon ordre, & les provisions nécessaires pendant la tenue du Concile. Elles furent si bien prises, qu'il n'arriva presque aucun désordre, & que personne ne manqua de rien, quoique l'on comptât cent mille étrangers dans Constance, & que la ville ne soit pas fort grande.

Dans le cours du mois de Février 1415, ar-  
riverent les Députés de Benoît & de Grégoire,  
& plusieurs Princes & Prélats de l'obédience  
de ce dernier. On tint plusieurs Congrégations  
particulières auxquelles Jean XXIII ne se  
trouva point, parce que l'on craignoit qu'il  
ne traversât les négociations. On fit courir  
alors plusieurs Écrits, où l'on s'expliquoit li-  
brement sur ses vices personnels. Le Cardinal  
Fillastre en composa un, dans lequel il infi-

XI.

Congrégations particu-  
lières, où l'on  
prend des me-  
sures pour en-  
gager le Pape  
à abdiquer le  
Pontificat.

Noit fort sur l'abdication volontaire des trois Papes, comme la meilleure de toutes les voies. Le Pape s'en plaignit; mais ce Cardinal, loin de délavouer son Ecrit, alla trouver le Pape, & lui dit qu'il en étoit l'auteur, & qu'il l'avoit composé dans la vûe de l'utilité de l'Eglise. Le Pape auroit voulu que les Docteurs séculiers n'eussent point voix délibérative dans le Concile; mais la proposition qu'il en fit fut très-mal reçue. Ce fut pour lui une grande mortification, parce qu'il vit bien que l'autorité de ses Prélats seroit contrebalancée par les suffrages d'un grand nombre de Docteurs séculiers, de Députés des Rois, des Princes, des Républiques, des Universités, & de toutes les Communautés, qui n'étoient point engagés dans la cléricature & qui étoient habiles & bien intentionnés. Le Pape eut encore un autre sujet de mortification. On résolut, malgré lui, que dans les Sessions publiques on opineroit par Nation. Cela étoit contraire à la pratique ordinaire des Conciles, où l'on avoit toujours pris la voix de chaque membre de l'Assemblée. Mais l'on avoit des raisons puissantes pour s'éloigner de cet ancien usage dans la circonstance où l'on se trouvoit. Comme les Espagnols n'étoient pas encore réunis au Concile, on le partagea en quatre nations, l'Italie, la France, l'Allemagne & l'Angleterre. On nomma un certain nombre de Députés de chacune avec des Procureurs & des Notaires: ces Députés avoient à leur tête un Président, que l'on changeoit tous les mois: chaque nation s'assembloit en particulier pour délibérer sur les choses qui devoient être portées au Concile. Quand on étoit convenu de quelque article, on l'apportoit à

une a  
 l'arti  
 signo  
 dans  
 sé pa  
 se co

D  
 précé  
 créte

ves

pour

parce

d'app

ceux

voye

de la

prévê

pour

des c

Dépu

scint

dema

dans

fit lire

de re

cessio

cond

ques

Pont

qu'il

dans

seroi

Con

min

vag

proc

plus

une assemblée générale des quatre nations. Si l'article étoit unanimement approuvé, on le signoit & on le cachetoit, pour le porter ainsi dans la Session suivante, afin qu'il fût autorisé par tout le Concile. Ce fut ainsi que l'on se conduisit pendant tout le tems qu'il dura.

Dans ces Congrégations particulières qui précédèrent la seconde Session, on présenta secrètement une liste d'accusations les plus graves contre le Pape; mais on la supprima, pour ne point deshonorer le saint Siège, & parce que la bienveillance ne permettoit pas d'approfondir des faits aussi scandaleux que ceux dont il s'agissoit. On aima mieux lui envoyer des Députés pour l'engager à renoncer de lui-même au Pontificat. Comme il vouloit prévenir une déposition qui eût été honteuse pour lui, si elle avoit été faite en conséquence des crimes dont on l'accusoit, il répondit aux Députés avec une gravité mêlée d'une joie feinte & affectée, qu'il feroit tout ce qu'on demandoit de lui, si les deux autres Contendants prenoient le même parti; & aussitôt il fit lire un Ecrit, où il déclaroit qu'il étoit prêt de rendre la paix à l'Eglise par la voie de la cession, si Pierre de Lune & Ange Corario, condamnés comme hérétiques & schismatiques par le Concile de Pise, & déposés du Pontificat, renonçoient pareillement au droit qu'ils y prétendoient; & ce en la manière, dans les circonstances, & dans le tems qui seroient arrêtés entre lui & les Députés du Concile. Les Nations assemblées ayant examiné cette formule de cession, la trouverent vague, obscure, ambiguë & incapable de procurer l'union. On le pria d'en donner une plus claire & plus positive, & qui fût sans

condition. Il en fit une seconde, qu'on jugea encore plus insuffisante que la première. On le sollicita fortement d'en donner une plus ample & plus précise, qui ne renfermât ni équivoque ni restriction : mais il remettrait de jour en jour, & tâchoit pendant ce tems-là d'attirer des membres du Concile dans ses intérêts. On n'osoit plus lui parler de céder, parce qu'il maltraitoit de paroles ceux qui lui en faisoient la proposition. Néanmoins les Nations dresserent elles-mêmes la formule de cession telle qu'elle devoit être, & l'Empereur accompagné de quelques Députés du Concile, la présenta lui-même au Pape. Mais il ne voulut jamais l'accepter, parce qu'elle étoit précise & sans condition.

XII.  
Les Députés  
de l'Université  
de Paris ar-  
rivent à Con-  
stance.

Pendant que l'on travailloit à obtenir de Jean XXIII son abdication, les Députés de l'Université de Paris arriverent à Constance, ayant à leur tête le célèbre Jean Gerson Chancelier de cette Université, & en même-tems Ambassadeur du Roi au Concile. Il étoit accompagné de Jean Dacheri, de Jacques Despars Docteur en médecine, & de Benoît Gentien, Religieux de saint Denys, l'un des plus savans hommes de son tems, & que l'on croit être le Moine anonyme de saint Denys, de qui nous avons une histoire fort détaillée de Charles VI, & de ce qui s'est passé sous son regne. Ils eurent audience publique du Pape & de l'Empereur, qui leur rendirent des honneurs extraordinaires, louerent beaucoup l'Université de Paris, & l'éleverent au-dessus de toutes celles de l'Europe, particulièrement pour avoir contribué avec le Roi de France, plus que tout le reste du monde Chrétien, à rendre la paix à l'Eglise.

Ces

Ces Députés se joignirent aux Allemans & aux Anglois, pour travailler ensemble à l'union; & à l'entière extinction du schisme. Les trois nations dresserent une formule de cession en termes clairs & absolus, & on fit entendre au Pape, que le Concile, comme juge souverain, étoit en droit de lui ordonner de céder, & même d'employer contre lui le bras séculier au nom de l'Eglise Universelle. Le Pape crut qu'il falloit céder au tems, & faire, au moins en apparence, de bonne grace, ce que l'on pouvoit exiger de lui par force. Le premier de Mars il vint à l'assemblée que l'on avoit indiquée à ce sujet dans son Palais, & il prononça tout haut la formule claire & précise par laquelle il faisoit serment de renoncer au Pontificat, si son abdication pouvoit pacifier l'Eglise & éteindre le schisme. L'Empereur au nom du Concile, les Cardinaux, & les Députés des nations, remercièrent le Pape de sa soumission, & tous chanterent le *Te Deum* pour en remercier Dieu. Le Pape annonça ensuite la seconde Session publique du Concile pour le lendemain deuxième de Mars. L'Assemblée fut très-nombreuse. Après la Messe, qui fut célébrée par le Pape, le Cardinal de Florence dit à haute voix, que le Pape avoit bien voulu accepter le projet de cession qu'on lui avoit présenté. Le Pape assis devant l'autel, sur tout haut une copie de cette formule, qu'il avoit écrite lui-même. Après avoir lû ces paroles, je fais vœu & je jure à Dieu de céder, il se leva de son siège, se mit à genoux devant l'autel, & dit en mettant la main sur sa poitrine : Oui, je le promets véritablement. Après ces paroles il se releva, s'assit & conti-

XIII.  
Jean XXIII  
promet avec  
serment de  
renoncer au  
Pontificat.

Seconde  
Session.

nuâ sa lecture. Quand elle fut achevée, l'Empereur quitta sa Couronne, se mit à genoux devant le Pape, & lui baïsa les pieds : le Patriarche d'Antioche en fit autant au nom du Concile. Mais comme on ne croyoit pas pouvoir beaucoup compter sur les sermens les plus solennels du Pape, parce que l'on connoissoit sa duplicité, on le pria de donner une Bulle de son abdication selon les formes ordinaires. Il ne voulut point écouter cette proposition, quoique l'Empereur lui-même le pressât d'accorder ce qu'on lui demandoit : & il crut qu'il satisferoit suffisamment à son devoir & aux vœux du Concile, en notifiant sa cession à toute la Chrétienté : ce qu'il fit par une Bulle du deuxième de Mars.

## XIV.

Le Pape s'enfuit de Constance.

L'Empereur fit tenir le onzième du même mois une Congrégation pour y proposer de donner un Pape à l'Eglise. Il y eut à ce sujet de grandes contestations : on renouvela les accusations formées contre Jean XXIII : on rappella ses crimes & les scandales qu'il avoit donnés, & l'on conclut que les Nations étoient en droit de faire ce qu'elles jugeroient à propos pour l'élection d'un autre Pape, & pour l'union de l'Eglise. Alors Jean XXIII, qui fut informé de ce qui se passoit contre lui, ne songea plus qu'à trouver des moyens de sortir secrètement de Constance. On le soupçonna de ce dessein sur des conjectures assez fortes, & l'Empereur prit des mesures pour empêcher son évâsion. Comme on le gardoit à vue, il n'avoit de ressource que dans le secours de Frideric d'Autriche, qui étoit arrivé à Constance depuis près d'un mois, sous prétexte d'aller plus loin, mais en effet pour entrer dans toutes les vues du Pape, avec lequel il

feignoit de n'avoir aucune liaison. On veilloit de si près sur le Pape & sur Frideric, qu'ils ne pouvoient faire un pas à l'insçu de Sigismond. Le seul expédient que Frideric put trouver, fut de donner un Tournoi. La fête fut marquée pour le vingtième de Mars après midi. Pendant que tout le monde étoit au spectacle, Jean XXIII se déguisa sur le soir en postillon, & sortit dans la foule sur un mauvais cheval, ayant une grosse casaque grise sur les épaules, & une arbalète à l'arçon de la selle. La nuit il se mit dans une barque que Frideric avoit fait tenir prête; & en quelques heures il arriva à Schaffouse, qui appartenoit à ce Duc. Après le Tournoi Frideric retourna dans la ville; mais sur le soir il en sortit seul & avec beaucoup de précipitation, pour aller à Schaffouse joindre le Pape.

Cette fuite du Pape jeta la consternation dans toute la ville de Constance: chacun ne pensoit plus qu'à se retirer dans la crainte du pillage; mais la prudence de l'Empereur apaisa tout. Il fit à cheval le tour de la ville, & assura par-tout qu'on auroit la même sûreté dans Constance qu'auparavant, & que le Concile ne seroit point interrompu par l'absence du Pape. L'Empereur reçut dans le même tems une lettre du Pape, écrite de sa propre main, & conçue en ces termes: Mon très-cher, par la grace du Dieu tout-puissant, je suis arrivé à Schaffouse, où je jouis en même-tems de la liberté, & d'un air qui convient à mon tempérament. J'y suis venu à l'insçu de mon fils le Duc d'Autriche, non pour me dispenser de tenir la parole que j'ai donnée d'abandonner le Pontificat en faveur de l'Eglise de Dieu, mais au contraire pour l'exécuter li-

XV.

Congrégations au sujet de la fuite du Pape.

brement & sans exposer ma santé. Cette lettre est datée du vingt-unième de Mars 1415. Le Pape écrivit à peu près dans les mêmes termes au Collège des Cardinaux. Sigismond assembla le même jour toutes les Nations, troublées de cette fuite clandestine du Pape, & leur déclara que la retraite de Jean XXIII n'empêcherait point le Concile de travailler à l'union & à la réformation de l'Eglise. Le Duc d'Autriche fut cité devant l'Empereur & le Concile, comme coupable de trahison, & plusieurs villes de son obéissance cessèrent de lui être soumises. Dans la même Congrégation on convint d'envoyer au Pape trois Cardinaux avec l'Archevêque de Reims, pour l'engager à revenir au Concile.

## V I.

XVI.  
Discours de  
Gerson sur la  
supériorité  
du Concile  
au dessus du  
Pape.

Avant le départ de ces Députés, Jean Gerson, de concert avec l'Empereur & les Nations, fit un discours pour établir la supériorité du Concile au-dessus du Pape. C'étoit afin que ces Députés pussent en faire part à Jean XXIII, & qu'il ne crût pas avoir rompu le Concile par son évasion. Ce discours fut le fondement de toute la conduite du Concile à l'égard de Jean XXIII. Il contient douze propositions, dont la dernière est : Que l'Eglise n'a point de moyen plus efficace pour se réformer elle-même dans toutes ses parties, que la continuation des Conciles généraux & Provinciaux. Il y est aussi prouvé, que l'Eglise a pû & peut en plusieurs cas s'assembler sans un exprès consentement ou commandement du Pape, quand même il seroit canoniquement élu, & qu'il meneroit une vie régulière. Voici, entre autres, deux cas où Gerson établit que l'Eglise est en droit de s'assembler sans le con-

Me  
din  
no  
1.  
2.  
tre  
ma  
3.  
icl  
ga  
ch  
po  
po

sentement du Pape. Premièrement, si le Pape, étant accusé & tiré en cause pour écouter l'Eglise, refuse opiniâtrément de l'assembler. Secondement, s'il s'agit de matières importantes, concernant le gouvernement de l'Eglise, & qui doivent être terminées par un Concile général que le Pape ne veuille pas assembler. L'Université de Paris publia aussi quelques conclusions sur le même sujet, qui tendoient à prouver, comme faisoit Gerson, la supériorité du Concile général au-dessus du Pape. Jean XXIII fit de grandes plaintes de tous ces discours, & il écrivit de tous côtés contre l'Empereur & le Concile. Mais ses lettres ne produisirent pas l'effet qu'il en attendoit; & il y en eut même quelques-unes qui furent renvoyées aux Peres du Concile. L'Archevêque de Reims qui avoit été trouver le Pape avec les trois Cardinaux députés, en revint au bout de deux jours. On vit par son rapport, que le Pape ne cherchoit qu'à amuser le Concile, & l'on résolut de tenir dès le lendemain la troisième Session publique.

C'étoit le vingt-sixième de Mars. Après la Messe & les cérémonies accoutumées, le Cardinal de Florence lut une déclaration faite au nom du Concile, contenant les articles suivans:

1. Que ce Concile est légitimement assemblé.
2. Que la retraite du Pape & de quelques autres Prélats que ce soit ne le dissout point, mais qu'il demeure dans son entière autorité.
3. Qu'il ne sera point séparé jusqu'à ce que le schisme soit éteint, & l'Eglise réformée à l'égard de la Foi & des mœurs, tant dans le chef que dans les membres.
4. Qu'il ne sera point transféré d'un lieu à un autre, si ce n'est pour une cause raisonnable approuvée par le

XVII.  
Troisième  
Session.

Concile. 5. Qu'aucun Prélat, ni aucun autre membre du Concile, ne s'en retireront point avant qu'il soit fini, sinon pour une cause légitime & approuvée par l'autorité du Concile. Les Députés de chaque nation approuveront tous ces articles, & l'on en dressa un acte. Les trois Cardinaux députés vers le Pape revinrent ce même jour après la Session, accompagnés de deux autres Cardinaux qui avoient suivi le Pape à Schaffouse. On croyoit qu'ils seroient favorables au Concile; & on fut fort surpris quand, après plusieurs défaites, on les vit soutenir que le Concile devoit être regardé comme dissous par l'absence du Pape, & que le Pape n'étoit point au-dessous du Concile. Dans les Congrégations suivantes les trois Nations, soutenues de l'Empereur, résolurent de tenir la quatrième Session le trentième de Mars, & les Cardinaux promirent de s'y trouver.

XVIII.  
Quatrième  
Session.

En effet ils y assisterent tous, excepté deux qui apparemment étoient malades. Après la Messe & les cérémonies ordinaires, le Cardinal de Florence fit la lecture des articles dont on étoit convenu. Le premier étoit conçu en ces termes : Au nom de la très-sainte Trinité, Pere, Fils, & Saint-Esprit : Ce sacré Synode de Constance, qui est un Concile général légitimement assemblé au nom du Saint-Esprit, à la gloire de Dieu tout-puissant, pour l'extinction du présent schisme & pour l'union & la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres : afin de parvenir à cette union & cette réformation plus sûrement & plus parfaitement; ordonne, définit, statue, décerne & déclare ce qui suit. Premièrement : Que ledit Concile de Constance, légitimement

assemblée au nom du Saint-Esprit, faisant un Concile général, qui représente l'Eglise Catholique militante, a reçu immédiatement de Jesus-Christ une puissance à laquelle toute personne, de quelque état & dignité qu'elle soit, même Papale, est obligée d'obéir dans ce qui appartient à la Foi, à l'extirpation du présent schisme, & à la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres. Secondement : Que notre Seigneur le Pape Jean XXIII ne transférera point hors de la Ville de Constance la Cour de Rome ni ses Officiers, sans le consentement du Concile, sur-tout s'il s'agit d'Officiers dont l'absence seroit préjudiciable au Concile. Troisièmement : Que toutes les translations des Prélats, les censures ecclésiastiques, les actes faits ou à faire au préjudice du Concile par ledit Pape, ou par ses Officiers & Commissaires, depuis sa retraite, seront nuls & sont actuellement cassés. Le Cardinal de Florence ne lut que ces trois articles : cependant il y en avoit encore deux autres, dont l'un défendoit de créer de nouveaux Cardinaux, jusqu'à ce que l'affaire de l'union fût terminée ; & l'autre portoit que l'on choisiroit trois Députés de chaque nation, pour examiner les raisons de ceux qui voudroient se retirer du Concile.

Dans une Congrégation qui se tint le premier d'Avril qui étoit le lendemain de Pâques, on indiqua la Session suivante pour le sixième du même mois. Mais avant cette Session, Jean XXIII fit notifier au Concile sa retraite de Schaffouse à Lauffenberg. On en parla beaucoup dans une Congrégation, & cet incident n'empêcha pas que la cinquième Session ne se

XIX.  
Cinquième  
Session.

tint au jour marqué. On y fit relire les articles qu'on avoit déjà lus dans la quatrième Session. Ils furent approuvés unanimement ; & l'on en proposa d'autres , pour servir de préparation à la Session prochaine. Les premiers articles des quatrième & cinquième Sessions , touchant l'autorité du Concile au-dessus du Pape , ont depuis fort embarrassé les Théologiens Ultramontains. Comme ils établissent clairement une vérité , à laquelle l'Eglise Gallicane a toujours rendu un témoignage éclatant , cette illustre Eglise a témoigné en toute occasion combien elle étoit attachée à ces décrets. Entre les quatre articles que l'Assemblée générale du Clergé de France dressa l'an 1682 , & qui contiennent une déclaration nette & précise de sa doctrine sur l'autorité des deux Puissances , elle déclare dans le second de ces articles , son attachement inviolable aux Décrets du saint Concile œcuménique de Constance , contenus dans les Sessions IV. & V. Les Ultramontains ont pris inutilement divers moyens pour tâcher d'ôter à l'Eglise de France l'avantage qu'elle tire de ces Décrets , où sa doctrine , qui est celle de l'Eglise , est si formellement établie. Mais Schelstrate qui a senti la foiblesse de ces moyens , en a imaginé un fort singulier pour arriver au même but. Il a cru avoir trouvé dans la bibliothèque du Vatican dont il avoit soin , des manuscrits qui l'autorisent à dire , que le premier Décret de la quatrième Session avoit été corrompu par les Peres du Concile de Bâle. Plusieurs savans Théologiens François ont répondu à Schelstrate. M. Bossuet & M. Arnauld sont ceux qui l'ont fait avec le plus de force & de solidité : le premier dans la *défense de la Dé-*

claration du Clergé de France : & le dernier dans ses Eclaircissemens sur l'autorité des Conciles généraux & des Papes.

Il est très important de faire attention à ce que nous lisons dans la cinquième Session, que le Pape doit obéir à ce Concile & à tout autre Concile général. Il est clair, ce me semble, dit M. Bossuet, que ces Peres n'employoient pas des termes si précis sans dessein, & qu'ils vouloient prévenir les vaines subtilités de ceux qui restraindroient le sens de ces Décrets aux Conciles tenus dans les tems de schisme. Le Cardinal de la Tour Brûlée a le premier inventé cette frivole défaite, pendant la dispute du Pape Eugène avec le Concile de Bâle. Ce subtil Dialecticien a parfaitement senti la clarté des expressions du Concile, mais il a imaginé cette vaine distinction, parce qu'il lui étoit impossible de défendre sa cause, sans contredire formellement le texte du Concile de Constance. Les auteurs Ultramontains qui l'ont suivi ont encore encheri sur cette imagination. Mais rien n'égale en absurdité la pensée de Bellarmin, qui prétend que le Concile n'a prétendu s'assujettir que les Papes douteux, & qui par conséquent ne sont point Papes : c'est-à-dire, répond M. Bossuet, que le Concile, en décidant que lui & tout autre Concile général a reçu immédiatement de Jesus-Christ son autorité sur le Pape même, ne prononce que de grands mots, qui au fond ne disent rien, puisqu'ils signifient que le Concile a autorité sur ceux qui ne sont point Papes. Je le répète encore une fois : y a-t-il rien de plus absurde ? D'ailleurs on doit entendre par un Pape douteux, & qui par conséquent n'est point Pape, non celui qui est élu

XX.

Vrai sens des Décrets de cette Session.

Déf. de la décl. du Clerg. de France. l. V. c. XIV.

Ibid.

pendant tout schisme en général, mais pendant un schisme où les difficultés sur le fait & sur le droit, sont tellement embrouillées, qu'il est absolument impossible de les éclaircir. Tel étoit le schisme qui déchira l'Eglise après l'élection d'Urbain VI. Or ce cas est extrêmement rare, & n'est arrivé qu'une seule fois depuis Jesus-Christ. Mais peut-on soutenir que le Concile de Constance ait choisi les expressions les plus générales & les plus étendues qu'il a pu trouver, pour exprimer le cas le moins fréquent & le plus rare qu'on puisse imaginer? Une pensée si peu raisonnable ne mérite pas d'être réfutée.

## V I I.

XXI.  
Session sixième & suivantes.

Jean XXIII ne se croyant point en sûreté à Lauffenberg, depuis sur-tout que l'Empereur poursuivoit vivement le Duc d'Autriche, se retira à Fribourg. Il envoya de-là des mémoires au Concile, qui ne fit aucun cas de ses belles promesses. Pour l'engager ou à revenir à Constance, ou à donner sincèrement son abdication, on tint la sixième Session le dix-septième d'Avril. On nomma des Commissaires pour aller sommer le Pape de venir au Concile, ou de choisir une ville entre trois qu'on lui indiquoit, de s'y rendre dans dix jours, & d'y rester jusqu'à ce que l'affaire de l'union fût achevée, au moins en ce qui dépendoit de lui. En cas de refus, ils avoient ordre d'exiger de lui une Bulle, par laquelle il déclareroit qu'il n'étoit plus Pape. La réponse que ces Députés rapportèrent le vingt-neuvième d'Avril, fit juger que le Pape n'avoit d'autre dessein que d'amuser le Concile. La septième Session se tint le deuxième de Mai. Il y fut d'abord question de l'affaire de Jérôme de Pra-

que. Mais nous en parlerons dans l'article des hérésies, de même que de Jean Hus, & de la condamnation de quelques autres hérétiques. Nous nous bornons maintenant à ce qui regarde l'union & la réformation de l'Église. Jean XXIII fut cité à comparoître en personne avec ses adhérens dans l'espace de neuf jours, pour se justifier de l'accusation d'hérésie, de schisme, de simonie, & de plusieurs crimes énormes. Après qu'on eut fait la lecture de cette citation, on se sépara en indiquant la Session suivante au quatrième de Mai. On y procéda à la condamnation des erreurs de Viclef. Elles étoient renfermées dans quarante-cinq propositions, qui avoient été déjà censurées par les Universités de Paris, de Prague, & d'Angleterre.

Le lendemain de cette Session les Députés des nations s'assemblerent en grand nombre, pour être témoins & médiateurs de la réconciliation entre le Duc d'Autriche & l'Empereur. Elle se fit après que Frideric se fut remis, lui & tout ce qu'il possédoit, au pouvoir & à la clémence de S. M. Impériale, & qu'il eut promis de ramener Jean XXIII à Constance. On prit les jours suivans toutes les mesures que l'on pouvoit prendre pour engager le Pape à y revenir. Le Concile envoya des Députés à Fribourg, où il étoit déjà tenu prisonnier par le moyen du Duc d'Autriche. Les Députés lui conseillèrent de venir avec eux au Concile, pour se défendre dans la neuvième Session. Il répondit qu'il étoit prêt d'y aller, & qu'il n'avoit point de plus grand regret que celui de l'avoir abandonné. Mais il fut bien surpris, quand il vit un Officier de l'Empereur avec trois cens hommes pour le garder. Dans

XXII.  
Déposition  
du Pape Jean  
XXIII.

la neuvième Session qui se tint le treizième de Mai, on fit appeler le Pape à plusieurs reprises & à haute voix à la porte de l'église; & l'on nomma vingt-trois Commissaires pour entendre les témoins, recevoir leurs sermens, & instruire le procès. Dans la dixième Session les Commissaires firent leur rapport des dépositions des témoins. En conséquence, après avoir encore fait appeler & citer publiquement Jean XXIII, comme on avoit fait la veille, le Concile le déclara atteint & convaincu d'avoir scandalisé toute l'Eglise par ses mœurs damnables & par ses détestables actions, & d'avoir exercé publiquement la simonie, en vendant les bénéfices ecclésiastiques à beaux deniers comptans; & comme tel le suspendoit de toutes les fonctions de Pape, & de toute administration tant spirituelle que temporelle, faisant défenses à tous les Chrétiens sans exception, de lui obéir désormais, sous peine d'être punis comme fauteurs du schisme. Les jours suivans on entendit de nouveaux témoins, afin de procéder à la déposition. Parmi ces témoins qui étoient au nombre de trente-sept, il y avoit dix Evêques: & les autres étoient aussi d'un grand poids & très-dignes de foi. Les accusations contenoient soixante-dix chefs, tous bien prouvés; mais il n'en fut lu que cinquante en plein Concile, & l'on en supprima vingt par respect pour une si auguste Assemblée. Ceux qui furent lus dans la Session suivante, regardoient la simonie du Pape, sa vie mondaine, ses vexations, ses faux sermens. Tous ces faits étoient de notoriété publique, & attestés par une foule de témoins irréprochables. L'on en conclut que Jean XXIII étoit un pé-

cheur endurci & incorrigible , qu'il étoit fauteur du schisme , & absolument indigne du Pontificat.

Quelques jours après , on apprit que Jean XXIII n'ayant pû se résoudre à venir au Concile , s'étoit laissé mener jusqu'à deux lieues de Constance. Le Concile lui envoya notifier la suspension du Pontificat & les motifs de ce jugement. En recevant cette nouvelle , il donna beaucoup de marques de pénitence & d'humiliation. Il remit l'anneau du pécheur avec le livre des supplices que les Commissaires lui demandoient , & témoigna une grande soumission. La onzième Session se tint le vingt-cinquième de Mai. Un Evêque y lut les articles qui contenoient les crimes dont le Pape étoit accusé , à la réserve de ceux que la bien-séance ne permettoit pas de rapporter ; & quand il avoit achevé un article , un autre lisoit la déposition des témoins. Le Concile envoya des Députés à Jean XXIII , pour lui notifier ce qui s'étoit passé dans cette Session , & la résolution qu'on avoit prise de procéder incessamment à sa déposition. Il leur répondit en substance : Qu'il n'avoit rien à opposer à ce qu'on lui reprochoit ; qu'il reconnoissoit le Concile de Constance comme très-saint & infallible ; & qu'il étoit prêt de renoncer au Pontificat quand cette sainte Assemblée le lui ordonneroit. Les Députés revinrent le même jour à Constance , & rapportèrent le lendemain vingt-sixième de Mai dans une Congrégation générale , la nouvelle de la soumission de Jean XXIII. Aussitôt on lui envoya d'autres Commissaires pour lui signifier les articles & les fondemens de sa condamnation , afin qu'il pût y répondre , s'il le jugeoit.

à propos, & pour l'assigner à venir entendre le lendemain la Sentence de sa déposition. Il témoigna les mêmes sentimens de résignation qu'auparavant. Il ne voulut pas même lire les articles d'accusation, déclarant qu'il n'avoit pas besoin de les voir, parce qu'il tenoit le Concile infallible, & qu'il s'en rapportoit à l'acte de soumission qu'il avoit déjà donné.

Dans la douzième Session qui fut tenue le vingt-neuvième de Mai, l'Evêque d'Arras fut chargé de lire la Sentence de déposition du Pape, par laquelle il étoit défendu à tous les Chrétiens de le reconnoître pour Pape à l'avenir. Tout le Concile approuva unanimement cette Sentence. L'on rompit le sceau de Jean XXIII; l'on effaça ses armes, & l'on nomma cinq Cardinaux pour lui aller notifier sa déposition. Jean la lut sans rien dire; & après s'être retiré pendant environ deux heures pour penser à ce qu'il devoit faire, il la ratifia, & ne fit paroître qu'une entière soumission. Mettant la main sur sa poitrine, il jura qu'il renonçoit de tout son cœur au Pontificat, & en même-tems il fit ôter de sa chambre la Croix Pontificale. Le Concile donna avis à toute l'Europe de la déposition du Pape.

## V I I I.

XXIII. On fit dans la treizième Session qui se tint  
Treizième & le quinzème de Juin, un Décret sur la Com-  
quatorzième munion sous les deux espèces, & l'on y traita  
Session. encore d'autres affaires dont nous aurons oc-  
casion de parler ailleurs. La quatorzième se  
Abdication tint le quatrième de Juillet. Grégoire XII  
de Grégoire avoit fait dire à l'Empereur qu'il étoit disposé  
XII. à renoncer au Pontificat; mais qu'il ne vou-  
loit pas faire cet acte de cession dans un Con-  
cile dont il ne reconnoissoit point l'autorité.

Pour le bien de la paix ; & pour donner à la vanité de Grégoire une satisfaction qui paroïssoit sans conséquence , on s'avisâ d'y faire présider l'Empereur pour cette fois-là seulement , & convoquer le Concile par le Cardinal de Raguse au nom de Grégoire. Ce qu'on fit alors ne fut qu'une simple cérémonie , après laquelle la véritable quatorzième Session commença. Si le Concile tolera cette nouvelle convocation , ce ne fut que par condescendance pour Grégoire XII , dont on regardoit la cession comme un grand avantage. Le Concile ne prétendit point par cette condescendance , s'être dépouillé de la qualité de Concile œcuménique : au contraire il se la donna en confirmant la convocation de Grégoire. Cette démarche, & les autres de même nature , qui furent faites pour parvenir à la réunion des obédiences , ne prouvent pas , dit M. Bossuet , que le saint Concile doutoit de son autorité , mais seulement qu'il supportoit les foibles avec une charité vraiment apostolique. Déjà les meilleurs esprits voyant les deux contendans ne chercher que leurs propres intérêts , avoient renoncé à leur obéissance. La paix étoit déjà presque rétablie. Dans de telles circonstances falloit-il , comme plusieurs en étoient d'avis , prendre les armes & forcer les Schismatiques à se soumettre ? Mais tous les gens de bien & le saint Concile ne pouvoient goûter ces remèdes sanglans. Falloit-il abandonner ces foibles & les laisser dans le schisme ? Cela eût été peu conforme à la charité que se doivent des frères. L'Eglise pleine de tendresse pour ses enfans n'auroit pu y consentir. Ces raisons déterminèrent à admettre les nouvelles convoca-

*Déf. de la  
Déclaration,  
Ch. XXII.*

tions, qui ne pouvoient préjudicier à l'autorité du Concile, puisque la charité, loin de porter jamais aucun préjudice, est au contraire un remède efficace contre tous les maux. Le Concile qui se soutenoit assez par sa propre autorité, crut donc devoir user d'indulgence, en admettant la convocation de Grégoire. Il employoit, sans déroger à sa souveraine puissance, toute sorte de remèdes pour guérir les foibles & lever tous leurs scrupules. Quelle leçon pour les Pasteurs, à qui Jesus-Christ a interdit si formellement l'esprit de domination ! Bien loin de gouverner les fidèles avec empire, & de leur faire des commandemens arbitraires ; ils doivent user envers eux d'une extrême condescendance, avoir égard à leurs peines, porter la lumière dans leurs esprits, & n'avoir en vûe que leur sanctification & la véritable utilité de l'Eglise. On lut dans la même Session plusieurs Décrets, dont le premier défendoit à qui que ce fût, de procéder à l'élection d'un nouveau Pape ; sans la délibération & le consentement du Concile. Charles de Malatesta Seigneur de Rimini renonça ensuite au souverain Pontificat pour Grégoire XII, qui ratifia cette renonciation, & se contenta d'être le premier des Cardinaux & Légat de la Marche d'Ancone, comme il le fut par un Décret du Concile, jusqu'à sa mort qui arriva deux ans après.

## IX.

XXIV. Le Concile après avoir beaucoup loué Grégoire de son abdication, somma Pierre de Sessions suivantes. Lune de faire la même chose, & de renoncer au Pontificat dans dix jours après cette sommation. Cette Session fut suivie deux jours

Voyage de l'Empereur.

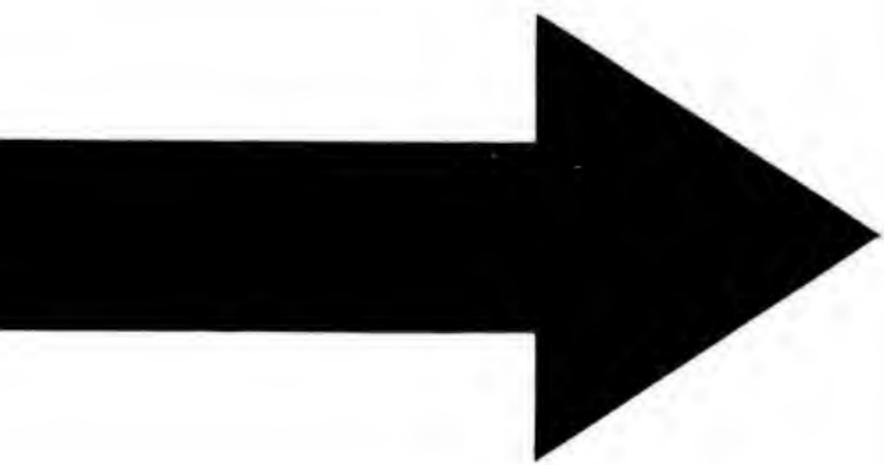
ap  
de  
co  
av  
cil  
le  
de  
tin  
&  
de  
ple  
pe  
ga  
&  
rié  
L'E  
ord  
suc  
C  
reu  
voy  
soi  
avo  
qui  
l'ex  
mo  
le I  
ma  
Co  
tor  
cu  
fi  
di  
fu  
un  
su  
av

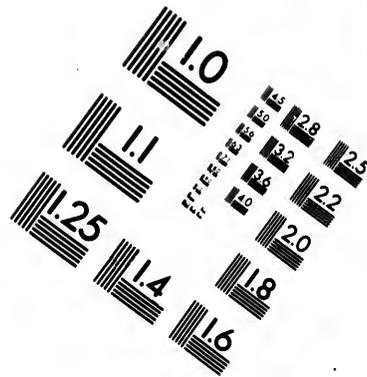
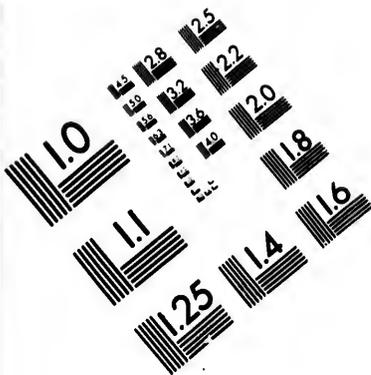
après de la quinzième, où se termina l'affaire de Jean Hus. Il ne se passa presque rien de considérable dans la seizième. L'Empereur avoit résolu dès le commencement du Concile d'aller en Provence, pour conférer avec le Roi d'Arragon, qui étoit attaché à Pierre de Lune. Comme il étoit sur le point de partir, on nomma dans cette session des Evêques & des Docteurs, pour l'accompagner & l'aider de leurs conseils. Le Concile leur donna plein pouvoir de faire, de concert avec l'Empereur, tout ce qui seroit nécessaire pour engager Benoît XIII à renoncer au Pontificat, & pour rendre la paix à l'Eglise. La dix-septième Session se tint le quinzième de Juillet. L'Empereur y prit congé du Concile, & on ordonna des prières publiques pour l'heureux succès de son voyage.

Quelques jours après le départ de l'Empereur, Gerson prononça un discours sur ce voyage à l'occasion des processions qui se faisoient. Il y représenta tout ce que le Concile avoit fait pour la paix, en ôtant les obstacles qui empêchoient l'extinction du schisme, l'extirpation de l'hérésie, & la réformation des mœurs. Il y établit l'autorité du Concile sur le Pape en matière de foi & touchant la réformation : & il dit entre autres choses, que les Conciles œcuméniques ont dans l'Eglise l'autorité d'un Dictateur, & les Papes celle d'exécuter ses ordres ; en sorte qu'un Pape qui résiste à un Concile, résiste au Saint-Esprit, qui dirige les Conciles généraux. Son discours ne fut pas inutile : car dès le lendemain il y eut une Congrégation générale, pour délibérer sur les moyens de pratiquer les maximes qu'il avoit établies. Le Cardinal de Florence y fit

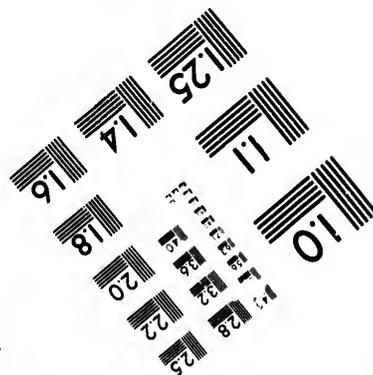
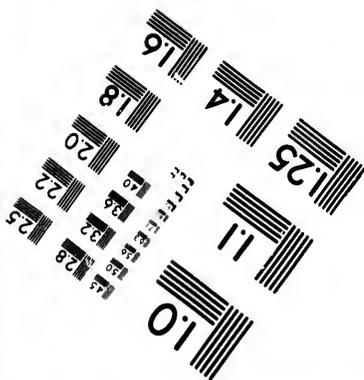
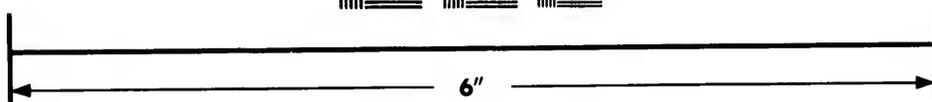
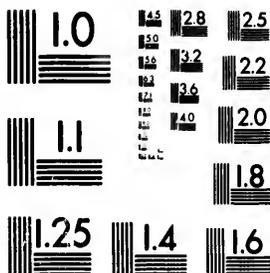
XXV.  
Discours important de Gerson sur la réformation,







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5  
2.8 3.2 3.6 3.9 4.2

10  
11  
12

un discours, dans lequel il proposa divers expédiens pour travailler avec succès à la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres. Dans les Sessions suivantes jusqu'au retour de l'Empereur à Constance, on dressa un grand nombre de Décrets sur différentes affaires dont nous parlerons dans la suite.

XXVI.  
Invincible  
obstination  
de Benoît  
XIII.

Capitulation  
de Narbonne.

L'Empereur, qui désiroit engager Benoît XIII à imiter l'exemple de Grégoire XII, lui fit faire plusieurs sommations, que ce vieillard opiniâtre méprisa, ne voulant céder que sous des conditions qu'on ne pouvoit accepter. L'Empereur pensoit à retourner en Allemagne avec les Ambassadeurs du Concile; mais le Roi d'Arragon, & les Ambassadeurs de Castille, de Navarre, d'Ecosse, & les autres Seigneurs qui reconnoissoient Benoît, prièrent Sigismond de ne point partir, l'assurant que Benoît céderoit, ou qu'ils l'abandonneroient. Cette déclaration engagea l'Empereur à recommencer la négociation. Mais elle n'eut pas un succès plus heureux, par l'invincible obstination de Benoît, qui ne cherchoit qu'à gagner du tems par des détours & des délais affectés. Se voyant enfin menacé d'être abandonné de tous ceux qui l'avoient jusqu'alors reconnu, il se retira secrètement à Collioure sur la mer, à quelques lieues de Perpignan. Le Roi d'Arragon lui dépêcha douze Députés, pour le prier d'envoyer au plutôt ses Procureurs à Perpignan, avec un plein pouvoir de céder & de reconnoître le Concile de Constance, le menaçant de recourir aux remèdes les plus propres à terminer promptement le schisme, s'il persistoit dans son opiniâtreté. Benoît n'ayant aucun égard à cette requête, on fit signifier à ses Cardinaux de venir à Perpi-

gnan. A la seconde sommation, ils vinrent tous, excepté ceux de sa famille. Les Rois & les Seigneurs de son obédience, prirent enfin la résolution de s'en soustraire entièrement. Ils envoyèrent leurs Ambassadeurs à Narbonne, où ils convinrent avec l'Empereur de douze articles, connus sous le nom de Capitulation de Narbonne. Quelques-uns de ces articles portoient, que l'on convoqueroit de nouveau le Concile général de Constance; que quand les Rois, Princes & Prélats de l'obédience de Benoît seroient arrivés à Constance, ils seroient unis au Concile pour former un Concile œcuménique; qu'avant que d'élire un autre Pape, on procéderoit juridiquement à la déposition de Benoît, sans égard au jugement du Concile de Pise. Les Espagnols insisterent sur cette dernière clause, ne voulant point reconnoître que depuis le Concile de Pise ils avoient obéi à un Antipape. Les autres articles étoient aussi très favorables aux partisans de Benoît.

Ce Traité fut apporté à Constance par les Ambassadeurs du Concile, qui avoient accompagné l'Empereur, & il fut lû par l'Archevêque de Tours, approuvé & signé par les Cardinaux & autres Prélats du Concile, dans une Congrégation générale qui se tint le trentième de Janvier 1416. On lut ensuite dans la même Congrégation l'Edit de Ferdinand Roi d'Arragon, par lequel il renonçoit avec tous ses sujets à l'obédience de Benoît; & une lettre de ce Prince à l'Empereur, par laquelle il lui mandoit que les Rois de Castille & de Navarre, & les Comtes de Foix & d'Armagnac alloient aussi se soustraire à l'obédience de Benoît. Tout le Concile rendit à Dieu des

XXVII.

Les Espagnols abandonnent Benoît, & se réunissent au Concile.

actions de grâces d'un si heureux succès, & l'on fit à ce sujet une procession très-solemnelle. Vincent Ferrier Dominicain Espagnol, publia en chaire à Perpignan le jour de l'Épiphanie, l'Édit dont nous venons de parler. Il avoit été Confesseur de Benoît pendant plusieurs années & son plus zélé défenseur; mais lorsqu'il vit que les Rois d'Espagne vouloient absolument l'abandonner, & que le bien de l'Église demandoit cette soustraction, il se rangea de leur côté & embrassa les intérêts du Concile. Dès que Benoît eut appris toutes ces nouvelles, il ne manqua pas de fulminer du Château de Paniscole où il s'étoit réfugié, & contre le Concile, & contre le Roi d'Arragon. On dit même qu'il lançoit tous les jours quelque excommunication contre Ferdinand. Mais ces foudres ne servirent qu'à rendre ce Prince plus zélé à poursuivre l'affaire de la soustraction. Il y travailloit sérieusement, lorsqu'il mourut au commencement d'Avril de la même année. Il avoit recommandé en mourant à Alphonse son fils & son successeur, de consacrer cette importante affaire, en détachant de Benoît tous ceux sur qui il avoit de l'autorité.

## X

XXVIII. Dans la vingt-deuxième Session qui fut tenue le quinzième d'Octobre 1416, il fut question d'unir au Concile les Députés d'Arragon. Comme ils ne voulurent pas le reconnoître, avant que de l'avoir convoqué eux-mêmes, & de s'y être unis solennellement, selon la capitulation de Narbonne, on ne fit dans cette Session les cérémonies ordinaires, qu'après que l'union & la convocation eurent été faites. On accorda aux Arragonois le droit

Vingt-deuxième Session & suivantes.

L'on informe contre Benoît.

de former une cinquième nation, sous le nom de Nation Espagnole, à condition que les Rois de Portugal, de Castille & de Navarre auroient le même droit, s'ils le demandoient. Le Concile devenoit tous les jours plus nombreux, par l'arrivée de beaucoup d'Ambassadeurs des Etats de l'obédience de Benoît. Ce vieillard obstiné gardoit toujours le nom de Pape dans son Château de Paniscole, d'où il lançoit ses foudres contre toute l'Eglise & contre le Concile. Il étoit donc tems d'entreprendre son procès, & c'est à quoi l'on commença de travailler dans la Session vingt troisième. Elle se tint le cinquième de Novembre. On y nomma des Commissaires pour informer contre lui; & cette affaire occupa un grand nombre des Sessions suivantes.

Il y avoit plus d'un an & demi que l'Empereur étoit absent, lorsqu'il arriva à Constance le vingt-septième de Janvier 1417. Il y fut reçu avec une joie & une magnificence extraordinaire. Il assista à la plupart des Sessions qui furent tenues depuis son retour, & il ne manqua pas de se trouver à la trente-septième qui se tint le vingt-sixième de Juillet, où l'on devoit enfin procéder à la déposition de Benoît XIII. Après toutes les cérémonies ordinaires, le Cardinal qui présidoit, lut la Sentence, qui portoit que Pierre de Lune dit Benoît XIII ayant été charitablement averti selon le précepte de l'Evangile, par les Rois & les Prélats, de rendre la paix à l'Eglise & de guérir ses plaies; que n'ayant jamais voulu écouter personne, on s'étoit vû obligé de le dire à l'Eglise: mais que n'ayant pas plus écouté l'Eglise, il ne restoit plus qu'à le regarder comme un Païen & comme un Publi-

XXIX.

Trente-septième Session, où Benoît est déposé.

ès, &  
solem-  
agnol,  
l'Epi-  
rtier. Il  
nt plu-  
; mais  
ouloient  
bien de  
s, il se  
crets du  
outes ces  
miner du  
ugié, &  
Arragon.  
ours quel-  
and. Mais  
ce Prince  
soustrac-  
lorsqu'il  
e la même  
mourant à  
de con-  
dérachant  
it de l'au-  
  
on qui fut  
16, il fut  
putés d'Ar-  
as le recon-  
voqué eux-  
nellement,  
e, on ne fit  
ordinaires,  
ation eurent  
nois le droit.

cain. Toutes ces choses mûrement examinées, continue la sentence, avec toutes les formalités requises, le saint Concile représentant l'Eglise Universelle, & assemblé pour cet effet, prononce & déclare par cette Sentence définitive, que ledit Pierre de Lune appellé Benoît XIII a été & est un parjure; qu'il a scandalisé l'Eglise Universelle; qu'il est un fauteur du schisme & de la division qui regne depuis si long-tems; un schismatique, un hérétique, en un mot un homme indigne de tout titre & honneur; & rejeté de Dieu. Comme tel, le Concile le dégrade, le dépose, & le prive actuellement de toutes ses dignités & bénéfices, lui défend de se regarder désormais comme Pape, & défend à tous les Chrétiens de quelque ordre & condition qu'ils soient, Cardinaux, Patriarches, Evêques, Rois, Empereurs & autres, de lui obéir, sous peine d'être traités comme fauteurs de schisme & d'hérésie. Cette sentence ayant été lue, l'Evêque de Dole dit tout haut au nom du Concile, que quoiqu'on ne pût alléguer aucun défaut de formalité dans cette procédure, cependant en cas qu'il y en eût, le Concile y suppléoit par cette déclaration. Le Président au nom du Concile répondit: Nous l'approuvons; on chanta ensuite le *Té Deum*, & on se sépara. La déposition de Benoît fut publiée le même jour, par ordre de l'Empereur, à son de trompe dans toutes les rues de Constance.

## X I.

XXX.  
Différend au  
sujet de la  
réformation  
de l'Eglise.

Après la déposition de Benoît, il ne restoit plus que deux affaires à terminer: la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres; & l'élection d'un Pape: mais les partis

étoient divisés sur le choix de celle qui devoit passer la première. L'Empereur vouloit qu'on commençât par la réformation de l'Eglise: les Cardinaux étoient d'un avis contraire. Tout le mois d'Août se passa en négociations, & même en contestations assez vives de part & d'autre. Un François Abbé de l'Ordre de saint Benoît, nommé Bernard Baptisé, prononça un discours en faveur du premier parti; & quelques jours après, un Docteur nommé Thibaut, en fit un autre sur le même sujet. Dans tous les deux, sur-tout dans le premier, on voit une triste peinture des désordres du Clergé. La mort de Robert Halam Evêque de Salisburi, qui arriva le quatrième de Septembre, fut un obstacle aux bonnes intentions de l'Empereur touchant la réformation; ce Prélat Anglois étant celui qui avoit le plus engagé Sigismond à presser ce grand ouvrage. Avant le Concile de Pise, il avoit fait composer par un Docteur d'Oxford un ouvrage intitulé: Demandes touchant la réformation de l'Eglise militante. Il étoit venu à Pise muni de cette pièce, & l'avoit aussi apportée à Constance. Pendant qu'il vécut, les Anglois secondèrent fortement l'Empereur dans le projet de la réformation; mais après sa mort, ils changèrent de langage & prirent un autre parti.

Quelques jours après la mort de l'Evêque de Salisburi, les Nations s'assemblerent dans la Cathédrale pour traiter de l'élection d'un Pape & de la réformation de l'Eglise. Les Cardinaux conjointement avec les Italiens, les François, & les Espagnols, y présentèrent un Mémoire dans lequel ils se plaignoient fortement du délai qu'on apportoit à l'élection d'un Pape. L'Empereur fut si irrité de ce Mé-

inées,  
orma-  
entant  
ur cet  
ntence  
ppellé  
qu'il a  
est un  
i regne  
e, un  
gne de  
e Dieu.  
dépose,  
lignités  
r défor-  
es Chré-  
n qu'ils  
vêques,  
fir, sous  
de schis-  
été lue,  
nom du  
guer au-  
océdure,  
Concile y  
Président  
l'approu-  
eum, &  
fit fut pu-  
mpereur,  
s de Con-

ne restoit  
réforma-  
ses mem-  
les partis

moire, qu'avant qu'on en eût fini la lecture, il sortit brusquement de l'assemblée, & défendit ensuite aux Cardinaux de s'assembler le lendemain. Ils ne changerent pas pour cela de résolution; & leur fermeté attira dans leur parti deux Cardinaux & quelques Evêques, qui jusqu'alors avoient été du sentiment de l'Empereur; & les Anglois se joignirent enfin à eux. Mais les Allemands ne se rebuterent point. Ils présentèrent un Mémoire au Concile, pour montrer que l'empressement qu'on avoit d'élire un Pape, étoit prématuré; que la vacance du Siège Apostolique n'étoit pas d'une aussi dangereuse conséquence qu'on le vouloit faire croire, pendant qu'il y avoit un Concile assemblé, qui tenoit lieu de chef à l'Eglise; que le schisme n'étant arrivé qu'à cause de la corruption du Clergé; pour prévenir de pareils malheurs, il falloit travailler à une bonne réformation; que s'agissant de donner un chef à l'Eglise, il falloit que le choix en fût fait par des gens sans reproches; que quelque saint que pût être le Prélat qui seroit élu, il ne manqueroit pas de se souiller au milieu des ordures qui s'étoient glissées parmi les Ecclésiastiques, & même les premiers d'entre eux; qu'il ne pourroit marcher qu'à tâtons, n'ayant ni règle ni lumière pour se conduire; au lieu que les loix d'une solide réforme lui serviroient de bouclier & de rempart contre toute sorte de sollicitations injustes. Enfin la nation Allemande pressa fort les Cardinaux de se joindre à elle dans un si pieux dessein.

Ce Mémoire, qui paroissoit si juste & si sage, ne servit qu'à rendre les Cardinaux plus fermes dans leurs avis. Ils résolurent même de prendre

prendre toute sorte de mesures pour attirer les Allemands dans leur parti, comme ils avoient déjà fait à l'égard des Anglois. Ils vinrent à bout par leurs intrigues de gagner l'Archevêque de Riga & l'Evêque de Coire, qui avoient beaucoup d'autorité dans leur nation. Ces deux Prélats ayant été gagnés, tous les autres se rendirent. L'Empereur se voyant seul, consentit à l'élection d'un Pape; mais avec cette condition formelle, que le Pape travailleroit à la réformation de l'Eglise immédiatement après son élection, & même avant son couronnement; qu'il seroit cette réformation de concert avec le Concile, & qu'il ne quitteroit point Constance que cet ouvrage ne fût achevé, comme les Cardinaux l'avoient promis à l'Archevêque de Riga & à l'Evêque de Coire. Dans le même mois de Septembre, le Concile perdit un de ses plus illustres membres dans la personne de François de Zabarelle, connu sous le nom de Cardinal de Florence. On croit que s'il eût vécu jusqu'à l'élection d'un Pape, on auroit jetté les yeux sur lui, parce que tout le monde convenoit qu'il n'y avoit personne dans le sacré Collège qui méritât mieux cette dignité. Il a laissé quelques Ouvrages sur l'Ecriture Sainte, sur le droit Canonique, & sur la réformation & l'union de l'Eglise.

XII.

Le neuvième d'Octobre on tint la trente-neuvième Session. On y entama l'ouvrage de la réformation, qu'on ne devoit entreprendre à fond qu'après l'élection d'un Pape. On y lut aussi plusieurs Décrets, dont voici quelques-uns. Le principal contenoit la tenue des Conciles. On y déclare que le fréquent usage des

XXXI.

Trente-neuvième Session.

sure,  
défen-  
bler le  
ur cela  
ans leur  
vêques,  
ment de  
ent enfin  
buterent  
au Con-  
ent qu'on  
uré; que  
'étoit pas  
y avoit un  
de chef à  
rrivé qu'à  
our préve-  
t travailler  
agissant de  
loit que le  
reproches;  
état qui se-  
e se souiller  
ient glissées  
les premiers  
narcher qu'à  
ière pour se  
d'une solide  
er & de rem-  
itations inju-  
le pressa fort  
lle dans un si  
à juste & si sa-  
ardinaux plus  
rent même de  
prendre

Conciles, est la meilleure voie pour éteindre & pour prévenir les schismes & les hérésies, pour corriger les désordres, réformer les abus, & entretenir l'Eglise dans un état florissant. Le Concile ordonne par une loi perpétuelle, qu'il se tiendra un autre Concile général cinq ans après celui-ci, un troisième sept ans après la fin du second, & à l'avenir qu'il s'en tiendra toujours un de dix en dix ans, dans les lieux que le Pape indiqueroit à la fin de chaque Concile, du consentement & avec l'approbation du Concile même; qu'en cas de guerre ou de contagion, le Pape, du consentement des Cardinaux, pourra substituer un autre lieu, & avancer le terme marqué par le Concile, mais non pas le prolonger. Le troisième Décret regarde la profession de Foi que devoit faire à l'avenir le Pape élu, en présence de ses Electeurs, avant que son élection fût publique. Le quatrième défend la translation des Evêques sans une grande nécessité, & ordonne que le Pape n'en fasse jamais aucune, que du conseil des Cardinaux & à la pluralité des voix. Le cinquième Décret défend encore au Pape de s'approprier les dépouilles des Evêques morts, & de se réserver la nomination aux bénéfices, & leurs revenus pendant la vacance. Cet abus étoit alors fort ordinaire & très-préjudiciable aux Eglises.

XXXII.  
Quarantième  
Session.

Projet de ré-  
formation.

Le trentième d'Octobre on tint la quarantième Session. Tout étant disposé pour l'élection d'un Pape par la déposition des Contendans, le Concile proposa dix-huit articles de réformation, qui avoient été mûrement examinés. Le Décret qui les renfermoit, étoit conçu en ces termes: Le saint Concile général de Constance légitimement assemblé dans le

Saint-Esprit, représentant l'Eglise universelle, ordonne que le Pape futur, à l'élection duquel on doit procéder incessamment, de concert avec ce Concile, ou avec les Députés des nations, doit réformer l'Eglise dans son chef & dans ses membres, aussi bien que la Cour de Rome; & que cette réformation concernera les articles arrêtés dans le Collège réformatoire. Le Décret en marque dix huit, dont les principaux sont, les annates, les réserves du Siège Apostolique, les collations des bénéfices, & les graces expectatives, les causes qu'on doit porter ou qu'on ne doit pas porter en Cour de Rome, les appellations en Cour de Rome, les commandes, les cas auxquels on peut corriger un Pape & le déposer, l'extirpation de la simonie, les dispenses, les indulgences.

Nous expliquerons ailleurs la plupart de ces articles de réformation. Il n'y en eut aucun qui fût agité entre les Cardinaux & les Nations avec plus de chaleur & de vivacité, que celui des annates. On appelle annates le droit que les Papes s'attribuent dans toute la Chrétienté sur les revenus de la première année des bénéfices qui viennent à vaquer, comme Archevêchés, Evêchés, Abbayes, Prieurés & autres. Ce prétendu droit ne remontoit pas plus haut qu'au tems de Clément V, qui imposa pour trois ans les annates en Angleterre: mais le Parlement s'y opposa. Ce fut Boniface IX qui le premier regarda les annates comme un droit attaché à la dignité des souverains Pontifes. Charles VI Roi de France conçut la résolution de supprimer ce prétendu droit. Dès que le Concile de Constance fut assemblé, il chargea ses Ambassadeurs d'y

XXXIII.

Le Concile veut abolir les annates. Opposition des Cardinaux.

faire approuver les Libertés de l'Eglise Gallicane, sur-tout dans l'article des annates ; mais les Cardinaux s'y opposerent fortement ; sous prétexte qu'il falloit fournir aux Papes & aux Cardinaux de quoi s'entretenir ; consentant de réformer les abus, s'il y en avoit, & les taxes, si elles étoient exorbitantes ; & c'est ce qui fut le sujet de grandes contestations.

XXXIV.  
Raisons contre les annates.

Ces raisons des Cardinaux ayant été communiquées aux Nations, elles en délibérèrent pendant sept jours, & enfin conclurent qu'il falloit entièrement ôter les annates pour le passé, pour le présent & pour l'avenir. Les Cardinaux chargerent Jean de Scribanis Promoteur de soutenir ce droit, & il appella de la résolution des Nations au Pape futur. La Nation Françoisé répondit à l'appel des Cardinaux par une protestation en bonne forme & bien raisonnée. Elle soutient que les annates ne peuvent se défendre par aucun privilège ni par aucune prescription ; qu'elles se sont introduites par l'oblation volontaire & gratuite que faisoient au saint Siège quelques uns de ceux dont l'élection étoit confirmée, & qu'ensuite on en avoit fait une obligation, sous prétexte de coutume ; que la taxe des bénéfices qui avoit été faite étoit une exaction féodale ; que quand même on auroit pu exiger les annates, il étoit à propos de les abolir, à cause des scandales, des violences, des plaintes, des oppressions qu'elles ont causées & qu'elles causent tous les jours.

On répond ensuite aux raisons alléguées par le Promoteur Scribanis pour justifier les annates. Il faut bien, disoit-il, que les églises inférieures qui sont émanées de l'

glise de Rome, fournissent au Pape & aux Cardinaux ce qui leur est nécessaire. On lui répond que l'Evêque de Rome a aussi-bien que les autres des revenus suffisans pour sa subsistance; & qu'en cas qu'il n'en eût pas assez, le Clergé de la ville & de son diocèse, & même les autres églises pourroient l'aider pendant quelque tems par leurs aumônes; ce qui est bien différent d'une redevance perpétuelle: qu'au reste, quoique l'Eglise de Rome fût la première & la maîtresse des autres, à cause des vertus & des mérites de S. Pierre, & de ceux qui en avoient été autrefois Evêques, il n'étoit pas vrai qu'elle eût précédé les autres, puisque l'Eglise Grecque étoit la première dans l'ordre des tems; que pour les Cardinaux, on les pouvoit considérer, ou comme Curés & Evêques de leurs titres, & qu'en cette qualité ils devoient s'acquitter des fonctions curiales & épiscopales; ou comme Conseillers du Pape: mais qu'ils ne sont point Coadjuteurs du Pape; que cette qualité n'appartient qu'aux Evêques qui sont de droit divin au-dessus des Cardinaux, quoique présentement ceux-ci s'élèvent au-dessus des Evêques & les méprisent; qu'enfin les Cardinaux sont assez riches & assez puissans pour soutenir leur dignité.

XIII.

On lut un autre Décret sur la manière d'élire un Pape, où l'on dit en substance, que du consentement unanime des Cardinaux & des Nations, le Concile ordonne que pour cette fois seulement, six Prélats ou autres Ecclésiastiques de chaque Nation, seront choisis dans l'espace de dix jours pour procéder avec les Cardinaux à l'élection d'un souverain

XXXV.

Décret sur la manière d'élire un Pape.

Préparation du Conclave.

Pontife : en sorte que celui qui sera élu par les deux tiers des Cardinaux & par les deux tiers des Députés de chaque Nation , sera reconnu dans toute l'Eglise ; & que l'élection sera nulle, si elle n'a pas les deux tiers des suffrages , tant des Cardinaux que des Députés des Nations. On avoit déjà préparé le Conclave , & l'on y avoit fait cinquante-trois chambres , trente pour les Députés des Nations , six de chacune ; & vingt-trois pour autant de Cardinaux. On les tira au sort , & chacun mit son nom & ses armes sur la porte de celle qu'il devoit occuper. L'Empereur fit ensuite publier à son de trompe un Edit par lequel il défendoit d'approcher du Conclave jusqu'à une certaine distance , pendant tout le tems que les Electeurs y seroient enfermés ; & de s'emparer de l'hôtel du Cardinal qui seroit élu Pape & de le piller.

XXXVI.  
Quarante-  
unième Sef-  
sion.

Tout cela fut confirmé dans la quarante-unième Session , qui se tint le huitième de Novembre , & à laquelle assista l'Empereur avec tous les Princes. Après la Messe , célébrée par le Cardinal de Saint Marc , l'Evêque de Lodi prêcha sur ces paroles : *Eligite meliorem* , Choisissez le meilleur. Il fit dans son discours le portrait d'un bon Pape. Il dit qu'il devoit avoir une grande pureté de mœurs , de la science , & beaucoup de capacité pour le gouvernement. On a besoin , dit-il , d'un excellent Pilote dans un vaisseau où l'eau entre de tous côtés , dont les voiles sont rompues , l'ancre perdue , & les mâts fracassés. On a besoin d'un habile médecin dans un tems de contagion. Il faut un Pasteur d'une sagesse consommée , lorsque les Pasteurs & les brebis sont égarés , pour les ramener dans la berge-

rie. Choisissez-en donc un qui soit, à l'égard des Rois, un Jean-Baptiste; à l'égard des Egyptiens, un Moïse; à l'égard des fornicateurs, un Phinée; à l'égard des idolâtres, un Elie, à l'égard des menteurs, un saint Pierre; à l'égard des avares, un Elisée; à l'égard des blasphémateurs, un saint Paul; à l'égard de ceux qui trafiquent dans la maison de Dieu & qui la profanent, un autre Jesus-Christ. On lut ensuite les articles que devoient jurer les Electeurs du Pape & les gardiens du Conclave. On nomma tout haut ceux qui devoient jurer, & l'on commença par les gardiens du Conclave. Ensuite l'Archevêque de Milan nomma ceux qui par l'ordre & le choix du Concile, avoient été joints aux Cardinaux pour l'élection du Pape.

X I V.

Dès le même jour huitième de Novembre, vers les quatre heures après-midi, tous les Electeurs entrèrent dans le Conclave. L'Empereur s'y étoit rendu avant les autres, pour les recevoir. On avoit pris toutes les mesures nécessaires pour la sûreté du lieu. Deux Princes avec le Grand Maître de Rhodes se tenoient à la porte, ayant les clefs: & sur les degrés, il y avoit six soldats choisis, qui gardoient un profond silence. Devant le Palais du Conclave, quelques Evêques & quelques Docteurs nommés par le Concile étoient assis à une table, pour examiner ce qu'on faisoit entrer, & s'il n'y avoit point quelques lettres cachetées. Les Electeurs commencerent la journée du lendemain par des prières, & par le sermon qu'ils entendirent. On fit une procession dans la ville; & l'on vint autour du Conclave en portant les Reliques des Saints,

XXXVII.  
Election de  
Martin V.

pour demander à Dieu un succès favorable. Les deux premiers jours qu'on fut au Conclave, les voix furent fort partagées. Enfin le troisième jour qui étoit l'onzième de Novembre, tous les Electeurs s'accorderent sur le choix d'Othon Colonne Cardinal Diacre, qui en l'honneur de saint Martin Evêque de Tours dont on célébroit la fête ce jour-là, prit le nom de Martin V, quoiqu'il ne soit que le troisième de ce nom; parce qu'on a appelé Martin deux Papes, dont le vrai nom est Marin. Ce Pape étoit Romain, de l'ancienne maison des Colonnes. Presque tous les Auteurs se réunissent à porter de lui un jugement avantageux. Quelques-uns cependant ont dit de lui, qu'étant Cardinal il étoit pauvre & modeste, mais que devenu Pape, il devint fort avare & s'enrichit beaucoup.

XXXVIII.  
Couronne-  
ment du pa-  
pe.

Il néglige le  
grand ouvra-  
ge de la ré-  
formation.

Aussitôt que l'Empereur eut appris l'élection, il entra dans le Conclave, se prosterna humblement devant le Pape pour lui baiser les pieds, & remercia les Electeurs d'avoir fait un si bon choix. Le Pape de son côté l'embrassa tendrement, & le remercia du zèle qu'il avoit fait paroître pour l'union de l'Eglise. Il fut intronisé l'après-midi dans la Cathédrale. Tout le Concile marcha en cérémonie pour aller prendre le Pape, & l'amener à l'Eglise. Deux jours après, il fut ordonné Prêtre, & le troisième jour il fut sacré Evêque. Le Dimanche suivant, il fut couronné avec un magnifique appareil. Après la cérémonie, & lorsque le Pape s'en retournoit, les Juifs de Constance vinrent lui faire hommage avec des flambeaux à la main. L'un d'eux portoit le Décalogue & les cinq Livres de Moïse, qu'il présenta au Pape. Le Pape pria Dieu de leur ôter le voile

de devant les yeux, afin qu'ils apperçussent la lumière de la vie éternelle; & il leur donna sa bénédiction. Il ne pensa plus ensuite qu'à notifier son Election à tous les Princes & à régler la Chancellerie Romaine; & il paroissoit oublier ce qui auroit dû être l'objet de ses premiers soins, c'est-à-dire, la réformation de l'Eglise. Les cinq Nations s'assemblerent aussitôt après son couronnement, & prirent la résolution de lui demander cette réformation, qu'il avoit promis de faire après son Election. Martin V. le promit de nouveau, & choisit même des Cardinaux pour y travailler avec les Députés que le Concile devoit nommer. On commença; mais comme les Cardinaux choisis par le Pape agissoient très-lentement, la Nation Allemande présenta aux nouveaux Commissaires de la réformation un Mémoire, où elle proposoit plusieurs articles. Ce Mémoire eut peu d'effet: le Pape s'occupoit de toute autre affaire que de celle qui intéressoit davantage l'Eglise.

XV.

On tint la Session quarante-deuxième le vingt-huitième de Décembre, & ce fut la première à laquelle Martin V. présida. L'Empereur y fut présent avec tous les Princes, les Prélats & les Ambassadeurs. On n'y fit rien pour la réformation. Le Pape songea ensuite à couronner solennellement Sigismond. Cette cérémonie lui plaisoit davantage que la réformation. Cependant les Nations pressoient le Pape d'y travailler, & supportoient impatiemment un si long délai dans une affaire si importante. On présenta de nouveaux Mémoires, qui n'eurent pas plus d'effet que les premiers, quoiqu'ils fussent dressés avec beau-

XXXIX.  
Quarante-deuxième Session.  
Mémoires présentés pour la réformation.

coup de discrétion. Les François se joignirent aux Allemands pour demander la réformation. Ils allèrent trouver l'Empereur, & le presserent instamment d'engager le Pape à s'appliquer sérieusement à ce grand ouvrage. Mais l'Empereur leur dit, que quand il les avoit pressés de faire réformer l'Eglise, avant qu'on eût un Pape, ils n'avoient jamais voulu y acquiescer; que présentement qu'ils en avoient un, ils pouvoient s'adresser à lui pour faire cette réformation. Ceux qui réfléchissoient, devoient sentir combien les Allemands avoient eu raison de demander que le Concile travaillât à la réformation avant l'élection d'un Pape.

**XL.** Comme on croyoit que le schisme ne seroit entièrement éteint, que quand l'Antipape Benoît se seroit soumis à Martin V, on lui envoya une Ambassade solennelle pour le sommer de céder, en le menaçant de toutes les peines ecclésiastiques. Mais ce vieillard endurci se contenta de répondre, qu'il travailleroit à pacifier l'Eglise. Ainsi la députation fut aussi inutile que celles qui lui avoient été déjà faites. Dans le même tems Martin V & Alphonse Roi d'Arragon se brouillerent pour des intérêts temporels, & cette division diminua beaucoup l'autorité du Concile de Constance en Arragon. Elle fut une semence d'inimitiés & de querelles entre le Pape & le Roi, & elles durèrent jusqu'après la mort de Benoît XIII, qui n'arriva qu'en 1424.

**XLI.** Dans l'intervalle qui fut entre la quarante-deuxième & la quarante-troisième Session, le Pape publia contre les Hussites une Bulle, dont le premier article est remarquable. Martin V veut que celui qui sera suspect, jure qu'il

Bulle de  
Martin V,  
qui confirme  
le Concile de  
Constance.

reçoit tous les Conciles généraux ; & en particulier le Concile de Constance, représentant l'Eglise universelle ; & que tout ce que ce dernier Concile a approuvé & condamné, doit être approuvé & condamné par tous les fidèles. Ce Pape a donc regardé ce Concile comme œcuménique : & comme il veut que toutes les décisions de ce même Concile soient approuvées de tout le monde, il approuve donc la supériorité du Concile sur les Papes, puisque cette supériorité fut décidée dans la cinquième Session. Les Ultramontains ne peuvent opposer que de vaines chicanes à ce raisonnement sans réplique.

Comme le Pape vouloit terminer le Concile, il tint le vingt-unième de Mars 1418 la quarante-troisième Session, à laquelle il présida. On y publia quelques Décrets, qui ne font qu'effleurer la matière si importante de la réformation de l'Eglise. On restraignit les exemptions & les dispenses ; on condamna la simonie ; on renouvela les Canons touchant la modestie des Ecclésiastiques dans leurs habits. Mais le Pape éluda la réforme des Cardinaux & de la Cour de Rome, qui avoit été ordonnée par le Concile ; & des dix-huit articles contenus dans le Décret du trentième d'Octobre 1417, il n'y en eut que six réglés dans cette Session. Le dix-neuvième d'Avril on tint en présence de l'Empereur la quarante-quatrième Session. Le Pape y fit lire une Bulle qui portoit, que désirant satisfaire au Décret de la trente-neuvième Session du présent Concile général, il nommoit avec le consentement des Peres assemblés, la ville de Pavie pour la tenue du prochain Concile. La Nation Françoisise ne se trouva pas à cette

XLII.  
Dernières  
Sessions du  
Concile de  
Constance.

1418.

Séssion, parce qu'elle n'approuvoit point le choix de la ville de Pavie. Enfin pour terminer le Concile, on tint la quarante-cinquième & dernière Séssion le vingt-deuxième d'Avril. Après la Messe solennelle du Saint-Esprit, le Pape lut un discours, & un Cardinal prononça à haute voix ces paroles par ordre du Pape & du Concile : Messieurs, allez en paix ; & tous les assistans répondirent : Amen. L'Evêque de Catane prononça un discours, après lequel un Cardinal lut la Bulle par laquelle le Pape congédioit le Concile. Ainsi finit le Concile de Constance, après avoir duré près de trois ans & demi. Nous ferons ailleurs quelques réflexions sur ce Concile. Nous nous contenterons ici de rapporter une excellente parole du grand Bossuet. De ce qu'on a éludé la réformation, dit ce savant Prélat, il ne s'ensuit pas que le Concile avoit peu d'autorité ; mais que les hommes ont été assez méchans, pour empêcher cet important ouvrage.

*Déf. de la  
dét. du Cl.  
L. V. c. 18.*

---

## ARTICLE III.

### *Concile de Bâle.*

#### I.

I.  
Ouvverture  
du Concile  
de Pavie.  
Il est transfé-  
ré à Sic nne.

L'An 1423, qui étoit le tems marqué par le Concile de Constance pour la tenue de celui de Pavie, le Pape Martin V. y envoya trois Légats. Il s'y trouva quelques Députés de France, d'Allemagne & d'Angleterre, &

Le Concile fut ouvert au mois de Mai. Près de deux mois s'étant passés inutilement, & la ville de Pavie étant menacée de peste, on crut qu'il étoit nécessaire de changer le lieu du Concile. Le Pape consentit à cette translation, qui se fit le vingt-deuxième de Juin. Après quelques contestations sur le lieu où il seroit transféré, le Concile de Pavie choisit la ville de Sienne en Italie, & le Pape approuva ce choix. Plusieurs Prélats, Docteurs & Députés des Princes s'y rendirent. On tint quelques Sessions qui, selon la plupart des Historiens, ne commencerent que le huitième de Novembre. Les Peres voulant travailler au grand ouvrage de la réformation de l'Eglise, crurent devoir d'abord établir le fondement de la Foi, en renouvelant les Décrets faits à Constance pour la condamnation des hérésies. Par un autre Décret le Concile traita de la réunion des Grecs, dont le Pape Martin V. paroissoit fort occupé. Il loua le zèle du Pape; mais déclara qu'il n'y avoit aucune affaire qui fût plus pressée qu'une bonne réformation dans l'Eglise Catholique; qu'ainsi il falloit y travailler avant toute autre affaire, & remettre la réunion des Grecs à un tems plus favorable.

Mais avant que le Concile fit aucun règlement pour la réformation, le Pape qui craignoit qu'elle ne fût contraire aux intérêts de la Cour de Rome, fit en sorte qu'on la remit à un autre tems & à un autre lieu. Un de ses prétextes étoit le petit nombre de Prélats qui s'étoient rendus au Concile. Mais ce qui empêchoit les Prélats d'y aller, c'est qu'il étoit notoire que les gens de la Cour de Rome, & le Pape lui-même, ne vouloient point de Con-

II.  
Dissolution  
du Concile  
de Sienne.  
Il est transféré à Bâle  
en Suisse.

I. I.  
marqué par  
la tenue de  
V. y envoya  
des Députés  
gleterre, &

ciles , par la crainte qu'ils avoient de la réformation ; & qu'ils trouveroient toujours des prétextes pour les dissoudre ou les rendre inutiles. C'est ce qui faisoit que ceux qui auroient dû y assister , n'y venoient que difficilement & à contre-cœur. Ce sont les paroles du grand Bossuet. Le Concile de Sienne se voyant forcé par les intrigues de la Cour de Rome , de se séparer lorsqu'il étoit à peine assemblé , on résolut d'en indiquer un autre , & on nomma des Députés des Nations pour convenir du lieu où il se tiendrait. Après beaucoup d'altercations , on convint le dix-neuvième de Février 1444 , que le prochain Concile que l'on devoit assembler sept ans après , en exécution du Décret du Concile de Constance , se tiendrait dans la ville de Bâle. Ce choix fut approuvé en plein Concile , par les Légats du Pape & par les principaux Prélats de chaque Nation. L'Archevêque de Tolède & la plupart des Prélats se plainquirent de cette dissolution du Concile de Sienne , & en rejetterent la faute sur le Pape , disant , & même assez haut , qu'il empêchoit la réformation de l'Eglise. Pour les apaiser , les Légats du Pape protestèrent que par cette translation , le Concile de Sienne ne seroit pas censé rompu entièrement ; mais que les Présidens du Concile travailleroient avec les Députés des Nations , à une sérieuse réformation de l'Eglise ; & les Présidens des Nations firent la même protestation. Le Pape par une Bulle du douzième de Mars , confirma la dissolution du Concile de Sienne , & approuva le choix que l'on avoit fait de la ville de Bâle , pour y célébrer sept ans après un Concile général , ainsi qu'il avoit été ordonné par le Décret de Con-

*Déf. de la  
dét. l. V. ch.  
39.*

France. On n'étoit jamais plus actif à Rome, dit M. Bossuet, que quand il s'agissoit de confirmer la dissolution des Conciles. Cependant les Papes se deshonoroiént par cette conduite, & la discipline ecclésiastique étoit toujours également corrompue.

Même chap.

## I I.

La même année 1424, Benoît XIII mourut dans le château de Paniscole à l'âge de quarantevingt-dix ans. Son corps fut enterré sans cérémonie dans l'église de ce château. Un de ses neveux le fit transporter six ans après à Igluera ville d'Arragon qui appartenoit à la maison de Lune. Son corps fut si bien embaumé, qu'on assure qu'il est demeuré incorruptible. Il ne s'étoit pas contenté de vouloir mourir dans le schisme, il s'efforça même de le perpétuer après sa mort. Il fit promettre avec serment aux deux Cardinaux qui restoient auprès de lui, qu'ils éliroient un autre Pape en sa place, & les menaça de la malédiction de Dieu, s'ils n'obéissoient pas. Dès qu'il fut mort, Alphonse Roi d'Arragon, qui régloit la religion sur ses intérêts, les y engagea aussi, pour opposer un nouveau rival au Pape Martin V, dont il n'étoit pas content. Ces deux Cardinaux s'enfermerent donc dans une espèce de Conclave pour procéder à cette élection. Ils nommerent Gilles Mugnos ou de Munion Chanoine de Barcelonne, & Docteur en Droit canonique, qui s'étoit acquis beaucoup de réputation par sa sagesse & par sa doctrine. Mugnos sentant bien l'irrégularité d'une pareille élection, résista d'abord; mais enfin Alphonse dont il étoit sujet, commanda, & Mugnos obéit. Il prit les ornemens Pontificaux à Paniscole avec le nom de Clément

III.

Mort de  
Benoît XIII.Election de  
Mugnos, qui  
prend le nom  
de Clément  
VIII.

VIII, & fit publiquement toutes les fonctions de souverain Pontife. Afin d'avoir un plus nombreux Consistoire, il fit une promotion de Cardinaux; & pour ne manquer à rien de ce que les Papes ont coutume de faire, il ne manqua pas de créer son neveu.

## IV.

Mugnos renonce au titre de Pape.

Fin du schisme.

Cinq ans après, le Roi Alfonse s'étant reconcilié avec Martin V, envoya aussitôt deux de ses Conseillers à Paniscole, pour ordonner à Gilles Mugnos de renoncer au Pontificat. Mugnos reçut les ordres avec joie, mais il voulut renoncer à sa dignité avec pompe & dans les formes. Comme il n'avoit plus que deux Cardinaux, il commença par en élire un avec toutes les cérémonies qu'on observoit à Rome dans ces occasions. Il se mit ensuite sur son trône, la thiare en tête & revêtu de ses ornemens pontificaux, ses trois Cardinaux à ses côtés, avec les deux Conseillers d'Alfonse, qu'il décoroit du nom d'Ambassadeurs, & plus bas tous ses Officiers. Avant que de se demettre, il déclara qu'il révoquoit toutes les sentences d'excommunication que lui & Benoît son prédécesseur avoient fulminées contre tous ceux qui avoient refusé de leur obéir, & particulièrement contre Othon Colonne, appelé dans son obéissance Martin V, ajoutant qu'il les réhabilitoit tous de son propre mouvement, & sur-tout Othon Colonne, qu'il déclaroit pouvoir être élevé à toutes les dignités ecclésiastiques, même à celle de souverain Pontife. Cette déclaration fut suivie d'un discours dans lequel il exposa les motifs qui le portoient à renoncer au Pontificat. Il dit ensuite que la cession volontaire qu'il faisoit pour la gloire de Dieu & la paix de l'Eglise, rendant le saint Siège vaquant,

les Cardinaux pouvoient procéder canoniquement à une nouvelle élection. Il descendit de son trône, & mit entre les mains des Commissaires du Roi d'Arragon la Bulle de sa renonciation; après quoi il se retira dans une chambre, & ayant quitté les habits pontificaux, il rentra dans la salle avec l'habit d'un simple Prêtre & Docteur, & alla prendre sa place après les Cardinaux, les priant de procurer à l'Eglise un bon Pasteur.

En même tems ceux-ci se leverent, & allèrent demander à un nommé Desprez, qui se disoit Camerlingue de l'Eglise de Rome, qu'il leur assignât un lieu pour le Conclave. Desprez les conduisit en cérémonie dans un appartement qu'il avoit préparé pour cela. Les trois Cardinaux y entrèrent; on les y enferma, on y mit des gardes; & représentant, à ce qu'ils disoient, tout le sacré Collège, ils élurent sur le champ Othon Colonne; qu'ils déclarerent Pape sous le nom de Martin V, & l'on en vint rendre à Dieu dans l'Eglise de Paniscole de solennelles actions de grâces. Ensuite Mugnos & ses Cardinaux allèrent trouver le Légat de Martin V, qui étoit à trois lieues de Paniscole, & reçurent l'absolution de toutes les censures qu'ils avoient encourues. Quoique tout ce qui se passa à Paniscole parût plutôt un jeu que des démarches sérieuses, néanmoins on regarda cet événement comme étant, à proprement parler, la fin de ce grand schisme d'Occident, qui depuis que Clément VII fut élu à Fondi en 1378, avoit si cruellement ravagé l'Eglise pendant cinquante-un ans. Pour dédommager en quelque sorte Gilles Mugnos, le Pape lui donna l'Evêché de Majorque.

## I I I.

V.  
Convocation  
du Concile  
de Bâle.

Mort de  
Martin V.

Election  
d'Eugène IV.

Lorsque le tems fut-venu d'assembler le Concile à Bâle, selon ce qui avoit été décidé à Constance & à Sienne, & confirmé par Martin V, ce Pape convoqua le Concile de Bâle & nomma pour y présider le Cardinal Julien Césarini, l'un des plus vertueux & des plus savans hommes de son siècle. Sur ces entrefaites Martin V mourut à Rome d'apoplexie le vingtième de Février 1431, à l'âge de soixante-trois ans, après avoir tenu le saint Siège treize ans & quelques mois. Après ses funérailles le Siège ne fut vacant que dix jours. Les Cardinaux au nombre de quatorze entrerent dans le Conclave le premier de Mars. L'élection tomba sur Gabriel Condolmiere Vénitien, qui prit le nom d'Eugène IV, & qui n'avoit alors que quarante-huit ans. Il étoit petit neveu de Grégoire XII du côté maternel. A peine fut-il sur le saint Siège, qu'il reprit l'affaire de la convocation du Concile de Bâle commencée par son Prédécesseur. Il écrivit au Cardinal Julien nommé par Martin V Président de ce Concile, de se rendre à Bâle. Ce grand homme étoit alors en Bohême, où le Pape l'avoit chargé de plusieurs affaires importantes. Nous voulons, lui marqua Eugène, qu'aussitôt que vous aurez terminé les affaires de Bohême, ce qui arrivera bientôt, comme nous l'espérons, vous alliez à Bâle, pour y exécuter les ordres qui vous ont été donnés, & les Décrets du Concile de Constance. Le Pape lui-même avoit une si grande idée de l'autorité de ce saint Concile, qu'il le prenoit pour la règle fondamentale de ses démarches les plus importantes.

Comme le Pape Martin V avoit donné au Cardinal Julien le pouvoir de mettre d'autres personnes en sa place, en cas qu'il ne pût assister lui-même à l'ouverture du Concile, il y envoya Jean Polmar Chapelain du Pape & Auditeur du sacré Palais, & Jean de Raguse Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Procureur Général de l'Ordre des Freres Prêcheurs, pour présider en sa place. Ils arrivèrent à Bâle le dix-neuvième de Juillet, & ouvrirent le Concile le vingt-troisième du même mois. Comme il ne se trouvoit encore à Bâle que fort peu de Prélats, on se contenta de tenir quelques Congrégations jusqu'au mois de Décembre. On vouloit aussi donner le tems au Cardinal Julien d'arriver, parce qu'il avoit promis de venir, & il arriva en effet au mois d'Octobre. Peu de tems après, le Pape lui écrivit qu'il falloit transférer le Concile de Bâle dans une autre ville, & le remettre à un autre tems : mais ce Cardinal qui voyoit bien quel étoit le dessein du Pape, usa de l'autorité qu'il lui avoit donnée, & assembla le septième de Décembre une Congrégation générale, dans laquelle il indiqua la première Session du Concile au quatorzième du même mois. On voyoit arriver tous les jours à Bâle un grand nombre d'Evêques, de Cardinaux, d'Abbés, & des Ambassadeurs des Rois & des Princes. Les chemins étoient libres, & l'on pouvoit venir au Concile avec une entière sûreté. Le Cardinal Julien donna avis à l'Empereur Sigismond, que la première Session devoit se tenir le quatorzième de Décembre. Ce Prince loua le zèle du Légat & du Concile, & les exhorta à punir tous ceux qui voudroient ou

VI.  
Ouverture  
du Concile  
de Bâle.

Le Cardinal  
Julien y pré-  
sida.

prolonger ou dissoudre le Concile. Il écrivit aussi au Pape pour l'empêcher d'entreprendre de le rompre, ou de le remettre à un autre tems.

VII.  
Première  
Session.  
14 Décembre  
1431.

La première Session fut donc tenue au jour marqué dans l'église Cathédrale de Bâle. L'Evêque de Courtauges en Normandie célébra la Messe; & après les prières ordinaires, le Cardinal Julien fit un discours dans lequel il exhorta les Peres à mener une vie pure & sans tache, à avoir une charité sincère les uns pour les autres, & à travailler pour les intérêts de l'Eglise. On lut dans cette Session, comme pour servir de préambule, plusieurs Décrets: entre autres, le Canon de Constance touchant la fréquente-célébration des Conciles; le Décret du Concile de Sienne, qui désignoit la ville de Bâle pour le lieu du Concile futur: l'approbation donnée à ce Décret par Martin V; la Bulle de convocation par laquelle il nommoit le Cardinal Julien Président du Concile; & la lettre d'Eugène IV à ce Cardinal sur le même sujet. Après la lecture de ces pièces, le Concile se voyant si solidement appuyé de tant de côtés, publia ce Décret important, Que le saint Concile de Bâle étoit canoniquement assemblé & que tous les Prélats étoient obligés de s'y rendre.

## I V.

VIII. Rien ne prouve mieux la sagesse & la prudence des Peres de ce Concile, que le soin & l'exactitude qu'ils apportèrent dans la décision des matières contestées. Ils ordonnerent d'abord que tous les Evêques qui venoient au Concile, seroient distribués en quatre classes égales, & que chaque classe seroit composée de Cardinaux, Patriarches, Archevêques, Evêques, Abbés, Curés, & Docteurs tanz

Bel ordre établi dans ce Concile.

séculiers que réguliers ; & en Théologie & en droit Canon , de quelque Nation ou Province qu'ils fussent. Et afin que le nombre de ceux qui composoient ces classes fût égal , on choissoit tous les mois quatre personnes , un de chaque classe , qui distribuoient également ceux qui venoient de nouveau. Chacune de ces classes se nommoit un Président , un Syndic , un Notaire & d'autres Officiers. Ils s'assembloient régulièrement trois jours de la semaine , le Lundi , le Mercredi & le Vendredi. Toutes les classes , ou , pour user des termes du Concile , toutes les députations avoient la liberté de conférer ensemble , ou séparément , sur les questions qu'il falloit examiner. Si une députation étoit d'accord sur quelque point , on choissoit le plus habile de cette députation , pour rapporter la conclusion aux trois autres , avec toutes les raisons sur lesquelles elle étoit appuyée , afin qu'elles pussent aussi dire leur sentiment. Que s'il arrivoit que quelqu'une des classes ou députations fût partagée en deux avis , on choissoit un homme éclairé de l'un & de l'autre avis , & on l'envoyoit aux trois autres classes , pour y proposer les sentimens & les raisons qu'on avoit de les soutenir. Si les trois députations étoient d'accord , & que la quatrième y trouvât encore quelque difficulté considérable , on rapportoit la question à ces trois classes , pour y être encore examinée. Lorsque quelque particulier déclaroit qu'il ne pouvoit dire sur le champ son sentiment , on lui donnoit du tems pour consulter ses livres & chercher la vérité. Enfin on choissoit tous les mois trois personnes savantes de chaque classe , qui s'assembloient toutes les semaines les jours au-

quels les classes ne s'assembloient pas. Ces douze personnes convenoient ensemble sur les délibérations des quatre classes ; elles en faisoient leur rapport au Président du Concile , qui indiquoit l'Assemblée générale pour y dresser la conclusion synodale dans une Session publique.

Cette Assemblée générale étoit composée des quatre Nations. Elles se trouvoient dans le Chapitre de l'église Cathédrale ; & là il étoit libre à chacun de proposer ce qu'il vouloit , sur la question qui avoit été examinée , & sur laquelle on devoit conclure. Après quoi la Session publique se tenoit dans l'église. On dressoit la conclusion , & on l'inséroit dans les actes du Concile. Voilà l'ordre qui fut gardé par les Peres assemblés à Bâle. On vouloit par là empêcher les brigues de la nation d'Italie , qui a beaucoup plus d'Evêques que les autres , & qui par leur grand nombre auroient pû retarder ou empêcher la réforme de l'Eglise , qui étoit le principal objet du Concile. Le même ordre avoit été gardé vingt-quatre ans auparavant dans le Concile de Constance. On ne pouvoit employer plus d'exactitude, ni donner plus de liberté. Pour empêcher les contestations qui pouvoient s'élever sur les rangs , il fut ordonné que celui qu'on auroit dans le Concile, & que les qualités qu'on y prendroit , ne pourroient servir de titre d'un droit acquis, ni préjudicier à personne. Enfin on accorda à ceux qui assisteroient au Concile , le droit de percevoir les fruits de leurs bénéfices , quoiqu'absens ; & on nomma les Officiers. Le Président assistoit au Concile en habits pontificaux , & étoit placé dans la chaire Episcopale près de l'autel , le visage tourné vers les

Pères du Concile, qui étoient aussi en habits pontificaux dans les sièges des deux côtés du chœur. Les Ambassadeurs des Princes étoient dans le milieu sur des bancs, le visage tourné vers le Président; & derrière eux les Généraux d'Ordres, les Docteurs & les autres Ecclésiastiques. Les prières ordinaires étant finies, un ou deux Prélats montoient au jubé, lisoient les Décrets, & demandoient si on les approuvoit: le Président du Concile, & ceux de chaque députation, répondoient oui: & ainsi finissoit la Session.

Tout le tems qui s'écoula jusqu'à la seconde Session qui se tint l'année suivante, fut employé en différentes Congrégations, où l'on pensa aux moyens d'empêcher le Pape Eugène de dissoudre le Concile, comme on savoit qu'il avoit résolu de faire. Ce fut pour s'opposer à ce dessein, que les Evêques de France s'assemblerent à Bourges, & firent quelques réglemens sous le nom d'Avis. Ils y représentoient que le Concile étoit légitimement convoqué à Bâle, & qu'il ne devoit point être transféré ailleurs: ils prioient le Roi Charles VII d'envoyer ses Ambassadeurs au Pape, afin de l'engager à continuer le Concile de Bâle pour remédier aux maux de l'Eglise. Ils supplioient aussi le Roi d'écrire à Sigismond & aux Ducs de Savoie & de Milan, afin qu'ils eussent soin de rendre les chemins libres, surtout du côté de Rome. L'Archevêque de Lyon fut choisi pour aller trouver le Pape de la part du Roi & du Clergé. Le Roi fut aussi prié par l'Assemblée de Bourges, d'envoyer ses Ambassadeurs au Concile, & de permettre aux Prélats de son Royaume de s'y rendre: ce qui leur fut accordé, avec la qua-

IX.

Zèle des Evêques de France pour empêcher que le Pape ne traversât le Concile.

trième partie des dîmes pour leur dépense. Les Peres du Concile, pour faire tomber les bruits qui se répandoient que le Pape alloit incessamment le dissoudre, écrivirent à tous les fidèles, qu'ils avoient unanimement résolu de continuer le Concile, légitimement convoqué, & commencé, & qu'ils ne quitteroient point la ville de Bâle, qu'il ne fût entièrement fini. Ils ordonnoient aux Prélats, sur les peines de droit, de s'y rendre promptement. Ils écrivirent aussi aux Rois & aux Princes, pour les prier d'envoyer eux-mêmes leurs Prélats. Après toutes ces mesures, on se prépara à tenir la seconde Session.

## V.

X.  
Deuxième  
Session.  
15 Février  
1432.

Elle fut tenue le quinzième de Février 1432. Le premier Décret que l'on y fit, avoit pour objet d'établir l'autorité du Concile, & d'empêcher le Pape Eugène de le dissoudre ou de le transférer. C'est pour cela que les deux célèbres Décrets du Concile de Constance, de la quatrième & cinquième Session, y furent confirmés. Le premier décide expressément, que le Synode assemblé au nom du Saint-Esprit, qui compose le Concile général & représente l'Eglise militante, tient son pouvoir immédiatement de Jesus-Christ, & que le Pape même est obligé de lui obéir dans ce qui regarde la Foi, le schisme, & la réforme générale de l'Eglise dans son chef & dans ses membres. Le second déclare, que tous ceux qui refuseront d'obéir aux Ordonnances de ce Concile général, & de tout autre, fût-ce le Pape même, seront mis en pénitence & punis. En conséquence de ces Décrets, & de celui qui ordonne la tenue des Conciles généraux, le Concile de Bâle déclare qu'il n'a pû, qu'il

ne

ne peut, & ne pourra être dissous, transféré ou prorogé, par qui que ce soit, même par le Pape, sans le consentement & la délibération dudit Concile. Ces Décrets de Constance ayant été renouvelés & confirmés à Bâle, & ce Concile ayant ensuite ordonné qu'ils fussent insérés dans ses actes, il est évident que ces Décrets ne regardent pas uniquement les tems de schisme, comme quelques Auteurs Ultramontains ont osé l'avancer; puisqu'il n'y avoit plus de schisme dans le tems du Concile de Bâle, qu'Eugene étoit alors reconnu pour Pape dans toute l'Eglise, & qu'il présidoit même au Concile par ses Légats.

Ce qui obligea les Peres à prendre toutes ces précautions, fut la nouvelle certaine qu'on reçut, que le Pape Eugene avoit donné un Décret pour la dissolution du Concile. Ce Pape ayant appris que toutes les Nations, animées d'un saint zèle pour la réforme de l'Eglise, se rendoient en foule à Bâle, & que le nombre des Docteurs & des Prélats étoit plus que suffisant pour composer le Concile, ne pensa plus qu'à arrêter ce zèle qui l'incommodoit. Dans cette vûe il envoya l'Archevêque de Tarente & l'Evêque de Colosse au Cardinal Julien, pour l'exhorter à chercher les moyens de rompre le Concile, ou de le suspendre; & il chargea l'Archevêque de Tarente d'une Bulle, pour l'autoriser, en cas de besoin, à le dissoudre. Le généreux Cardinal répondit au Pape, avec liberté & avec respect, qu'il étoit très-éloigné de vouloir dissoudre le Concile, parce que cette dissolution seroit infiniment préjudiciable à l'Eglise. Je vous parlerai, très-saint Pere, dit ce grand homme animé d'un zèle vraiment épiscopal, je

XI.

Le Pape veut dissoudre le Concile. Magnanimité du Cardinal Julien pour arrêter ce mauvais dessein.

Les Peres du Concile relient l'autorité du Concile sur le Pape,

dépense. ombre les pe alloit nt à tous ent réso- triment re quit- ne fût en- Prélats, re promp- ois & aux eux-mêmes esures, on n.

de Février y fit, avoit Concile, & dissoudre ou que les deux onstance, de on, y furent xpressément, du Saint-Ef- énéral & re- son pouvoir t, & que le ir dans ce qui a réforme gé- ef & dans les que tous ceux onnances de ce tre, fût-ce le tence & punis. ts, & de celui iles généraux, l n'a pû, qu'il ne

vous parlerai avec beaucoup de confiance , & je n'épargnerai pas même les expressions fortes ; parce que j'ai appris de saint Bernard , que la véritable amitié souffre quelquefois des reproches , & jamais de flatterie : que si j'agissois autrement, je me rendrois coupable de sacrilège & d'infidélité devant Dieu & devant les hommes. Il expose ensuite les principales raisons qui devoient engager le Pape à ne pas rompre le Concile. Après en avoir rapporté quelques-unes , il ajoûte : Quelle confusion & quel scandale dans toute l'Eglise , si le Concile se termine sans avoir rien fait ! Tout l'Univers qui attend une entière réforme de l'Eglise , & qui aura été trompé dans son espérance , n'aura-t-il pas sujet de croire que le Clergé est incorrigible , & qu'il veut persister dans ses désordres ? Ne nous fera-t-il point regarder par tous les hérétiques , comme des gens qui se moquent de Dieu & des hommes ? Ne s'en prendra-t-il pas à l'Evêque de Rome même , qui rendra un compte rigoureux de la perte des ames , dont il aura été coupable ? Enfin est-il fort honorable pour la Cour de Rome , de troubler un Concile assemblé pour la réforme ? Le zélé Cardinal allégué de nouveaux motifs de ne pas dissoudre le Concile , & continue ainsi : La Foi & le salut des ames doivent être préférés au temporel & au patrimoine de l'Eglise. Et quand il seroit certain que vous fussiez perdre Rome & tout l'Etat Ecclésiastique , vous seriez obligé de secourir les ames pour lesquelles Jesus-Christ est mort , plutôt que vos forteresses & les murs de vos villes. Au reste il n'y avoit guères d'apparence que la tenue du Concile de Bâle pût nuire au patrimoine de saint

Pierre. Le Cardinal Julien réfute ensuite les raisons du Pape pour la dissolution du Concile.

Cette admirable lettre fut suivie d'une seconde encore plus pressante. Le généreux Cardinal y représente au Pape, combien il lui seroit honorable de quitter l'Italie, de charger quelqu'un du soin des biens temporels de l'Eglise, & de se rendre en personne au Concile. Le véritable patrimoine de l'Eglise, dit-il, c'est de gagner des ames à Dieu : l'Eglise n'est pas un assemblage de pierres & de murs : Jesus-Christ ne vous a pas établi pour garder des villes & des places fortifiées, mais pour être le Pasteur des ames. Après quelques justes reproches qu'il croyoit devoir faire au Pape, sur le scandale qu'il donnoit à l'Eglise en voulant dissoudre le Concile, il en montre l'autorité, contre ceux qui prétendoient qu'il n'étoit pas légitime afin de favoriser le dessein du Pape Eugene. On ne peut, dit-il, douter de l'autorité du Concile de Bâle, qu'on ne conteste en même-tems celle du Concile de Constance; parce que l'un de ces deux Conciles dépend de l'autre, comme l'effet dépend de la cause. Mais jusqu'ici personne n'a révoqué en doute l'autorité du Concile de Constance : autrement la déposition du Pape Jean XXIII ne seroit pas canonique; & si elle ne l'est pas, il s'ensuivra que l'élection du Pape Martin V n'est pas légitime, puisqu'elle a été faite du vivant de Jean XXIII. Et Eugene IV, dont l'élection a été faite par les Cardinaux que Martin V avoit créés, ne sera pas non plus légitime. Il n'y a donc personne, concluoit le Cardinal Julien, qui ait plus d'intérêt de soutenir l'autorité du

Concile de Constance, que votre Sainteté, parce que, si on peut la contester, vous manquerez de preuves pour montrer la validité de votre élection. Enfin il lui dit, qu'il n'a pas le pouvoir de dissoudre le Concile, parce que le Concile de Constance a décidé, que le Pape même étoit obligé d'obéir aux Décrets d'un Concile général, dans les choses qui regardent la Foi, l'extinction d'un schisme, & la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres : Or, ajoute-t-il, le pouvoir de condamner & de punir les rebelles, est un signe évident de supériorité : au contraire, être obligé d'obéir, est une marque claire d'infériorité : ainsi, par une conséquence nécessaire, le Concile est supérieur au Pape dans ces trois cas, & le Pape est obligé de s'y soumettre. Jean XXIII a été déposé pour un de ces trois cas, à cause du dérèglement de ses mœurs. Benoît XIII l'a été pour une autre raison, qui étoit l'extinction du schisme. Que s'il est vrai que le Pape soit inférieur au Concile en ces trois cas, comment auroit-il le pouvoir de rompre un Concile qui aura été assemblé, ou pour l'établissement de la Foi, ou pour l'extinction du schisme, ou pour la réforme de l'Eglise, comme l'ont été les Conciles de Constance, de Sienné & de Bâle ? Cependant, continue ce grand Cardinal, le Pape Martin V a approuvé ce Décret du Concile de Constance ( qui décide que le Pape même est obligé d'obéir aux Décrets d'un Concile général. ) Eugene l'a aussi reçu. Il n'a donc pas le pouvoir d'ordonner la dissolution d'un Concile général tel qu'est celui de Bâle. C'est ainsi que parloit au Pape le Cardinal Julien, parce qu'il n'avoit en vûe que la vérité

& les intérêts de l'Eglise. Il prie ensuite le Pape d'excuser la liberté avec laquelle il lui écrit, & l'assure qu'elle n'avoit d'autre principe qu'une sincérité vraiment chrétienne, & une intention pure & désintéressée. Après ces excuses il conclut ainsi. Je l'ai dit souvent, je le dis encore, & je le proteste devant Dieu & devant les hommes, que si votre Sainteté ne change pas de dessein, elle sera cause d'un schisme & d'une infinité de maux qui affligeront l'Eglise.

Les Peres du Concile entrèrent dans les vûes du Cardinal Julien, & ne manquèrent pas de seconder son zèle. Ils répondirent aux raisons que les Légats avoient alléguées pour persuader la dissolution du Concile. Et comme elles se réduisoient toutes à établir l'autorité du Pape sur le Concile, les Peres de Bâle s'attachèrent à relever l'autorité du Concile sur le Pape. Ils posent d'abord pour principe le Décret du Concile de Constance : Que le Pape est obligé d'obéir aux Conciles généraux légitimement assemblés, dans les choses qui regardent la Foi, l'extinction du schisme & la réforme de l'Eglise. Ils supposent ensuite comme une vérité certaine & que personne ne peut contester, que l'Eglise est infaillible. Or, ajoutent-ils, cette infaillibilité ne convient qu'à l'Eglise, par un privilège spécial, qui n'a pas été accordé aux Papes même, puisqu'il y en a qui ont erré dans la Foi. Les Conciles généraux représentant l'Eglise universelle, ont aussi la même infaillibilité. Le Pape est à la vérité le chef ministériel de l'Eglise, mais il n'est pas au-dessus de l'Eglise. Car outre que le Pape a erré dans la Foi, & que le corps de l'Eglise a toujours persévéré

dans son infaillibilité ; l'Eglise a condamné & déposé des Papes, repréhensibles dans la foi & dans les mœurs : mais jamais le Pape n'a condamné, excommunié, ou déposé le corps de l'Eglise. Ainsi, quoique le Pape & l'Eglise aient reçu le pouvoir de lier & de délier, le Pape néanmoins n'a jamais exercé ce pouvoir contre l'Eglise ; mais l'Eglise l'a quelquefois exercé contre le Pape. Enfin ils prouvent par l'Evangile, par l'exemple de saint Paul qui résista en face à saint Pierre parce qu'il étoit repréhensible, par l'histoire de l'Eglise, & en particulier par le Concile de Constance, que les Papes peuvent être dénoncés à l'Eglise, pour leurs erreurs contre la Foi, leur schisme, & le dérèglement de leurs mœurs ; & qu'ils sont obligés de se soumettre à ses décisions. Que si par opiniâtreté ils refusent d'y obéir, ils peuvent être condamnés à une pénitence proportionnée, & l'on peut recourir à d'autres remèdes marqués dans le Droit ; & par conséquent on peut les excommunier : & alors ils seront regardés comme des hérétiques & des publicains. Les Peres de Bâle en finissant leur lettre, conjurent & supplient le Pape avec toutes les instances possibles, pour le salut de son ame & pour la conservation de l'Eglise, d'adhérer au Concile de Bâle, & de ne point penser à le dissoudre. Les Prélats qui étoient allés trouver le Pape de la part du Concile, lui demandèrent avec instance la révocation du Décret dont il avoit chargé l'Archevêque de Tarente pour le dissoudre ; mais ils ne purent rien gagner, non plus que l'Empereur, qui avoit joint ses prières aux leurs. Alors le Concile, sans avoir égard à ce Décret, op-

posa son autorité à celle du Pape, & continua de s'assembler.

## VI.

On tint la troisième Session le vingt-neuvième d'Avril 1432. Après qu'on eut fait le rapport de tout ce que le Concile avoit fait pour vaincre l'opiniâtre résistance d'Eugene, qui non-seulement refusoit de venir au Concile, mais qui vouloit même le dissoudre, on renouvella les Décrets du Concile de Constance touchant l'autorité des Conciles généraux. On fit ensuite un autre Décret, qui porte entre autres choses, Que le présent Concile légitimement assemblé, gouverné par le Saint-Esprit, & ayant toute l'autorité d'un Concile général, avertit, prie, conjure & somme expressément le Pape Eugene, de révoquer absolument & de fait le Décret qu'il avoit donné pour dissoudre le présent Concile, & de s'y trouver en personne dans trois mois, si sa santé le lui permettoit, ou du moins d'y envoyer des personnes qui eussent un plein pouvoir d'agir en son nom; & en cas qu'il négligeât de le faire, le Concile proteste qu'il pourvoira aux nécessités de l'Eglise, selon que le Saint-Esprit lui dictera; & qu'il procédera par les voies de droit. Une année entière se passa en citations contre Eugene. Dans une Congrégation que l'on tint le neuvième de Mai, les Peres du Concile écrivirent au Roi de France Charles VII, pour le féliciter de ce que les Prélats de son Royaume avoient fait dans l'assemblée de Bourges en faveur du Concile; & le prièrent de les envoyer à Bâle avec ses Ambassadeurs, lui rappelant, pour l'y engager, l'exemple de ses prédécesseurs, qui par le zèle dont ils avoient toujours paru

E iij

## XII.

Session troisième & suivantes du Concile de Bâle.

Zèle de l'Empereur Sigismond.

remplis pour secourir l'Eglise, avoient mérité le titre de Rois très-Chrétiens. Dans la quatrième Session qui fut tenue le vingtième de Juin de la même année 1432, le Concile ordonna que si le Saint Siège venoit à vacquer, les Cardinaux n'éliroient pas de Pape ailleurs que dans le Concile même. On crut devoir prendre cette précaution parce que le Pape étoit alors dangereusement malade. On déclara en même temps que le Pape vivant ne pourroit point créer de nouveaux Cardinaux pendant la tenue du Concile, parce que leur grand nombre étoit à charge à l'Eglise. Dans la sixième Session, le Pape fut cité plusieurs fois à la porte de l'Eglise, & les Promoteurs demanderent qu'il fût déclaré contumace. Dans la septième on renouvela le Décret qui avoit été fait dans la quatrième Session, touchant l'élection d'un Pape, en cas que le S. Siège vînt à vacquer. Dans la huitième on convint qu'en égard à la grande opiniâtreté du Pape, on devoit procéder juridiquement pour le déclarer contumace, & employer contre lui les peines canoniques; mais dans l'espérance que peut-être il se rendroit à ce que le Concile demandoit de lui, on lui accorda un délai de deux mois de plus que l'on n'avoit fait d'abord. Dans la neuvième Session, le Concile voulant reconnoître le zèle de l'Empereur & la protection qu'il lui avoit accordée contre toutes les tentatives d'Eugene, déclara que tout ce que le Pape feroit contre Sigismond seroit nul & de nul effet. Dans la dixième Session, qui fut tenue le dix-neuvième de Février 1433, les Promoteurs demanderent qu'Eugene fût condamné comme contumace, attendu son obstination à ne point révoquer

la Bulle pour la dissolution du Concile. Mais le Cardinal Julien, qui espéroit toujours que le Pape se désisteroit de son entreprise, engagea les Peres à prendre quelque temps pour délibérer sur cette affaire. Il fit de nouvelles tentatives auprès d'Eugene, & lui représenta que le Concile étant légitimement assemblé, il ne pouvoit être rompu malgré les Peres qui le composoient. L'Empereur Sigismond joignit son crédit aux prieres de ce Cardinal, pour empêcher le Pape de s'opposer au Concile.

Ce Prince qui avoit rendu tant de services importans aux Peres du Concile de Constance; s'unir aussi au Concile de Bâle & en prit fortement la défense, comme nous venons de le voir. Il ne fut point ébranlé par la Bulle de dissolution que donna Eugene, ni par les lettres que ce Pape lui écrivit à ce sujet. Après lui avoir déclaré par sa réponse, qu'il n'avoit pu avancer par les armes les affaires de la Religion en Bohême, il ajoute: Le Concile de Bâle, que la divine Providence a bien voulu nous accorder dans ces malheureux temps, est maintenant notre unique ressource; lui seul a la puissance efficace de tarir les sources empoisonnées de l'hérésie; lui seul peut sauver l'Eglise; lui seul peut remplir les espérances de tout le monde Chrétien. En conséquence, l'Empereur déclaroit qu'il prenoit le Concile sous sa protection. Tous les Princes Catholiques pensoient sur ce sujet comme l'Empereur; & en particulier le Roi de France, qui protégea toujours le saint Concile avec beaucoup de zèle. Dans la onzième Session on déclara que personne, & le Pape même, ne pourroit dissoudre ou transférer le Concile, à

moins que les deux tiers des Peres n'y consentirent. C'est ainsi que le Concile, non-seulement maintenoit par des Décrets son autorité supérieure à celle du Pape, mais en faisoit actuellement usage.

XIII.  
Douzième  
Session.

Décret contre le Pape Eugene. Zélé de l'Empereur.

On tint la Session douzième le treizième de Juillet. Les Peres s'y plainquirent fortement de la mauvaise foi du Pape, qui ouvroit, disoient-ils, un chemin assuré à ses successeurs pour se déclarer prévaricateurs des Décrets des Conciles, & pour en rabaisser l'autorité. Ils vouloient prononcer contre lui une Sentence définitive. Mais, à la priere de Sigismond, ils se contenterent de le sommer encore une fois de révoquer après soixante jours, le dessein qu'il avoit projeté de rompre & de transférer le Concile, sous peine d'être regardé comme contumace & pécheur public. Ce Décret est conçu en termes très-forts. On y traite le Pape d'incorrigible, d'homme qui scandalise toute l'Eglise; & on le déclare suspens de toute administration du Pontificat; on fait défense de lui obéir, & l'on enjoint aux Prélats de venir au Concile. Dans cette même Session le Concile fit un autre Décret, dans lequel on renouvela le droit des élections établi par les Apôtres, & confirmé par le premier Concile de Nicée dans les Canons quatrième & cinquième. En conséquence ce Décret défend au Pape de se servir d'autres réserves que de celles qui sont renfermées dans le Droit; parce que les réserves se multipliant de jour en jour, les élections se trouveroient à la fin anéanties. Ce même Décret ordonne à ceux qui ont droit d'élire, de ne choisir que des sujets dignes, & capables de remplir les dignités ecclésiastiques, & il

prescrit toutes les précautions qu'il falloit prendre, afin d'obtenir de Dieu les lumieres nécessaires pour faire un choix avantageux à l'Eglise. On y exhorte les Princes à ne point interposer leur crédit dans les élections, de peur de porter préjudice à la liberté avec laquelle elles doivent être faites.

Le Pape Eugene fut fort mécontent des Décrets que l'on fit dans cette Session, sur-tout du premier; & comme il étoit déjà extrêmement irrité du refus que le Concile avoit fait depuis peu, de recevoir & d'entendre les Légats qu'il avoit envoies pour proposer la translation du Concile à Bologne, il donna une déclaration par laquelle il cassoit toutes les citations, procédures & Décrets qu'on avoit faits contre lui à Bâle, & tout ce qu'on entreprendroit d'y faire à l'avenir. Mais il parut se radoucir peu de temps après; & il écrivit une lettre datée du premier d'Août, dans laquelle il marquoit qu'ayant sù la raison pour laquelle on avoit refusé les Légats qu'il avoit envoies, il approuvoit le Concile depuis son commencement, de même que sa continuation, afin qu'on pût travailler tranquillement à détruire les hérésies, & à corriger tous les abus: revoquant absolument & entierement ce qu'il avoit fait contre le Concile, & promettant de le favoriser en tout, pourvû qu'on reçût ses Légats; & qu'on abolît tous les Décrets portés contre sa personne. Mais comme les Peres du Concile crurent qu'ils ne pouvoient révoquer aucune des procédures qu'ils avoient faites, & que le Pape étoit obligé de s'y soumettre, comme étant inférieur au Concile, Eugene fit éclârer contre eux son indignation, & publia une Bulle par laquelle il

castoit le Décret de la douzième Session fait contre lui. On publia aussi plusieurs Lettres en son nom, où l'on prenoit vivement sa défense; mais il les désavoua dans la suite.

L'Empereur Sigismond voiant que les suites de cette division pourroient être funestes au bien de l'Eglise, s'intéressa fort en faveur du Concile. Il écrivit plusieurs lettres au Pape Eugene, dans lesquelles il lui représentoit le scandale que la dissolution d'un Concile, aussi respectable que celui de Bâle, produiroit dans l'Eglise, & le tort qu'elle feroit à sa réputation. En troublant le Concile, dit-il au Pape, Votre Sainteté travailleroit à la destruction de la République chrétienne, & à l'accroissement des hérésies: au contraire en lui donnant sa protection, elle procurera les remèdes nécessaires à la Foi & à la Religion. Nous vous supplions donc de faire attention à la ruine entière qui menace l'Eglise; de mander au Président du Concile & à tous les Peres, d'achever heureusement ce qu'ils ont commencé, au nom du Saint Esprit dans lequel ils sont assemblés. Que Votre Sainteté révoque tout ce qu'elle a dit, fait & écrit de contraire, & qu'elle accorde sa faveur au Concile. Si cela ne se fait promptement, l'Eglise va se trouver dans des embarras terribles qui la conduiront à sa ruine, principalement dans l'Allemagne, qui est à deux doigts de sa perte.

XIV.  
Treizième &  
quatorzième  
Session.

On tint la treizième Session le onzième de Septembre. Le terme de soixante jours donné au Pape étant près d'expirer, les Promoteurs demanderent qu'on le déclarât contumace: Et on alloit procéder à sa condamnation, lorsque le Duc de Baviere demanda au nom de

L'Empereur, qu'on lui donnât encore trente jours de délai : ce qui fut accordé en considération de l'Empereur.

Ces trente jours étant expirés, les Peres ne voulurent pas tenir de Session dans les formes, parce qu'on attendoit de jour en jour l'Empereur Sigismond qui devoit y assister ; mais ils tinrent le onzième d'Octobre une Congrégation. Pendant qu'ils y prenoient des mesures pour condamner le Pape dans la Session suivante, on vint les avertir que l'Empereur étoit proche de la ville, & qu'il se hâtoit de les venir trouver. Aussi-tôt tous sortirent pour aller au devant de lui, & l'amenerent dans l'église Cathédrale où se tenoit la Congrégation, lui témoignant la joie que leur causoit son arrivée. Après avoir pris quelques mesures, on procéda à la quatorzième Session. Elle fut tenue le septième de Novembre ; & l'Empereur y assista en habit de cérémonie. On y accorda encore, à sa priere, un nouveau délai de trois mois au Pape Eugene, à condition que dans ce temps-là il adhéreroit au Concile, & revoqueroit tout ce qu'il avoit fait pour le dissoudre & pour le transférer. On y dressa ensuite la Bulle que le Pape devoit souscrire & envoyer au Concile. Elle contient en substance, 1. Que le Concile a été légitimement assemblé, & est légitimement continué depuis le jour de son ouverture. 2. Que la Bulle de dissolution d'Eugene, est nulle & de nul effet. 3. Que les autres Bulles publiées contre le Concile, sont également nulles & de nul effet. 4. Qu'Eugene s'en rapporteroit au jugement du Concile pour savoir si la citation faite de sa personne par ledit Concile, & les moïens de défense employés par Eugene,

**FIO** Art. III. *Concile*

ont été légitimes. Si Eugene exécute toutes ces choses, ajoutent les actes, le saint Concile abolit totalement les fautes qu'il auroit pu faire, soit en entreprenant de le dissoudre, soit en publiant les Bulles en question. On exhorte ensuite le Pape à reconnoître la bonté & la charité des Peres à son égard, & que le Concile n'avoit en vûe que l'avantage & le bien de l'Eglise. Le Pape Eugene, de l'aveu de tous les Historiens, approuva & confirma expressément ces Décrets de la quatorzième Session.

**V. I.**

**xv.** Le vingt-fixième de Novembre on tint la  
Quinzième Session. à laquelle assista encore l'Empereur. On y fit quelques reglemens pour la

Le Pape se  
soumet au  
Concile.

convocation des Conciles Provinciaux, & l'on ordonna qu'on les assembleroit deux fois chaque année, ou au moins une; que l'on commenceroit par un discours, dans lequel on exhorteroit tous les assistans à mener une vie conforme à la sainteté du Sacerdoce, & à instruire le peuple tous les Dimanches & les fêtes; qu'on feroit lecture des Statuts Synodaux, sur la maniere d'administrer avec piété les Sacremens; qu'on s'informerait exactement de la vie & des mœurs du Clergé. Dans une Congrégation générale qui se tint après cette Session, on envoya au Pape Eugene les Ambassadeurs de l'Empereur, du Roi de France & du Duc de Bourgogne, pour obtenir de lui l'exécution de la promesse qu'il avoit faite de s'unir au Concile, & pour conclure l'accordement qui avoit été proposé. Il consistoit en ce que le Concile, révoquant tout ce qu'il avoit fait contre le Pape & ceux qui lui étoient attachés, recevoit ses Présidens; & que le

Pape de son côté protesteroit que le Concile de Bâle avoit été légitimement assemblé & qu'il l'étoit encore ; & de plus , qu'il révoqueroit pareillement tout ce qu'il avoit fait contre le Concile , & qu'il adhéreroit à ses Décrets. En conséquence Eugene choisit quatre Cardinaux pour présider au Concile avec le Cardinal Julien , à qui il écrivit pour le confirmer Président , comme il l'avoit été jusqu'alors. Il publia une Bulle entièrement conforme à la formule que le Concile lui avoit envoyée , & il voulut même révoquer expressément celles qu'il avoit données pour le casser & le dissoudre. Il se servit de cette occasion pour désavouer une troisième Bulle , qui avoit paru en même temps , & qui étoit fort injurieuse aux Peres du Concile. Afin , dit-il , que tout le monde connoisse notre parfait devouement à l'Eglise Universelle & au saint Concile de Bâle , nous révoquons nos deux Bulles données depuis long-temps dans notre Palais apostolique. A l'égard de la troisième , qu'on dit commencer par ces mots , *Deus novit* ; Nous ne savons pas qu'elle vienne de nous : mais nous la révoquons pour plus grande précaution , & parce qu'on le demande , quoiqu'il soit inutile de révoquer une pièce à laquelle on n'a point eu de part. On a de la peine à croire qu'Eugene n'eût aucune connoissance de cette Bulle : il est plus que vraisemblable , qu'elle est toute de la façon de Jean , qui fut depuis Cardinal de la Tour brûlée. On y reconnoit son style , sa maniere de penser , & jusqu'à ses expressions. Mais peut-être la Bulle n'avoit-elle été que projetée & répandue au hazard dans le public , pour pressentir le jugement qu'on en porte-

roit. Ce sont là de ces tours d'adresse, qui ne sont pas inconnus à la Cour de Rome. Si un ouvrage produit l'effet qu'on en attend, on le laisse subsister; s'il est mal reçu du public, on en est quitte pour le désavouer & le déclarer supposé. Voila donc, dit M. Bossuet, où aboutirent les entreprises & les démarches du Pape Eugene pour dissoudre le Concile. Il fut enfin obligé de les révoquer; & les expressions dont il se servit en révoquant ses Bulles, sont remarquables. Il ne se contenta pas de rendre honneur au Concile de Bâle & à l'Eglise universelle que ce Concile représentoit; mais il s'y *dévoua* entierement, & il le mit au-dessus de lui: puisque par déférence pour ses ordres, il annulla & revoqua les Décrets que lui-même avoit publiés avec toute l'autorité de son Siège.

*Def. de la  
déclar. l. 1.  
ch. 1.*

XVI.  
Seizième,  
dix-septième,  
& dix-huitième  
Sessions.  
Légats du Pa-  
pe au Conci-  
le.

La seizième Session se tint le cinquième de Février 1434. L'Empereur Sigismond y assista en habits Impériaux. Après les prières ordinaires, on lut les lettres d'Eugene pour l'approbation du Concile & la révocation de la dissolution qu'il avoit prétendu en faire. Quand on les eut examinées avec soin, le Concile déclara que le Pape avoit pleinement satisfait aux avertissemens & aux citations du Concile, selon ce qui étoit porté dans la Session quatorzième, & dans la formule qui y étoit insérée. Le vingt-quatrième d'Avril on tint une Congrégation générale, pour incorporer les Légats d'Eugene au Concile sous leurs propres & privés noms. On les obligea de jurer qu'ils travailleroient sincérement à procurer la gloire du Concile; qu'ils en observeroient les Décrets, & particulièrement ceux de la quatrième & cinquième Sessions da-

Concile de Constance. On prit à Bâle toute sorte de précautions avec les Légats, parce qu'on craignoit que la retractation du Pape ne fût une ruse & une feinte, & qu'il n'eût envoyé les Légats au Concile, que pour projeter secrettement sa rupture: ce qui arriva en effet. Les Légats, après avoir prêté serment dans cette Congrégation, furent admis dans la Session suivante, & ils y présidèrent avec le Cardinal Julien ancien Président. On commença dans cette Session par déclarer que l'on ne les recevoit pour présider, qu'à condition qu'ils n'auroient qu'une autorité dépendante du Concile, sans aucune juridiction coactive, & qu'ils seroient obligés de donner leurs conclusions conformément à ce qui auroit été décidé par le Concile. Car, dit M. Bossuet, si le Concile eût été dans une

*Ibid. ch. 7.*

Le Pape Eugene, qu'une violente sédition avoit obligé de s'enfuir de Rome en habit de

XVII.  
Dix neuvième.

114 Art. III. Concile

me Session.  
Ambassa-  
deurs Grecs  
au Concile.

Religieux, écrivit de Florence où il s'étoit réfugié, une lettre au Concile, pour le remercier de la bonté avec laquelle ses Légats avoient été reçus. Ce fut pendant ce séjour du Pape à Florence, qu'on tint la dix-neuvième Session, le huitième de Septembre. L'Empereur Grec Jean Paléologue avoit envoyé une célèbre Ambassade au Concile. On traita dans cette Session avec ces Ambassadeurs Grecs, de plusieurs affaires qui les concernoient, & dont nous parlerons ailleurs. On lut les lettres de Paléologue, & celles du Patriarche de Constantinople. On s'accorda à dire qu'il falloit que les Grecs vissent en Occident: ensuite on proposa divers moïens pour tenir un Concile, si l'Empereur & le Patriarche de Constantinople en demandoient un autre que celui de Bâle, & l'on convint de quelques articles qui furent ratifiés de part & d'autre. Les Grecs proposerent plusieurs endroits pour y assembler les deux Eglises. Les Peres se déterminèrent à envoyer des Légats à Constantinople, afin d'engager les Grecs à accepter la ville de Bâle. Car on appréhendoit toujours que le Pape, sous prétexte de translation, ne méditât quelque nouvelle entreprise. On fit dans la même Session un Décret, dans lequel on exhorte les Ordinaires à envoyer des personnes habiles annoncer la parole de Dieu dans les lieux où il y avoit des Juifs & des Infidèles; & afin de former des hommes capables de cette fonction, on ordonna qu'il y auroit dans les Universités deux Professeurs des Langues, Hébraïque, Arabe, Grecque & Chaldéenne.

XVIII.  
Vingtième &

La vingtième Session fut tenue le vingt-troisième de Janvier 1435. On y travailla

à détruire plusieurs désordres, & l'on fit vingt-unième un Décret contre l'incontinence du Clergé, Sessions. & un autre sur les excommuniés que l'on doit éviter. On ne doit éviter comme tel, même Décret con- dans l'administration des Sacremens, qui que tes. ce soit, sous prétexte de quelques sentences ou censures ecclésiastiques, lorsqu'elles ne sont portées qu'en général, & à moins que cette censure ou sentence ne soit portée nommément & en particulier contre une personne certaine, prononcée par le Juge compétent, & notifiée en particulier. On continua l'ouvrage de la réformation dans la Session suivante, qui ne se tint que le neuvième de Juin. Le Concile y fit plusieurs beaux reglemens touchant la célébration de l'Office Divin, & publia un Décret contre les Annates. Cette matiere, dit le grand Bossuet, étoit délicate, & très-propre à effaroucher la Cour de Rome, ce qui n'empêcha pas que les Annates ne fussent absolument défendues sous les peines portées contre les Simoniaques. Le Concile ajouta cette clause : Si, ce qu'à Dieu ne plaise, le Pontife Romain, qui doit donner l'exemple aux autres d'exécuter & d'observer les Statuts des Conciles généraux, scandalisoit l'Eglise en faisant quelque chose contre la présente Ordonnance, il faudroit le déferer au Concile général. Ce Décret a été fait dans un temps, où le Concile étoit général, de l'aveu de ceux qui lui sont le plus opposés. Deux Légats du Pape s'opposèrent à ce reglement; mais les Peres aiant persisté dans leur sentiment, le Décret fut confirmé par le Cardinal Julien Président du Concile. On l'envoya au Pape Eugène qui étoit toujours à Florence. Il écrivit au Concile pour lui faire

Ibid.

des remontrances à ce sujet. Il dit que l'usage des Annates étoit de tous les tems. Il ne faut pas être fort habile, pour savoir ce qui en est. Clément V est le premier Pape qui ait fait payer pendant quelques années les annates des bénéfices vacans, en Angleterre seulement. Après lui, Boniface IX se réserva pendant trois ans les Annates de tous les bénéfices de l'Eglise; & ses successeurs en firent un droit. Voilà ce qu'Eugene appelle un usage immémorial. La date en étoit assez récente; puisque, quand il parloit ainsi, il n'y avoit pas encore quarante ans que Boniface IX étoit mort.

Le Pape Eugene dans ses remontrances au Concile au sujet des Annates, dit qu'il consentiroit qu'on les abolît, si le saint Concile vouloit pourvoir d'ailleurs aux nécessités du saint Siège. Les Légats qui apportèrent sa lettre, dirent pour justifier les Annates, qu'il étoit à propos que le saint Siège eût des revenus, à l'exemple des anciens Papes, qui avoient aidé de leurs biens saint Athanase, saint Chrysostôme & saint Thomas de Cantorberi; & qui en soulageoient les pauvres, comme saint Grégoire, qui envoyoit des aumônes jusqu'à Jérusalem. Le Cardinal Julien qui présidoit au Concile, répondit que les Papes n'avoient point fait tant de bonnes œuvres avec le secours des Annates. Il avoua à ces Légats qu'il étoit convenable que le saint Siège eût des biens; mais qu'il étoit beaucoup plus nécessaire que le Pape & les Evêques fussent riches en vertus, qu'en biens temporels. Il fit voir que le Décret contre les Annates n'avoit d'autre but, que de bannir la simonie condamnée par Jesus - Christ, les

Apôtres, les Papes, les saints Docteurs & les Canons; que le Concile vouloit bien pourvoir aux besoins du saint Siège, si le Pape de son côté vouloit observer les Décrets. Il ajouta que les saints Evêques avoient fait de grandes œuvres de charité, sans recevoir aucun revenu pareil à celui des Annates. Le Concordat a dérogé à ce Décret du Concile de Bâle; & les Evêques de Normandie & quelques autres y dérogent encore aujourd'hui en prenant le déport, c'est-à-dire, le revenu d'une année des Cures vacantes, que les Curés qui succèdent sont obligés de leur payer.

La vingt-deuxième Session fut employée à la condamnation d'un livre composé par un Religieux Augustin. Dans la suivante qui se tint le vingt-cinquième de Mars 1436, on fit plusieurs réglemens touchant l'élection & la profession de Foi du souverain Pontife, le nombre des Cardinaux, leur élection & celle des autres Ministres Ecclésiastiques. Toutes ces loix concernoient principalement le saint Siège, ce qui n'empêcha pas qu'elles ne fussent faites dans la forme canonique, & publiées solennellement en pleine Session à l'unanimité des suffrages, dit Augustin Patrice. La vingt-quatrième Session fut tenue le quatorzième du mois d'Avril. On y parla beaucoup de l'affaire des Grecs, avec qui l'on entra en conférence. Les Ambassadeurs de l'Empereur Grec & du Patriarche, après avoir témoigné que l'Eglise Orientale desiroit ardemment la réunion, exhorterent le saint Concile, à continuer avec zèle ce qu'il avoit déjà fait pour une si bonne œuvre. Ils dirent entre autres choses, qu'ils étoient pleinement con-

XIX.  
Vingt deuxième Session  
& suivantes.

vaincus, qu'on ne pourroit jamais parvenir à cette réunion par une autre voie que par celle d'un Concile général, composé des deux Eglises, d'Orient & d'Occident. En conséquence, le sauf-conduit pour l'Empereur, le Patriarche & les autres Grecs, fut dressé au nom du Concile. La même année 1437, le septième de Mai, ou détermina dans la vingt-cinquième Session le lieu où se tiendroit le Concile en faveur des Grecs. Les Peres de Bâle choisirent, moyennant certaines conditions, la ville d'Avignon. Ce choix occasionna un nouveau démêlé avec le Pape Eugene, qui de son côté transféra le Concile à Ferrare. Ainsi depuis la quatorzième Session, tenue le septième de Novembre 1433, dans laquelle Eugene s'étoit réuni au Concile en révoquant sa Bulle de dissolution, jusqu'à la vingt-cinquième inclusivement, qui se tint le septième de Mai 1437, & par conséquent pendant plus de trois ans, les Peres de Bâle continuerent leurs Sessions publiques, & publièrent des Décrets solennels & authentiques sur les matières les plus importantes. On regarde communément le Concile de Bâle comme véritablement œcuménique jusqu'à la vingt-sixième Session, dans laquelle on proposa de procéder contre le Pape Eugene, à l'occasion de ce second démêlé qu'il eut avec le Concile.

## VII.

Il est à propos de rapporter les démarches secrètes que fit le Pape contre le Concile, par ce qu'elles peuvent servir à montrer les véritables causes de ce second différend qui eut de si fâcheuses suites. Eugene irrité des Décrets faits contre les Annates & les réserves des bé-

XX.

Second différend du Pape Eugene avec le Concile de Bâle.

méfices, envoya de tous les côtés, tant en son nom qu'au nom du sacré Collège, des Nonces chargés d'instructions & d'ordres secrets, qu'Odoric Rainault a publiés dans ses Annales. Le Pape se plaint d'abord de ce qu'en recevant ses Légats dans la dix-septième Session, on ne leur avoit pas donné la juridiction coactive. Cette plainte, & quelques autres de cette nature, prouvent évidemment, que l'intention d'Eugene étoit de tenir le Concile dans une dépendance absolue de ses Légats. Il dit à cette occasion ces étonnantes paroles: Le Concile a eu la hardiesse de se choisir un Président: ce qui est erroné & contraire à la Doctrine des saints Peres. Cependant Eugene avoit lui-même approuvé cette doctrine, qu'il dit erronée & contraire à la doctrine des Peres, lorsqu'il confessoit dans une Bulle authentique, que le Concile avoit été légitimement continué; & que mal à propos il avoit entrepris de le dissoudre. Ils ont renouvelé, continue le Pape, deux Décrets du Concile de Constance, en les étendant à des cas auxquels les Peres de Constance n'avoient pas même pensé. Ils ont voulu conclure de ces Décrets, que les Conciles généraux ne tiennent point leur autorité du Vicaire de Jesus-Christ, & que le Pape même est obligé d'obéir au Décret du Concile.

Eugene n'ose attaquer ici l'autorité du Concile de Constance, qui étoit universellement reconnue. Il se contente de se plaindre de ce que ses Décrets ont été mal interprétés. Mais il y avoit long-tems que le Concile de Bâle avoit embrassé ce que le Pape Eugene appelle un principe erroné. Il l'avoit souvent renou-

Ses artifices  
& son oppo-  
sition à une  
sérieuse ré-  
forme.

*Déf. de la  
décl. l. VI.*

vellé, & Eugene le savoit bien. Néanmoins ce Pape, bien loin de blâmer cet article, avoua dans sa Bulle de réunion, que le Concile avoit été canoniquement commencé & continué. Il est donc visible qu'Eugene dans ses démarches secrètes, ne cherchoit qu'à chicaner & à incidenter sur de prétendus motifs de plainte, que lui même avoit méprisés, lorsqu'il publia avec toute l'autorité apostolique sa Bulle de réunion. Eugene fait d'autres reproches, qui montrent clairement qu'étant résolu de chicaner sur-tout, il ne cherchoit qu'à accumuler ses prétendus griefs.

Le Pape se plaint aussi de ce que le Concile, depuis six ans qu'il étoit assemblé, n'avoit produit aucun fruit. Mais, dit le grand *Ibid. ch. VI.* Bossuet, c'étoit précisément ce qui faisoit le sujet des justes plaintes des Peres de Bâle, qui s'en prenoient à Eugene même, qui, sans aucun motif raisonnable, s'étoit mis en tête de dissoudre le Concile dès le commencement de sa tenue, l'avoit chicané pendant près de trois ans, & enfin ne vouloit souffrir en aucune sorte qu'on réformât sa Cour. Si l'on veut savoir au juste, de quelle façon Eugene désiroit la réforme, on n'a qu'à lire ces paroles de l'instruction qu'il donna à ses Nonces. Il seroit bon que les Nonces apostoliques portassent avec eux une Bulle, qui contient *une espèce de réformation* de la Cour de Rome, pour la montrer aux Rois & aux Princes : car nos adversaires nous attaquent toujours par cet endroit. Ils disent que la Cour de Rome est pleine d'abus qu'il faudroit réformer, & qu'on ne réforme pourtant point. On fermeroit la bouche à ces Critiques, si on leur montreroit que cette Cour est réformée, quoique  
 pourtant

pourtant ce ne fût point une parfaite réforme, mais seulement *une ébauche*. Les Rois & les Princes seroient édifiés, & ils seroient plus portés à condescendre aux désirs du Pape & du sacré Collège. Voilà, dit M. Bossuet, la belle réformation qu'on vouloit à Rome. Aussi Eugene n'entama-t il pas un seul article de réformation dans le Concile de Ferrare.

Je prie les Lecteurs, continue cet illustre Prélat, de ne se point prévenir contre l'autorité toujours respectable du saint Siège, & de ne point imputer au Siège même, des fautes dont les hommes seuls sont coupables : mais qu'ils apprennent par cet exemple, à redouter les justes jugemens de Dieu ; & qu'ils considèrent, que toutes ces réformations impies, que l'enfer enfanta dans le siècle suivant, peuvent bien être regardées comme des effets sensibles de la vengeance de Dieu, parce qu'on avoit négligé une réformation nécessaire. Je ne dois pas omettre, ajoute M. Bossuet, les artifices qu'employoit Eugene, pour attirer dans ses intérêts l'Empereur Sigismond, le Roi de France & les autres Princes. Il donna à ses Nonces plusieurs ordres pour chaque Prince en particulier ; mais voici l'ordre général : Il ne seroit pas mal que les Nonces eussent quelques graces particulières à accorder aux Rois & aux Princes dans le for de la conscience. Tels sont les indignes moyens employés par Eugene, pour mettre les Papes au-dessus de tous les Conciles, & pour les affranchir de toutes les Loix. Eugene n'osoit s'expliquer ouvertement sur cette matière, dans la crainte de soulever contre lui l'Univers entier ; mais il travailloit par des voies obliques à établir cette monstrueuse doctrine. Voions

présentement quelles furent les demarches publiques de ce Pontife , après qu'il eut rompu ouvertement avec le Concile.

XXI.  
Cause des  
débat entre  
le Pape & le  
Concile.

Depuis long temps les Grecs conféroient avec Eugene & avec le Concile sur l'affaire de la réunion. Eugene avoit cette affaire fort à cœur : il préparoit des vaisseaux , fournissoit de l'argent & dispoit tout ce qui étoit nécessaire. Le Pape étoit beaucoup plus en état que le Concile de faire ces préparatifs. Les Grecs néanmoins disoient hautement , qu'il étoit nécessaire , pour bien cimenter leur réunion , qu'elle fût scellée par l'autorité d'un Concile. Il s'agissoit donc de choisir pour l'assembler , un lieu qui convint aux Grecs. La Ville de Bâle leur paroissoit trop éloignée , & il étoit difficile de terminer cette affaire , sans transférer le Concile. Voilà la cause de tous ces grands débats entre le Pape & le Concile. Car Eugene , depuis sa Bulle de dissolution , étoit fort suspect au Concile , qui d'ailleurs croioit voir clairement dans les demarches récentes de ce Pape , qu'il ne vouloit point de réformation. C'est pourquoi l'on craignoit à Bâle , que sous prétexte de translation , il n'entreprît encore une fois de dissoudre le Concile , ou qu'il ne le transférât dans un lieu où l'on n'auroit pas la liberté de travailler à la reformation. D'un autre côté , l'Italie étoit plus à la bienséance des Grecs , & le Pape destinoit pour le lieu du Concile , auquel il se propoisoit d'assister en personne , la ville de Ferrare , comme la plus commode pour lui & pour les Grecs. Les Peres de Bâle prirent un parti tout opposé. Ils ne vouloient point quitter Bâle , & offroient seulement de transférer le Concile à Avignon , ou dans quel-

q  
G  
ét  
la  
sa  
po  
po  
per  
toi  
ter  
me  
l'E  
C  
prio  
liste  
& o  
cessa  
Pere  
Bâle  
étoie  
l'ouv  
des C  
coup  
cinqu  
entre  
abso  
les a  
aux  
le no  
rence  
lieu s  
Grecs  
des C  
Décr  
canon

que autre ville de la Savoie, en cas que les Grecs refusassent la ville de Bâle. Leur raison étoit qu'en Savoie ils auroient la protection de la France, qui en est fort proche, & qu'ils savoyent être favorable au Concile & zélée pour la réformation. Les Grecs n'avoient point d'éloignement de venir en Savoie; mais pendant que le Pape & le Concile se debatoient sur cet article, les Légats d'Eugene déterminèrent les Grecs à préférer l'Italie, comme plus voisine, & l'affaire fut conclue avec l'Empereur Grec.

Cependant les Légats qui étoient à Bâle, prioient les Peres au nom du Pape, de se désister en faveur des Grecs de leur résolution, & offroient de fournir tout ce qui seroit nécessaire pour la translation du Concile. Les Peres répondirent qu'ils ne pouvoient quitter Bâle, où les Bohémiens avoient été appelés & étoient attendus au premier jour. Sur quoi les Légats repliquèrent, qu'on pouvoit traiter à Bâle l'affaire des Bohémiens & continuer l'ouvrage de la réformation, jusqu'à l'arrivée des Grecs. Cela parut fort raisonnable à beaucoup de Peres; de sorte que dans la vingtcinquième Session le Concile se trouva partagé entre deux avis. Le plus grand nombre voulut absolument qu'on tint le Concile à Avignon, les autres en moindre nombre se joignirent aux Légats, & fabriquerent un Décret sous le nom du Concile, pour le transférer à Florence ou à Udine, ou dans quelque autre lieu sûr désigné dans les conférences avec les Grecs, & qui fût à la bienfiance du Pape & des Grecs. Eugene se hâta de confirmer ce Décret par une Bulle, comme aiant été fait canoniquement par la plus saine partie du

Concile. Le Pape supposa deslors que le Concile étoit en effet transféré ; les Peres de Bâle au contraire persisterent à dire , que le Décret aiant été fait par le plus petit nombre , n'étoit pas l'ouvrage du Concile , & ils ne voulurent point désigner d'autre lieu que la ville d'Avignon. Ils n'eurent point égard aux plaintes des Grecs qui les accusoient d'une dureté excessive. L'Empereur & tout l'Orient , leur disoient-ils , abandonnent leur patrie pour venir au Concile , & les Peres de Bâle ne veulent pas se donner la peine d'aller jusqu'en Italie , qui n'est qu'à deux pas. Les Ambassadeurs Grecs joignirent à ces plaintes une protestation publique dans laquelle ils déclarèrent , que l'Empereur , le Patriarche & tous les Grecs , ne partiront point qu'ils ne soient assurés , qu'après leur débarquement en Italie , on les conduira dans une ville voisine pour y célébrer le Concile ; & que désormais les Latins seront seuls coupables de la continuation du schisme.

XXII. Eugene saisit ces circonstances pour publier sa Bulle , par laquelle il transféroit le Concile à Ferrare , permettant néanmoins de le continuer à Bâle pendant un mois , afin de terminer l'affaire des Bohémiens. Il cassa par la même Bulle tout ce qui seroit fait à Bâle , qui ne concerneroit pas cette unique affaire. C'est le contenu de la Bulle *Doctoris Gentium* du premier Octobre 1437. Le Pape publia le premier de Janvier de l'année suivante , une autre Bulle , pour annoncer que le Concile s'ouvreroit le huitième de ce même mois. Pendant qu'on disputoit à Bâle sur le lieu du Concile , l'Empereur Grec débarqua à Venise. Le Cardinal Julien invariablement

Le Pape Eugene entreprend de transférer le Concile à Ferrare.

Retraite du Cardinal Julien.

attaché jusqu'à ce moment au Concile de Bâle, exhorta les Peres à envoyer des Légats au devant des Grecs, qu'on avoit tant de fois invités au Concile, afin de les amener à Bâle, si on le pouvoit; sinon de convenir avec eux d'un lieu pour tenir le Concile; & en un mot de travailler à la paix de l'Eglise en quelque lieu que ce fût. On ne suivit point le conseil de ce Cardinal, qui quitta alors la ville de Bâle. Ainsi le Concile étant sans Légats, élut pour Président le Cardinal Aleman Archevêque d'Arles.

VIII.

La vingt-sixième Session se tint le trentième de Juillet 1437. On y fit un Décret, par lequel on ordonnoit au Pape Eugene de comparoître ou en personne ou par Procureur dans soixante jours. Les Peres dans ce Décret représentent tout ce qu'ils avoient fait pendant six ans pour réformer l'Eglise en son chef & en ses membres; que cependant Eugene, obligé plus qu'aucun autre d'exécuter les Canons, ne travailloit qu'à les détruire. C'est pourquoi, ajoute le Décret, le Concile assigne le Pape à comparoître à Bâle ou à y envoyer de sa part pour y justifier sa conduite; & en cas de refus, on procedera contre lui selon toute la rigueur des Canons. On requiert aussi dans ce Décret les Cardinaux de se rendre à Bâle, afin de pourvoir aux besoins de la Religion. On informa en même temps tous les Princes Chrétiens de la division & du schisme qu'Eugene travailloit à introduire dans l'Eglise. La réponse du Pape à l'assignation du Concile, fut une Bulle qu'il publia pour sa translation ou sa rupture. Il donna en même temps une autre Bulle, pour indiquer un Con-

XXIII.  
Vingt-sixième Session  
du Concile  
de Bâle &  
suivantes.

cile à Ferrare , & en envoya par-tout des copies. Dans la Session suivante , le Concile de Bâle déclara nulle une promotion de deux Cardinaux que le Pape venoit de faire, & toutes celles qu'il auroit pu & pourroit faire contre les Décrets de la quatrième & de la vingt-troisième Session. Dans la première de ces Sessions , le Concile avoit défendu au Pape de créer des Cardinaux sans le consentement du Concile ; & dans l'autre il avoit ordonné que le nombre des Cardinaux seroit réduit à vingt-quatre. Comme le bruit avoit couru que le Pape vouloit vendre Avignon , sous prétexte de secourir les Grecs , le Concile s'appuyant sur la tradition des anciens Canons & des Peres , qui défendent l'aliénation des biens ecclésiastiques , défendit par un autre Décret l'aliénation de cette ville. Les soixante jours qui avoient été donnés au Pape pour comparoître étant expirés sans qu'il eût paru ni en personne ni par Procureur , on tint la vingt-huitième Session le premier d'Octobre avec beaucoup de solemnité. Le Pape Eugene y fut déclaré contumace. Comme sa Bulle pour la translation du Concile à Ferrare se repandoit par-tout , les Peres de Bâle prirent des mesures pour arrêter les effets qu'elle pouvoit produire ; ils tinrent la vingt-neuvième Session le douzième d'Octobre , afin de refuter la Bulle du Pape , & de l'avertir de la revoquer. Ils emploioient les raisons les plus fortes & les plus convaincantes ; mais Eugene , bien loin d'y avoir égard & de se retracter , confirma sa Bulle de convocation du Concile à Ferrare.

XXIV.  
Trente &

On tint à Bâle la trentième Session le vingt-troisième de Décembre. On n'y fit qu'un Dé-

cret sur la communion sous les deux especes. Le Concile déclare que les fidèles laïcs ou Clercs, qui communient & ne consacrent pas, ne sont point obligés par un précepte divin de recevoir le Sacrement de l'Eucharistie sous les deux especes; que soit que l'on communie sous une seule espece ou sous les deux, la Communion est utile à ceux qui la reçoivent dignement; qu'il ne faut point douter que Jesus-Christ ne soit tout entier sous chaque espece; & que la coutume de communier les laïcs sous une espece, doit passer pour une loi que personne ne doit condamner ou changer sans l'autorité de l'Eglise. La trente-unième Session fut tenue le vingt-quatrième de Janvier 1433, & l'on y fit deux Décrets importants. Par le premier il est ordonné que les causes seront toutes terminées sur les lieux, à l'exception des causes majeures. Par le second on revoque toutes les graces expectatives accordées ou à accorder à l'avenir, permettant néanmoins au Pape de pourvoir à un bénéfice dans les églises où il y a dix Prébendes, & à deux dans les églises où il y en a cinquante. On ordonne qu'il y aura un Théologal dans toutes les églises Cathédrales; que les Collateurs auront soin de nommer pour cette fonction un Chanoine Docteur ou Bachelier en Théologie, qui ait étudié dix ans dans quelque Université privilégiée; & qu'il fera des leçons deux fois la semaine; qu'outre cela dans chaque église Cathédrale ou Collégiale, on donnera la troisième partie des Prébendes à des Gradués, Docteurs, Licenciés ou Bacheliers dans quelque Faculté; que les Curés des villes murées seront au moins Maîtres ès Arts; qu'enfin les bénéfices regu-

trente. unième Session.

Le Pape Eugene est déclaré suspens de toute juridiction.

liers seront donnés à des réguliers, capables de bien remplir les fonctions qui y sont attachées. Le Concile, après avoir fait ces réglemens, condamna le Pape Eugene comme contumace, le suspendit de toute juridiction tant spirituelle que temporelle, & fit défenses à toute sorte de personnes de lui obéir sous peine d'excommunication. C'étoit le Cardinal d'Arles qui présidoit alors au Concile, à la place du Cardinal Julien qui venoit de se retirer.

XXV.  
Trente-deuxième Session  
& suivantes.  
Le Pape est déposé.

Dans la trente-deuxième Session tenue le vingt-quatrième de Mars 1438, le Concile de Bâle cassa l'assemblée de Ferrare, comme schismatique & indigne de porter le nom de Concile. On continua ensuite le procès du Pape Eugene, & au mois d'Avril 1439, on dressa contre lui huit articles ou conclusions théologiques, dont les quatre premières sont, que c'est une vérité de foi catholique, que le saint Concile-général est supérieur au Pape; qu'il ne peut être dissous ni transféré sans le consentement du même Concile; que quiconque résiste opiniâtrément à ces vérités, doit être censé hérétique; qu'Eugene les a combattues, puisqu'il a attenté de dissoudre ou de transférer le Concile de Bâle. Les partisans du Pape causèrent à Bâle de grands troubles au sujet de ces propositions, dont les trois premières furent établies comme des articles de Foi dans la trente-troisième Session tenue le seizième de Mai 1439. Dans la suivante le Pape Eugene fut déposé, & on défendit à tous les fidèles de le reconnoître pour Souverain Pontife. Dans la sentence on employa les qualifications les plus fortes contre Eugene. C'est ce qui se passa à Bâle le vingt-

cinquième du mois de Juin, le même jour que l'union des Grecs avec les Latins se faisoit à Florence.

Les Peres du Concile reçurent alors des lettres du Roi de France & de plusieurs autres Princes, qui se plaignoient de ce qu'on n'avoit pas sursis les procédures contre le Pape Eugene; mais malgré ces plaintes, les Peres de Bâle continuerent de travailler sérieusement à exécuter leur dessein. Ils tinrent la trente-cinquième Session le deuxième de Juillet, pour examiner si on éliroit sur le champ un nouveau Pape. Après un long examen, on resolut d'attendre deux mois pour faire l'élection. Ce fut immédiatement après cette Session; que la peste fit de si grands ravages à Bâle, que la plûpart resolutent de dissoudre le Concile & de se retirer. Cette maladie emporta plusieurs membres du Concile: Comme chacun craignoit d'être attaqué à chaque instant, on pria le Cardinal d'Arles de permettre qu'on se retirât dans quelque campagne voisine, promettant de revenir quand la peste seroit moins violente; mais il ne le voulut pas, & dit qu'il aimoit mieux sauver le Concile au péril de sa vie, que de sauver sa vie au péril du Concile. Sa constance détermina les Peres à demeurer dans la ville. On laissa donc expirer les deux mois d'intervalle depuis la déposition d'Eugene; & pendant ce temps-là on envoya des députés à différens Princes, afin de les rendre favorables au Concile. Le Pape Eugene aiant appris à Florence, où il avoit transféré son Concile de Ferrare, tout ce qu'on avoit fait à Bâle contre lui; renouvela le Décret qu'il avoit publié à Ferrare contre le Concile de Bâle; & traita d'hérétique

XXVI.  
Trente-cin-  
quième Ses-  
sion.

ques & de schismatiques ceux qui se composoient.

XXVII.  
Trente-sixième  
Session.

Avant qu'on fût informé à Bâle de ce Décret du Pape Eugene, on tint la trente-sixième Session le dix-septième de Septembre. Il ne paroît pas qu'on y ait fait autre chose qu'un Décret touchant la Sainte Vierge. On y approuva l'opinion de son immaculée Conception, & l'on ordonna que la fête de la Conception fût célébrée dans toute l'Eglise le huitième de Décembre. Ce Décret causa dans la suite de grandes contestations dans l'Eglise. Chacun sait que quand le Concile de Bâle a fait le Décret dont nous parlons, il n'étoit plus œcuménique, puisque l'on tenoit la trente-sixième Session. La Bulle du Pape Eugene contre les Peres de Bâle ne demeura pas sans réplique: ils firent une apologie, pour montrer qu'ils avoient eu raison de le déposer.

## I X.

XXVIII.  
Election de  
Felix V.  
Suite des Sessions du Concile.

L'Empereur écrivit au Concile, pour le prier de ne point se hâter de faire l'élection d'un autre Pape: mais on n'eut point égard à sa demande, & l'on nomma trois personnes qui reçurent un plein pouvoir d'élire pour Pape celui qu'ils jugeroient le plus digne, & de prendre avec eux vingt-neuf autres membres du Concile pour concourir à l'élection. Les trois personnes qu'on nomma, furent l'Abbé d'Ecosse, Jean de Segovie & Thomas de Corcellis. Ils s'assemblerent le vingt-huitième d'Octobre dans le couvent des Freres Mineurs pour la Session trente-septième, où l'on déclara nuls tous les empêchemens qui pourroient apporter quelque obstacle à la future élection. On convint qu'elle seroit faite.

par le Cardinal d'Arles Président, & trente-deux autres Prélats ou ecclésiastiques qu'on choisiroit; qu'elle seroit nulle si les deux tiers n'y consentoient. Les trois procéderent à l'élection de ceux qui devoient leur être unis. Ils nommerent onze Evêques, sans compter le Cardinal d'Arles, sept Abbés, cinq Théologiens & neuf Docteurs. On nomma aussi différens Officiers du Conclave, & toutes ces élections furent confirmées dans la trente-huitième Session. On conduisit les électeurs au Conclave; & le dernier jour d'Octobre, après la Messe & les prieres accoutumées, on procéda au Scrutin qui se fit par billets. Après plusieurs Scrutins, dans lesquels aucun de ceux qui étoient élus n'avoit les deux tiers des voix, le cinquième de Novembre Amedée Duc de Savoie en eut vingt-six, & il fut élu Pape. Ce Prince, qui étoit surnommé le pacifique & le Salomon de son siècle, parce qu'il avoit eu l'habileté de conserver la paix pendant que ses voisins étoient en guerre, aiant abandonné ses Etats & ses enfans, s'étoit retiré dans une petite ville nommée Ripaille, avec plusieurs Seigneurs de sa Cour. Il y bâtit un monastere, & fit construire auprès un palais magnifique qu'il nomma l'hermitage. Tous ceux qui l'habitoient étoient commodément & superbement logés: on servoit sur leur table les mets les plus exquis: en un mot ils jouissoient de tous les plaisirs d'une vie molle & oisive; & cependant ils se disoient Hermites.

Les Peres du Concile de Bâle confirmerent l'élection d'Amédée dans la Session trente-neuvième, qui fut tenue le dix-septième de Novembre, & ordonnerent qu'il fût reconnu

pour Pape par tous les fidèles. Ils lui députerent vingt-cinq personnes avec le Cardinal d'Arles Président, pour lui apprendre son élection, & le prier d'y consentir. Amédée vint audevant d'eux avec ses hermites & ses domestiques. Quand il fut qu'on l'avoit élu Pape, il témoigna en être fâché, & ne consentit à son élection qu'après avoir versé beaucoup de larmes. Il prit le nom de Felix V, & crut faire un grand sacrifice en laissant couper sa barbe, qui étoit d'une longueur extraordinaire & à laquelle il étoit fort attaché. Dès qu'Eugene fut informé de cette élection, il procéda contre Felix, le déclara hérétique & schismatique, & excommunia ses Electeurs & ses Partisans, s'ils ne l'abandonnoient dans cinquante jours. Les Peres de Bâle de leur côté cassèrent toute cette procédure d'Eugene, & firent défense d'y avoir égard. Eugene pour fortifier son parti, créa dix-sept Cardinaux qui étoient de presque toutes les nations. Jean de la Tour Brûlée fut de cette nomination.

XXIX.  
Quarantième  
Session & suivantes.

Le Concile de Bâle tint sa quarantième Session le vingt-sixième de Février 1440. On y confirma l'élection de Felix, & l'on excommunia tous ceux qui ne le reconnoïtroient pas. Dans la suivante on condamna la Sentence qu'avoit rendu le Pape Eugene, & on le déclara hérétique. Cependant Felix V arriva à Bâle le vingt-quatrième de Juin jour de S. Jean-Baptiste. Pour y paroître avec plus d'éclat, il avoit créé quatre Cardinaux. Un mois après, il fut sacré Evêque par le Cardinal d'Arles & couronné Pape. Louis Duc de Savoie son fils assista à cette cérémonie, de même que son frere Philippe Comte de Geneve,

toute la noblesse de Savoie, & les Seigneurs des Cantons Suisses. Après son couronnement, on fit une procession très-solennelle. Les Juifs vinrent alors lui présenter le Livre de la Loi, dont il fit l'éloge, en condamnant l'aveuglement de ce peuple. Comme Eugene étoit en possession du patrimoine de S. Pierre, & qu'on vouloit donner au nouveau Pape de quoi soutenir sa dignité, le Concile convint dans une Session publique, qui fut la quarante-deuxième, qu'il seroit permis à Felix d'exiger pendant les cinq premières années de son Pontificat, le cinquième denier du revenu de tous les bénéfices, & pendant les cinq années suivantes le dixième seulement. Mais il ne suffisoit pas de procurer à Felix des revenus, il falloit encore le faire reconnoître. C'est à quoi les Peres de Bâle s'emploierent fortement: & Eugene de son côté n'oublia rien pour l'empêcher.

X.

On se trouva encore une fois divisé en différents partis. Les uns étoient pour Felix, & d'autres pour Eugene. Un grand nombre ne vouloit reconnoître aucun des deux Papes, & attendoit qu'un Concile plus nombreux & plus certainement œcumenique eût levé toutes les doutes. Presque tous les Allemands embrassèrent ce dernier parti. A l'égard des François, quoiqu'ils reçussent le Concile de Bâle, rejetassent celui de Florence, & prissent hautement la défense de tout ce qui avoit été décidé à Constance, ils reconnoissent toujours Eugene, & ne voulurent point consentir à sa déposition, parce que le souvenir des maux causés par le schisme qui venoit de finir, leur en faisoit appréhender un nouveau. Ils ne dou-

xxx.  
Schisme dans  
l'Eglise.

toient point que le Concile général n'eût le pouvoir de déposer un Pape ; mais ils étoient incertains si dans le tems où le Concile de Bâle avoit déposé le Pape Eugene , & fait l'élection d'un autre Pape , ce Concile représentoit alors suffisamment l'Eglise Universelle , pour faire des choses d'une si grande importance. Le Roi Charles VII fit un Edit au mois de Septembre 1440 , pour empêcher d'avoir égard aux censures du Pape Eugene contre le Concile de Bâle , & à celles du Concile contre Eugene. Cet Edit fut lû au Parlement , & dans une assemblée générale de l'Université de Paris tenue aux Bernardins. Ce doute & cette incertitude sur la validité de la déposition d'Eugene & de l'élection de Felix , qui firent prendre aux François le parti de reconnoître Eugene , déterminèrent les Allemands à ne reconnoître aucun des deux Papes.

XXXI.  
Dernières  
Sessions du  
Concile de  
Bâle.

Felix V re-  
nonce au  
Pontificat.  
Fin du schisme.

Le Concile de Bâle tint la quarante-troisième Session le premier de Juillet 1441. On y dressa un Décret qui ordonne de célébrer chaque année le deuxième de Juillet la fête de la Visitation de la sainte Vierge. Dans la Session suivante tenue le neuvième d'Août 1442 , on fit un règlement assez long , qui ne regarde que la sûreté des actes & des personnes du Concile. L'on tint la quarante-cinquième & dernière Session dans le mois de Mai 1443. On y arrêta que dans trois ans on célébreroit un Concile général dans la ville de Lyon , que Felix avoit choisie ; que néanmoins le Concile de Bâle ne seroit point regardé comme dissous ; que celui de Lyon n'en seroit que la continuation ; qu'au cas qu'il s'y trouvât quelque empêchement , on nommoit Lausanne où les Peres se rendroient. Les guerres d'Alle-

mag  
phon  
soit  
tre C  
seco  
dem  
la r  
de s  
L  
ans  
succ  
l'All  
Feli  
rend  
glis  
du s  
faire  
cont  
de B  
ensu  
mou  
145  
com  
tein  
tes  
sépa  
née  
Per  
Sess  
ples  
Dro  
les

magne, la retraite des Prélats que le Roi Alphonse avoit rappelés, les instances que faisoit l'Empereur pour la convocation d'un autre Concile, l'absence de Felix, & le peu de secours que les Peres pouvoient espérer en demeurant à Bâle, les obligèrent de prendre la résolution dont nous venons de parler, & de se séparer après cette Session.

Le Pape Eugene mourut environ quatre ans après. Nicolas V ayant été élu pour lui succéder, fut reconnu en France & dans toute l'Allemagne, & ensuite par toute l'Eglise. Felix V renonça au Pontificat en 1449, & rendit par cette démarche la paix à toute l'Eglise, qui gémissoit depuis plusieurs années du schisme qu'avoit causé son éléction. Pour faire sa cession plus solennellement, Felix convoqua, ou plutôt, continua le Concile de Bâle dans la ville de Lausanne. Il se retira ensuite dans sa belle solitude de Ripaille, & mourut à Genève le dix-septième de Janvier 1452, à l'âge de soixante huit ans. Il fut comblé d'éloges, pour avoir ainsi achevé d'éteindre un schisme qui pouvoit avoir des suites si funestes. Lorsque le Concile de Bâle se sépara, il étoit réduit depuis plusieurs années à une ombre de Concile. La plupart des Peres qui le composoit dans les dernières Sessions, n'étoient point Evêques, mais simples Prêtres, Docteurs en Théologie ou en Droit, & plusieurs même n'étoient que dans les premiers degrés de la Cléricature.



## ARTICLE IV.

*Conciles de Ferrare & de Florence.*

## I.

I.  
Ouverture  
du Concile  
de Ferrare  
le 8 de Jan-  
vier 1438.

Première  
Session.

**N**ous avons parlé dans l'article précédent de ce qui donna lieu à la Bulle du Pape Euge pour la convocation du Concile de Ferrare. Il en envoya des copies dans toute la Chrétienté. Il ordonna aux Evêques assemblés à Bâle de s'y rendre, & y invita aussi beaucoup de Généraux d'Ordres, d'Abbés & de Princes. Il écrivit aux Universités de France, d'Espagne, d'Allemagne, de Pologne, d'Italie, du Brabant, d'Angleterre & d'Ecosse, pour les engager à y envoyer leurs principaux membres. Le Cardinal de Sainte Croix qu'Eugene avoit choisi pour y présider d'abord, en fit l'ouverture le huitième de Janvier 1438, & tint la première Session deux jours après. On y déclara que le Pape ayant transféré le Concile de Bâle à Ferrare pour de très bonnes raisons, cette translation étoit canonique; & qu'ainsi le Concile général de Ferrare étoit légitimement assemblé, pour travailler à l'union de l'Eglise Grecque avec la Latine, & achever ce qui avoit été commencé à Bâle. La veille de cette première Session, le Cardinal Julien qui avoit toujours montré tant de courage, se rendit aux ordres du Pape & se retira de Bâle. De tous ceux qui étoient au Concile, il n'emmena avec lui que quatre Prélats, quelques moyens

qu'il  
grand  
puis l  
aucun  
Les A  
des R  
parav  
qui es  
Roi e  
grosse  
à Fer  
qui s'  
fant  
Bâle.  
Conc  
vêque  
quelq  
Le  
septié  
gréga  
& ou  
& Do  
avec  
dèle  
néral  
Card  
dent  
touch  
Amb  
Offic  
à la  
ziém  
douz  
nonç  
déter  
leur  
vic.

qu'il eût employés pour en gagner un plus grand nombre. On remarque même que depuis l'arrivée des Grecs, aucun Prélat, ni aucun Docteur, ne passa de Bâle à Ferrare. Les Ambassadeurs, tant de l'Empereur que des Rois & des autres Princes qui étoient auparavant à Bâle, y restèrent aussi tous. Ce qui est encore plus remarquable, c'est que le Roi de France Charles VII défendit sous de grosses peines, qu'aucun de ses sujets allât à Ferrare sous prétexte d'assister au Concile qui s'y tenoit de la part d'Eugene, reconnoissant ainsi toujours l'autorité du Concile de Bâle. Jean Justinien dit qu'à l'ouverture du Concile de Ferrare, il se trouva cinq Archevêques avec dix-huit Evêques & dix Abbés, quelques Généraux & Provinciaux d'Ordres.

Le Pape Eugene arriva à Ferrare le vingt-septième de Janvier, & présida à une Congrégation qui se tint le huitième de Février, & où assisterent tous les Cardinaux, Evêques & Docteurs. Il les exhorta tous à se conduire avec tant de régularité, qu'ils fussent le modèle des autres. Dans une Congrégation générale, à laquelle présida deux jours après le Cardinal des Ursins nommé par le Pape Président du Concile, on fit quelques réglemens touchant le rang des Cardinaux, Evêques & Ambassadeurs des Rois & des Princes, & des Officiers de la Cour de Rome. Le Pape présida à la seconde Session, qui fut tenue le quinzième de Février, ayant avec lui soixante-douze Evêques, selon Justinien. Il y pronça un Décret contre les Peres de Bâle; & défendit sous peine d'excommunication de leur porter aucune des choses nécessaires à la vie.

II.  
Deuxième  
Session.

III.  
Arrivée des  
Grecs à Ve-  
nise.

Cependant les Grecs qui étoient partis de Constantinople à la fin de Novembre de l'année précédente, étoient arrivés à Venise le huitième de Février, après une assez longue & périlleuse navigation. L'Empereur Jean Manuel Paleologue étoit accompagné de Démétrius un de ses frères, du Patriarche de Constantinople, des Métropolitains, Evêques, Abbés, & des plus savans d'entre les Moines. Les principaux étoient Marc Eugénus, élevé depuis peu à la dignité d'Archevêque d'Ephèse, Denys Archevêque de Sardes, Bessarion de Nicée choisi pour porter la parole au nom de tous les Grecs, Isidore Archevêque de Kiovie Métropolitain de Russie, & dix-sept autres; en tout vingt-un Prélats du premier Ordre, tous distingués par leur mérite. On avoit eu soin de leur associer un grand nombre de personnes éclairées du second Ordre, outre plusieurs Officiers de l'Empire. Jean Justinien prétend que les Grecs étoient au nombre de sept cens. L'Empereur avoit tiré des pouvoirs des Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, dont il chargea ceux des Prélats qui devoient les représenter au Concile.

IV.  
L'Empereur  
Grec fait son  
entrée dans  
cette ville.

Etant tous arrivés à Venise, l'Empereur y fit son entrée le Dimanche de la Septuagésime, avec beaucoup de magnificence & un grand concours de peuple. Le Doge & le Sénat l'allerent recevoir avec douze Galères superbement équipées, & une infinité de Gondoles qui couvroient toute la mer aux environs. Après qu'il eut reçu dans sa galere, assis sur un riche trône, les devoirs que le Doge & les Sénateurs lui rendirent en cérémonie, il

entra  
canal  
frere  
du so  
strun  
de la  
l'Em  
plim  
avoit  
II. ét  
Nico  
& se  
ce P  
saint  
d'un  
de s  
ciers  
l'ass  
rend  
rent  
les C  
de s  
l'Em  
me  
rem  
rare  
L  
cent  
non  
hor  
bai  
tré  
un c  
plus  
con  
dit  
la

entra sur le midi dans Venise par le grand canal, ayant mis le Doge à sa droite, & son frere Démétrius à sa gauche. Tout retentissoit du son des trompettes, de toute sorte d'instrumens de musique, & de toutes les cloches de la ville. Le Pape informé de l'arrivée de l'Empereur à Venise, lui envoya faire compliment par le Cardinal de Sainte Croix, qui avoit fait l'ouverture du Concile à Ferrare. Il étoit accompagné du Marquis de Ferrare Nicolas d'Est, qui offrit à l'Empereur sa ville & ses Etats. Le Cardinal Julien félicita aussi ce Prince sur son heureuse arrivée, & sur la sainte résolution qu'il avoit prise de traiter d'une réunion sincère & parfaite. L'Empereur de son côté envoya deux Abbés & trois Officiers, pour rendre ses devoirs au Pape, & l'assurer qu'il auroit au plutôt l'honneur de se rendre auprès de sa Sainteté. Les Abbés ne firent qu'une inclination en saluant le Pape; & les Officiers fléchirent le genou, ayant refusé de se prosterner pour baiser ses pieds. Enfin l'Empereur partit de Venise le vingt-huitième de Février, y laissant le Patriarche, & remonta le Pô jusqu'à une demi-lieue de Ferrare.

Le Marquis d'Est alla le recevoir à la descente. Tous les Cardinaux suivis d'un grand nombre de Prélats, furent au-devant de lui hors de la ville. Il étoit monté sur un cheval bai superbement enharnaché, & il fit son entrée dans Ferrare le quatrième de Mars, sous un dais magnifique porté par les enfans & les plus proches parens du Marquis. Il fut ainsi conduit jusqu'au Palais du Pape. Il ne descendit de cheval que quand il fut à la porte de la salle; & l'ayant traversée, il trouva le

V.  
L'Empereur  
fait son en-  
trée à Ferrare.

Pape, qui l'embrassa tendrement & le conduisit à sa chambre. Après qu'ils se furent entretenus quelque tems, le Pape le fit conduire avec la même pompe au son des trompettes, dans le Palais qu'on lui avoit préparé, & où il fut traité avec beaucoup de magnificence.

VI.  
Entrée du  
Patriarche de  
Constantino-  
ple.

Son entrevûe  
avec le Pape.

Trois jours après cette entrée, le Patriarche qui étoit demeuré à Venise avec une partie des Métropolitains & des Evêques, arriva par eau à Ferrare dans un très-beau vaisseau du Marquis d'Est. Il y resta jusqu'à ce qu'on eût réglé la manière dont il seroit reçu. Il vouloit maintenir sa dignité, qui étoit la première de l'Eglise Orientale, où l'on ne convenoit point de la primauté & de la supériorité du Pape, puisque c'étoit un des articles que l'on devoit examiner dans le Concile. Il prétendoit donc traiter d'égal avec le Pape, sans que l'on mît entre eux d'autre différence que celle de l'âge, & exigeoit qu'on envoyât des Cardinaux au-devant de lui, & qu'on ne lui parlât pas de baiser les pieds du Pape. Comme il insista fortement sur ces deux derniers articles, le Pape fut obligé de les lui accorder pour le bien de la paix. Après donc que tout fut réglé, quatre Cardinaux accompagnés de vingt-cinq Evêques, de grand nombre d'autres Prélats & d'Officiers du Pape, & du Marquis d'Est avec ses enfans & la Noblesse, allèrent recevoir le Patriarche à la descente du vaisseau. Après les premiers complimens, ils lui présentèrent, & à ceux de sa suite, les chevaux qu'on lui avoit amenés, sur lesquels ils monterent. Deux Cardinaux s'étant mis aux deux côtés du Patriarche, on marcha en ordre jusqu'à la porte du Palais,

où le  
cond  
où le  
ayan  
allez  
pagn  
rient  
de so  
rent  
s'éta  
affec  
sembl  
poli  
se m  
mais  
Grec  
les a

Q  
lébr  
deux  
dem  
ropé  
teni  
ave  
vite  
Affu  
con  
tien  
ave  
là c  
res  
roi  
Gre  
rég  
art  
cilo

où le Patriarche mit pied à terre. De-là il fut conduit jusqu'à la porte de la chambre secrète, où le Pape l'attendoit sur un trône fort élevé, ayant à sa droite des Cardinaux sur des sièges assez bas. On fit entrer le Patriarche accompagné seulement de six Métropolitains d'Orient. Le Pape le voyant approcher, se leva de son trône pour le recevoir. Ils s'embrassèrent & se donnerent le baiser de paix. Le Pape s'étant aussitôt remis sur son trône, on fit asséoir à sa gauche le Patriarche sur un siège semblable à celui des Cardinaux. Les Métropolitains reçurent aussi le baiser du Pape, & se mirent ensuite à la gauche du Patriarche, mais debout, comme firent aussi les autres Grecs de sa suite, qu'on fit entrer les uns après les autres six à six.

III.

Quelques jours après, on traita de la célébration du Concile, dont il y avoit déjà eu deux Sessions. Comme l'Empereur insista à demander que les Rois & les Princes de l'Europe assistassent à ce Concile, on résolut de tenir le neuvième d'Avril la première Séance avec les Grecs, & l'on arrêta que le Pape inviteroit tous les Princes & les Prélats Latins. Afin qu'ils eussent le loisir de s'y rendre, on convint encore que la seconde Session ne se tiendrait que quatre mois après la première avec les Grecs, & que pendant tout ce tems-là on tiendrait des Congrégations particulières, où seize savans hommes que l'on choisiroit entre les Latins & autant du côté des Grecs, proposeroient dans des conférences réglées, ce qu'ils avoient à dire sur les cinq articles qu'on devoit examiner dans le Concile. I. Touchant la Procession du Saint-Es-

VII.  
Conférences  
des Latins avec  
les Grecs.

prit. 2. L'Addition *Filioque*, faite au Symbole. 3. Le Purgatoire, & l'état des ames avant le jugement. 4. L'usage des azymes dans les saints Myſtères. 5. L'autorité du ſaint Siège & la Primauté du Pape.

## VIII.

Le Pape invite tous les Princes & les Evêques à ſon Concile.

Réglements ſur les ſéances.

Le Pape envoya auſſitôt ſes lettres circulaires à tous les Princes & à tous les Evêques, pour les inviter à ſe rendre dans quatre mois à Ferrare, pour concourir à la réunion de l'Orient avec l'Occident. Le neuvième d'Avril qui étoit le Mercredi Saint, on penſa ſérieuſement à faire l'ouverture du Concile. Mais lorsqu'on étoit près de ſ'aſſembler, il ſurvint une conteſtation ſur les ſéances du Pape, de l'Empereur & du Patriarche. Après une vive diſpute ſur cet article, on convint que le Pape ſeroit placé dans une chaire à la première place du côté droit; que l'on mettroit un peu au-deſſous de lui, un trône vacant pour l'Empereur des Latins; & qu'au-deſſous du même côté ſeroient placés les Cardinaux & les Evêques d'Occident, qui étoient au nombre d'environ cent cinquante; Que l'Empereur Grec auroit un trône de l'autre côté vis-à-vis de celui de l'Empereur des Latins; que l'on mettroit au-deſſous, la chaire du Patriarche de Conſtantinople, enſuite les bancs des Vicaires des autres Patriarches, & après eux les Evêques Grecs. Le grand Autel de l'églife de ſaint George, où ſe tenoit le Concile, étoit tourné vers l'Orient; de ſorte que le côté droit, qui étoit le Septentrion, devoit être occupé par le Pape & les Latins, & le gauche vers le Midi par les Grecs. Les Abbés, les Généraux d'Ordres, les Docteurs & les autres Eccléſiaſtiques devoient remplir le bas de l'églife: le haut devoit être occupé par les

Protoc.  
Offic.  
qu'il  
bleſſe  
Pape  
vangi  
vant l  
que l'

Qu  
Eſprit  
avoien  
rit, e  
blée s'  
prire  
ture ſe  
vril,  
que le  
Ferrare  
qu'on y  
On di  
tiers; &  
il ne v  
Les Ro  
& de N  
ces d'A  
accorde  
Pape E  
fût à pr  
durant  
le Pape  
point q  
eût un r  
Mais  
tems, p  
d'entrer  
points d

Protonotaires apostoliques & par les autres Officiers. Les Ambassadeurs des Princes & ce qu'il y avoit de plus considérable dans la noblesse, devoient être assis devant le trône du Pape & celui de l'Empereur des Latins. L'Evangile étoit placé au milieu de l'église devant l'autel. Tel est l'ordre qui fut arrêté, & que l'on observa dans les assemblées.

I V.

Quand on eut achevé la Messe du Saint-Esprit, l'Empereur Grec & ses Prélats, qui avoient célébré à part le Sacrifice selon leur rite, entrèrent dans l'église, & toute l'assemblée s'étant levée pour leur faire honneur, ils prirent leurs places au côté du Midi. L'ouverture se fit donc le même jour neuvième d'Avril, & l'on déclara dans cette assemblée, que le Concile œcuménique étoit ouvert à Ferrare, & que l'on donnoit à tous ceux qu'on y invitoit quatre mois pour s'y rendre. On différa la Session pendant six mois entiers; & quoique cet intervalle fût fort long, il ne vint presque plus personne au Concile. Les Rois de France, de Castille, de Portugal & de Navarre; le Duc de Milan, & les Princes d'Allemagne, faisoient leurs efforts pour accorder les Peres du Concile de Bâle avec le Pape Eugene. Ils ne croyoient donc pas qu'il fût à propos d'envoyer leurs Evêques à Ferrare durant cette négociation: ce qui fâchoit fort le Pape; parce que les Grecs ne vouloient point qu'on commençât les Sessions, qu'il n'y eût un nombre considérable de Prélats.

Mais le Pape, pour ne point perdre de tems, pressa les Grecs pendant cet intervalle, d'entrer en conférence avec les Latins sur les points qui divisoient les deux Eglises. Les

IX.

Ouverture du Concile de Ferrare depuis l'arrivée des Grecs.

Grecs de leur côté vouloient différer jusqu'à ce que le Concile fût assemblé. Enfin après beaucoup d'instance de la part du Pape, on convint que l'on nommeroit de part & d'autre des personnes qui s'assembleroient trois fois toutes les semaines dans le Monastère de saint André, & conféreroient ensemble sur les matières contestées. Les Grecs nommerent cinq Evêques & cinq autres personnes, auxquelles l'Empereur en joignit une sixième. Marc d'Ephèse & Bessarion de Nicée, qui étoient du nombre des Evêques nommés, furent chargés de porter la parole. Les Latins choisirent de leur côté le Cardinal Julien, le Cardinal de Ferrare, & huit Evêques. La conférence commença par des discours généraux sur le bien de la paix & l'union des deux Eglises. Le Cardinal Julien proposa les principaux articles de controverse entre les Grecs & les Latins : la Procession du Saint-Esprit, la Primauté du Pape, le Purgatoire, & l'usage du pain azyme dans le Sacrifice. Il demanda aux Grecs par lequel de ces articles ils vouloient qu'on commençât. Ils consentirent à traiter du Purgatoire, ou de la Primauté du Pape. On commença par la question du Purgatoire. Le Cardinal Julien expliqua nettement la doctrine de l'Eglise Latine sur cet article. Marc d'Ephèse dit qu'il y avoit peu de différence entre le sentiment des Grecs & celui qui venoit d'être exposé. Les Grecs croyoient que les ames qui n'avoient point obtenu pendant cette vie une entière rémission de leurs péchés, étoient après la mort purifiées dans un lieu de ténèbres & d'affliction ; au lieu que les Latins ajoutaient qu'elles passaient par le feu. Ces conférences dégénérèrent

de  
re  
y  
ga  
ait  
bro  
ne  
des  
per  
ral  
l'En  
stan  
nau  
prou  
pren  
tobro  
te qu  
sur la  
doxe  
procé  
nomm  
leurs  
Bessar  
un lo  
Après  
qu'il  
le San  
que le  
haran  
me av  
sur les  
du Pa  
ne pur  
sion se  
zième  
que la  
Tom

dégénérèrent ensuite en altercations, & finirent vers la fin du mois de Juillet, sans qu'on y eût traité d'autres points que celui du Purgatoire. Les actes ne rapportent point qu'on ait fait autre chose jusqu'au mois d'Octobre, auquel on place la première Session.

Cependant les Grecs étoient fort surpris de ne voir arriver personne de Bâle, & très-peu des autres endroits. Le Pape tâcha de leur persuader qu'il suffisoit pour un Concile général, que le Pape se trouvât en personne avec l'Empereur des Grecs, le Patriarche de Constantinople, les autres Légats & les Cardinaux. Mais il n'étoit pas facile de le leur prouver. On convint néanmoins de tenir la première Session le Mercredi huitième d'Octobre, & de commencer par l'examen de cette question : Si le sentiment de l'Eglise Latine sur la Procession du Saint-Esprit étoit orthodoxe, & si l'on avoit eu raison d'ajouter qu'il procédoit du Fils. Les Grecs & les Latins nommerent chacun six personnes, & l'on mit leurs sièges devant l'autel où étoit l'Evangile. Bessarion de Nicée commença la Session par un long discours sur les avantages de la paix. Après qu'il eut parlé, on finit la Session, parce qu'il étoit tard. Dans la seconde qui se tint le Samedi suivant, André Evêque de Rhodes que les Latins avoient chargé de parler, fit sa harangue en Latin & parla de la paix, comme avoit fait Bessarion. Il s'étendit si fort sur les louanges du Pape, de l'Empereur, du Patriarche & de tout le Concile, qu'on ne put encore rien faire ce jour-là. La Session suivante fut indiquée au Mardi quatorzième du même mois. Elle se passa aussi-bien que la quatrième du lendemain, en discours

X.  
Première Session avec les Grecs, & Sessions suivantes.

vagues , & en contestations entre Marc d'Ephèse & André de Rhodes.

XI.  
Cinquième  
& sixième  
Sessions.

Dans la cinquième qui fut tenue le cinquième du même mois , Marc d'Ephèse demanda qu'on lût les Symboles des deux premiers Conciles généraux. On lut donc ce qu'il y avoit d'essentiel à la question présente. On lut aussi la défense qu'avoit fait le Concile d'Ephèse de rien ajouter au Symbole. Marc d'Ephèse fit ses réflexions sur cette défense , & la confirma par le témoignage de saint Cyrille & de saint Célestin. On rapporta aussi les définitions des quatre Conciles généraux suivans , qui n'ont rien voulu ajouter au Symbole. On renvoya la sixième Session au Lundi vingtième du mois. On y convint d'abord qu'on n'allégueroit rien des Conciles tenus pour & contre Photius , ni du huitième général. Ensuite André de Rhodes parla long-tems , pour montrer que ce que les Grecs prétendoient être une addition , étoit une simple explication de ce qui est contenu dans le principe, duquel on le tire par une conséquence nécessaire , conformément à l'Evangile , qui est la source & l'origine du Symbole. Il prouva par le témoignage des Peres Grecs la vérité exprimée par l'addition *Filioque*. Ces sortes d'explications , ajouta-t-il , qui ne sont qu'une déclaration plus étendue de la vérité contenue dans le Symbole , ne sont point défendues ; & quoiqu'on les appelle additions , parce qu'on les exprime par de nouvelles paroles , elles peuvent être insérées dans le Symbole par l'autorité légitime de l'Eglise , quand elle le juge nécessaire pour l'instruction des fidèles.

XII.  
Septième  
Session.

André de Rhodes continua ce même discours dans la septième Session tenue le vingt-

Les G  
Session ,  
dit au no  
de Nicée  
huitième

cinquième du même mois d'Octobre, & entreprit de répondre aux autorités alléguées par Marc d'Ephèse. Les Conciles, dit-il, défendent de présenter à ceux qui viennent au Christianisme, une autre Foi, une Foi différente de celle qui est exprimée dans le Symbole; mais ils ne défendent pas d'enseigner plus clairement la même Foi qui y est renfermée. Tous les Conciles, dit-il encore, ont ajouté beaucoup de paroles aux Symboles précédens, pour exprimer contre de nouveaux hérétiques, des vérités de la Foi qui n'étoient pas marquées si distinctement. Le second Concile ajouta à celui de Nicée, quoique les Peres de Nicée eussent fait la même défense, qui fut ensuite renouvelée par le Concile d'Ephèse. Il rapporta plusieurs passages des Peres Grecs, pour prouver que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Pere. Le Cardinal Julien se joignit à André, & représenta que comme les Grecs, avant & après le Concile d'Ephèse, ont ajouté quelques paroles au Symbole contre les hérésies qui s'élevoient en Orient; l'Eglise Latine a pu, par la même raison, y ajouter un mot, qui n'est qu'une explication d'une vérité de Foi qui étoit attaquée par de nouveaux hérétiques en Occident. André & Julien rapporterent ensuite des témoignages, pour montrer que l'Eglise de Rome avoit le pouvoir d'expliquer la doctrine.

V.

Les Grecs ayant conféré entre eux après la Session, sur ce qu'André de Rhodes y avoit dit au nom des Latins, nommerent Bessarion de Nicée pour lui répondre. Il le fit dans la huitième Session qu'on tint le huitième de No-

XIII.  
Huitième &  
neuvième  
Sessions.

vembre. Il dit qu'il n'étoit point défendu d'expliquer la Foi, mais qu'il étoit défendu d'insérer ces explications dans le Symbole; que jusqu'au second Concile, cela avoit pû être permis; mais que le troisième l'avoit absolument défendu; que sa défense auroit été inutile, si elle n'avoit eu pour objet que l'addition de quelque chose de contraire à l'ancienne Foi, puisque cela avoit toujours été défendu; que les Peres de ce Concile n'avoient pas même voulu ajouter au Symbole le terme de Mere de Dieu, quoiqu'il parût nécessaire de le faire, & que ce terme ne fût qu'une explication de la doctrine contenue dans le Symbole; que les Conciles qui avoient suivi, n'avoient pas non plus voulu y ajouter leurs définitions, quoiqu'elles ne fussent de même qu'une explication de la doctrine du Symbole. Bessarion continua dans la neuvième Session de répondre à André de Rhodes. Il soutint que saint Cyrille & le Pape Agathon cités par André, ne défendoient pas seulement d'ajouter rien de contraire au Symbole, mais qu'ils avoient encore désapprouvé toute sorte d'additions. A l'égard de ce qu'on avoit avancé de la prérogative qu'avoit l'Eglise de Rome d'expliquer la Foi, il dit que les Grecs connoissoient bien les droits & les privilèges de cette Eglise, mais qu'ils en connoissoient aussi les bornes; & que refusant à l'Eglise Universelle & au Concile œcuménique le droit d'ajouter au Symbole, ils le refusoient à plus forte raison à l'Eglise de Rome, ou plutôt, qu'ils étoient persuadés que les Décrets des Conciles le lui défendoient.

Lorsque Bessarion eut fini son discours, ceux qui parloient pour les Latins, après

av  
du  
for  
En  
dre  
d'a  
bea  
fon  
gue  
tes  
de  
d'au  
sein  
D  
de N  
réfut  
répét  
le ter  
mais  
lien  
qu'on  
sieurs  
faite  
au Sy  
dre à  
tems  
porta  
senti  
des  
Car  
doit  
dans  
nous  
dout  
bole  
voul  
disco

avoir délibéré quelque-tems, s'approchèrent du Pape, & s'assirent auprès de lui; & personne ne répondoit au discours de Bessarion. Enfin André de Rhodes entreprit d'y répondre: mais comme il n'étoit pas préparé, il dit d'abord plusieurs choses inutiles, & s'écarta beaucoup de son sujet. Il toucha ensuite le fond du dogme, mais d'une manière si vague, que le Secrétaire qui écrivoit ces disputes, dit qu'il n'a pas cru qu'il fût à propos de rapporter ce que dit André de Rhodes, d'autant plus que les Grecs n'avoient pas dessein d'y répondre.

Dans la dixième Session tenue le huitième de Novembre, l'Evêque de Forli entreprit de réfuter le discours de Bessarion. Il ne fit que répéter ce qu'on avoit déjà dit souvent, que le terme *Filioque* n'étoit pas une addition, mais une simple explication. Le Cardinal Julien finit la dispute dans la Session suivante qu'on tint l'onzième du même mois. Il fit plusieurs remarques très-solides sur la défense faite par le Concile d'Ephèse de rien ajouter au Symbole. Et en finissant, il fit comprendre à toute l'assemblée, que c'étoit perdre le tems que de s'amuser à une chose si peu importante; qu'il en falloit venir au point essentiel & décisif, c'est-à-dire, au sentiment des Latins sur la Procession du Saint-Esprit. Car si ce dogme est faux; disoit-il, on ne doit l'insérer ni dans le Symbole, ni même dans nos définitions, comme Marc d'Ephèse nous le permet; & s'il est vrai, qui peut douter qu'on n'ait pu le mettre dans le Symbole, pour expliquer un mystère que l'on a voulu combattre? Bessarion se leva après le discours du Cardinal Julien, & lui fit com-

XIV.  
Dixième Session, & les cinq suivantes.

pliment sur ce qu'il avoit touché le point de la difficulté, & n'avoit rien omis de ce qui étoit nécessaire. Dans les quatre Sessions suivantes, il y eut beaucoup de contestations sur le même sujet; & les parties ne purent convenir de rien. Les Latins demandoient qu'on entrât dans le fond de la question, & les Grecs vouloient qu'on commençât par retrancher du Symbole l'addition *Filioque*, disant qu'ensuite on examineroit le fond; que si la doctrine des Latins étoit véritable, on en feroit une définition, & que si elle étoit fausse, on la condamneroit.

## XV.

Seizième & dernière Session du Concile de Ferrare.

Les Grecs commençoient à s'ennuyer à Ferrare, & n'auroient point été fâchés de voir le Concile tout-à-fait rompu, afin de pouvoir s'en retourner; d'autant plus qu'ils ne vouloient point absolument recevoir l'addition *Filioque*, & qu'ils voyoient qu'il étoit impossible d'engager les Latins à la retrancher du Symbole. Dans ces circonstances le Pape proposa à l'Empereur & au Patriarche de transférer le Concile à Florence. Comme il lui étoit difficile de fournir à la dépense nécessaire pour le continuer à Ferrare, il étoit convenu avec les Florentins qu'ils lui prêteroient une somme très- considérable, pourvû qu'il tint le Concile dans leur ville. L'Empereur parla aux Evêques Grecs de cette translation dans la Session quinziesme, & demanda leur avis. Ils répondirent à ce Prince, qu'ils voudroient bien ne point quitter Ferrare, puisqu'il avoit été réglé que le Concile ne se tiendroit point ailleurs; qu'au reste ils ne comprenoient pas pourquoi on les faisoit passer dans une autre ville, puisqu'ils n'y diroient que ce qu'ils avoient dit à Ferrare. Mais la nécessité les

obli  
que  
tion  
Sessio  
vier  
qui l  
d'arg  
la pr  
ge &  
voye  
se fin

Le  
le Pa  
Sacro  
comp  
Grec  
tems  
rence  
lais  
étoit  
de C  
mal  
à la  
ving  
moi  
Tou  
se p  
étoit  
conc  
d'aut  
conc  
vant  
men  
Espr  
Mar  
vive

obligea d'accepter Florence, & de consentir que le Concile y fût transféré. Cette translation fut publiée dans la seizième & dernière Session qui se tint à Ferrare le dixième de Janvier 1439. On paya aux Grecs une partie de ce qui leur étoit dû : on envoya quelque secours d'argent à Constantinople ; & l'on renouvela la promesse de les défrayer pendant leur voyage & leur séjour à Florence, & de les renvoyer, soit que l'union se fit, soit qu'elle ne se fit pas.

V I.

Le seizième du même mois de Janvier, le Pape sortit de Ferrare précédé du Saint Sacrement qu'on portoit dans une boîte, accompagné de quantité de flambeaux. Les Grecs ne partirent de Ferrare que quelque tems après le Pape. Tous étant arrivés à Florence, on résolut de s'assembler dans le Palais du Pape pour y tenir les conférences. On étoit prêt à s'y rendre, lorsque le Patriarche de Constantinople qui étoit fort âgé tomba malade. Comme il désiroit d'assister du moins à la première Session, on la différa jusqu'au vingt-sixième de Février. Il ne put néanmoins s'y trouver non plus qu'aux suivantes. Toute la dispute dans cette première Session, se passa entre l'Empereur des Grecs, qui étoit savant, & le Cardinal Julien ; & la conclusion fut qu'on chercheroit de part & d'autre quelque moyen de se réunir. La seconde Session fut indiquée pour le Lundi suivant deuxième jour de Mars. L'on y commença la dispute sur la Procession du Saint-Esprit. Jean Provincial des Dominicains & Marc d'Ephèse parlèrent fort au long & assez vivement sur cette matière. Le Pape présida

XVI.

Le Concile est transféré à Florence.

Première & seconde Sessions à Florence.

à cette Session , mais l'Empereur Grec ne s'y trouva pas.

XVII.  
Sessions suivantes.

Les Latins y ont de grands avantages.

Dans la troisième Session qui fut tenue le cinquième du même mois de Mars , Jean Théologien des Latins parla encore sur le même sujet , & prouva clairement par l'écriture , par la Tradition , & par d'excellentes raisons théologiques , que le Saint-Esprit procède du Pere & du Fils comme d'un seul principe & par une seule production. Il répondit en même-tems si nettement à tout ce que Marc put lui opposer , qu'il le réduisit souvent au silence , quoiqu'il ne manquât point d'esprit , & qu'il parlât beaucoup & très-aisément. Deux jours après dans la quatrième Session , Jean montra dans plusieurs exemplaires de S. Basile qu'on avoit fait apporter exprès de Constantinople & d'autres lieux de la Grèce , que ce Pere si célèbre dit en termes formels , que le Saint-Esprit ne procède pas seulement du Pere , mais aussi du Fils. Marc d'Ephèse fut fort surpris , & ne put rien répliquer. L'Empereur pour sauver l'honneur de sa nation , prit la parole , & dit qu'il y avoit en Grèce d'autres exemplaires de saint Basile , où cette parole ne se trouvoit pas. Mais , Seigneur , répartit agréablement le Cardinal Julien , puisque votre Majesté a voulu venir elle-même à ce combat , ne devoit-elle pas avoir apporté ses armes , sans attendre qu'on fût au plus fort de la mêlée , pour dire qu'on ne les a pas , & pour arrêter sous ce beau prétexte ceux qui combattent avec avantage ? Ce fait est rapporté par saint Antonin , qui étoit présent à ces disputes. On reprit encore dans les trois Sessions suivantes ce qui regardoit l'autorité & les témoignages de S. Basile.

Jean traita sa matière avec une grande supériorité. Dans la huitième & dans la neuvième Sessions il parla seul pendant huit heures ; avec beaucoup d'érudition & de solidité. Il établit de nouveau la vérité Catholique sur les témoignages du nouveau Testament, comme les ont expliqués tous les anciens Docteurs qui vivoient long-tems avant le schisme de Photius, & dont l'Eglise Grecque a toujours révééré la doctrine. Il fit voir que de tous les Peres Grecs qui ont parlé de la Procession du Saint-Esprit, plusieurs ont dit, ou en termes formels ou en termes équivalens, qu'il procède du Pere & du Fils, & que tous ceux qui ont dit qu'il procède du Pere, n'ont jamais exclus le Fils. Il donna par écrit le précis de son discours, afin que les Grecs pussent l'examiner à loisir dans leur assemblée particulière. Les Grecs y furent partagés : les uns étoient ennemis de l'union, & les autres la souhaitoient. L'Empereur soutenoit ces derniers, & désiroit avec ardeur d'établir l'accord à quelque prix que ce fût. Il fit même arrêter dans une autre assemblée, que l'on enverroit prier le Pape de chercher quelque autre voie que celle des disputes, pour procurer l'union.

XVIII.  
Suite des  
Sessions du  
Concile de  
Florence.

Les négociations durèrent plus de deux mois, pendant lesquels on examina avec grand soin l'Ecrit de Jean Dominicain. Marc d'Ephèse le taxoit d'hérésie. Au contraire Bessarion de Nicée dit hautement qu'il falloit rendre gloire à Dieu, & avouer de bonne foi que la doctrine des Latins étoit celle de la plupart des anciens Peres de l'Eglise Grecque, & qu'on devoit expliquer ceux qui avoient parlé plus obscurément, par les autres qui

XIX.  
Les plus habiles d'entre les Grecs se déclarent pour l'union.

s'étoient expliqués avec la plus grande clarté. George Scolarius l'un des Théologiens Grecs fut du même avis, & prouva par un discours que nous avons dans les actes du Concile, qu'il n'est nullement deshonorant de changer de sentiment & de parti, quand on a de nouvelles lumières qui découvrent clairement la vérité. On trouve dans ces actes trois discours de ce savant homme, qui font voir combien il étoit ami de la paix & de l'union. On y voit aussi un discours fort long & fort solide de Bessarion de Nicée. Il fut toujours ennemi de la discorde & du schisme, ce qui le rendoit odieux à ceux qui les favorisoient, & l'obligea de rester en Italie. Il fut dans la suite élevé à la dignité de Cardinal, qu'il honora beaucoup par sa science, par sa sagesse & par sa piété. Il justifia dans ce discours le sentiment des Latins sur la Procession du Saint-Esprit, réfuta les objections des Grecs, & finit en exhortant ses confrères à l'union. Ce discours de Bessarion & ceux de George Scolarius furent présentés aux Grecs, afin qu'ils les examinassent, & qu'ils se rendissent au désir que l'on avoit de voir une union parfaite entre les deux Eglises.

## V I I.

XX. L'Empereur voulant absolument finir cette grande affaire, tint après Pâques de la même année 1439 une assemblée dans la maison du Patriarche, où le Cardinal Julien se trouva. Ce Cardinal conseilloit aux Grecs de reprendre leurs conférences; mais l'Empereur ne voulut point écouter cette proposition. Il alla trouver le Pape, & convint avec lui que l'on nommeroit dix personnes de part & d'autre, qui s'assembleroient & donneroient leur

Les Grecs conviennent d'une profession de foi sur la Procession du Saint-Esprit.

avis sur les moyens de parvenir à l'union. On tint sur l'article de la Procession du Saint-Esprit cinq conférences, où l'on proposa divers moyens de se réunir, dont aucun ne fut accepté par les deux partis. Après plusieurs négociations on convint enfin de dresser, seulement sur la Procession du Saint-Esprit, une confession de foi conçue en ces termes : Au nom de la très-sainte Trinité, du Pere, du Fils & du Saint-Esprit, Nous, Latins & Grecs, confessons que tous les fidèles Chrétiens doivent recevoir cette vérité de foi : Que le Saint-Esprit est éternellement du Pere & du Fils, & que de toute éternité il procède de l'un & de l'autre comme d'un seul principe & par une seule production qu'on appelle Spiritation. Nous déclarons aussi que ce que quelques saints Peres ont dit, que le Saint-Esprit procède du Pere par le Fils, doit être pris en ce sens, que le Fils est, comme le Pere & conjointement avec lui, le Principe du Saint-Esprit : & parce que tout ce qu'a le Pere, il le communique à son Fils, excepté la Paternité qui le distingue du Fils & du Saint-Esprit ; aussi est-ce de son Pere que le Fils a reçu de toute éternité cette vertu productive, par laquelle le Saint-Esprit procède du Fils comme du Pere.

Avant que cet Ecrit fut approuvé & signé, l'Empereur voulut traiter avec le Pape des secours dont il avoit besoin. Quand il eut ses sûretés de ce côté-là, il fit assembler les Grecs chez le Patriarche. Tous convinrent de la profession de Foi que nous venons de rapporter, excepté Marc d'Ephèse qui persévéra dans son obstination, & qui après son retour à Constantinople causa de grands trou-

XXI.  
Accord des  
Grecs avec les  
Latins.

bles, comme nous le verrons ailleurs. Le huitième du mois de Juin la définition fut lue & approuvée des uns & des autres, qui se donnerent le baiser de paix avec de grandes démonstrations de joie. Le Patriarche sur-tout fut ravi de voir triompher si glorieusement la vérité. Le lendemain les Archevêques de Russie & de Nicée, & deux autres, ayant été députés vers le Pape, pour lui apprendre que tout le monde étoit d'accord: Graces à Dieu, répondit-il, nous convenons touchant le principal point qui nous divisoit; il faut maintenant traiter les autres questions. Le Patriarche vouloit qu'on célébrât sur le champ la dernière Session pour publier le Décret de l'union, afin d'avoir avant sa mort la consolation de voir l'accomplissement de cet important ouvrage. Mais on lui représenta que pour le rendre parfait, il falloit auparavant convenir des autres articles.

## XXII.

Mort du  
Patriarche de  
Constantino-  
ple.

Il n'eut pas la satisfaction qu'il souhaitoit; car il mourut subitement le même jour neuvième de Juin sur le soir, le lendemain qu'il eut signé la profession de Foi sur la Procession du Saint-Esprit. Il avoit été élu Patriarche de Constantinople en 1416. Les Evêques Grecs trouverent chez lui un acte qui contenoit ses dernières volontés, & qu'il venoit de finir lorsqu'il mourut. Il étoit conçu en ces termes: Joseph par la miséricorde de Dieu Archevêque de Constantinople la nouvelle Rome, & Patriarche œcuménique. Puisque me voici arrivé à la fin de ma vie & prêt à payer la dette commune à tous les hommes; j'écris par la grace de Dieu très-clairement & souscris mon dernier sentiment, que je fais savoir à tous mes chers enfans. Je déclare donc que tout

ce que croit & enseigne. la sainte Eglise Catholique & Apostolique de notre Seigneur Jesus-Christ, celle de l'ancienne Rome, je le crois aussi, & que j'embrasse tous les articles de cette croyance. Je confesse que le Pape de l'ancienne Rome est le bienheureux Pere des Peres, le très-grand Pontife & le Vicaire de Jesus-Christ, pour rendre certaine la Foi des Chrétiens. Je crois aussi le Purgatoire des ames. En foi de quoi j'ai signé cet Ecrit, le neuvième de Juin. 1439. Le Pape lui fit faire de magnifiques funérailles dans l'église du Monastère des Dominicains où il étoit logé. Les Evêques Grecs y officierent selon leur rit, en présence de l'Empereur, de tous les Cardinaux, & des Evêques Latins qui honorerent ses obsèques.

V I I I.

Après cette cérémonie, on s'assembla pour délibérer sur les autres articles, & l'on commença par la question du pain azyme. Jean de la Tour-brûlée prouva qu'on pouvoit consacrer avec le pain azyme comme avec le pain levé, & les Grecs en convinrent. Ils reconnurent aussi que ce sont les paroles de Jesus-Christ seules qui font l'admirable changement de la substance du pain & du vin dans celle du corps & du sang du Seigneur. A l'égard du Purgatoire, on s'en tint à ce qui avoit été conclu dans les conférences qu'on fit après l'ouverture du Concile à Ferrase. Il ne fut pas si facile de s'accorder sur la Primauté du Pape. L'Empereur vouloit bien qu'on la reconnût; mais il ne vouloit point qu'on pût appeller des jugemens des autres Patriarches à celui du Pape; ni qu'il eût le pouvoir de célébrer les Conciles généraux sans l'Empereur & les Pa-

XXIII.  
Examen des autres articles qui divisoient les Grecs des Latins.

triarches, & il demandoit que les privilèges des Patriarches fussent tous conservés. Le Pape refusant d'accorder ces articles, l'Empereur vouloit rompre toute la négociation. Mais les Evêques Grecs dresserent un projet que le Pape & les Cardinaux agréerent. Le voici : Touchant la Primauté du Pape, nous avouons qu'il est le souverain Pontife & le Vicaire de Jésus-Christ, le Pasteur & le Docteur de tous les Chrétiens, qui gouverne l'Eglise de Dieu, sauf les privilèges & les droits des Patriarches d'Orient.

XXIV.  
Décret d'union entre les Grecs & les Latins.

Les Latins vouloient que l'on mît le nom du Pape à la tête du Décret, & l'Empereur prétendoit que ce devoit être le sien. Après quelques contestations, il fut réglé que l'on mettroit le nom du Pape, mais que l'on ajouteroit ces mots : Du consentement de l'Empereur, du Patriarche de Constantinople & des autres Patriarches. Il y eut une autre difficulté sur la manière dont on exprimeroit les privilèges du Pape. Les Latins vouloient que l'on mît, qu'il en jouïroit selon qu'il est déterminé par l'Ecriture & dans les Ecrits des Saints. Ces expressions ne plurent point à l'Empereur. Eh quoi ! dit-il, si quelque Saint a fait des complimens au Pape dans une lettre, le Souverain Pontife voudra-t-il fonder là-dessus quelque privilège ? Il exigea donc que l'on mît : *Selon qu'il est porté dans les Canons*. Le Pape y consentit, mais avec beaucoup de peine. Enfin après plusieurs conférences, on fit le projet du Décret, & l'on nomma pour le dresser quatre Députés de chacun des trois Ordres du Concile, dont le premier étoit des Cardinaux, des Métropolitains & des Evêques ; le second, des Généraux

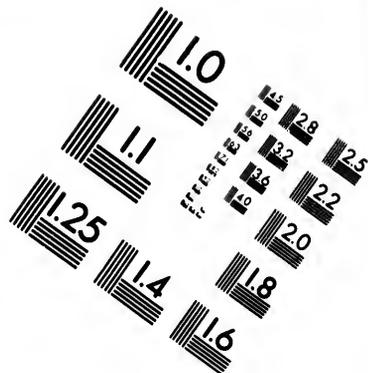
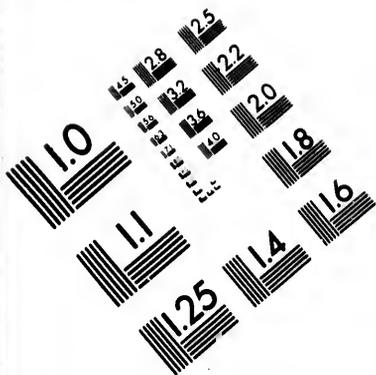
d'Ordres  
Docteurs  
dignité.  
maine en  
jour. Le  
net en G  
qui étoit  
Session d  
dans l'ég  
près dans  
à Ferrar  
d'union  
en Grec.

Après  
on invita  
réjouir d  
ajoute :  
le Concil  
toute l'e  
Processio  
nus ent  
d'un con  
sainte T  
Esprit,  
tiens do  
Esprit e  
qu'il pro  
d'un feu  
Nous de  
ont été a  
déclaron  
est véri  
bled, s  
les Prê  
l'autre,  
soit Occ  
des véri

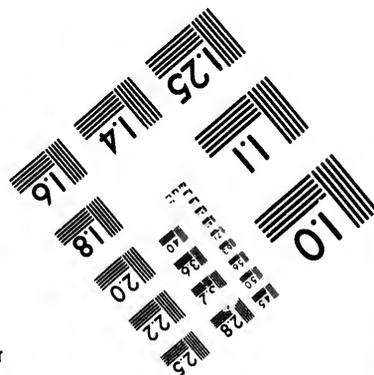
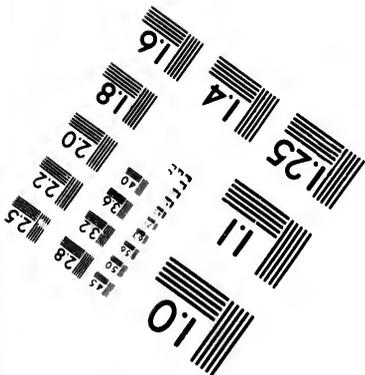
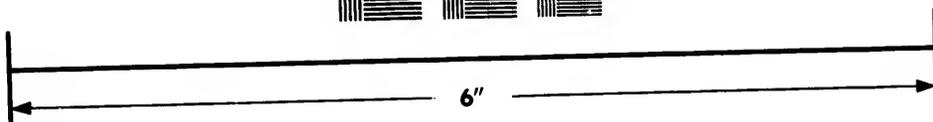
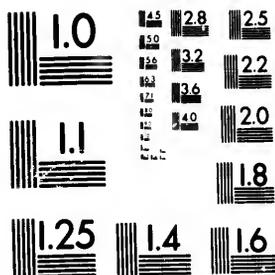
d'Ordres & des Abbés ; le troisième , des Docteurs & des Ecclésiastiques constitués en dignité. Ils y travaillèrent pendant une semaine entière , s'assemblant deux fois chaque jour. Le Décret ayant été enfin dressé & mis au net en Grec & en Latin , le sixième de Juillet qui étoit un Lundi , on célébra la dernière Session du Concile entre les Grecs & les Latins dans l'église Cathédrale de Florence , à peu près dans le même ordre qui avoit été observé à Ferrare. Le Cardinal Julien lut ce Décret d'union en Latin , & ensuite Bessarion le lut en Grec.

Après une espèce de préambule dans laquelle on invite toute la nature & tous les fidèles à se réjouir de cet heureux événement , le Décret ajoute : Les Grecs & les Latins assemblés dans le Concile œcuménique , ayant examiné avec toute l'exactitude possible ce qui regarde la Procession du Saint-Esprit , sont enfin convenus entre eux , & ont fait l'union suivante d'un consentement unanime. Au nom de la sainte Trinité, du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit, nous définissons que tous les Chrétiens doivent croire & professer, Que le Saint-Esprit est éternellement du Pere & du Fils, & qu'il procède des deux éternellement comme d'un seul principe & par une seule procession. Nous définissons aussi que ces mots *Filioque* ont été ajoutés avec raison au Symbole. Nous déclarons encore que le corps de Jesus-Christ est véritablement consacré avec le pain de bled, soit qu'il soit azyme ou levé, & que les Prêtres doivent se servir de l'un ou de l'autre, chacun suivant l'usage de son Eglise, soit Occidentale, soit Orientale. Que les âmes des véritables pénitens morts dans la charité





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

13 128  
12 125  
11 22  
10 20  
9 8

11 11  
10 10  
9 9  
8 8

avant que d'avoir entièrement expié leurs péchés, sont purifiées après leur mort par les peines du Purgatoire, & qu'elles sont soulagées par le Sacrifice de la Messe, les prières, les aumônes & les autres œuvres de piété, que les fidèles font pour leurs freres, suivant les régles de l'Eglise; & que les ames de ceux qui ont conservé l'innocence de leur Bapême, ou qui étant tombés ont été entièrement purifiés dans cette vie, entrent dans le Ciel aussitôt après leur mort, & voient clairement la Trinité, les uns plus parfaitement que les autres, selon la différence de leurs mérites. Enfin que les ames de ceux qui sont morts dans le péché mortel actuel, ou dans le seul péché originel, descendent aussitôt en enfer; pour y être toutes punies, quoiqu'inégalement. Nous définissons encore que le saint Siège apostolique & le Pontife Romain a la primauté sur toute la terre, qu'il est le successeur de saint Pierre Prince des Apôtres, le Chef de toute l'Eglise, & qu'il a le plein pouvoir de gouverner l'Eglise Catholique, de la manière qui est expliquée dans les actes des Conciles œcuméniques & dans les saints Canons. Nous renouvelons l'ordre des autres Patriarches marqués dans les Canons, en sorte que celui de Constantinople soit le second après le saint Pontife de Rome, celui d'Alexandrie le troisième, celui d'Antioche le quatrième, & celui de Jérusalem le cinquième, sans toucher à leurs droits & à leurs privilèges.

On voit dans les actes de ce Concile, après la signature du Pape, celles des Latins, savoir de huit Cardinaux, de deux Patriarches, de Jérusalem & de Grèce, de deux

Evêque  
huit  
parmi  
encor  
quara  
Du cō  
gue si  
des Pa  
les Ev  
Latin  
les ma  
les au  
sépara  
Le  
l'Emp  
lébra  
en pr  
Prélat  
dema  
savoir  
L'Em  
Grecs  
à Con  
metta  
Mais  
jamai  
che d  
l'usag  
suite  
ment  
leur a  
ment  
mis p  
rence  
de tro  
Prélat  
fronti

*de Florence. XV. siècle. 161*

Evêques Ambassadeurs du Duc de Bourgogne, huit Archevêques & quarante-sept Evêques, parmi lesquels quelques-uns n'étoient pas encore sacrés; quatre Généraux d'Ordres, quarante-un Abbés & l'Archidiacre de Troies. Du côté des Grecs, l'Empereur Jean Paléologue signa le premier, & après lui les Vicaires des Patriarches & ensuite les Métropolitains, les Evêques & les Abbés. Après que tous les Latins & les Grecs eurent signé, ils baisèrent les mains du Pape, & s'embrassèrent les uns les autres en signe d'union, après quoi l'on se sépara.

Le lendemain de la signature du Décret, l'Empereur témoigna désirer que les Grecs célébrassent le Sacrifice dans la même église, en présence du Pape, des Cardinaux & des Prélats Latins. Le Pape à qui l'Empereur fit demander cette grâce, répondit qu'il vouloit savoir auparavant quelle étoit leur Liturgie. L'Empereur n'insista pas. Le Pape pressoit les Grecs d'élire avant leur départ un Patriarche à Constantinople en la place de Joseph, promettant de confirmer celui qui seroit élu. Mais l'Empereur ni les Grecs ne voulurent jamais y consentir, disant que leur Patriarche devoit être élu à Constantinople, selon l'usage de leur Eglise. Ils demandèrent ensuite avec instance leur retour, & le paiement des mois qui leur étoient dûs, ce qu'on leur accorda. Le Pape leur donna généreusement beaucoup plus qu'il ne leur avoit promis par son traité. L'Empereur partit de Florence le vingt-sixième d'Août, accompagné de trois Cardinaux & d'un grand nombre de Prélats, qui le conduisirent jusques sur les frontières de la République. Il se rendit de

XXV.  
Départ des  
Grecs.

là à Venise , où les Grecs célébrerent solennellement dans une église des Latins. Ils demeurèrent quelque tems dans cette ville , & ne s'embarquerent que l'onzième d'Octobre sur les galères qu'on leur avoit préparées , pour retourner à Constantinople , où ils n'arriverent que le premier jour de Février de l'année suivante 1440. Nous verrons dans l'article de l'Eglise Grecque comment furent traités ceux qui avoient signé le Décret d'union fait à Florence , & quelles en furent les suites.

## IX.

XXVI.  
Suite du  
Concile de  
Florence  
après le dé-  
part des  
Grecs.

Décret d'u-  
nion avec les  
Arméniens.

Le Pape Eugene continua le Concile de Florence après le départ des Grecs. Il renouvela dans la Session qui se tint le quatrième de Septembre 1439 , le Décret qu'il avoit donné à Ferrare contre le Concile de Bâle. Il s'occupa en même-tems de la réunion des Arméniens , dont le Patriarche nommé Constantin lui avoit envoyé des Députés. Cette députation fut l'effet d'une lettre , par laquelle le Pape avoit invité les Arméniens comme les autres nations au Concile de Ferrare. Les Députés étoient au nombre de quatre. Le Cardinal Julien & deux autres Cardinaux furent choisis pour conférer avec eux. On leur fit plusieurs questions , pour savoir ce qu'ils pensoient sur l'unité de la nature de Dieu , la Trinité des personnes , sur l'humanité de Jesus-Christ , les sept Sacremens de l'Eglise , & les autres articles de la Foi Catholique. Après plusieurs conférences , le Pape jugea à propos de faire dresser un abrégé des vérités dont l'Eglise Romaine fait profession ; afin que les Arméniens fussent fixés dans leur créance , & que l'on établît sur

ce fo  
tre e  
me d  
de S  
le D  
Dép  
cellu  
patri  
tout  
régle  
le n  
Con  
D  
des C  
144  
voic  
cinq  
faut  
me  
réun  
invi  
trian  
Abb  
dan  
Con  
firm  
de t  
stru  
gré  
il y  
sa d  
Ital  
dan  
élog  
don  
roi  
dai

ce fondement une union solide & durable entre eux & les Catholiques. Le vingt-deuxième de Novembre on tint à Florence la seconde Session après le départ des Grecs. On y fit le Décret pour l'union des Arméniens. Les Députés le reçurent tant en leur nom, qu'en celui de leur Patriarche & de tous leurs Compatriotes, & acceptèrent avec soumission toute la Doctrine qui y est contenue, & les réglemens qui y sont établis. Ce Décret porte le nom du Pape Eugene, & non celui du Concile de Florence.

Dans la troisième Session depuis le départ des Grecs, tenue le vingt-troisième de Mars 1440, le Pape excommunia Amédée de Savoie, ses électeurs & ses partisans, si dans cinquante jours ils ne reconnoissoient leur faute. Dans la quatrième qui se tint le cinquième de Février 1441, on fit un Décret pour la réunion des Jacobites. Le Pape Eugene avoit invité au Concile de Florence Jean leur Patriarche, qui chargea de sa réponse André Abbé de saint Antoine. Le Patriarche dit dans sa lettre, qu'il ne pouvoit aller au Concile à cause de sa pauvreté & de ses infirmités, mais qu'il envoyoit en sa place un de ses vénérables freres, vertueux & bien instruit. Ce Député fut reçu dans une Congrégation où présidoit le Pape Eugene, & il y proposa en langue Syriaque le sujet de sa députation. On traduisit son discours en Italien & ensuite en Latin. Le Patriarche dans sa Lettre donnoit au Pape de très-grands éloges; & André porteur de la Lettre lui en donna aussi de magnifiques. Les Jacobites tiroient leur nom de Jacques Zanzale ou Bardai, qui étendit au commencement du sixième

XXVII.  
Décret d'union avec les Jacobites.

me siècle l'hérésie d'Eutichès dans l'Asie & dans l'Afrique. Toutes les Sectes dans lesquelles les Eutychiens étoient divisés, s'étoient réunies au septième siècle, en celle des Jacobites, la plus nombreuse & la plus étendue. On les appelloit aussi Cophites, & ils étoient fort répandus en Egypte & en Ethiopie. Le Pape plein de joie du retour des Jacobites à l'Eglise, en félicita leurs députés; & pour cimenter cette union, il en fit un Décret qui est signé du Pape & de douze Cardinaux. Il renferme tous les articles de la Foi Catholique & les définitions des Conciles. André au nom de son Patriarche & de tous les Jacobites accepta ce Décret, se soumettant à tout ce que l'Eglise Catholique croit; & condamnant tout ce qu'elle condamne. Ce Décret fut lû d'abord en Latin, ensuite en Arabe. André en fit publiquement la lecture; & écrivit au bas son acceptation, par laquelle il reconnoît que tout ce qui est contenu dans ce Décret, est conforme à la vérité sainte & catholique.

## X.

XXVIII. Le vingt-sixième d'Avril 1442, le Pape Eugene tint la dernière Session du Concile de cile de Flo-Florence, qui étoit la cinquième depuis le départ des Grecs. Il y proposa de transférer

Ce qu'en le Concile de Florence à Rome, avec l'appropen-  
soit M. bation du Concile; afin, disoit-il, de tra-  
Bosluet, travailler plus efficacement à la paix de l'Eglise & au repos de l'Italie. Eugene partit de Florence le septième de Mars 1443, pour se rendre à Rome. Trois jours après il arriva à Sienna; où il demeura environ six mois, en sorte qu'il n'arriva à Rome qu'à la fin de Septembre, après une absence de plus de neuf

ans. Il y fut reçu avec beaucoup de magnificence & de grandes démonstrations de joie de la part du peuple, qui étoit principalement touché de la suppression d'un nouvel impôt sur le vin, que le Pape avoit accordée avant que d'entrer dans Rome. Quelques jours après, il annonça à saint Jean de Latran le Concile général qu'il avoit dessein d'y assembler, comme la continuation de celui de Florence. Cette espèce de Concile ne tint que deux séances, où l'on fit des Décrets touchant la prétendue réunion des Syriens, des Chaldéens & des Maronites à l'Eglise Romaine. Ces peuples étoient tous infectés des erreurs ou des Nestoriens, ou des Eutychiens, ou des Monothélites; & le Pape les croyoit sincèrement convertis, sur le témoignage de quelques-uns de leurs Evêques qui étoient venus à Rome comme députés, & qui adoptoient une profession de foi dressée par le Pape du consentement du Concile. Mais la parole de deux ou trois Evêques ne suffisoit pas, pour que l'on pût ainsi se flatter d'avoir réuni tout l'Orient à l'Eglise Romaine. Il falloit faire recevoir sur les lieux les Décrets que l'on faisoit à Rome pour cette réunion; & c'est ce qui n'est point arrivé. Ainsi toutes ces Sectes depuis ce tems-là sont demeurées aussi attachées à leurs erreurs qu'auparavant, & également ennemies de l'Eglise Catholique, excepté les Maronites qui lui sont encore attachés aujourd'hui.

Voici ce que dit le grand Bossuet des Conciles de Ferrare & de Florence dont nous venons de parler. Quand le Pape les convoqua, il n'allégoit plus, comme il avoit fait dans

*Déf. de la  
Déclaration,  
Liv. VI. Ch.  
XII.*

e &  
les-  
s'é-  
des  
ten-  
e ils  
nio-  
aco-  
; &  
Dé-  
Car-  
a Foi  
tiles.  
tous  
met-  
roit;  
: Ce  
te en  
ture;  
r la-  
con-  
a vé-

Pape  
ile de  
uis le  
sferer  
ppro-  
e tra-  
Eglise  
e Flo-  
e ren-  
riva à  
nois,  
fin de  
e neuf

166 Art. IV. Concile de Florence.

le premier démêlé avec le Concile de Bâle, des prétextes vains & illusoires pour dissoudre le Concile. Il s'agissoit réellement de réunir à l'Eglise les Grecs déjà arrivés en Italie. Cependant le nom seul de Concile œcuménique imprimoit alors tant de respect, qu'Eugene, malgré toutes les bonnes raisons qui justifioient sa conduite, ne put persuader qu'à un petit nombre de Prélats de se rendre à Ferrare. Les Evêques, les Rois & les autres Princes Catholiques n'y vinrent point. Il n'y eut parmi les Princes que le Duc de Bourgogne qui y envoya ses Ambassadeurs, lorsqu'on tenoit la treizième Session, c'est-à-dire, près d'un an après que le Pape eut commencé à entrer en conférence avec les Grecs. Le Concile n'étoit composé que d'environ soixante Evêques & soixante Abbés, presque tous Italiens. On n'y comptoit que cinq ou six Prélats François, ou plutôt Provençaux, car la Provence n'appartenoit pas encore à la Monarchie Française; & deux Espagnols. L'Allemagne, l'Angleterre, & tout le Septentrion n'y envoya pas un seul Député. Ainsi, ajoute le savant Prélat, à l'exception du Pape Eugene & du petit nombre d'Evêques qui composoient son Concile de Florence, les Nations Chrétiennes, comme la France, l'Espagne & les autres, adhéroient au Concile de Bâle.



Eg

H

posi  
sui  
un  
bran  
coup  
min  
siast  
cont  
teint  
révo  
que  
Che  
ceux  
XII  
IV  
plus  
con  
cem  
plac  
port  
que  
Con  
visi  
con

## ARTICLE V.

*Eglise d'Angleterre, & autres Eglises  
du Nord.*

## I.

**H**ENRI IV Duc de Lancastre, qui avoit été  
reconnu Roi d'Angleterre après la dé-  
position de Richard II l'an 1400, tint l'année  
suivante un Parlement à Londres, où l'on fit  
un Statut contre les Lollards. C'étoit une  
branche des Viclefistes, qui faisoit alors beau-  
coup de bruit. Ils tenoient des discours abo-  
minables contre les Sacremens & les Ecclé-  
siastiques. En 1405 il s'éleva une révolte  
contre le Roi qui étoit accusé de donner at-  
teinte aux libertés du peuple & du Clergé. La  
révolte fut apaisée par la mort de l'Archevê-  
que d'Yorc, qui en étoit un des principaux  
Chefs. Le Pape Innocent VII excommunia  
ceux qui avoient tué ce Prélat; mais Grégoire  
XII leva ensuite l'excommunication. Henri  
IV donna en 1410 contre les Lollards un Edit  
plus rigoureux que celui qui avoit été publié  
contre ces hérétiques séditieux au commen-  
cement de son regne. Ils avoient affiché des  
placards aux portes des églises de Londres,  
portant qu'ils étoient cent mille, prêts à atta-  
quer ceux qui n'étoient pas de leur parti.  
Comme ils excitoient par-tout de funestes di-  
visions, & qu'ils se déclaroient hautement  
contre le Clergé & plusieurs Dogmes de la

I.  
Eglise d'An-  
gleterre.  
Regne d'Hen-  
ri IV.  
Troubles  
excités par  
les hérétiques  
Lollards.

Religion , Thomas d'Arondel Archevêque de Cantorberi assembla ses Suffragans , pour arrêter le progrès d'un mal qui s'étendoit de plus en plus.

II.  
Regne  
d'Henri V.

Ce Prince  
cause de  
grands maux  
à la France.

Le Roi Henri IV mourut vers l'an 1412 , & eut pour Successeur son fils Henri V âgé d'environ vingt-sept ans. Ce Prince profita des divisions qui étoient en France , pour causer de grands maux à ce Royaume. Ses sujets seconderent son ambition , en témoignant une extrême ardeur pour faire la guerre à la France. Il vint donc avec une armée descendre au Havre : il assiégea Honfleur , la prit d'assaut & la saccagea. Charles VI ayant assemblé ses troupes , marcha contre les Anglois , & leur livra bataille près d'Azincourt en Picardie le vingt-cinquième d'Octobre 1415. Les Anglois furent victorieux , & Henri V repassa en Angleterre emmenant avec lui prisonniers, plusieurs Princes & quatorze cens Gentilshommes. La défaite du côté des François fut entière. Il y eut un grand nombre de Seigneurs tués , & une partie considérable de l'armée. Cet avantage fit concevoir à Henri V le dessein de se rendre maître de la France. Il vint assiéger la ville de Rouen au mois de Juin 1419. On fit quelques tentatives pour engager les Anglois à lever ce siège , soit en proposant par l'entremise des Légats du Pape le mariage de Catherine de France avec Henri V , soit en rassemblant quelques troupes. Mais tout ce qu'on put faire fut inutile. Dieu vouloit punir les deux nations ; l'une , en l'accablant de toute sorte de calamités temporelles ; l'autre , en l'abandonnant à la fureur dont elle étoit animée. Le Roi d'Angleterre pour lever le siège de Rouen , proposoit des conditions qu'on

qu  
qu  
dic  
aux  
réd  
C  
près  
plus  
forc  
Rou  
la p  
Nor  
acco  
conv  
Meu  
mala  
y me  
gleter  
Bourg  
nemi  
avec  
reau d  
satisf  
Bourg  
ger la  
lution  
réduit  
d'Ang  
alla p  
étoit d  
jouïss  
son ép  
du Ro  
de paix  
malheu  
Le.  
avec C  
Ten

qu'on ne pouvoit accepter ; & le Dauphin , qui gouvernoit en France à cause de la maladie fâcheuse de Charles VI , n'eut aucun égard aux sollicitations des assiégés , qui étoient réduits à la dernière extrémité.

Cependant la famine en ayant fait mourir près de trente mille , & la maladie emporté plus de vingt mille , les assiégés se trouverent forcés de capituler. Henri V entra dans Rouen le dix-neuvième de Janvier 1420 , & la prise de cette ville entraîna le reste de la Normandie. On ne laissoit pas de négocier un accommodement entre les deux Rois ; & l'on convint d'une entrevûe dans un parc proche de Meulan. Comme Charles VI étoit demeuré malade à Pontoise , la Reine tint sa place , & y mena Catherine de France que le Roi d'Angleterre recherchoit en mariage. Le Duc de Bourgogne , qui étoit depuis long-tems ennemi du Dauphin , ayant voulu se réconcilier avec ce Prince , fut tué sur le pont de Montreuil dans le moment même qu'il lui faisoit satisfaction. Philippe fils unique du Duc de Bourgogne résolut de tout sacrifier pour venger la mort de son pere. Il prit donc la résolution , sans penser à quelle extrémité il alloit réduire le Royaume , de faire épouser au Roi d'Angleterre Catherine fille de Charles VI. Il alla pour cela avec le Roi Henri à Troies où étoit depuis peu le Roi de France , qui ne jouissoit pas de toute sa raison , & la Reine son épouse qui étoit entrée dans les intérêts du Roi d'Angleterre. On y conclut un Traité de paix qui fut pour la France une source de malheurs.

Le mariage d'Henri V Roi d'Angleterre avec Catherine fut ensuite célébré dans l'église

III.

Les Anglois  
se rendent  
maîtres de la  
Normandie.

IV.

Henri V fait

bannir le  
Dauphin de  
France, & se  
faire nommer  
héritier de la  
Couronne.

de saint Jean par l'Archevêque de Sens, en présence de Charles VI, qui ignoroit les conséquences de ce qu'il faisoit, & de la Reine qui commettoit contre le Dauphin son propre fils la plus horrible perfidie. Les articles de ce fameux Traité furent, que le Roi Charles nommoit & reconnoissoit Henri pour héritier de sa Couronne; que néanmoins Henri pendant la vie de Charles auroit seulement la qualité de Régent & d'héritier avec le gouvernement des affaires; que les deux Royaumes, l'Angleterre & la France, seroient unis, mais qu'ils ne dépendroient point l'un de l'autre, & qu'ils seroient gouvernés chacun selon ses loix; qu'on ne feroit aucun accommodement avec le Dauphin, que du consentement des deux Rois, du Duc de Bourgogne & des Etats des deux Royaumes. Juvenal des Ursins dit qu'il y eut des articles si injustes & si déraisonnables, qu'on ne doit pas même les rapporter. Henri V ne songea plus qu'à faire usage de sa nouvelle dignité. Il voulut se faire reconnoître par-tout, & commença par vouloir exercer son autorité à Melun. Mais il comprit par la résistance qu'il y trouva, combien il lui en coûteroit pour subjuguier toute la France. Les deux Rois Charles & Henri firent leur entrée à Paris le premier Dimanche de l'Avent 1410. Le lendemain les deux Reines firent aussi leur entrée parmi les acclamations du peuple. Trois semaines après, le Duc de Bourgogne rendit sa plainte contre le Dauphin devant les deux Rois & leurs Conseils. Il alléguait le meurtre de son pere. La cause fut plaidée avec beaucoup d'appareil; & l'Avocat & le Procureur général conclurent que le Dauphin étoit coupable. Il fut en conséquence

dé  
&  
ph  
épi  
inc  
Ro  
ven  
ces  
dre  
deu  
bles  
L  
cès  
avec  
de g  
en F  
agir  
lui l  
vergi  
doc.  
le mi  
ble q  
lui en  
de bo  
qu'il  
Le D  
se hà  
Il fit  
phin  
levé  
qu'il  
prit l  
allan  
Penda  
qui le  
comb  
tienn

déclaré indigne de succéder à la Couronne, & banni du Royaume à perpétuité. Le Dauphin appella de cet Arrêt, à Dieu & à son épée, comme ayant été rendu par des Juges incompetens, contre le Droit & les Loix du Royaume, & transféra le Parlement & l'Université à Poitiers, où les plus distingués de ces deux corps ne manquèrent pas de se rendre. Ainsi tout étoit double dans le Royaume, deux Rois, deux Parlemens, deux Connétables, deux Chanceliers, deux Amiraux.

Le Roi Henri V ayant eu de si heureux succès en France, s'en retourna en Angleterre avec sa nouvelle épouse, & y fut reçu avec de grands témoignages de joie. Il avoit laissé en France le Duc de Clarence son frere, pour agir en son absence. Le Dauphin avoit pour lui l'Anjou, la Touraine, le Poitou, l'Auvergne, le Berri, le Dauphiné & le Languedoc. Le secours qu'il tira de ces Provinces, le mit en état de défendre le droit incontestable qu'il avoit à la Couronne. Le Roi d'Ecosse lui envoya aussi trois ou quatre mille hommes de bonnes troupes, qui étant jointes à celles qu'il avoit déjà, défirent l'armée Angloise. Le Duc de Clarence fut tué, & le Roi Henri se hâta de revenir avec une nouvelle armée. Il fit tous ses efforts pour rencontrer le Dauphin; mais une violente dissenterie ayant enlevé plus de trois mille de ses soldats pendant qu'il faisoit inutilement cette recherche, il prit la résolution de retourner à Paris. En y allant il prit la ville de Dreux à composition. Pendant qu'il en faisoit le siège, un hermite qui lui étoit inconnu, vint lui représenter combien il deshonoroit la Religion Chrétienne par son injuste ambition, qui le por-

V.  
Suite des  
maux que les  
Anglois font  
en France.

Mort d'Henri  
V.

toit à s'empater du Royaume de France contre toute justice & contre la volonté de Dieu. L'hermite le menaça d'une prompte & sévère punition, s'il ne renonçoit à son entreprise. Henri méprisa cet avis, & continua comme il avoit commencé. Cependant il mourut quelques mois après à Vincennes, à la fin du mois d'Août 1422 âgé de trente-six ans, après en avoir régné près de dix. On lui fit un convoi fort honorable depuis Vincennes jusqu'à saint Denys. Son corps y fut mis en dépôt, jusqu'à ce qu'on le transportât en Angleterre, où il fut mis dans le tombeau des Rois à Westminster. Il n'avoit qu'un fils nommé Henri, âgé seulement d'un an. Il en confia l'éducation au Cardinal de Winchester son oncle, qui l'éleva en Angleterre. Le Duc de Gloucester son frere fut fait Gouverneur de ce Royaume, & la Régence de celui de France fut donnée à Jean de Bedford son autre frere, auquel il recommanda d'obliger en tout le Duc de Bourgogne, & de ne jamais faire la paix avec le Dauphin, que les Anglois ne fussent Souverains de la Normandie.

## II.

VI.  
Regne  
d'Henri VI.

Les divisions  
intestines des  
Anglois tempé-  
rèrent leurs  
violences  
contre la  
France.

Charles VI Roi de France ne survécut que de deux mois au Roi d'Angleterre. Aussitôt après la cérémonie de ses funérailles, le Comte de Bedford fit proclamer Roi le jeune Henri son neveu. Le Dauphin de son côté fut aussi proclamé Roi, par tous les Seigneurs qui étoient avec lui dans un château près du Pui en Velai, & fut nommé Charles VII. Il eut à se défendre contre une puissante ligue qui se forma contre lui, & que les Anglois favorisèrent. Dieu continua d'affliger la France du fléau de la guerre, qui désola les Villes & les

Pro  
me  
n'e  
mi  
Glo  
Ha  
de  
Duc  
fut  
ter.  
ge ;  
quit  
il s'  
char  
com  
les a  
accor  
ceux  
Le D  
Cardi  
sans l  
Légat  
Cardi  
de Glo  
les me  
Le  
parler  
& le P  
par un  
n'y en  
Philos  
ajouta  
verfite  
Profes  
par le  
vingt  
de Sci

Provinces. Les Anglois auroient infailliblement accablé ce Royaume, si leurs efforts n'eussent été rallentis par la division qui se mit entre le Duc de Bourgogne & le Duc de Gloucester, au sujet de Jacqueline Comtesse de Hainaut. Cette Princesse abandonna le Duc de Brabant son mari légitime pour épouser le Duc de Gloucester. Le Duc de Bourgogne en fut irrité, & fit la guerre au Duc de Gloucester. Le Pape Martin V déclara nul le mariage; & le Duc de Gloucester fut contraint de quitter Jacqueline. Pour se venger du Pape, il s'opposa à la publication d'une Bulle qui chargeoit le Cardinal Evêque de Vincerster de combattre les Vicéfittes & les Hussites par les armes spirituelles & temporelles, & qui accordoit un grand nombre d'indulgences à ceux qui se croiseroient contre ces hérétiques. Le Duc de Gloucester ne vouloit point que le Cardinal exerçât sa légation en Angleterre sans la permission du Roi, & appella tant du Légat que du Pape au Concile général. Le Cardinal fit une réponse qui adoucit le Duc de Gloucester; & il assembla des soldats pour les mener en Bohême.

Le Duc de Brabant dont nous venons de parler, avoit fondé l'Université de Louvain; & le Pape Martin V confirma cette fondation par une Bulle de la fin de l'année 1426. On n'y enseigna d'abord que les Humanités & la Philosophie; mais Eugene IV dans la suite y ajouta la Faculté de Théologie. Cette Université a toujours eu des Docteurs & des Professeurs célèbres, qui se sont distingués par leur érudition. L'on y compte jusqu'à vingt Collèges, où l'on enseigne toute sorte de Sciences. Elle a pour chef un Recteur;

VII.

Fondation  
de l'Universi-  
té de Lou-

vain.

qui exerce cette charge pendant six mois ,  
& qui est le protecteur des Colléges & des  
écoliers.

## III.

VIII. Les Anglois continuoient de ravager la  
France. Ils réduisoient ce Royaume à l'état le  
plus déplorable. Il n'y avoit ni ville ni bourg  
qui n'eût garnison : on voyoit de tous côtés  
des forts & des châteaux bâtis pour y mettre  
des troupes. Tous les Seigneurs avoient des  
soldats , ou plutôt des brigands , entretenus  
aux dépens du peuple. Nous ne pouvons nous  
dispenser de rapporter dans cet article plusieurs  
choses qui ont rapport à l'Histoire de France ,  
à cause de la part que les Anglois y ont eue.  
Les guerres & les calamités temporelles ren-  
trent dans l'objet de l'Histoire Ecclésiastique ;  
quand on les envisage avec les yeux de la Foi,  
& que l'on fait attention que ce sont des Chré-  
tiens qui prennent ainsi plaisir à s'entredétrui-  
re , & à causer à l'Eglise tous les maux qui  
sont les suites funestes de la guerre.

IX.  
Orleans af-  
siégé par les  
Anglois.

Dieu leur  
oppose une  
jeune fille  
nommée  
Jeanne  
d'Arcq, con-  
nue sous le  
nom de la  
Pucelle d'Or-  
leans.

L'an 1428 le Comte de Salisburi amena de  
nouvelles troupes d'Angleterre , & au mois  
d'Octobre il commença le siège d'Orleans ,  
après s'être rendu maître de toutes les places  
de la Beauce , & de celles qui étoient à douze  
ou quinze lieues au-dessus & au - dessous le  
long de la Loire. Il attaqua Orleans avec  
beaucoup de vigueur ; & les assiégés se dé-  
fendoient encore plus vigoureusement. Le  
Comte de Salisburi y fut tué d'un coup de  
canon. Cependant il ne sembloit pas que le  
Roi Charles VII pût jamais vaincre des en-  
nemis aussi puissans que les Anglois , ni faire  
rentrer la plûpart de ses sujets dans l'obéis-  
sance , si la Providence ne l'eût secouru d'une

mar  
lut  
le l  
les  
&  
vill  
Vau  
eu f  
lui  
Elle  
dév  
Vien  
Ang  
man  
leve  
siég  
faire  
Etat  
Je  
tions  
ou c  
pere  
neur  
l'ass  
fann  
pour  
quan  
& su  
bien  
mon  
étoie  
eur  
plus  
trou  
rité  
vem  
c'est

manière qui paroît miraculeuse. Dieu voulut se servir d'une jeune fille pour sauver le Royaume de France, & pour en chasser les Anglois. Elle se nommoit Jeanne d'Arcq, & étoit fille de Jacques d'Arcq payfan du village de Damremi sur la Meuse près de Vaucouleurs, & d'Isabelle Gautier. Ils avoient en soin d'élever leur fille dans la piété, & de lui inspirer un grand amour pour la vertu. Elle jeûnoit tous les Vendredis, & avoit une dévotion singulière mais solide à la sainte Vierge. Elle crut voir souvent saint Michel, Ange tutelaire de la France, qui lui commandoit de prendre les armes pour aller faire lever le siège d'Orleans que les Anglois assiégeoient depuis six mois, & pour aller faire sacrer à Reims le Roi Charles dont les Etats avoient été usurpés.

Jeanne d'Arcq négligea d'abord ces apparitions; mais comme elles furent réitérées trois ou quatre nuits de suite, elle en parla à son pere & à sa mere qui la menerent au Gouverneur de Vaucouleurs. Il ne fit que rire de l'assurance que lui donnoit cette jeune paysanne, du choix que Dieu vouloit faire d'elle pour chasser les Anglois du Royaume. Mais quand il l'eut entendu parler sur la Religion & sur la guerre, en personne bien instruite & bien sentée, qu'elle lui eut même appris qu'au moment qu'elle lui parloit, les François étoient battus devant Orleans, & qu'elle lui eut déclaré qu'ils éprouveroient encore de plus grands malheurs, s'il ne l'envoyoit pas trouver le Roi, il voulut s'informer de la vérité du fait qu'elle venoit d'assurer si positivement. Il apprit huit jours après, qu'en effet les François avoient été défaits ce jour

X.  
Jeanne  
d'Arcq des  
mande à at-  
taquer les  
Anglois.

là même dans l'attaque d'un convoi de harengs, que les Anglois faisoient conduire à leur camp, parce que c'étoit en Carême. Il est bon de remarquer en passant, combien on respectoit encore alors les loix de l'Eglise, qui prescrivent l'abstinence pendant tout ce saint tems.

## XI.

Elle est présentée à Charles VII, à qui elle découvre plusieurs secrets.

Ce Gouverneur, qu'on nommoit Baudricourt, commença alors à la regarder comme une personne envoyée de Dieu. Il lui donna des armes & des chevaux, & la fit mener au Roi. Ce Prince étoit alors à Chinon en Touraine, si mal dans ses affaires, qu'il n'espéroit pas pouvoir secourir Orleans, & qu'il pensoit à se retirer en Provence ou en Dauphiné. Jeanne d'Arcq ayant été introduite dans la chambre du Roi qui étoit toute remplie de jeunes Seigneurs, s'adressa d'abord à lui, & le salua avec un air modeste & plein de respect. Le Roi qui vouloit l'éprouver, lui dit : Ce n'est pas moi, voilà le Roi, en lui montrant un de ses Courtisans. Alors elle l'assura qu'elle le connoissoit bien, quoi qu'elle ne l'eût jamais vû, & lui parla avec tant d'esprit & de jugement, que toute la Cour en fut dans l'admiration, & crut voir en elle quelque chose de divin. Elle promit de secourir la ville d'Orleans, & de faire sacrer le Roi à Reims. Et afin que l'on ajoutât foi à ses paroles, elle dit au Roi des choses très-secrètes, & dont il pouvoit seul avoir connoissance. Vous rappelez-vous, Sire, lui dit-elle, que le jour de la Toussaint dernière, avant que de communier, vous demandâtes à Dieu deux graces ; l'une de vous ôter le désir & le courage de faire la guerre, si vous n'étiez pas le légitime héritier de la Couronne ; & l'autre,

de faire tomber toute sa colere sur vous plutot  
que sur votre peuple ?

Le Roi ne douta plus qu'il n'y eût dans XII.  
cette fille quelque chose de divin. Ou reconnoît Voulant que Jeanne  
néanmoins en convaincre les autres, il la fit d'Arcq est en-  
examiner par son Conseil, par des Docteurs, voyée de  
& enfin par son Parlement qui étoit à Poitiers. Dieu,  
Tous conclurent qu'elle étoit envoyée de  
Dieu, & qu'il falloit lui confier le soin de  
secourir Orleans. On lui donna des armes &  
un cheval, avec quelques troupes dont la  
conduite fut donnée à deux Seigneurs accom-  
pagnés de Chevaliers habiles dans l'art mi-  
litaire. Elle refusa l'épée que le Roi vou-  
lut lui donner, disant qu'il y en avoit une  
dans l'Eglise de sainte Catherine de Fierbois  
en Touraine, sur laquelle il y avoit cinq croix  
gravées avec trois fleurs de lis d'or, & qu'elle  
promettoit de battre les Anglois avec cette  
épée. On la lui apporta; & quoiqu'elle fût  
fort pésante, elle la manioit comme une épée  
ordinaire.

Jeanne d'Arcq ainsi armée prit congé du XIII.  
Roi, & alla à Blois où étoit le rendez-vous Elle se dis-  
des troupes destinées à secourir Orleans. Elle pose par des  
écrivit aussitôt aux Généraux Anglois de se actions de  
retirer; sinon qu'elle les y contraindrait par Religion à  
force, & leur feroit une guerre cruelle. Une attaquer les  
pareille menace ne les effraya pas beaucoup, & Anglois.  
ne les empêcha point de continuer le siège.  
Jeanne d'Arcq ayant fait ramasser autour de  
Blois sept mille hommes & une grande quan-  
tité de vivres, résolut de partir pour aller  
secourir Orleans: mais auparavant elle as-  
sembla les chefs, & leur dit que pour attirer la  
bénédiction du Ciel, il falloit se préparer au  
combat par la digne réception des Sacrements.

Elle les obligea en même-tems de chasser de l'armée toutes les femmes de mauvaise vie. Elle marcha ensuite du côté d'Orleans, y fit entrer des vivres, & y entra elle-même comme en triomphe. Son arrivée ranima le courage des assiégés, qui se rendirent maîtres d'une grande partie des forts que les Anglois avoient construits autour de la ville. Elle reçut à l'attaque d'un de ces forts, un coup de flèche qui lui perça l'épaule. Un Seigneur qui la vit toute en sang, vouloit la faire retirer. Non, non, lui dit-elle, il m'en coûtera un peu de sang; mais ils n'échapperont pas à la main de Dieu: & s'avancant toujours, elle monta sur le retranchement des ennemis, & y planta elle-même son étendart.

## XIV.

Elle fait lever le siège d'Orleans.

Alors les François poussèrent des cris de joie, & forcèrent les Anglois de lever le siège & d'abandonner tous les autres forts qu'ils tenoient encore. Jeanne d'Arcq remercia Dieu d'avoir délivré Orleans, & retourna à Chinon trouver le Roi, à qui elle rendit compte de ce qu'elle avoit fait. Les François la suivoient par-tout, comme s'ils eussent été assurés de la victoire. Les Anglois au contraire fuyoient, & n'osoient tenir devant elle. Ils furent battus à Patay en Beauce, & chassés de Gergeau, de Beaugenci, & de toutes les places qu'ils occupoient dans le pays. Il s'agissoit de remplir le second article de sa mission, qui étoit de mener le Roi à Reims pour y être sacré, quoique cette ville & toute la Champagne fussent encore au pouvoir des ennemis. Les Anglois avoient de bonnes garnisons non-seulement à Reims, mais encore à Troies, à Châlons, & dans toutes les autres villes par où le Roi devoit passer. Malgré tant d'obsta-

celle cette généreuse fille promit au Roi de le conduire à Reims en toute sûreté, & de l'y faire sacrer. L'assurance avec laquelle elle répondit du succès, encourageoit les plus timides. Sa réputation se répandit bientôt par toute la France. Les François se réveillèrent de l'assoupissement où ils étoient, & prirent les armes de tous côtés en faveur de leur Roi, pour qui Dieu paroïssoit se déclarer d'une manière sensible.

Charles VII à la tête de ses troupes qui grossissoient tous les jours, alla en Bourgogne pour passer en Champagne & se faire sacrer à Reims. La ville d'Auxerre sans ouvrir ses portes, fournit des vivres. Mais quand on fut à deux lieues de Troies, & qu'on se vit sans artillerie, & hors d'état de forcer cette ville où il y avoit une forte garnison, le Roi assembla son Conseil. Tous étoient d'avis qu'il falloit retourner en Berri; mais Jeanne d'Arc parla si fortement au Roi, que ce Prince consentit à la laisser faire, & ordonna qu'on lui obéît. Elle monta aussitôt à cheval, & fit avancer l'armée, comme pour faire le siège de Troies dans les formes. Jeanne étoit par-tout, donnant les ordres, se faisant entendre au pied des remparts, & menaçant si vivement les habitans de la vengeance de Dieu & de la colère du Roi, qu'ils demandèrent grace & ouvrirent leurs portes. La ville de Reims chassa en même tems la garnison Angloise, & envoya ses clefs au Roi, qui y fut sacré au mois de Juillet 1429 par l'Archevêque, nommé Renaud de Chartres. Le Duc d'Alençon, le Comte de Clermont, & les Seigneurs de la Tremouille, de Mailli & de Beaumanoir, représentoient les Pairs laïques.

XV.

Elle fait sacrer à Reims Charles VII malgré les efforts des Anglois.

qui étoient absens. La Pucelle d'Orleans en armes étoit présente à la cérémonie ; tenant son étendart à la main , & attirant sur elle les regards & l'admiration de tout le monde. La cérémonie du Sacre , qui au reste n'étoit point nécessaire pour rendre Charles VII Roi légitime , le rendit néanmoins plus absolu , plus respectable au peuple , & plus formidable à ses ennemis. Trois jours après que le Roi eut été sacré , il partit de Reims , & reçut sous son obéissance toutes les villes de Picardie & de Brie , qui toutes s'empressoient de rentrer dans leur devoir.

**XVI.**  
Elle demande  
à se retirer ,  
croyant sa  
mission finie.  
Le Roi Char-  
les s'y oppo-  
se.

Elle est prise  
par les An-  
glois.

Alors Jeanne d'Arcq alla se jeter aux pieds du Roi , & lui dit en pleurant , que le siège d'Orleans étoit levé , qu'il venoit d'être sacré dans la ville de Reims , que l'ordre de Dieu étoit exécuté , & sa mission finie ; qu'ainsi elle le prioit de lui permettre de se retirer. Mais le Roi lui fit de si vives instances , qu'il l'engagea à continuer de faire la guerre. Alors ce fut presque sans aucun succès , & la plupart de ses entreprises eurent une fin malheureuse. Le Roi , pour la récompenser de tant de services qu'elle avoit rendus à la France , l'ennoblit , aussi bien que ses trois freres & tous leurs descendans. Il changea le nom de sa famille en celui du Lys , & lui donna des terres pour vivre en fille de qualité. Comme le Roi vouloit assiéger Paris , il vint à saint-Denys dont on lui ouvrit les portes , & ensuite à la Chapelle. Jeanne d'Arcq vouloit qu'on en vint à l'assaut du côté de la porte de saint-Denys ; mais comme il y avoit beaucoup d'eau dans les fossés , elle ne put approcher des murs ; & ayant été blessée à la jambe , elle retourna à saint-Denys où étoit le Roi.

Ce  
aller  
Con  
tôt ,  
pou  
elle  
ville  
jour  
par  
zem  
lui-  
de  
pen  
L  
des  
rent  
forc  
en l'  
en é  
qui p  
m'y  
m'y  
venu  
signe  
pere  
Enfin  
faux  
tique  
qui  
qui f  
la ré  
touje  
tems  
rega  
& le  
mou  
lonté

Ce Prince en partit peu de tems après pour aller à Lagny. Les Anglois. allerent assiéger Compiègne, où Jeanne d'Arcq se rendit aussitôt, & trouva le moyen d'entrer dans la ville pour la défendre. Le lendemain de son entrée, elle fit une sortie sur les assiégeans. Ceux de la ville furent battus; & comme elle étoit toujours la dernière à se retirer, elle fut arrêtée par un Cavalier du Régiment de Jean de Luxembourg; qui la céda à son Colonel; & celui-ci la vendit aux Anglois pour la somme de dix mille livres, & cinq cens livres de pension annuelle.

Les Anglois résolurent de se venger sur elle des pertes qu'elle leur avoit causées. Ils la firent conduire à Rouen, & l'accuserent d'être forcière & hérétique. L'Evêque de Beauvais en l'interrogeant, lui demanda si elle étoit en état de grace. Hélas! lui répondit-elle, qui peut en être certain? Si j'y suis, que Dieu m'y conserve; si je n'y suis pas, qu'il daigne m'y mettre par sa bonté. Un Religieux étant venu pour l'exorciser, & faisant beaucoup de signes de croix: Ne craignez point, mon pere, lui dit-elle, je ne m'envolerai pas. Enfin après plusieurs procédures & plusieurs faux témoins ouïs, l'Evêque la déclara hérétique, & la livra aux Juges séculiers de Rouen; qui la condamnerent à être brûlée vive: ce qui fut exécuté. Elle parut alors au-dessus de la réputation & de la constance qu'elle avoit toujours fait paroître. Elle montra en même tems beaucoup de douceur & de patience, & regarda la mort comme la fin de ses peines & le commencement de son bonheur. Elle mourut avec une entière soumission à la volonté de Dieu à l'âge de vingt-un an, en

XVII.

Les Anglois la font brûler vive. Ses sentimens de piété à la mort.

Son innocence reconnue par le Pape.

exhortant les François à rentrer dans leur devoir, & en menaçant les Anglois de la colère de Dieu. Gerson avoit vû cette fille si extraordinaire; & l'on trouve dans l'édition de ses Ouvrages donnée par M. Dupin, un Traité où la mission de Jeanne d'Arcq est justifiée, de même que sa conduite. Le Gouverneur de Compiègne qui, à ce qu'on prétend, avoit été cause de sa prise, fut étouffé dans son lit par sa propre femme. On dit que l'Evêque de Beauvais qui l'avoit déclarée hérétique, eut une fin funeste, & qu'il mourut misérablement pendant qu'on le rasoit. L'an 1456 le Pape Callixte III nomma des Commissaires, & fit revoir son procès. Après un sérieux examen, il déclara nulles les procédures qui avoient été faites contre elle, comme contenant des erreurs de fait & de droit, reconnut son innocence, réhabilita sa mémoire, & déclara par un jugement solennel, qu'elle étoit morte martyte pour la défense de la Religion, de sa patrie, & de son Roi.

## I.V.

XVIII  
Les affaires  
des Anglois  
commencent  
à aller en dé-  
cadence.

Depuis la mort de Jeanne d'Arcq, les affaires des Anglois allèrent toujours en décadence. Ils furent chassés de plusieurs places, & en particulier de la ville de Chartres, dont l'Evêque, zélé partisan du Duc de Bourgogne, fut tué les armes à la main sur les degrés de son église Cathédrale. Les Anglois croyant que la présence de leur Jeanne Roi ranimeroit le courage de leurs partisans, le firent venir à Paris, & le couronnèrent comme Roi de France dans l'église de Notre Dame à la fin du mois de Novembre 1431. La guerre se fit ensuite presque dans toutes les Provinces de France, mais très-foiblement; parce que les deux

parti  
le Ro  
de Fr  
Enfin  
trava  
stes  
Bour  
à la  
cablé  
entre  
épou  
Co  
fares  
roit  
les m  
deux  
entre  
gogn  
de B  
& pr  
dinau  
impo  
Arras  
Princ  
deurs  
gat.  
Dépu  
Conc  
fres  
mais  
leurs  
sent  
d'eux  
le L  
avoit  
Fran  
en fu

partis s'étoient réciproquement épuisés, que le Roi d'Angleterre étoit mineur, & que celui de France se laissoit gouverner par ses favoris. Enfin le Pape Eugene & le Concile de Bâle travaillèrent à faire cesser des guerres si funestes à la Religion. Ils portèrent le Duc de Bourgogne à se laisser toucher de compassion à la vûe des maux dont la France étoit accablée. Charles de Bourbon eut à Nevers une entrevûe avec le Duc de Bourgogne qui avoit épousé sa sœur.

Ces deux Princes ayant terminé leurs affaires particulières, convinrent qu'il y auroit une conférence à Arras, pour chercher les moyens d'établir une paix solide entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre, & entre le Roi Charles VII & le Duc de Bourgogne. Ces Princes en écrivirent au Concile de Bâle au commencement de l'année 1435, & prièrent les Peres de leur envoyer des Cardinaux & des Prélats, pour terminer cette importante affaire. Il y eut en conséquence à Arras une assemblée très-célèbre. Tous les Princes Chrétiens y avoient leurs Ambassadeurs; le Pape & le Concile chacun son Légat. Il s'y trouvoit aussi des Evêques, & des Députés de l'Université de Paris. Le Légat du Concile exhorta les Anglois à recevoir les offres du Roi de France qui étoient très-justes; mais ceux-ci n'ayant rien voulu relâcher de leurs prétentions, le Duc de Bourgogne, présent à cette auguste assemblée, se détacha d'eux, & fit son traité séparément, après que le Légat du Pape l'eut absous de la foi qu'il avoit jurée aux Anglois. Cette paix causa en France une joie universelle; mais les Anglois en furent consternés. Ce qui acheva de les ac-

XIX.  
Célèbres conférences d'Arras.

cabler, fut la mort du Duc de Bedford oncle du Roi d'Angleterre, & Régent en France. Après lui, le gouvernement ne fut plus confié qu'à des hommes violens, sans prudence & sans conduite.

XX. Ils virent donc chaque jour leur crédit diminuer & leur puissance s'affoiblir. Les Parisiens comparant l'orgueil & l'avarice des Anglois, avec l'affabilité & la magnificence de leurs Princes naturels, ne pouvoient plus les supporter, & ne cherchoient que l'occasion d'en secouer le joug. Les Bourgeois ayant appris que les Anglois étoient battus à saint Denys par l'armée du Roi Charles, prirent ce tems pour traiter de leur réduction à son obéissance. Ils obtinrent des lettres d'abolition, & la confirmation de leurs privilèges, & firent entrer le Connétable du Roi par la Porte saint Jacques. A peine fut-il dans Paris, que le peuple prit les armes, & chargea les Anglois de tous côtés. Un grand nombre fut assommé dans les rues, le reste sauva dans la Bastille, & n'en sortit qu'à bonne composition. Ce fut ainsi que la ville de Paris, après avoir été près de dix-huit ans au pouvoir des Anglois, rentra sous l'obéissance du Roi Charles VII son légitime Souverain en 1436. Le Roi y rappella le Parlement, la Chambre des Comptes & l'Université. La même année le Duc de Bourgogne voulant se venger des Anglois qui entretenoient mille intrigues dans ses Etats pour soulever ses sujets, assiégea Calais avec une armée fort nombreuse: mais il le vit forcé quelque tems après d'abandonner ce siège. Le Duc de Gloucester qui étoit venu pour l'attaquer, ne l'ayant plus trouvé devant Calais, entra dans la Flan-

Les Anglois  
chassés de Paris.

Ils ravagent  
la Flandre.

dro  
fac  
con  
jur  
per  
en  
ver  
don  
En  
part  
rem  
pro  
pen  
cou  
pira  
mar  
suite  
que  
L'Ec  
rité.  
Roi  
desh  
ses O  
& de  
tête  
Princ  
En  
Franc  
étant  
re, s  
les av  
rence  
tréve  
longé  
dispo

*d'Angleterre XV. siècle. 185*

dre, où il mit par-tout l'épouvante, brûla & saccagea tout le pays par où passa son armée.

Veis le même tems Jacques I Roi d'Ecosse fut assassiné pendant la nuit, par la conjuration de Valter son oncle qui vouloit usurper le Royaume. La Reine reçut deux coups en se mettant au-devant des assassins pour sauver la vie de son mari, auquel les meurtriers donnerent vingt-huit coups de poignard. Aeneas Sylvius qui se trouvoit en Ecosse de la part du Pape, excita les Ecossois à punir sévèrement les meurtriers de leur Roi. On fit leur procès, & Valter fut tourmenté publiquement pendant trois jours. On lui mit sur la tête une couronne de fer toute rouge de feu, & il expira dans les tourmens. Le Roi d'Ecosse avoit marié sa fille Marguerite à Louis qui fut ensuite Roi de France. Jacques II qui n'avoit que sept ans succéda à Jacques I son pere. L'Ecosse souffrit beaucoup pendant sa minorité. Catherine Reine d'Angleterre sœur du Roi de France & veuve d'Henri V, s'étoit deshonorée par sa mauvaise conduite. Un de ses Officiers qu'elle avoit épousé secrètement & dont elle avoit eu plusieurs enfans, eut la tête tranchée pour avoir osé épouser cette Princesse.

V.

En 1444 la guerre duroit encore entre la France & l'Angleterre. Mais les deux Rois étant enfin las des maux qui en étoient la suite, songerent à s'accorder. Henri VI fit les avances, & consentit qu'on tint des conférences à Tours. On ne put convenir que d'une trêve pour un an; mais elle fut ensuite prolongée jusqu'en 1448. Henri VI avoit des dispositions pacifiques, & un fonds de crainte.

XXV.  
Assassinat de  
Jacques I Roi  
d'Ecosse.

Mauvaise  
conduite de  
la Reine  
d'Angleterre.

XXVI.  
Les Anglois  
font une trêve  
avec les  
Francois &  
les Ecossois.

de Dieu, qui le rendoit sensible aux désordres que produisoient des guerres si longues & si cruelles. Mais son esprit étoit fort borné, & il se laissoit gouverner par sa femme, fille de René d'Anjou Roi de Sicile, Princesse d'un grand courage. Voulant s'emparer du gouvernement, elle prévint le Roi contre son oncle le Comte de Gloucester. Il fut arrêté de nuit & étranglé secrètement. Il avoit gouverné le Royaume pendant vingt-cinq ans.

## XXIII.

Ils la rompent & perdent en Ecoles deux grandes batailles.

Dieu appé-  
santit de plus  
en plus sa  
main sur les  
Anglois.

La mort de ce Prince & un impôt considérable que le Roi avoit voulu mettre dans la ville de Londres, causerent en Angleterre de grands désordres qui faisoient craindre une guerre civile. Malgré les troubles dont ce Royaume étoit agité au-dedans, les Anglois voulurent rompre la trêve faite avec les François & les Ecois. Ils firent en 1449 une irruption en Ecois qui leur fut très-funeste. Ils y perdirent deux sanglantes batailles, dans l'une desquelles vingt-quatre mille hommes furent taillés en pièces. Les victorieux vinrent fonder à leur tour sur l'Angleterre, & y firent de grands ravages. C'est ainsi que Dieu faisoit sentir à ce peuple les effets de sa juste colère. Charles VII profita de ces malheurs qu'éprouvoient les Anglois, pour les chasser de son Royaume. Il commença par se rendre maître des places qu'ils avoient au pied des Pyrénées. Il eut des succès encore plus heureux dans le Perche & dans la Normandie. Après plusieurs conquêtes, il fit sommer la ville de Rouen de rentrer sous son obéissance. Les Bourgeois engagerent leur Archevêque à aller trouver le Roi, & à lui demander une amnistie générale pour tout le passé & la conservation de leurs privilèges. Le Duc de

Sommerfet fit ce qu'il put pour empêcher la ville de se rendre ; mais le Traité se fit malgré les oppositions & les menaces de ce Seigneur Anglois, & du fameux Général Talbot qui avoit fait tant de maux à la France.

Charles VII fit son entrée dans Rouen la veille de saint Martin 1449. Elle se fit avec beaucoup de pompe & de magnificence. Le Roi étoit monté sur un beau cheval couvert jusqu'aux pieds d'un velours bleu semé de fleurs de lis en broderie d'or, & portoit sur sa tête un chapeau doublé d'un velours rouge, au haut duquel étoit une houpe de fil d'or. C'est depuis ce tems que commença en France l'usage des chapeaux & des bonnets, qui s'introduisit peu à peu à la place des chapeaux, dont on s'étoit servi jusqu'alors. L'année suivante les Anglois voulurent encore recommencer la guerre, & ils perdirent toutes les places qui leur restoit en Normandie. Charles VII ordonna qu'on fit en action de grâces des processions générales dans tout son Royaume. Guillaume Chartier Evêque de Paris en ordonna une, qui fut très-solemnelle. On y compta jusqu'à douze mille enfans depuis sept ans jusqu'à onze, qui alloient deux à deux depuis l'église des saints Innocens jusqu'à Notre-Dame, & qui portoit chacun un cierge à la main. Ils étoient suivis des Chapelains qui portoit les Reliques. Le Roi de France ne se contenta pas d'avoir chassé les Anglois de la Normandie ; il voulut aussi leur enlever toutes les places qu'ils possédoient dans la Guyenne. Il y envoya une puissante armée sous la conduite des Seigneurs de Penthièvre, d'Armagnac & de Chabannes. Les François après s'être emparés de la plupart des

XXIV.

Ils perdent la Normandie & la Guyenne.

places , entrèrent dans Bordeaux & dans Baïonne que les Anglois avoient espéré pouvoir conserver. Ils firent quelque tems après, en 1453, de nouveaux efforts pour rentrer dans le Bourdelois. Mais ils éprouverent de nouveaux malheurs, & perdirent leur Général Talbot qui passoit pour le plus redoutable ennemi de la France.

## V I.

**XXV.** L'Angleterre accablée de tant de pertes au dehors, se vit déchirée au-dedans par une guerre civile qui mit le comble à ses maux. Richard Duc d'Yorck leva des troupes dans le pays de Galles, & vint auprès de Londres avec une armée, pour attaquer le Duc de Sommerfet que le Roi venoit de combler de bienfaits. On en vint aux mains, & l'armée du Roi fut mise en déroute, quoiqu'elle combattit avec beaucoup de valeur. Huit mille soldats demeurèrent sur le champ de bataille, & avec eux le Duc de Sommerfet, les Comtes de Stafford & de Northumberland. Le Roi abandonné des siens, se retira dans une petite maison, où il se vit bientôt à la discrétion du vainqueur. Richard le fit monter à cheval & le reconduisit à Londres. Il tint ensuite le Roi en tutelle, & se rendit absolument maître du gouvernement. La Reine Marguerite fille du Roi de Sicile, qui avoit autant d'activité que le Roi montroit d'indolence, se fit un parti puissant contre lui, & fit reprendre au Roi son autorité. Mais ce Prince, au lieu de s'assurer des rebelles, dont le Duc Richard étoit le chef, crut avoir tout fait en les éloignant de la Cour, ne considérant pas qu'ils ne seroient occupés qu'à chercher l'occasion, & à prendre les moyens de

L'Angleterre déchirée par des guerres civiles.

Richard Duc d'Yorck attaque & défait l'armée du Roi.

Le Légat du Pape favorise la révolte.

s'  
P  
L  
R  
st  
in  
pr  
me  
en  
du  
à  
fai  
se  
d'Y  
ser  
ter  
fa  
une  
tes.  
die  
Duc  
cier  
mis  
L  
hâta  
men  
me  
envi  
lui l'  
l'app  
prise  
Parle  
a us  
ici n  
quel  
xante  
IV tu

s'emparer de nouveau du gouvernement. Le Pape Pie II envoya en 1459 en Angleterre un Légat qui se rangea du côté des ennemis du Roi, & se conduisit comme s'il eût été question d'une guerre contre les infidèles, promettant des indulgences plénières à ceux qui prendroient les armes contre leur Roi légitime, & excommuniant ceux qui se mettroient en état de le défendre. Le Pape blâma la conduite criminelle de ce Légat, le rappella, & à son retour le fit mettre en prison, & lui fit faire son procès. Ce Légat avoit été engagé à se déclarer contre le Roi, par le parti du Duc d'Yorck qui étoit en Irlande, mais qui conservoit des intelligences secrètes en Angleterre. Elles éclaterent la même année, & la faction d'Yorck fut en état de mettre sur pied une armée plus nombreuse que les précédentes. Le Roi Henri qui voulut lui résister, perdit dix mille hommes, vit tuer à ses côtés le Duc de Buckingham avec ses plus fidèles Officiers, & tomba entre les mains de ses ennemis qui le menerent en triomphe à Londres.

Le Duc d'Yorck qui étoit en Irlande, se hâta de venir à Londres pour assister au Parlement qu'on y avoit convoqué. Il entra, comme s'il eût été Roi, au son des trompettes, environné de soldats & faisant porter devant lui l'épée nue. Il se logea à Westminster dans l'appartement du Roi même, qui étoit retenu prisonnier dans celui de la Reine. Il parut au Parlement, & y parla ainsi : Vous savez qu'on a usurpé sur mes ancêtres le trône où je viens ici m'asseoir ; & vous n'ignorez point par quels crimes ceux qui l'occupent depuis soixante ans, s'en sont mis en possession. Henri IV trempa ses mains dans le sang de Richard

XXVI.  
Richard veut  
s'emparer de  
la Couronne.

II. Henri V fit mourir mon pere. Pendant que la maison de Lancaſtre n'a fait tort qu'à moi & aux miens, je m'en ſuis cru dédommagé par l'honneur qu'elle a fait à la nation, & par les belles & grandes Provinces qu'elle a ſoumiſe au ſceptre Anglois. J'ai peu regretté de n'être pas Roi, tandis que vous en avez eu un qui, au droit près, méritoit de l'être. Mais aujourd'hui qu'un foible héritier de cet heureux uſurpateur me retient une Couronne, & perd des conquêtes qui vous ont coûté tant de ſang, je ſerois indigne de celui de tant de Rois qui coule dans mes veines, ſi pour recommencer leurs conquêtes, je ne prenois enfin la Couronne. Aidez-moi à en ſouvenir le poids; j'en partagerai avec vous les douceurs.

On délibéra long-tems ſur le parti qu'on devoit prendre. Comme on étoit ſur le point de déclarer Henri IV uſurpateur de la Couronne ſur la maifon d'Yorck, & de dégrader Henri VI ſon petit-fils, un reſte de compaſſion & de reſpect pour la Majesté Royale fit adoucir la ſentence. Quelqu'un de l'aſſemblée propoſa un tempérant, que le Duc d'Yorck, tout vainqueur qu'il étoit, ne crut pas devoir rejeter, & que le Roi captif regarda comme une faveur. Ce fut de conſerver à Henri la Couronne pendant ſa vie, à condition qu'à ſa mort elle paſſeroit à Richard Duc d'Yorck & à ſes enfans, à l'excluſion d'Edouard Prince de Galles. Chacun paroiffant ſatisfait, on fit une proceſſion ſolemnelle; où le Roi porta le manteau royal & la couronne ſur la tête, ayant le Duc d'Yorck près de lui comme ſon héritier préſomptif. La Reine refuſa abſolument de ratifier ce Traité, & prit le parti de ſe retirer.

v.  
l'a  
qu  
vo  
d'  
gl  
mi  
ſur  
plu  
éto  
for  
du  
vill  
bur  
dam  
écha  
pen  
ſer d  
cla  
de la  
min  
du pa  
une a  
une  
ment.  
tion  
ſon ép  
La Re  
ſon a  
phe. E  
& réta  
effrayé  
ſe ban  
ques d  
Reine  
ces.

*d'Angleterre. XV. siècle. 191*

Peu de tems après, cette Princesse ne pouvant souffrir que le Duc d'Yorck eût toute l'autorité, & qu'Henri son époux ne portât que le nom de Roi, assembla une armée qu'elle voulut commander en personne. Le Duc d'Yorck lui livra une bataille qui fut très-sanglante. En moins d'une demi-heure la Reine mit en désordre l'armée du Duc, qui demeura sur la place avec trois mille de ses soldats. Le plus jeune de ses fils âgé de douze ans, qui étoit à ses côtés, fut tué par le Baron de Clifford d'une manière brutale & cruelle. La tête du Duc fut exposée à une des portes de la ville d'Yorck, avec celle du Comte de Salisbury, qui ayant été fait prisonnier, fut condamné comme rebelle à perdre la vie sur un échaffaut. La Reine après cette victoire, ne pensa plus qu'à délivrer le Roi, & à faire casser dans un nouveau Parlement le Traité conclu dans le dernier entre Henri & les Princes de la maison d'Yorck. Elle prit donc le chemin de Londres, & ayant appris que les chefs du parti ennemi marchaient contre elle avec une armée, elle alla les chercher, leur livra une seconde bataille, & les défit entièrement. Le Roi fut délivré, & eut la consolation de recouvrer tout à la fois, la liberté, son épouse, son fils unique & sa Couronne. La Reine ensuite marcha droit à Londres avec son armée victorieuse, & y entra en triomphe. Elle y reçut les soumissions des habitans, & rétablit l'autorité royale. La maison d'Yorck effrayée de tant de succès, ne pensa plus qu'à se bannir elle même d'Angleterre : mais quelques démarches imprudentes de la part de la Reine rétablirent bientôt après ses espérances.

XXVII.

Suite des guerres civiles.

Le parti de Richard défait.

**XXVIII.** La même année 1460 le Comte de la Marche devenu Duc d'Yorck par la mort de son pere, eut plusieurs avantages contre les troupes du Roi Henri. La Reine ne crut pas devoir l'attaquer près de Londres qu'elle regardoit comme une ville ennemie, & elle mena son armée du côté d'Yorck. Le Duc l'y poursuivit, & en vint à une bataille. Elle dura dix heures, & l'on combattit de part & d'autre avec tant de fureur, qu'il resta trente mille hommes sur la place. La victoire fut long-tems disputée; mais enfin elle se déclara en faveur du Duc d'Yorck, qui contraignit le Roi & la Reine de se retirer en Ecosse. Cette bataille se donna au mois de Mars 1461. Le Duc alla aussitôt à Londres, s'y fit couronner, & prit le nom d'Edouard IV. C'étoit le Prince le mieux fait de l'Europe: il étoit fort aimé à Londres, & il s'attiroit l'affection de tous les peuples. Le Roi Henri & la Reine son épouse réfugiés en Ecosse, y sollicitoient par eux-mêmes un secours capable de les rétablir; & leurs Envoyés faisoient aussi en France les mêmes sollicitations. La Reine y alla elle-même deux fois, mais sans en tirer rien qui approchât de ce qu'elle avoit espéré.

**XXIX.** Pendant qu'elle y étoit pour la seconde fois en 1465, le Roi Henri quitta tout d'un coup l'Ecosse, & entra déguisé en Angleterre. Son dessein étoit de ranimer son parti extrêmement abattu, de réveiller dans le cœur de ses sujets leur ancienne fidélité, & de profiter des conjonctures qui pourroient lui être favorables. Mais ayant été trahi par quelques personnes à qui il avoit confié son secret, à peine fut-il sur la frontière, qu'on l'arrêta, & qu'on le mena à Londres les jambes liées sous

Son fils Richard IV s'empare de la Couronne.

Le Roi Henri est fait prisonnier. Guerre civile contre le nouveau Roi Edouard.

Il est pris & mis en prison.

le  
L  
re  
da  
pl  
Le  
m  
ég  
qu  
pri  
ga  
qu  
aut  
d'E  
étre  
une  
peu  
Con  
çois  
dant  
de M  
mou  
la g  
en a  
vant  
Varv  
repa  
son g  
vick.  
veno  
étoit  
quelq  
qui la  
positi  
loir la  
ne se  
gligen  
Te

le ventre de son cheval. Jamais la maison de Lancaſtre n'avoit été plus proche de ſon entière ruine. N'ayant plus de reſſource , ni au-deſſus , ni au-deſſous , elle en trouva dans ſon plus cruel ennemi , qui devint ſon protecteur. Le fameux Comte de Varvick indigné de la manière dont Edouard ſe conduiſoit à ſon égard , prit la réſolution d'abattre ce Prince qu'il avoit lui-même élevé , de tirer Henri de priſon ; & de le remettre ſur le trône. Il engagea dans ſon parti ſes deux freres le Marquis de Montaigu & l'Archevêque d'Yorck , auxquels il joignit le Duc de Clarence frere d'Edouard. Pour rendre leur liaiſon plus étroite , ils convinrent que le Duc épouſeroit une des filles de Varvick. Ce mariage ſe fit peu de tems après à Calais , où le Duc & le Comte allerent ſ'affûrer du ſecours des François & d'une retraite en cas de diſgrace , pendant que l'Archevêque d'Yorck & le Marquis de Montaigu travailloient à exciter quelque mouvement de ce côté-là , pour commencer la guerre civile. Les révoltés ſ'aſſemblerent en aſſez grand nombre , & eurent d'abord l'avantage ſur l'armée du Roi. Le Comte de Varvick qui étoit en France en étant informé , repaſſa en Angleterre avec le Duc de Clarence ſon gendre , & ils joignirent l'armée à Varvick. Ils marcherent au-devant d'Edouard qui venoit en perſonne pour les combattre , & on étoit près d'en venir aux mains , lorsque quelques perſonnes parlerent de paix. Le Roi qui la deſiroit ſincèrement , en écouta les propositions , & le Comte fit ſemblant de vouloir la conclure. Edouard ſur cette eſpérance ne ſe tint point ſur ſes gardes , & par ſa négligence donna au Comte qui le faiſoit ob-

server avec soin , l'occasion de le surprendre pendant la nuit , & de l'aller enlever dans son camp.

XXX.  
Edouard IV  
remonte sur  
le trône.

Nouvelle  
guerre civile.

Cet événement auroit terminé la guerre, si Edouard n'eût point eu l'adresse de se sauver de sa prison. L'année suivante 1470, il remonta sur le trône & battit le Comte de Varvick. Cette nouvelle guerre civile donna lieu à bien des meurtres & à de grandes violences. Les avantages qu'avoit eu Edouard, furent bientôt suivis d'une nouvelle disgrâce. Le Comte de Varvick vint à bout en très-peu de tems de le chasser encore, & de mettre Henri sur le trône. La cérémonie s'en fit à la fin de la même année 1470, & fut suivie de la convocation d'un Parlement, dans lequel Edouard fut déclaré traître & usurpateur de la Couronne, ses biens confisqués, & tous ses partisans déclarés dignes de mort. Quelque tems après, Edouard engagea la Duchesse de Bourgogne sa sœur, à presser le Duc de Bourgogne son époux de lui donner du secours. Le Duc de Bourgogne vint débarquer en Angleterre avec 2000 hommes, & ne trouva point de résistance de la part du Comte de Varvick, qui avoit mené ses troupes au Nord du Royaume pour des affaires importantes. Edouard marcha droit à Londres dont on lui ouvrit aussitôt les portes. Il se saisit d'Henri, qu'il fit remettre dans la tour sans que personne s'y opposât. Après s'être arrêté deux jours dans Londres, il en partit avec des troupes pour aller au-devant du Comte de Varvick qui s'avançoit à grandes journées. Les deux armées en vinrent à une bataille qui se donna le jour de Pâques de l'an 1471. La victoire balança long-tems des deux côtés, mais enfin le Comte de Varvick

f  
d  
f  
m  
G  
to  
Se  
m  
ho  
co  
da  
roi  
le  
mo  
Pri  
reg  
Lan  
étoi  
fut  
dans  
lui  
dans  
à ne  
fut n  
ter f  
cette  
fonce  
fit vo  
étoit  
quels  
Henri  
il y e  
trône.  
Camb  
furent  
Le I

succomba, & fut tué avec plus de dix mille des siens & le Marquis de Montaign son frere.

Mais Edouard avoit encore une autre armée à vaincre. C'étoit celle du Prince de Galles, qui étoit accompagné de sa mere, de tous les Princes de sa maison, & de tous les Seigneurs qui lui étoient attachés. Cette armée, selon Comines, étoit de quarante mille hommes. On combattit long-tems avec beaucoup de chaleur; mais la confusion qui étoit dans les troupes de la Reine procura la victoire à Edouard. Le Prince de Galles, selon le même Auteur, y perdit la vie sous un tas de morts à l'âge de dix-huit ans. Ce jeune Prince avoit d'excellentes qualités qui le firent regretter. Tous les Princes de la maison de Lancastre & la plupart des Seigneurs qui y étoient attachés, périrent avec lui. La Reine fut prise sur le champ de bataille, & menée dans la tour de Londres: mais le vainqueur lui conserva la vie. Henri son époux enfermé dans la même tour, où il vivoit d'une manière à ne point causer d'inquiétude aux Anglois, y fut néanmoins massacré par le Duc de Gloucester frere d'Edouard, qui voulut se charger de cette exécution. Il eut la barbarie de lui enfoncer lui-même le poignard dans le sein, & fit voir dès-lors par cette inhumanité, qu'il étoit capable des crimes les plus énormes, auxquels il se livra entièrement dans la suite. Henri étoit âgé de cinquante-deux ans, & il y en avoit trente qu'il étoit monté sur le trône. Il est le fondateur du Collège royal de Cambridge. Le nom & la maison de Lancastre furent éteints par sa mort.

Le Duc de Gloucester dont nous avons parlé

XXXI.  
Nouveaux  
malheurs  
qu'éprouve  
l'Angleterre.  
La maison  
de Lancastre  
éteinte par la  
fureur du  
Duc de Glo-  
cester frere  
du Roi.

XXXII.  
Le Duc de  
Clarence frere  
du Roi  
mis à mort.

Mort d'Edouard.

Observation.

plus haut, rendit suspect à Edouard par ses calomnies le Duc de Clarence leur frere commun. Ce Prince avoit été uni avec le Comte de Varvick ; mais il l'avoit ensuite abandonné, & avoit même été la principale cause de la victoire qu'Edouard remporta sur ce Comte. Le Roi ajoutant foi aux calomnies dont on le chargeoit, ordonna qu'il fût ouvert tout vif, qu'on lui arrachât les entrailles & qu'on les jettât au feu, & qu'ensuite on lui coupât la tête. Sa mere fit modérer cette sentence par ses prières, & on laissa à ce Prince le choix de son supplice. Il choisit d'être plongé la tête en bas dans un tonneau de malvoisie. Cette mort fut fatale à Edouard, & il suivit son frere d'assez près. On dit que depuis ce tems-là, toutes les fois qu'on lui demandoit grace pour quelqu'un, il l'accordoit sans délai, en disant : Hélas ! mon pauvre frere n'a eu personne qui ait demandé grace pour lui. Il ne donna point d'autre marque de pénitence de son crime. Il est étonnant qu'un Roi si soupçonneux ne se soit point délié du Duc de Gloucester, l'un des plus méchans hommes de son siècle. Il tomba malade de chagrin, de ce que Marguerite d'Autriche fut préférée à sa fille pour être Dauphine de France, & mourut le quatrième d'Avril 1483. Il laissa deux fils, Edouard & Richard avec cinq filles, dont quelques-unes étoient mariées à des Seigneurs Anglois. Il ne lui restoit de deux freres qu'il avoit, que le Duc de Gloucester qui usurpa le trône. [ C'est avec une vraie peine que nous nous voyons forcés d'entrer dans un tel détail de guerres, d'affaires & de révolutions temporelles. Nous voudrions trouver dans l'histoire d'Angleterre du quinzième siècle

ele, des faits plus propres à instruire & à édifier les fidèles. Notre Ouvrage seroit plus intéressant, plus agréable & plus utile. Mais il ne dépend pas de nous d'arranger notre matière selon nos desirs, ni de changer la nature des objets. Nous aurions passé sous silence la plûpart de ces événemens, si des personnes, dont nous respectons le jugement, n'avoient crû qu'il ne falloit pas entièrement supprimer ces révolutions temporelles, si capables de faire connoître le triste état où étoit alors la Religion en Angleterre. Il est utile de voir dans quelle agitation fut alors ce Royaume. Cet ébranlement si terrible de l'Etat, ces guerres civiles, ces calamités temporelles, ces révolutions si surprenantes, que nous voyons en Angleterre dans le quinzième siècle, furent comme le prélude des maux d'un autre genre, qui firent entièrement périr cette Eglise dans le siècle suivant. Cette considération nous engage à rapporter la suite des guerres civiles dont nous avons déjà tant parlé; en abrégeant le plus qu'il nous est possible.]

VII.

Quelques précautions qu'Edouard eût prises pour assurer la Couronne à son fils aîné, on s'apperçut bientôt que le Duc de Gloucester qu'il avoit chargé de la lui conserver, prenoit des moyens pour la lui ravir. Thomas Morus fait un portrait affreux de ce Prince. Il dit qu'il nâquit sans probité, sans principes, sans conscience, fourbe, hypocrite, dissimulé, ne faisant jamais plus de caresses que quand il vouloit plus de mal. Cruel par férocité & par ambition, il comptoit pour rien la mort d'un homme dont la vie nuisoit à ses desseins. Au lieu de soutenir le jeune Roi dont

XXXIII.  
Le Duc de Gloucester usurpe la Couronne.

Barbarie de ce Prince.

il étoit tuteur, il ne songea qu'à le détrôner. Il fit arrêter ceux qui étoient chargés de sa conduite, & se fit déclarer par le Parlement protecteur du Royaume. Il condamna à mort les plus proches parens du Roi, dont il redoutoit la probité, & n'épargna pas même la vie du jeune Roi, qui ne regna que deux mois. Il demanda au Roi de France Louis XI son amitié; mais ce Prince refusa de voir ses Ambassadeurs, & protesta qu'il ne vouloit avoir aucun commerce avec un usurpateur souillé du sang innocent de ses neveux. Le Duc de Gloucester se fit couronner solennellement Roi d'Angleterre, & déclara Prince de Galles son unique fils, qui ne vécut pas longtemps. Il n'avoit d'inquiétude que du côté du Comte de Richemont, qui descendoit par les femmes du Comte de Lancastre, & qui s'étoit sauvé en Bretagne après le massacre d'Henri VI.

XXXIV.  
Nouveaux  
troubles en  
Angleterre.

Le Roi Ri-  
chard détrô-  
né.

Le Comte de  
Richemont  
couronné  
sous le nom  
d'Henri VII.

Richard s'abandonnoit à son caractère violent, & mécontentoit ses meilleurs amis. Il manqua de parole au Duc de Buckingham qui l'avoit favorisé dans le criminel dessein d'usurper la Couronne. Le Duc picqué forma la résolution de mettre sur le trône le Comte de Richemont. Il eut même l'adresse d'engager les partisans de la maison d'Yorck à favoriser ce Comte, en lui faisant épouser Elizabeth fille d'Edouard IV. Richard qui entretenoit partout un grand nombre d'espions, fut averti de la conspiration qui se tramoit contre lui. Il prévint les conjurés, & les obligea de s'enfuir d'Angleterre. Le Duc de Buckingham fut arrêté & eut la tête tranchée, sans avoir voulu rien révéler. Plusieurs autres personnes considérables eurent le même sort. L'Evêque d'Elie

se fauva en Flandre avec les plus zélés partisans de la maison de Lancaſtre. Le plus grand nombre ſe retira en France, où l'on fournit des troupes au Comte de Richemont pour l'aider à détrôner Richard. La Cour de France eſpéroit en favorifant ce Comte réunir la Bretagne à la Monarchie. Il alla en Angleterre avec les troupes que la France lui avoit fournies, & un grand nombre de Seigneurs ſe déclarerent pour lui. Il ſe donna une bataille décisive dans laquelle Richard III perdit la vie. Le Comte de Richemont fut reconnu Roi, & prit le nom d'Henri VII. Cette révolution arriva dans le mois d'Août de l'an 1485.

V I I I.

Dès qu'Henri VII fut tranquille poſſeſſeur du trône d'Angleterre, le Pape Innocent VIII confirma ſon mariage avec la Princeſſe d'Yorc, par une lettre du mois de Mars 1486, & ordonna aux Anglois de ne plus conteller le Royaume à Henri VII. Il écrivit auſſi au Roi, au mois de Mai ſuivant, pour le prier de ſouſtraire les Eccléſiaſtiques d'Angleterre à la juridiction ſéculière. Jean Morton Archevêque de Cantorberi & Légat du ſaint Siége, voyant combien il y avoit d'abus à réformer, aſſembla au mois de Février de la même année les Prélats & le reſte du Clergé de la Province. Nous n'avons point les réglemens qui furent faits dans cette aſſemblée. Il y eut quelques mois après un Concile à Lambeth pour condamner les erreurs de l'Evêque de Cheſter. Ses livres furent brûlés, & il fut dépoſé & enfermé dans un monaſtère. Il eut pour diſciple Jean Milverton Carme, Profefſeur dans l'Univerſité d'Oxford, qui après avoir été excommunié par l'Evêque de Londres, ſ'enſuit à

XXXV.

Le Pape Innocent VIII approuve l'élevation d'Henri VII.

Conciles en Angleterre.

Rome , où le Pape le fit mettre en prison & l'y retint pendant trois ans.

XXXVI.  
Nouveaux  
troubles exci-  
tés par un im-  
posteur.

On commençoit à peine à respirer en Angleterre , lorsqu'un Prêtre hardi & ignorant entreprit d'y exciter une nouvelle division. Il élevoit à Oxford un jeune homme de quinze ans, nommé Lambert Simnel fils d'un boulanger de la même ville. Il osa le faire passer pour un neveu du Roi Edouard IV de la maison d'Yorc , qu'on appelloit le Comte de Varvick , & qu'Henri VII retenoit prisonnier dans la tour de Londres. Ce Prêtre ayant instruit Lambert de la manière dont il devoit jouer son rôle , le mena en Irlande où l'on étoit fort attaché à la maison d'Yorc. Le Vice-Roi d'Irlande reçut ce fourbe , & la plupart des Nobles suivirent son exemple. Lambert fut mené au château de Dublin , où on le proclama Roi avec beaucoup de solemnité. Henri VII persuadé que cette conspiration avoit été formée en Angleterre par les partisans de la maison d'Yorc , fit enfermer la Reine Douairiere sa belle-mere dans un Couvent , où elle passa le reste de ses jours. Il fit voir aux Seigneurs & au peuple le vrai Comte de Varvick qu'il tira de la tour. Il vint à bout d'appaiser les troubles qui commençoient à s'élever dans Londres , mais les Irlandois ne furent point détrompés. La Duchesse Douairiere de Bourgogne leur fournit des troupes , dont le Comte de Lincoln fut établi chef. On vint attaquer Henri VII qui demeura victorieux. Le Prêtre qui avoit conduit l'intrigue fut condamné à une prison perpétuelle. Le jeune Lambert fut occupé à tourner la broche dans la cuisine du Roi , & eut ensuite une place dans la fauconnerie. Ceci arriva en 1487.

L'année suivante Henri VII songea à remédier à l'abus que l'on faisoit des asyles. Quelques crimes que l'on eût commis, on étoit à couvert des poursuites de la justice, quand une fois on s'y étoit retiré. On voyoit tous les jours des séditieux & des scélérats accourir aux églises, & trouver dans ces lieux consacrés à Dieu l'impunité contre ses propres loix, & une protection assurée contre la justice qu'il a lui-même établie. Comme il étoit facile d'éviter ainsi la punition des plus grands crimes, ils devenoient chaque jour plus communs. Henri VII voulant arrêter ce désordre, s'adressa au Pape Innocent VIII, & lui envoya un Ambassadeur extraordinaire, à qui il cacha le véritable motif de son ambassade, afin que le Clergé d'Angleterre n'en étant pas instruit, n'y formât aucune opposition. On ignore si le Roi demandoit l'entière suppression des privilèges des asyles; mais il est certain qu'il ne put obtenir qu'une diminution de ces privilèges. Le Pape fit expédier une Bulle qui contenoit les articles suivans. 1. Qui-conque après s'être retiré dans un asyle, l'aura quitté pour commettre quelque nouveau crime ne pourra plus y être reçu. 2. Les débiteurs, qui pour éviter les poursuites de leurs créanciers, auront eu recours aux asyles, pourront être saisis & seront sujets aux formalités ordinaires de la justice. 3. Un criminel de leze-majesté qui aura été reçu dans un asyle, n'en pourra être tiré; mais le Roi pourra l'y faire garder à vûe, & empêcher qu'il ne dise ou fasse rien qui puisse troubler la tranquillité publique. La Bulle du Pape fut publiée & exécutée; malgré le Clergé, qui en étoit fort mécontent.

XXXVII.  
On met des bornes aux privilèges des asyles.

XXXVIII.  
Nouvelle  
guerre civile.

Six ans après, c'est-à-dire, en 1494, on vit encore naître en Angleterre une guerre civile, qui fut l'effet de la haine irréconciliable de la Duchesse Douairiere de Bourgogne sœur d'Edouard IV contre Henri VII. Elle supposa qu'un fils d'Edouard IV s'étoit dérobé à la barbarie de Richard III, & qu'il avoit été aidé par ses bourreaux à sortir de la tour, & à chercher une retraite. Elle s'appliqua ensuite à former un faux Duc d'Yorc, plus ressemblant que Lambert Simnel, dont nous avons parlé. Elle choisit pour cela un jeune homme qu'on appelloit Perkins. Il étoit originaire de Tournai, mais il étoit né en Angleterre, où ses parens avoient été obligés de faire un voyage. Il eut beaucoup de liaison avec des marchands Anglois & apprit leur langue. Il avoit à-peu-près l'âge qu'auroit eu alors le Duc d'Yorc s'il eût vécu. On remarquoit dans sa taille & dans tous ses traits quelque chose de délicat & de noble. La Duchesse de Bourgogne l'envoya secrètement en Portugal, où il demeura un an, & ensuite fit voile en Irlande. Il alla peu après en Flandres auprès de la Duchesse, qui seignant de ne le pas connoître, l'interrogea sur toutes ses aventures, en présence de plusieurs personnes de qualité. Faisant semblant d'être persuadée de la vérité de ce qu'il lui avoit dit, elle le traita comme son neveu, & réussit à lui faire apprendre tous les exercices convenables à un Prince. Elle l'instruisit des affaires les plus secrettes de la maison d'Yorc, prévint les questions qu'on lui pourroit faire, & lui apprit comment il y falloit répondre. En un mot elle n'oublia rien de tout ce qui pouvoit le faire passer pour le

véritable Duc d'Yorc. Perkins fut reconnu en cette qualité par plusieurs Seigneurs Anglois, qui l'accompagnèrent dans une descente qu'il fit dans la Province de Kent. N'y ayant pas été bien accueilli, il alla en Ecosse, où le Roi Jacques IV le reçut honorablement, & le conduisit deux fois en Angleterre avec une armée. Comme on refusa constamment de le reconnoître, il se retira en Irlande, où il fut reconnu comme Duc d'Yorc. Alors il se forma contre Henri VII une conspiration qui pouvoit avoir des suites funestes. Ce Prince avant que de lever des troupes, fit faire des informations exactes de la mort du Duc d'Yorc & de l'origine de Perkins, & publia par-tout ce qu'il en avoit appris. En même-temps il fit arrêter les principaux Conjurés, ecclésiastiques, moines & laïcs. Quelques-uns eurent la tête tranchée; d'autres demeurèrent long-temps en prison, & l'on pardonna aux moins coupables.

Perkins ne se rebuta point de cette première disgrâce. Il retourna en Flandres en 1497 auprès de la Duchesse Douairiere de Bourgogne, qui l'envoya en Irlande. N'ayant pu s'y former un parti, il passa en Ecosse, où il fut encore très-bien reçu. Le Roi Jacques IV pour lui donner une marque publique de son estime, lui fit épouser une jeune Princesse d'un rare mérite, nommée Catherine Gourdon qui appartenoit à la famille Royale. Après le mariage, le Roi d'Ecosse, conjointement avec Perkins, leva des troupes, & entra dans la Province de Northumberland, où Perkins publia un manifeste contre Henri VII. Il mettoit à prix la tête du Roi, & promettoit de grandes récompenses à ceux qui contribu-

roient à le chasser du Royaume. Ce manifeste n'eut pas l'effet que l'impositeur en attendoit. En même-temps il se forma une révolte dans la Province de Cornouaille, à l'occasion des nouveaux subsides qu'on exigeoit avec une extrême rigueur. Plus de vingt mille hommes prirent les armes contre le Roi; mais ce parti fut dissipé par la prudence & la modération d'Henri. Il sçut même ménager une paix avantageuse avec le Roi d'Ecosse. Perkins privé du secours qu'il avoit espéré tirer des Ecossois, & intimidé à la vue des mesures que le Roi Henri prenoit pour l'arrêter, se retira dans un monastère pour y jouir du privilège de l'asyle. On investit si bien la maison, que l'impositeur ne put se sauver. Les troupes se soumirent à la clémence du Roi, qui accorda la vie à la plupart des Officiers & des soldats. Voyant qu'il ne pouvoit pas avoir Perkins, il lui fit aussi offrir la vie, s'il vouloit se rendre volontairement. Perkins accepta l'offre. On le mena à la Cour: on le promena dans Londres à cheval; exposé aux railleries du peuple, & on lui fit donner par écrit la confession de sa fourberie, & le détail de ses aventures, sans néanmoins dire un mot de la Duchesse Douairière de Bourgogne. On l'enferma dans la tour, mais il trouva le moyen de se sauver. Il fut pris ensuite une seconde fois, & enfermé de nouveau dans la tour. Après qu'il y eut été quelque temps, on découvrit qu'il avoit fait un complot avec quelques domestiques du Lieutenant de la tour, de tuer cet Officier, & se sauver ensuite, & d'emmener avec lui le Comte de Varvick, qui étoit depuis long-temps prisonnier. On lui fit son procès, & ayant été convaincu de plusieurs

att  
for  
étr  
fié  
gle  
lai  
Pri  
rap  
qu  
qu

Ma  
exp  
non  
de  
glo  
fién  
d'un  
fes  
& e  
de t  
lui  
tion  
vou  
que  
& l'  
deu  
Rei  
de S  
cha  
Uni  
fois  
de l  
le R  
Son  
mai

attentats contre le Roi & contre l'Etat depuis son entrée en Angleterre, il fut condamné à être pendu. La dernière année du quinziesme siècle, la peste fit de grands ravages en Angleterre. Henri VII pour l'éviter, passa à Calais avec sa famille. Nous verrons la fin de ce Prince dans l'histoire du seiziesme siècle. Nous rapporterons ici ce qui arriva de plus remarquable en Ecosse depuis l'assassinat de Jacques I en 1436.

X.

Jacques II son fils qui lui succéda, épousa Marie fille du Duc de Gueldres. Il avoit été exposé à une infinité de périls pendant sa minorité. Il soutint dans la suite avec beaucoup de valeur différentes guerres contre les Anglois. Il fut tué d'un éclat d'arquebuse le troisieme d'Août de l'an 1460 en faisant le siège d'un château. Ce Prince fut fort regretté de ses sujets. Il étoit âgé de trente-neuf ans, & en avoit regné ving-quatre. Jacques, l'aîné de ses trois fils, qui n'avoit que sept ans, lui succéda. Mais il y eut de vives contestations au sujet du gouvernement. La Reine vouloit se l'attribuer; mais on ne lui accorda que la tutelle du Roi & de ses autres enfans, & l'on convint que deux de chaque parti avec deux Evêques gouverneroient le Royaume. La Reine étant morte trois ans après, l'Evêque de S. André, Prélat prudent & vertueux, fut chargé de la principale autorité. Il fonda une Université à S. André, & fit goûter aux Ecois pendant son gouvernement les avantages de la paix. Après sa mort arrivée l'an 1466, le Royaume fut agité de plusieurs troubles. Son frere fut nommé Evêque de S. André: mais les oppositions qu'il trouva l'obligerent

XXXIX.

Ce qui est arrivé de plus considérable en Ecosse depuis 1436.

d'avoir recours au Pape Sixte IV qui avoit érigé son Evêché en Archevêché, & l'avoit fait Légat du Saint Siége en Ecosse. Il ne put en exercer les fonctions, parce que les Seigneurs croyoient qu'en cela les anciens droits du Royaume étoient violés. Ses ennemis furent si puissans à Rome, qu'on le condamna à perdre son Archevêché. Sponde remarque que ce fut alors que les Rois d'Ecosse commencerent à nommer aux Evêchés & aux Abbayes du Royaume : ce qui fit tomber les bénéfices entre les mains des Courtisans.

Le Roi Jacques III donnoit de grandes espérances : mais ayant eu le malheur d'écouter un Médecin qui se mêloit d'astrologie, il devint le tyran de ses freres & des premiers Seigneurs de sa Cour, parce que ce Médecin lui avoit prédit qu'ils le priveroient de la Couronne. Ses deux freres Alexandre & Jean se joignirent aux Barons pour remédier aux désordres dont le Royaume étoit plein. Jean, le plus jeune, fit des remontrances assez fortes au Roi sur la situation des affaires. Ceux qui formoient le Conseil du Roi, se saisirent de la personne de ce jeune Prince, & le condamnerent à mort. Alexandre fut enfermé dans la forteresse d'Edimbourg, d'où il se sauva, & vint en France trouver Louis XI, qui le reçut avec bonté, & lui fit épouser la fille du Comte de Boulogne. Quelques Seigneurs conspirerent ensuite contre le Roi d'Ecosse, se saisirent de ses Conseillers qu'ils firent pendre, & mirent Jacques III en prison à Edimbourg. Alexandre vint avec des troupes, mit son frere en liberté, & le rétablit sur son trône. Mais la mauvaise conduite de ce Prince l'exposa à de nouveaux malheurs. Il donnoit les

emplois à des personnes qui n'avoient ni mérite ni naissance ; il étoit plongé dans la débauche , & donnoit souvent des preuves de sa cruauté. Les Seigneurs le sommerent de céder la Couronne à son fils alors âgé de seize ans , qu'ils avoient élu pour leur Roi. Jacques III le refusa ; & envoya des Ambassadeurs à Charles VIII en France , & à Henri VII en Angleterre , pour leur demander du secours contre les rebelles , en leur représentant l'intérêt qu'ils avoient à prendre sa défense. Il s'adressa aussi au Pape Innocent VIII , qui envoya en Ecoffe un Légat. Mais avant qu'il y arrivât , les Seigneurs attaquèrent Jacques III , & défirent son armée. Il tomba de cheval , & se sauva dans un moulin , où il fut pris & tué avec quelques-uns des siens. C'étoit l'an 1488. Il avoit trente-cinq ans , & en avoit régné vingt-huit. Ils reconnurent pour son successeur Jacques IV l'aîné de ses fils , qui profitant de l'exemple de son pere , ménagea la noblesse , se conduisit avec modération , & jouit d'une tranquillité parfaite.

X I.

Les Chevaliers de l'Ordre Teutonique , connus alors sous le nom de Freres de l'Hôpital de Sainte Marie de Jérusalem , institués vers la fin du douzième siècle , eurent au commencement du quinziesme de grands démêlés avec les Polonois. Ces prétendus Religieux s'étoient emparés du Palatinat de Culme , & d'un pays assez considérable. Les Polonois indignés , leur avoient déclaré la guerre. Quoique les Chevaliers eussent été défaits en plusieurs batailles , leur ambition & leur avidité ne leur permettant de garder ni paix ni trêve , ils revenoient toujours à la charge ; mais il

XL.

Ce qui est arrivé de plus considérable en Pologne.

Dieu se sert des Polonois pour punir les Chevaliers Teutoniques.

se donna l'an 1410 un sanglant combat qui fut décisif contre eux. Toute l'armée Teutonique fut taillée en pièces ; le grand Maître , quantité de Généraux & de Commandeurs demeurèrent sur la place. Jamais déroute ne fut plus générale , ni victoire plus complete. On compte que les Chevaliers perdirent près de soixante mille hommes. C'est ainsi que Dieu punissoit ces Religieux , qui ayant été établis pour étendre le Christianisme , le rendoient odieux à tous les infidèles. L'année suivante 1411 les Polonois firent la paix avec les Teutoniques , à la sollicitation d'Alexandre Vitthold grand Duc de Lithuanie. Les conditions furent que le Roi de Pologne qui étoit Ladislas Jagellon, rendroit aux Chevaliers tout ce qu'il avoit conquis en Russie ; que tous les Commandeurs & Chevaliers prisonniers seroient mis en liberté ; que l'Ordre payeroit au Roi une certaine somme d'argent pour leur rançon , & que la Samogitie demeureroit au Duc de Lithuanie , & retourneroit aux Chevaliers après sa mort.

XLI.  
Ladislas Jagellon travaille à la conversion de la Samogitie.

L'an 1412 , Ladislas Jagellon fit avec l'Empereur Sigismond un traité , par lequel ces deux Princes s'engageoient à exterminer les Chevaliers Teutoniques & à partager la Prusse. Sigismond combla de présens Ladislas , & lui remit la Couronne que l'Empereur Othon III avoit donnée à Boleslas premier Roi de Pologne , le sceptre , la pomme d'or , une épée & des joyaux appartenans à cette Couronne , qui avoient été autrefois transportés en Hongrie. Ladislas Jagellon avoit du zèle pour le progrès de la Religion. Voyant donc que la Samogitie étoit encore ensevelie dans les ténèbres de l'idolâtrie , il voulut faire porter chez ces peuples le flambeau de la Foi. Il s'y trans-

porta  
gran  
épou  
plu  
trava  
peup  
entre  
d'un  
lui -  
solda  
passé  
tres  
aucu  
rable  
puiss  
pour  
ils é  
& à  
les i  
les M  
lang  
Il le  
étoit  
drale  
plu  
tour  
s'étr

D  
Con  
deu  
tulé  
ver  
que  
d'em  
délé  
text

porta lui-même en 1413, accompagné du grand Duc de Lithuanie, de la Reine son épouse & de sa fille. Il emmena aussi avec lui plusieurs personnes éclairées, & capables de travailler à la conversion de ces infidèles. Ces peuples adoroient le feu & le tonnerre, & ils entretenoient un feu perpétuel sur le sommet d'une montagne. Ladislas y monta, l'éteignit lui-même, & donna ordre ensuite à ses soldats d'aller couper les arbres d'un bois qui passoit pour la demeure des dieux. Les Idolâtres furent fort étonnés de voir qu'il n'arrivoit aucun mal à ces soldats. Un des plus considérables d'entr'eux vint déclarer au Roi, que puisque leurs dieux avoient été assez lâches pour se laisser vaincre par celui des Polonois, ils étoient déterminés à abandonner leur culte & à s'attacher à celui du plus puissant. Le Roi les instruisit aussitôt lui-même, parce que les Missionnaires ne savoient pas encore la langue du pays, qu'ils apprirent dans la suite. Il leur donna pour gouverneur un Baron qui étoit Chrétien. Il fit bâtir une église Cathédrale dans l'endroit le plus peuplé, & il établit plusieurs Paroisses dans le pays. Ladislas retourna ensuite chez lui, glorifiant Dieu de s'être servi de lui pour cette bonne œuvre.

X I I.

Deux ans après, le Roi fit présenter au Concile de Constance par un de ses Ambassadeurs nommé Paul Valadimir, un Traité intitulé Démonstration. On entreprenoit d'y prouver contre les Chevaliers de l'Ordre Teutonique, qu'il n'est pas permis aux Chrétiens d'employer les armes pour convertir les infidèles, ni de s'emparer de leurs biens sous prétexte de les obliger à embrasser le Christia-

XLII.

Ecrit important qu'un Ambassadeur Polonois présente au Concile de Constance.

nisme. Les Chevaliers avoient fait usage de ce moyen pour s'enrichir & pour étendre leur domination. Paul Valadimir monroit dans son *Traité*, que cette conduite est opposée à l'équité naturelle & à la loi divine, & que ni les Empereurs par leurs Edits, ni les Papes par leurs Bulles, ne peuvent la justifier. Cet *Ecrit* fut lu dans une assemblée des Nations. On y agita la matière, mais on n'y termina rien. Le zèle avec lequel Ladislas avoit travaillé à la conversion des infidèles, & avoit secondé les travaux des Peres de Constance, engagea le Pape Martin V à confirmer tous les privilèges que ce Prince avoit obtenus du Saint Siège. Il lui accorda la qualité de Vicaire général de l'Eglise dans le Royaume de Pologne, & dans la partie de la Russie qui relevoit de lui. Le Pape avoit sans doute aussi égard à la générosité qui portoit Ladislas à entretenir à ses dépens un grand nombre d'églises qu'il avoit fondées.

XLIII.  
Livre sédi-  
tieux de Fal-  
kemberg.

L'Archevêque de Gnesne étant à Paris avec l'Empereur Sigismond en 1416, y avoit trouvé le livre séditieux de Jean de Falkemberg religieux Dominicain, contre le Roi de Pologne en faveur des Chevaliers Teutoniques. Le Prélat à son retour fit emprisonner l'auteur qui étoit encore à Constance. Ce libelle est adressé à tous les Rois, Princes, Prélats, & généralement à tous les Chrétiens. Falkemberg y promet la vie éternelle à tous ceux qui se ligueroient pour exterminer les Polonois & Ladislas leur Roi. La condamnation du libelle fut résolue unanimement dans le Concile, mais elle ne fut confirmée dans aucune Session publique. Le Pape Martin V qui en avoit signé la Sentence étant Cardinal,

voul  
Chev  
si mé  
kren  
tion  
çois  
causé  
étoie  
Petit  
l'Egl  
ne p  
les p  
tit &  
teine  
com  
com  
las é  
dre  
enve  
à son  
tonic  
une  
crioi  
tient  
dem  
Il te  
mes  
avo  
beau  
men  
L'E  
le C  
de P  
thua  
H  
en

voulut ensuite l'adoucir, à la sollicitation des Chevaliers Teutoniques. Les Polonois furent si mécontents de cette conduite, qu'ils appelèrent de ce deni de justice, & même de l'élection de Martin V, au futur Concile. Les François se joignirent aux Polonois dans cette cause, parce que les principes de Falkenberg étoient à peu près les mêmes que ceux de Jean Petit, dont nous parlerons dans l'Article de l'Eglise de France. Ni les uns, ni les autres ne purent faire condamner en plein Concile les principes pernicieux avancés par Jean Petit & par Falkenberg. Gerson s'en plaint fortement dans le dialogue apologétique qu'il composa après la séparation du Concile. Au commencement de l'an 1419, le Roi Ladislas écrivit au Pape Martin V, pour se plaindre de l'injustice des Nonces qu'il lui avoit envoyés, lesquels avoient pris hautement à son préjudice le parti des Chevaliers Teutoniques, & avoient eu la hardiesse de publier une Sentence contre lui. Il dit qu'on le décrioit comme un ennemi de la Religion Chrétienne, tandis qu'il ne désiroit rien plus ardemment que de travailler à sa propagation. Il termine sa lettre par exposer les torts énormes des Chevaliers, auxquels les Nonces avoient été si favorables. On fit en 1424 avec beaucoup d'éclat la cérémonie du couronnement de la Reine Sophie épouse de Ladislas. L'Empereur Sigismond y assista, de même que le Cardinal de Plaisance & un grand nombre de Princes d'Allemagne, de Hongrie, de Lithuanie & de Russie.

Henri Archevêque de Riga en Livonie tint en 1429 un Concile, dont nous n'avons point

XLIV.  
Concile en Livonie.

les actes. Ce Concile envoya des Députés à Rome contre ceux qui opprimoient l'église de Riga. Ces Députés étoient au nombre de seize. Ils furent arrêtés par un Chevalier Teutonique gouverneur d'un fort aux confins de la Livonie. Ce Chevalier se saisit de leurs lettres, leur prit l'argent qu'ils avoient & leurs habits, leur fit lier les pieds & les mains, & les fit jeter dans une rivière où ils furent noyés. Bien loin de se repentir d'un si grand crime, ce misérable Religieux eut l'impudence de s'en vanter comme d'une action héroïque. Ce fait étoit une nouvelle preuve de la justice des plaintes que faisoient si souvent les Polonois & les Lithuaniens contre les Chevaliers Teutoniques, & monroit de plus en plus que cet Ordre étoit plus propre à causer la ruine de la Religion que son accroissement. Il prouvoit encore combien l'Empereur Sigismond avoit tort de prendre le parti de ces Chevaliers & de les soutenir, comme il fit, contre le Roi de Pologne.

**XLV.**  
Fermeté d'un  
Evêque de  
Cracovic.

Comme ils continuoient toujours à maltraiter les Polonois, les Bohèmiens envoyèrent des Députés au Roi Ladislas pour lui promettre du secours contre eux. Ces Députés furent reçus avec beaucoup de magnificence, & même admis à la Communion par l'Archevêque de Gnesne & par les autres Prélats. Mais quand ils entrèrent à Cracovic, Sbignée qui en étoit Evêque fit cesser le service divin. Le Roi en fut si irrité, qu'il le menaça de le faire mourir comme son prédécesseur. C'est la plus grande faute qu'avoit fait ce Prince, qui auroit dû en faire pénitence au lieu de s'en vanter. L'Evêque ne fut point étonné de ces menaces, & répondit au Roi avec courage,

que q  
craign  
frir po  
Pierre  
au C  
ou tar  
Evêqu  
Roi a  
ne pr  
voit l  
comp  
aucun  
ordre  
& qu  
fondé  
après  
de la

La  
1434  
avoir  
plusie  
table  
devo  
môn  
sur d  
mun  
soit l  
pers  
un E  
cœur  
dista  
jour  
quel  
qui  
Cra  
mal

que quand il s'agissoit de la Religion, il ne craignoit rien; qu'il étoit prêt de tout souffrir pour elle jusqu'à la mort; que le sang de Pierre son prédécesseur demandoit vengeance au Ciel, & que Dieu ne manqueroit pas tôt ou tard de prendre sa défense. On dit que cet Evêque si généreux ayant été informé que le Roi avoit donné ordre à quelqu'un de le tuer, ne prit aucune mesure pour l'éviter. Il se levoit la nuit pour aller à sa Cathédrale, accompagné d'un seul Prêtre, & il ne lui arriva aucun mal, soit que le Roi eût révoqué un ordre si injuste, soit qu'il ne l'eût point donné, & que le bruit qui s'en étoit répandu fût sans fondement. Le Pape Eugene IV quelque temps après, voulut honorer la piété de cet Evêque, de la dignité de Cardinal.

X I I I.

Ladislas Jagellon mourut deux ans après en 1434 à l'âge de quatre-vingts ans, après en avoir régné près de cinquante. Ce Prince avoit plusieurs excellentes qualités. Il étoit si charitable envers les pauvres, que Martin V crut devoir l'avertir de mettre des bornes à ses aumônes. Ce Pape auroit pu exercer son zèle sur des maux plus dangereux & plus communs, que l'excès de libéralité dont il accusoit Ladislas. Si c'étoit un défaut, il n'y avoit personne en qui il fût plus excusable que dans un Prince, qui doit avoir naturellement le cœur généreux & bienfaisant. On dit que Ladislas ne buvoit jamais de vin, & que les jours de jeûne, il ne vivoit que de pain & de quelques légumes. Nous venons de parler de ce qui se passa entre lui & Sbignée Evêque de Cracovie. Ladislas son fils aîné lui succéda, malgré l'ambition de ceux qui s'y opposoient

XLVI.

Mort de Ladislas Jagellon.

Casimir élu Roi après la mort de son frere.

214 Art. V. *Eglises du Nord.*

à cause de sa trop grande jeunesse. Dix ans après, ce Prince étant dans sa vingtième année, attaqua les Turcs, & eut sur eux des avantages considérables. Mais il fut tué dans la bataille de Varne, s'étant jetté au plus fort de la mêlée. Les Turcs lui couperent la tête & la mirent au bout d'une picque comme une marque de leur victoire.

Les Polonois voulant se choisir un Roi, jetterent les yeux sur Frideric Marquis de Brandebourg, qui les remercia, en leur représentant que ce seroit une injustice de penser à d'autres qu'à Casimir Duc de Lithuanie, frere du dernier Roi. Ils élurent donc en 1444 Casimir, qui fut couronné peu de temps après.

**XLVII.**  
La Prusse se  
donne au Roi  
de Pologne.

Les Prussiens las du joug insupportable des Chevaliers Teutoniques, le secouerent en 1454, & se donnerent à Casimir avec la Poméranie, Culme, & tout ce que les Chevaliers possédoient. Il épousa la même année Elizabeth d'Autriche sœur du Roi de Hongrie. Sur la fin de son Regne, les Turcs ravagerent la Lithuanie & la Russie. Il demanda du secours au Pape Innocent VIII, qui écrivit à toutes les nations voisines de la Pologne, pour les exhorter à se joindre à Casimir, afin de l'aider à se défendre contre les infidèles. Ce Prince mourut en 1492 âgé de soixante-quatre ans, après en avoir regné quarante-huit. Son second fils Jean Albert lui succéda du consentement de Ladislas son aîné Roi de Hongrie & de Bohème.

Les autres Eglises du Nord ne fournissent presque rien qui puisse servir de matière à l'Histoire Ecclésiastique.

C  
en F  
siècle  
Duc  
Duc  
dre,  
On  
tion  
toien  
gne  
de co  
défa  
du v  
bre  
de cl  
sur u  
mest  
man  
douz  
hach  
d'un  
autre  
tous  
Bour  
d'Or  
les a  
loit

## ARTICLE VI.

*Eglise de France.*

## I.

**C**harles VI, dont nous avons déjà eu occasion de parler plusieurs fois, regnoit en France au commencement du quinzième siècle. Vers l'an 1405 on vit éclater entre le Duc d'Orléans frere unique du Roi, & Jean Duc de Bourgogne son oncle Comte de Flandre, une division qui eut de terribles suites. On négocia souvent entr'eux une réconciliation sincère. Mais celles qui se faisoient n'étoient qu'apparentes, & le Duc de Bourgogne cachoit toujours sous quelques marques de confiance, le dessein qu'il avoit formé de se défaire du Duc d'Orléans. Il l'exécuta la nuit du vingt-trois au vingt-quatre de Novembre 1407. Comme le Duc d'Orléans revenoit de chez la Reine qui étoit en couches, monté sur un mulet, & suivi de deux ou trois domestiques seulement, un Gentilhomme Normand qui l'épioit, accompagné de dix ou douze hommes, lui déchargea un coup de hache d'armes, dont il lui coupa la main, & d'un second coup lui fendit la tête en deux. Les autres lui donnerent aussi plusieurs coups, & tous se sauverent dans l'Hôtel du Duc de Bourgogne, qui assista aux funérailles du Duc d'Orléans, le plaignit, & le pleura comme les autres. Néanmoins quand il vit qu'on vouloit informer contre les meurtriers, il s'en-

I.  
Regne de  
Charles VI.

fuit en Flandre avec ses assassins. Cette retraite qu'il accompagna de menaces, fit craindre qu'il n'excitât quelque révolte dans l'Etat, d'autant plus qu'il avoit un grand crédit en France, & qu'il étoit fort aimé des Parisiens, qui au contraire n'aimoient pas le Duc d'Orléans. On pensa donc moins à le poursuivre qu'à l'appaiser, & plusieurs Seigneurs allerent à Amiens pour conférer avec lui, & parler d'accommodement.

II.

Jean Petit, Docteur, fait l'Apologie du Duc de Bourgogne & enseigne que chacun a droit de tuer un tyran.

Il s'y rendit, bien accompagné, & mena avec lui trois Docteurs de Sorbonne, entre lesquels étoit Jean Petit son Orateur. Il soutint hautement qu'il avoit fait une très-bonne action en faisant assassiner le Duc d'Orléans, & que bien loin d'en vouloir demander pardon au Roi, il se dispoisoit à aller à Paris pour se justifier publiquement. Il y vint en effet sur la fin de Février 1408, malgré la défense que le Roi lui avoit faite d'en approcher. Il étoit à la tête de huit cens gentilshommes, tous bien armés. Les habitans de Paris le reçurent avec joie, espérant qu'il les délivreroit des impôts dont ils prétendoient que le Duc d'Orléans les avoit accablés. Quelques jours après son arrivée, il demanda & obtint audience du Roi. La cause fut plaidée au mois de Mars à l'hôtel de saint Pol par Jean Petit, qui s'étoit déjà acquis beaucoup de réputation par ses discours. Il parla en présence du Dauphin, des autres Princes du sang, des plus grands Seigneurs, du Cardinal de Bar, du Recteur de l'Université, d'un grand nombre de Docteurs & d'une multitude de Bourgeois. Jean Petit s'efforça de montrer que le Duc d'Orléans avoit été un tyran; qu'il avoit une fois enforcélé le Roi,

Roi  
aut  
con  
qu'  
un  
de  
dev  
pen  
pen  
voi  
L  
dali  
leur  
à ca  
la pu  
dem  
mém  
en F  
guer  
qui é  
son a  
et au  
tisfac  
Petit  
Duc  
Louv  
Deny  
Avoc  
lettre  
de Bo  
Mais  
Avar  
de Bo  
en tr  
Duch  
Certe  
de B  
Z

Roi, une autre fois conspiré de le tuer, & une autre de le faire déposer par le Pape. Il en concluoit que sa mort étoit juste & nécessaire; qu'en ces sortes de cas chacun a droit de tuer un tyran, & que bien loin de faire au Duc de Bourgogne un crime de ce meurtre, on devoit lui en avoir obligation, & l'en récompenser, comme S. Michel avoit été récompensé d'avoir chassé Lucifer, & Phinées d'avoir tué Zambri.

La plus saine partie de l'assemblée fut scandalisée de cette apologie. Mais elle eut d'ailleurs tout le succès que l'auteur en attendoit, à cause de la foiblesse d'esprit du Roi & de la puissance du Duc de Bourgogne. Dès le lendemain ce Prince rentra en grace, & obtint même des lettres d'abolition. Etant retourné en Flandre quelques mois après pour faire la guerre aux Liégeois, la Duchesse d'Orléans qui étoit à Blois avec ses trois fils, profita de son absence pour aller à Paris demander justice au Roi du meurtre de son époux, & satisfaction des accusations atroces que Jean Petit avoit intentées contre lui. La cause du Duc d'Orléans fut plaidée publiquement au Louvre avec tant de succès par l'Abbé de S. Denys Bénédictin, & par Guillaume Cousinot Avocat au Parlement, que le Roi annulla les lettres de grace qu'il avoit accordées au Duc de Bourgogne, & le déclara ennemi de l'Etat. Mais cette disgrâce ne dura pas long-temps. Avant la fin de la même année 1408, le Duc de Bourgogne étant rentré dans Paris comme en triomphe, on parla d'accommodement. La Duchesse d'Orléans en mourut de chagrin. Cette mort facilita la réconciliation du Duc de Bourgogne avec le Roi & les trois fils du

III.

On s'élève contre la doctrine séditieuse de Jean Petit.

Duc d'Orléans, & l'accord en fut conclu solennellement à Chartres au commencement de l'année suivante 1409.

I I.

IV. *Guerres civiles.* Deux ans après, le Duc d'Orléans fils aîné de celui qui avoit été assassiné, sous prétexte de venger la mort de son pere, exerçoit par-tout d'horribles violences. Il se rendit maître de saint Denys & de saint Cloud, & il menaçoit d'entrer dans Paris & de déposer le Roi. Ceux de son parti se croyoient si assurés de prendre cette ville, qu'ils avoient déjà fait entre eux le partage du butin. Le Duc de Berri oncle du Roi étoit dans ses intérêts. Les Parisiens qui favorisoient le Duc de Bourgogne, demanderent le Comte de saint Pol pour gouverner, & on le leur accorda. Ce Seigneur, au lieu de s'attacher les plus considérables familles, s'associa trois fils d'un boucher du Roi. Ceux-ci mirent sur pied une compagnie de cinq cens bouchers, qui commirent mille désordres, obligerent ceux du parti d'Orléans de se rendre ailleurs, & allèrent mettre le feu au château de Bicêtre qui appartenoit au Duc de Berri. Les troupes du Duc d'Orléans pilloient la Picardie, tandis que lui-même travailloit à se rendre maître de Paris. Le Roi rappella alors le Duc de Bourgogne, qui entra en Picardie avec soixante mille hommes. Il vint attaquer ensuite le Duc d'Orléans, défit ses troupes, & fut reçu à Paris comme le libérateur de la France. L'année suivante 1412, la Guyenne & le Languedoc renoncèrent au gouvernement du Duc de Berri. Le Duc d'Orléans fit alors alliance avec les Anglois, à des conditions qui tendoient à la ruine de la France. Le Roi le regarda lui & ceux

qui l'  
enne  
pren  
cont  
marc  
cont  
ges a  
de ce  
rédui  
côté  
affoil  
coute  
partis  
Duc  
gne.  
glois  
avoit  
Qu  
Gerfo  
gé &  
pour  
corps  
de l'E  
tans,  
Etats  
léans.  
Evêqu  
à Jean  
en Fr  
teurs  
positi  
juridi  
tième  
& Je  
parlé  
dang  
mou

qui lui étoient attachés, comme ses plus grands ennemis ; & il alla à saint Denys pour y prendre l'oriflame, qui ne se déployoit que contre les ennemis de l'Etat & les Infidèles. Il marcha en personne avec le Duc de Bourgogne contre le Duc de Berri, qui l'attendit à Bourges avec une armée très-considérable. Le siège de cette ville fut fort long : les assiégés furent réduits à la dernière extrémité ; & d'un autre côté une espèce de maladie contagieuse qui affoiblissoit les troupes du Roi, l'obligea d'écouter les propositions de paix faites aux deux partis par le Comte de Savoye, petit-fils du Duc de Berri, & gendre du Duc de Bourgogne. La crainte qu'on eut de l'arrivée des Anglois, hâta l'exécution du dessein que le Roi avoit d'accorder la paix aux Princes.

Quand la paix eut été publiée dans Paris, Gerson fit un discours au Roi au nom du Clergé & de l'Université dont il étoit Chancelier, pour demander la grace de ceux de ces deux corps qui avoient eu part dans les brouilleries de l'Etat, & sur plusieurs autres points importants, tels qu'étoient la réformation de tous les Etats du Royaume & l'assassinat du Duc d'Orléans. Le Roi ordonna à Gerard de Montaigu Evêque de Paris & à son Official, de se joindre à Jean Polet, Dominicain Inquisiteur de la Foi en France, & à un certain nombre de Docteurs en Théologie, pour examiner les propositions de Jean Petit, & pour les censurer juridiquement. La lettre du Roi est du septième d'Octobre 1413. Le Duc de Bourgogne & Jean Petit n'y sont point nommés : il y est parlé seulement de beaucoup d'erreurs très-dangereuses par rapport à la Foi, aux bonnes mœurs & à l'Etat, qui depuis quelques années

Assemblée de Paris où l'on examine, & l'on condamne la doctrine de Jean Petit.

s'étoient répandues en France. En conséquence de cette Lettre du Roi à l'Evêque de Paris, on tint dans la maison épiscopale une assemblée célèbre qui fut de cinq séances. On y lut les propositions les plus choquantes du discours qu'avoit fait Jean Petit pour justifier l'assassinat du Duc d'Orléans. Elles furent condamnées par une Sentence de l'Evêque de Paris & de l'Inquisiteur de la Foi, & on les brûla solennellement. Cette Sentence qui est datée du mois de Février 1414, déclaroit la doctrine de Jean Petit erronée dans la Foi, contraire aux bonnes mœurs, & scandaleuse. Le Roi la confirma par des lettres patentes, & enjoignit à ses Parlemens de la mettre dans leurs registres. Elle ne fut néanmoins enregistrée au Parlement de Paris que deux ans après.

VI.  
Suite des  
guerres civili-  
les.

La principale  
erreur de  
Jean Petit  
condamnée  
au Concile de  
Constance.

Après la condamnation de la pernicieuse doctrine de Jean Petit, le Roi songea à poursuivre le Duc de Bourgogne comme ennemi de l'Etat. Il marcha contre lui, assiégea & prit Compiègne, se rendit maître de Soissons, qui fut abandonné au pillage, reçut les soumissions du Comte de Nevers, frere du Duc de Bourgogne, & fit des progrès qui intimiderent le Duc rebelle. La Comtesse de Hainaut & le Duc de Brabant demanderent grace pour leur frere & l'obtinrent. On ne perdit point de vûe en France l'Ecrit fameux de Jean Petit, & Gerson exposa dans le Concile de Constance les suites que pouvoit avoir la doctrine qui y est contenue. Le Duc de Bourgogne de son côté fit tous ses efforts pour empêcher qu'on ne flétrît la mémoire de son apologiste, qui étoit mort depuis peu. Il envoya à Constance des Députés pour s'opposer aux

poursuites de Gerson & du Cardinal d'Ailli. Malgré les intrigues des partisans du Duc de Bourgogne, on condamna dans la quinzième Session du Concile de Constance la proposition générale, qui-auroit fait chaque particulier à faire mourir un-tyran par quelque voie que ce fût, & quelque serment qu'on eût fait. Cette doctrine fut déclarée hérétique, scandaleuse, & propre à produire des séditions & des parjures. On s'abstint de nommer l'Auteur, ni aucun de ceux qui le favorisoient. Ceux qui sentoient le mal que pouvoit faire l'Écrit de Jean Perit, se donnerent de grands mouvemens pour le faire examiner, & attirer à l'auteur la fétrissure qu'il méritoit; mais ceux que le Duc de Bourgogne avoit envoyés, s'y opposèrent toujours, & firent tant par leurs intrigues, que l'affaire demeura indéciſe.

I I I.

La paix qui avoit été faite avec le Duc de Bourgogne, étoit assez mal affermie, & de temps en temps il avoit des preuves de son peu de solidité. Le Pape Martin V, à la sollicitation de l'Empereur Sigismond, envoya en France en 1418 les Cardinaux des Ursins & de saint Marc, pour travailler à y appaiser les troubles, dont on craignoit avec raison que les Anglois ne profitassent. On tint à Montereau une assemblée, où les Députés des deux partis convinrent, que le Duc de Bourgogne auroit le gouvernement de l'État pendant la vie du Roi, mais conjointement avec le Dauphin, qui étoit en âge de prendre connoissance des affaires. Le Connétable d'Armagnac, Henri de Marle Chancelier du Royaume, & ceux qui gouvernoient pendant

VII.  
Nouvelle  
guerre civile.  
Ses fâcheuses  
suites.

la maladie du Roi , craignant le ressentiment du Duc de Bourgogne, s'y opposerent fortement ; & les troubles devinrent beaucoup plus grands qu'ils n'étoient auparavant. Les Parisiens favoriserent le Duc de Bourgogne , & firent entrer par la porte S. Germain des troupes auxquelles ils devoient se joindre. Dès que la sédition eut éclaté , le Prévôt de Paris courut prendre le Dauphin dans son lit , & le conduisit à la Bastille & ensuite à Melun. Le Roi qui étoit dans son hôtel , demeura au pouvoir des Bourguignons. De-là ces mêmes troupes se répandant dans toute la ville , se jetterent dans les maisons des Armagnacs, les pillerent , & firent beaucoup de prisonniers. Le Chancelier & le Connetable furent du nombre ; & on les mit dans la prison du Palais. Ceux qui avoient été bannis profitant de ce désordre , revinrent à Paris pleins de fureur & du désir de se venger , & exciterent une émotion la plus cruelle dont on ait oui parler. Ils tirerent du Palais le Connetable & le Chancelier , les tuerent , & exposerent leurs corps sur la table de marbre. De-là ils allerent dans les autres prisons , égorgerent les Evêques de Senlis & de Coutances dans le petit Châtelet , firent précipiter les autres du haut des tours , pendant que ceux qui étoient en bas , les recevoient sur la pointe de leurs halberdres. Il y eut près de deux mille hommes de tués.

Un mois après , la Reine & le Duc de Bourgogne firent leur entrée dans Paris avec beaucoup de pompe : on n'entendoit dans toutes les rues que concerts de musique. Mais ces réjouissances n'arrêterent point les massacres. Le soupçon d'être du parti des Armagnacs , étoit

un prétexte pour piller & égorger ceux qui avoient de l'argent, ou que l'on supposoit en avoir. Ceux qui commandoient cette troupe d'assassins, étoient de la lie du peuple, & le bourreau lui-même étoit un des chefs. En une seule occasion sa bande tua plus de deux cens personnes.

Pendant que la France étoit déchirée par ces cruelles divisions, le Roi apprit que Martin V avoit été canoniquement élu au Concile de Constance. Il le reconnut & le fit reconnoître par tout son Royaume. Cependant il laissa dans toute sa force une importante déclaration qu'il avoit donnée au mois d'Avril de la même année 1418, pour maintenir l'Eglise Gallicane dans ses Libertés, en supprimant les annates, les réserves & autres semblables charges, qui étoient fort odieuses. Mais quelques mesures que prit ce Prince pour soutenir sa déclaration, elle ne subsista pas longtemps. Le Duc de Bourgogne qui s'étoit rendu maître de Paris & de la personne du Roi, & qui dispoſoit de tout selon sa passion & ses intérêts, la fit révoquer avant la fin de l'année, dans la vûe de faire plaisir au Pape & aux Cardinaux, qui lui étoient dévoués, comme il avoit paru dans l'affaire de Jean Petit. Et tant que dura la guerre avec les Anglois, les Papes disposerent en France des bénéfices.

L'année suivante 1419, le Duc de Bourgogne s'accommoda avec le Dauphin, & s'engagea à lui laisser la principale part dans le gouvernement. Dans l'entrevûe qu'ils eurent sur le Pont de Montereau, le Duc de Bourgogne fut assassiné, comme nous l'avons dit dans l'Article précédent. Nous avons vu

VIII.  
Le Duc de Bourgogne s'oppose au bien que le Roi vouloit faire.

IX.  
Assassinat du Duc de Bourgogne.

Ses suites.

aussi jusqu'où Philippe son fils unique poussa le désir de venger la mort de son pere, les moyens qu'il employa pour faire passer la Couronne de France au Roi d'Angleterre, & le déplorable état auquel la France fut alors réduite.

X.  
Mort de  
Charles VI.

Commence-  
ment du Re-  
gne de Char-  
les VII.

Charles VI mourut le vingtième d'Octobre 1422 dans son Hôtel de saint Paul à Paris où il étoit né, n'ayant auprès de lui que son premier Gentilhomme de la chambre, son Confesseur & son Aumônier. Il étoit âgé de cinquante-deux ans & en avoit régné quarante-deux. Le lendemain de sa mort après midi, les Chanoines accompagnés des Officiers du Palais, vinrent enlever son corps qu'on porta dans l'église de saint Paul, où le jour suivant on célébra une Messe solennelle. Il fut dans cette église pendant neuf jours, après lesquels on le porta à la Cathédrale & de là à S. Denys, pour être mis dans le tombeau de ses prédécesseurs. Aucun Prince du sang n'assista à ses funérailles. Il avoit épousé Isabelle de Baviere à Amiens en 1385, & en avoit eu six fils & six filles. Ses trois premiers fils moururent dans l'enfance, & les trois autres, Louis, Jean & Charles furent Dauphins l'un après l'autre. Il n'y eut que ce dernier qui survécut, & qui succéda à Charles VI. Nous avons vû le commencement du regne de Charles VII, la peine qu'il eut à résister aux Anglois qui avoient usurpé la Couronne, & les moyens extraordinaires que la Providence employa pour la lui conserver. Nous n'avons pu nous dispenser de parler des maux temporels que la France éprouva alors, & qui furent si funestes à la Religion.

## I V.

Le Clergé de France depuis le séjour des Papes à Avignon, avoit souffert une infinité d'injustices de la part de la Cour de Rome. Ces vexations avoient toujours continué, sans que les plus vives remontrances des Rois eussent pu les arrêter. Ce fut pour y mettre fin que le Roi Charles VII convoqua en 1438. une assemblée à Bourges, où le Pape Eugene & les Peres de Basle envoyèrent leurs Légats. Elle étoit composée des personnes les plus illustres du Royaume. Le Roi voulut y présider lui-même, assisté de son fils Louis Dauphin, de plusieurs Princes du sang, & des plus grands Seigneurs tant ecclésiastiques que séculiers de son Conseil. On y dressa ce Règlement si célèbre, qui fut appelé **PRAGMATIQUE SANCTION**, nom que l'usage a donné aux Ordonnances qui concernent les grandes affaires de l'Eglise & de l'Etat, ou celles qui se rendoient dans les assemblées publiques de l'avis de plusieurs Jurisconsultes savans dans la Théologie du Droit, qu'on appelloit *Pragmatici*. Pour bien entendre ce règlement si important, il est à propos de faire auparavant quelques observations.

Autrefois les Evêques étoient élus dans toute l'Eglise par les suffrages du Clergé & du peuple. Tant que les Gaules furent soumises aux Empereurs Romains, le Clergé & le peuple élurent leurs Evêques : mais après la chute de l'Empire, les Rois qui s'emparèrent des Gaules, ayant appelé les Evêques à leur Conseil, les Evêques par reconnaissance & pour leur faire plaisir, ordonnerent que le consentement des Rois seroit nécessaire dans la suite pour la validité des élections. Il arriva souvent que

XI.  
Assemblée célèbre du Clergé à Bourges, où l'on dressa la Pragmatique-Sanction.

XII.  
Comment se faisoient autrefois les élections.

les Rois alloient au-delà du privilège qu'on leur avoit accordé : mais on convenoit toujours que l'élection appartenoit au Clergé & au peuple. On vouloit seulement qu'aucun Evêque ne fût élu sans être connu du Roi, & sans avoir son agrément. Quand un Evêque étoit mort, quelques ecclésiastiques & quelques laïcs étoient députés vers le Métropolitain, qui supplioit le Roi de permettre de donner un Evêque à cette église, & de désigner un des Evêques de sa Province, pour assister au nom du Roi à l'assemblée qui devoit se tenir pour l'élection ; & cet Evêque étoit nommé Visiteur. Lorsque l'élection étoit faite, on en portoit l'acte au Métropolitain, qui l'envoyoit au Roi pour avoir son consentement. Ensuite l'Archevêque & les autres Evêques de la Province examinoient l'élu & le sacroient.

Cet usage continua jusqu'aux premiers Rois de la troisième Race, qui y apportèrent un grand changement. Voici comment se firent alors les élections. Quand un Evêché étoit vacant, le Chapitre envoioit deux ou trois Chanoines au Roi, pour le prier d'agréer qu'ils élussent un Pasteur. Les Religieux & les Religieuses après la mort des Abbés & des Abbesse, donnoient le même avis au Roi. Souvent ses Officiers faisoient saisir le temporel de la dignité vacante, & s'en approprioient le revenu. Après l'élection, on donnoit de la part du Roi main-levée de la Régale, c'est-à-dire, de la saisie faite en son nom. Il y eut encore depuis d'autres changemens ; & il s'y glissa de grands abus vers le Règne de Charles VI, où l'Eglise & l'Etat étoient dans une si étrange confusion. Ce fut pour remédier à ces abus que le Conseil de Charles VII & le

Clergé de France envoyèrent des Mémoires au Concile de Basse dès l'année 1431. Ils avoient été dressés dans une autre assemblée de Bourges.

Les Peres de Basse pour répondre à ces Mémoires, envoyèrent au Roi de France plusieurs Décrets qui tendoient au rétablissement de la liberté de l'Eglise, & le prièrent de les confirmer & de les faire accepter dans son Royaume. Ce fut pour entrer dans des vûes si justes, qu'on fit la célèbre Pragmatique dont nous parlons. Par ce réglemeut que l'on a appelé le rempart de l'Eglise Gallicane, on ôte aux Papes presque tout le pouvoir qu'ils s'étoient attribué, de conférer les bénéfices & de juger des causes ecclésiastiques en France. Le Roi y proteste qu'il est obligé par le devoir de sa dignité royale, & par le serment qu'il a fait en recevant la Couronne, de défendre & protéger l'Eglise, ses Ministres & ses Loix sacrées; & de faire observer exactement dans son Royaume les Décrets des anciens Peres. Il dit ensuite que le Concile général de Basse avoit été légitimement assemblé par l'autorité des Conciles de Constance. & de Siennne, des Papes Martin & Eugene, pour réformer l'Eglise en son chef & en ses membres; que ce Concile qui travailloit à ce grand ouvrage, avoit fait des réglemens qu'il lui présentoit & à l'Eglise Gallicane par ses Députés, & prioit qu'on les reçût. Sur quoi, ajoute le Roi Charles VII, j'ai assemblé les Prélats de mon Royaume avec un grand nombre de Docteurs, de Théologiens, & de Députés de l'Université. Et ayant donné audience dans cette assemblée en présence des Princes & des grands Seigneurs de mon Royaume, aux

XIII.  
Ce qui a donné lieu à la Pragmatique.

Députés du Pape & du Concile de Basle, touchant ce qui concerne ce Concile, on a examiné leurs demandes avec beaucoup de soin; & les Prélats ayant représenté combien depuis la naissance de l'Eglise, la Foi Catholique & la discipline ecclésiastique avoient été florissantes en France, combien de maux avoit produit l'oubli des anciens Canons, & sur-tout la tolérance des réserves & graces expectatives, qui font qu'on confère le plus souvent les dignités ecclésiastiques & les bénéfices à des personnes inconnues, sans science, sans piété, au grand scandale des gens de bien, des églises, des Universités; au préjudice des Docteurs & des personnes éclairées du Royaume, & des droits de la Couronne: l'Eglise Gallicane touchée de tant de désordres & de tant d'abus, a arrêté dans cette Assemblée de Bourges, après un sérieux examen, des Décrets présentés de la part des Peres de Basle, de les accepter, les uns sans modification, & les autres avec modification: non, dit le Roi, qu'on ait jamais revoqué en doute la puissance souveraine du Concile; mais c'est qu'on a cru qu'il étoit de l'intérêt public d'ajouter à quelques-uns de ces articles ces modifications, convenables aux temps & aux usages du Royaume.

XIV. La Pragmatique étant dressée, le Roi nomma des Ambassadeurs pour la porter au Concile de Basle. Elle contenoit vingt-trois articles tirés des Décrets du même Concile, & principalement de ceux qui concernent l'autorité des Conciles généraux, les collations, les élections, les graces expectatives, les appellations, les Annates & autres exactions; la célébration de l'Office divin, les interdits. Le

Principaux articles de la Pragmatique.

pre  
cile  
de d  
le l  
étab  
au.  
tem  
& l  
arti  
de l  
tion  
déo  
par  
per  
fai  
cle  
gra  
des  
égl  
les  
des  
de  
ped  
Co  
con  
ped  
leu  
Sir  
c'e  
ch  
Fr  
Ro  
Il  
Il  
ob  
Pa

premier article regarde la célébration des Conciles généraux. Il ordonne qu'ils soient tenus de dix en dix ans, & que le Pape en désignera le lieu par l'avis du Concile. Le second en établit l'autorité. Il dit qu'il est supérieur au Pape, & qu'il tient sa puissance immédiatement de Jésus-Christ; que chaque fidèle, & le Pape même, est obligé de lui obéir. Cet article, tiré comme les autres, du Concile de Basle, est approuvé sans aucune modification. Le troisième regarde les élections. On déclare qu'elles seront faites avec liberté, & par ceux qui en ont droit. C'étoit pour couper court aux fréquentes réserves que les Papes faisoient en ce temps-là. Le cinquième article traite de la collation des bénéfices. Les grâces expectatives y sont détestées comme des occasions malheureuses de donner aux églises des ministres indignes & incapables de les servir, & de se soustraire à la juridiction des Ordinaires. Nous parlerons dans l'article de la discipline, des réserves & des grâces expectatives. La Pragmatique demande que le Concile de Basle imposé des peines temporelles contre ceux qui se serviroient de ces grâces expectatives, & obtiendront des bénéfices par leur moyen. Dans un autre Article on déclare Simoniaques ceux qui exigent les Annates, c'est-à-dire, le revenu d'une année entière de chaque bénéfice.

Cette auguste Assemblée du Clergé de France ayant dressé ces articles, supplia le Roi de faire une loi sur ce qui avoit été résolu. Il la fit, & cette loi fut appelée Pragmatique. Il ordonna que cette loi seroit inviolablement observée dans son Royaume, & il l'envoya au Parlement, où elle fut enregistrée l'année sui-

vante. Elle fut observée en France pendant le Regne de Charles VII; & les efforts que fit le Pape Eugene pour l'abolir, furent inutiles & sans effet. Nous rapporterons dans la suite toutes les atteintes qu'on lui a données depuis, & comment enfin le dernier coup lui fut porté par le fameux Concordat entre Leon X & François I.

## V.

XV.  
Le Roi s'applique à corriger plusieurs désordres.

Deux ans après l'établissement de la Pragmatique, le Roi assembla les Seigneurs de son Royaume à Orleans. Le but de cette assemblée étoit de chercher les moyens d'empêcher que les troupes ne fussent trop à charge aux peuples. Il fut arrêté, qu'en attendant qu'on pût procurer la paix, on réduiroit la Gendarmerie en compagnies d'ordonnance bien réglées; que chaque homme d'armes n'auroit que trois chevaux, au lieu de huit ou dix chevaux de bagage, qu'ils avoient auparavant avec grand nombre de valets qui ravageoient tout le pays de leur route. Cette réforme ne fut point du gout des Seigneurs ni des Officiers, & occasionna une ligue entre les Princes. Fâchés de ce que le Roi ne donnoit sa confiance qu'à quelques particuliers qui partageoient entr'eux tout le gouvernement, ils s'unirent contre les Ministres & ceux qui étoient du Conseil du Roi, & mirent à leur tête le Dauphin Louis, qui étoit déjà marié quoiqu'il n'eût que dix-huit ans. Le Roi dissipa cette faction, & obligea les ligués à lui demander pardon. Il parcourut quelque temps après la Champagne pour remédier aux désordres que les gens de guerre causoient dans les Provinces. Il fit exécuter pour ses concussions un homme qui étoit fort puissant: il priva de leurs charges & de

Leurs emplois plusieurs Officiers & Gouverneurs de villes pour leur mauvaise conduite, & ordonna que les troupes seroient logées dans les villes & dans les forteresses, en imposant certaines tailles pour leur entretien, afin qu'elles n'eussent aucun prétexte de vexer le peuple. Jean Chartier dit que c'est là l'origine des tailles en France, destinées pour la subsistance des soldats, afin qu'ils ne pillassent pas le pays.

Le même Auteur rapporte à la même année 1440 l'exécution de Gilles de Laval Seigneur de Rais, Maréchal de France, que le Duc de Bretagne fit arrêter & ensuite pendre & brûler à Nantes. Ce Seigneur étoit d'une des plus illustres maisons de France, mais si déréglé dans ses mœurs, qu'il s'abandonnoit à toute sorte de crimes contre la Religion & contre la nature. Sur la vie publiquement scandaleuse qu'il menoit, on le déféra à la justice. L'Evêque de Nantes lui fit son procès; le Sénéchal de Rennes juge général du pays s'y trouva, parce que le cas étoit mixte; & il fut condamné à être brûlé vif dans la prairie de Nantes.

Nous nous écarterions trop de notre principal objet, si nous rapportions ce que fit Charles VII pour éloigner les ennemis du dehors, & pour réprimer les séditieux au dedans. D'ailleurs nous avons eu occasion de parler des guerres continuelles qu'il eut à soutenir contre les Anglois. Le Parlement de Paris donna en 1455 une preuve de son zèle pour maintenir les Libertés de l'Eglise Gallicane. Guillaume de Malétroit Evêque de Nantes, avoit appellé à Rome d'une Ordonnance du Roi. Le Parlement, à la réquisition du Procureur

XVI.  
Exécution remarquable.

XVII.  
Arrêt du Parlement de Paris contre l'Evêque de Nantes.

reur général, rendit un Arrêt qui faisoit le temporel de cet Evêque à cause de son appel à Rome, parce qu'il avoit en cela violé les privilèges de l'Eglise Gallicane, & les loix fondamentales du Royaume, qui défendent d'interjetter de semblables appellations. Le même arrêt déclaroit que le Roi ne tient son temporel que de Dieu seul, & ne reconnoît point en cette matière de supérieur sur la terre; que quoiqu'il soit vrai que le saint Siège puisse excommunier le Roi, il n'a pas cependant le pouvoir de le priver de ses États, ni de dispenser ses sujets du serment de fidélité; que les droits du Prince ne doivent être plaqués qu'en sa Cour; & que loin que les Evêques puissent appeler de ses Ordonnances, pour les faire casser par les Papes, ils ne peuvent pas même sortir du Royaume sans sa permission, ni les Papes citer devant eux aucun de ses sujets. L'Evêque quitta son Evêché, & le Pape lui donna dans la suite le titre d'Archevêque de Thessalonique.

## V I.

XVIII. Le Pape Pie II écrivit en 1459 aux Princes  
 Ambassa le célèbre que à Mantoue, ou du moins d'y envoyer leurs  
 Charles VII Ambassadeurs. Il étoit question de faire la  
 envoie à guerre aux Turcs. Le Roi Charles VII en-  
 Mantoue. voya l'Archevêque de Tours qui étoit un véné-  
 rable vicillard, l'Evêque de Paris, Thomas  
 de Courcelles célèbre Théologien, & le Bailli  
 de Rouen. L'Evêque de Paris porta la parole  
 au Pape, & fit un discours qu'il divisa en deux  
 parties, & qui dura près de deux heures. Il  
 releva le mérite du Roi de France & de ses an-  
 cêtres. Il loua leur attachement aux intérêts  
 de la Religion, & leur zèle pour éteindre le

schis-  
 tre d'  
 suite  
 Le P  
 Saint  
 voien  
 tions  
 temp  
 faisa  
 reçu  
 très-  
 regno  
 ter le  
 Roya  
 de se  
 Da  
 Amba  
 que l'  
 que c  
 un Pr  
 d'y se  
 l'on e  
 l'acte  
 la di  
 qu'il  
 Paul  
 cet u  
 vous  
 pure  
 Prag  
 Sylv  
 & ap  
 Balle  
 seurs  
 chan  
 Le  
 leur

Schisme , vertus qui leur avoient acquis le titre de Rois très-Chrétiens. Il demanda ensuite le Royaume de Sicile pour René d'Anjou. Le Pape dans sa réponse releva beaucoup le Saint Siège , & dit que tous les Princes devoient s'y soumettre. Il loua les grandes actions des Rois de France , remontant jusqu'au temps de Charlemagne & même de Clovis , & faisant voir combien l'Eglise de Rome avoit reçu d'avantages de la protection des Rois très-Chrétiens , & sur-tout du Prince qui regnoit , sans lequel il étoit impossible d'arrêter les progrès des Turcs. Il fit aussi l'éloge du Royaume de France , de l'Université de Paris , de ses églises & de ses monastères.

Dans une autre audience, le Pape dit aux Ambassadeurs de France , qu'il étoit surpris que l'on attendît de lui une aussi grande grace que celle de l'investiture d'un Royaume pour un Prince François , tandis que l'on continuoit d'y soutenir la Pragmatique Sanction , & que l'on exécutoit une si mauvaise Regle, qui étoit l'acte le plus injurieux qui eût jamais été fait à la dignité du Souverain Pontife. Il ajouta qu'il ne pouvoit dire des François , ce que S. Paul dit des Chrétiens : Je vous ai fiancé à cet unique époux qui est Jesus-Christ , pour vous présenter à lui comme une vierge toute pure ; tant qu'ils auroient cette tache de la Pragmatique. Lorsque Pie II n'étoit qu'Æneas Sylvius il ne parloit pas ainsi. Car il avoit reçu & approuvé la Pragmatique dans le Concile de Basse , & en avoit été un des plus zélés défenseurs. Mais en changeant d'état , il avoit aussi changé de sentiment, ou du moins de conduite.

Les Ambassadeurs ne manquèrent pas dans leur réponse de relever ce que le Pape avoit

XIX.

Le Pape attaque la Pragmatique.

XX.

Les Evêques

de France la  
défendent.

On refuse au  
Pape une le-  
vée de de-  
niers.

dit de la Pragmatique. On blâme notre Roi ; dirent-ils , de ce qu'il fait exécuter cette loi dans son Royaume , & l'on prétend qu'elle est une tache pour les François , en ce qu'elle donne atteinte aux privilèges du Siège apostolique. Mais comme nous sommes obligés de défendre l'innocence & la réputation du Roi, nous vous dirons , que les Décrets du Concile général de Basle ont été autrefois présentés à notre Roi très-Chrétien , & qu'en présence des plus grands Seigneurs de son Royaume , après avoir pris conseil des Archevêques & Evêques , des Universités & des plus Savans Docteurs , il connut que la Pragmatique étoit le régleme[n]t d'un Concile assemblé pour la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres. Le Roi apprit encore que ces Décrets étoient entièrement conformes aux Canons des anciens Conciles , & aux Statuts des Souverains Pontifes. C'est ce qui le porta à accepter ces mêmes Décrets. Comme ils avoient représenté au Pape qu'il n'étoit pas possible que le Roi leur maître envoyât des troupes contre les Turcs , tant qu'il n'y auroit point de paix entre la France & l'Angleterre , le Pape promit de travailler à cette paix. Il demanda que puisqu'on ne lui fournissoit point de troupes , du moins on lui permit de lever une taxe sur le Clergé de France pour les frais de la guerre contre les Turcs. Les Ambassadeurs répondirent qu'ils n'avoient point d'ordre là dessus : mais qu'ils croyoient que le S. Siège ne devoit point compter sur ce fonds ; qu'on avoit accordé depuis peu une pareille levée d'argent , & qu'on ne seroit pas disposé à en accorder une nouvelle.

Le Parlement de Paris ayant sçu de quelle

ma  
de  
très  
Da  
ren  
Fra  
en  
tou  
& i  
fan  
fait  
Co  
acte  
Ro  
le P  
l'éd  
trud  
not  
Roy  
pro  
du l  
par  
de t  
Can  
ten  
au  
not  
cou  
app  
pub  
jett  
  
I  
en  
ave  
lui  
ave

manière le Pape avoit parlé aux Ambassadeurs de France touchant la Pragmatique, en fut extrêmement choqué. Et le Procureur général Dauvet informé que le discours du Pape ne tendoit à rien moins qu'à diviser l'Eglise de France du corps de l'Eglise universelle, fit en 1460 une protestation très-forte contre tout ce que le Pape avoit dit en cette occasion, & interjeta appel au premier Concile général, sans avoir égard à la défense que le Pape avoit faite depuis peu d'appeller de ses jugemens au Concile. Voici comment étoit dressé ce célèbre acte d'Appel interjetté par l'ordre même du Roi Charles VII. Puisque notre Saint Pere le Pape, à qui la puissance a été donnée pour l'édification de l'Eglise, & non pour sa destruction, veut inquiéter & accabler le Roi notre Seigneur, les Ecclésiastiques de son Royaume, & même les séculiers ses sujets, je proteste, moi Jean Dauvet Procureur général du Roi, & établi spécialement en son nom par les Notaires qui ont souscrit, de la nullité de tels jugemens, selon les Décrets des Saints Canons, qui déclarent nulles ces sortes de Sentences. Je soumets néanmoins toutes choses au jugement du Concile universel, auquel notre Roi très-Chrétien prétend avoir recours, & auquel j'appe. en son nom. Cet appel mortifia d'autant plus le Pape, qu'il fut publié après la Bulle qui défendoit d'en interjeter aucun.

V I I.

L'année suivante 1461, le Roi étant à Meun en Berri, on lui dit que ses domestiques avoient résolu de le faire mourir. Cet avis qui lui fut donné par un de ses Officiers dont il avoit éprouvé l'attachement & la fidélité, lui re-

XXI.

Le Roi se  
laisse mourir  
de faim.

Son caracté-

re.

re Roi ;  
ette loi  
elle est  
qu'elle  
aposto-  
ligés de  
du Roi,  
Concile  
sentés à  
présence  
yaume,  
èques &  
Evans  
que étoit  
ur la ré-  
dans ses  
ces Dé-  
aux Ca-  
tuts des  
rta à ac-  
avoient  
possible  
troupes  
it point  
erre, le  
Il de-  
it point  
de lever  
les frais  
mbassa-  
nt d'or-  
ue le S.  
fonds ;  
pareille  
disposé  
quelle

renversa tellement l'imagination, qu'il ne croyoit voir par-tout que des poignards & des poisons. Il ne sçavoit plus de quelle main il pouvoit sans danger recevoir des alimens, & pour plus grande sûreté, il prit le parti de ne point manger du tout. Il passa ainsi sept ou huit jours sans rien prendre, quelques raisons que ses medecins pussent lui alléguer pour le guérir de cette espèce de phrénésie. Enfin comme ils lui représenterent fortement que par cette conduite il se donnoit lui-même la mort qu'il vouloit éviter, il consentit à prendre quelque nourriture; mais il lui fut impossible de rien avaler. La fièvre le prit, & il mourut le vingt-deuxième de Juillet, après avoir reçu les Sacremens, & avoir demandé pardon à Dieu des grands scandales qu'il avoit donnés par son incontinence & ses adultères. Peut-être jamais Prince n'eut de glus grandes traverses, de plus puissans ennemis, & ne les surmonta avec plus de gloire. Après avoir chassé de son Royaume ceux qui vouloient usurper sa Couronne, il en trouva dans sa maison de plus dangereux qui attenterent à sa vie. Il faut au reste convenir que ce Prince eut grand nombre de braves & fidèles Officiers, qui méritent de partager avec lui la gloire de tant d'exploits qui lui ont fait donner le nom de victorieux. On a dit de lui qu'il auroit pu être appelé heureux, s'il avoit eu un autre pere & un autre fils. Il étoit libéral, bon, équitable, & aimoit tendrement ses sujets. Il eut un soin particulier de la justice & de la police de son Royaume. Il travailla avec zèle à la réformation de l'Eglise, & ne voulut jamais imposer aucune taxe sur les biens ecclésiastiques. Son grand défaut fut

de  
les  
s'at  
gal  
apr  
enf  
Lou  
& f  
que  
qui  
qu'  
son  
l'éc  
S  
qu'  
Par  
Le  
Ta  
de  
gué  
qu'  
hât  
& r  
pon  
auf  
en  
le  
cun  
gea  
den  
de  
cor  
Co  
Pa  
plu  
les  
ve

de se laisser gouverner par ses favoris & par les femmes, auxquelles il eut le malheur de s'attacher au préjudice de la fidélité conjugale. Il mourut âgé de cinquante-neuf ans, après en avoir régné quarante. Il laissa onze enfans légitimes de son épouse Marie fille de Louis II Duc d'Anjou; sçavoir, quatre fils & sept filles. De ses quatre fils, il n'y en eut que deux qui lui survécurent, Louis Dauphin qui lui succéda, & Charles son second fils, qu'il avoit dessein de faire reconnoître pour son successeur à la Couronne, si la mort ne l'eût prévenu.

Son corps qui étoit demeuré à Meun jusqu'au commencement d'Août, fut apporté à Paris, & mis d'abord dans l'église Cathédrale. Le convoi se fit principalement aux dépens de Tanneui du Châtel, premier Gentilhomme de la chambre, que Charles VII avoit relegué dans une de ses terres en Bretagne. Dès qu'il eut appris la mort de son maître, il se hâta de venir lui rendre les derniers devoirs, & n'épargna point la dépense pour faire transporter son corps d'une manière honorable; & aussi-tôt après les funeraill<sup>es</sup> il s'en retourna en Bretagne. Sans l'attention de ce fidèle sujet, le Roi auroit été porté à saint Denys sans aucune pompe, les Seigneurs François négligeant absolument de donner à leur Prince ces dernières marques de leur reconnoissance & de leur respect, & ne songeant qu'à faire leur cour au Dauphin Louis à qui appartenoit la Couronne. Quatre Seigneurs de la Cour du Parlement en robes rouges, accompagnés de plusieurs Seigneurs de la même Cour, tenoient les quatre coins du poêle. Le corps étoit couvert d'un drap d'or très-riche, & posé sur

XXII.  
Ses funéraill<sup>es</sup>.

une litière. Le Duc d'Orléans, les Comtes d'Angoulême, d'Eu & de Dunois le suivoient à cheval. Le convoi étoit précédé de Louis de Harcourt Archevêque de Narbonne, qui officia Pontificalement à Notre-Dame & à saint Denys. Le Recteur de l'Université marchoit ensuite, les Officiers de la Chambre des Comptes, les Maîtres des Requêtes, le Prévôt de Paris, le Châtelet, & grand nombre de Religieux. Le Docteur Thomas de Courcelles prononça l'Oraison funébre à saint Denys, où le corps fut porté après qu'on eut célébré la Messe à Notre-Dame.

## V III.

XXIII.  
Regne de  
Louis XI.  
Sa mauvaise  
conduite.

Le Dauphin apprit en Brabant la mort du Roi. Il montra plus de joie de se voir maître de la Couronne, que de chagrin d'avoir perdu son pere; sans se mettre même en peine de sauver les apparences. La conduite qu'il avoit tenue jusqu'alors, faisoit assez connoître ce qu'on devoit attendre de son gouvernement. Il alla en diligence droit à Reims, où il se fit sacrer & couronner le jour de l'Assomption. Il se rendit ensuite à Paris où il fit son entrée avec beaucoup d'éclat. Comme la Reine s'étoit retirée à Amboise après la mort de Charles, le nouveau Roi l'y alla voir. Elle mourut peu de tems après cette visite, au grand regret des gens de bien, qui eussent souhaité que le respect que son fils avoit pour elle, eût servi plus long-tems de frein à ses violences. A peine fut-il entré dans son Royaume, qu'il s'y conduisit comme dans un pays de conquête. Il déposa plusieurs Ministres recommandables par leur probité; il destitua presque tous les Officiers de la Cour, de la Justice, & des Finances: il maltraita toutes les créatures du

Roi  
qu'il  
Berr  
le C  
enve  
l'arr  
pou  
le C  
nir  
Etat  
en p  
Bret  
l'y re  
Lo  
bassa  
le ch  
de la  
Chrê  
pale  
Prin  
son  
lens  
core  
la pr  
ver  
rien  
n'eut  
mis  
bolin  
quen  
étab  
fait  
mit  
écri  
rât  
de p  
pou

Roi son pere , & prit plaisir à casser tout ce qu'il avoit fait. Il ne donna à son frere que le Berri pour tout appanage ; mit à la Bastille le Comte de Dammartin, parce qu'il avoit été envoyé six ans auparavant par le feu Roi pour l'arrêter. Il chargea le peuple d'impôts , dépouilla les grands , & s'attira la haine de tout le Clergé. Il obligea le Duc de Bretagne à venir lui faire en personne hommage de ses Etats. Louis étoit alors à Tours , d'où il alla en pèlerinage à saint Sauveur de Rhedon en Bretagne ; & le Duc qui avoit pris les devans l'y reçut avec beaucoup d'honneur.

Le Pape Pie II lui envoya en qualité d'Ambassadeur , Jean Jouffroi Evêque d'Arras. Il le chargea de recommander au Roi les intérêts de la Religion , & de l'engager à secourir les Chrétiens contre les Turcs. Mais la principale de ses instructions étoit de porter ce Prince à abolir la Pragmatique Sanction dans son Royaume. L'Evêque avoit de grands talens pour les négociations , mais il avoit encore plus d'ambition. Comme il étoit flatté de la promesse que le Pape lui avoit faite de l'élever à la dignité de Cardinal , il ne négligea rien pour mériter une telle récompense. Il n'eut pas de peine à réussir. Louis avoit promis , & même fait vœu depuis long-tems d'abolir la Pragmatique dès qu'il seroit Roi, uniquement peut-être parce que son pere l'avoit établie. Ainsi dès que l'Evêque d'Arras lui eut fait connoître l'intention du Pape , il lui promit de s'y conformer. Mais avant que d'en écrire à Rome , il voulut que l'Evêque l'assurât de deux choses : l'une que Pie II cesseroit de protéger Ferdinand contre René d'Anjou pour la Couronne de Sicile ; l'autre qu'il y au-

XXIV.

Le Pape l'engage à abolir la Pragmatique.

Moyens injustes employés pour cela.

roit un Légat François dans le Royaume pour la nomination des bénéfices, afin que l'argent n'en sortît point. L'Evêque lui fit espérer que le Pape ne se rendroit pas difficile sur ces deux articles. Louis XI content de cette promesse, écrivit au Pape qu'il étoit déterminé à abolir la Pragmatique, quoiqu'observée dans son Royaume, & établie après une sérieuse délibération des plus savans Evêques. Je veux, disoit-il, nonobstant les avis contraires de ceux de mon Conseil, que cette Loi n'ait aucune force en France; que le Pape y exerce une autorité souveraine; & si les Evêques font la moindre résistance, je les contraindrai à obéir. L'Evêque d'Arras bien satisfait de la docilité, ou plutôt de la foiblesse du Roi, & se regardant déjà comme Cardinal, se chargea volontiers de porter cette lettre au Pape. Il apprit sa promotion en s'en retournant à Rome.

XXV.  
Toie qu'on en  
a à Rome.

Il fut tellement ébloui de sa nouvelle dignité, qu'il oublia les belles promesses qu'il avoit faites au Roi, & ne pensa qu'à ses propres intérêts. Les Romains triomphèrent de l'acte qui cassoit la Pragmatique; & ils eurent l'insolence de traîner par les rues la Carte qui contenoit ce sage Règlement, & de faire à cette occasion des réjouissances publiques, comme d'une victoire de la Cour de Rome sur le Concile de Basle. Le Pape envoya au Roi une épée qu'il avoit benie la nuit de Noël, & dont le fourreau étoit enrichi de pierreries. Ce fut tout ce que ce Prince obtint du Pape pour son servile dévouement à ses injustes volontés. L'ambition de l'Evêque d'Arras n'étoit point encore satisfaite par la nouvelle dignité dont il se voyoit revêtu; & ayant appris que l'Archevêché de Besançon & l'Evêché d'Albi étoient

éto.  
Pap  
l'op  
d'A  
ra.  
cont  
mén  
çon  
trav  
L  
vant  
gné  
ne fi  
Prag  
ras d  
remo  
sité d  
encor  
faite.  
cu de  
ment  
que la  
ment  
avoit  
avoien  
conclu  
garder  
en enr  
gmatie  
faisoit  
Toutes  
Pragm  
la plûp  
que le  
nouvell  
& les e  
les il d  
Tom

étoient vacans , il les demanda tous deux au Pape. Mais le Pape lui accorda seulement l'option de l'un des deux. Comme l'Evêché d'Albi étoit d'un plus gros revenu , il le préféra. Mais il conserva un secret ressentiment contre le Pape , de ce qu'il ne lui avoit pas en même-tems accordé l'Archevêché de Besançon , & il s'en vengea dans la suite , en le traversant dans toutes les occasions.

Le Pape ne tira pas de sa politique tout l'avantage qu'il s'en étoit promis. Le Roi indigné de ce qu'il lui avoit manqué de parole , ne fit point exécuter sa déclaration contre la Pragmatique. Il punit aussi le Cardinal d'Arras de son infidélité , en le disgraciant. Les remontrances que le Parlement & l'Université de Paris firent à ce Prince , contribuèrent encore à lui faire sentir la faute qu'il avoit faite. On lui représenta qu'il n'y avoit jamais eu de Loi dans l'Etat qui eût plus solennellement reçu son autorité de l'Eglise universelle , que la Pragmatique ; que depuis l'établissement de cette importante Loi , le Royaume avoit toujours prospéré ; que les églises avoient été pourvûes d'excellens Pasteurs. La conclusion étoit que le Roi étoit obligé de garder cette Loi. Le Parlement de Toulouse en enrégistrant la déclaration contre la Pragmatique , déclara expressément qu'il ne le faisoit que par un ordre exprès de sa Majesté. Toutes ces oppositions furent cause que la Pragmatique continua de servir de règle dans la plupart des articles qu'elle contenoit , & que le Roi lui-même fit dans la suite de nouvelles Ordonnances touchant les réserves & les expectatives des bénéfices , par lesquelles il ôtoit au Pape le principal avantage

XXVI.

Remontrances du Parlement & de l'Université au sujet de la Pragmatique.

qu'il avoit espéré de l'abolition de la Pragmatique.

## IX.

XXVII.  
*Guerre civile.*

Dès la troisième année du regne de Louis XI en 1463, les Grands du Royaume formèrent contre lui une ligue, qu'on nomma la ligue du bien public. Le dessein qu'il avoit eu d'abaisser les Princes, & l'imprudencce qui lui avoit fait disgracier tous ceux qui étoient en place sous le regne de son pere, avoient fait un grand nombre de mécontents. La ligue fut ménagée & concertée pendant quatre ans, sans que le Roi s'en apperçût, & elle éclata en 1465, lorsqu'il n'étoit plus possible de la rompre. Cette guerre civile désola la France pendant plusieurs années. Nous n'entrerons point dans le détail de ces malheureuses divisions, qui furent si funestes à l'Eglise de France. Après avoir conquis la Normandie sur les Princes qui s'en étoient emparés, le Roi mit des Gouverneurs fidèles dans les places, & résolut de s'appliquer à régler son Etat, & de se tenir sur ses gardes contre ses ennemis. Il tint pour cela à Paris en 1466, une assemblée des personnes les plus considérables du Royaume. On en choisit vingt-un pour travailler à réformer les abus. Mais le feu de la guerre civile, qui n'étoit pas éteint, se ralluma deux ans après.

XXVIII.  
Louis XI pen-  
se à s'empa-  
rer de la Bre-  
tagne.

*D'Argentré,  
Hist. de Bret.  
Contin. de Fl.  
Tom. XXIII.  
b. 113. n. 37.*

Louis XI porta la guerre en Bretagne, après s'être attaché Tannegui du Châtel dont nous avons déjà parlé. Le Duc de Bretagne avoit épousé la fille du Roi d'Ecosse; mais cette Princesse n'ayant pas le bonheur de lui plaire, il s'attacha à une autre femme, qui étoit mariée. Tannegui du Châtel crut qu'en qualité de Grand Maître de la maison du Duc,

il  
le  
co  
m  
So  
ni  
qu  
m  
me  
n'é  
ave  
ren  
gui  
Châ  
fion  
mér  
& p  
en E  
conf  
fillon  
Bret  
cont  
paix  
renon  
gne.  
tième  
ça au  
croire  
celui  
en ay  
toient  
que la  
qualit  
muer  
moyen  
d'or.  
ne, o

il pouvoit lui représenter avec respect , que le dérèglement de sa vie lui attireroit beaucoup d'affaires fâcheuses ; que les peuples murmuroient contre l'adultère public de leur Souverain ; & que Dieu commençoit à le punir en ne lui donnant que des filles : en sorte que n'y ayant de sa branche que lui seul de mâle , ses sujets pourroient passer après sa mort sous une domination étrangere : ce qui n'étoit point arrivé depuis que les Bretons avoient secoué le joug des Romains. Cette remontrance irrita si fort le Duc , que Tannegui fut obligé de se retirer dans sa maison du Châtel. Louis XI toujours attentif aux occasions d'ôter à ses ennemis les personnes de mérite , engagea Tannegui à passer en France ; & pour le dédommager des terres qu'il laissoit en Bretagne , il lui donna des appointemens considérables avec les gouvernemens de Roussillon & de Cerdaigne. Louis entra ensuite en Bretagne , dont la Noblesse étoit indisposée contre le Duc , & le força de lui demander la paix. Le Roi la lui accorda , à condition qu'il renonceroit à l'alliance avec le Duc de Bourgogne. Ce Traité fut ratifié à Nantes le dix-septième de Septembre 1468. Lorsqu'on l'annonça au Duc de Bourgogne , il ne voulut pas le croire , & peu s'en fallut qu'il ne fit pendre celui qui lui en apportoit la nouvelle. Mais en ayant eu des preuves qui ne lui permettoient pas d'en douter , & d'ailleurs apprenant que la ville de Liege qui lui appartenoit en qualité de Duc de Brabant , commençoit à remuer , il consentit à une trêve avec Louis XI , moyennant une somme de six vingts mille écus d'or. Ils eurent ensuite une entrevûe à Peronne , où le Roi pour lui marquer plus de con-

fiance, l'alla trouver sans gardes, & accompagné seulement du Duc de Bourbon & de quelques Seigneurs. Il fut reçu avec de grands honneurs & logea dans la ville. Alors arrivèrent à Peronne trois Princes de la maison de Savoie & plusieurs Seigneurs de Bourgogne, tous ennemis de Louis, & dont il avoit même autrefois maltraité quelques-uns. Leur séjour à Peronne lui donna tant d'inquiétude, qu'il pria le Duc de le loger dans le Château. Mais à peine s'y fut-il renfermé, que l'on apprit que les Liégeois à la sollicitation de Louis s'étoient révoltés, & avoient déjà pris la ville de Tongres. C'étoit le Roi en effet qui les y avoit portés en leur envoyant deux Ambassadeurs, qu'il n'avoit pas eu soin de contremander depuis qu'il s'étoit accommodé avec le Duc. A cette nouvelle le Duc entra en fureur, fit fermer les portes du Château, traita le Roi de traître & de perfide; & sans Philippe de Comines qu'il consulta sur ce qu'il devoit faire, il y a bien de l'apparence qu'il auroit pris quelque parti violent contre la personne du Roi. Pendant trois jours ce Prince fut dans des frayeurs mortelles. Il fallut enfin en venir à un nouveau Traité par lequel Louis XI cédoit la Champagne & la Brie au Duc de Berri son frere, & promettoit d'accompagner le Duc de Bourgogne à Liège avec tel nombre de troupes qu'il désireroit, pour être témoin de la punition des Liégeois. Après que ce Traité eut été conclu, on ouvrit les portes du château, & le Roi recouvra sa liberté.

XXIX. Dès le lendemain on se mit en marche pour Ruine de la l'expédition de Liège. Quoique les fortifications de cette ville eussent été détruites, &

qu'elle fut sans artillerie, ses habitans se défendirent comme des désespérés pendant huit jours. Ils firent de vigoureuses sorties, & une entre autres dans l'obscurité de la nuit, où ils pensèrent prendre le Roi & le Duc dans leurs logis. Mais un Dimanche trentième d'Octobre, jour auquel les assiégés croyoient n'avoir rien à craindre, les troupes du Duc de Bourgogne monterent à l'assaut vers le midi, & entrèrent dans la ville. Une grande partie des habitans s'enfuit dans les Ardennes, où la plupart périrent de misère. Les autres se sauvèrent dans les églises, & s'enfermèrent dans les maisons. Toute la ville fut abandonnée au pillage, & le Roi étoit obligé d'en être témoin, & de paroître même s'en réjouir. Quatre jours après il obtint du Duc son vassal la permission de retourner à Paris, pour faire vérifier au Parlement leur Traité de Peronne. Le Duc lui fit de mauvaise grace quelques excuses de l'avoir amené à une pareille expédition, & le conduisit environ une demi-lieue. Après le départ du Roi, le Duc fit jeter dans la Meuse mille ou douze cens de ces malheureux qui s'étoient cachés dans les maisons, & mit le feu à toute la ville, excepté aux églises & à trois cens maisons qu'il réserva pour les ecclésiastiques: mais la plupart de ces églises n'avoient point été épargnées dans le pillage général. Il y avoit à Liège trente-deux Paroisses, huit Chapitres de Chanoines, outre les monastères d'hommes & de filles, plusieurs chapelles & hôpitaux, & plus de six vingts mille ames.

Celui qui souffloit le plus en France le feu de la discorde, étoit le Cardinal Baluc. Il étoit de très-basse naissance. Il vint à bout

XXX.  
Le Cardinal  
Baluc.

par sa profonde politique , de devenir d'abord grand Vicaire de Jean de Beauveau Evêque d'Angers, ensuite Aumônier du Roi Louis XI, Abbé du Bec , Intendant des Finances, Evêque d'Evreux , & ensuite d'Angers après avoir fait déposer Jean de Beauveau , & enfin Cardinal. C'étoit un homme artificieux , dissimulé , à qui le mensonge & la fourberie ne coûtoient rien. Quand il avoit quelque grace à demander au Pape , il indisposoit le Roi contre lui , & s'offroit secrètement pour négocier la réconciliation. Comme il savoit que la Pragmatique n'étoit point entièrement abolie dans le Royaume , & que les Parlemens & les Universités conspiroient à la conserver , il travailla à diviser les Ducs de Bretagne & de Bourgogne d'avec le Roi , de peur que ces trois Princes ne travaillassent de concert à la faire observer. Cet homme que le Roi avoit tiré de la poussière pour le combler de bienfaits & le faire son Ministre de confiance , eut la noirceur de le trahir. Il concerta mille intrigues avec les Ducs de Bourgogne & de Berri , & il vouloit sur-tout brouiller le Roi avec ce dernier. On intercepta les Lettres qui prouvoient sa perfidie , & le Roi l'ayant fait arrêter avec l'Evêque de Verdun qui étoit complice , ils furent mis tous deux en prison ; le Cardinal à Montbason , & l'Evêque à la Bastille. Le Roi envoya à Rome deux Avocats du Parlement pour demander au Pape des Commissaires qui leur fissent leur procès en France. Le Pape répondit qu'un Cardinal ne pouvoit être jugé qu'à Rome & en plein Consistoire. Le Roi punit les deux coupables d'une très-longue & très-rigoureuse prison. Le Cardinal y fut onze ans , & l'Evêque de Verdun quatorze ou

quinze , malgré les sollicitations continuelles de la Cour de Rome. Ce fut en 1469 que ces traîtres furent emprisonnés. L'Evêque de Verdun avoit persuadé au Roi de faire faire des cages de fer pour punir ceux qui l'auroient offensé. Il y fut mis le premier , & y demeura tout le tems de sa prison.

La même année 1469 Louis XI institua l'Ordre de saint Michel. Il voulut apparemment suivre l'exemple de son oncle maternel René d'Anjou Roi de Sicile , qui avoit institué l'Ordre du Croissant. Il assembla le premier d'Août dans le Château d'Amboise ceux qu'il avoit choisis , & les créa Chevaliers sous l'invocation de saint Michel , qui étoit honoré comme protecteur de la Monarchie Française. Le collier qui leur fut donné étoit d'or , à coquilles entrelassées d'un double lacqs , & assises sur des chaînettes ou mailles d'or. On avoit attaché au milieu de ce collier une médaille où étoit gravée une figure de S. Michel. Le serment que les Chevaliers faisoient , étoit principalement de soutenir de tout leur pouvoir l'autorité du Roi & les droits de la Couronne. Le nombre en fut d'abord fixé à trente-six ; mais le Roi n'en nomma que quinze dans sa première promotion, parmi lesquels étoient Charles Duc de Berri son frere , Jean Duc de Bourbon , Louis de Luxembourg Connétable, André de Laval , Louis de Beaumont , Louis d'Etouteville , Antoine & Gilbert de Chabannes , George de la Trémouille , Charles de Crussol , Tannegui du Châtel. Les ennemis de Louis XI disoient que par le moyen de ce collier , il vouloit avoir sous sa main tous les Grands du Royaume , quand ils viendroient au Chapitre.

XXXI.  
Etablissement de l'Ordre de saint Michel.

XXXII.  
Caractère de  
Louis XI.

Ses pratiques  
de dévotion.

On parloit ainsi de lui, parce qu'on le connoissoit pour un Prince profond & dissimulé. Sous un extérieur simple & même bas, il cachoit beaucoup d'esprit & d'ambition. Il avoit un habit court & étroit qui étoit d'une étoffe fort grossière, & il portoit à son bonnet une image de la Vierge faite de plomb, qu'il baisoit souvent, sur-tout quand on lui annonçoit quelque bonne nouvelle. Pendant qu'il ne se faisoit point de scrupule des actions les plus injustes, il étoit fort attaché à certaines pratiques extérieures de Religion, cherchant à appaiser par ces sortes de dévotions les remords de sa conscience. Il ornoit les églises, faisoit tous les ans quelque pèlerinage, sur-tout dans les lieux où l'on honoroit la sainte Vierge. Le premier de Mai 1472 il fit faire à Paris une Procession solennelle, & ordonna de faire sonner les cloches à midi, afin que chacun fût averti de réciter l'*Angelus* & l'*Ave Maria*, pour obtenir par la protection de la sainte Vierge la paix si nécessaire au Royaume. Il fit un Edit par lequel il ordonna de célébrer la fête de Charlemagne, que l'Université avoit choisi pour Patron dès le commencement du onzième siècle.

XXXIII.  
Edits de  
Louis XI sur  
les affaires ec-  
clésiastiques.

Au commencement de l'an 1476, Louis XI fit publier un Edit qui portoit, que les Rois de France ayant obtenu du Concile de Constance le pouvoir de demander au Pape la convocation d'un Concile général, & que les guerres ayant empêché ce Concile de s'assembler, d'où il étoit arrivé beaucoup de maux & de scandales, il avoit résolu de demander ce Concile au plutô. Il ordonnoit en conséquence à tous les Archevêques, Evêques &

autres Présats, de se retirer dans leurs Diocèses dans l'espace de six mois, sous peine de saisie de leur temporel; d'attendre là le jour auquel ils seroient convoqués, & de s'y préparer au Concile. Cet Edit ordonnoit encore à tous ceux qui viendroient de Rome, de montrer en entrant dans le Royaume les lettres, Bulles & autres Ecrits dont ils seroient chargés, afin qu'on pût voir s'il n'y avoit rien de contraire aux intérêts de l'Eglise Gallicane. Par un autre Edit de la même année il défendit pour le même sujet, qu'aucun Abbé, Prieur, ou Religieux, n'allât au Chapitre de son Ordre, s'il se tenoit hors du Royaume, & cela sous peine de bannissement & d'autres punitions plus rigoureuses. La même défense a été faite plusieurs fois en France.

Louis XI étoit dans des défiances & des inquiétudes continuelles, qui augmentoient toutes les fois qu'il apprenoit quelque mort tragique. Il choisit pour sa garde cent gentilshommes dont il étoit bien sûr, & il y ajouta un corps considérable de gens d'armes. Les uns & les autres le gardoient jour & nuit; & il y avoit de plus un page qui étoit toujours à ses côtés, qui avoit ordre de tuer quiconque approcheroit du Roi sans en avoir auparavant obtenu la permission. Au mois de Mars 1480, comme il dînoit dans un village près de Chinon en Touraine, il eut une violente attaque d'apoplexie, & perdit tout d'un coup la parole & la connoissance. Après qu'il fut un peu revenu à lui par le secours des remèdes, on le reporta à Forges d'où il étoit parti le matin. Il recouvra la parole trois jours après; mais ce qu'il disoit étoit si peu articulé, qu'il n'y avoit que ses Officiers qui l'entendissent. Dix

XXXIV.  
Sa maladie.

ou douze jours après cette attaque , voulant persuader au Public qu'il étoit encore capable des grandes affaires , il assembla son Conseil , & obligea ses Ministres de parler sur les matières dont il s'agissoit , quoiqu'il n'entendit pas trop ce qu'ils disoient. Le Légat neveu du Pape Sixte IV qui occupoit alors le S. Siège , profita de la circonstance de la maladie du Roi pour lui demander la liberté du Cardinal Balue , que la Cour de Rome n'avoit pû obtenir malgré toutes les instances qu'elle avoit faites pendant plus de dix ans. Le Roi se laissa fléchir , & le Cardinal étant sorti de prison alla trouver le Pape , qui lui fit le meilleur accueil du monde , & lui donna l'Evêché d'Albano.

XXXV.  
La Provence  
est réunie à la  
Couronne.

René d'Anjou Comte de Provence, mourut au mois de Juillet de cette année 1480. Il avoit institué héritier de tous ses Etats son neveu Charles Duc de Calabre Comte du Maine ; mais ce Prince mourut à Marseille l'année suivante ; & avant que de mourir , il fit par son Testament le Roi Louis XI son héritier universel en toutes ses terres , pour en jouir lui & tous les Rois de France ses successeurs , lui recommandant instamment de maintenir la Provence dans toutes ses libertés , prérogatives & coutumes. C'est ainsi que la Provence fut réunie à la Couronne de France.

XXXVI.  
Le Roi a une  
seconde atta-  
que.  
Remèdes sin-  
guliers qu'il  
emploie.

Louis eut cette même année 1481 dans son Château ou Plessis-les-Tours , une seconde attaque d'apoplexie , semblable à celle qu'il avoit eue à Chinon. Quelque tems après , il fut encore en état de faire plusieurs voyages en différentes Provinces. Au mois de Décembre 1482 fut conclu le fameux Traité d'Arras entre le Roi Louis XI , le Dauphin & le Royaume d'une part ; l'Archiduc d'Autriche fils de

l'Em-  
lipp  
pul  
rite  
le D  
roin  
Cor  
& f  
Sali  
tiffa  
Jan  
mau  
Dép  
gne  
rem  
bre  
berg  
& l  
pub  
aux  
Cla  
étoi  
qu'a  
il eu  
des  
tres  
rité  
n'éto  
& de  
proc  
pays  
chie  
tres  
joiii  
A  
dans  
prit.

l'Empereur Maximilien, & ses enfans Philippe & Marguerite de l'autre. Il étoit stipulé par ce Traité, que la Princesse Marguerite, âgée seulement de trois ans, épouseroit le Dauphin qui en avoit douze, lorsqu'elle seroit en âge, & qu'elle auroit pour dot les Comtés d'Artois & de Bourgogne; les terres & seigneuries de Maconnois, Auxerrois, Salins, Bar-sur-Seine & Noyers. Le Roi ratifia ce Traité au Plessis-les-Tours au mois de Janvier suivant. Mais il étoit alors dans un si mauvais état, qu'à peine voulut-il voir les Députés de Gand qui le lui apportoient à signer. Il cherchoit par-tout inutilement des remèdes à son mal. Il fit venir un grand nombre de joueurs d'instrumens, & même des bergers du bas Poitou, pour jouer devant lui & le réjouir: il ordonna par-tout des prières publiques & des Processions, fit des présens aux églises, & des pèlerinages tantôt à saint Claude, tantôt à Notre-Dame de Cleri, où étoit sa grande dévotion. Il avoit été jusqu'alors vêtu fort simplement: tout d'un coup il eut envie d'avoir des habits magnifiques, des robes de satin cramoisi fourrées de martres zibelines. Il affectoit beaucoup de sévérité, pour se faire du moins craindre, s'il n'étoit pas aimé. Son plaisir étoit de défaire & de faire, afin qu'on ne crût pas qu'il fût si proche de la mort. Il faisoit acheter dans les pays étrangers les plus beaux chevaux, des chiens de chasse, des animaux rares, & d'autres choses curieuses, afin qu'on crût qu'il jouïssoit d'une parfaite santé.

Avec toute cette bizarrerie, il monroit dans les affaires beaucoup de présence d'esprit. On le voit dans la manière dont il con-

XXXVII.

Avis qu'il donne à son fils.

duisit le Traité d'Arras, mais sur tout dans les instructions qu'il donna au Dauphin son fils, qu'il tenoit enfermé à Amboise par la crainte que le Duc de Bourbon & le Comte de Beaujeu ne lui donnassent des impressions fâcheuses contre le gouvernement. Il jugea à propos de l'instruire de vive voix & par écrit, & il fit mettre les avis qu'il lui donna, dans les registres du Parlement de Bourgogne & de la Chambre des Comptes, comme un monument de son zèle & de son affection pour ses sujets. La première chose qu'il lui recommanda fut de ne pas suivre son exemple, en ce qu'à son avènement à la Couronne il avoit abaissé les Princes du sang, & ôté les charges à la principale Noblesse, à qui son pere étoit redevable du recouvrement de la Normandie & de la Guyenne sur les Anglois. Il ajoûtoit que cette imprudence avoit attiré la ligue du bien public, qui avoit mis le Royaume à deux doigts de sa ruine entière; que l'aversion de la Noblesse lui avoit attiré celle du peuple; parce qu'il avoit été forcé, pour éviter les insultes des Grands, d'imposer de nouveaux tributs, & d'augmenter les tailles jusqu'à quatre millions sept cens mille livres, pendant que son prédécesseur, dans la plus grande chaleur des guerres contre les Anglois, n'avoit tiré de ses sujets que dix-sept cens mille livres; que puisque la France jouïssoit à présent de la paix, il étoit aisé de la soulager; que la Noblesse du Royaume aimoit naturellement ses Rois, & qu'elle rentreroit bientôt dans son devoir, pourvû qu'elle fût traitée d'une manière convenable; qu'il falloit sur-tout prendre garde à ne pas faire trop de bien aux favoris, & à ne point

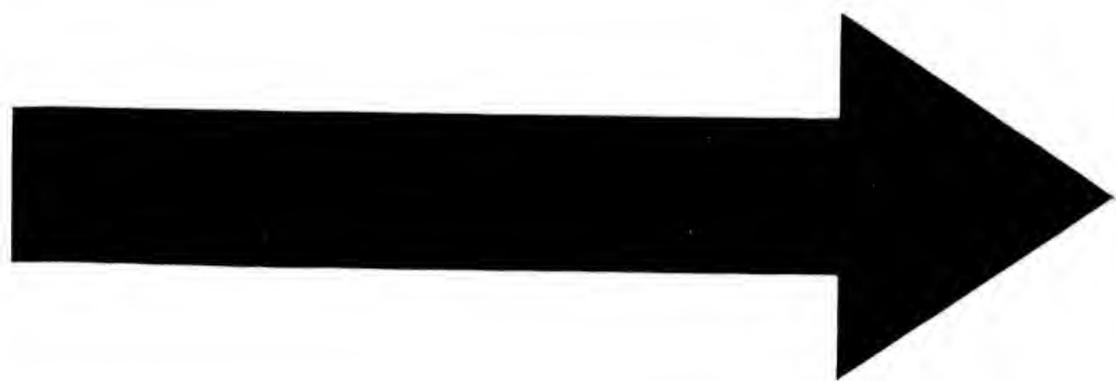
élever  
gneurs  
gouve  
& des  
la jeu  
devoit  
l'avoit  
Un  
tjou  
voyoit  
baifoit  
fortes  
qu'une  
de son  
de jou  
dans to  
santé,  
cher le  
coup.  
fans,  
santes  
de moy  
dit que  
été tra  
jusques  
Il avoit  
lis de  
murail  
plusieu  
triers  
& quat  
autour  
l'entrée  
s'entre  
qu'il e  
qu'ils  
autorit

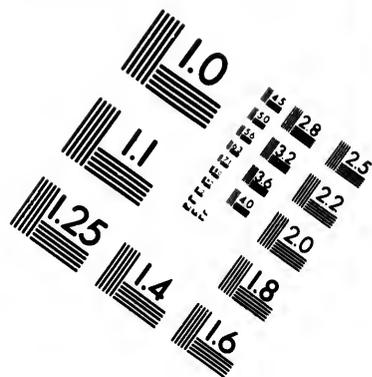
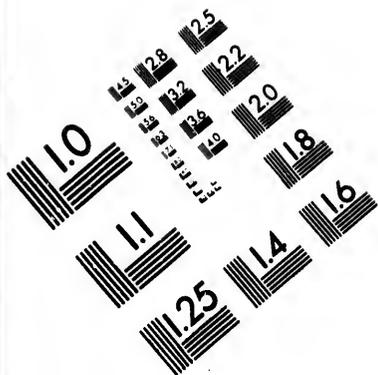
élever les roturiers au préjudice des Seigneurs. Il exhorte encore le Dauphin à se gouverner par le conseil des Princes du sang & des autres personnes distinguées, à aimer la jeune Princesse Marguerite d'Autriche qui devoit être son épouse, à ménager ceux qui l'avoient servi avec fidélité.

Une des dévotions de ce Roi, étoit d'avoir toujours avec lui les Reliques qu'on lui envoyoit de tous côtés pour la guérison : il les baisoit, & faisoit consister sa piété dans ces sortes de pratiques. En même temps il vouloit qu'une troupe de jeunes hommes se tint autour de son Château, & qu'on ait des bandes de joueurs de flûte pour le divertir. On faisoit dans tout le Royaume des Processions pour sa santé, & des prières publiques pour empêcher le vent de bise qui l'incommodoit beaucoup. On lui faisoit un bain du sang des enfans, pour adoucir ses humeurs âcres & cuisantes; en un mot on imaginoit toute sorte de moyens pour prolonger sa vie. Commynes dit que la sainte Ampoule qui n'avoit jamais été transportée, lui fut apportée de Reims jusques dans sa chambre au Plessis-les-Tours. Il avoit fait enfermer ce château d'un treillis de gros barreaux de fer, & planter aux murailles & à la porte, des broches de fer à plusieurs pointes. Il y avoit quarante arbalétriers qui gardoient les fossés durant la nuit, & quatre cens archers se promenoient le jour autour du château, & n'en permettoient l'entrée qu'à très-peu de personnes. Le Roi ne s'entretenoit qu'avec ceux de ses domestiques qu'il estimoit le moins, & ne vouloit pas qu'ils lui parlassent d'autre chose que de son autorité & de la conservation de son Royau-

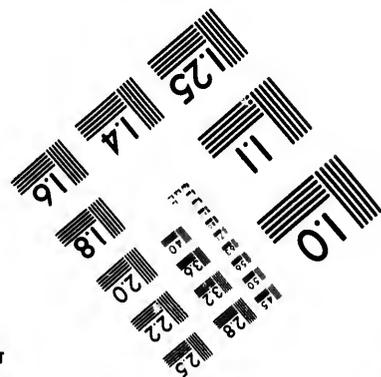
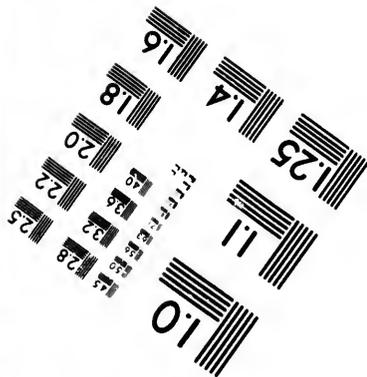
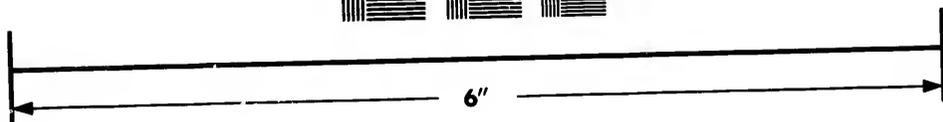
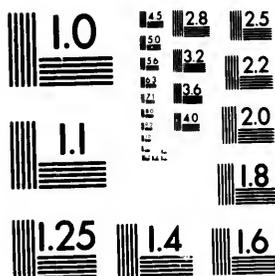
XXXVIII.  
Bizarerie de ce Prince.

Ce qu'il fait pour tâcher d'éloigner la mort.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

15 28  
16 29  
17 30  
18 31  
19 32  
20 33  
21 34  
22 35  
23 36  
24 37  
25 38  
26 39  
27 40

10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40

me. Il leur donnoit avec profusion, & surtout à son Médecin Jacques Coctier, à qui il donnoit tous les mois plus de dix mille écus. Ce Médecin avoit pris un tel ascendant sur son esprit, qu'il le traitoit, dit Mézerai, comme s'il eût été un valet, & qu'il lui faisoit faire tout ce qu'il vouloit. Il le menaçoit d'une mort prochaine s'il le congédioit, & cette menace faisoit si grande peur au Roi, qu'il supportoit patiemment toutes les brutalités & les insolences de ce Médecin, quelque délicat qu'il fût sur l'article du respect qui lui étoit dû.

XXXIX. C'étoit encore la crainte de la mort qui faisoit que Louis XI se recommandoit aux prières de tous ceux qui étoient distingués par leur vertu & par leur piété. Ayant entendu parler de la pénitence extraordinaire & des miracles de saint François de Paule qui étoit en Calabre, il lui écrit pour l'inviter à le venir trouver, lui faisant toute sorte de promesses. Le saint homme n'en étant pas touché, Louis s'adressa au Roi de Naples, & ensuite au Pape Sixte IV, qui envoya deux Brefs à François pour lui ordonner d'aller trouver le Roi. Il obéit; & Louis ayant appris son arrivée, eut tant de joie, qu'il fit présent d'une bourse de dix mille écus à celui qui lui en apporta la nouvelle. Il alla au-devant du serviteur de Dieu avec toute sa Cour, & le reçut avec autant d'honneur & de soumission, dit Commines, que si c'eût été le Pape. Il se mit à genoux devant lui, le conjurant de faire en sorte que Dieu voulût lui prolonger la vie. François lui fit entendre, que la vie des Rois a ses bornes comme celle des autres hommes, & qu'il n'y a d'autre parti à prendre que de se

XXXIX.

Il fait venir  
d'Italie saint  
François de  
Paule.

fou  
na u  
lien  
me  
son  
sage  
rein  
ce  
qu'  
I  
jou  
lui  
dor  
d'A  
lui  
ten  
rer  
Ce  
fan  
l'on  
mo  
fa  
ne  
pro  
per  
tou  
qu  
qu  
ils  
n'a  
tar  
il  
étr  
qu  
cu  
qu  
n'a

soumettre aux ordres de Dieu. Louis lui donna un interprète, qui savoit également l'Italien, le Latin & le François. Le saint homme entretenoit souvent le Roi des affaires de son salut, & lui parloit avec beaucoup de sagesse & d'élévation, quoiqu'il n'eût aucune teinture des lettres. Nous parlerons ailleurs de ce saint Pénitent, & de l'Ordre des Minimes qu'il institua.

Louis XI sentant qu'il s'affoiblissoit de jour en jour, fit venir le Dauphin son fils, & lui répéta les instructions qu'il lui avoit déjà données. Il eut une troisième attaque au mois d'Août 1483; & alors on crut être obligé de lui représenter qu'il ne devoit plus rien prétendre en ce monde, & qu'il devoit se préparer pour l'autre. La commission étoit délicate. Ce Prince avoit dit plus d'une fois en pleine santé, que quand on verroit approcher sa fin, l'on évitât de lui parler directement de la mort, & qu'on l'avertît simplement de mettre sa conscience en bon état. Il avoit ajouté qu'il ne se sentoit pas assez ferme pour entendre prononcer clairement ce terrible arrêt, sans perdre connoissance, & sans ressentir dans toutes les parties de son corps des convulsions qui l'emporteroient à l'instant. Ses domestiques l'avoient souvent entendu parler ainsi, & ils savoient d'ailleurs que jamais personne n'avoit tant appréhendé la mort, ni cherché tant de moyens pour s'en garantir. Cependant il s'en trouva quelques-uns qui voulurent bien être les porteurs d'une si triste nouvelle, & qui la lui annoncerent même sans garder aucune mesure. Sire, lui dirent-ils, il faut que nous nous acquittions de notre devoir: n'ayez plus d'espérance en ce saint homme;

XL.  
On lui annonce sa fin.  
Ses dernières actions.  
Sa mort.

c'est fait de vous sûrement ; pensez à votre conscience , car il n'y a plus de remède. Le Roi répondit : J'ai espérance que Dieu m'aidera ; car par aventure , je ne suis pas aussi malade que vous pensez. Il profita néanmoins de cet avis , mit ordre aux plus importantes affaires , & régla tout avec une si grande présence d'esprit , qu'il parut , dit Commines , n'avoir jamais eu tant de bon sens. Il vécut encore quelques jours , sans se plaindre de ses douleurs. Il reçut les Sacremens avec de grandes marques de dévotion , ne parlant que de Dieu , & faisant quelques prières à la sainte Vierge , afin qu'elle lui obtînt la grace de mourir un Samedi. Il mourut en effet le Samedi trentième du mois d'Août 1483 , dans la soixante-unième année de son âge & la vingt-troisième de son regne. Il avoit ordonné que son corps fût porté du Plessis-les-Tours à Notre-Dame de Cleri , & il avoit obtenu du Pape Sixte-IV une Bulle d'excommunication contre ceux qui feroient transporter son corps ailleurs.

XLI.  
Qualités de  
ce Prince.

C'étoit un Prince , dit Commines , fort sage dans l'adversité , très-adroit pour pénétrer les intérêts & les pensées des hommes , & pour les tourner à ses fins : soupçonneux à l'excès , jaloux de sa puissance , & absolu dans ses volontés , qui ne parounoit point , qui fouloit beaucoup ses sujets , & avec cela , ajoute Commines , le meilleur des Princes de son tems ; ce qui ne donne pas des autres une idée bien avantageuse. Il étoit avare par goût , & prodigue par politique. Il releva l'autorité royale , quoique son caractère & son extérieur eussent semblé devoir l'avilir. Il étoit attaché à son épouse , & n'aima ja-

mais  
dit q  
tent ;  
roit ;  
paix  
guerr  
mine  
que l  
un a  
avoit  
eoutu  
tion  
beau  
que l  
les pe  
ce qu  
faire  
du ,  
Il av  
génér  
prim  
étoit  
parti  
ne &  
étoit  
ses q  
rir p  
supp  
fir à  
heur  
proc  
d'au  
cule  
de p  
dans  
lui  
de

mais aucune autre femme. Le même auteur dit qu'il ne le vit jamais tranquille & content ; que quand il étoit en guerre il soupироit après la paix ; & que quand il étoit en paix , il ne formoit des vœux que pour la guerre. Il étoit assez lettré , dit encore Commines , & il avoit eu une autre nourriture que les Seigneurs de ce Royaume : & , selon un autre auteur , il savoit les Lettres , & avoit plus d'érudition que les Rois n'ont accoutumé d'en avoir. Il acheva la réformation de l'Université de Paris , & augmenta beaucoup la bibliothèque du Louvre. On dit que l'Europe lui fut redevable de l'art de tailler les personnes incommodées de la pierre , parce qu'il permit aux Chirurgiens de Paris d'en faire l'essai sur un homme condamné à être pendu , qui en guérit & vécut long-tems depuis. Il avoit dessein de faire dresser une Coutume générale pour toutes les Provinces , & de supprimer la différence des poids & mesures. Il étoit très-attentif à faire rendre la justice aux particuliers. Il établit les Parlemens de Guyenne & de Bourgogne. On voit que ce Prince étoit un assemblage de bonnes & de mauvaises qualités. Mézerai dit qu'il avoit fait mourir plus de quatre mille personnes , par divers supplices , dont quelquefois il prenoit plaisir à être spectateur. La plupart de ces malheureux avoient été exécutés sans forme de procès ; plusieurs noyés une pierre au cou ; d'autres précipités , en passant sur une balance d'où ils tomboient sur des roues armées de pointes & de tranchans ; d'autres étouffés dans les cachots. Il ne prenoit conseil que de lui seul , & ne pouvoit souffrir les personnes de grande naissance. La mauvaise foi ré-

gnoit dans sa Cour, parce que lui-même étoit plein d'artifice & de duplicité. Il n'eut point d'enfans de sa première femme fille de Jacques I Roi d'Ecosse. Il eut trois fils de la seconde qui étoit Princesse de Savoie. Charles qui lui succéda fut le seul qui vécut. Il eut aussi trois filles, dont la troisième nommée Jeanne fut Duchesse d'Orleans, & fonda l'Ordre des Annonciades à Bourges, après avoir été répudiée par son époux, qui devint Roi de France & successeur de Charles VIII sous le nom de Louis XII.

**XLII.**  
 Trait fort remarquable.

Sur le mot  
**LOIX.**

Nous rapporterons ici un trait de la vie de Louis XI, qui fait beaucoup d'honneur à ce Prince. On le trouve dans la Bibliothèque du Droit François de Bouchel célèbre Avocat du Parlement de Paris, qui mourut fort âgé vers 1630. Le Roi Louis XI, dit ce Jurisconsulte, bien qu'autrement il fût Prince fort entier en ses opinions, se soumettoit néanmoins à la raison, quand, avec le respect qui lui étoit dû, on la lui faisoit voir. Comme il avint une fois, qu'ayant usé de grandes menaces contre la Cour de Parlement de Paris, fondé sur le refus fait de vérifier certain Edit inique & përniceux, la plûpart de MM. de la Cour l'allerent trouver en la compagnie du sieur de la Vauguerie Premier Président, lequel portant la parole au nom de toute la plus célèbre Compagnie qui fût lors en la Chrétienté, le supplia de prendre en bonne part le refus fait par la Cour de vérifier son Edit, & ne l'interpréter point à faute de respect, fidélité & obéissance. Et pour lui montrer le regret qu'ils avoient de ne le pouvoir servir en cette occurrence à sa volonté, c'est

„ qu'il  
 „ leurs  
 „ l'hon  
 „ leur  
 „ te de  
 „ rité,  
 „ scien  
 „ au l  
 „ taific  
 „ lont  
 „ inju  
 „ beau  
 „ l'est  
 „ fort  
 „ ce n  
 „ pruc  
 „ prov  
 „ bou  
 „ oub  
 „ tion  
 „ mag  
 „ solu  
 „ de f  
 „ pou  
 „ non  
 „ Roi  
 „ à l  
 „ lieu  
 „ cie  
 „ pri  
 „ qui  
 „ les  
 „ vit  
 „ cha  
 „ leu  
 „ il r  
 „ leu

„ qu'ils étoient venus lui remettre librement  
 „ leurs Offices , plutôt que de faire brèche à  
 „ l'honneur de ce grand Sénat , & qu'il ne  
 „ leur fût jamais reproché d'avoir , par crain-  
 „ te de perdre leurs Offices , crédit & auto-  
 „ rité , fait chose contre leur honneur & con-  
 „ science. Un tyran les eût pris au mot , &  
 „ au lieu d'iceux en eût mis d'autres à sa fan-  
 „ taisie , qui eussent effectué toutes les vo-  
 „ lontés , bonnes ou mauvaises , justes ou  
 „ injustes , & au partir de là eussent fait un  
 „ beau ménage. Nos Rois , même de  
 „ l'estoc de saint Louis , ne vivent pas de cette  
 „ sorte ; & je dirai franchement que ce Prin-  
 „ ce montra en cet acte un trait de grande  
 „ prudence , & pratiqua bien à propos un  
 „ proverbe qu'il avoit ordinairement en la  
 „ bouche , & qui mérite de n'être pas mis en  
 „ oubli : *Que quand l'orgueil & la présomp-  
 „ tion marchent les premiers , honte & dom-  
 „ mage les suivent de près.* Car voyant la ré-  
 „ solution de ces gens de bien des premiers  
 „ de son Royaume , & considérant que c'étoit  
 „ pour son bien qu'ils lui conseilloyent , &  
 „ non pas pour leur particulier ; qu'un bon  
 „ Roi doit plutôt acquiescer à la justice &  
 „ à la raison , qu'à sa propre volonté : au  
 „ lieu de les rudoyer , leur parla fort gra-  
 „ cieusement & leur dit : Qu'il avoit été sur-  
 „ pris par l'importunité de quelques-uns à  
 „ qui il n'en savoit point de gré ; mais qu'il  
 „ les tenoit pour ses bons & affectionnés ser-  
 „ viteurs ; qu'ils continuassent à faire leurs  
 „ charges en gens de bien ; que pour lui il  
 „ leur seroit bon Roi , & jura que de sa vie  
 „ il ne les contraindrait à faire chose contre  
 „ leur conscience ; & dès-lors en ayant il leur

„ tint inviolablement sa promesse. Cet acte ;  
 „ ajoute le même Auteur , fut de bien grande  
 „ importance pour maintenir le Roi en l'o-  
 „ béissance de la raison , qui autrement avoit  
 „ toujours usé de puissance absolue. „

## X I.

XLIII.  
 Regne de  
 Charles VIII.

Assemblée  
 des Etats.

Plaintes du  
 Clergé.

Le successeur de Louis XI fut Charles VIII son fils qui avoit treize ans accomplis , & par conséquent étoit majeur , suivant l'Ordonnance de Charles V son trisaïeul. Le feu Roi en mourant avoit laissé par son testament l'administration du Royaume à Anne de France sa fille , mariée au Seigneur de Beaujeu , jusqu'à ce que Charles fût en état de gouverner par lui-même. Elle avoit toutes les qualités nécessaires pour bien s'acquitter de cet emploi. Mais la passion de commander porta Louis Duc d'Orleans & Jean II Duc de Bourbon à disputer le gouvernement à cette Princesse. Les trois contendans n'ayant pû convenir de leurs droits , remirent la décision de leur différend à l'Assemblée des Etats généraux ; & cependant convinrent entre eux qu'il falloit commencer par faire punir selon toute la sévérité des loix , ceux qui avoient abusé de leur crédit auprès de Louis XI les dernières années de sa vie. L'année suivante 1484 , les Etats généraux s'assemblerent à Tours , & la Comtesse de Beaujeu fut chargée du soin de la personne du Roi. Mais à l'égard de l'administration des affaires , on ne la lui accorda qu'à deux conditions : l'une , que les Princes du sang entreroient dans le Conseil étroit , où le Roi ne pourroit conclure aucune affaire importante sans le consentement du plus grand nombre ; l'autre , que les Etats choisiroient douze personnes de leur

corp  
 & d  
 plai  
 Roi  
 le p  
 Cou  
 ne d  
 rien  
 Libe  
 Roi  
 & d  
 Nob  
 en  
 Roy  
 gat  
 rien  
 les  
 pas  
 dan  
 loic  
 tran  
 I  
 que  
 se l  
 mit  
 le S  
 les  
 de  
 ans  
 tag  
 Ma  
 qu  
 fill  
 cet  
 fa  
 qu  
 na

corps, qui y auroient aussi voix délibérative & décisive. On écouta dans cette assemblée les plaintes du Clergé de France, qui supplia le Roi de délivrer l'Eglise Gallicane dont il étoit le protecteur, des exactions onéreuses de la Cour de Rome. Le Clergé ajoûta que le Prince ne devoit point souffrir que le Pape entreprît rien au préjudice de la Pragmatique contre les Libertés de l'Eglise de France, les droits du Roi, & les Canons des Conciles de Constance & de Bâle. On écouta aussi les plaintes de la Noblesse & du Tiers Etat, qui se plaignoient en particulier de la disette d'argent dans le Royaume, causée par le transport que les Légats en faisoient à Rome. Mais on ne voulut rien déterminer là-dessus, non plus que sur les plaintes du Clergé, parce qu'on ne croyoit pas devoir se brouiller avec le Pape, & que dans les circonstances où l'on étoit, on vouloit éviter tout ce qui auroit pu troubler la tranquillité de l'Etat.

Louis Duc d'Orleans ne pouvant souffrir que la Dame de Beaujeu eût toute l'autorité, se liguâ avec plusieurs autres Seigneurs, & mit une armée sur pied. Elle fut défaite par le Seigneur de la Trémouille qui commandoit les troupes du Roi. C'étoit en 1488. Le Duc de Bretagne mourut cette même année. Trois ans après Charles VIII épousa Anne de Bretagne, malgré l'engagement qu'elle avoit avec Maximilien Archiduc d'Autriche, & celui que Charles avoit contracté avec Marguerite fille de l'Archiduc par le Traité d'Arras. C'est cette Marguerite qui fut depuis mariée à l'Infant d'Espagne, ensuite au Duc de Savoie, & qui depuis étant devenue veuve, fut Gouvernante des Pays-Bas. Les articles essentiels du

XLIV.  
La Bretagne  
passe à la  
France.

Contrat de mariage de Charles avec Anne de Bretagne étoient , 1. Que si la Duchesse mourroit avant le Roi & sans enfans , la Bretagne demeureroit unie à la Couronne. 2. Que si Charles VIII mourroit sans enfans avant la Duchesse , il lui cédoit tous les droits qu'il avoit sur le Duché de Bretagne , à condition toutefois qu'elle ne pourroit se remarier qu'au Roi son successeur , ou au prochain héritier présomptif de la Couronne , en cas que le Roi fût déjà marié. 3. Que la Duchesse auroit pendant sa vie la possession du Duché. Le Roi fit un Traité particulier avec les Etats de Bretagne , pour la conservation de leurs loix & de leurs privilèges. Le mariage fut célébré à Langeais au mois de Décembre 1491.

**XLV.**  
Charles VIII  
fait la con  
quête du  
Royaume d  
Naples & le  
perd.

En 1492 on parla des droits que le Roi avoit sur le Royaume de Naples , & on lui inspira le désir d'en faire la conquête. On délibéra pendant deux ans sur cette entreprise , & elle fut résolue & abandonnée plusieurs fois. Enfin le jeune Roi pressé par les continuelles sollicitations de Sforce Seigneur Milanois , partit pour l'Italie en 1494. Le fondement de cette entreprise étoit que René d'Anjou héritier de Jeanne II Reine de Naples , avoit laissé en mourant à Charles d'Anjou Comte du Maine , le Comté de Provence , & ses prétentions sur le Royaume de Naples & de Sicile , & que ce Charles avoit par son testament institué Louis XI héritier de tous ses Etats , lui & ses successeurs , comme nous l'avons vû. Tous les Princes d'Italie prirent part à cette affaire , chacun suivant son intérêt. Les Vénitiens , par l'espérance de s'aggrandir au milieu des troubles ; Alexandre VI pour procurer des établissemens à sa famille ; mais sur-

tout  
d'ult  
arriv  
bre  
chess  
conf  
il all  
arriv  
fit so  
flam  
Le  
Sain  
dans  
des l  
vesti  
cour  
les V  
Janv  
la fr  
dans  
avec  
quét  
poli  
dina  
chér  
Fran  
Les  
son  
Sfor  
ples  
d'Ar  
quan  
passa  
huit  
gré  
dit  
Roy

Le Roi Louis XII fut informé que tout Ludovic Sforce qui avoit formé le projet d'usurper le Duché de Milan. Charles VIII arriva à Turin au commencement de Septembre, où il emprunta les pierreries de la Duchesse de Savoie, afin de les engager, de son consentement, pour avoir de l'argent. Ensuite il alla à Pavie, à Plaisance, à Florence, & arriva à Rome le dernier jour de l'année. Il y fit son entrée en vainqueur, à la lumière des flambeaux.

Le Pape Alexandre VI sortit du château Saint Ange où il s'étoit retiré, & reçut le Roi dans l'église de saint Pierre. Quoiqu'ennemi des François, il fut obligé de lui donner l'investiture du Royaume de Naples, & de le couronner Empereur de Constantinople. Charles VIII sortit de Rome le vingt-huitième de Janvier 1495, prit Capoue, & ayant appris la fuite de Ferdinand Roi de Naples, entra dans Naples le vingt-deuxième de Février avec les ornemens impériaux. Toutes ces conquêtes se firent en moins de six mois. Les Napolitains rappellerent bientôt leur Roi Ferdinand, jeune Prince d'un grand courage & chéri de ses sujets, & chasserent la garnison Françoisise que Charles VIII y avoit laissée. Les Italiens entreprirent de perdre Charles à son retour. Le Pape, les Vénitiens, le perfide Sforce Duc de Milan, & Ferdinand Roi de Naples s'étant ligués avec l'Empereur & le Roi d'Arragon, formerent une armée de plus de quarante mille hommes, & s'opposèrent au passage de celle de Charles qui n'étoit que de huit mille combattans. Ce Prince passa malgré toutes les troupes des ennemis, & ne perdit que quatre-vingts hommes. Il perdit le Royaume de Naples en aussi peu de tems qu'il

l'avoit conquis. Avant que de rapporter les dernières actions de ce Prince, nous marquerons ici quelques événemens antérieurs à celui dont nous venons de parler.

## XII.

**XLVI.** En 1489 le Parlement de Paris s'opposa aux décimes qu'on vouloit imposer sur le Clergé de France. Ceux qui les vouloient exiger alléguoient pour raison, que le trésor étoit épuisé par les guerres de Flandre & de Bretagne, & qu'on ne pouvoit les soutenir sans un pareil secours. La proposition fut mal reçue du Parlement & du Clergé. Le Premier Président & les Conseillers représentèrent au Roi, que si les plaintes du Clergé venoient au Parlement, on ne pourroit se dispenser de lui rendre justice. Ces remontrances eurent leur effet, & la Cour laissa le Clergé tranquille.

**XLVII.** Quelques années après, un Cordelier de Paris nommé Jean Tisserand établit l'Ordre des Filles Pénitentes en l'honneur de sainte Magdelaine. Après avoir converti par ses prédications plusieurs femmes déréglées, il établit cet institut pour retirer celles à qui Dieu feroit la grace de se consacrer à la pénitence. Il y en eut un très-grand nombre qui profiterent d'un si grand secours. Louis XII au commencement de son regne leur donna son Palais situé près de l'église de saint Eustache pour en faire un monastère. L'Evêque de Paris leur dressa des Statuts & les mit sous la Règle de saint Augustin. On les obligea en 1550 de garder la clôture, & en 1572 elles furent transférées dans l'ancienne église de saint Magloire, qu'elles occupent encore aujourd'hui.

Charles

Charles VIII se trouvoit dans la quinzième & dernière année de son regne, & il n'avoit cherché jusques-là que les plaisirs & la gloire humaine. Dieu le toucha tout d'un coup, & lui en fit sentir le néant. Il cessa de scandaliser ses sujets par son incontinence, s'appliqua à réformer son Royaume & à se corriger de tous ses défauts. On le vit donc écouter avec bonté les plaintes de ses peuples, déposer les mauvais juges, rétablir la justice dans l'ancien ordre, empêchant qu'elle ne fût vénale. Il vouloit diminuer les tailles, & les fixer à douze cens mille livres, qui ne se leveroient que par l'octroi des Etats du Royaume & pour des besoins extraordinaires, voulant que l'entretien de sa maison & toutes ses autres dépenses se prissent sur le revenu de son domaine & des anciens droits de la Couronne. Commines dit qu'il désiroit qu'un Evêque n'eût aucun autre bénéfice avec son Evêché, & que tous les Prélats fissent une exacte résidence sans paroître à la Cour. Il fit d'abondantes aumônes, & il se confessoit souvent. Dans la dernière conversation qu'il eut avec quelques-uns de ses confidens, il leur dit qu'il avoit pris une ferme résolution de ne jamais commettre aucun péché mortel; qu'il l'espéroit du secours de la grace, & qu'il vouloit même de tout son cœur veiller assez sur lui-même, pour éviter d'en commettre de véniels, s'il étoit possible.

XLVIII.  
Le Roi chan-  
ge de condui-  
te & s'occupe  
de son salut.

Les gens de bien regarderent sa conversion comme la récompense d'une action admirable qu'il avoit faite dans la ville d'Ast la dernière fois qu'il y avoit séjourné. Se retirant un soir dans son appartement, il y trouva une jeune fille, qui étoit à genoux devant une image de

XLIX.  
Belle action  
de ce Prince.

les  
que-  
ce-  
  
posé  
ur le  
exi-  
réfor-  
& de  
tenir  
n fut  
i. Le  
présen-  
Clergé  
oit se  
mon-  
laisa  
  
ier de  
Ordre  
sainte  
es pré-  
il éta-  
i Dieu  
itence.  
profi-  
XII au  
na son  
stache  
de Pa-  
sous la  
gea en  
elles  
lisse de  
ore au-  
  
Charles

la sainte Vierge, qu'elle inyoquoit en versant beaucoup de larmes. De misérables Courtisans l'avoient achetée; & comme le Roi n'étoit point encore converti, ils croyoient gagner ses bonnes grâces en favorisant ainsi ses passions. C'est ainsi que ces indignes favoris témoignent au Roi leur reconnaissance & leur fidélité, en lui procurant les moyens de se deshonorer par les crimes les plus honteux. Charles VIII ayant apperçu la jeune fille fondant en larmes, lui demanda la cause de sa douleur. Elle lui dit que ses parens qui étoient très-pauvres, l'avoient vendue à un de ses domestiques; qu'elle le conjuroit de sauver son honneur, en considération de celle qui étoit représentée dans ce tableau, & qui à cause de sa virginité avoit été élevée à la qualité de Mere de Dieu. Le Roi touché du discours de cette fille, fit venir ses parens, & ayant sçu que la pauvreté les avoit empêché de marier leur fille à un Bourgeois d'Ast, il donna la dot, la paya par avance, & cacha avec soin la bonne œuvre qu'il venoit de faire.

L.  
Dernières  
actions du  
Roi.

Sa mort.

Ce fut l'époque de l'heureux changement que l'on vit dans sa conduite. Il se corrigea de la mauvaise habitude qu'il avoit contractée de tenir des discours licentieux. Il ne sortit plus de sa bouche que des paroles qui montroient combien il avoit de respect pour Dieu & d'affection pour ses sujets. Il alla demeurer dans son château d'Amboise la dernière année de sa vie, qui fut l'an 1498. La veille du Dimanche des Rameaux, il conduisit la Reine à une partie de paume qui devoit se jouer dans les fossés du château. Il entra avec elle dans une galerie assez mal propre, & qu'on devoit bientôt abattre. En y entrant il s'y frappa assez

rud  
bas  
au  
ten  
atte  
rep  
res  
ren  
qu'  
trou  
que  
qu'i  
parl  
la p  
qu'i  
la q  
huit  
C  
étan  
eut  
bauc  
robu  
avoi  
la pa  
yeux  
les g  
ceur  
qu'en  
dom  
aimé  
nant  
posé  
boise  
il fut  
nes d  
humé  
grets

rudement la tête , parce que la porte étoit basse. Cet accident ne l'empêcha pas d'aller au jeu de paume , & d'y demeurer quelque tems , s'entretenant de choses édifiantes , en attendant que la partie commençât. Mais en repassant par la même galerie sur les deux heures après midi , il tomba tout d'un coup à la renverse frappé d'apoplexie. Commynes dit qu'on le mit sur une mauvaise paillasse , qui se trouva par hazard dans la galerie , & sur laquelle il demeura jusqu'à onze heures du soir qu'il expira. Il revint trois fois à lui , & ne parla que pour implorer le secours de Dieu & la protection des Saints. La troisième fois qu'il revint à lui , il mourut sans effort , dans la quinzième année de son regne , & la vingt-huitième de son âge.

Ce Prince ne pouvoit pas vivre long-tems , étant d'un tempérament fort délicat , qu'il eut le malheur d'affoiblir encore par ses débauches , capables de ruiner les corps les plus robustes. Il étoit mal fait de sa personne , avoit les épaules hautes , le visage difforme , la parole lente & mal assurée ; néanmoins les yeux vifs & brillans , de belles saillies pour les grandes choses , de la bonté & de la douceur pour tout le monde. On ne voit point qu'en toute sa vie il ait chassé aucun de ses domestiques. Aussi en étoit-il si tendrement aimé , que deux tomberent morts , en apprenant qu'il venoit d'expirer. Son corps fut exposé pendant huit jours dans le château d'Amboise , & fut ensuite porté à saint Denys , où il fut inhumé auprès du grand autel. Commynes dit qu'aucun de ses prédécesseurs ne fut inhumé avec plus de pompe ni avec plus de regrets. Gaguin qui y étoit présent dit que

II.  
Portrait de  
ce Prince.  
Ses funérail-  
les.

sept-mille, tant Seigneurs qu'Officiers, accompagnerent son corps jusqu'à Paris tous en deuil; que quatre cens pauvres vêtus de noir portèrent des torches; que toutes les Compagnies le reçurent solennellement & le conduisirent jusqu'à l'Abbaye de saint Denys. Il ne laissa point d'enfans, aucun de ceux qu'il avoit eus d'Anne de Bretagne n'ayant pu atteindre l'âge de quatre ans. Ainsi le Duc d'Orléans son plus proche héritier devint son successeur sous le nom de Louis XII.

## XIII.

III.  
Regne de  
Louis XII.  
Son Sacre.  
Ses bonnes  
qualités.

Ce Prince n'avoit pas encore trente-sept ans accomplis, étant né en 1462. Il étoit fils unique de Charles Duc d'Orléans & de Marie de Clèves, descendant du Roi Charles V par Louis d'Orléans son aïeul, assassiné par les ordres du Duc de Bourgogne. Il n'étoit que cousin de Charles VIII au quatrième degré. Les Courtisans & les Officiers allèrent le trouver à Blois, dès que Charles fut mort, pour lui en apprendre la nouvelle & le saluer comme leur Roi. Son élévation sur le trône excita néanmoins des murmures à la Cour. Plusieurs prétendoient même qu'il en devoit être exclus, parce qu'il avoit porté les armes contre son Roi: mais d'autres soutinrent que sa naissance & les loix du Royaume lui donnoient un droit certain à la Couronne. Ainsi malgré les plaintes de ceux qui lui étoient opposés, il fut sacré à Reims le vingt-septième de Mai par Briçonnet Archevêque & Cardinal. Le premier de Juillet suivant, il reçut la Couronne à saint Denys, & le lendemain il fit son entrée à Paris.

Louis XII se déclara plus fortement que ses prédécesseurs pour la Pragmatique, & ordonna

en  
vé  
na  
de  
en  
sai  
Pra  
ver  
les  
d'al  
d'ui  
mo  
plic  
gou  
ne o  
de b  
raï  
plus  
qu'i  
prop  
d'un  
fité  
Sa  
mon  
ceux  
cède  
poin  
resse  
Bien  
pens  
Il ay  
voic  
donn  
disoi  
pour  
d'un

en 1499 qu'elle seroit inviolablement observée. En conséquence de cette célèbre Ordonnance, il y eut plusieurs Arrêts rendus contre des particuliers, pour avoir obtenu des Bullès en Cour de Rome au préjudice & contre les saints Décrets du Concile de Bâle & de la Pragmatique Sanction.

Le premier objet de ce Prince dans le gouvernement de son Royaume, fut de soulager les peuples en diminuant les impôts. Il en ôta d'abord un sixième, & dans la suite il les réduisit aux deux tiers. N'étant occupé que des moyens de rendre ses Sujets heureux; il s'appliqua pendant tout le cours de son regne à gouverner avec douceur & avec prudence. Il ne choisissoit pour ses Ministres que des gens de bien désintéressés, & consultoit en tout la raison & la Religion. Devenu plus sage & plus compatissant par les longues adversités qu'il avoit souffertes, il connoissoit par sa propre expérience les dangers inséparables d'un gouvernement trop absolu, & la nécessité d'en adoucir la rigueur.

Sa modération éclata sur-tout, lorsqu'étant monté sur le trône, on lui conseilla de punir ceux qui l'avoient desservi sous les regnes précédens. Un Roi de France, dit-il, ne venge point les injures d'un Duc d'Orléans. La Comtesse de Beaujeu s'étoit déclarée son ennemie. Bien loin de s'en venger, il n'eut pas même la pensée de lui en témoigner son ressentiment. Il avoit fait une liste de tous ceux qui l'avoient offensé, dans la seule vûe de leur pardonner de meilleure grace. Jesus-Christ, disoit-il, est mort pour eux aussi-bien que pour moi. Ces sentimens sont bien dignes d'un Roi très-Chrétien. Dès qu'il eut été

LIII.  
Sa modération.

couronné , il prit par arrêt de son Conseil le titre de Roi de France & des deux Siciles , & la qualité de Duc de Milan , prétendant que ce Duché lui appartenoit à cause de Valentine Viscomti son aieule. Il envoya des Ambassadeurs au Pape Alexandre VI , aux Vénitiens & aux Florentins , pour leur notifier son élévation sur le trône de France ; & trois mois après son sacre il reçut les leurs qui vinrent lui faire des complimens & des excuses.

LIV.  
Il obtient  
du Pape la  
cassation de  
son mariage  
avec Jeanne  
de France.

Le Pape Alexandre VI voulant élever son indigne fils le Duc de Valentinois , profita pour y réussir du désir que Louis XII avoit de faire casser son mariage avec Jeanne fille de Louis XI. Ce mariage s'étoit fait contre son gré ; & dans l'espérance de s'en relever dans la suite , il avoit fait ses protestations. La crainte de s'attirer la colére de Louis XI lui avoit fait garder des ménagemens à l'extérieur ; & la même raison avoit subsisté pendant tout le regne de Charles VIII , qui n'auroit pas souffert que sa sœur eût été répudiée. Mais après la mort de ce Prince le Duc d'Orléans pensa sérieusement aux moyens de faire déclarer nul son mariage. Jeanne son épouse étoit difforme , contrefaite , infirme , & paroïssoit hors d'état d'avoir jamais des enfans. Il eut recours au Pape , qui fut charmé d'avoir une si belle occasion d'acheter pour rien la protection du Roi. Il nomma donc des Commissaires pour examiner l'affaire & la juger. Le Roi se fendoit principalement sur ce que Louis XI avoit été son parrain , & qu'au préjudice de cette affinité spirituelle , il lui avoit fait épouser sa fille sans dispense. Il alléguoit encore qu'il ne l'avoit épousée que par violence ; qu'autrement il ne se fût point uni à

une Princesse si contrefaite , & dont il ne pouvoit avoir d'enfans. La-Reine répondit, qu'elle n'avoit jamais sçu que son pere avoit été le parrain de son mari , & qu'elle ne s'étoit point apperçue qu'on eût fait violence à son époux ; qu'au reste elle seroit ravie que les Commissaires donnassent au Roi toute la satisfaction qu'il demandoit. Louis d'Amboise Evêque d'Albi , Ferdinand Evêque de Ceuta Portugais , furent d'abord chargés de la commission , & on leur joignit dans la suite Philippe de Luxembourg Evêque du Mans. On vérifia les protestations de nullité faites dans le tems. Jeanne dégoûtée de la Cour , & ne soupirant qu'après la retraite , ne s'opposa point aux démarches des Commissaires , & le mariage fut déclaré nul à Rome.

En vertu de ce jugement , Jeanne de France fut répudiée , & elle souffrit patiemment cet affront. Les Parisiens en murmurèrent hautement , comme d'une injustice. Il y eut même des Prédicateurs qui en blamerent publiquement le Roi dans leurs sermons. Mais Jeanne regardoit sa disgrâce comme une faveur du Ciel ; & comme elle méprisoit le monde & qu'elle désiroit se consacrer entièrement à Dieu , elle se retira dans la ville de Bourges , que le Roi lui avoit assignée avec d'autres domaines pour son entretien , & elle y passa saintement le reste de ses jours. Elle y institua l'Ordre des Annonciades , dont les Religieuses sont distinguées de celles de Génès , par le scapulaire rouge qu'elles portent ; & elle obtint du Pape Alexandre VI la confirmation de ce nouvel Institut en 1501. Elle fonda aussi le Collège de l'Université de Bourges. Elle mourut en 1505 âgée de quarante

L.V.

Retraite de la Reine Jeanne. Elle fonda l'Institut des Religieuses Annonciades.

ans. Elle fut enterrée dans la chapelle de son Couvent des Annonciades de Bourges, & l'on dit qu'il se fit plusieurs miracles à son tombeau. Les Calvinistes en 1562 brulerent son corps & en jetterent les cendres au vent.

## LVI.

Mariage du Roi avec Anne de Bretagne.

Il corrige plusieurs abus.

L'Université s'oppose à la limitation de ses privilèges.

Louis XII ayant obtenu la dissolution de son mariage avec Jeanne de France, ne songea plus qu'à épouser Anne de Bretagne pour laquelle il avoit toujours eu de l'inclination. Le mariage fut célébré le 18 de Janvier 1499. Le Roi chercha ensuite les moyens d'augmenter le bonheur de ses sujets en diminuant de plus en plus les impôts, & retranchant les procédures qui allongeoient les procès & ruinoient les parties. Parmi les abus que ce Prince voulut abolir, plusieurs regardoient les écoliers de l'Université de Paris, dont la licence s'étoit fort augmentée sous les regnes précédens. Ils avoient trouvé le moyen de se soustraire à la justice des Magistrats, sous prétexte de leurs privilèges. Dans une Ordonnance que le Roi avoit rendue pour la réformation de la justice, il étoit fait une mention expresse des privilèges de l'Université, dont quelques-uns étoient modifiés, & d'autres entièrement abrogés. Sur cette nouvelle l'Université s'assembla, & présenta une requête au Parlement pour supplier la Cour de vouloir l'entendre avant que de publier la nouvelle Ordonnance du Roi; & elle nomma en même-tems des Députés pour solliciter le Parlement. Mais ils eurent beau représenter les Actes de la dernière réforme de l'Université faite par le Cardinal d'Estouteville, & les Bulles portant excommunication contre ceux qui oseroient donner atteinte aux privilèges de l'Université; tout ce qu'ils purent

alléguer n'empêcha pas le Parlement d'enregistrer & de publier l'Edit du Roi. Quand les Députés eurent fait leur rapport, l'Université se rassembla de nouveau, & ordonna une Procession solennelle à sainte Catherine du Val des Ecoliers. ( C'est la Couture sainte Catherine près de la rue saint Antoine, fondée par saint Louis pour des Chanoines réguliers de saint Augustin.) On y célébra une Messe du Saint-Esprit, pour obtenir de Dieu qu'il inspirât au Roi & à son Conseil des sentimens plus favorables à l'Université. On y fit un sermon pour exhorter le peuple à faire les mêmes prières. Comme l'Université vit qu'elle ne pouvoit fléchir ni le Roi ni le Parlement, elle s'assembla de nouveau aux Bernardins, & fit une conclusion pour faire cesser les classes & les prédications. Elle avoit eu autrefois souvent recours à ce moyen pour obtenir ce qu'elle se souhaitoit. Le lendemain qui étoit la fête du saint Sacrement, Jean Cave qui étoit Recteur, fit avertir ceux qui devoient monter en chaire ce jour-là, de recommander à leurs auditeurs l'affaire de l'Université, & de leur annoncer l'ordre qu'ils avoient de ne plus prêcher. Plusieurs de ces Prédicateurs eurent la témérité de mêler dans leurs sermons des choses offensantes pour la personne du Roi.

On répandit en même-tems dans la ville des libelles, où Gui de Rochefort Chancelier de France n'étoit pas épargné: On sut aussi que les écoliers s'atroupoient en armes, & on en informa le Roi qui étoit à Corbeil. Le Parlement rendit un arrêt pour ordonner d'ouvrir les classes. L'Université voulant prévenir les suites fâcheuses de cette affaire, envoya des Députés à Corbeil. Les Députés tâcherent

IVIT.  
Discours du  
Cardinal  
Georges d'Am-  
boise aux Dé-  
putés de l'U-  
niversité.

de dissiper les impressions qu'on avoit données au Roi contre l'Université, qu'on avoit dépeinte comme un corps capable de porter les peuples à la sédition. Quand ils eurent parlé & imploré la clémence du Roi, l'Archevêque de Rouen George d'Amboise prit la parole, & dit: Vous ne devez point être surpris, Messieurs, si le Roi étant aussi équitable qu'il l'est, a jugé à propos de mettre des bornes à vos privilèges, dont l'étendue servoit à couvrir plusieurs abus. Vous deviez vous-mêmes les abolir, sans attendre qu'on le fit pour vous. Vous deviez être les premiers à y donner les mains, au lieu de vous y opposer, en faisant fermer les classes & en imposant silence aux Prédicateurs. Le Roi n'a prétendu donner aucune atteinte à vos libertés, ni troubler votre repos, ni détourner les gens de bien de leurs études. Il se souvient de la tranquillité que les Rois ses prédécesseurs ont voulu vous procurer. Il fait les importans services que vous avez rendus à l'Eglise & à l'Etat. Mais quel intérêt avez-vous à soutenir les méchans dans l'abus qu'ils font de vos privilèges, dont ils ne se servent que pour semer le trouble & la division? Le Roi aime beaucoup mieux qu'il n'y ait qu'un petit nombre d'écoliers qui soient sages, qu'un grand nombre qui seroient déréglés. Conduisez-vous donc si bien que vous puissiez acquérir la science que vous êtes venu chercher dans une Ecole fondée par nos Rois. Quand George d'Amboise eut ainsi parlé, les Députés demandèrent si le Roi n'avoit rien à leur ordonner d'avantage. Allez, allez, leur dit Louis XII, & saluez les bons écoliers de ma part: à l'égard des autres, je ne m'en mets pas en peine.

Se f  
ajou  
ont p  
préc  
senti  
ché.  
fren  
té,  
leurs  
de p  
ent  
ses  
d'y

L  
gran  
d'Océ  
pon  
que  
teno  
tom  
forte  
par l  
prit  
& de  
pris  
à leu  
s'app  
se fa  
cieu  
sonn  
qui  
plus  
vant  
fut u  
eur  
chir

Se frappant aussi-tôt la poitrine ; Je fais , ajouta-t-il , qu'il y a des Prédicateurs qui ont parlé contre moi , mais je les ferai aller prêcher ailleurs. Ces dernières paroles firent sentir aux Députés combien le Roi étoit fâché. Ils retournerent promptement à Paris , & firent le même jour leur rapport à l'Université , qui ordonna aux Professeurs de reprendre leurs exercices ordinaires , & aux Prédicateurs de prêcher comme auparavant. Le Roi vint ensuite à Paris & fit confirmer au Parlement ses nouvelles Ordonnances , sans permettre d'y rien changer.

XIV.

La même année (1499,) il arriva à Paris un grand accident. Le vendredi vingt-cinquième d'Octobre sur les neuf heures du matin , le pont Notre-Dame tomba. Comme il n'étoit que de bois , les principales poutres qui soutenoient les maisons ayant manqué , elles tomberent toutes presque en même-tems , de sorte que le cours de la rivière fut interrompu par la grande quantité des décombres. On s'en prit à la négligence du Prévôt des Marchands & des Echevins de la ville , qui furent mis en prison ; & le Parlement mit d'autres Officiers à leur place. Ceux qui habitoient ces maisons s'apperçurent assez tôt de l'ébranlement , pour se sauver avec ce qu'ils avoient de plus précieux , & il n'y périt que quatre ou cinq personnes. Le Roi accorda à la ville un subside qui la mit en état de refaire ce pont beaucoup plus solide & plus beau qu'il n'étoit auparavant , il fut achevé en 1507. On dit que ce fut un Cordelier nommé Jean Joconde qui eut la conduite , & qu'il avoit déjà été l'Architecte du Petit-Pont. Les maisons qui sont

LVIII.  
Accident arrivé à Paris.

sur le pont Notre-Dame ne furent achevées que plusieurs années après. Sa réédification donna lieu à l'élargissement de la rue de la Juifverie, jusqu'à vingt pieds de largeur. La chute du pont Notre-Dame obligea le Parlement de faire ouvrir le pont aux Meuniers qui est à présent le pont saint Michel, & qui n'étoit point un passage public. Le Parlement ordonna au Chapitre de Notre-Dame & à tous ceux qui avoient des moulins dessous ce pont, d'y faire faire les réparations nécessaires, & de l'ouvrir quand quelque besoin le demanderoit.

## X V.

**LIX.** Vers le même tems l'Evêque de Paris Jean Simon voulant réformer l'Abbaye de Chelles, y introduisit quatorze nouvelles Religieuses. Les anciennes vouloient s'opposer à la réforme : mais le Parlement ordonna par un arrêt, que les Religieuses qui devoient établir la régularité, fissent un même corps de communauté avec les anciennes. Le Roi occupé de la conquête & ensuite du recouvrement du Milanez, n'étoit point alors à Paris.

La suite du regne de Louis XII appartient au commencement du seizième siècle. Nous en rapporterons néanmoins encore quelques évènements, & nous en réserverons la fin pour l'histoire du siècle suivant.

**LX.** Nous ne parlerons point ici de toutes les guerres que le Roi entreprit, ni des affaires politiques qui se passèrent sous son regne. C'est un objet étranger à l'histoire Ecclesiastique. Louis étoit le troisième Février 1502 à Blois, d'où il partit pour venir en diligence à Paris. Il y fit recevoir quelques jours après le Cardinal George d'Amboise en qua-

Le Cardinal George d'Amboise entreprend de réformer les principaux monastères de Paris.

lire  
diff  
trée  
alle  
par  
Can  
dan  
bea  
cell  
gat  
unc  
ma  
cen  
tro  
for  
Clé  
Cor  
tou  
sci  
le  
le  
la  
del  
ma  
me  
éta  
de  
Au  
rex  
qu  
si  
int  
or  
fir  
pa  
pa

lité de Légat du Pape, avec une pompe peu différente de celle dont on auroit honoré l'entrée d'un Souverain. Les Officiers de la ville allèrent le recevoir avec le dais, & les rues par où il passa furent tapissées. Comme ce Cardinal vouloit que le bon ordreregnât dans les maisons religieuses, & qu'il avoit beaucoup de crédit à la Cour de Rome & à celle de France, il travailla pendant sa légation à mettre dans les Couvents de Paris une espèce de réforme. Il commença par la maison des Jacobins, qui renfermoit quatre cens Religieux, la plupart étudiants. Il y introduisit les Dominicains nouvellement réformés en Hollande par les soins de Jean Clérée, pour lors Vicaire général de cette Congrégation, & bientôt après Général de tout l'Ordre, homme recommandable par sa science, son zèle & sa piété, comme aussi par le rang qu'il tint à la Cour de Louis XII, qui le choisit pour son Confesseur.

Le Cardinal d'Amboise voulut aussi mettre la régularité dans le grand Couvent des Cordeliers, & y envoya deux Evêques pour y maintenir cinquante Observantins, qu'y avoit mené le P. Olivier Maillard. Les Cordeliers étant avertis de la démarche des Evêques, descendirent le saint Sacrement sur le grand Autel, se mirent tous au tour, & chantaient des Pseaumes, des Hymnes & des Cantiques. Les Evêques les trouvant à leur arrivée si saintement occupés, n'osèrent d'abord les interrompre. Mais comme cet Office extraordinaire ne finissoit point, les Prélats leur firent dire qu'ils avoient à leur parler de la part du Roi. Leur dévotion ne se rallentit pas pour cela, & les Evêques essayèrent in-

LXI.  
Réforme des  
Cordeliers.

riement jusqu'à quatre fois de faire cesser leur chant & leurs prières. Enfin ces Prélats lassés d'attendre, allèrent trouver le Légat & lui firent part de ce qui s'étoit passé. Le lendemain qui étoit le vingt-deuxième de Mars, Jacques d'Estouteville, Prévôt de Paris, Guillaume de Poitiers Gouverneur, avec cent archers de la garde du Roi & les sergens de la ville, accompagnerent au Couvent des Cordeliers les deux Evêques assistés du Procureur général du grand Conseil. Ils avoient ordre de chasser les Cordeliers en cas de désobéissance. Ils trouverent ces Religieux assemblés dans leur église, & disposés à chanter aussi long-tems que le jour précédent : mais on leur commanda de la part du Roi de ne plus chanter, & on les força de se taire.

Alors l'Evêque d'Autun leur lut les lettres du Pape qui leur ordonnoit de recevoir la réforme des Observantins, qui consistoit principalement à ne manier ni or ni argent, & à n'avoir rien en propre, ni en particulier ni en commun, suivant la Règle de saint François. Les Cordeliers apporterent dans leur Chapitre leurs dispenses & leurs privilèges obtenus de Rome, ajoutant néanmoins qu'ils recevroient une réforme, pourvû que les Observantins ne s'en mêlassent pas. Les Evêques Commissaires vouloient les chasser comme rebelles, & tout se disposoit déjà à leur expulsion ; ce qui jetta la consternation dans le Couvent. Le Procureur général du grand Conseil dit aux Evêques, que puisque les Cordeliers consentoient à recevoir la réforme, il ne falloit point les pousser à bout. Le Légat nomma six Cordeliers du

Couv  
Bour  
Couv  
le Pa  
velle  
mée  
de ce

D  
me-t  
dans  
Com  
roier  
leren  
més.  
ceux  
été a  
rétab  
leurs  
de (s  
passé  
ris,  
du s  
roier  
tit d  
reto  
feco  
cert  
jour  
van  
Pég  
me  
cha  
disc  
rur  
lier  
fut  
Pal

Couvent d'Amboise, six de Blois, six de Bourges & six d'Autun, pour réformer le Couvent de Paris. Fort peu de tems après, le Parlement qui voyoit sans doute que la nouvelle réforme avoit encore besoin d'être réformée, chargea six Conseillers de ce travail & de ce soin.

Deux Religieux de Cluni furent en même-tems commis pour rétablir la discipline dans l'Abbaye de saint Germain - des - Prés. Comme ils prévirent que les Moines ne seroient pas d'humeur à les recevoir, ils y allerent avec un grand nombre de gens armés. Mais le remède fut trop violent, & ceux qui devoient mettre le bon ordre ayant été accusés de commettre divers excès, on rétablit les Moines de saint Germain dans leurs droits, sur la promesse qu'ils firent de se réformer eux-mêmes. Tout ceci se passoit en 1502. Le Roi étoit alors à Paris, occupé des affaires de son Conseil, & du soin de réformer différens abus qui s'étoient glissés dans le Parlement. Il ne sortit de la ville que le huitième d'Avril, pour retourner à Blois, & se disposer à faire un second voyage en Italie. La contagion fit cette année de grands ravages à Paris. Le jour de la fête de saint Louis de l'année suivante, il arriva un grand scandale dans l'Eglise de la sainte Chapelle. Un jeune homme y entra pendant la grand-Messe, & arracha la sainte hostie des mains du Prêtre qui disoit la Messe dans la nef. Le peuple courut aussi-tôt sur lui, & l'arrêta sur l'escalier, où il laissa tomber la sainte hostie. Il fut conduit en prison à la conciergerie du Palais. Dès que la grand-Messe fut finie, le

EXII.  
Réforme de  
S. Germain  
des Prés.

Sacrilège  
commis à la  
sainte Cha-  
pelle de Pa-  
ris.

280 Art. VI. *Eglise de France.*

Prélat officiant accompagné de tout le Clergé de la sainte Chapelle, alla en procession recueillir ce qui étoit resté de la sainte hostie sur le pavé de l'escalier. Pour réparer le sacrilège, le même Clergé avec les quatre Ordres mendiants & les Mathurins, fit une procession solennelle le Dimanche vingt-septième du même mois d'Août. Le vendredi suivant, la Cathédrale accompagnée de l'Université, des quatre Ordres mendiants & des Paroisses de la Cité, alla en procession au Palais. Dans ces deux processions on porta le saint Sacrement avec beaucoup de solennité & de révérence. Le Parlement condamna le criminel à avoir le poing coupé au bas de l'escalier de la sainte Chapelle, à avoir la langue coupée, & à être brûlé vif; ce qui fut exécuté. Etienne Boncher succéda sur le Siège de Paris à Jean Simon la même année 1503, & tâcha comme son prédécesseur de réformer les mœurs du Clergé. Il entreprit de rétablir la régularité dans l'Abbaye de Montmartre, à l'Hôtel-Dieu de Paris, & ailleurs.



Egl  
M

N  
son f  
cile  
élu a  
prin  
les d  
mour  
anné  
ficat.  
Bolo  
fils d  
V. I  
Il tra  
établ  
super  
rent.  
étoit  
& les  
les a  
par f  
man  
bibli  
Gréc  
forte  
trad

## ARTICLE VII.

*Eglise d'Italie. Suite des Papes depuis  
Nicolas V jusqu'à Innocent VIII.*

## I.

**N**ous avons parlé d'Alexandre V élu dans le Concile de Pise, de Jean XXIII son successeur, de Martin V nommé au Concile de Constance, & d'Eugène IV qui fut élu après lui. On a vû leur caractère & leurs principales actions dans l'histoire des Conciles de Pise, de Constance & de Bâle. Eugène mourut en 1447 dans la soixante-quatrième année de son âge & la seizième de son Pontificat. Il eut pour successeur le Cardinal de Bologne, qui s'appelloit Thomas & qui étoit fils d'un Médecin. Il prit le nom de Nicolas V. Il occupa le saint Siége pendant huit ans. Il travailla beaucoup durant son Pontificat à établir la paix en Italie. Il embellit Rome de superbes édifices, que ses successeurs acheverent. Mais ce n'étoit point pour cela qu'il étoit sur le saint Siége. Il aimoit les Savans, & leur donna des marques de sa libéralité. Il les attiroit auprès de lui par ses manières & par ses bienfaits. Il recueillit les plus beaux manuscrits Grecs & Latins, pour enrichir sa bibliothèque. Il fit rechercher par toute la Grèce ce qu'il y avoit de bons livres en toute sorte de sciences, & récompensa ceux qui les traduisoient en Latin. Il promit une somme

I.  
Pontificat  
d'Alexandre  
V, de Jean  
XXIII, de  
Martin V,  
d'Eugène IV,  
& de Nicolas  
V.

très-considérable à celui qui lui apporteroit l'Évangile de saint Matthieu en Hébreu. Il donna aux églises des vases d'or & d'argent, de riches tapisseries & des ornemens magnifiques. Il marquoit de ses épargnes un grand nombre de pauvres filles. On lui reproche d'avoir été sujet à la colère; mais on dit qu'il retournoit bientôt à sa bonté naturelle. Il mourut le vingt-quatrième de Mars 1455.

II.  
Élection de  
Callixte III.

Les Cardinaux s'étant assemblés pour lui donner un successeur, furent d'abord partagés en deux factions; ce qui rendit les deux premiers Scrutins inutiles. Dans le troisième on proposa le Cardinal Bessarion. Ceux du parti contraire, voyant que c'étoit un sujet d'un grand mérite, & qu'il avoit assez de voix pour être élu, cabalèrent avec le Cardinal d'Avignon pour empêcher son élection. Ce Cardinal représenta avec vivacité, qu'il seroit étonnant qu'on voulût donner pour chef à l'Église Romaine un Néophyte qui avoit quitté depuis peu l'Église Grecque; qu'il seroit dangereux de l'élever sur le saint Siège, puisque l'on pouvoit douter de la sincérité de sa conversion; & qu'on donneroit lieu de croire en le choisissant, qu'on n'auroit pas pu trouver parmi les Latins un sujet capable de les conduire. Il gagna par son discours la plupart des Cardinaux. Les deux partis n'ayant pu s'accorder, on élut celui auquel personne ne songeoit. Ce fut Alphonse Borgia né à Valence en Espagne. Il étoit d'une illustre Maison, grand politique, & d'un âge fort avancé. Il avoit dit publiquement après la mort de Nicolas V qu'il seroit Pape; mais on disoit qu'il radotoit. Il prit le nom de Callixte III. Il n'avoit jamais voulu recevoir

auct  
Car  
son  
égli

A

pliq

cessé

sold

Lég

du l

clar

veu

form

Pon

cette

don

l'Eu

buen

Tur

prés

Tar

riblo

ligu

cessé

gent

en d

che

suiv

fit d

sol

nir

on

Le

que

mo

pub

son

aucun bénéfice en commande étant Evêque ou Cardinal, & il disoit qu'il étoit content de son épouse qui étoit Vierge. Il parloit de son église de Valence.

Aussitôt après son couronnement, il s'appliqua à faire réussir les projets de son prédécesseur, accorda des indulgences à tous les soldats qui s'étoient croisés, & envoya des Légats en France & en Hongrie pour y obtenir du secours. Dès qu'il fut élu, il dit qu'il déclareroit la guerre aux Turcs. Il en avoit fait vœu avant son élection, & en avoit signé une formule, où il prenoit le titre de souverain Pontife & le nom de Callixte, tant il désiroit cette redoutable dignité. Son premier soin fut donc d'envoyer des Prédicateurs par toute l'Europe, pour engager les fidèles à contribuer de leurs biens à cette guerre contre les Turcs. Il envoya aussi un Cordelier avec des présens aux Rois de Perse, d'Armenie & de Tartarie, afin de les animer contre de si terribles ennemis; mais ils n'entrèrent dans la ligue que sous le Pontificat de Pie II son successeur. Il fit construire seize galères, de l'argent qu'on recueillit pour la Croisade, & on en donna le commandement à Louis Patriarche d'Aquilée, qui pendant trois ans poursuivit les Turcs, prit quelques Isles sur eux & fit d'autres conquêtes. Pendant que le Pape sollicitoit tous les Princes Chrétiens à se réunir pour arrêter les progrès de Mahomet II, on vit au Ciel un Phénomène extraordinaire. Le peuple craignit que ce ne fût le signe de quelque grand malheur. Le Pape saisit ce moment d'effroi pour ordonner des prières publiques & des processions. Il voulut qu'on sonnât tous les jours les cloches à midi, afin

III.  
Le Pape  
s'occupe de  
la guerre con-  
tre les Turcs.

Il ordonne  
des prières à  
cette inten-  
tion.

d'avertir les Chrétiens de prier Dieu d'éloigner les malheurs dont on étoit menacé. Il accorda des indulgences à tous ceux qui réciteroient alors trois fois l'Oraison Dominicale & la Salutation Angelique.

IV.  
Horrible  
tremblement  
de terre en  
Italie.

Mort de  
Callixte III.

Il y eut à la fin de l'année 1456 de furieux tremblemens de terre dans une grande partie de l'Italie. Un grand nombre d'églises & de maisons en furent renversées. Saint Antonin assure qu'il mourut en cette occasion plus de soixante mille personnes, parmi lesquelles il y en eut près de trente mille dans la seule ville de Naples. La terre s'ouvrit auprès de Roïans, & il sortit un lac de ce gouffre. On dit qu'il parut dans la Mer Egée une petite Isle qu'on n'avoit jamais vûe; qu'elle étoit élevée de quarante coudées au-dessus de l'eau, & qu'elle parut tout en feu durant quelques jours. Alphonse Roi d'Arragon qui étoit brouillé avec le Pape, fut tellement étonné de ces Phénomènes, qu'à chaque instant il renouvelloit son vœu de faire la guerre aux Turcs, & promit de l'accomplir au plutôt. Mais dès que le danger fut passé, il ne se ressouvint plus de ses promesses. On vit entre Florence & Sienne des nuées élevées à la hauteur de vingt coudées de terre, agitées par des vents furieux qui emportoient les couvertures des maisons, renversoient les murailles, déracinoient des arbres, & transportoient assez loin les hommes & les animaux. En même-tems l'Italie étoit déchirée par des guerres civiles, qui n'empêchoient pas Callixte de beaucoup s'occuper de la guerre contre les Turcs. Ce Pape mourut à Rome le sixième d'Août 1458, ayant tenu le saint Siège trois ans & quatre mois. Il laissa en mourant beaucoup d'argent,

que  
cinc

A  
blen  
ticu  
pou  
les  
dina  
ne p  
n'en  
qui  
scar  
colo  
Auff  
fené  
abb  
mar  
mên  
nau  
de c  
l'éle  
verf  
van  
qu'i  
pe.  
ress  
tran  
tout  
feur  
glif  
lui  
l'ad  
bru  
cris  
par  
sur  
gu

que saint Antonin fait monter jusqu'à cent cinquante mille écus d'or.

II.

Après ses funérailles les Cardinaux s'assemblerent dans le Conclave. Il y eut des Conventicules où les plus puissans briguerent des voix pour leurs amis, & employèrent les prières, les promesses, & même les menaces. Les Cardinaux agissoient avec tant de chaleur, qu'ils ne prenoient pas un moment de repos. Nous n'entrerons point dans le détail de ces brigues, qui sont devenues depuis si communes & si scandaleuses. Le Cardinal de Sienne Enée Piccolomini fut élu, & prit le nom de Pie II. Aussitôt qu'on eut annoncé son élection par la fenêtre, le peuple vint piller sa cellule, en abbatit même les murailles, & emporta les marbres dont elle étoit bâtie. Le peuple fit la même chose aux cellules des autres Cardinaux, faisant semblant d'avoir oublié le nom de celui qui étoit élu. Lorsque la nouvelle de l'élection eut été confirmée, la joie fut universelle. Le peuple qui peu de tems auparavant avoit pris les armes, les quitta aussitôt qu'il apprit que Piccolomini avoit été fait Pape. Rome qui quelques momens auparavant ressembloit à une place de guerre, devint tranquille en un instant, & l'on ne vit dans toutes les rues que des tables dressées & des feux d'artifice. Le Pape fut conduit dans l'église de saint Pierre, s'assit sur le trône qu'on lui avoit préparé, & reçut ce qu'on appelle l'adoration. On n'entendoit par-tout que le bruit des tambours & des trompettes, & des cris de joie. Ces réjouissances profanes se répandirent dans toutes les villes d'Italie, & sur-tout à Sienne dont les habitans se distinguèrent par leur magnificence.

V.  
Brigues dans le Conclave.

Election de Pie II auparavant Eneas Sylvius.

Joie profane qui la suit.

VI.  
Sa vie avant  
son élection.

Pie II étoit né à Corsigni petite ville à dix milles de Sienne. Son pere se nommoit Sylvius Piccolomini. Il fut élevé avec assez de soin & fit de grands progrès dans les Belles Lettres. Après avoir fait ses études à Sienne, il alla en 1431 au Concile de Bâle en qualité de Secrétaire du Cardinal Dominique de Fermo. Il n'avoit alors que vingt-six ans. Le Concile de Bâle l'honora ensuite de différentes charges, & de plusieurs commissions importantes, qui ne l'empêchoient pas de publier de tems en tems quelque Ouvrage. Il en composa pour soutenir le Concile de Bâle contre le Pape Eugene IV. Il changea de sentiment, ou pour mieux dire, de conduite, lorsqu'il fut devenu Pape, comme on le voit dans la Bulle du 24 d'Avril 1463, qui est au commencement du recueil de ses œuvres, & dans laquelle il rétracte tout ce qu'il avoit écrit autrefois en faveur de ce Concile, & fait défense d'appeller du jugement du Pape à aucun Concile. L'Empereur Frideric le fit venir auprès de lui en 1442, pour y exercer la fonction de Secrétaire, & l'employa en différentes Ambassades, à Rome, à Milan, à Naples, en Bohême & ailleurs. Le Pape Eugene IV, dont il avoit combattu les intérêts dans ses Ouvrages, faisoit néanmoins beaucoup d'estime de sa science & de ses talens. Nicolas V lui donna l'Evêché de Trieste, qu'il quitta quelque tems après pour celui de Sienne. Ce même Pape lui confia différentes Nonciatures où il réussit très-bien, & Callixte III l'éleva au Cardinalat en 1456.

VII.  
Son couronnement.

Le Pape fut couronné à Rome le troisième de Septembre, donna avis de son élection à tous les Princes Chrétiens, & demanda hum-

blen  
l'Un  
les E  
en é  
Tur  
desse  
qu'il  
la Pr  
lui-r  
cile  
Char  
toute  
comm  
défer  
noren  
que  
l'Egl  
pour  
roier  
repré  
titre  
de se  
fendu  
Dieu  
sance  
troup  
Roi d  
dessei  
blée  
soin  
ses A  
roit

Le  
Mai  
le pro  
Pape

blement leurs prières. Il écrivit de même à l'Université de Paris. Il s'appliqua à réunir les Princes Chrétiens, afin qu'ils fussent plus en état d'arrêter les progrès que faisoient les Turcs de jour en jour; & ce fut dans le même dessein qu'il les assembla à Mantoue. Quoiqu'il fût prévenu contre la France à cause de la Pragmatique, dont il avoit néanmoins été lui-même un des principaux auteurs au Concile de Bâle, il ne laissa pas d'écrire au Roi Charles VII, pour le prier de venir à Mantoue. Le Pape dans sa lettre exhorte le Roi comme le Prince le plus pieux & le principal défenseur de la Religion Chrétienne, à honorer cette Assemblée de sa présence. Il dit que les autres Princes voyant le fils aîné de l'Eglise, assister en personne à cette Assemblée pour la défense de la cause commune, auroient honte de ne pas suivre son exemple. Il représente ensuite au Roi qu'il porte à juste titre le nom de très-Chrétien, qu'il a hérité de ses ancêtres pour avoir dignement défendu la Religion de Jesus-Christ; & que Dieu ne lui a donné une portion de sa puissance, que pour être le protecteur de son troupeau dans ces fâcheuses conjonctures. Le Roi dans sa réponse loue le Pape de ses pieux desseins, & promet de convoquer une Assemblée dans son Royaume pour examiner avec soin cette affaire, & de lui faire savoir par ses Ambassadeurs la résolution que l'on y auroit prise.

Il convoque une Assemblée à Mantoue.

Sa lettre au Roi de France.

### III.

Le Pape se rendit à Mantoue au mois de Mai 1459, & l'ouverture de l'Assemblée se fit le premier jour de Juin. Après la Messe le Pape fit un petit discours, dans lequel il témoi-

VIII.  
Assemblée  
à Mantoue.

gna sa douleur & sa surprise de ce qu'il n'étoit encore venu presque personne à Mantoue, malgré les mesures qu'il avoit prises pour engager les Princes & les peuples à s'y trouver. Les Turcs, dit-il, s'exposent volontiers à la mort pour le soutien de leur damnable secte : & nous autres, nous ne pouvons rien souffrir, ni faire la moindre dépense pour l'Evangile. Le Pape en finissant, protesta que pour lui il étoit résolu d'exposer sa vie pour les peuples que Dieu lui avoit confiés, s'il étoit nécessaire. Mais les Apôtres & les Martyrs ne sont pas morts en faisant la guerre, si ce n'est au démon & au péché. Le Pape eut enfin la consolation de voir son Assemblée de Mantoue devenir de jour en jour plus nombreuse ; & au mois de Septembre il n'y manquoit plus que les François. Dans une séance qui fut tenue le vingtième de ce mois, il parla pendant trois heures avec beaucoup de feu : tout le monde en conséquence conclut à faire la guerre aux Turcs, & il ne s'agissoit plus que des moyens qu'il faudroit prendre pour l'exécution. Deux mois après arriverent les Ambassadeurs de France. Nous avons vû dans l'article de l'église de France comment l'Evêque de Paris parla au Pape, la réponse que fit le Pape dans une autre audience, & la force avec laquelle les Ambassadeurs releverent ce que Pie II avoit dit contre la Pragmatique. Cette fermeté jointe à l'opposition qu'il avoit déjà pour la France, fit qu'il ne cessa de chagriner les Ambassadeurs, & qu'il affecta dans toutes les occasions où il s'agissoit des démêlés du Roi avec le Duc de Bourgogne, de prendre toujours le parti du dernier, dans le dessein qu'il avoit d'empêcher que les François ne

devinssent

de  
do  
int  
  
se  
Tu  
ten  
rec  
te  
put  
trer  
dix  
clau  
à ce  
de l  
un I  
choi  
deri  
tienn  
ce en  
pers  
de D  
pren  
terva  
toute  
tabli  
dans  
rasme  
sieurs  
La  
mend  
publi  
que l  
Conc  
nécess  
à son  
Execr  
Te

devinssent trop puissans en Italie, où ils possédoient l'Etat de Gènes, & avoient dans leurs intérêts le Duc de Modène & les Florentins.

Pie II ne cessoit de solliciter les Princes de se réunir pour exécuter ses projets contre les Turcs. Mais voyant qu'il ne pouvoit rien attendre ni des François ni des Anglois, il eut recours aux Allemands. Il fit auprès d'eux toute sorte d'instances; & néanmoins à peine put-il leur faire promettre qu'ils fourniroient trente-deux mille hommes d'infanterie, & dix mille de cavalerie, & même avec cette clause, qu'ils tiendroient encore deux Diètes à ce sujet, l'une à Nuremberg & l'autre auprès de l'Empereur, où le Pape enverroit exprès un Légat à Latere. Le Cardinal Bessarion fut choisi pour cette légation, & l'Empereur Frédéric fut établi Généralissime de l'armée Chrétienne, avec pouvoir de mettre quelque Prince en sa place, s'il ne pouvoit commander en personne. Comme on étoit alors dans le mois de Décembre, on remit à l'année suivante à prendre encore des mesures. Pendant cet intervalle le Pape donna une Bulle datée de Mantoue du trente-unième de Décembre, pour l'établissement de l'Université de Bâle, qui a eu dans la suite d'habiles Professeurs, tels qu'Erasme, Amerbach, Buxtorf, Bauhin & plusieurs autres.

La première chose que fit le Pape au commencement de l'année suivante 1460, fut de publier la Bulle *Execrabilis*. Il s'étoit imaginé que les appels des jugemens du saint Siège au Concile, dont en bien des cas la justice & la nécessité sont incontestables, pouvoient nuire à son autorité. Il entreprit donc par sa Bulle *Execrabilis* de condamner ces appels comme

IX.

Bulle *Execrabilis* de Pie

II contre les

appels au

Concile gène

ral.

détestables, nuls & contraires aux saints Canons, nuisibles à la Religion, & même ridicules. Voici les paroles de ce fameux Décret qu'il fit, après avoir consulté les Cardinaux & les Evêques qui se trouvoient alors à Mantoue. La Bulle commence par ces mots, *Execrabilis & pristinis temporibus inauditus* : Il s'est glissé de notre tems un abus exécrable & inoui dans l'antiquité, d'appeler des jugemens du Pontife de Rome au futur Concile. Qui ne voit le ridicule, dit le Pape, d'appeler à ce qui n'existe pas, & qu'on ignore s'il existera ? Il prétend ensuite que les appels sont capables de renverser toute la discipline ; mais il n'a garde d'entreprendre de prouver un si étrange paradoxe. Il finit en disant que de sa science certaine il réprovoe les appels au Concile comme de nulle valeur, erronés & dangereux, & que ceux qui les feront ou les favoriseront sont excommuniés, de quelque dignité qu'ils soient, même Impériale, Royale, Pontificale.

X.

Peu de jours après que le Pape eut donné une Constitution si peu conforme aux véritables règles du Droit Canon, & si contraire à la pratique ancienne & universelle de l'Eglise, il assembla dans l'église de saint Pierre à Mantoue les Cardinaux, les Prélats, & tous les Ambassadeurs des Princes, & leur exposa ce qui s'étoit fait dans cette Assemblée depuis huit mois qu'on y étoit, & ce qu'on en pouvoit espérer. Si les Hongrois, dit-il, sont secourus, ils attaqueront les Turcs de toutes leurs forces. Les Allemans promettent une armée de quarante-deux mille hommes, le Duc de Bourgogne six mille, le Clergé d'Italie, à l'exception des Vénitiens & des Génois, ac-

Le Pape expose à l'Assemblée sur quels secours il peut compter de la part des Princes Chrétiens.

e  
t  
ti  
n  
ch  
ce  
ét  
pa  
tic  
qu  
ils  
to  
&  
fau  
tro  
cos  
nen  
éloi  
guc  
peu  
étan  
crai  
ses  
en é  
leur  
Hon  
cava  
jonc  
ils se  
le ho  
& ab  
Ajoû  
mée  
dans  
qu'en  
méri  
Ne d

cordera la dime de ses biens, les laïcs le trentième de leur revenu, & les Juifs le vingtième; ce qui suffira pour entretenir l'armée navale. Jean Roi d'Arragon fera la même chose; ceux de Raguse offrent deux galeres, ceux de l'Isle de Rhodes quatre. Tout cela a été solennellement promis par les Princes ou par leurs Ambassadeurs. Quoique les Vénitiens ne se soient engagés à rien, je me flatte qu'ils ne manqueront pas au besoin, quand ils verront les autres disposés à le faire. Je compte aussi que les François, les Castillans & les Portugais suivront leur exemple. Il ne faut rien espérer de l'Angleterre à cause des troubles qui divisent ce Royaume, ni de l'Ecosse cachée dans le fond de l'Océan. Le Danemarck, la Suède & la Norvège sont trop éloignées pour pouvoir envoyer des gens de guerre; & n'ayant que leurs poissons ils ne peuvent fournir aucun argent. Les Polonois étant voisins des Turcs par la Moldavie, craindront d'exposer leur pays en le privant de ses troupes. Les Bohémiens qui ne sont pas en état de combattre à leurs dépens hors de leur Royaume, seront payés & entretenus. Les Hongrois armeront vingt mille hommes de cavalerie, & autant d'infanterie; & par la jonction des Allemands & des Bourguignons, ils feront une armée de quatre-vingt-huit mille hommes. Qui doute qu'on ne puisse vaincre & abattre les Turcs avec toutes ces troupes? Ajoutez que Scanderberg viendra avec une armée choisie de ses Albanois, que plusieurs dans la Grèce quitteront le parti des infidèles, qu'en Asie le Prince de Caramanie & les Arméniens chargeront les Turcs par derrière. Ne désespérons donc pas de la victoire, &

prions le Seigneur de vouloir bien seconder nos desseins. Allez raconter dans vos pays ce qui s'est fait ici, afin que vos Seigneurs accomplissent exactement leurs promesses.

XI.  
Fin de l'Assemblée de Mantoue.

Après ce discours, tous ceux qui avoient fait des avances ou des promesses au nom de leurs Maîtres, les confirmèrent, & les autres garderent le silence. Le Pape donna ordre ensuite aux Cardinaux, aux Evêques, aux Abbés & à tous les autres qui étoient présens, de se revêtir de leurs habits de cérémonie pour conclure cette assemblée. Ils le firent, & le Pape descendant de son trône, se tourna vers les degrés du grand autel, se mit à genoux, fit sa prière en poussant des soupirs & versant des larmes, récita plusieurs versets choisis des Pseaumes, & propres à la conjoncture où l'on se trouvoit. Les Prélats & tout le Clergé lui répondoient, & reçurent à la fin la bénédiction que le Pape leur donna solennellement. Telle fut la fin de l'Assemblée de Mantoue, où il fut aisé de former des desseins & de concerter des projets; mais il fut si difficile d'en venir à l'exécution, qu'on se sépara sans avoir pris aucunes mesures efficaces pour secourir les Chrétiens contre les Turcs, & arrêter les progrès de ces infidèles. Le Pape voyant toute l'Italie en feu & la plupart des Princes Chrétiens divisés, n'eût-il pas dû en qualité de pere commun des fidèles, travailler à rétablir la paix parmi eux, avant que de porter la guerre chez les ennemis de la Religion? D'ailleurs le mal dont le Pape étoit si touché & qui paroissoit être le seul objet de son zèle, n'étoit pas celui qui causoit à l'Eglise le plus de douleur & d'affliction. Il est étonnant que le Pape ait eu si peu de lumière

fur  
blé  
  
me  
il f  
pri  
bil  
au  
me  
Pap  
enc  
par  
affi  
étoi  
Car  
l'ég  
Evê  
men  
réfi  
frir  
des  
en l  
glet  
en  
sée à  
dina  
Cus  
gism  
de P  
que  
ne se  
lui m  
qu'il  
qu'il  
sa ra  
le C

sur les vrais maux dont l'Eglise étoit accablée.

IV.

Pie II partit de Mantoue au commencement du Carême & alla à Sienna sa patrie, où il fit une promotion de six Cardinaux. Il apprit avec chagrin que malgré sa Bulle *Execrabilis* qui défendoit tout appel du saint Siège au Concile, le Procureur général au Parlement de Paris avoit appelé de tout ce que le Pape avoit dit contre la Pragmatique. Il eut encore un autre sujet de mortification de la part de Sigismond Duc d'Autriche, qui avoit assisté à l'Assemblée de Mantoue. Ce Prince étoit depuis long-tems en différend avec le Cardinal Cusa au sujet de la juridiction de l'Eglise de Brixen en Allemagne dont il étoit Evêque, & qu'il vouloit conserver en Commende avec la permission du Pape sans y résider. Sigismond ne voulut jamais le souffrir, & s'opposa avec force à l'établissement des Commendes qui devenoient communes en Italie, en France, en Espagne & en Angleterre, mais que l'on condamnoit encore en Allemagne. Cette affaire avoit été proposée à Mantoue, sans que le Pape ni les Cardinaux eussent pû la terminer. Le Cardinal Cusa ayant voulu l'emporter de force, Sigismond le fit arrêter prisonnier le jour même de Pâques, & ne lui accorda la liberté quelque tems après, qu'en le faisant jurer qu'il ne se souviendroit jamais de cette injure, qu'il lui ménageroit son absolution auprès du Pape, qu'il laisseroit l'Eglise de Brixen en repos & qu'il lui payeroit une somme considérable pour sa rançon. Pie II ayant appris la manière dont le Cardinal Cusa avoit été traité, excom-

XII.

Le Pape excommunie Sigismond Duc d'Autriche, qui en appelle au futur Concile.

munia le Duc d'Autriche par une Bulle qui fut publiée à Sienne le huitième d'Août de la même année 1460. Grégoire de Heimbouurg Docteur en Droit, qui avoit assisté à l'Assemblée de Mantoue, dressa pour Sigismond un Acte d'appel au futur Concile.

XIII.  
Contesta-  
tions du Pa-  
pe avec plu-  
sieurs Princes  
au sujet de  
l'élection de  
quelques E-  
vêques.

Pendant que le Pape étoit encore à Sienne, l'Evêque de Léon le vint trouver de la part d'Henri IV Roi de Castille : mais il n'apporta que de belles paroles, sans aucune promesse positive de contribuer aux frais de la guerre contre les Turcs. Ce même Evêque étant mort peu de tems après son arrivée dans la même ville, le Pape lui donna pour successeur le Cardinal de la Tour-brûlée : mais Henri n'ayant voulu ni le recevoir ni le reconnoître, son refus excita une vive contestation entre lui & Pie II. Ce Pape eut aussi un différend avec Casimir Roi de Pologne touchant l'Evêché de Cracovie auquel Pie II nomma le neveu d'un Cardinal, quoique le Chapitre eût déjà nommé le Chancelier du Roi. Le sujet nommé par le Pape fut obligé de céder, malgré les remontrances, les menaces & les excommunications prononcées par le souverain Pontife contre Casimir. Ce Prince protesta toujours qu'il perdrait plutôt son Royaume, que de souffrir que le Pape mît dans ses Etats un Evêque malgré lui. Ce fut encore pour Pie II une nouvelle mortification. Il eut un pareil démêlé avec Charles VII au sujet de l'Evêché de Tournai. Mais on n'eut point en France la même fermeté, & le Pape l'emporta après quelque résistance de la part du Roi.

V.

XIV. Comme le Pape fit un assez long séjour à  
Retour de Sienne, il reçut beaucoup d'Ambassadeurs,

qui ne s'étoient pas trouvés à l'Assemblée de Mantoue. Il en vint de la part des Patriarches d'Orient, qui se soumettoient au Décret du Concile de Florence. Plusieurs Princes d'Orient lui en envoyèrent aussi, & le Pape les engagea à aller trouver le Roi de France & le Duc de Bourgogne. Pie II retourna enfin à Rome où son absence avoit occasionné de grands désordres. Nous avons vû ailleurs les indignes moyens que ce Pape employa pour engager Louis XI successeur de Charles VII à abandonner la Pragmatique, & comment ce Prince séduit par les mauvais conseils du Cardinal de la Balue, qui trahissoit son maître pour ses propres intérêts, eut la foiblesse de sacrifier aux instances de Pie II cet important Règlement, & avec lui tous les biens ecclésiastiques de son Royaume. C'est ainsi que le Pape en même-tems qu'il témoignoit tant de zèle pour conserver l'extérieur de la Religion contre les Turcs, s'efforçoit de lui enlever ses plus précieux avantages en achevant de ruiner la discipline. Son projet de guerre contre les Turcs l'engagea dans de fréquens voyages, qui lui firent négliger le temporel, & encore plus le spirituel de l'Italie. On lui reprochoit qu'il s'absentoit trop souvent de Rome, & qu'il aimoit trop à courir pour un Pape. On prétend qu'il connut enfin l'inutilité des grands mouvemens qu'il s'étoit donné pour la guerre des Turcs. Ce fut apparemment à l'article de la mort; car peu de tems avant qu'il mourût, il fit beaucoup de préparatifs pour l'exécution de son projet.

Les soins qu'il se donna surpassant ses forces, la fièvre le prit, & les douleurs de la goutte auxquelles il étoit sujet, redoublèrent.

Il va à Sienn  
ne prendre  
les bains.

Comme le mal pressoit, les Médecins lui conseillèrent de prendre les bains dans le Diocèse de Sienne, quoiqu'on fût encore à la fin de l'hiver. Il s'y rendit, & ne songea plus qu'à rétablir sa santé. Mais avant que de partir de Rome, il avoit fait publier sa Bulle de rétractation de tout ce qu'il avoit écrit en faveur du Concile de Bâle. Il apprit à Sienne que le Duc de Bourgogne ne se trouveroit point à la guerre qu'on vouloit déclarer aux Turcs, quoiqu'il l'eût souvent promis. Le Pape lui en écrivit, & lui représenta pathétiquement que le bien de l'Eglise, sa réputation, & sur-tout son salut éternel, l'engageoient à tenir sa promesse. Il ajoutoit que pour lui, ni son âge, ni ses infirmités, ni la mort même ne l'empêcheroient point de se mettre au plutôt en mer pour une expédition si sainte & si nécessaire. Le Duc de Bourgogne qui craignoit que Louis XI ne profitât de son absence pour attaquer ses Etats, ne se laissa point toucher des remontrances du Pape.

XVI.

Le Pape va  
à Ancone où  
il meurt peu  
de tems a-  
près.

Pie II étant revenu à Rome, y demeura quelques jours, pour y préparer tout ce qui étoit nécessaire à l'exécution de son entreprise. Il en partit le dix-huitième de Juin 1464, pour se rendre à Ancone dans le dessein de s'y embarquer. Sa maladie devint alors très-sérieuse; & comme il sentit que sa dernière heure approchoit, il appella les Cardinaux, & leur parla pendant deux heures pour les exhorter à ne consulter que le mérite dans le choix d'un successeur, à ne point faire de grâces à ceux qui n'en méritoient point, & sur-tout à poursuivre le dessein de la guerre contre les Turcs. Ensuite leur ayant demandé pardon, il leur accorda les indulgences, & de-

ma  
aut  
qu'  
Ro  
gie  
ce S  
rel  
gie  
il a  
fur  
cruc  
adm  
rist  
du r  
de p  
mo  
cor  
sain  
me  
fres  
avo  
gue  
ner  
com  
dre  
Pie  
que

C  
Vér  
âgé  
gra  
il v  
qui  
hon  
fent  
que

manda les derniers Sacremens. Comme il avoit autrefois reçu l'Extrême-Onction à Bâle lorsqu'il y avoit été attaqué de la peste, Laurent Roverella Evêque de Ferrare, habile Théologien, soutint qu'il ne pouvoit pas recevoir ce Sacrement une seconde fois. Il est vrai que tel avoit été le sentiment de quelques Théologiens dès le douzième siècle & depuis; mais il avoit eu peu de partisans. Le Pape disputa sur ce sujet avec l'Evêque de Ferrare, & ne crut pas devoir se rendre à son avis. Il se fit administrer ce Sacrement & celui de l'Eucharistie, & ensuite il mourut, le quatorzième du mois veille de la fête de l'Assomption, âgé de près de cinquante-neuf ans, après six ans moins trois jours de Pontificat. On porta son corps à Rome, & on le déposa dans l'église de saint Pierre où il fut enterré le vingt-huitième du même mois. On trouva dans ses coffres près de cinquante mille écus d'or qu'il avoit amassés, pour fournir aux frais de la guerre contre les Turcs. On convint de donner cette somme à Mathias Roi de Hongrie, comme étant celui qui avoit le plus à craindre des Turcs. Nous parlerons des Ecrits de Pie II dans l'article des Auteurs Ecclésiastiques.

V I.

On lui donna pour successeur Pierre Barbo Vénitien, Cardinal de saint Marc. Il étoit âgé de quarante-huit ans, & passoit pour un grand politique. On lui demanda quel nom il vouloit prendre: il choisit celui de Formose, qui signifie beau. Comme il étoit en effet bel homme, & qu'il le savoit bien, on lui représenta qu'on diroit qu'il n'avoit pris ce nom que par vanité. Il prit donc celui de Paul II.

XVII.  
Election de Paul II.  
Son caractère.

Il étoit fils de Nicolas Barbo, & de Polixène sœur d'Eugène IV, qui le fit Cardinal en 1440. On dit que quand il manquoit de bonnes raisons pour persuader ce qu'il disoit ou ce qu'il vouloit, il avoit recours aux larmes qui couloient à sa volonté, & qu'à causé de cela Pie II l'appelloit Notre-Dame de Pitié. Il étoit magnifique, & se picquoit de faire toutes choses avec beaucoup d'éclat & de noblesse.

XVIII.  
Réglement  
important  
fait au Con-  
clave par les  
Cardinaux.

Avant son élection on avoit établi plusieurs loix dans le Conclave, pour être observées par celui qui seroit élu Pape, & tous les Cardinaux s'y étoient obligés par serment. Parmi ces loix, voici celles qui nous ont paru les plus remarquables. Le Pape continuera la guerre contre les Turcs; il rétablira l'ancienne discipline de la Cour Romaine; dans trois ans il assemblera un Concile général; il n'augmentera point le nombre des Cardinaux au-delà de vingt-quatre; il n'en nommera aucun qui n'ait plus de trente ans, & qui ne soit versé dans l'étude de l'Ecriture sainte & habile dans le Droit civil & canonique; de tous ses parens il n'en pourra faire qu'un seul Cardinal, qui aura toutes les qualités nécessaires; il ne déposera aucun Evêque ou Abbé sur la demande de quelque Prince; il ne condamnera aucun Cardinal & ne fera saisir son bien, que selon la forme du Droit & des saints Canons; il ne détournera point le patrimoine de l'Eglise; il n'entreprendra aucune guerre, & ne fera aucun Traité avec les Princes, que du consentement du sacré Collège; il n'établira point de nouveaux impôts, & n'augmentera point les anciens; il n'accordera des décimes à aucun Prince, que sur des raisons très-pressan-

tes ; les Cardinaux s'assembleront deux fois tous les ans pour examiner si ces loix sont bien observées ; & en cas qu'elles ne le soient pas , ils en avertiront le Pape afin qu'il y tienne la main.

Paul II avoit promis avec serment , comme tous les autres Cardinaux , de suivre ces loix en cas qu'il fût élu Pape , & il renouvela & confirma ce serment après son élection. Mais quand il fallut en venir à l'exécution , il ne tint aucun compte des engagements qu'il avoit pris ; & , si l'on en excepte l'article de la guerre contre les Turcs , il viola ouvertement & sans garder aucune mesure , le sage règlement du Conclave , qu'il avoit promis par deux sermens solennels d'observer inviolablement. Il étoit fort porté de lui-même à prendre ce parti , qui lui laissoit la liberté de faire tout ce qu'il jugeroit à propos ; & il y fut encore excité par deux Prélats savans & adroits , l'Archevêque de Milan & l'Evêque de Trevisé. Ils ne pouvoient souffrir de se voir exclus par ces loix , du Cardinalat auquel ils aspiraient ; & ils représentèrent au Pape que les obligations qu'on lui avoit imposées , ne convenoient point à sa dignité. Paul II , qui étoit fort prévenu en faveur de ses droits & de ses privilèges , se laissa aisément persuader , & fit un nouveau règlement tout différent de celui du Conclave , qu'il vouloit néanmoins faire regarder comme étant des Cardinaux. Il le leur présenta à signer : quelques-uns le firent d'abord , sans même l'avoir lu ; d'autres le signèrent par la crainte de l'excommunication dont le Pape les menaçoit. Le Cardinal Jean de Carvajal Espagnol fut le seul qui tint ferme ; & il fut cause par sa rési-

XIX.

Le Pape viole le serment qu'il avoit fait d'observer ce règlement.

stance, que le Pape renferma le nouveau règlement dans son cabinet, sans le vouloir montrer, ni permettre qu'on en tirât des copies. L'Archevêque de Milan, peu de temps après, fut contraint de se retirer de la Cour Romaine, sans avoir pu parvenir au Cardinalat, & l'Evêque de Trevisé tomba bientôt dans une langueur qui le conduisit au tombeau, avec un grand regret de ne pouvoir jouir long-tems de cette dignité, pour laquelle il s'étoit donné tant de mouvemens.

XX.

Les Cardinaux sont fort mécontents de la conduite du Pape.

Il les appaise en leur accordant de nouvelles prérogatives.

Le Cardinal de Pavie étoit extrêmement irrité de la conduite du Pape, & en particulier de la violence qu'il avoit faite à ses collègues pour leur faire signer son nouveau règlement. Il se condamnoit lui-même d'avoir donné sa voix pour le faire élire, & il accusoit ceux qui avoient eu la même condescendance que lui, & les exhortoit à se conduire à l'avenir avec plus de circonspection & de prudence, & à ne point se contenter de l'extérieur ni de promesses dans une affaire si importante. Les autres Cardinaux étoient à peu près dans les mêmes sentimens. Le Pape qui ne l'ignoroit pas, voulut les consoler & les appaiser, en relevant leur dignité par quelque chose d'éclatant. Il leur fit donc prendre des mitres de soie semblables à celles que les souverains Pontifes portoient seuls auparavant, & défendit à tout autre Prélat d'en porter de pareilles. Il permit de plus que leurs chevaux ou leurs mules eussent des houffes de couleur d'écarlate, & voulut qu'eux-mêmes portassent aussi l'habit rouge. Innocent IV leur avoit donné le bonnet rouge au premier Concile de Lyon en 1245. Dans la suite Grégoire XIV donna aussi le bonnet rouge

au  
n'a  
vo  
M  
ne  
ra  
qu  
ou  
Ev  
  
qu  
me  
Ca  
tifi  
de  
ral  
sou  
que  
ha  
Pap  
re  
na  
des  
L'in  
Pri  
la g  
ent  
le p  
qui  
qu'e  
& c  
Pap  
ren  
les  
min  
l'on

aux Cardinaux réguliers, qui auparavant n'avoient que le chapeau. Les Cardinaux n'avoient d'abord que le titre d'Illustrissimes. Mais Urbain VIII leur accorda celui d'Éminence. C'est depuis qu'ils ont reçu de la libéralité des Papes ces nouvelles prérogatives, que ceux mêmes qui n'étoient que Diacres ou Soudiacres, ont voulu avoir le pas sur les Evêques, & qu'ils l'ont eu en effet.

## VII.

Paul II voulant faire voir de plus en plus qu'il étoit bien résolu de ne point se conformer au règlement du Conclave, créa huit Cardinaux cette première année de son Pontificat. Balue Evêque d'Angers & Ministre de Louis XI, François de la Rovere Général des Freres Mineurs, qui fut depuis Pape sous le nom de Sixte IV, & Théodore Evêque de Trevisé, dont nous avons parlé plus haut, étoient de cette création. Ensuite le Pape pensa sérieusement à continuer la guerre contre les Turcs. On choisit trois Cardinaux pour conférer avec les Ambassadeurs des Princes d'Italie, qui étoient à Rome. L'intention du Pape étoit que chacun de ces Princes donnât une certaine somme tant que la guerre dureroit, & que cet argent fût mis entre les mains du Roi de Hongrie, qui étoit le plus exposé aux attaques des infidèles, & qui s'étoit déjà épuisé pour leur résister. Lorsqu'on fit part de ce projet aux Ambassadeurs, & qu'on leur marqua la somme à laquelle le Pape avoit taxé leurs maîtres, ils répondirent qu'ils n'avoient point d'ordre touchant les propositions qu'on leur faisoit, & promirent d'en demander au plutôt. Après que l'on eut employé six mois dans ces négoc-

XXXI.

Création de huit Cardinaux.

Négociations entre le Pape &amp; les Princes d'Italie au sujet de la guerre contre les Turcs.

ciations, Ferdinand Roi de Naples offrit quelque secours, mais à condition qu'on lui remettrait les cens dûs à l'Eglise Romaine, qui montoient à une plus grosse somme que celle qu'il offroit. Les Vénitiens promirent d'envoyer tous les ans en Hongrie cinq cens mille écus d'or, pourvu qu'on leur accordât les décimes des églises, le vingtième du bien des Juifs, & le trentième du revenu des habitans. Le Duc de Milan promit quelque chose aux mêmes conditions. Les Florentins s'engagerent à fournir quinze cens hommes, ou deux mille écus d'or tous les ans. Les autres Puissances d'Italie ne firent point de réponse à leurs Ambassadeurs: & tout ce que le Pape put tirer de cette négociation, se réduisit à des offres qui étoient plus au profit des Princes qu'à l'avantage de l'Eglise & de la Religion.

XXII.  
 Consistoire  
 sur les graces  
 expectatives  
 & les Com-  
 mendes

Cette même année 1464 Paul II tint un Consistoire, où l'on traita de ce qui regardoit les graces expectatives. L'expectative étoit une assurance que le Pape donnoit à un clerc, d'obtenir une Prébende, par exemple, dans une telle Cathédrale, quand elle viendroit à vaquer. Nous en parlerons dans l'article de la Discipline. On examina donc dans ce Consistoire, s'il falloit accorder ces sortes de graces, ou non. Il y eut différens avis; mais le plus grand nombre fut pour celui du Cardinal Carvajal, qui dit que le saint-Siège ayant eu tant de peine à obtenir le consentement des Ordinaires pour établir ces expectatives dans leurs Diocèses, il ne falloit pas négliger ce privilège. Dans un autre Consistoire le Cardinal d'Ostie parla d'un célèbre Monastère de France, qu'un Evêque deman-

doit en Commende par la démission pure & simple de l'Abbé, qui étoit fort vieux & qui ne pouvoit plus agir. Carvajal s'opposa fortement à cette demande, & dit que si l'on n'y prenoit garde, tous les Monastères du Royaume de France deviendroient en Commende. Le Pape appuya cet avis; & ajouta qu'il croyoit que depuis le Pontificat de Callixte, il y avoit eu plus de cinq cens Monastères en Commende, & qu'il étoit à craindre que tous ces changemens ne causassent un grand scandale dans l'Eglise. C'est le Cardinal de Pavie qui rapporte tous ces faits, dont il étoit lui-même témoin. Il loue fort Carvajal de s'être élevé contre les abus des Commendes, qui n'ont pas été établies, dit-il, pour engraisser les Ecclésiastiques, mais pour réformer les Monastères, & faire en sorte que le service divin s'y célébrât avec plus d'exactitude & d'édification.

Peu de tems après il se tint un autre Con-  
sistoire, où quelques Cardinaux proposèrent  
de donner à la maison d'Anjou la ville & le  
Comtat d'Avignon, en échange des droits  
qu'elle avoit sur le Royaume de Naples & de  
Sicile. Mais le Cardinal Carvajal s'y opposa,  
disant que cet échange seroit fort désavanta-  
geux à l'Eglise de Rome; qu'il falloit bien se  
garder de la priver d'un semblable patrimoine  
au-delà des Alpes; qu'Avignon étoit le réfuge  
des Papes, & un frein pour retenir les Ita-  
liens dans leur devoir, par la crainte qu'ils  
auroient que le Pape ne les quittât. Ceux qui  
avoient proposé d'aliéner Avignon, prétend-  
oient que cette ville étoit un sujet de tenta-  
tion aux Papes, d'y transporter le saint Siè-  
ge. On leur répondoit que les Papes préfère-

XXIII.

On propose  
d'aliéner la  
ville d'Avi-  
gnon.

roient toujours le séjour de Rome, à cause de la liberté dont on y jouit, à celui d'Avignon, où l'on dépend en quelque sorte de ses voisins; que les Papes sont maîtres absolus dans Rome, d'où ils commandent à tout l'univers. C'est en partie pour se délivrer de la crainte de voir transporter le saint Siège à Avignon, que les Cardinaux ont jugé à propos & se sont imposé la loi de ne faire aucun Pape François: ce qu'ils observent depuis plus de trois cens ans sans interruption. Il n'en étoit pas ainsi auparavant. La qualité de François n'étoit point par elle-même un titre pour être exclus de la dignité de souverain Pontife, & on voyoit de tems en tems des François sur le saint Siège, aussi-bien que des Espagnols & des Italiens.

## XXIV.

Le Pape se  
brouille avec  
le Roi de Na-  
ples.

Quoique Ferdinand Roi de Naples parût bien intentionné pour la Cour de Rome & qu'il eût sujet de se louer de la conduite de Paul II à son égard, ils se brouillerent néanmoins peu de tems après: & voici quelle fut l'occasion de cette rupture. Il y avoit longtemps que les terres de l'Etat Ecclésiastique souffroient de grandes vexations de la part de quelques Seigneurs, qui se conduisoient en vrais tyrans. Le Pape voulant remédier à ces désordres, amassa des troupes en secret pour les surprendre, & Ferdinand, comme feudataire de l'Eglise de Rome, en envoya aussi pour le même dessein. Ce corps d'armée surprit les tyrans, & en moins de quinze jours le Pape vit exécuter ce que ses prédécesseurs n'avoient pû faire. Ferdinand s'attribua le succès de cette entreprise, & demanda qu'en récompense on diminuât les tribus qu'il payoit à la Cour Romaine, & qu'on

lui remit ce qu'il devoit des années précédentes. Le Pape au contraire prétendoit qu'on le ménageoit, & qu'il auroit dû payer davantage, en reconnoissance des grandes obligations qu'il avoit à l'église de Rome. Tel fut le commencement des brouilleries, qui durèrent si long-tems entre la Cour de Rome & le Roi de Naples.

Paul II acheva en 1467 le beau Palais de saint Marc; & après avoir terminé quelques autres affaires, se voyant libre & en repos, il s'avisa de faire célébrer des jeux magnifiques. C'étoient des courses, où, sans avoir égard ni à l'âge ni à la Religion, chacun étoit admis. L'espace depuis l'arc de Domitien dans le cours jusqu'au Palais de saint Marc, servoit de lice. On y voyoit courir indifféremment des enfans & des vieillards, des Chrétiens & des Juifs, montés sur des chevaux, des ânes & des buffes. Il y avoit différens prix pour ceux qui arriveroient les premiers au bur. Le Cardinal de Pavie ne put souffrir ce spectacle profane, & il eut la générosité d'en reprendre le Pape, & de lui dire que ces jeux sentoient le paganisme; qu'ils étoient tout-à-fait indignes d'un souverain Pontife, & le deshonorient.

L'année suivante Paul II termina heureusement la grande affaire de la réunion des Princes d'Italie. Il n'avoit cessé d'y travailler depuis le commencement de son Pontificat, malgré les obstacles & les difficultés sans nombre qu'il y trouvoit. Pour remercier Dieu d'avoir ainsi réussi à procurer cette réunion, il célébra solennellement à Rome une Messe en actions de grâces le jour de l'Ascension; & à l'*Agnus Dei*, il admit au baiser de paix,

XXV.  
Il fait faire à Rome des réjouissances profanes, & le Cardinal de Pavie l'en reprend.

XXVI.  
Le Pape fait faire la paix aux Princes d'Italie.

non-seulement les Cardinaux qui servoient à l'autel, mais encore tous les autres, & tous les Ambassadeurs des Princes. Après cette cérémonie l'Evêque de Bresse fit un excellent discours sur la paix, dans lequel il exhortoit les Princes à la guerre contre les Turcs: car cette guerre étoit le motif principal qui avoit encouragé le Pape à travailler avec tant de zèle pour procurer la paix entre les Princes d'Italie.

**XXVII.** Nous parlerons dans l'article de l'Eglise d'Allemagne du voyage que l'Empereur Ferdinand fit à Rome à la fin de cette année 1468, & des mesures que l'on y prit avec ce Prince au sujet de la guerre contre les Turcs. Vers ce même tems le Pape créa Cardinaux deux de ses neveux; & l'année suivante il fit encore un Cardinal, à la prière du Roi d'Aragon. Les Vénitiens ayant envoyé en 1470 demander du secours au Pape, il leur envoya vingt galeres. Ferdinand leur en fournit aussi dix-sept; & ces trente-sept galeres se joignirent à quarante-six que Mocenigo commandoit. Ce Général avec ce nouveau secours, courut tout l'Archipel & y fit de grands ravages. Il auroit fort inquiété les Turcs, si la mort du Pape qui arriva l'année suivante, n'eût arrêté ses progrès.

**XXVIII.** Paul II mourut d'apoplexie la nuit du vingt-cinq au vingt-six de Juillèt, sans que personne le vit expirer & pût lui donner aucun secours. Il avoit ce jour-là tenu Consistoire, & avoit ensuite soupé à son ordinaire. On dit même qu'il parla dans ce Consistoire avec beaucoup de jugement & de présence d'esprit. Il étoit âgé de cinquante-trois ans & quelque mois, & avoit tenu le S. Siège près de sept ans.

Platine a fini à sa mort son histoire des Papes, qu'Onuphre de Véronne Religieux Augustin a continuée. Les Protestans ont parlé très-désavantageusement de Paul II, & en ont débité des choses qui n'ont pas de vraisemblance. Nous avons de lui des Ordonnances & quelques Epîtres, outre un Traité des règles de la Chancellerie, dont on le fait auteur.

VIII.

Son successeur fut le Cardinal de la Rovere qui prit le nom de Sixte IV. Avant que Paul II l'eût élevé à la dignité de Cardinal, il avoit enseigné la Philosophie dans les plus célèbres Ecoles d'Italie. Le Cardinal Bessarion qui possédoit parfaitement les langues Grecque & Latine, avoit été son maître à Pavie, & avoit lié avec lui une étroite amitié. Depuis qu'il fut Cardinal, il mena une vie si régulière & si édifiante, qu'on eût pris son Palais pour un Monastère. Quoiqu'il remplît exactement tous les devoirs attachés à sa dignité, il ne laissoit pas de s'appliquer à l'étude, comme on en juge par ses ouvrages. La plupart des Auteurs le font fils d'un Léonard Rouere pêcheur au village de Celles, à cinq lieues de Savonne. On croit que la noble famille des Roueres voyant un Pape de son nom, voulut se faire honneur en l'adoptant. Il avoit été Général des Freres Mineurs; & ce fut à la recommandation du Cardinal Bessarion que Paul II le fit entrer dans le sacré Collège. Aussitôt après son élection, il s'occupa des affaires de l'Eglise. Il témoigna qu'il avoit dessein d'assembler un Concile dans le Palais de Latran, pour travailler à rétablir la discipline & traiter de la guerre contre les

XXIX.  
Election de Sixte IV.  
Sa famille.  
Il s'occupe de la guerre contre les Turcs.  
Il élève ses neveux malgré leur indignité.

Turcs, en suivant les vûes de Pie II. Mais l'Empereur y paroissant opposé, & ne voulant point de Concile à Rome, l'affaire traîna en-longueur, & l'on eut recours à d'autres moyens. Il fut résolu que l'on enverroit des Légats en France, en Espagne, en Allemagne & en Hongrie, pour rétablir la paix; & on nomma le Cardinal Caraffe pour commander la flotte contre les Turcs.

On envoya en même-tems de tous côtés des hommes pour lever les décimes du Clergé, le vingtième du bien des Juifs, & le trentième de celui des Catholiques, suivant le Décret de l'Assemblée de Mantoue. On accorda des privilèges & des indulgences à ceux qui prendroient les armes pour cette guerre, ou qui y contribueroient de leurs biens. L'on écrivit à l'Empereur, aux Rois & à tous les Princes, pour les prier de concourir à une œuvre si sainte. Le Cardinal de Pavie que le Pape avoit envoyé en Hongrie aussitôt après son élection pour appaiser les troubles, écrivant à ces Légats & à quelques autres de ses amis sur les légations dont nous venons de parler, & sur la création de deux jeunes Cardinaux, qu'on lui avoit mandée de Rome, leur dit: qu'il craint fort que toutes ces légations ne soient inutiles, comme il arriva en effet. Il se plaint vivement de la promotion des deux jeunes Cardinaux, que le Pape avoit faite, disoit-on, pour être soulagé dans ses travaux. Comme si, ajoute ce Cardinal, on n'eût pas pû en trouver parmi ceux qui composent le sacré Collège. Il se plaint encore plus fortement du refus que faisoit le Pape de se soumettre aux loix qui avoient été établies dans le Conclave, même à ses instances, & refuse

les  
Qu  
de  
na  
de  
de  
éto  
au  
plu  
tou  
po  
qu  
pu  
mi  
se  
ses  
vin

lie  
en  
tre  
leu  
cu  
fa  
sé  
re  
qu  
Si  
ta  
fo  
D  
fu  
C  
de  
q  
g

les raisons qu'il alléguoit, sur-tout celle-ci : Que le Pape n'étoit obligé à aucune Loi. Les deux jeunes Cardinaux dont parloit ce Cardinal, étoient deux neveux du Pape : l'un, fils de son frere, âgé de vingt-sept ans, qui fut depuis Jules II ; l'autre, fils de sa sœur, & qui étoit Cordelier. Celui-ci eut tant de crédit auprès de Sixte IV, qu'après en avoir obtenu plusieurs bénéfices, il fut établi Légat pour toute l'Italie. Onuphre dit qu'il ne mettoit point de bornes à son faste & à son luxe, & que dans l'espace de deux ans, qu'il vécut depuis son Cardinalat, il dépensa deux cens mille écus d'or, outre soixante mille dont il se trouva redevable à sa mort. Il se tua par ses débauches, & mourut n'étant âgé que de vingt-huit ans.

IX.

Eugene IV avoit mis des Chanoines réguliers à saint Jean de Latran. Callixte III les en chassa & y mit des séculiers. Paul II entreprit d'y rétablir les premiers, qui reprirent leur place & leurs fonctions, quoique les séculiers y demeurassent toujours. Chaque corps faisoit l'office à part. Mais afin d'éteindre les séculiers, on n'en nomma point d'autres pour remplir la place de ceux qui mouroient, ou qui abandonnoient l'église de Latran. Enfin Sixte IV, pour faire plaisir aux Romains, rétablit les séculiers dès le commencement de son Pontificat. Comme l'église de Notre-Dame de la Paix qu'il donna aux réguliers ne fut achevée que douze ans après, le Cardinal Caraffe leur fit bâtir un Monastère & leur donna sa bibliothèque ; & le Pape ordonna qu'ils auroient toujours le titre & les privilèges des Chanoines réguliers de Latran. Sixte

XXVIII.  
Chanoines  
de S. Jean de  
Latran à Ro-  
me.

IV étoit si facile qu'il ne pouvoit rien refuser, & que souvent il accorderoit les mêmes graces à différentes personnes qui l'importunoient par leurs prières.

XXIX. Il fit partir au commencement de l'année 1472 les Légats qu'il avoit choisis pour aller exhorter les Princes Chrétiens à la guerre contre les Turcs. Le Cardinal d'Aquilee eut pour département l'Allemagne, la Hongrie & la Pologne. Il étoit chargé de faire ressouvenir l'Empereur qu'il étoit l'Avocat de l'Eglise, & le défenseur de la Religion Chrétienne; & que ces qualités l'obligeoient à prendre les armes contre les Turcs, & à réconcilier, s'il le pouvoit, les Rois de Pologne & de Hongrie brouillés à l'occasion du Royaume de Bohême. Il avoit ordre d'assurer Mathias Roi de Hongrie de la protection du saint Siège, & de lui conseiller d'en venir avec le Roi de Pologne à un accommodement, pour lequel on s'en rapporteroit à sa Sainteté & à l'Empereur. La commission du Légat par rapport à Casimir Roi de Pologne portoit, qu'il n'avoit pas agi en Roi Catholique, en accordant son fils aux Bohémiens qui le demandoient pour leur Roi, & en déclarant la guerre à Mathias Roi de Hongrie, qui étoit Catholique, qui avoit de l'expérience, & qui par conséquent convenoit mieux aux Bohémiens que son fils; que le parti qu'il devoit prendre étoit de marier une de ses filles avec Mathias, afin que les enfans qui naîtroient de ce mariage fussent Rois de Bohême. Qu'en cas que le Roi de Pologne ne voulût pas accepter ces propositions qui paroissent si équitables, le Légat ne manqueroit pas de publier la Bulle qui confirme la Couronne de Bohême à Mathias, avec menace

Légation du  
Cardinal d'A  
quilee en Al-  
lemagne.

d'e  
d'y  
par  
a fa  
des  
gri  
ga  
bér  
&  
de  
lett  
ten  
se  
tio  
len  
avo  
Fra  
qu'  
de  
On  
ave  
asse  
men  
que  
agr  
rép  
Car  
déjà  
trén  
s'at  
tom  
ne  
ron  
tre  
C  
qui

d'excommunier les Polonois s'ils refusoient d'y consentir. Le Légat fut très-bien reçu par le Roi de Pologne, mais il ne put réussir à faire la paix entre les deux-Princes, à cause des difficultés qu'y apporta le Roi de Hongrie.

Le Cardinal Bessarion destiné pour la Légation de France, après avoir long-tems délibéré s'il l'accepteroit, à cause de ses infirmités & de son grand âge, avoit pris la résolution de ne point s'en charger. Mais il reçut des lettres de Louis XI. si pressantes & en même-tems si obligeantes, qu'il ne crut pas pouvoir se dispenser d'y aller. Le succès de la Légation ne fut pas heureux, & ne répondit nullement à l'espérance que les lettres du Roi lui avoient donnée. A peine fut-il entré en France, qu'il devint suspect au Roi; & lorsqu'il fut arrivé à la Cour, il fut pendant plus de deux mois sans pouvoir obtenir audience. On la lui accorda enfin; mais le Roi le reçut avec un air très-froid & le traita même avec assez de mépris. Il le quitta ensuite brusquement; & pour lui faire encore mieux sentir que son séjour en France ne lui étoit pas agréable, il lui fit expédier promptement sa réponse. C'est que le Roi étoit irrité de ce que ce Cardinal, avant que de le venir trouver, avoit déjà vû le Duc de Bourgogne. Bessarion fut extrêmement sensible à cet affront auquel il ne s'attendoit pas, & s'en retournant à Rome il tomba malade à Turin, & mourut à Ravenne âgé de soixante-dix-sept ans. Nous parlerons plus au long de ce Cardinal dans un autre article.

On envoya en Espagne le Cardinal Borgia, qui étant arrivé à Madrid, fit au Clergé un

XXX.  
Légation du  
Cardinal Bes-  
saron en  
France. où il  
fut mal reçu.

XXXI.  
Légation du

Cardinal Bor- discours, que le Cardinal de Pavie lui avoit  
gia en Espa- composé, parce qu'il n'étoit pas capable de  
gne. le composer lui-même. Il obtint quelques

secours très-modiques pour la guerre contre les Turcs; encore eut-il bien de la peine; mais il ne put appaiser les troubles de la Castille. On dit qu'il traita aussi de la guerre sainte avec le Roi d'Arragon, les Ambassadeurs d'Edouard Roi d'Angleterre & de Charles Duc de Bourgogne, qui se trouvoient en Castille fort à propos; & de l'alliance contre Louis XI, dont il n'étoit nullement chargé. L'on peut conjecturer de là, quelle étoit déjà sa prévention contre la France, qu'il fit éclater depuis lorsqu'il fut devenu Pape sous le nom d'Alexandre VI. Enfin après ces belles expéditions il s'en retourna à Rome, où le Roi de Castille envoya bientôt après ses Ambassadeurs, pour se plaindre à Sixte IV de la conduite de Borgia dont il étoit très-mécontent. Le Cardinal de Pavie nous apprend dans ses lettres le caractère de ce Légat, qu'il connoissoit mieux que personne, & il en parle fort désavantageusement. Il dit qu'il donna par-tout en Espagne des marques de sa vanité, de son luxe, de son ambition, & de son avarice, sans rien faire de ce qui concernoit sa Légation.

XXXII.  
Légation du  
Cardinal Ca-  
raffe pour  
commander  
la flotte.

Le Cardinal Caraffe Napolitain, qui étoit chargé de commander la flotte que l'on armoit pour faire la guerre aux Turcs, après avoir célébré la Messe le vingt-huitième de Mai, jour de la fête du Saint Sacrement, reçut des mains du Pape dans l'église de saint Pierre, les enseignes des galères bénites selon la coutume. Après le dîner, le Pape accompagné de tous les Cardinaux le conduisit jus-  
qu'à

qu'à la flotte, qui étoit un peu au-dessous de l'église au milieu du Tibre, monta sur la principale galere, & d'un lieu élevé du côté de la poupe, donna sa bénédiction au Légat, à ses gens, & à tous ceux qui étoient dans les autres galeres, leur accorda beaucoup d'indulgences, embrassa le Légat qu'il laissa dans sa galere, & s'en retourna au Vatican sur le soir. Cette flotte, qui étoit de vingt ou vingt-quatre galeres, devoit se joindre à celles des Vénitiens & de Ferdinand Roi de Naples. Le Pape s'étoit concilié ce Prince par les faveurs dont il l'avoit comblé. Il ne paroît pas que toutes ces flottes, composées de plus de quatre-vingts galeres, ayent fait de grands progrès. Toutes leurs conquêtes se réduisirent à la prise d'Attalie dans la Pamphilie.

Le Commandant de la flotte du Roi de Naples quitta l'armée navale sur la fin de l'automne; mais le Légat, & Mocenigo qui commandoit la flotte Vénitienne, voulant faire quelque exploit considérable avant l'hiver, surprirent la ville de Smyrne, & en enleverent un riche butin. Après cette expédition le Légat s'en retourna à Rome, où il entra comme en triomphe, menant avec lui vingt-cinq Turcs, montés sur de beaux chevaux, douze chameaux chargés des dépouilles des ennemis, avec beaucoup d'enseignes prises, & une partie de la chaîne de fer qui fermoit le port d'Attalie, & qui fut attachée à la porte de l'église du Vatican. Pour Mocenigo, il passa l'hiver dans le Péloponnèse, & ne fit que piller les ports & les isles voisines.

XXXIII.

Le Légat revient en triomphe à Rome.

XXXIV.

Le Pape cependant envoyoit de tous côtés des personnes pour lever les décimes qui devoient être employées aux frais de la guerre contre mes.

Louis XI  
lui envoya  
des Ambaf-  
fateurs.

les Turcs , avec menace d'excommunier ceux qui, en retiendroient quelque chose. Mais les Allemands & beaucoup d'autres refuserent de les payer, menaçant d'en appeller au futur Concile. La même année Louis XI craignant que le Pape ne fût fâché contre lui , à cause de la manière dont il avoit reçu le Cardinal Bessarion , lui envoya des Ambassadeurs , qui eurent leur audience en présence des Cardinaux. Ils demanderent entr'autres choses de la part du Roi , qu'on assemblât un Concile à Lyon , où tous les Princes Chrétiens étant réunis , pussent prendre des mesures conformes au bien commun de la Religion : que les Ordinaires eussent du moins la collation des bénéfices de mois en mois à leur tour avec le Pape : que les taxes des bénéfices vacans fussent réduites selon les Décrets du Concile de Constance : que les procès ne fussent point évoqués en première instance à Rome : que le Clergé , déjà épuisé , ne fût point obligé de payer les décimes pour la guerre contre les Turcs : enfin qu'on observât du moins en partie les principaux articles de la Pragmatique Sanction. Le Pape éluda toutes ces demandes , & insista sur l'obligation où étoit le Roi de ne point empêcher la levée des décimes dans son Royaume.

XXXV.  
Victoire  
remportée  
par les Turcs  
sur le Roi de  
Perse.

Les Vénitiens, avec les secours envoyés par le Pape & par quelques Princes d'Italie , continuoient toujours de faire la guerre aux Turcs. Mocenigo ravagea toute la Lycie pendant que le Roi de Perse attaquoit les Turcs d'un autre côté. Ce Prince eut l'avantage dans une première action , & le Gouverneur de la Turquie en Europe y fut tué , avec plusieurs Princes & Officiers. Mais dans un second

combat, il eut du dessous. Comme il n'avoit pas encore reçu les canons des Vénitiens, les Turcs le battirent avec leur artillerie. Cette victoire coûta à Mahomet plus de quarante mille hommes. Le Roi de Perse se retira dans les montagnes d'Armenie, & Mahomet s'en retourna à Constantinople emmenant avec lui une multitude de prisonniers. Il en faisoit souper cinq cens par le milieu du corps à chaque logement qu'il faisoit, afin de répandre par-tout la terreur.

X.

Sixte IV confirma en 1473 la Bulle de Paul II, qui étend le Jubilé à chaque vingt-cinquième année; & il fit publier qu'il le commenceroit la veille de Noël de l'année suivante 1474, voulant que toutes les indulgences accordées dans toute l'Eglise, fussent suspendues pendant tout le tems que dureroit le Jubilé. Le Cardinal Pierre Riar Cordelier son neveu, dont nous avons déjà parlé, faisoit alors des dépenses excessives à Rome. Il donna pendant cette année deux repas si somptueux, que le Cardinal de Pavie assure qu'on n'en avoit jamais vû de pareils dans les siècles précédens, même parmi les païens. Le Pape son oncle le nomma Légat de toute l'Italie. On lui fit des entrées magnifiques dans les principales villes, où l'on étoit bien aise de flatter sa vanité pour ménager les bonnes grâces de son oncle. Le Pape faisoit de tems en tems de nouvelles promotions de Cardinaux. Le Cardinal de Pavie s'en plaint beaucoup dans ses lettres, & dit que les Papes ne doivent élever personne à cette dignité, sans avoir pris auparavant les avis du sacré Collège.

Dom Juan d'Arragon vouloit donner l'E-

XXXVI.  
Bulle qui indique le Jubilé pour 1475.

Le Pape fait son neveu Légat de toute l'Italie.

XXXVII. Evêché de Sarragoce à un bâtard de son fils Ferdinand, qui n'étoit encore que dans sa sixième année, & il avoit prié le Pape de confirmer ce choix. Le Cardinal de Pavie écrivit à ce Prince, que le Pape ne pouvoit, sans violer les saints Canons & routes les loix de l'Eglise, élever à l'Episcopat un enfant, & qu'il n'avoit pas le pouvoir de dispenser d'un pareil défaut d'âge. Après de longues contestations, le Pape nomma à cet Evêché un Cardinal qui étoit déjà Archevêque en Sicile. Mais le Roi d'Arragon s'y étant opposé, le Pape consentit que l'enfant de six ans eût l'Evêché de Sarragoce en commende perpétuelle: introduisant par-là, dit le Cardinal de Pavie, un nouvel exemple, dont les Papes & les Rois ont bien sçu faire usage dans la suite.

XXXVIII. Au commencement de l'an 1474 le Pape perdit son neveu Pierre Riario, si fameux par ses excès & par sa vie scandaleuse. Il assista à ses funérailles, pleura beaucoup sur son tombeau, s'écriant qu'il avoit perdu son bien-aimé & celui sur lequel il fondeoit toutes ses espérances. Vers le même tems Christiern Roi de Dannemarc vint à Rome, accompagné d'un grand nombre de Danois vêtus en pèlerins; & dans son voyage il fut reçu par-tout avec beaucoup de magnificence. A son arrivée à Rome, dit le Cardinal de Pavie, toute la Cour alla au-devant de lui: les Cardinaux le reçurent à la porte de la ville, & le conduisirent au milieu d'eux à l'église de saint Pierre & ensuite chez le souverain Pontife. Ce Prince nous a beaucoup édifié; il paroît aussi pieux qu'il est grand Roi. Le Pape & les Cardinaux eurent de fréquens entretiens avec lui, mais on étoit obligé de lui parler par interprète,

Mort du Cardinal Riario neveu du Pape.  
Le Roi de Dannemarc arrive à Rome.

par  
din  
bass  
mai  
Car  
seoi  
il ne  
les C  
un h  
Pier  
rich  
nous  
gran  
vons  
La  
à Ro  
pour  
vinre  
dulge  
si la g  
gleten  
logne  
distin  
& le  
but q  
tion d  
haque  
blanc  
ge qu  
Cette  
& on  
Amba  
le jour  
On  
que le  
en Mé  
Carpen

parce qu'il n'entendoit pas le Latin. Le Cardinal de Pavie ajoute, que ce Prince tint le bassin à la Messe du Pape lorsqu'il lavoit ses mains; qu'étant placé entre les deux premiers Cardinaux, il ne voulut ni se couvrir ni s'asseoir qu'après eux; & que le Vendredi Saint, il ne voulut aller adorer la Croix qu'après tous les Cardinaux. Il fit de grandes aumônes à un hôpital qui étoit proche de l'église de saint Pierre. Ensuite il partit de Rome, chargé de riches présens que le Pape lui avoit faits. Il nous laissa, dit le Cardinal de Pavie, un grand exemple, de la manière dont nous devons honorer le Sacerdoce.

La veille de Noël on commença à célébrer à Rome le Jubilé que le Pape avoit ordonné pour l'année 1475. Le nombre des fidèles qui vinrent à Rome pour avoir part à cette indulgence, auroit été beaucoup plus grand, si la guerre n'eût point été en France, en Angleterre, en Espagne, en Hongrie, & en Pologne. Ferdinand Roi de Naples fut le plus distingué de tous ceux qui firent ce voyage; & le Pape en reconnoissance lui remit le tribut qu'il devoit à l'église Romaine, à condition qu'il lui feroit présenter tous les ans une haquenée blanche, c'est-à-dire un cheval blanc tout enharnaché, comme un témoignage que ce Royaume relevoit du saint Siège. Cette cérémonie s'observe encore aujourd'hui, & on l'appelle le présent de la haquenée. Un Ambassadeur la présente au Pape tous les ans, le jour ou la veille de saint Pierre.

On croit que ce fut cette même année 1475; que le Pape Sixte IV érigea l'église d'Avignon en Métropole, & lui donna pour Suffragans Carpentras, Cavaillon & Vaison. Aupara-

XXXIX.

Jubilé de

1475.

Établis-

ment du pré-

sent de la ha-

quenée pour

le Royaume

de Naples.

XL.

L'église d'A-

vignon érigée

en Métropole.

vant c'étoit le Siège d'un Evêché Suffragant d'Arles. Il y a un célèbre Chapitre, dont les Chanoines prirent la Règle de saint Augustin à la fin du onzième siècle en présence du Pape Urbain II, & furent sécularisés en 1481 par Sixte IV. L'église Métropolitaine sous le titre de Notre-Dame de Doms, est ancienne & magnifique. Elle reconnoît saint Ruf pour son premier Evêque. Le Cardinal Julien de la Rouere, qui fut depuis Pape sous le nom de Jules II, gouverna cette église, & y fonda en 1476 le Collège qui s'appelle du Roure, du nom de son fondateur.

XLI.  
Fête de la  
Conception  
de la Vierge.

Stigmates de  
sainte Cathé-  
rines.

Les inondations du Tibre, & la peste qui survint ensuite, firent à Rome & aux environs de grands ravages en 1476. Pour détourner ces fléaux & appaiser la colère de Dieu, le Pape crut devoir accorder à tous ceux qui célébreroient avec dévotion la fête de la Conception de la sainte Vierge, qu'il nomme immaculée dans sa Bulle, les mêmes indulgences que les Papes Urbain IV & Martin V avoient accordées pour la fête du saint Sacrement. Une condition nécessaire pour gagner ces indulgences, étoit de réciter l'Office que ce Pape avoit approuvé, & qui avoit été composé par deux Religieux de son Ordre, c'est-à-dire, deux Cordeliers. Mais cet Office peu de tems après fut rejeté par l'Eglise de Rome, qui jugea plus à propos de se servir de celui de la Nativité de la Vierge. L'observation de cette fête jusqu'à la Bulle de Sixte IV avoit été libre & arbitraire, & il n'y avoit eu aucun Décret qui en rendit la solennité publique, tant à Rome & en Italie, qu'en France. En 1439 le Concile de Bâle, dans le tems qu'il n'étoit plus général, fit une Conf-

tituti  
Mais  
me a  
tre c  
Bulle  
Ce f  
main  
Pape  
sans  
fidèle  
Sept  
paife  
les P  
sain  
Vier  
qui  
sans  
été c  
trou  
min  
mém  
sain  
pré  
tabl  
noie  
qu'à  
qui  
min  
des  
ima  
ftig

S  
bre  
& f  
son  
à F

titution pour la prescrire par toute l'Eglise. Mais comme on avoit rejetté ce Décret à Rome à cause des préventions d'Eugene IV contre ce Concile, on accepta avec plaisir la Bulle de Sixte IV, dont nous venons de parler. Ce fut donc le premier Décret de l'Eglise Romaine touchant la fête de la Conception. Ce Pape la mit dans la classe des fêtes doubles, sans la rendre néanmoins d'obligation pour les fidèles, & y attacha beaucoup d'indulgences. Sept ans après il publia une Bulle, pour appaiser les disputes qui s'étoient élevées entre les Religieux de saint Dominique & ceux de saint François au sujet de la Conception de la Vierge. Il condamne dans cette Bulle ceux qui prêchoient qu'on ne pouvoit soutenir sans péché mortel, que la sainte Vierge avoit été conçue sans la tache du péché originel. On trouve encore une Bulle de ce Pape pour terminer une autre dispute qui étoit entre les mêmes Ordres, au sujet des stigmates de sainte Catherine de Sienna. Les Dominicains prétendoient que ces stigmates étoient véritables; & les Cordeliers au contraire soutenoient que ce privilège n'avoit été accordé qu'à saint François leur Patriarche. Le Pape qui avoit été Cordelier, condamna les Dominicains, & défendit, même sous peine des censures ecclésiastiques, de peindre les images de sainte Catherine de Sienna avec les stigmates.

X I.

Sixte IV augmentoit de plus en plus le nombre des Cardinaux. Il en créa cinq en 1476, & sept l'année suivante, parmi lesquels étoit son neveu Jérôme de Rouere. En 1478 il y eut à Florence de grands troubles causés par la

XLII.  
Divisions à  
Florence en-  
tre les Médi-  
cis & les Paz-  
zi.

division qui se mit entre les deux maisons de Medicis & de Pazzi, les plus riches & les plus puissantes de cette République. Les chefs de la famille des Médicis étoient alors Laurent & Julien son frere qui avoient beaucoup de crédit & d'autorité à Florence. Ils en étoient redevables à Cosme leur aïeul, un des plus sages & des plus homêtes hommes de son siècle, & qu'on appelloit à juste titre le pere du peuple & le libérateur de la patrie. Mais le Pape ne les aimoit pas, parce qu'ils s'opposoient à l'élévation de son neveu. Les Pazzi au contraire ennemis des Médicis par envie & par jalousie, avoient toute son estime & sa confiance. Les Pazzi fiers d'une telle protection, résolurent de perdre les deux freres Laurent & Julien. L'Italie prit part à cette affaire, & se divisa en deux factions. Ferdinand Roi de Naples s'unit au Pape pour agir de concert avec les Pazzi : les Vénitiens & le Duc de Milan s'allierent aux Florentins en faveur des Médicis. Mais les Pazzi ne vouloient point faire dépendre leur victoire du sort des armes : leur unique dessein étoit de faire mourir Laurent & Julien ; & pour réussir ils croyoient que la trahison étoit un moyen bien plus sûr qu'un combat.

XLIII. Ils firent entrer dans leur conjuration un grand nombre de personnes ; & le neveu du Pape les animoit & les protégeoit tous autant qu'il pouvoit. Pour exécuter leur dessein ils prièrent Sixte IV de leur envoyer le Cardinal de saint George son petit neveu, sous prétexte de lui faire voir la ville de Florence, afin qu'à cette occasion ils pussent s'assembler sans se rendre suspects, & surprendre Laurent & Julien, lorsqu'ils viendroient saluer le

Les Pazzi assassinent Julien de Médicis dans l'Eglise pendant la Messe.

Cardinal. Le Pape, qui ignoroit leur projet, fit ce qu'ils demandoient. Mais les conjurés n'ayant pas réussi dans la visite que les Médicis rendirent au Cardinal petit neveu, non plus que dans le repas qu'ils lui donnerent, ils remirent la partie à un Dimanche vingt-sixième d'Avril lorsque le Cardinal entendoit la Messe solennelle de la Cathédrale, où ils savoiert que les Médicis ne manqueroient pas d'assister. Ils prirent le *Sanctus* pour signal de l'exécution. Julien fut poignardé, & mourut sur la place. Laurent qui étoit son aîné n'ayant reçu qu'une légère blessure à la gorge, se sauva dans la sacristie, où l'on ferma sur lui les portes de cuivre, que son pere y avoit fait mettre.

La faction des Pazzi, qui ne se vit pas secondée par le peuple autant qu'elle l'espéroit, fut fort déconcertée, lorsqu'elle apprit que Laurent s'étoit sauvé. Quelques-uns des conjurés qui crurent d'abord avoir tout gagné & qu'ils étoient les maîtres, monterent au Palais, dans le dessein d'égorger les Magistrats qui y étoient au nombre de neuf : mais comme ils ne furent pas suivis, on ferma les portes sur eux, & les Magistrats les firent pendre sur le champ aux fenêtres du Palais. Presque tous les autres conjurés furent arrêtés & punis. L'Archevêque de Pise qui étoit du nombre de ceux qui étoient entrés au Palais pour égorger les Magistrats, fut pendu aux fenêtres avec les autres. La plupart des Pazzi furent punis en différentes manières, & leurs biens pillés; & Laurent de Médicis fut plus aimé & plus honoré que jamais. On lui donna des gardes pour sa personne, & on le combla de biens. Les Magistrats firent arrêter sur les

XLIV.  
On pend  
quelques-uns  
des séditeux,  
entre autres  
l'Archevêque  
de Pise.

chemins tous ceux qui s'enfuyoient. On prit Jacques de Pazzi avec un Officier que le Pape avoit envoyé pour commander quelques troupes sous le Comte Jérôme Riario. Cet Officier eut la tête tranchée, & Jacques fut pendu avec un autre nommé Francisque de la famille des Pazzi. Julien fut enterré solennellement. Il laissa d'un mariage clandestin un fils posthume, qui fut depuis Pape sous le nom de Clément VII.

XLV.

Le Pape prend le parti des fédétieux, & excommunie Laurent de Médicis.

Le Roi de France pour secourir les Florentins s'applique à embarrasser le Pape.

Sixte IV ayant appris tout ce qui s'étoit fait à Florence, interdit la ville, excommunia Laurent de Médicis, & fit insinuer aux Florentins que s'ils vouloient chasser Laurent de leur ville, il leur accorderoit bientôt la paix. Les Florentins rejettant toute la faute sur le Pape, qui avoit donné occasion à un si grand crime commis dans l'église pendant la célébration des saints Mystères, implorerent le secours du Roi de France, des Vénitiens & du Duc de Milan, assemblerent les Evêques de Toscane afin d'appeller du Pape au Concile général, & obligèrent les Prêtres à célébrer la Messe & le Service divin malgré l'interdit. Les Vénitiens assistèrent secrètement les Florentins. Le Roi de France leur envoya Philippe de Commines, avec ordre de demander en passant des troupes à la Duchesse de Savoie & au Duc de Milan, & de tâcher par sa prudence de rétablir la paix. Louis XI voyant que l'état de ses affaires ne lui permettoit pas de secourir long-tems les Florentins, imagina un expédient pour embarrasser le Pape. Il assembla son Clergé & les Grands de son Royaume à Orléans, pour rétablir la Pragmatique Sanction & abolir les Annates. Il envoya ensuite des Ambassadeurs au Pape,

pour le prier de lever l'interdit de Florence & de punir les vrais coupables, ou d'assembler un Concile général. Le Vicomte de Lautrec chef de l'Ambassade étoit chargé, en cas de refus de la part du Pape, de le menacer d'un appel au Concile, auquel le Roi feroit adhérer les Vénitiens & le Duc de Milan. On proposa dans l'Assemblée d'Orléans de rétablir la Pragmatique Sanction, & de faire défense d'envoyer aucun argent à Rome : mais on ne prit aucune mesure pour l'exécution. Le Roi qui étoit habile dans ces sortes d'artifices, se contenta d'avoir intimidé le Pape en faveur des Florentins. Il fit néanmoins peu de tems après un Edit dans lequel, après s'être plaint de la rigueur que le Pape avoit exercée contre la République de Florence au grand scandale de l'Eglise, & des sommes excessives qu'il en coûtoit à son Royaume pour les expectatives des bénéfices, & autres commerces qu'il appelle illicites, il défendit expressément à tous ses sujets d'aller à Rome pour y obtenir des bénéfices, & d'y envoyer aucun argent.

Le Pape parla avec vivacité à l'Ambassadeur de France sur les prétentions de la Cour de Rome, les confondant avec l'autorité légitime que les Canons accordent aux Souverains Pontifes. Ensuite il lui dit entre autres choses, qu'il ne souhaitoit rien tant que la convocation d'un Concile général, sur laquelle l'Ambassadeur avoit beaucoup insisté ; mais qu'il n'en voyoit pas la nécessité. A l'égard de la Pragmatique Sanction, le Pape dit que le Roi ne pouvoit ni en honneur ni en conscience la rétablir : que si elle étoit juste, il avoit eu tort de l'abolir par ses Edits ; &

XLVI.  
Réponse du  
Pape à l'Ambassadeur du  
Roi de France.

Fermeté de  
l'Ambassadeur.

que si elle ne l'étoit pas, il ne lui étoit pas permis de la remettre en vigueur. Il ajouta que les jugemens des affaires de l'Eglise n'appartiennent point au Roi. Et parce que Louis XI. vouloit rappeler les François qui étoient à Rome, le Pape dit que c'étoit vouloir chercher querelle au saint Siège, & que le Roi auroit beaucoup mieux fait d'ordonner à ses Ambassadeurs d'engager Laurent de Médicis à se soumettre à la sentence prononcée contre lui, quand même elle seroit injuste. Il appuya cette étrange prétention sur une raison encore plus singulière : C'est, dit-il, qu'en se soumettant ainsi, il est plus aisé d'en venir à un accommodement : comme s'il étoit permis de punir un innocent par préalable, parce qu'on peut lui pardonner ensuite. L'Ambassadeur fort mécontent de cette réponse, signifia au Pape de la part du Roi son maître, que l'on tiendrait un Concile en France, & qu'on y rétablirait la Pragmatique Sanction; & il ordonna aux Prélats François qui étoient à Rome, d'aller résider dans leurs Diocèses. Les Ambassadeurs des Vénitiens, du Duc de Milan & des Florentins, en firent autant.

**XLVII.** Le Pape écrivit à l'Empereur Frideric pour se plaindre de la dureté du Roi de France, & l'engager à écrire à ce Prince : ce que l'Empereur fit aussi-tôt; sans quoi les choses auroient été poussées fort loin. Frideric obtint du Roi de France & des Princes d'Italie, qu'ils enverroient leurs Ambassadeurs à Florence, pour tâcher de trouver quelques voies d'accordement. Tous les Princes en envoyoient aussi au Pape, sans pouvoir le fléchir. Il proposoit des conditions que les Florentins ne pouvoient pas accepter; entre autres, qu'on chaf-

Les Princes  
travaillent  
inutilement à  
fléchir le Pa-  
pe.

fat  
le r  
que  
fron  
sion  
touc  
plus  
Roi  
eux  
& lu  
ces  
qu'il  
cides

V  
perte  
né à  
& fit  
alla à  
Papes  
dans  
mini  
Cardi  
sous  
lui de  
ques  
nous  
moir  
nent  
rope  
jusqu  
c'est  
vant  
quart  
villag  
de si  
l'avoit

fât de Florence Laurent de Médicis, & qu'on le remit entre ses mains. On lui représentoit que l'armée des Turcs, qui étoit déjà aux frontières de l'Italie, profitoit de ces divisions. Mais les raisons les plus fortes ne le touchoient point, & sa colére ne s'apaisa que plus d'un an après. Il prêchoit sans cesse aux Rois & aux Princes Chrétiens l'union entre eux, pour pouvoir faire la guerre aux Turcs; & lui-même vouloit, malgré tous ces Princes, faire la guerre à des Chrétiens, parce qu'ils avoient puni des sacrilèges, des homicides & des séditieux.

XVI.

Vers le même tems le Pape fit une grande perte par la mort du Cardinal de Pavie. Il étoit né à Lucques d'une famille peu considérable, & fit d'assez grands progrès dans les Lettres. Il alla à Rome, où il fut Secrétaire de plusieurs Papes. Pie II qui aimoit les Savans, l'adopta dans sa famille qui étoit celle des Piccolomini, lui donna l'Evêché de Pavie, & le fit Cardinal en 1471. Il eut de grands emplois sous ce Pontificat & sous celui de Sixte IV, qui lui donna les Evêchés de Fiescati & de Lucques. Il écrivit divers Ouvrages, dont il nous reste un volume de Lettres, & des Mémoires divisés en sept livres; qui contiennent le récit de tout ce qui s'est passé dans l'Europe depuis le voyage de Pie II à Ancône, jusqu'à la mort du Cardinal de Carvajal, c'est-à-dire, depuis 1464 jusqu'à 1469. Ce savant homme se sentant attaqué d'une fièvre quartre assez légère, se fia à un Médecin de village fort ignorant, qui lui donna un remède si violent, qu'il mourut peu de tems après l'avoir pris, dans sa cinquante-huitième année.

XLVIII.

Mort du  
Cardinal de  
Pavie.

XLIX.  
Les Hongrois  
défont les  
Turcs.

Le Pape fait  
la paix avec  
les Floren-  
tins.

Le chagrin que cette mort causa au Pape, fut adouci par la nouvelle qu'il apprit de la défaite de l'armée des Turcs, qui étoit composée de cent mille hommes, & commandée par cinq Bachas. Les Hongrois étant informés qu'ils étoient entrés dans la Transilvanie, allèrent au-devant d'eux, & en firent un grand carnage. L'année suivante 1480 les Turcs allèrent assiéger Rhodes. Ce siège fut en partie cause de la paix que le Pape accorda aux Florentins, après l'avoir refusée pendant plus de deux ans. Les Députés de cette République furent admis à l'entrée de l'église de saint Pierre, où étant prosternés, on leur donna l'absolution, & chacun d'eux reçut un coup de verge selon la coutume. Ils entrèrent ensuite dans l'église, & assistèrent à la Messe. Un des articles de cette paix étoit que les Florentins fourniroient quinze vaisseaux à Ferdinand Roi de Naples pour s'opposer aux Turcs, & les entretiendroient à leurs dépens, tant que l'armée de Mahomet seroit en Italie.

L.  
Anneau de  
la sainte Vier-  
ge.

Fête de saint  
Joseph.

Le Pape tâcha d'appaiser vers ce même tems une dispute assez singulière, qui s'étoit élevée entre les habitans de Perouse & ceux de Cluse, soutenus des Siennois leurs alliés, au sujet de l'anneau que saint Joseph avoit donné à la sainte Vierge en l'épousant. Ceux de Perouse, qui prétendoient avoir eu cet anneau d'une manière miraculeuse, étoient disposés à sacrifier leurs biens & leurs vies pour ôter cette Relique aux habitans de Cluse qui la leur avoient dérobée. Le Pape auroit fort souhaité terminer ce différend à l'avantage de quelque église de Rome; mais craignant de commettre son autorité, il ne voulut rien ordonner touchant cette affaire, &

elle d  
VIII  
la po  
Laure  
Rome  
Sixte  
dans  
beau  
tion :  
après  
s'int  
devoi  
dans  
d'en  
ses,

La  
rent d  
ples.  
da le  
mari  
rendr  
dant  
sang.  
tiens  
quels  
accab  
horta  
la Fo  
bois  
d'aut  
hors  
une v  
des M  
frir l  
Chrét  
gran

elle demeura indéciſe juſqu'au Pape Innocent VIII ſon ſucceſſeur, qui confirma aux Peruſiens la poſſeſſion de cet anneau, dont Jean-Baptiſte Laure a fait une longue hiſtoire imprimée à Rome dans le ſiècle dernier. On attribue à Sixte IV d'avoir établi la fête de ſaint Joſeph dans toute l'Egliſe. Gerſon avoit montré beaucoup de zèle pour en procurer l'inſtitution : mais elle ne fut établie que long-tems après ſa mort. Ce même Pape mit la fête de ſaint François au nombre de celles que l'on devoit chommer : mais elle en fut retranchée dans le ſeizième ſiècle, & on ſ'eſt contenté d'en faire l'Office double dans quelques égliſes, ſémidouble dans d'autres.

XIII.

La même année 1480, les Turcs entreprirent de ſe rendre maîtres du Royaume de Naples. Acmet qui commandoit leur armée aborda le vingt-huitième d'Août à Otrante ville maritime de la Calabre, & il la força de ſe rendre, après l'avoir battue jour & nuit pendant dix-ſept jours. Il y mit tout à feu & à ſang. L'on compta juſqu'à douze mille Chrétiens tués ou faits priſonniers, parmi leſquels ſe trouva l'Archevêque fort infirme & accablé de vieilleſſe. Tenant la Croix & exhortant les Chrétiens à demeurer fermes dans la Foi, il fut ſcié en deux avec une ſcie de bois, ſelon quelques hiſtoriens, & ſelon d'autres écorché viſ. Huit cens furent menés hors de la ville tout nuds, & égorgés dans une vallée, qu'on a nommée depuis la vallée des Martyrs, parce qu'ils aimèrent mieux ſouffrir la mort, que de renoncer à la Religion Chrétienne. La priſe d'Otrante jeta une ſi grande conſternation dans toute l'Italie, que

LI.

Priſe d'Otrante par les Turcs.

Mefures que prend le Pape pour s'oppoſer à leurs progrès.

l'on pensoit plutôt à prendre la fuite, qu'à se défendre. Le Pape eut d'abord dessein de quitter Rome & de se retirer en France, mais étant un peu revenu de sa frayeur, il prit des mesures pour conserver les terres de l'Etat Ecclésiastique. Il fit la paix avec les Florentins, exhorta l'Empereur, les Rois & les Princes à donner du secours aux Chrétiens, & fit conduire dans la Pouille en grande diligence les vingt-quatre galères qu'on avoit préparées pour secourir les Chevaliers de Rhodes. Enfin il invita les Souverains & les Prélats à se trouver à Rome au plutôt, pour concerter tous ensemble les moyens d'arrêter les progrès des infidèles. Ces précautions étoient absolument nécessaires : car le Bacha Acmet s'avançoit toujours, & courroit toutes les côtes de la mer Adriatique, dans le dessein d'aller piller Notre-Dame de Lorette. Dès qu'il eut aperçu la flotte des Chrétiens, il en fut effrayé, & se retira avec beaucoup de précipitation. Mahomet II, qui s'étoit déclaré le plus grand ennemi du Christianisme, vouloit envoyer une nouvelle armée à Otrante; mais il mourut tout d'un coup avant que d'avoir pu exécuter ce dessein. Ce fut un grand effet de la protection de Dieu sur toute l'Italie, qui malgré le zèle du Pape & les efforts de quelques Princes, n'étoit point en état de résister à un ennemi si formidable.

LII. Aussi-tôt que l'Italie en fut délivrée, les  
 Division en Princes, au lieu de s'unir pour recouvrer la  
 Italie. Grèce & pour profiter des divisions qui re-  
 Leurs suites gnoient chez les Turcs, renouvelèrent la  
 fauveltes. guerre entre eux. Le Pape même, sous pré-  
 texte de maintenir les droits & la liberté de  
 l'Eglise, s'allia d'abord avec les Vénitiens

contre Ferdinand Roi de Naples. Ensuite il les quitta, parce que tous les Princes d'Italie avoient fait une alliance contre eux, pour s'opposer à leur trop grande puissance. Il alla même jusqu'à les excommunier; mais ils en appellerent au futur Concile. Cette division qui dura deux ans, fut très-funeste à toute l'Italie. On la termina enfin par une paix que le Pape ne voulut point approuver. Toutes ces guerres épuisèrent tellement la Cour de Rome, qu'on se crut dans la nécessité d'imposer de nouveaux tributs, d'augmenter les anciens, d'établir de nouvelles charges que l'on rendit vénales, de créer beaucoup d'Offices, ce qui ôta aux gens de mérite & aux Savans les moyens de s'avancer, parce qu'ils n'étoient point assez riches pour les acheter. Le malheur des tems pouvoit avoir quelque part à cette création de nouveaux offices; mais la principale cause étoit l'avarice des parens & des ministres de Sixte IV, qui y trouvoient leur compte. D'ailleurs ce Pape faisoit beaucoup de présens, & dépensoit prodigieusement en bâtimens superbes.

XIV.

Il donna au mois de Mai 1484 une Bullé par laquelle il condamnoit les Chanoines LIII.  
guliers, qu'on appelloit de Latran, & les Hermites de saint Augustin, qui disputoient avec beaucoup de chaleur les uns contre les autres, touchant l'habit & l'établissement des Religieux qu'ils prétendoient avoir été institués par ce saint Docteur. Le Pape leur ordonne de vivre en paix, sans se mettre en peine de la manière dont étoient habillés les Clercs que saint Augustin avoit assemblés dans sa maison épiscopale pour y vivre en commun. Cette Bulle de Sixte IV contre les Chanoines Réguliers de Latran & les Hermites de saint Augustin.

Bulle du Pape ne rétablit point la paix entre ces Religieux, qui se glorifioient d'être les disciples du Docteur de l'Eglise le plus humble & le plus pacifique, & ils continuerent de se répandre en invectives les uns contre les autres, soit dans leurs sermons, soit dans des ouvrages qu'ils composoient à ce sujet. On a souvent agité la question, si saint Augustin a été Religieux, & s'il en a instriné qui vécuissent sous une certaine règle; mais tout ce que l'on peut dire de certain là-dessus, c'est que ce saint Docteur rassembla dans sa maison à Hyppone des serviteurs de Dieu qui voulurent bien vivre comme lui dans la pénitence & dans la pauvreté; que l'on y observoit la règle des premiers Chrétiens de l'Eglise de Jérusalem, c'est-à-dire, que personne n'y possédoit rien en propre, & que tout y étoit en commun, & distribué à chacun selon ses besoins.

LIV.  
Mort de ce  
Pape.

X V.  
Sixte IV mourut à Rome dans le Palais du Vatican le treizième d'Août suivant, dans la soixante-onzième année de son âge, & la quatorzième de son Pontificat. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre, & mis dans un tombeau de bronze que le Cardinal Julien son neveu lui avoit fait faire. Nous avons de lui plusieurs Traités: un sur le sang de Jesus-Christ; & un autre sur la puissance de Dieu, contre un Carme de Bologne, qui soutenoit opiniâtrément que Dieu par sa toute-puissance ne pouvoit pas sauver un homme damné. Ces deux Traités ont été imprimés à Rome en 1471. On a encore de lui une explication du Traité de Nicolas Richard touchant les Indulgences

acco  
avoi  
& un  
que  
théq  
trepr  
L'on  
gnifi  
rétab  
fit ré  
celui  
fut le  
vies  
lui d  
du V  
grand  
très-  
à plu  
Platin  
manu  
Co  
Jérôm  
digni  
odieu  
lédic  
matin  
leurs  
Jérôm  
trouve  
rent t  
ferent  
bre qu  
arrach  
jour f  
qui es  
magaf  
Génois

accordées pour les ames du Purgatoire. Il avoit fait un Traité des futurs contingens , & un autre sur la Conception de la Vierge , que l'on dit être manuscrit dans les bibliothèques d'Italie. On dit aussi qu'il avoit entrepris de concilier Scot avec saint Thomas. L'on voit encore aujourd'hui à Rome la magnificence des édifices qu'il y fit élever ou rétablir , entre autres le Pont du Tibre , qu'il fit réparer & qui porte son nom au lieu de celui d'Antonin qu'il avoit auparavant. Ce fut lui qui chargea Platine de composer les vies des Papes ; & pour le fixer à Rome , il lui donna l'intendance de la Bibliothèque du Vatican. Sixte IV l'avoit enrichie d'un grand nombre de livres & de manuscrits très-rares , & il assigna des appointemens à plusieurs personnes , qui devoient aider Platine dans le soin des livres , & copier les manuscrits grecs , latins & hébreux.

Comme son ambition avoit été d'élever Jérôme Riario son neveu aux plus grandes dignités , & qu'il s'étoit par-là rendu fort odieux , tout le monde lui donnoit des malédictions. Le lendemain de sa mort dès le matin , une troupe de jeunes gens prirent leurs armes , & allerent au Palais du Comte Jérôme pour l'insulter ; mais n'y ayant trouvé personne , ils pillerent ce qu'ils purent trouver , rompirent les fenêtres , briserent ou emporterent les colonnes de marbre qui étoient dans ce superbe Palais , & arracherent tous les arbres du jardin. Le jour suivant ils allerent dans le fauxbourg qui est au-delà du Tibre , & pillerent deux magasins qui appartennoient à des Marchands Génois : ils emmenerent ensuite deux bat-

LV.  
Désordres à Rome.

332 Art. VII. *Eglise d'Italie.*

reaux chargés de marchandises, qu'un négociant de la même nation avoit fait venir. De-là ils revinrent dans la ville, & pillèrent toutes les maisons des Génois; & cela en haine de Sixte IV, qui étoit né sujet de la République de Gènes. Quelques-uns allerent à un Château dont le Comte Jérôme étoit Seigneur, & enleverent un grand nombre de bestiaux. D'autres enfoncerent la porte des greniers de Sainte Marie la neuve, & en enleverent tout le bled que le Pape y avoit fait porter dans l'espérance de le vendre plus cher cette année que la précédente. Les Colonnes profitant de la fuite de Jérôme, reprirent le château de Cavarro, dont ils tuèrent le Gouverneur & environ une douzaine de soldats, & jetterent le reste de la garnison par les fenêtres dans les fossés. Ils s'emparèrent aussi du château de Capranique, après avoir massacré tous ceux qui le gardoient. Le Gouverneur de celui de Marini se rendit à composition.



L'Église d'...  
 reiris...  
 présent...  
 d'un fo...  
 avoie...  
 pable...  
 rable...  
 vez...  
 la ruin...  
 tante...  
 L'Eglise...  
 sonne...  
 rien à...  
 tiens...  
 elle est...  
 gnent...  
 plusieurs...  
 lui refu...  
 étoit ri...  
 loit p...  
 grand...  
 est ma...  
 au mi...  
 gée ;

## ARTICLE VIII.

Pontificat d'Innocent VIII

Pape d'Alexandre VI.

I.

**L**orsque ces troubles eurent été apaisés, les Cardinaux se rendirent à l'Eglise de saint Pierre, où Guillaume de Perrieris Auditeur Apostolique, prononça en leur présence un discours célèbre sur l'élection d'un souverain Pontife, dans lequel après les avoir exhortés à choisir un Pape qui fût capable de secourir l'Eglise dans l'état déplorable où elle étoit, il parla ainsi: Vous devez, mes très-Réverends Peres, considérer la ruine prochaine qui menace l'Eglise militante: *Imminentem militantis Ecclesia ruinam*. L'Eglise est une veuve désolée, qui n'a personne pour la consoler: elle paroît n'avoir rien à attendre du côté des Princes Chrétiens: elle est privée du conseil des Prêtres; elle est souillée de l'ordure des vices qui regnent de toutes parts: il semble même à plusieurs que Dieu l'a abandonnée & qu'il lui refuse son assistance, Celle qui autrefois étoit riche & féconde en vertus, & qui brilloit par l'éclat de sa sainteté, & par le grand nombre de justes qu'elle produisoit, est maintenant comme couverte de haillons au milieu des malheurs dont elle est assié-gée; & les tempêtes devenant de jour en

I.  
Discours sur  
l'élection  
d'un Pape.

Ce disc. est  
dans le 2. tom.  
du Thesaurus  
du P. Marten-  
ne, pag.  
1753.

jour plus violentes , la nacelle du grand Pêcheur se voit sur le point de faire naufrage , & d'être entièrement submergée : *Penè cogitur in naufragii profunda submergi*. La science est presque bannie du sacerdoce ; & c'est ce qui cause l'extinction presque totale de la charité dans les cœurs des fidèles. Les vices ont pris parmi nous la place des vertus ; & l'on ne sauroit sortir d'un état si triste , parce que l'or le plus pur a perdu sa beauté. Les ténèbres de l'iniquité se répandant de toutes parts , la lumière de la justice s'est éteinte ; & pendant que les Royaumes Chrétiens s'affoiblissent & se ruinent par la fureur des guerres , l'Eglise diminue peu à peu , & est , pour ainsi dire , coupée en pièces.

*Ibid.* p. 3358.

Guillaume de Pereris fait ensuite le portrait d'un digne Pape , & continue ainsi : Un tel Pontife s'appliquera sérieusement & efficacement à réformer la Cour de Rome , & il éloignera d'elle cette puanteur insupportable de vanité , de corruption & d'impureté dont elle est infectée. Car c'est ce qui produit ce poison mortel , qui se communiquant dans le cœur des fidèles , éteint en eux tout sentiment de religion , & ruine l'autorité de l'Eglise Romaine. D'abord ces vices n'avoient corrompu que quelques personnes , on les corrigeoit même de tems en tems. Mais maintenant cette contagion , comme une peste générale , a gagné toute cette Cour ; *velut generalis pestilentia rotam curiam invasit*. Et ce qu'il y a de plus fâcheux & de plus pernicieux pour l'exemple , c'est que l'on trouve un grand nombre de personnes qui ne se contentent pas de commet-

tre  
pha  
rnin  
ma  
pecé  
me  
la s  
l'on  
& le  
poss  
& la  
à s'  
voic  
mal  
mété  
tâch  
tres.

En  
un I  
abus  
ces d  
ne ex  
nérau  
pas à  
pas d  
épou  
dam  
fugie  
fir de  
sourc  
glise  
de gl  
que  
pour  
que c  
niani  
me d

tre ces crimes impunément ; mais qui triomphant , pour ainsi dire , d'avoir renversé & ruiné toutes les vertus , se glorifient de leurs mauvaises actions. Autrefois lorsqu'on respectoit les bonnes mœurs à la Cour de Rome , on ne parvenoit aux dignités que par la science & la piété. Mais maintenant que l'on ne met plus de différence entre les bons & les méchans ; maintenant que l'ambition possède ce qui ne devoit être que le prix & la récompense de la vertu , on s'applique à s'élever aux dignités par toute sorte de voies. De peur de passer pour des Marchands mal habiles , & qui n'entendent pas leur métier ; ce que l'on a acheté fort cher , on tâche de le vendre encore plus cher aux autres.

Enfin il exhorte les Cardinaux à choisir un Pape qui soit en état d'abolir tous les abus , sur-tout l'avarice & l'ambition , vices dominans de la Cour de Rome , & qui ne craigne pas d'assembler des Conciles généraux. Un bon Pape , dit-il , ne cherchera pas à éviter le Concile général , & ne fuira pas devant lui comme devant un monstre épouvantable. *Generale Concilium velut quamdam immanem belluam bonus Pontifex non effugiet* ; mais au contraire , il se fera un plaisir de le convoquer. Car c'est l'unique ressource qui nous reste , pour rendre à l'Eglise son ancienne liberté. Quelle plus grande gloire peut acquérir un Pontife Romain , que celle de présider à un Concile général , pour réformer l'Eglise universelle ? Il n'y a que ceux qui vivent & qui gouvernent d'une manière opposée à la justice , qui ont coutume de redouter les Conciles généraux.

II. Les Cardinaux entendirent ce discours le  
 Election d'In-vingt-cinquième d'Août, & le lendemain  
 nocent VIII. ils entrèrent au Conclave au nombre de vingt-  
 cinq, pour procéder à l'élection d'un nou-  
 veau Pape. La nuit du vingt-huit au vingt-  
 neuf, lorsqu'ils étoient tous retirés dans  
 leurs cellules, le Cardinal de saint Pierre  
 aux Liens avec le Vice Chancelier Borgia,  
 se donnerent de grands mouvemens pour  
 former leur brigade en faveur de Cibo Evê-  
 que & Cardinal de Melfe, noble Génois &  
 Grec d'extraction, dans l'espérance de gou-  
 verner sous son Pontificat. Le vingt-neuf  
 qui étoit un Dimanche ils annoncerent aux  
 anciens Cardinaux, dont ils craignoient l'op-  
 position, qu'ils avoient fait un Pape, &  
 leur dirent que c'étoit le Cardinal de Melfe.  
 Les anciens voyant qu'ils n'étoient que six  
 ou sept contre dix-huit, & que par conséquent  
 ils ne pouvoient empêcher l'élection, cru-  
 rent devoir céder au plus grand nombre.  
 On découvrit dans la suite les moyens dont  
 on s'étoit servi pour gagner des voix, &  
 l'on apprit que l'on en avoit acheté plusieurs  
 en donnant ou en promettant des Palais, des  
 Châteaux, de gros bénéfices, des sommes  
 d'argent considérables. C'est par cette voie  
 que le Cardinal de Melfe fut élevé sur le  
 saint Siège. Il avoit mené une vie déréglée  
 & scandaleuse, & personne n'ignoroit à Ro-  
 me à quel excès il avoit porté l'incontinen-  
 ce. Il prit le nom d'Innocent VIII, & choi-  
 sit pour devise ces paroles du Pseaume vingt-  
 cinq : *Ego autem in innocentia meâ ingressus  
 sum : J'ai marché dans mon innocence;* appa-  
 remment pour marquer ce qu'il auroit dû faire.

Son premier soin fut de travailler à accorder entre eux les Princes d'Italie, & à réunir avec le saint Siège ceux que son prédécesseur en avoit éloignés. Il tâcha aussi d'unir ensemble les Princes Chrétiens contre les Turcs. Il exhortoit les Ambassadeurs des Rois & des Républiques, qui étoient à Rome, à porter leurs maîtres à la paix, insistant beaucoup sur les inconvéniens & les dangers de la guerre. Il envoya des Légats de tous côtés, pour engager les Souverains à s'opposer aux Turcs, & à donner de l'argent, s'ils ne pouvoient aider autrement ceux qui devoient les attaquer. Ce fut le prétexte qu'Innocent VIII employa pour procurer à la Chambre Apostolique de grosses sommes, qu'il eut soin de s'approprier, & dont il employa une partie à faire la guerre au Roi de Naples.

Léopold Marquis d'Autriche surnommé le Pieux, étant mort en odeur de sainteté dans le douzième siècle, plusieurs Papes pensèrent à la canonisation. Mais l'affaire ayant été interrompue, Sixte IV la reprit, & envoya en Hongrie un Cardinal, pour faire les informations nécessaires. Les Evêques de Porto & de Préneste furent nommés pour entendre les dépositions des témoins; mais Sixte IV mourut dans cet intervalle. Innocent VIII au commencement de son Pontificat entendit les informations des Commissaires; & sur leur rapport, il tint un Consistoire, où François de Padoue Avocat consistorial fit un discours sur les vertus de Léopold, & sur les miracles que Dieu avoit opérés à son tombeau. En conséquence le Pape donna une Bulle de canonisation datée du sixième de Janvier 1485. Frideric III.

*Tome VII.*

P

III.

Il pense à faire la guerre aux Turcs.

IV.

Innocent VIII canonise Léopold.

qui étoit de la famille de Léopold , avoit fait beaucoup d'instances pour l'obtenir.

## III.

V. Les progrès de Bajazer Empereur des Turcs, avoient répandu la terreur en Italie; & les guerres qui divisoient les Princes Chrétiens sembloient favoriser ses entreprises. Le Pape voulant le prévenir , écrivit aux Princes de terminer leurs différends , & de s'unir tous ensemble pour défendre la cause de Jesus-Christ contre l'ennemi de la Religion. Dans la lettre qu'il écrivit à Ferdinand Roi de Naples , il lui marquoit que toutes les nouvelles qui venoient d'Orient , ne parloient que des préparatifs de Bajazer pour venir attaquer l'Italie avec une armée formidable ; que pour lui , il avoit déjà tenu plusieurs Consistoires avec les Cardinaux , & même avec les Ambassadeurs des Princes , sur les mesures qu'il falloit prendre ; qu'il alloit faire équiper soixante galeres & vingt vaisseaux de haut bord , pour défendre les frontières de l'Etat Ecclésiastique. Il lui parloit aussi des efforts que chacun devoit faire pour contribuer aux frais de cette guerre , l'assurant que de son côté il étoit prêt de sacrifier , non-seulement ses biens , mais encore sa vie , pour une cause qui intéressoit toute l'Eglise.

VI. Il exhorta de même les autres Princes d'Italie ; & ce ne fut pas sans succès. Le Duc de Ferrare promit huit mille écus d'or , les Siennois autant , le Marquis de Mantoue six mille , celui de Montferrat deux mille , & la République de Lucques autant. Mais les Florentins , à qui le Pape avoit imposé une contribution de trente-six mille écus d'or , repré-

Le Pape excite les Princes Chrétiens à faire la guerre aux Turcs.

Préparatifs que fait le Pape pour cette guerre.

sentent que leur Etat étoit épuisé par les grandes dépenses qu'ils avoient été obligés de faire dans la guerre contre les Génois. Le Pape leur répondit qu'il ne s'agissoit pas de la conservation d'une ville, mais du salut de toute l'Italie, & même de la Religion; qu'ils seroient tous compris dans la ruine entière de l'Etat; s'ils ne pensoient de bonne heure à en chasser les infidèles. Votre République est puissante, leur dit-il; supportez donc cette charge pour la gloire de Dieu, pour le nom Chrétien, pour la conservation de vos biens. Le Pape engagea le Duc de Milan à rétablir la paix entre cette République & celle de Gènes, afin que toutes les forces de l'Italie pussent s'unir pour repousser les efforts de l'ennemi commun. Mais cette paix ne se fit que l'année suivante. Le Pape manda aussi aux Rois de Castille & d'Arragon, qu'il étoit de leur intérêt d'équiper une flotte considérable, pour défendre la Sicile contre les incursions des Barbares.

La même année Innocent VIII reçut des Ambassadeurs des Rois de France, d'Angleterre & de Dannemarck, des Ducs de Milan & de Bretagne, des Archevêques de Mayence & de Trèves, tous deux Electeurs de l'Empire, & enfin de la République de Gènes. Il les exhorta tous à la paix, en leur exposant les suites funestes des guerres: les temples profanés, le culte divin interrompu, les villes renversées, les Vierges deshonorées. Il leur marqua le désir ardent qu'il avoit, de voir tous les Princes unis pour faire triompher la Croix de Jésus-Christ sur les ennemis de son saint nom. Mais toutes ces belles exhortations ne produisirent presque aucun

VII.  
Zèle du Pape  
pour cette  
guerre.

effet ; à cause de la guerre qui étoit entre Mathias Roi de Hongrie & l'Empereur Frederic d'une part, & Albert de Brandebourg & Othon de Bavière de l'autre ; car on avoit absolument besoin de ces Princes pour pouvoir arrêter les progrès des Turcs. Comme George Duc de Bavière travailloit à concilier les Princes d'Allemagne, le Pape lui écrivit pour louer son zèle, & l'exhorter à continuer une si bonne œuvre pour l'avantage de la Religion.

## VIII.

Le Cardinal  
Baluc Légat  
en France.

Le Cardinal Baluc étoit du nombre des Ambassadeurs que Charles VIII avoit envoyés au Pape. Il étoit venu en France en qualité de Légat l'année précédente, avant la mort de Sixte IV, & après celle de Louis XI qui l'avoit si long-tems retenu en prison. Mais parce qu'il y voulut exercer ses fonctions de Légat, avant que d'avoir présenté ses Lettres au Parlement, afin qu'il examinât s'il n'y avoit rien de contraire aux droits de la Couronne, & aux Libertés de l'Eglise Gallicane ; Charles VIII en fut si offensé, qu'il défendit à Baluc de prendre le titre de Légat. Jean de Nant terre Procureur Général du Parlement, prit de-là occasion de protester contre tout ce que pourroit faire le Pape, l'accusant d'attaquer les droits & les privilèges du Roi & du Royaume. Il se plaignit aussi que le Pape eût envoyé un Légat à latere, sans aucun besoin. Si cela étoit nécessaire, disoit-il, il falloit choisir un plus digne sujet, qui eût l'esprit de son état, qui fût plein de sagesse, zélé pour la paix & pour la justice ; qui eût la science du Seigneur ; & non pas un homme qui n'aimoit que le trouble & la division. Cette protestation est du vingtième d'Août. En conséquence le Parlement défendit au Légat d'exercer

aucun acte de juridiction. Quelque-tems après, le Conseil du Roi ayant entendu ses raisons, & reçu ses soumissions, lui permit de faire ses fonctions de Légat. Mais ce Cardinal, sur la nouvelle qu'il reçut de la mort de Sixte IV, s'en retourna promptement à Rome, après avoir reçu du Roi mille écus d'or pour les frais de son voyage.

Après le retour de ce Légat à Rome, le Pape écrivit à Charles VIII, pour le féliciter sur son heureux avènement à la Couronne, & l'exhorter à suivre l'exemple de ses ancêtres dans leur inviolable attachement à l'Eglise Romaine. Dans une autre Lettre il se plaint au même Prince, des Magistrats qui donnoient atteinte aux immunités ecclésiastiques dans la Provence, réunie depuis peu à la Monarchie Françoisse, & qui ne cherchoient que leurs intérêts, sous prétexte de maintenir l'autorité royale. Il exhorte le Roi à y apporter un prompt remède, & à réprimer ces abus. Comme on avoit indiqué une assemblée du Clergé pour le premier d'Août 1485, & que le Pape craignoit qu'on n'y donnât quelque atteinte à son autorité, parce que plusieurs demandoient le rétablissement de la Pragmatique Sanction dans son entier, sa Sainteté prie Charles VIII dans une autre Lettre, de ne point suivre les conseils de ceux qui ne cherchoient qu'à détruire l'autorité du Siège apostolique. C'est l'idée que le Pape avoit de ceux qui étoient attachés à un règlement aussi sage & aussi nécessaire que la Pragmatique.

I V.

Le zèle qu'avoit le Pape pour les libertés de l'Eglise, le porta à déclarer la guerre à Ferdinand Roi de Naples, qui exerçoit une vio-

IX.  
Le Pape écrit plusieurs lettres au Roi de France.

X.  
Démêlés entre le Pape &

le Roi de Na-  
ples.

lente tyrannie sur les sujets de l'Etat Ecclésiastique, & qui, contre toutes les loix, avoit fait mourir un grand nombre de personnes. Plusieurs Seigneurs du Royaume de Naples avoient eu recours au Pape, qui vint à leur secours d'autant plus volontiers, que le Prince refusoit de payer à l'église de Rome le tribut dont il étoit redevable, sous prétexte que le Comtat d'Avignon n'avoit été cédé par la Reine Jeanne au saint Siège, que pour tenir lieu de ce tribut, qui montoit à quarante mille écus d'or. Innocent VIII offensé de ce refus, & excité par les Seigneurs du Royaume de Naples, leva une armée dont il donna le commandement à Robert de San-Severino; & appella René Duc de Lorraine à cette entreprise, comme celui à qui il prétendoit que le Royaume appartenoit. Ce Duc y consentit volontiers, & se mit en chemin pour se rendre en Italie. Mais à peine fut-il arrivé à Lyon, que Charles VIII lui manda de ne pas aller plus loin, se réservant le droit d'appaiser ces différends, comme y étant le principal intéressé, à cause du droit qui lui avoit été cédé.

Ferdinand, pour s'opposer au Pape, commença par appaiser les Seigneurs de son Royaume, qu'il avoit si fort maltraités. Il tâcha ensuite d'engager le Pape dans une guerre civile, afin qu'ayant de l'occupation dans Rome, il ne portât point ses armes ailleurs. Ayant attiré dans son parti le Duc des Ursins, il ne pensa plus qu'à semer la division dans Rome. Il fit des courses jusqu'aux portes de cette ville. Il employa les promesses, les menaces, & toute sorte d'artifices, pour engager les Cardinaux & le peu-

plé à se révolter contre Innocent. Il répandit des Ecrits pour montrer que l'élection du Pape n'étoit pas légitime, & il promettoit son secours à ceux qui voudroient en élire un autre. Le Pape se trouvoit fort embarrassé. Ses ennemis ravageoient déjà tous les environs de Rome. San-Severino, pour arrêter ces incursions, s'avança avec son armée, chassa l'ennemi d'un pont qu'il occupoit, & fit mourir tous ceux qu'on arrêta. Ces désordres mirent toute l'Italie en feu. Ferdinand étoit appuyé des Florentins & du Duc de Milan. Le Pape avoit pour lui les Vénitiens & les Génois. Mais aussitôt que le Roi de Naples eut appris le départ du Duc de Lorraine, la crainte lui fit accepter les propositions de paix qui lui furent faites par quelques Cardinaux, quoiqu'elles fussent avantageuses au Pape.

Les articles de cette paix furent, que Ferdinand payeroit au Pape quatre vingts mille écus d'or, au lieu de la haquenée ou cheval blanc, dont Sixte IV s'étoit contenté, comme d'un hommage pour le Royaume de Naples : qu'il traiteroit les Grands avec douceur : que tous les bénéfices du Royaume seroient conférés selon la volonté du Pape, qui seroit maître de donner passage, s'il vouloit, & de fournir des vivres aux François, s'ils tenoient de recouvrer Naples : que Virginie des Ursins, qui s'étoit révolté contre le Pape, viendroit lui demander pardon à genoux, nuds pieds & tête nue, avec la corde au cou, & que les autres de la même famille subiroient les peines que le Pape voudroit leur imposer. Ferdinand promit d'observer tous ces articles. Mais ces promesses furent sans effet, quoique le Roi d'Arragon, le Duc de

XI.  
Articles de  
la paix entre  
le Pape & le  
Roi de Na-  
ples.

Peu de soli-  
dité de cette  
paix.

Milan, & Laurent de Médicis eussent été les cautions. Il continua d'opprimer les Seigneurs, & en fit même mourir quelques-uns. Il se mocqua des avis du Pape, qui enfin prononça une sentence d'excommunication contre lui, & le déclara privé de son Royaume en faveur du Roi de France, qui prétendoit y avoir un droit légitime. Innocent VIII travailla ensuite à reconcilier les Colonnes & les Ursins, & à procurer dans Rome la tranquillité & l'abondance. Mais comme toutes ces guerres avoient épuisé ses trésors, il créa de nouvelles charges à l'exemple de ses prédécesseurs, & établit des scelleurs de Bulles en plomb, & un corps de secrétaires.

XII.  
Diverses ac-  
tions du Pape.

La même année 1485 le Pape écrivit à l'Evêque de Passau, pour l'engager à arrêter les progrès que l'hérésie des Hussites faisoit en Bohême par les prédications d'un Evêque Italien, qui renouvelloit les erreurs condamnées par les Conciles de Constance & de Bâle. L'Evêque de Passau y travailla si efficacement, qu'il ramena l'auteur de ces troubles, & lui fit rétracter ses erreurs. Il en informa le Pape, qui pardonna au coupable, à condition qu'il quitteroit la Bohême. Le Pape écrivit aussi à l'Archiduc d'Autriche, pour le prier de défendre dans ses Etats l'épreuve du fer chaud que l'on employoit pour connoître l'innocence d'un homme accusé ou soupçonné. Il l'exhorte encore à réprimer par son autorité les maléfices, sortilèges, & autres superstitions magiques. Il accorda vers le même-tems à Ferdinand Roi d'Arragon, la permission de continuer de lever les décimes sur le Clergé, pour assembler de nouvelles troupes contre les Maures. L'année suivante

il confirma le mariage du Roi d'Angleterre Henri VII avec Elisabeth, & ordonna aux Anglois par son autorité apostolique, de ne plus contester la Couronne à la maison de Lancaſtre.

La division recommença en 1487 entre le Pape & le Roi de Naples. Ferdinand, après avoir invité les principaux Seigneurs de l'Etat Ecclésiastique à un festin & à quelques parties de plaisir, les fit tuer, & jeter leurs corps dans la mer. Et pour ne point se rendre trop odieux au peuple, & lui faire accroire que ces Seigneurs vivoient, il leur faisoit porter tous les jours à manger, comme s'ils eussent encore été en prison. Le Pape qui ignoroit la barbarie & la fourberie de ce Prince, manda à l'Evêque de *Cérène* son Internonce, de ménager la liberté de ces Seigneurs, qu'il croyoit avoir été livrés à la justice séculière, & de faire casser tous les actes faits contre eux, sous peine de censures ecclésiastiques. Son Internonce étoit encore chargé d'engager Ferdinand à payer le tribut qu'il devoit au saint Siège. Mais il ne reçut que des réponses fort dures de ce Prince. C'est ce qui porta le Pape à le priver de son Royaume, & à presser le Roi de France de venir s'en rendre maître. Innocent condamna la même année les Théses de Jean Pic de la Mirande. Nous parlerons ailleurs de cette affaire, ainsi que de plusieurs autres, auxquelles Innocent VIII eut part pendant son Pontificat.

Comme le Roi de Naples continuoit de refuser le tribut qu'il devoit, le Pape l'excommunia solennellement à la Messe dans l'église du Vatican le jour de saint Pierre de l'an 1488. On lui accordoit dans la sentence

XIII.  
Nouvelle division entre le Pape & le Roi de Naples.

XIV.  
Le Roi de Naples excommunié par le Pape.

deux mois pour se reconnoître ; mais ce Prince demeurant dans son opiniâtreté, fut excommunié une seconde fois le onzième de Septembre, en présence de tous les Cardinaux, des Ambassadeurs, & même d'Antoine Evêque d'Alexandrie, Ambassadeur de Ferdinand. Le Pape le déclara privé du Royaume de Naples, & publia une croisade contre lui. L'Evêque Antoine appella de cette sentence au futur Concile au nom de Ferdinand son maître. Ce Prince ne se soumit au saint Siège que deux ans après, parce qu'il appréhendoit les armes de Charles VIII, que le Pape avoit invité à venir au plutôt en Italie, pour faire valoir ses droits sur le Royaume de Naples.

## V.

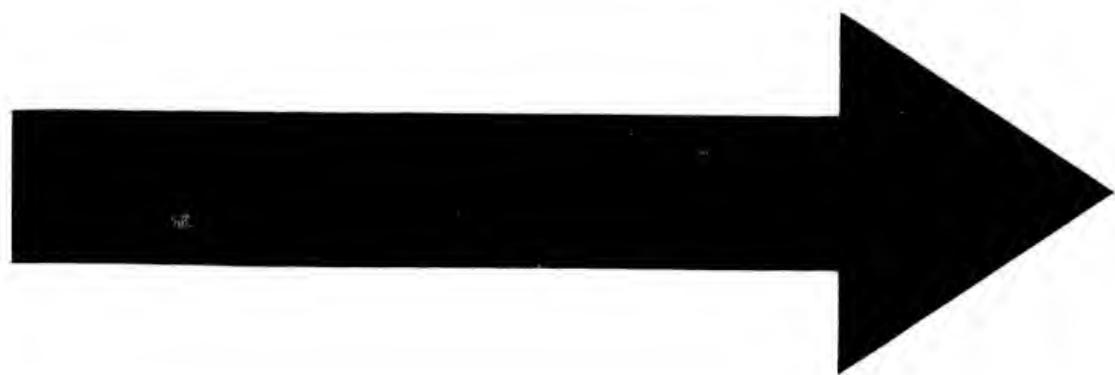
XV. En 1489, Dorothee Reine de Suède & de Norvège, veuve de Christiern Roi de Suède mort huit ans auparavant, ayant eu un différend avec Stenon Gouverneur de ce Royaume au sujet d'une forteresse, le Pape adressa une Bulle aux Archevêques de Lunden & d'Upsal, & aux Evêques de Roschild & de Stragen, pour les engager à appaiser ce différend. Mais n'ayant pas réussi, l'affaire fut évoquée au saint Siège, & jugée en faveur de la Reine. Le Pape chargea aussi les mêmes Evêques d'employer les censures contre Stenon, s'il refusoit d'obéir.

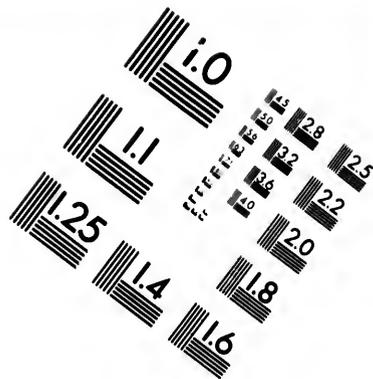
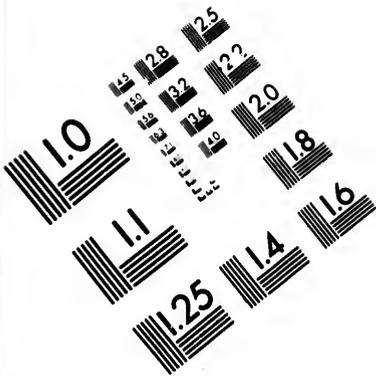
XVI. Le grand Maître de Rhodes avoit en sa puissance le frere de Bajazer nommé Zizim, qui s'étoit réfugié à Rhodes pour éviter la colère de son frere ; & il le faisoit garder en France dans la Commanderie de Bourg-neuf sur les confins de la Marche & du Poitou. La plupart des Princes faisoient tous leurs efforts

pour avoir Zizim en leur disposition. Le grand Maître donna la préférence au Pape, & Charles VIII y consentit. Un Cardinal alla au-devant de lui, & on lui fit à Rome une entrée magnifique. Peu de jours après, Zizim fut présenté au Pape dans un Consistoire public, par l'Ambassadeur de France & le grand Prieur. Le Maître des Cérémonies l'avertit de faire la révérence au Pape & de lui baiser les pieds. Quelques Historiens disent qu'on ne put jamais l'y obliger. Le Pape le fit loger au Vatican. Ce Prince avoit environ quarante ans, & surpassoit la taille ordinaire des hommes.

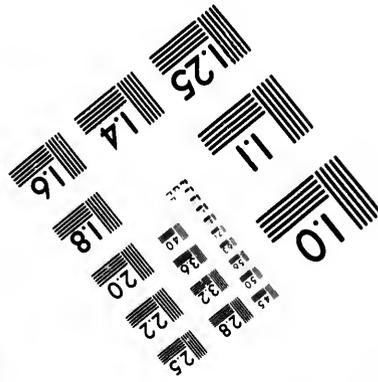
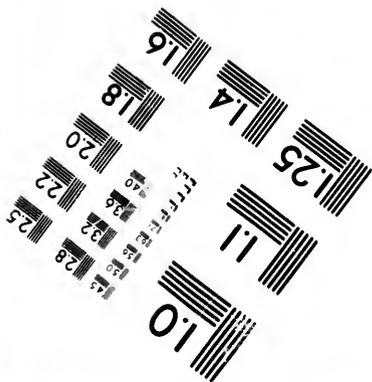
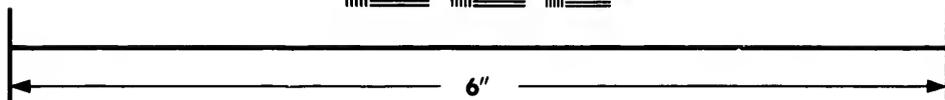
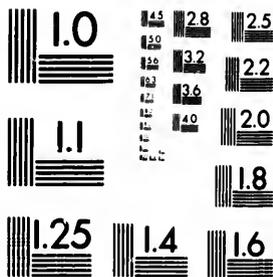
Dès le lendemain de cette cérémonie le Pape récompensa le grand Maître de Rhodes en le faisant Cardinal, & en déclarant que toutes les Commanderies lui appartenoient. Il lui donna encore le pouvoir de disposer des bénéfices, & des revenus des Ordres militaires du saint Sépulchre & de saint Lazare, & il réunit ces Ordres à celui de saint Jean de Jérusalem. Le Pape créa en même-tems sept autres Cardinaux, parmi lesquels étoient Laurent Cibo Génois, neveu du Pape, & Jean de Médicis de Florence, qui n'avoit alors que quatorze ans, & qui devint Pape sous le nom de Léon X. Ce fut le premier Cardinal de la famille des Médicis. Le Pape Innocent ne lui donna le chapeau à un âge si peu avancé, qu'en faveur du mariage de sa sœur Magdelaine de Médicis avec Laurent Cibo son fils, que le Pape avoit eu avant que d'entrer dans l'état ecclésiastique. Un Auteur contemporain dit que le Pape fit cette promotion contre la parole qu'il avoit donnée dans le Conclave où il fut élu, de ne point excéder le nombre de vingt-deux Cardinaux pour

XVII.  
Promotion  
de Cardi-  
naux.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

28  
25  
22  
20  
9

10  
5  
5

composer le sacré Collège. Mais il est plus aisé de faire de belles promesses quand on n'est que simple Cardinal, que de les exécuter lorsqu'on est devenu Pape.

## VI.

XVIII. Le Pape songea à tirer avantage de la personne de Zizim, dont il étoit maître, pour faire la guerre aux Turcs. Il envoya dès le commencement de 1490, des Nonces à l'Empereur, aux Rois, aux Princes & aux Républiques, les exhortant à députer de nouveaux Ambassadeurs à Rome pour le vingt-cinquième de Mars fête de l'Annonciation, afin de prendre avec eux les mesures nécessaires pour cette guerre. Les Princes se rendirent à cette invitation : on résolut avec leurs Envoyés, que chacun contribueroit selon son pouvoir, en argent, armes ou soldats ; & l'on convint de laisser au Pape une entière liberté de lever les annates & les décimes, de publier des indulgences & une croisade. Le Pape promit de sa part que si l'un des trois Rois, de France, d'Espagne ou d'Angleterre, se mettoit à la tête des troupes, il s'y trouveroit lui-même en personne : que si aucun Roi n'étoit chef, il se contenteroit de nommer deux Légats, l'un pour l'armée de mer, l'autre pour celle de terre : que les Italiens, les François, les Espagnols & les Anglois, serviroient dans la première ; les Allemands, les Bohémiens les Hongrois & les Polonois dans la seconde. Innocent envoya à ce sujet des Nonces dans toutes les Provinces ; mais tous ces grands projets furent sans exécution. Quelques Historiens disent que le Pape en montrant tant de zèle contre les Turcs, ne songeoit au fond qu'à ses propres intérêts.

Le Pape se donne de nouveaux mouvemens pour la guerre contre les Turcs.

to  
tre  
s'é  
An  
av  
d'o  
ret  
en  
no  
Pri  
la g  
zet  
les  
ren  
gen  
de  
die  
Col  
prop  
ran  
zim  
duit  
solu  
pen  
pou  
L  
avo  
lan  
avo  
nacc  
dan  
qui  
leur  
si on  
ne c  
delic

Pendant que l'on faisoit assez inutilement tous ces préparatifs, Bajazet fort irrité contre le grand Maître de Rhodes, de ce qu'il s'étoit désaïsi de Zizim son frere, envoya des Ambassadeurs au Pape, pour faire alliance avec lui, & lui promettre six vingts mille écus d'or, pourvû qu'il voulût arrêter Zizim, & le retenir en prison. Le Pape en reçut d'autres en même tems du Soudan d'Egypte, qui venoient pour l'engager à lui livrer le même Prince, afin de pouvoir plus sûrement faire la guerre aux Turcs. L'Ambassadeur de Bajazet fut reçu avec beaucoup d'honneur. Tous les Cardinaux & les Officiers du Pape allerent au-devant de lui. Il étoit chargé de l'argent que Bajazet promettoit, avec beaucoup de pierreries & de présens. Il eut une audience publique en présence de tout le sacré Collège. Il paroît que le Pape accepta ses propositions, & qu'il reçut tous les ans quarante mille écus d'or pour l'entretien de Zizim, comme on en étoit convenu. Cette conduite du Pape ne s'accordoit pas avec la résolution de faire la guerre aux Turcs, & cependant il continuoit de lever des décimes pour cette guerre.

L'Ambassadeur que le Soudan d'Egypte avoit envoyé à Rome, étoit Antoine Milan, Gardien des Cordeliers de Jérusalem. Il avoit ordre en passant par l'Espagne, de menacer Ferdinand & Isabelle de la part du Soudan, qu'il se vengeroit sur tous les Chrétiens qui étoient en Egypte & en Syrie, & qu'il leur feroit souffrir les tourmens les plus cruels, si on ne laissoit les Maures en repos, & si l'on ne cessoit de leur faire la guerre. Mais le Cordelier ne s'acquitta pas de sa commission. Il

XIX.  
Bajazet & le  
Soudan d'E-  
gypte en-  
voient des  
Ambassa-  
deurs au Pa-  
pe.

se contenta d'informer Ferdinand Roi de Naples des ordres dont il étoit chargé ; & celui-ci qui n'étoit pas fort ennemi des Maures, en donna avis au Roi d'Arragon, qui témoigna s'embarrasser peu des menaces du Soudan. Le Gardien des Cordeliers étant arrivé à Rome, eut audience du Pape. Il demanda qu'on lui remit Zizim pour le faire chef de l'armée du Soudan, & offrit en échange une grosse somme d'argent, & la ville de Jérusalem, laquelle seroit sous la domination des Chrétiens, à qui l'on accorderoit une entière liberté de faire le voyage de la Terre Sainte, sans payer aucun tribut. Il promit encore de remettre au Pape toutes les conquêtes que l'on fei-toit sur Bajazet, quand même ce seroit la ville de Constantinople. On tint plusieurs Consistoires sur ces propositions ; mais on ne décida rien.

XX. Cependant les offres avantageuses & les présents de Bajazet devoient être suspects, puisque quelques mois auparavant il avoit tenté de faire empoisonner son frere Zizim. Un certain Christophe Macrin, fort irrité d'avoir été privé par les gens du Pape d'une charge qu'il avoit, s'en alla à Constantinople, & promit au Sultan de mettre fin à la guerre, en tuant & le Pape & Zizim. On le chargea d'or, de pierres précieuses & d'autres présents, & on lui promit le gouvernement de l'isle de Negrepoint, & une flotte de deux cens galères, s'il pouvoit empoisonner la fontaine où l'on puisoit l'eau pour le Pape & pour Zizim. Il partit de Constantinople & vint à Rome, où ayant été arrêté pour d'autres crimes, il avoua

Bajazet veut  
faire empoi-  
sonner le Pa-  
pe.

dan  
né  
des  
me  
inf  
cri  
que

rifi  
fes  
d'u  
dé  
Re

din  
en  
non  
sain  
pul  
cou

ligi  
san

Le  
dan  
dun

149

rie

Ron

min

foin

Con

vile

I  
ple

res  
du  
déja

dans la question le dessein qui l'avoit amené à Rome. Sur son aveu on le déchira avec des tenailles ardentes, & l'on exposa ses membres à différentes portes de Rome, pour inspirer de la terreur aux complices de son crime, qui étoient en grand nombre, & dont quelques-uns furent punis.

V I I.

Le Pape dès le commencement de son Pontificat, avoit confirmé l'Institut des Religieuses de la Conception, que Béatrix de Sylva, d'une famille noble de Portugal, avoit fondé à Tolède. Le Pape, à la prière de la Reine de Castille, les soumit à l'Evêque ordinaire, & leur donna la règle de Cîteaux, en leur permettant de conserver toujours le nom de Religieuses de la Conception de la sainte Vierge, & de porter la robe & le scapulaire blanc, avec le manteau de même couleur. Après la mort de Béatrix, ces Religieuses suivirent la Règle de sainte Claire, sans changer ni leurs habits ni leur nom. Le Pape Jules II les tira en 1511 de la dépendance de Cîteaux, & les mit sous la conduite des Cordeliers de l'Observance. En 1490 Innocent VIII approuva une Confratrie de la Miséricorde, établie depuis peu à Rome. Elle fut instituée pour assister les criminels condamnés à mort, & pour avoir soin de leur sépulture. Le Pape accorda aux Confreres beaucoup d'indulgences & de privilèges.

La même année il eut une attaque d'apoplexie, qui le laissa près de vingt-quatre heures sans connoissance. Le bruit s'étant répandu qu'il étoit mort, les Cardinaux pensoient déjà à lui donner un successeur. Mais la bonté

XXI.  
Institution  
des Religieuses  
de la Conception &  
d'une Confratrie.

XXII.  
Le Pape tombe  
en apoplexie.

de son tempérament , jointe à quelques remèdes , le tira de cet état. On crut que sa maladie étoit venue de la frayeur que lui causa un coup de tonnerre , qui abbatit le clocher de l'église de saint Pierre , & vint tomber dans la chambre de l'Evêque de Constance , qui étoit à Rome. Dans l'intervalle où on le crut mort , les Cardinaux eurent la précaution de mettre à couvert un million d'or , qu'il avoit tiré de tous côtés en promettant de l'employer à la guerre contre les Turcs.

XXIII.  
Sa mort.

Depuis cette attaque d'apoplexie , le Pape n'eut plus la même liberté d'esprit pour s'appliquer aux affaires. Au mois de Janvier 1492 il fit la paix avec Ferdinand Roi de Naples , qui étoit allarmé des préparatifs que faisoit le Roi de France pour porter la guerre dans son Royaume , & ce fut par-là qu'Innocent VIII finit son Pontificat. Sentant sa mort approcher , il ne parut plus occupé que de l'autre vie , & reçut les Sacremens avec de grandes marques de piété. Il mourut le vingt-cinquième de Juillet suivant , âgé de soixante ans , après en avoir été près de huit sur le saint Siège. Il avoit été marié avant que d'entrer dans l'état ecclésiastique ; & il lui restoit de ce mariage deux enfans , qu'il combla de bien lorsqu'il fut Pape. Il éleva de même plusieurs autres enfans illégitimes , qu'il avoit eus de différentes femmes. Il falloit que les Cardinaux fussent bien insensibles à leur propre honneur & à celui de la Religion , pour avoir mis sur le saint Siège un homme dont les mœurs avoient été si corrompues , & qui méritoit d'être en pénitence toute sa vie.

L  
l'air  
à R  
nou  
don  
les r  
tres  
paro  
lenc  
Pape  
aucu  
cesse  
nere  
Tari  
sa s  
Roi  
saffi  
qu'il  
trou  
pilla  
Pape  
Ora  
& d  
expe  
glis  
Pape  
qui  
vert  
son  
fût  
un r  
Chr  
A  
narc  
bass  
disc

VIII.

Les Cardinaux qui étoient allés prendre l'air à la campagne pendant l'Été, revinrent à Rome pour se trouver à l'élection d'un nouveau Pape. Ils trouverent la ville abandonnée à la fureur du peuple, qui pilloit les maisons, & remplissoit les rues de meurtres & de carnages. Les Magistrats n'osoient paroître dans la crainte d'éprouver la violence de cette populace, qui maudissoit le Pape défunt, & lui reprochoit de n'avoir eu aucune compassion des pauvres. Pour faire cesser tous ces désordres, les Cardinaux donnerent la garde du Palais à l'Archevêque de Tarragone, plus recommandable encore par sa sagesse que par sa naissance. Les rues de Rome étoient si remplies de voleurs & d'assassins, que les Cardinaux furent obligés lorsqu'ils entrèrent au Conclave, de mettre des troupes dans leurs Palais, pour empêcher le pillage. Quelques jours après la mort du Pape, Léonelli Evêque de Concorde fit son Oraison funèbre en présence des Cardinaux & de toute la Cour Romaine. Après avoir exposé le triste état où se trouvoit alors l'Eglise, il exhorta les Cardinaux à élire un Pape qui fût irréprochable dans ses mœurs; qui eût toujours vécu dans la pratique des vertus; qui se fût rendu recommandable par son zèle & ses travaux pour l'Eglise; qui fût sans ambition, savant, saint, & tel en un mot que devoit être un Vicaire de Jesus-Christ.

XXIV.  
Désordres à Rome après la mort d'Innocent VIII.

XXV.  
Discours de l'Evêque de Badajos sur l'élection d'un Pape.

Au commencement du mois d'Août Bernardin Carvajal Evêque de Badajos & Ambassadeur d'Espagne à Rome, prononça un discours dans l'église de saint Pierre de-

*Ce disc. est  
comme le pré-  
cedent dans le  
Thesaurus du  
P. Martenne,  
p. 1774.*

vant le sacré Collège, sur l'élection d'un nouveau Pape. Il divisa ce discours en trois parties : la première regarde le Pape défunt : la seconde a rapport à la vacance du saint Siège : la troisième, qu'il appelle *moralior & aprior*, regarde la réformation de l'Eglise universelle, & en particulier de celle de Rome. Il passe légèrement sur les deux premières parties ; mais il s'étend beaucoup sur la troisième, & s'élève avec beaucoup de force contre la corruption de la Cour Romaine. Il demande d'abord excuse aux Cardinaux, de ce qu'il va parler en leur présence de choses qui les touchent de si près. Mais, ajoute-t-il, puisque c'est vous-mêmes qui m'avez chargé de faire ce discours, je m'acquitterai de mon mieux de ma commission. Je demande grace, par avance, si je vous expose trop familièrement & trop librement ce que je pense. Mais je ne suis monté dans cette chaire, que pour proposer des remèdes à l'Eglise, & non pour la flatter. Il convient d'ailleurs d'ouvrir son cœur, & de dire la vérité à des personnes qui nous sont chères, & que nous voyons se précipiter dans une mort certaine. Je vous découvrirai donc nos maux, notre ruine, notre mort prochaine, afin que cette connoissance puisse servir à nous faire sortir de l'état funeste où nous nous trouvons.

Le Prélat entre ensuite en matière, & commence ainsi : Elle est tombée, elle est tombée, *cecidit, cecidit*, cette majesté & cette ancienne gloire de l'Eglise Romaine, elle est entièrement défigurée; le Seigneur a couvert de ténèbres la fille de Sion; il a précipité du Ciel la fille d'Israël, qui étoit

si écla  
Sion  
trefoi  
cipli  
riche  
trouv  
de to  
avant  
Jean  
classe  
cupis  
Ne se  
assiég  
sent  
point  
deur  
qui d  
me c  
Seign  
qu'il  
pêche  
elle  
ctime  
Je fr  
quan  
Pier  
nous  
qu'on  
forfa  
Br  
qui  
dans  
rem  
d'av  
\*  
est p  
mém

si éclatante. Toute la beauté de la fille de Sion s'est évanouie , & celle qui étoit autrefois véritablement la maîtresse de la discipline , l'école des vertus ; celle qui étoit riche & féconde en Saints & en Savans , se trouve maintenant , par le plus déplorable de tous les malheurs , privée de tous ces avantages , & plongée dans l'amertume. Saint Jean divise tous les crimes du monde en trois classes , la concupiscence de la chair , la concupiscence des yeux , & l'orgueil de la vie. Ne sont-ce pas là les mêmes crimes qui nous assiègent ? Hé ! plutôt à Dieu qu'ils ne fissent que nous assiéger , & qu'ils n'eussent point rompu toutes les barrières de la pudeur & de l'intégrité Romaine ! Qui est-ce qui doute que la ville de Rome ne soit comme cette fameuse péchereffe , de laquelle le Seigneur chassa sept démons ? \* Plût à Dieu qu'il voulût en chasser de même que de cette péchereffe , la multitude des démons dont elle est possédée ! Bon Dieu ! de combien de crime est inondée cette malheureuse ville ! Je frémis d'horreur d'en parler de la sorte , quand je fais réflexion que c'est le siège de Pierre. Mais pourquoi tairions-nous ce que nous avons publié sur les toits par l'éclat qu'ont répandu par-tout , nos crimes & nos forfaits ?

En effet , continue cet illustre Evêque , qui est-ce parmi nous qui ne donne point dans le luxe ? Qui est-ce qui n'est point rempli d'orgueil ? Qui est-ce qui est exempt d'avarice ? Qui est-ce qui n'est point es-

\* On croyoit alors que la sainte Pénitente dont il est parlé dans l'Evangile de S. Luc , chap. 7. étoit la même que sainte Marie-Magdelaine.

clave de la détestable faim de l'or & de l'argent ? Que dirai-je encore ? Il faut pourtant s'arrêter ; car si je continuois d'en parler , les ordures des crimes que je révélerois , exhâleroi-ent de toutes parts une fumée horrible : & le simple récit de tant d'excès seroit capable de souiller ce temple sacré. J'éviterai donc de découvrir en détail tant d'horreurs , de peur que je ne paroisse vouloir dévoiler la honte & la turpitude de notre mere ; *ne parentis videar pudenda revelare*. Mais , me dira quelqu'un , on a déjà vû toutes ces choses dans les siècles qui nous ont précédés. Je l'avoue , tous ces crimes ont déjà regné dans l'Eglise Romaine ; mais jamais ils n'ont été ni si grands ni si communs , ni si publics , ni si impunis : ajoutez encore , jamais si bien récompensés : il n'y en eut aussi jamais qui touchassent , comme à présent , les chefs de l'Eglise. Car autrefois le salut & la sainteté du Chef influoit & se répandoit d'une manière salutaire dans les membres infectés. Et c'est pour cela , mes Peres , que nos plaies sont maintenant plus profondes & plus considérables. Ce sont nos excès qui causent la révolte de ceux qui devroient nous être soumis ; qui nous attirent le mépris des peuples & des Princes ; qui nous livrent en proie aux Turcs , & nous exposent à leurs insultes. Car pendant que nous ne cherchons qu'à vivre dans les plaisirs , à nous élever & à nous enrichir , la dignité du trône Ecclésiastique périt , & la vigilance pastorale s'évanouit. C'est un effet de la miséricorde du Seigneur , dont il faut le remercier , de ce que , pour me servir des paroles de Jérémie , nous ne sommes pas entièrement perdus. D'où viennent de si grands maux , mes Peres ? Ils viennent de la tête ;

car le  
langu

Ce  
disco  
Passe  
tomb  
Il y a  
que  
mena  
si da  
vûe d  
pre p  
quell  
sur l  
rerer

Le  
sion  
trois  
les d  
dina  
Car  
prom  
res &  
dès l  
voix  
qui  
moi  
pein  
de p  
scan  
obl  
vou  
tor  
I  
zob  
Va

car lorsque la tête est malade, tout le corps languit.

Ce généreux Prélat emploie le reste de son discours à exhorter les Cardinaux à choisir un Pasteur qui puisse réformer & relever l'Eglise tombée en ruine, *eriget collapsam Ecclesiam*. Il y dit de très-belles choses sur les qualités que doit avoir un Souverain Pontife, & il menace les Cardinaux du jugement de Dieu, si dans cette élection ils ont autre chose en vûe que sa gloire, & s'ils se laissent corrompre par des vûes d'intérêt. Nous allons voir quelle impression cet excellent discours fit sur les Cardinaux, & le fruit qu'ils en retirèrent.

I X.

Le dixième d'Août ils entrèrent en procession dans le Conclave au nombre de vingt-trois, & l'élection ne fut point retardée par des différentes cabales, comme il arrivoit ordinairement. Borgia gagna tout d'un coup les Cardinaux par ses brigues, son argent, & les promesses qu'il leur fit de leur donner des terres & d'autres biens semblables : en sorte que dès le second jour il eut pour lui toutes les voix, & fut élu Pape, quoiqu'avec des mœurs qui auroient dû l'éloigner pour toujours des moindres fonctions ecclésiastiques. C'est avec peine que nous nous voyons dans la nécessité de parler d'un Pape qui a donné de si grands scandales à l'Eglise : mais la sincérité nous y oblige ; & d'ailleurs que gagnerions-nous à vouloir dissimuler des faits dont tous les historiens ont instruit l'Univers ?

Rodrigue Borgia étoit fils de Geoffroi Len-

XXVI.  
Election d'A.  
Alexandre VI.

XXVII.  
Idée de sa vie  
avant son élection.

zoli, de la première noblesse du Royaume de Valence, & de Jeanne ou Izabelle sœur de

Callixte III de la famille de Borgia. Lorsqu'il vit son oncle maternel élevé sur le saint Siège, il prit le nom & les armes de sa mere, quoique la maison de Lenzoli fût beaucoup plus illustre. Callixte le fit Cardinal en 1455, Archevêque de Valence, & Vice-Chancelier. Nous avons déjà vû combien on fut mécontent de lui en Espagne, lorsque Sixte IV l'y envoya en qualité de Légat, pour engager le Roi de Castille & les autres Princes dans la guerre contre les Turcs. Il y donna par-tout, dit le Cardinal de Pavie qui le connoissoit bien, des marques de sa vanité, de son luxe, de son ambition & de son avarice. Ce fut lui qui avec le Cardinal de Saint Pierre aux Liens neveu de Sixte IV, employa les moyens les plus honteux pour faire élire Innocent VIII qui en étoit notoirement si indigne, dans l'espérance que sous ce Pontificat il auroit beaucoup de part au gouvernement. Pour punir son orgueil & son ambition, Dieu l'abandonna aux passions les plus humiliantes. Etant déjà Cardinal & Archevêque, il eut d'une Dame Romaine nommée Vanozia, quatre fils & une fille. L'ainé Louis Borgia fut Duc de Gandie: le second appelé César, fut Cardinal & ensuite Duc de Valentinois, homme le plus cruel & le plus ambitieux qui ait peut-être jamais été. Le Pape, qui avoit une complaisance aveugle pour ce misérable, renversa toutes les loix divines & humaines pour le porter, s'il eût pu, sur le trône des Césars, dont il voulut qu'il portât le nom. Les autres enfans du Pape furent Jean & Godefroi, & une fille nommée Lucrece. Jean succéda à son frere dans le Duché de Gandie, & épousa Marie d'Arragon fille naturelle d'Alphonse II

Roi  
çois  
God  
d'Alp  
tain  
lorsq  
la lui  
Pezza  
assez  
& ma  
nature  
épous  
& n'a  
troisi  
il avo  
avoir  
accus  
dans  
d'inc  
famil  
Il  
après  
fenêtr  
velle  
tion,  
na la  
à qui  
acher  
jouiss  
neurs  
flatté  
Jean  
étroie  
triom  
toit p  
Tous  
tentir

Roi de Naples, dont il eut Jean pere de François Borgia, qui fut général des Jésuites. Godefroi épousa Sanche, autre fille naturelle d'Alphonse. Lucrece avoit été mariée à un certain Espagnol, dont on ignore le nom. Mais lorsque son infame pere fut devenu Pape, il la lui ôta pour la donner à Sforce Marquis de Pezzaro. Cette alliance ne lui parut pas encore assez avantageuse : il cassa ce second mariage, & maria Lucrece au Prince de Tarente, fils naturel d'Alphonse Roi de Naples. Il la fit épouser ensuite au fils aîné du Duc de Ferrare ; & n'ayant eu aucun prétexte pour dissoudre le troisième mariage avec le Prince de Tarente, il avoit pris le parti de le faire assassiner, pour avoir la liberté de mieux placer sa fille. On a accusé cette Lucrece d'avoir été fort déréglée dans sa jeunesse, & de s'être rendue coupable d'inceste avec ses propres freres. Telle étoit la famille du nouveau Pape.

Il prit le nom d'Alexandre VI. Aussitôt après son élection, on mit la Croix à une des fenêtres du Conclave, & on en donna la nouvelle au peuple. A la cérémonie de l'adoration, le Pape, étant encore sur l'Autel, donna la charge de Vice-Chancelier au Cardinal à qui il l'avoit promise dans le Conclave pour acheter sa voix. On fit à Rome de grandes réjouissances, & on rendit à Alexandre des honneurs extraordinaires, dont il paroïssoit fort flatté. Quand il alla prendre possession de Saint Jean de Latran, toutes les rues par où il passa étoient tapissées, & il y avoit des arcs de triomphe en plusieurs endroits : ce qui ne s'étoit point encore fait à l'égard d'aucun Pape. Tous les Princes Chrétiens entrèrent dans les sentimens du peuple de Rome, & lui témoi-

XXVIII.  
Réjouissances à Rome.

Commencement d'Alexandre VI.

guèrent par des ambassades solennelles, la joie que leur caufoit son élévation. Il passoit parmi ceux qui ne le connoissoient pas bien, pour un homme fort prudent & fort modéré; & les sages réglemens qu'il fit au commencement de son Pontificat, pour l'administration de la justice & pour le soulagement des peuples, confirmèrent l'idée avantageuse que l'on s'en étoit formée. Mais on changea bientôt de sentiment & de langage sur sa conduite. Son ambition & sa passion excessive pour la fortune & pour l'élévation de ses enfans, lui firent abandonner toutes les affaires de l'Eglise, & il se livra à tout ce que l'intrigue & la politique ont de plus odieux & de plus criminel.

## X.

XXIX. *Mouvement en Italie.* Le séjour des Papes à Avignon, le schisme qui suivit leur retour à Rome, leurs divisions avec les Conciles de Constance & de Bâle, nuisirent beaucoup à l'Etat Ecclésiastique. La plupart des Gouverneurs des villes de cet Etat avoient changé leurs Gouvernemens en principautés: & afin d'avoir du moins un titre apparent de leurs usurpations, ils reconnurent les Papes pour Souverains, & prirent le nom de Lieutenans du Saint Siège. Ces Princes se désoient les uns des autres, & se craignoient mutuellement. Personne n'osoit remuer, quoique tous eussent un désir ardent de s'aggrandir aux dépens de leurs voisins. Ludovic Sforce qui gouvernoit le Milanès au nom de Jean Galeas son neveu, & qui vouloit s'en rendre maître, employa toute sorte d'intrigues pour engager le Roi de France Charles VIII à dépouiller Ferdinand Roi de Naples de ses Etats. Son but étoit de mettre Ferdinand hors d'état

d'é  
Ces  
qu'  
pass  
par  
qui  
min  
me  
& fir  
Char  
La g  
le R  
avan  
ce qu  
toute  
pu y  
des T  
mes  
tard p  
tems  
Italie  
cevoir  
poser.  
par un  
que C  
cipal r  
les Vé  
Maxim  
Franç  
secour  
en très  
Alex  
France  
Rome.  
& la t  
craign  
ne le d  
To

d'état de traverser l'usurpation qu'il méditoit. Cette entreprise mit le trouble en Italie. Dès qu'on fut que Charles VIII se disposoit à y passer, tout fut en mouvement, & chacun prit parti suivant ses intérêts & ses vûes. Le Pape qui d'abord s'étoit joint à Sforce pour déterminer le Roi de France à la conquête du Royaume de Naples, changea bientôt de sentiment, & fit même tout ce qu'il put pour détourner Charles VIII du dessein qu'il lui avoit inspiré. La grande raison de ce changement, c'est que le Roi de Naples avoit offert au Pape des avantages considérables pour ses enfans. C'est ce qui engagea Alexandre à tenter de réunir toute l'Italie contre le Roi de France. N'ayant pu y réussir, il s'adressa à Bajazet Empercur des Turcs, pour en obtenir un secours d'hommes & d'argent. Mais il s'y étoit pris trop tard pour négocier avec le Turc. En peu de tems Charles VIII fit de grands progrès en Italie, & le Pape lui-même fut obligé de recevoir les loix que le vainqueur voulut lui imposer. Alexandre dont la famille étoit attachée par un double mariage à la maison Royale que Charles venoit de déposséder, fut le principal moteur de la ligue où entrèrent avec lui les Vénitiens, le Duc de Milan, l'Empereur Maximilien & le Roi d'Espagne, contre les François. Le Roi de Naples si puissamment secouru, se rétablit, comme nous l'avons vû, en très-peu de tems.

Alexandre VI refusa de voir le Roi de France, lorsqu'il fit son entrée solennelle à Rome. Comme il avoit employé la fourberie & la trahison pour traverser les François, il craignit qu'on ne lui fit son procès, & qu'on ne le déposât. Le Roi ayant témoigné être fort

XXX.  
Son entrevûe  
avec Charles  
VIII.

mécontent de la conduite du Pape, dix-huit Cardinaux sollicitèrent ce Prince de concourir à donner à l'Eglise un autre chef, lui exposant tous les crimes dont Alexandre étoit coupable. Mais Guillaume de Sionnet Evêque de Saint-Malo, qui pouvoit tout sur l'esprit du Roi, & à qui le Pape avoit promis un chapeau de Cardinal, engagea Charles VIII à traiter Alexandre plus favorablement, & à faire avec lui un traité de paix. Quand il eut été signé, le Pape quitta le Château Saint-Ange où il s'étoit renfermé, & vint au Vatican où il reçut le Roi de France. La première entrevue se fit dans les jardins. Le Roi n'y fut pas plutôt entré, que le Pape accompagné de plusieurs Cardinaux vint au-devant de lui, & l'embrassa en se découvrant. Tous deux se couvrirent en même tems. Le Roi voulant néanmoins montrer au Pape qu'il étoit disposé à lui rendre son obéissance filiale, on convint du dix-neuvième de Janvier pour la cérémonie, & on dit au Roi le cérémonial qu'il devoit observer. Le Pape tint un Consistoire, où il étoit magnifiquement paré. Le Roi s'y rendit accompagné de deux Cardinaux & de plusieurs Evêques qui étoient venus l'avertir, & suivi des Princes & des Grands de sa Cour. En arrivant, le Roi fit trois révérences très-profondes : la première, à l'entrée du Consistoire ; la seconde, devant le trône du Pape ; la troisième, lorsqu'il fut auprès du Pontife, dont il baisa les pieds étant à genoux, & ensuite la main. Le Pape se releva, & l'admit au baiser de la bouche. Charles VIII étant debout au côté gauche du Pape, Jean de Gannai premier Président du Parlement de Paris, se présenta devant le Pape, & s'étant mis à genoux,

il lui  
la co  
avoie  
Le P  
privil  
usage.  
Le  
Pape  
Messe  
Ce Pr  
compa  
chapel  
Pape à  
l'eau su  
à la po  
lui ave  
les fir r  
du châr

Trois  
la cong  
à Rome  
pas en  
s'y att  
s'étoit d  
sûreté à  
dérable  
voyé à  
hendoit  
ligue d  
France  
duite de  
qu'elle  
se comp  
tenue &  
dégât da  
dans un

il lui dit que le Roi de France lui demandoit la confirmation de tous les privilèges qui avoient été accordés au Roi très-Chrétien. Le Pape répondit qu'il confirmoit tous les privilèges dont on lui parloit, s'ils étoient en usage.

Le lendemain fête de Saint Sebastien, le Pape résolut de célébrer pontificalement la Messe dans sa chapelle en présence du Roi. Ce Prince y alla suivi des Seigneurs qui l'accompagnoient, & laissa ses gardes hors de la chapelle. Le Roi se fit un honneur de servir le Pape à la Messe, & ce fut lui qui lui versa de l'eau sur les mains. Alexandre voulant laisser à la postérité la mémoire de ces honneurs qui lui avoient été rendus par un si grand Roi, les fit représenter en peinture dans la galerie du château Saint-Ange.

X I.

Trois mois après, Charles VIII ayant fait la conquête du Royaume de Naples, alla droit à Rome à la tête de son armée, qui ne faisoit pas en tout neuf mille hommes. Le Pape qui s'y attendoit, avoit pris ses précautions & s'étoit enfui à Perouse, ne se croyant point en sûreté à Rome, malgré un secours assez considérable de troupes que ses alliés lui avoient envoyé à sa prière. Ce qui faisoit qu'il appréhendoit si fort l'arrivée du Roi, c'est que la ligue dans laquelle il étoit entré contre la France, venoit d'être publiée. Mais cette conduite du Pape faisoit plus de pitié au Roi, qu'elle ne lui inspiroit de colère. Son armée se comporta dans Rome avec beaucoup de retenue & de modération, & elle ne fit aucun dégât dans tout l'Etat Ecclésiastique, excepté dans une petite ville, où les soldats pillèrent

XXXI.

Le Pape s'enfuit de Rome à l'arrivée de Charles VIII, & lorsque ce Prince est à Turin, il lui envoie un ordre de comparoître devant lui dans Rome, sous peine d'excommunication.

quelques maisons, parce qu'on refusa de les recevoir à moins qu'ils ne montrassent un ordre du Pape. Le Roi fit peu de séjour à Rome. Il parcourut plusieurs villes d'Italie dont il s'étoit rendu maître, gagna la bataille de Fornoue, & se rendit ensuite à Turin. Pendant qu'il y étoit, il reçut un envoyé du Pape, qui le somma de sortir dans dix jours de l'Italie avec toutes ses troupes, & de rappeler incessamment celles qu'il avoit dans le Royaume de Naples; faute de quoi le Pape l'assignoit à comparoître devant lui dans Rome, sous peine d'excommunication. Le Roi fit à cette sommation la réponse qu'elle méritoit. Il dit agréablement à l'envoyé, qu'à son retour de Naples il s'étoit rendu à Rome pour baiser les pieds du Pape, sans qu'il eût voulu l'y attendre; qu'il étoit surpris qu'aujourd'hui il le pressât d'y aller; que cependant pour lui obéir, il tâcheroit de s'y rendre, & qu'il prioit seulement le Pape de l'y attendre, afin qu'il ne fit pas encore ce voyage inutilement. L'envoyé se retira avec cette réponse, fort content d'en être quitte à si bon marché. Le Pape n'avoit fait cette démarche que pour montrer à ses alliés, qu'il ne gardoit plus de ménagement avec la France. Car d'ailleurs il ne comptoit pas que le Roi fit grand cas de pareilles menaces.

XXXII. Alexandre VI eut occasion peu de tems après de manifester encore davantage ses dispositions à l'égard de la France. Il fit tous ses efforts avec les Princes ses alliés pour engager le Roi de Portugal à entrer dans la ligue contre la France. Fête Charles VIII. Mais ce Prince le refusa & réjouissant ouvertement, & déclara que le Portugal étant ce à Rome à depuis long-tems allié de la France, il ne

cr  
ne  
in  
d'  
he  
vo  
les  
au  
peu  
de  
tric  
men  
mên  
Pap  
un I  
Sain  
Mesi  
Dieu  
d'An  
Fran  
disco  
publi  
le Te  
retou  
dre d  
cade.  
M  
Alex  
Napl  
touje  
Char  
Pape  
ce, &  
qu'il  
l'avan  
de Fr

croÿoit pas pouvoir avec justice ni avec hon-<sup>cette occa-</sup>  
neur rompre une alliance si ancienne. Les <sup>sion.</sup>  
instances du Pape auprès d'Henri VII Roi  
d'Angleterre, eurent un succès un peu plus  
heureux. Henri, pour de bonnes raisons, ne  
voulut point rompre ouvertement avec Char-  
les VIII : mais il promit d'envoyer du secours  
au Pape & à ses alliés. Ce secours étoit fort  
peu de chose, & la ligue n'en pouvoit pas tirer  
de grands avantages. On ne laissa pas d'en  
triompher à Rome, & de publier solennelle-  
ment cette alliance avec l'Angleterre, avant  
même que le Roi Henri eût signé le traité. Le  
Pape accompagné de tous les Cardinaux vint  
un Dimanche en cavalcade jusqu'à l'église de  
Sainte Marie du Peuple, où l'on célébra une  
Messe solennelle du S. Esprit, pour rendre à  
Dieu des actions de grâces de ce que le Roi  
d'Angleterre étoit entré dans la ligue contre la  
France. Il y eut avant la fin de la Messe un  
discours sur cette singulière solennité : on  
publia ensuite des Indulgences, & l'on chanta  
le *Te Deum*. Après la cérémonie le Pape s'en  
retourna dans son Palais, dans le même or-  
dre qu'il étoit venu; c'est-à-dire, en caval-  
cade.

XII.

Malgré tous ces engagemens que prenoit  
Alexandre VI contre la France, les Rois de  
Naples ne se fioient point à lui; & craignoient  
toujours qu'au premier jour il ne se joignît à  
Charles VIII leur ennemi. Par ce moyen le  
Pape les tenoit dans le respect & la dépendan-  
ce, & les obligeoit de lui accorder tout ce  
qu'il jugeoit à propos de leur demander. C'est  
l'avantage qu'il fut tirer de l'entreprise du Roi  
de France sur le Royaume de Naples. Mais

XXXIII.  
Intrigues du  
Pape & de son  
fils le Duc de  
Valentinois.

d'un autre côté elle suspendit l'exécution des projets qu'il avoit formés contre les Romains, qu'il appelloit les menottes des Papes. Quand l'orage fut dissipé, il reprit ses projets. Les Colonnes & les Ursins, qui étoient presque toujours en guerre les uns avec les autres, avoient causé beaucoup d'embarras & de mortifications aux Papes précédens. Ils furent attaqués les premiers par le Pape Alexandre. Nous ne rapporterons pas toutes les perfidies, les trahisons, les cruautés, par lesquelles le Pape & son fils le Duc de Valentinois se sont rendus si odieux à la postérité. Un pareil détail n'est point nécessaire aux fidèles, que nous avons principalement en vûe dans cet Ouvrage. Nous nous contenterons de marquer ici quelques traits, qui peuvent faire comprendre à quel excès de malice & de corruption Dieu abandonne quelquefois, par un jugement terrible, mais toujours adorable, ceux qui occupent dans son Eglise les places les plus éminentes.

**XXXIV.** Le Duc de Gandie fils aîné du Pape fut assassiné, venant de souper avec la Dame Vanozia sa mere. Le Pape en fut pénétré de douleur. Il passa près de quatre jours sans prendre ni repos ni nourriture, enfermé dans sa chambre & fondant en larmes. Le bruit public attribua cette mort funeste du Duc de Gandie au Cardinal César Borgia son frere, qui regardoit la vie du Duc comme un obstacle au changement d'état qu'il méditoit. A peine ce chagrin domestique étoit-il dissipé, qu'il survint au Pape une affaire très-fâcheuse. Ferdinand Roi d'Arragon se plaignit vivement, de ce qu'à son insu le Pape avoit accordé à une Religieuse de Portugal vraie héritière de ce Royaume,

Noire perfidie du Pape.

une  
avo  
ave  
se  
re,  
les  
pét  
fals  
ave  
ou  
ce  
gu  
qu  
s'il  
leq  
de  
on  
da  
de  
n'a  
Il  
éto  
av  
Lo  
for  
av  
de  
Bo  
ga  
a l  
l'a  
sio  
C  
di  
Di  
vo

une dispense pour se marier. Le Pape, qui avoit grand intérêt de ne point se brouiller avec Ferdinand, rejetta l'odieux de la dispense sur l'Archevêque de Conzenze son secrétaire. En conséquence il le fit arrêter, confisqua ses biens, & le condamna à une prison perpétuelle, quoiqu'il eût nié constamment la falsification qu'on lui imputoit. Comme son aveu étoit essentiel à la justification du Pape, on l'obtint par une perfidie détestable. Quand ce Prélat eut éprouvé quelque tems les rigueurs de la prison, le Pape lui envoya quelques-uns de ses confidens, qui l'assurèrent que s'il vouloit s'avouer coupable du crime pour lequel on l'avoit condamné, il seroit élevé à de plus grands honneurs encore que ceux dont on l'avoit privé. Il fit l'aveu qu'on demandoit, dans l'espérance d'être délivré. Mais bien loin de tenir la parole qu'on lui avoit donnée, on n'adoucit pas même les rigueurs de sa prison. Il y mourut bientôt après, protestant qu'il étoit innocent du crime qu'on lui avoit fait avouer.

Alexandre VI sachant que le Roi de France Louis XII avoit besoin de lui pour faire casser son mariage avec une fille de Louis XI qu'il avoit épousée contre son inclination, profita de cette occasion pour avancer son fils César Borgia, Cardinal de Valence. Louis XII s'engagea à lui donner le Duché de Valentinois, à lui procurer une alliance considérable, & à l'aider de ses troupes pour se mettre en possession de la Romagne. Avec de telles espérances César Borgia renonça en plein consistoire à la dignité de Cardinal. Mais comme il étoit Diacre, il lui falloit une dispense pour pouvoir se marier, & son pere ne la lui refusa

XXXV.  
Inaigues  
moyens em-  
ployés par le  
Pape pour é-  
lever son fils.

pas. Peu de jours après cette démarche scandaleuse, il partit avec l'équipage le plus superbe qu'on eût encore vû, pour se rendre auprès de Louis XII. Le Roi lui donna tout ce qu'il lui avoit promis, & le Pape de son côté fit déclarer nul le mariage du Roi.

XXXVI.  
Horribles  
trahissons du  
Pape.

Scélératesse  
insigne de son  
fils le Duc de  
Valentinois.

La magnificence excessive du nouveau Duc, & les dépenses du reste de la famille du Pape son pere, étoient fort au-dessus de tous les revenus de l'Etat Ecclésiastique. On crut pouvoir y suppléer par toute sorte de moyens. On vendit les bénéfices; ou créa jusqu'à quatre-vingts Secrétaires, dont on tira de grosses sommes. La plupart des nouveaux Cardinaux qu'on nommoit, étoient très-riches & en état de faire de grands présens, en reconnaissance de la dignité qu'on leur procuroit. L'usage étant alors que le Pape héritât des Cardinaux qui mouroient, on avoit le secret de n'attendre pas long-tems leur succession, si elle devoit être considérable. On laissoit vivre les autres dont le bien n'étoit pas un objet digne d'envie. Ceux à qui on avoit procuré des places propres à les enrichir, on se hâtoit de les dé-livrer du soin de conserver leurs richesses. Quand on voyoit un Cardinal opulent, on s'attendoit à entendre dire bientôt qu'il étoit mort subitement. On ne peut lire sans horreur les crimes que commit le Duc de Valentinois dans le cours de ses conquêtes en Italie. Il entendoit parfaitement l'art de conserver le fruit de ses victoires. Il étoit cruel & perfide; mais en même tems il avoit les qualités qu'ont eu tous les illustres scélérats. Ce sont ces qualités qui ont porté Machiavel à proposer ce Duc comme un modèle de politique. Ce choix qu'a fait de lui un homme tel que

Machiavel, est plus étouffant encore pour ce Duc, que les portraits affreux sous lesquels les Historiens se sont accordés à le représenter.

Le Pape & son fils, quoique toujours occupés de projets d'ambition, ne laissoient pas de se livrer avec fureur aux plus infâmes débauches. Le Palais du Vatican mérita plus d'une fois d'être consumé par le feu du Ciel comme les villes abominables. Les premières règles de la bienséance & de la pudeur nous obligent d'épargner aux Lecteurs le récit de ces affreux déordres. Le Pape voulant détourner l'attention du public, de sa vie scandaleuse & de ses cruautés, crut devoir montrer un grand zèle pour l'honneur du nom Chrétien. Il fit donc solliciter les Princes Souverains par ses Nonces, de se réunir contre les Turcs, qui faisoient alors la guerre aux Vénitiens. Il déclara même que si on le jugeoit à propos, il se mettroit à la tête des armées, malgré son grand âge. La plupart l'imitèrent, & firent paroître beaucoup plus de zèle qu'ils n'en avoient. Ce zèle apparent ne fut pas néanmoins stérile pour Alexandre. Il lui servit de prétexte pour faire mettre dans la Bullé du Jubilé, des clauses qui produisirent des sommes immenses. Les Vénitiens y eurent quelque part: le reste fut partagé entre le Pape & ses enfans. Ce Jubilé étoit celui de l'année sainte 1500. Pendant tout le tems qu'il dura, la licence & le dérèglement regnèrent à Rome plus qu'en aucun autre lieu du monde. Le crime y étoit sur le trône, & peut-être n'avoit-on jamais vu une plus monstrueuse corruption de mœurs, & tout parmi les Ecclésiastiques. Ce sont les propres paroles de Mariana, qui ne doit pas

XXXVII.  
Corruption  
du Pape & de  
son fils.

Leur avarice.

Ingratitude  
du Pape à l'é-  
gard de Louis.  
XII.

...  
...  
...  
...  
...

être suspect. Le Pape, Alexandre VI étoit redevable à Louis XII des conquêtes du Duc de Valentinois. Ce Prince l'avoit aidé à se mettre en possession de la Romagne, & à la conquérir de nouveau après qu'il en eut été chassé par une ligue qui s'étoit formée contre lui. Les bornes que Louis fut obligé de mettre à l'insatiable avidité du Pape & de son fils, firent oublier tant de bienfaits. Tandis que les François par le succès de leurs armes furent en état de se faire craindre de ces ingrats, leur haine injuste n'osa se montrer : au contraire ils témoignèrent beaucoup d'attachement & de fidélité. Mais aussitôt que les Espagnols eurent l'avantage, le Pape & son fils commencèrent à les favoriser. Nous verrons dans la suite de l'histoire de Louis XII jusqu'où Alexandre porta la noirceur & l'ingratitude à l'égard de ce Prince.

## XIII.

XXXVIII.  
Affaire de Jérôme Savonarolle Dominicain.

Tant d'excès dont le Pape étoit coupable, le firent détester par tout où on le connoissoit. L'affaire de Jérôme de Savonarolle contribua à le rendre encore plus odieux. Il étoit né à Ferrare de parens nobles en 1452, & il entra dans l'Ordre de Saint Dominique à l'âge de vingt-trois ans. Il s'y distingua par la vivacité de son esprit & par ses grands talens. La régularité dont il les soutint, leur donna encore plus d'éclat. On l'appliqua à la prédication, & il y eut les plus grands succès. Il se fixa à Florence, & s'y acquit tant de réputation, qu'il paroissoit être l'ame de cette République, & qu'on n'y prenoit aucune résolution sans le consulter. Elle étoit alors divisée en deux partis. Les uns étoient pour la France & contre les Médicis, qui vouloient opprimer:

la li  
aux  
ave  
part  
& p  
qu'e  
épre  
Pap  
peu  
de l  
forc  
part  
L  
& q  
à l'  
pag  
eng  
se d  
d'un  
répo  
don  
prop  
cont  
Ale  
le tr  
terd  
que  
poin  
héré  
mon  
sûre  
préc  
il re  
fam  
tée  
indi  
nou

la liberté publique : les autres étoient attachés aux Médicis , & ne vouloient point d'alliance avec la France. Savonarolle prit le premier parti. Il expliqua publiquement l'Apocalypse , & prédit que l'Eglise seroit renouvelée ; mais qu'elle seroit auparavant exposée à de terribles épreuves. Ses ennemis l'accusèrent devant le Pape , comme un séditieux qui annonçoit au peuple une fausse doctrine ; & produisirent un de ses sermons où il parloit avec beaucoup de force contre le luxe & les désordres du Clergé , particulièrement de celui de Rome.

Le Pape , qui étoit déjà prévenu contre lui , & qui d'ailleurs étoit informé qu'il avoit écrit à l'Empereur , aux Rois de France , d'Espagne , de Portugal & d'Angleterre , pour les engager à demander la réformation de l'Eglise dans le chef & dans les membres , & la tenue d'un Concile général , le cita à Rome pour répondre devant lui aux chefs d'accusation dont on le chargeoit. Jérôme ne jugea pas à propos d'aller se livrer à ses ennemis , & se contenta d'écrire au Pape pour se justifier. Alexandre n'eut aucun égard à ses raisons , le traita de rebelle au Saint Siège , & lui interdit la prédication. Il attendit ensuite quelque tems , & voyant que Jérôme ne se rendoit point à sa citation , il l'excommunia comme hérétique. Jérôme fit plusieurs Ecrits pour montrer la nullité & l'injustice de cette censure , & continua cependant de s'abstenir de prêcher en public. Mais quelques mois après , il reprit ses fonctions , prétendant avoir suffisamment montré que l'excommunication portée contre lui étoit nulle & injuste. Le Pape indigné de cette conduite ; l'excommunia de nouveau. Il menaça en même tems la Répu-

XXXIX.  
Le Pape ex-  
communie ce  
Religieux.  
Suite de cette  
excommuni-  
cation.

blique de Florence de la même peine, si elle continuoit de protéger ce Religieux. Ces menaces intimidèrent les Florentins, qui avoient intérêt de ménager le Pape. Un Cordelier gagné par les ennemis de Savonarolle, l'accusa dans ses sermons d'avoir des sentimens nouveaux & dangereux. On disputa, & l'on en vint jusqu'à proposer l'épreuve du feu. Le Dominicain que Savonarolle avoit mis en sa place étoit disposé à y entrer; mais il vouloit porter avec lui la sainte Eucharistie; & comme le Cordelier s'y opposa, l'épreuve n'eut pas lieu. Les ennemis de Savonarolle ayant gagné le peuple, on alla attaquer l'église de Saint Marc où il s'étoit retiré. On ferma les portes pour empêcher ces furieux d'y entrer. Mais ils y mirent, le feu & se firent un passage par la violence. On accourut au secours de Jérôme. Le combat fut long & sanglant. Les Magistrats eurent besoin de toute leur autorité pour arrêter le tumulte. Ils ordonnèrent à Savonarolle de sortir de Florence; mais ses amis l'en ayant détourné, il fut arrêté & conduit devant les Magistrats.

XL.  
Savonarolle  
condamné à  
mort.

On nomma pour examiner les dépositions des témoins & pour l'interroger lui-même, quatre Commissaires, qui furent choisis entre ses ennemis déclarés. Et comme il persistoit à soutenir qu'il n'avoit rien avancé dans ses sermons & dans ses Ecrits, qui ne fût très-certain, on l'appliqua à la question. Jamais on n'en fit souffrir à personne de si cruelle. La barbarie étoit ingénieuse à trouver sans cesse de nouveaux moyens de le tourmenter. En même tems on le chargeoit d'injures & on lui faisoit mille outrages. Il souffrit tout avec constance; & quand on cessoit de le tour-

ment  
ses b  
dans  
n'av  
na u  
dans  
nir  
lire  
Jérô  
écri  
faux  
Com  
les j  
serv  
quel  
dre  
étoit  
Flor  
ne le  
sédi  
enti  
voul  
voy  
cere  
faire  
con  
ils r  
nier  
ving  
C  
cha  
con  
être  
cha  
prit  
My  
très

menter, il se mettoit à genoux & prioit pour ses bourreaux. On écrivit son interrogatoire, dans lequel on supposa des choses fausses qu'il n'avoit jamais dites. On exagéra, & on donna un mauvais sens à ce qu'il avoit répondu dans un sens conforme à la vérité. On fit venir ensuite six Religieux de son Ordre, pour lire l'interrogatoire en leur présence & devant Jérôme. Celui-ci avoua tout ce qu'il avoit écrit, & non tout ce qu'on y avoit mêlé de faux. Après la lecture il se tourna vers ses Confreres, & leur recommanda de veiller sur les jeunes Religieux, & de travailler à conserver en eux la crainte du Seigneur dans laquelle ils avoient été élevés. Dès qu'Alexandre VI eut appris que Jérôme Savonarollo étoit en prison, il fit prier la République de Florence de le lui envoyer à Rome; mais on ne le voulut point, parce qu'on craignoit une sédition. Le Pape ne pouvant donc satisfaire entièrement sa haine contre le Dominicain, voulut au moins la satisfaire en partie. Il envoya deux Juges à Florence, qui recommencerent à le tourmenter, pour tâcher de lui faire avouer quelque crime qui pût le faire condamner à mort. Mais n'ayant pu y réussir, ils ne laissèrent pas de le juger digne du dernier supplice. La Sentence fut prononcée le vingt-deuxième de Mai 1498.

On lui donna un confesseur, & un autre à chacun de ses deux compagnons, qui étoient condamnés avec lui. Le lendemain qui devoit être le jour de l'exécution, on leur donna l'Eucharistie. Jérôme la reçut dans sa main, & la prit dans sa bouche, après avoir fait sur ce Mystère une profession de foi très-exacte & très-catholique. On les mena ensuite tous trois

XII.  
Circumstances de la mort de ce Religieux.

au lieu du supplice. Quand on eut dépouillé Jérôme de son habit de Religieux, il le prit entre ses mains, & versa des larmes dessus, assurant qu'il avoit eu le bonheur de le conserver sans tache jusqu'alors. Il exhorta ses compagnons à demeurer fermes & à mourir généreusement, puisqu'ils mouroient innocens. Comme ils étoient prêtres tous les trois, on les dégrada avec les cérémonies ordinaires. L'Evêque ayant pris la main de Jérôme, lui dit : Je te sépare de l'Eglise triomphante. Jérôme répondit : Tu me sépares de l'Eglise militante ; mais tu ne peux me séparer de l'Eglise triomphante. Il répondit avec fermeté à tous ceux qui lui firent des questions, & les assura qu'il n'avoit rien dit que de vrai, & que tout ce qu'il avoit prédit arriveroit. Enfin après qu'il eut baisé le Crucifix & récité le Symbole, on le pendit avec ses deux compagnons. C'étoit le jour de l'Ascension. Il falloit que ses ennemis fussent étrangement passionnés, pour n'avoir pas respecté un si saint jour & une fête si solennelle. Jérôme Savonarolle étoit dans sa quarante-sixième année. On alluma ensuite un grand feu pour y faire brûler leurs corps ; & leurs cendres furent jetées dans la rivière. On dit que Dieu a honoré la mémoire de Savonarolle par un grand nombre de miracles.

XLII.  
Ecrits de Sa-  
vonarolle.

Aussitôt après sa mort, on publia un Ecrit sous le titre de sa confession, dans lequel on lui faisoit dire beaucoup d'extravagances, mais rien qui méritât la mort. On a imprimé à Leyde en 1633 quatre Ouvrages de cet Auteur, dont il y avoit déjà eu auparavant différentes éditions, mais peu correctes. Ces Ecrits sont : de la simplicité de la vie Chré-

tienne  
gue de  
l'Oraï  
derni  
pseau  
& imp  
lien b  
rolle,  
lettres

Qu  
comm  
cru qu  
mort,  
suivan  
viden  
l'Eglis  
mais  
à part  
attach  
des U  
de les  
Mais  
ger q  
versa  
ruine  
sang  
Voic  
qu'on  
nom  
Duc  
augm  
Pape  
de l  
prop  
& de  
passé

tienné ; le Triomphe de la Croix ; le Dialogue de l'esprit & de l'ame ; & l'Exposition de l'Oraison Dominicale en quatre manières. Ce dernier ouvrage, avec des méditations sur le psaume cinquante, a été traduit en françois, & imprimé à Paris en 1685. On a aussi en Italien beaucoup d'autres Traités de Savonarrolle, cinq volumes de sermons & plusieurs lettres.

X I V.

Quoiqu'Alexandre VI ait vécu jusqu'au commencement du seizième siècle, nous avons cru qu'il étoit plus naturel de rapporter ici sa mort, que d'en renvoyer l'histoire au volume suivant. Ce fut l'an 1503 que la Divine Providence délivra l'Italie de son persécuteur, & l'Eglise du plus indigne Chef qu'elle eût jamais eu. Le Duc de Valentinois se disposoit à partir à la tête de ses troupes, pour aller arracher de son asyle le dernier de la famille des Ursins, & punir les Citoyens de Petigliano de leur attachement pour ce jeune Prince. Mais la mort d'Alexandre son pere & le danger qu'il courut lui-même, l'arrêta, & renversa en un instant sa fortune, établie sur les ruines de tant de familles, & cimentée par le sang d'un si grand nombre d'illustres victimes. Voici les circonstances de cette mort, telles qu'on les trouve rapportées par le plus grand nombre des Historiens, même Italiens. Le Duc de Valentinois ayant besoin d'argent pour augmenter ses troupes, & sachant bien que le Pape Alexandre son pere n'étoit plus en état de lui en fournir ni de lui en procurer, lui proposa de se défaire du Cardinal Cornetto & de deux ou trois autres Cardinaux, qui passoient pour être les plus riches du sacré

XLIII.

Mort funeste  
d'Alexandre  
VI.

Collège. L'expédient étoit sûr , parce que , comme nous avons déjà dit , les Papes étoient alors en possession d'hériter des Cardinaux. Alexandre le goûta très-fort , & l'empoisonnement de Cornetto & de ses Collègues fut résolu. Il ne fut plus question que des moyens d'exécuter cet horrible projet. Le Duc savoit que ces Cardinaux ne manqueraient pas de le soupçonner , s'il les invitoit à venir manger chez lui. Ce fut donc le Pape qui se chargea de leur donner à souper dans la vigne même de Cornetto , qui étoit assez proche du Vatican. Il y fit préparer un repas magnifique , où se rendirent les Cardinaux que ces deux monstres avoient résolu de faire périr. Le Pape , avant que d'y aller , envoya un de ses domestiques avec quelques bouteilles de vin empoisonné , & lui défendit d'en donner à personne sans son ordre. Vers l'heure du souper le Pape & le Duc son fils arriverent à la vigne , & comme il faisoit fort chaud , la première chose qu'ils firent en entrant , fut de demander à boire. Un Officier , soit par méprise , soit à dessein , car on ne fait pas exactement comment la chose arriva , leur donna à tous deux d'une des bouteilles empoisonnées. Le Pape qui ne trempoit pas beaucoup son vin , sentit aussitôt une colique violente , qui fut suivie d'horribles convulsions. Le Duc qui ne buvoit que de l'eau rougie , éprouva les mêmes symptômes , mais beaucoup moins violens. Tous les remèdes que l'on employa pour soulager le Pape furent inutiles , & il mourut dans une convulsion quelques heures après. On fit prendre au Duc tous les antidotes dont on se put aviser , & on lui sauva

la v.  
encc  
& p  
doul  
tom  
part  
A  
dour  
onze  
mot  
la p  
des v  
ait d  
l'une  
tuga  
d'Ar  
Ceu  
xanc  
méri  
pluſi  
gran  
fa n  
ſuaſi  
litéſ  
leſ-v  
ſain  
me ,  
paſſi  
viſa  
mai  
excl  
gea  
Leſ  
quie  
à l'e  
tous  
pou

la vie en le mettant dans le ventre d'une mule encore vivante. Mais il fut dix mois malade , & pendant tout ce tems-là il ressentit des douleurs très-vives , ses cheveux & ses ongles tomberent , & sa peau se leva par toutes les parties de son corps.

Alexandre VI mourut âgé de soixante-douze ans , après avoir tenu le saint Siège onze ans seize jours. En différentes promotions , il créa quarante-deux Cardinaux , la plupart Espagnols , & presque tous par des vûes d'intérêt. C'est le premier Pape qui ait donné une dispense d'épouser deux sœurs l'une après l'autre. Il l'accorda au Roi de Portugal , en considération de Ferdinand Roi d'Arragon , à qui il ne savoit rien refuser. Ceux qui se sont appliqués à peindre Alexandre VI disent que quelque mal qu'il ait mérité qu'on dit de lui , il avoit néanmoins plusieurs qualités estimables. Son air étoit grand & majestueux , son esprit pénétrant , sa mémoire prodigieuse , ses manières persuasives & insinuanes. On sent que ces qualités ne sont point incompatibles avec tous les vices qui ont rendu ce Pape l'opprobre du saint Siège. Parfaitement maître de lui-même , il empêcha toujours ses sentimens & ses passions de se peindre dans ses yeux & sur son visage. Il étoit sobre , non par tempérance , mais par principe de conduite. Son activité excluoit la précipitation. Jamais il ne négliça rien , & jamais il ne paroissoit affairé. Les soins les plus chagrinans & les plus inquiétans ne l'empêchoient pas de se livrer à l'enjouement & à la gaieté. Il trompa tous ceux qu'il voulut. Chacun le connoissoit pour fourbe , & il avoit l'adresse de persua-

XLIV.  
Portrait de  
ce Pape.

der à ceux avec qui il négocioit, qu'il n'étoit point à leur égard. Il fit sentir sa cruauté à tous ceux qu'il avoit intérêt de perdre, & se fit aimer des autres. Les peuples & les soldars lui furent attachés, même après sa mort. En un mot, le portrait que Salluste a fait de Catilina, est celui de ce Pontife. Sa mort causa dans les affaires de grandes révolutions, dont nous parlerons dans l'histoire du seizième siècle.

## ARTICLE IX.

*Eglises d'Allemagne, de Bohême,  
& de Hongrie.*

### I.

I.  
Robert III  
Empereur.

Schisme à  
Liège.

**V**enceslas ayant été déposé de l'Empire qu'il deshonoroit par son avarice & par ses infâmes débauches, on élit Roi des Romains Robert III Duc de Bavière, qui fut couronné à Cologne l'an 1401, parce que les habitans d'Aix-la-Chapelle où la cérémonie devoit se faire, ne voulurent point le recevoir. Il alla en Italie dans le dessein de s'y faire couronner Empereur, & de reprendre toutes les terres que Venceslas avoit cédées à Jean Galéas Duc de Milan. Il y eut une bataille sanglante; que Robert perdit, & après laquelle il fut contraint de retourner en Allemagne sans s'être fait couronner. Il protégea toujours Grégoire XII, ne fut point favorable au Concile de Pise,

& se déclara contre le Pape Alexandre V. Il arriva sous son regne un triste événement, qui fut une suite du malheureux schisme qui déchiroit alors l'Eglise, & qui faisoit plus de ravages en Allemagne que par-tout ailleurs. Il y avoit à Liège deux Evêques confirmés par des Papes différens dans la possession de cet Evêché. L'élection de Jean de Bavière fils d'Albert, petit-fils de l'Empereur Louis de Bavière, & frere de Guillaume Comte de Hainaut, avoit été approuvée par Urbain VI, auquel les Liégeois étoient attachés. Mais Henri de Pervis l'un des plus puissans Seigneurs du pays, se révolta contre lui à la sollicitation des Liégeois, à condition qu'ils éliroient son fils Théodoric pour Evêque de Liège.

Jean de Bavière, qui n'étoit entré dans l'état ecclésiastique que pour jouir des biens de l'Eglise, ne vouloit point être ordonné Prêtre, quoiqu'il eût plus de vingt-cinq ans. Ce refus n'auroit mérité que des loianges, s'il eût eu pour principe une sincère humilité. Mais un tel motif auroit porté en même-tems ce Prêlat à renoncer à l'Evêché. Le peuple irrité de voir que ce Prince vouloit recevoir les revenus de l'Eglise de Liège, sans en être Pasteur, se souleva souvent contre lui, & l'obligea plus d'une fois de se retirer à Mastricht. Jean de Bavière après la mort d'Urbain VI s'attacha à Innocent VII, & obtint de ce Pape la continuation de sa dispense pour posséder l'Evêché de Liège sans se faire ordonner. Du murmure & des plaintes on en vint à une sédition qui obligea l'Evêque de se fixer à Mastricht. Pervis se mit à la tête des séditieux, & son fils Théo-

II.  
Ses suites  
funestes.

Théodoric fut placé sur le Siège de Liège, quoiqu'il n'eût que vingt ans. Grégoire XII, dont Jean de Bavière suivait l'obédience depuis la mort d'Innocent VII, n'étoit pas disposé à confirmer cette élection schismatique. On s'adressa donc à Benoît XIII, qui ne manqua pas de saisir cette occasion pour établir son autorité à Liège. Il envoya promptement un Légat pour confirmer le jeune Théodoric dans sa nouvelle dignité. On vit donc à Liège deux Evêques, dont chacun avoit son Pape, ce qui dura plus de deux ans, pendant lesquels Jean de Bavière alla demander du secours à plusieurs Princes ses proches parens ou ses alliés. Les rebelles vinrent l'assiéger à Mastricht avec une armée de cinquante mille hommes. Les assiégés se défendirent pendant quatre mois; & ils étoient réduits aux dernières extrémités par la faim, lorsque Jean Duc de Bourgogne, beau-frere de Jean de Bavière, les vint délivrer avec une puissante armée.

Avant que d'attaquer les assiégeans, il envoya proposer une conférence à Pervis, dans l'espérance de conduire les choses à un accommodement. Pervis consentit à une trêve de huit jours; mais croyant que le Duc seroit moins sur ses gardes pendant ce tems-là, il leva brusquement le siège, & marcha à sa rencontre pour le surprendre. Le Duc en étant averti, résolut de le prévenir. On en vint aux mains, & après environ une heure où le succès de la bataille parut douteux, la victoire se déclara pour le Duc de Bourgogne. Les Liégeois ayant été entamés de tous côtés, ce ne fut plus proprement un combat, mais une tuerie & un horrible car-

nage  
queu  
ni da  
faire  
Mais  
ne se  
ris d  
force  
niers  
de la  
& p  
mille  
six m  
rent  
tous  
de se  
vière  
jeta  
noté  
que  
Le  
de c  
résol  
moy  
XII  
en c  
Roi  
Pise  
voy  
assie  
au  
Die  
tro  
d'A  
d'A  
no  
On

nage qui se fit par-tout, jusqu'à ce que les vainqueurs, lassés de tuer, & ne voyant plus ni danger ni résistance, prirent le parti de faire prisonniers tous ceux qui restoi-ent. Mais le Duc de Bourgogne craignant qu'ils ne se joignissent à dix mille hommes sortis de Tongre un peu trop tard pour renforcer l'armée de Pervis, fit tuer ces prisonniers. Les dix mille Tongrois à la nouvelle de la défaite des Liégeois prirent la fuite, & perdirent dans leur retraite plus de deux mille hommes. Il demeura sur la place trente-six mille des rebelles. Pervis & son fils furent trouvés parmi les morts, se tenant tous deux par la main. Le pays fut privé de ses privilèges, jusqu'à ce que Jean de Bavière jugeât à propos de les lui rendre. On jeta dans la Meuse le Légat du Pape Benoît, & les Officiers de l'Evêque intrus, que le peuple chargeoit de malédictions.

Les Allemands furent tellement allarmés de ce qui venoit de se passer à Liège, qu'ils résolurent de ne plus différer à prendre les moyens de terminer le schisme. Grégoire XII avoit envoyé son neveu en Allemagne en qualité de Légat, pour détourner Robert Roi des Romains d'envoyer au Concile de Pise. Les Cardinaux assemblés à Pise y envoyèrent de leur côté le Cardinal Bari, qui assista à la Diète qui se tenoit à Francfort au commencement de Janvier 1409. Cette Diète fut fort nombreuse; l'Empereur s'y trouvoit avec plusieurs Princes & Seigneurs d'Allemagne, les Ambassadeurs de France, d'Angleterre & d'autres Royaumes, & d'un nombre considérable d'Evêques & d'Abbés. On fit de grands honneurs au Député du

III.

On prend des mesures en Allemagne pour donner la paix à l'Eglise.

Concile de Pise ; mais il n'en fut pas de même de Corario Légat du Pape Grégoire. Il fit en pleine Diète un discours fort injurieux au Concile de Pise , qui remplit d'indignation cette auguste Assemblée. Robert fut le seul qui ne s'en offensa point ; & deux jours après il se retira avec le Légat. Sa retraite n'empêcha point la Diète de conclure en faveur du Concile de Pise , qui devoit s'ouvrir au premier jour , espérant que par ce moyen on verroit bientôt la fin du schisme.

## II.

IV.  
Mort de  
l'Empereur  
Robert.  
Election de  
Sigismond.

L'Empereur Robert mourut l'année suivante 1410. Il s'étoit déclaré contre Alexandre V élu au Concile de Pise. Jean XXIII , qui fut élu peu de tems avant la mort de Robert , se voyant par cette mort délivré d'un puissant ennemi , crut devoir se faire un ami encore plus puissant , en favorisant l'élection de Sigismond Roi de Hongrie. Il envoya donc ses Nonces aux Electeurs , avec des lettres par lesquelles il les prioit instamment d'élire pour Roi des Romains, Sigismond de Luxembourg fils de Charles IV , & frere de Venceslas. Les Electeurs furent partagés : le plus grand nombre donnerent leur voix au Margrave de Brandebourg , neveu de Charles IV , & il fut élu. Mais étant mort six mois après son élection , sans avoir été couronné , tous les suffrages se réunirent en faveur de Sigismond. Nous avons eu occasion de parler de cet Empereur dans les premiers Articles de ce Volume ; & nous avons vû avec quel zèle il s'appliqua à éteindre le schisme ; les services importans qu'il rendit à l'Eglise dans le Concile de Constance ; avec quelle force il écrivit au Pape Eu-

gen  
cile  
voir  
ferr  
la c  
sem  
les r

V

141  
Etat  
sites  
parl  
de l  
quoi  
mes.  
la c  
leva  
av  
favor  
tes ;  
toien  
chass  
hème  
lui f  
la H  
la plu  
Sig  
recev  
appre  
vant  
bre d  
duifir  
ville.  
te ,  
après  
fendr

gene, pour l'empêcher de dissoudre le Concile de Bâle, & combien il fut affligé de voir ses efforts inutiles; enfin avec quelle fermeté & quelle persévérance il s'opposa à la conduite & aux entreprises des Papes, qui sembloient n'avoir pour but que de perpétuer les maux dont l'Eglise étoit accablée.

III.

Venceslas Roi de Bohême étant mort l'an 1417, Sigismond devint héritier de ses Etats. Mais le fameux Zisca chef des Hussites & Général de leur armée, dont nous parlerons ailleurs, s'éleva contre l'élection de l'Empereur à la Couronne de Bohême, quoiqu'elle eût été faite dans toutes les formes. Il se fit donner par ceux de son parti la commission de faire la guerre à Sigismond, leva des troupes, & eut d'abord d'assez grands avantages. L'Empereur avoit une occasion favorable pour arrêter ce progrès des Hussites; mais craignant que les Turcs, qui s'étoient éloignés de Belgrade, ne s'en rapprochassent, s'il alloit porter la guerre en Bohême, il s'engagea dans un mauvais pas qui lui fit perdre la Bohême, & qui attira dans la Hongrie ces infidèles, qui en désolèrent la plus grande partie.

Sigismond alla à Rome en 1433 pour y recevoir la Couronne Impériale. Lorsqu'il en approchoit, le Pape Eugene envoya devant de lui quelques Cardinaux, grand nombre de Prélats & de Seigneurs, qui le conduisirent avec beaucoup de pompe dans la ville. Il fut couronné le jour de la Pentecôte, & reçut le nom d'Empereur Auguste, après avoir fait le serment accoutumé de défendre & conserver la Foi Catholique & les

v.

Troubles en Bohême.

VI.

L'Empereur Sigismond fait son entrée à Rome.

droits & privilèges de l'Eglise Romaine. Lorsqu'il eut prêté ce serment, il servit d'Ecuyer au Pape selon l'usage. Il passa quelques jours à Rome, & se rendit ensuite à Mantoue, qu'il érigea en Marquisat en faveur de Jean-François de Gonzague, qui en étoit Seigneur.

VII.  
Sigismond  
pacifie la Bo-  
hême.

L'an 1436, il fit avec les Bohémiens un Traité qui mit fin aux guerres de Religion, qui depuis plus de vingt ans ravageoient le Royaume de Bohême, les Provinces voisines, & plusieurs pays du Nord. Il donna en cette occasion un grand exemple de générosité. Comme l'armée des Hussites avoit fait beaucoup de tort à la Noblesse & aux autres habitans du pays, il distribua aux Gentilshommes soixante mille écus, & donna du bétail à ceux dont les fermes avoient été ruinées. Il fit une entrée magnifique à Prague, & reçut sur un tribunal dressé dans la place publique, les soumissions de tous les Ordres du Royaume. Il fut d'abord presque universellement blâmé d'avoir montré trop de condescendance dans la pacification des troubles de Bohême, & ce ne fut que dans la suite qu'il reçut les applaudissemens qu'il méritoit.

Sigismond sentant ses forces diminuer pendant qu'il étoit en Bohême, dit aux Hongrois qui l'accompagnoient, qu'il croyoit que sa mort étoit prochaine. Il partit donc de Prague; & dès qu'il fut en Moravie, il donna des gardes à l'Impératrice qui l'avoit suivi, & ne lui laissa point assez de liberté pour qu'elle pût en abuser. Cette Princesse, quoiqu'avancée en âge, se vançoit de se remarier avec le Roi de Pologne qui étoit fort

jeune,

jeu  
al  
ble  
Sig  
de  
pan  
que  
hui  
te-  
de  
& I  
grie

A  
de F  
étoit  
anci  
les  
mutu  
mâle  
Histe  
mée  
qu'un  
aux C  
avoie  
cun d  
mes,  
grand  
voient  
enseig  
Dix -  
place,  
sonnie  
l'armée  
na des  
Electeu  
rent Ro  
Tom

jeune , & l'Empereur vouloit empêcher cette alliance qui auroit pu exciter de grands troubles. C'est une grande tache dans la vie de Sigismond , de n'avoir point été chaste , & de n'avoir point réprimé par son exemple & par son autorité , les excès scandaleux auxquels se livra l'Impératrice. Il mourut le huitième de Décembre 1437 , âgé de soixante-dix ans. Il avoit été cinquante ans Roi de Hongrie & vingt-sept Roi des Romains & Empereur. Il fut enterré à Vadin en Hongrie.

IV.

Albert d'Autriche succéda aux Couronnes de Hongrie & de Bohême , tant parce qu'il étoit gendre de Sigismond , qu'à cause d'un ancien Traité entre les Rois de Bohême & les Ducs d'Autriche touchant la succession mutuelle de ces Royaumes faite d'héritiers mâles. C'est au moins ce que disent plusieurs Historiens. Albert commandoit en 1435 l'armée de l'Empereur contre les Turcs , lorsqu'un simple soldat fit remporter la victoire aux Chrétiens. Ce soldat voyant que les Turcs avoient renversé les enseignes , & que chacun commençoit à fuir , prit sa hache d'armes , se jeta sur les Turcs , & en tua un si grand nombre , que les Hongrois qui le suivoient , eurent le moyen de relever leurs enseignes & de poursuivre l'armée ennemie. Dix-huit mille Turcs demeurèrent sur la place , & on fit un grand nombre de prisonniers. Le soldat qui avoit ainsi sauvé l'armée , fut créé Chevalier , & on lui donna des terres pour soutenir cette dignité. Les Electeurs s'étant assemblés à Francfort , élurent Roi des Romains Albert qui avoit déjà

VIII.  
Albert d'Autriche élu Empereur.

été couronné solennellement Roi de Bohême & de Hongrie.

IX.  
Les Princes  
d'Allemagne  
favorisent le  
Concile de  
Bâle.

Albert approuva le Concile de Bâle, & ordonna aux Ambassadeurs nommés par Sigismond de s'y rendre, accordant aux Peres de ce Concile l'argent qu'on avoit levé en Allemagne pour l'arrivée des Grecs, & leur permettant d'en faire un autre usage. Il voulut même qu'on observât dans toute l'Allemagne les Décrets de ce Concile : mais dans l'Assemblée de Francfort où on l'avoit élu, on avoit résolu de prendre six mois pour délibérer sur le parti qu'on devoit prendre à ce sujet. On le pria donc de maintenir ce Décret; & pendant ces six mois on travailla à concilier le Pape Eugene avec les Peres du Concile : mais cette conciliation n'eut pas lieu.

X.  
Mort de  
l'Empereur  
Albert.

L'Empereur Albert avoit dessein de tenter tous les moyens de remédier aux maux de l'Eglise. Mais comme Amurat II Empereur des Turcs vouloit entrer en Hongrie avec une puissante armée, Albert se vit obligé de s'y opposer. Il se mit en campagne, malgré les ardens chaleurs de l'été. Étant arrivé à Bude, il fut attaqué d'un flux de sang; ce qui lui fit prendre le parti de se rendre à Vienne. Mais il mourut avant que d'y arriver, n'ayant régné que vingt-deux mois en Hongrie, & n'ayant été Empereur qu'un an & sept mois. Il avoit épousé en 1422 Elisabeth fille unique de l'Empereur Sigismond, dont il avoit eu deux filles, & qu'il laissa enceinte de Ladislas V, qui fut Roi de Hongrie. Il fut enterré avec beaucoup de magnificence dans l'église d'Albe Royale. Tous les Historiens ont fait l'éloge de ce Prince.

C  
à l'a  
prin  
le p  
une  
plus  
aux A  
tant  
sont l  
des ca  
infini  
nécessa  
vrage.  
ter au  
de l'in  
que qu  
séquent  
de ceux  
d'une m  
che de b  
planches  
dans le l  
imparfa  
ficile. T  
tempora  
que Jean  
ville, co  
& qu'apr  
pouvoir y  
ou Faust  
se joignit  
Sceffer  
trême ind  
fection de  
Les pre  
noisse, so

V.

On rapporte à ce tems-ci , c'est-à-dire , à l'an 1440 ou environ , l'invention de l'Imprimerie. Les Auteurs ne s'accordent ni sur le pays , ni sur les personnes qui ont fait une découverte si admirable. Mais il paroît plus vraisemblable que l'honneur en est dû aux Allemands , à qui l'on est redevable de tant d'autres découvertes dans les arts. Ils sont les premiers qui ont imaginé de fonder des caractères qui pussent se combiner en une infinité de manières , & former les mots nécessaires pour la conformation d'un ouvrage. Les Hollandois qui ont voulu disputer aux Allemands l'honneur de l'invention de l'Imprimerie , ne leur ont pu opposer que quelques livres sans date , & par conséquent fort incertains , faits à la manière de ceux de la Chine , où tout le discours d'une même page étoit gravé sur une planche de bois ; de sorte qu'il falloit autant de planches différentes , qu'il y avoit de pages dans le livre. Mais cette invention étoit aussi imparfaite , qu'elle étoit d'une exécution difficile. Tritheme qui étoit Allemand & contemporain , rapporte que ce fut à Mayence que Jean Guttemberg , Gentilhomme de cette ville , conçut le premier ce grand dessein , & qu'après avoir dépensé tout son bien sans pouvoir y réussir , il s'associa avec Jean Fust ou Faust bourgeois de la même ville , qui se joignit lui-même bientôt après à Pierre Schoeffer de Gernsheim. Celui-ci par son extrême industrie contribua beaucoup à la perfection de l'art de l'Imprimerie.

Les premiers livres imprimés que l'on connoisse , sont le *Psalmorum Codex* de 1457 ; le

XL  
Invention de  
l'Imprimerie.

XII.  
Premiers li-

vres  
més. impri-

*Rationale Divinorum officiorum Guillelmi Durandi*, in-folio de 1459; le Vocabulaire latin intitulé, *Catholicon Joannis Bladi de Janua* de 1460, in-folio; la Bible en latin de 1462 en deux volumes *in-folio*; les Offices de Cicéron en 1465, & une seconde édition du même livre en 1466, l'une & l'autre *in-quarto*. Ces livres ont été imprimés à Mayence, & portent tous le nom & les armes de Jean Fust & Pierre Schoeffer. Dans la plupart de ces Ouvrages ils ne manquent pas de vanter leur secret, en faisant remarquer que ce qu'ils donnoient, n'étoit point écrit à la main, mais exécuté d'une façon nouvelle & tout-à-fait ingénieuse. Ces premières éditions imitent parfaitement la beauté des anciens manuscrits, jusqu'à la forme des caractères, qui sont aussi nets & aussi agréables à la vue que faciles à lire. Les rubriques, c'est-à-dire, les titres écrits en rouge y sont scrupuleusement observés. Le plus souvent on les trouve imprimés sur du vélin; les lettres initiales sont peintes & dorées, & enrichies de quantité d'ornemens Gothiques.

XIII.  
Suite de cette  
importante  
découverte.

Cependant comme il n'étoit pas possible qu'ils pussent exécuter eux-mêmes toutes les éditions qu'ils donnoient au public; qu'ils avoient besoin de différentes personnes pour les aider dans leur travail, & que d'ailleurs leur secret étoit trop important pour pouvoir être long-tems caché; bientôt on en eut connoissance, & aussi-tôt toutes les nations de l'Europe s'empresserent à l'envi d'établir chez elles un art dont on pouvoit tirer de si grands avantages. On vit les ouvriers Allemands se répandre de tous côtés. Les uns allerent s'établir à Venise, à Rome, & en d'autres lieux

d  
I  
n  
e  
c  
v  
p  
d'  
p  
d  
do  
ré  
ba  
me  
v  
app  
fla  
Kra  
des  
& C  
na,  
de S  
Ouv  
leur  
mer  
de t  
ce. L  
nou  
rée,  
des  
ville  
  
Au  
cteur  
Diète  
d'un  
Duc  
Empe

d'Italie, D'autres vinrent en France, où des Docteurs de Sorbonne leur fournirent les moyens de s'établir. D'autres passerent même en Angleterre. Il n'y eut presque aucune ville considérable en Allemagne, qui ne fût pourvue d'une Imprimerie : de sorte qu'en fort peu de tems l'on vit paroître une multitude d'excellens livres sur toute sorte de matières, principalement les anciens Auteurs classiques, dont les éditions contribuerent beaucoup à rétablir la bonne Latinité, & à détruire la barbarie des siècles précédens. On ne commença guères qu'en 1470 à imprimer des livres à Paris. La connoissance de cet art y fut apportée par Ulric Gering de la ville de Constance, qui y vint accompagné de Martin Krantz & Michel Friburger, tous trois mandés par Jean de la Pierre Prieur de Sorbonne, & Guillaume Fichet Docteur. On leur donna, pour travailler, une salle de la maison de Sorbonne, & ils y imprimèrent plusieurs Ouvrages. Ils allerent ensuite se loger ailleurs. Tel fut le commencement de l'Imprimerie à Paris. L'usage s'en introduisit en peu de tems dans plusieurs autres villes de France. Dès l'année 1477 on imprima à Lyon un nouveau Testament François, la Légende dorée, & beaucoup d'autres livres. Il y eut aussi des Imprimeries dans toutes les principales villes du Royaume.

V I.

Au commencement de l'an 1440, les Electeurs & les Princes d'Allemagne tinrent une Diète à Francfort, pour procéder à l'élection d'un nouvel Empereur. Ils élurent Frideric Duc d'Autriche & cousin germain du défunt Empereur Albert II. Il n'avoit que vingt-six

XIV.  
Frideric III  
Empereur.  
Troubles en  
Hongrie.

ans ; & son amour pour la paix le fit surnommer, le Pacifique. Albert , comme nous l'avons dit , laissa en mourant deux filles & son épouse enceinte. Celle-ci craignant d'accoucher encore d'une fille , persuada imprudemment aux Hongrois d'élire pour leur Roi , Ladislas Roi de Pologne ; mais elle se repentit bientôt du conseil qu'elle avoit donné , ayant mis au monde un Prince qui , comme nous l'avons dit , fut nommé Ladislas. Pour réparer sa faute autant qu'elle le pouvoit , elle fit couronner son fils quatre mois après sa naissance , par le Cardinal Zeich Archevêque de Strigonie. Les deux Rois eurent chacun leur parti , & le Royaume fut déchiré par une cruelle division. Le parti de Ladislas Roi de Pologne devint le plus fort , & la Reine fut obligée de se réfugier en Autriche avec son fils vers l'Empereur Frideric : ce qui causa de longues guerres avec les Allemands. Les Bohémiens rejeterent aussi le jeune Ladislas , & offrirent la Couronne au Duc de Baviere qui la refusa. Ils s'adresserent à l'Empereur , qui leur conseilla de créer deux Lieutenans généraux pendant l'interregne. Ils en nommerent deux , l'un Catholique & l'autre favorable aux Hussites : ce qui causa de grands troubles.

## XV.

Diète à  
Francfort sur  
les affaires de  
l'Eglise.

L'Empereur  
va à Rome.

Frideric désirant concilier les deux partis qui divisoient toute l'Eglise , indiqua une Diète à Francfort , qui se tint en 1442. Le Concile de Bâle qui tenoit ses dernières Sessions y envoya des Députés , & le Pape Eugene en envoya aussi de son côté. L'Empereur s'étant fait rendre compte des raisons des uns & des autres , déclara , du conseil des Princes , qu'il falloit convoquer un nou-

veau Concile, & qu'en attendant, les Allemands garderoient la neutralité. Dans le voyage qu'il fit vers le même tems pour aller se faire couronner à Aix-la-Chapelle, il passa à Bâle où il ne resta qu'un jour. En 1451 il alla à Rome, pour y recevoir des mains du Pape Nicolas V. la Couronne Impériale. Il étoit accompagné du jeune Ladislas, que les Hongrois & les Bohémiens reconnoissoient alors pour leur Roi, & d'un grand nombre de Seigneurs. Le Pape & les Italiens, qui redoutoient l'Empereur, prirent de grandes précautions, qui furent inutiles, parce que Frideric n'avoit point envie de les inquiéter. Il trouva à Sienne l'Impératrice Eléonore son épouse, qu'on y avoit amenée de Portugal, & avec laquelle il arriva à Rome, accompagné de deux Cardinaux qui l'étoient venu trouver à Florence de la part du Pape. Treize Cardinaux avec tout le Clergé & les Magistrats de la ville vinrent au-devant de lui, & le conduisirent sous un dais magnifique jusqu'aux degrés de l'église de saint Pierre, où le Pape l'attendoit revêtu de ses habits Pontificaux, & assis sur une chaire d'ivoire. On portoit l'épée nue devant l'Empereur, qui baisa les pieds du Pape, & lui présenta une masse d'or, selon la coutume. Le jeune Ladislas lui baisa aussi les pieds, & récita un discours composé par son maître à la louange du Pape. Aeneas Sylvius fit un discours au nom de l'Empereur.

La cérémonie du Couronnement de l'Empereur se fit le quinzième de Mars. Le Pape lui donna la Couronne du Royaume de Lombardie vis-à-vis du grand autel de l'église de saint Pierre, quoiqu'il dût la recevoir à

XVI.  
Couronne-  
ment de l'  
Empereur. |

Milan. Pendant la Messe, le mariage que les Ambassadeurs de Frideric avoient contracté entre lui & Eléonore fut ratifié. Le Dimanche suivant, l'Empereur après avoir prêté le serment ordinaire, revêtu d'une aube, fut reçu Chanoine de saint Pierre, & couronné solennellement Empereur des Romains, ayant le manteau, l'épée, le sceptre, la pomme & la Couronne de Charlemagne, qu'on avoit exprès apportée de Nuremberg pour cette cérémonie. Frideric servit ensuite d'Ecuyer au Pape depuis saint Pierre jusqu'à sainte Marie au-delà du Pont. Enfin le Pape le conduisit au Palais de Latran & le traita magnifiquement. L'Empereur partit le lendemain pour Naples avec son épouse, pour rendre visite à Alphonse oncle de l'Impératrice. Ils y passèrent la Semaine Sainte & les Fêtes de Pâques. Le Roi de Naples n'oublia rien pour répondre à l'honneur qu'on lui faisoit. Frideric retourna à Rome, où Aeneas Sylvius harangua le Pape & les Cardinaux, & exhorta tous les Princes à la guerre contre les Turcs. L'Empereur étant revenu d'Italie, les Autrichiens demanderent qu'il mît en liberté le jeune Ladislas qui avoit déjà tenté plus d'une fois de s'échapper, mais toujours inutilement. L'Empereur, qui se glorifioit d'avoir un tel captif, n'écouta point la demande des Autrichiens; mais peu de tems après, ils le forcerent de laisser à ce jeune Prince la liberté de se retirer ailleurs, & d'aller prendre possession de ses Royaumes. Frideric se réduisit à demander d'être maintenu dans la tutelle de Ladislas, & le Pape l'appuya, & défendit qu'on l'inquiétât à ce sujet. Mais l'Université de Vienne, qui étoit pour les Au-

tri  
l'e  
au  
me  
les  
ni  
dé  
toi  
co  
rie  
de  
dis  
poi

n'é  
jam  
fite  
fes  
Ce  
don  
espe  
ans  
pou  
de C  
gue  
pois  
un  
tant  
On  
dans  
145

L  
devi  
plu  
ces  
res c

trichiens , décida qu'on pouvoit suspendre l'exécution des ordres du Pape par un appel au futur Concile. Le jeune Roi écrivit lui-même au Pape , pour le prier de révoquer les Lettres qu'il avoit écrites , & de se souvenir qu'il étoit plus obligé que personne de se déclarer pour le pupille & l'orphelin. Il ajoûtoit que s'il ne les révoquoit pas , il seroit contraint d'en appeller à un tribunal supérieur au sien. Ainsi , malgré les oppositions de l'Empereur & les menaces du Pape , Ladislas conserva sa liberté , & l'Empereur n'eut point sa tutelle.

Ladislas fut couronné à Prague en 1453 , n'étant âgé que de treize ans. Il ne voulut jamais avoir aucun commerce avec les Hussites , refusant même d'entrer dans leurs églises , quoiqu'ils l'en priaissent avec instance. Ce jeune Prince eut une bonne éducation dont il profita , & il donnoit de grandes espérances. Ayant atteint l'âge de dix-huit ans , il envoya en France une Ambassade , pour demander en mariage Magdelaine fille de Charles VII. Il se dispoisoit à aller à Prague célébrer son mariage , lorsqu'il fut empoisonné par les Hussites , qui redoutoient un Roi si jeune & si accompli , & qui avoit tant d'attachement pour la Foi Catholique. On fit pour lui un service solennel à Paris dans l'Eglise de Notre-Dame. C'étoit en l'an 1458.

VII.

Les Royaumes de Bohême & de Hongrie devinrent aussitôt l'objet de l'ambition de plusieurs prétendants. La mémoire des services qu'Huniade avoit rendus dans les guerres contre les Turcs , réunit presque tous les

XVII.  
Mort de Ladislas Roi de Hongrie.

XVIII.  
Matthias Roi de Hongrie.

suffrages en faveur de son fils Matthias pour la Couronne en Hongrie. Ce Prince étoit prisonnier en Bohême; mais le Cardinal de Saint-Ange qui y étoit Légat, sollicita son élargissement auprès de Pogebrac qui avoit la Régence du Royaume. Pogebrac mit Matthias en liberté, lui fit épouser sa fille, & Matthias fut proclamé Roi de Hongrie. Pogebrac fut en même tems élu Roi de Bohême, & l'emporta sur tous ceux qui lui disputoient cette Couronne. Les Catholiques craignoient qu'il ne favorisât les Hussites; mais ce nouveau Roi voulant vivre en paix, se déclara d'abord contre les hérétiques & contre tous ceux qui ne cherchoient que la division.

XIX.  
Troubles en  
Allemagne.

Il se forma la même année contre l'Empereur une conspiration générale. Matthias Roi de Hongrie étoit irrité contre Frideric, de ce qu'il refusoit de lui rendre la Couronne sacrée dont il s'étoit emparé, & sans laquelle néanmoins, suivant une coutume superstitieuse de ce Royaume, il n'avoit que le nom de Roi. D'un autre côté Pogebrac, sensible aux oppositions ouvertes & secrètes que l'Empereur formoit contre son établissement dans le Royaume de Bohême, entroit volontiers dans toutes les propositions qu'on lui faisoit pour détrôner Frideric. Albert IV, & Sigismond I Duc d'Autriche, l'un frere & l'autre cousin germain de l'Empereur, le Prince de Bavière, les Electeurs de Mayence & Palatin du Rhin, & presque toute l'Allemagne, entroient dans la conspiration. L'orage étoit prêt à tomber sur Frideric; mais le secours que lui donna le Marquis de Brandebourg le mit en état de le dissiper. L'Empereur commença par satisfaire les Rois de Bohême &

de Hongrie ; & il prit ensuite les mesures convenables pour appaiser les autres ennemis dont il craignoit la puissance , & pour punir ceux dont il méprisoit la foiblesse.

Quoique l'Empereur eût promis à Matthias XX.  
 Roi de Hongrie de lui rendre la Couronne sa- La Couronne  
 crée , il trouvoit toujours des prétextes pour de Hongrie  
 différer de tenir sa parole. Il étoit aisé de pé- rendue par  
 nétrer dans la véritable cause de ces lon- l'Empereur.  
 gueurs affectées. Frideric avoit en Hongrie Comment  
 un parti fort puissant , qu'il tâchoit de forti- Matthias  
 fier encore par ses libéralités & ses intrigues. traite un  
 Matthias lui déclara la guerre , & le força de Nonce du  
 lui donner une Couronne dont il ne pouvoit Pape.  
 se passer. Elle fut portée d'Allemagne en  
 Hongrie avec une escorte de trois mille Ca-  
 valiers ; & Matthias fut couronné le Ven-  
 dredi Saint 1464. Ce Prince avoit auprès de  
 lui un Evêque nommé Nicolas en qualité de  
 Nonce du Pape. C'étoit un esprit remuant ,  
 qui se plaisoit à déchirer la réputation de  
 tous ceux qu'il n'aimoit pas. Le Roi le ré-  
 prit souvent de ce défaut , & l'exhorta à être  
 plus circonspect , & à combattre l'inclination  
 basse qu'il avoit à médire. Voyant que ce  
 Nonce ne se corrigeoit point , il le fit venir  
 en pleine assemblée lorsqu'il y pensoit le  
 moins ; & lui demanda publiquement les  
 noms de ceux qui étoient ennemis de l'Etat.  
 L'Evêque demeura muet ; & le Roi ajouta  
 que sans le respect qu'il avoit pour le saint  
 Siège , il lui apprendroit comment on traite  
 les calomnieurs ; qu'il ne vouloit point de  
 Nonce qui se plût à semer la discorde dans  
 son Royaume ; qu'ainsi il eût à sortir dans  
 deux jours de ses Etats.

XXI.  
Démêlés en-  
tre le Pape &  
le Roi de Bo-  
hême.

Au commencement de l'an 1462, Pogebrac Roi de Bohême avoit envoyé à Rome une célèbre ambassade. Son motif étoit de rétablir sa réputation parmi les Catholiques, à qui il étoit toujours suspect, sur-tout à ceux de Breslau, qui par cette raison refusoient de le reconnoître. Il chargea donc ses Ambassadeurs de promettre en son nom une entière obéissance au saint Siège, & de demander la communion & celle de toutes les églises Catholiques, à condition néanmoins que le Pape accorderoit les articles que les Bohémiens avoient présentés au Concile de Bâle. Le principal de ces articles étoit la communion sous les deux espèces. Pie II ne voulut point accepter la condition qu'on lui proposoit, il s'emporta contre Pogebrac, & dit que son Royaume étoit infecté d'erreurs, & qu'il ne pourroit subsister, s'il ne se soumettoit sérieusement au saint Siège. Cette réponse fut rapportée dans l'assemblée des Etats à Prague le jour de saint Laurent, & elle irrita tellement le Roi, qu'il dit hautement que l'autorité du Pape étant inférieure à celle du Concile, il ne devoit point prétendre que l'on s'y soumit au préjudice d'une autorité supérieure; qu'ayant été élevé & nourri dans l'usage de la Communion sous les deux espèces, sans s'être néanmoins jamais séparé de l'Eglise Romaine, il étoit résolu d'y vivre & d'y mourir.

XXII.  
L'Empereur  
sollicite au-  
près du Pape

Albert d'Autriche qui s'étoit révolté contre l'Empereur Frideric son frere, le força de se retirer dans la Citadelle de Vienne, & l'y assiégea. Pogebrac ayant appris par un envoyé

de  
par  
gna  
per  
effe  
tir  
con  
livr  
par  
exc  
eut  
tres  
fort  
que  
livre  
bliq  
rabl  
aprè  
ce qu  
C  
blier  
Cath  
de B  
l'exer  
tre à  
de sa  
solen  
verq  
L'Em  
verte  
de Po  
pés  
Bohè  
craig  
juger  
de le  
un C

de Frideric l'extrême danger où il se trouvoit, en faveur du  
partit de Prague, & vint en Autriche, feignant de vouloir être médiateur entre l'Em-  
pereur & les ennemis. Il demanda pour cet Roi de Bohême.  
effet qu'on laifsât à Frideric la liberté de sortir de la Citadelle, & d'avoir avec lui une conférence. Ce fut par cet artifice qu'il le délivra des mains des assiégeans. L'Empereur par reconnoissance sollicita le Pape de ne point excommunier Pogebrac, & cette sollicitation eut son effet. Pogebrac envoya au Pape d'autres Ambassadeurs, & lui écrivit en termes fort soumis. Le Pape Pie II. étant mort quelque tems après, Pogebrac qui se croyoit délivré d'un puissant ennemi, en témoigna publiquement sa joie. Il fut d'abord assez favorablement traité de Paul II. Mais bientôt après il s'attira son indignation par une injustice qu'il fit à un Grand de son Royaume.

Ce Pape cita à Rome Pogebrac, & fit publier une croisade contre lui. Les Seigneurs Catholiques se révolterent, & s'unirent à ceux de Breslau qui en avoient donné les premiers l'exemple. Le Roi ayant refusé de comparoitre à Rome, & même d'y envoyer quelqu'un de sa part, le Pape résolut de l'excommunier solennellement. Son embarras étoit de trouver quelqu'un pour faire exécuter la Sentence. L'Empereur ne vouloit point se déclarer ouvertement contre le Roi de Bohême. Le Roi de Pologne & de Hongrie étoient assez occupés dans des guerres civiles. Les Grands de Bohême n'étoient pas assez puissans. Le Pape craignant donc qu'on ne se mbequât de son jugement, s'il n'étoit pas exécuté, différoit de le prononcer. Le Cardinal de Carvajal dans un Consistoire où l'affaire fut proposée, parla

XXIII.

Le Pape ex-  
communie le  
Roi de Bohême.

avec autant de force que les saints Défenseurs de la Foi parloient autrefois, quand il étoit question de s'opposer à de redoutables ennemis de la vérité. Il ne faut pas, dit-il, juger des affaires de la Religion, comme des affaires purement humaines. Il est juste de laisser agir Dieu. Si l'Empereur & les Rois nous manquent, Dieu ne nous manquera pas; & du lieu saint où il habite, il saura bien écraser la tête de l'impie. Ne pensons qu'à faire notre devoir, & le Seigneur fera le reste. Ce discours anima le Pape. Il célébra solennellement la Messe le jour de Noël 1466, monta en chaire devant le grand autel de l'église de S. Pierre, & prononça la sentence qui privoit le Roi de Bohême du Royaume comme hérétique; dispensoit tous ses sujets de leur serment de fidélité, & le déclaroit, lui, tous ses enfans, & toute sa postérité, incapable de posséder aucune dignité. Cette excommunication produisit dans la suite de si grands effets sur l'esprit des Grands; que Casimir Roi de Pologne ayant refusé la Couronne de Bohême, le Roi de Hongrie prit les armes contre Pogebrac & lui déclara la guerre.

XXIV. Il avoit quelque tems hésité, parce qu'il étoit en guerre avec les Transilvains & les Moldaves qui s'étoient révoltés; & qu'il craignoit que l'Empereur ne s'opposât à cette entreprise. Mais il s'y détermina quand il vit que l'Empereur l'engageoit lui-même à accepter la Couronne de Bohême. Il n'avoit que vingt-sept ans, & Pogebrac en avoit plus de soixante. Matthias conduisit ses troupes en Moravie, accompagné de l'Evêque de Ferrare Légat du Saint Siège, qui avoit publiquement excommunié ceux qui donneroient du secours à Po-

Le Roi de Hongrie veut s'emparer de la Bohême.

Mort de Pogebrac.

geb  
& é  
Roi  
où  
ils r  
gnes  
qui  
dan  
de c

L  
pou  
Polo  
que  
Boh  
ce q  
grie  
coup  
dans  
guèr  
Turo  
de la  
s'éto  
form  
dont  
avec  
offer  
logn  
sible  
Boh  
ne é  
occu  
soit  
plus  
Boh  
tour  
cher

gebrac. Celui-ci avoit une armée puissante, & étoit soutenu de plusieurs Princes. Les deux Rois s'étant approchés, eurent une entrevûe, où il fut question d'accordement. Mais ils reprirent les armes peu de tems après. Cette guerre fut terminée par la mort de Pogebzac qui arriva en 1471. Il fut inhumé à Prague dans le tombeau des Rois, mais sans beaucoup de cérémonies.

§ X.

Les Bohémiens convinrent de lui donner pour successeur, Uladissas fils aîné du Roi de Pologne & de la sœur de Ladissas, qui n'avoit que quinze ans. Son pere l'envoya aussitôt en Bohême avec une puissante armée, parce qu'il appréhendoit Matthias Roi de Hongrie, qui souffroit cette élection avec beaucoup de chagrin; mais qui se trouvoit alors dans des circonstances qui ne lui permettoient guère de se faire de nouveaux ennemis. Les Turcs faisoient des préparatifs pour s'emparer de la Hongrie; les Evêques & les Seigneurs s'étoient révoltés; il y avoit une conspiration formée contre lui, à cause des impôts excessifs dont il accabloit ses sujets, & de la dureté avec laquelle il les traitoit; & on avoit déjà offert sa Couronne à Casimir. Il Roi de Pologne. Cependant Matthias ne paroissoit sensible qu'à l'affront qu'il croyoit avoir reçu des Bohémiens. Pendant que son propre Royaume étoit à deux doigts de sa perte, il n'étoit occupé qu'à se venger du refus qu'on lui faisoit de celui de Bohême, auquel il n'avoit pas plus de droit qu'un autre Prince. Il fit aux Bohémiens tout le mal dont il fut capable. Se tournant ensuite vers l'objet qui devoit le troubler davantage, il s'appliqua à chasser les Juifs

XXV.  
Uladissas Roi  
de Bohême.  
Triste état de  
la Hongrie.

ne Casimir de la Hongrie, & il y réussit. Les Bohémiens ne laisserent pas de couronner Uladillas, qui fut sacré à Prague par les Evêques Catholiques, & qui se maintint dans la possession de ce Royaume.

XXVI.  
Voyage de  
l'Empereur à  
Rome.

Trois ans auparavant en 1468, l'Empereur Frideric accomplit un vœu qu'il avoit fait d'aller à Rome. Guillaume d'Estouteville, Cardinal François & Evêque d'Ostie, & le Cardinal Piccolomini neveu de Pie II, furent choisis pour aller au-devant de lui, lorsqu'il seroit à deux lieues de Rome. Frideric y entra la veille de Noël, lorsque le Pape avoit déjà commencé les Matines de la fête. On le conduisit à l'Eglise, où il fut aussitôt admis au baiser des pieds, des mains, & de la bouche, & placé sur un siège entre le Pape & les Cardinaux. Quand l'Office fut achevé, deux Cardinaux diares le conduisirent aux pieds de l'autel, où il se mit à genoux sur le premier degré, & demeura en prière, jusqu'à ce qu'il eût accompli son vœu, & que le Pape eût prononcé quelques oraisons sur lui. Ensuite il fut mené à son appartement pour se reposer, & retourna avant le jour à l'Eglise, où il entendit la seconde Messe, qui fut célébrée plus solennellement que la première, qui avoit été un peu troublée par l'arrivée de l'Empereur. Le Pape ayant béni une épée selon la coutume, la lui donna. On le revêtit ensuite d'une aube & d'une tunique, & il lut l'Evangile de la septième leçon entre deux Cardinaux diares, dont un fit la lecture de l'Homélie. Le matin le Pape célébra la troisième Messe, à laquelle l'Empereur communia d'une partie de l'hostie consacrée. La Messe étant finie, on exposa à la vénération du peuple le Saint

Suair

Qu

Consi

ques

de son

cher l

pour

pondi

lé assé

perçu

r'assu

sulta

étoien

assem

roit a

ce fit

tiend

Véni

souten

du bi

le tres

tes ce

précé

sept j

gne,

préte

les pe

roit u

encon

quabl

Ma

jours

stiter

sion d

vrer

fit po

Suaire , & le Pape donna sa bénédiction.

Quatre jours après , l'Empereur assista à un Consistoire , où il fit déclarer par un des Evêques qui l'avoient accompagné , que le sujet de son voyage n'étoit pas moins pour rechercher les moyens de défendre la Religion , que pour s'acquitter de son vœu. Le Pape lui répondit que ses prédécesseurs y avoient travaillé assez inutilement , & qu'il ne savoit si l'Empereur auroit trouvé quelque bon moyen pour réussir dans cette entreprise. L'Empereur consulta les Princes & les Ambassadeurs qui étoient à Rome , & proposa de convoquer une assemblée à Constance où le Pape se trouveroit avec tous les Princes. Le mot de Constance fit peur au Pape , qui dit que l'assemblée se tiendroit à Rome , & que l'on donneroit aux Vénitiens , épuisés par la longue guerre qu'ils soutenoient contre les Turcs , le vingtième du bien des Juifs , les décimes du Clergé , & le trentième du bien des séculiers. Mais toutes ces mesures n'eurent pas plus d'effet que les précédentes. L'Empereur ayant demeuré dix-sept jours à Rome ; s'en retourna en Allemagne , après avoir reçu du Pape beaucoup de présens & d'indulgences. Un Historien dit que les peuples virent avec étonnement qu'il existoit un Empereur , parce que Frideric ne s'étoit encore fait connoître par aucune action remarquable.

X.

Matthias Roi de Hongrie fut presque toujours en guerre avec les Turcs. Voulant profiter de la mort de Mahomet , & de la division qui étoit entre ses fils , il pensoit à recouvrer la Mysie , la Dace & l'Illyrie. Il conduisit pour cela son armée dans ces Provinces ;

XXVII.

On prend des mesures contre les Turcs.

XXVIII.

Le Roi de Hongrie attaque l'Empereur.

mais il s'arrêta sur la nouvelle que les troupes impériales faisoient en Hongrie des actes d'hostilité. Ces désordres venoient des Officiers de l'Empereur, qui les reprima dès qu'il en eut connoissance. Cependant Matthias abandonnant le dessein d'attaquer les infidèles, tourna ses armes contre l'Empereur : il entra dans l'Autriche, où il se rendit maître de plusieurs places. Il prit Vienne après un siège de six mois. C'étoit en 1485. Frideric s'en mit aussi peu en peine, que si cette affaire ne l'eût pas regardé. Il abandonna cette capitale à la discrétion du vainqueur, & alla visiter son fils Maximilien dans les Pays bas, répétant souvent cette maxime : Que l'oubli est le seul remède des choses perdues, quand on ne peut les recouvrer. Antoine Bonfinius voulant alors faire sa cour à Matthias, lui présenta plusieurs Ouvrages qu'il avoit composés. Ce Prince le reçut fort bien, & le retint auprès de lui pour composer l'histoire de Hongrie. Bonfinius la dédia à Uladislas Roi de Bohême, lorsqu'il fut devenu Roi de Hongrie.

XXIX. L'année suivante 1486, Matthias convoqua une assemblée à Bude, où il établit plusieurs loix très-sages, pour abolir les chicanes dans les procès, pour en empêcher la longueur, pour défendre les duels, & corriger plusieurs abus. Mais ce qui l'occupoit le plus, étoit le dessein qu'il avoit de se rendre maître de la haute Autriche. C'est pourquoi il tint encore une autre assemblée à Iglaw dans la Moravie, où il confirma l'alliance qu'il avoit déjà faite avec Uladislas Roi de Bohême. Il enleva ensuite à l'Empereur plusieurs villes assez considérables, fit une irruption dans la Stirie; & afin de faire diversion, il fit alliance avec

Le Roi de Hongrie établit d.s loix utiles.

Il continue d'attaquer l'Empereur Il a un démêlé avec le Pape.

Cha  
de  
Fri  
ave  
con  
fils  
gon  
l'en  
leur  
rec  
vai  
de  
plo  
gea  
qu'  
for  
rien  
I  
ce l  
deu  
dév  
con  
L'é  
sup  
de  
tro  
lat  
&  
ma  
un  
qu  
Ro  
qui  
des  
tou  
la  
sei

Charles VIII Roi de France, ennemi déclaré de Maximilien d'Autriche fils de l'Empereur Frideric. Il eut la même année un démêlé avec Innocent VIII. Il exigeoit que ce Pape confirmât la nomination qu'il avoit faite du fils du Duc de Ferrare à l'Archevêché de Strigonie, quoique ce Prince fût à peine sorti de l'enfance. Le Pape l'exhorta à faire un meilleur choix, & à mettre sur ce siège un sujet recommandable par ses vertus, qui pût travailler au salut des ames, & secourir l'Eglise de Hongrie qui se trouvoit dans un état déplorable. Le Roi n'insista pas; mais il se vengea de ce refus sur l'Archevêque de Colocza, qu'il fit mettre en prison. Le Pape s'en plaignit fortement par une lettre, qui ne produisit rien.

L'année suivante Matthias envoya en France l'Evêque de Varadin en qualité d'Ambassadeur, pour assurer le Roi Charles de l'entier dévouement du Roi de Hongrie, & lui faire confirmer l'alliance qu'il avoit déjà signée. L'équipage de cet Ambassadeur étoit des plus superbes. Il avoit avec lui trois cens chevaux de même poil & de même taille, montés par trois cens jeunes gentilshommes vêtus d'écarlate, qui avoient au cou de riches colliers, & dont les cheveux étoient entrelacés de diamans. Un pareil cortège pouvoit convenir à un Ambassadeur; mais convenoit-il à un Evêque? L'année suivante ce Prélat, en qui le Roi de Hongrie avoit une entière confiance, qui étoit comblé de ses bienfaits, & revêtu des premières charges du Royaume, résolut de tout abandonner pour ne plus vivre que dans la retraite. Mais il ne put exécuter son dessein qu'après la mort du Roi, qui croyoit ne

XXX.

L'Evêque de Varadin envoyé en France en Ambassade.

Retraite de ce Prélat.

pouvoir se passer de ses conseils. Il quitta alors la Cour, au grand regret de la nation, qui le regardoit comme son pere. Il entra dans l'Ordre de Saint François, & y fit profession.

## X I.

**XXXI.** Le Roi Matthias mourut d'apoplexie à Vienne en Autriche le sixième d'Avril 1490. On dit qu'il parloit toutes les langues de l'Europe, excepté celles des Grecs & des Turcs; qu'il aimoit à dire de bons mots; & ce qui est plus estimable, qu'il attiroit à sa Cour les plus beaux esprits de l'Europe. Il avoit à Bude une très-belle Bibliothèque, qu'il avoit enrichie des Ouvrages les plus curieux, & des manuscrits les plus rares. Son corps fut porté à Albe Royale, & mis dans le tombeau des Rois de Hongrie. Il n'avoit pas encore cinquante ans accomplis, & en avoit regné trente-deux. Il ne laissa point d'enfans légitimes. Comme le Royaume de Hongrie étoit électif, plusieurs Princes firent valoir leurs droits à la Couronne. Après de grandes contestations, Uladiflas Roi de Bohême fut élu, & couronné à Albe Royale. Il repoussa tous ceux qui l'attaquèrent, & fit la paix avec Bajazer. Il regna dans une profonde paix, se faisant autant estimer par sa piété, que par la noblesse de ses sentimens.

**XXXII.** Trois ans après en 1493, mourut l'Empereur Frideric III à Lintz en Autriche dans la soixante-dix-huitième année de son âge, & la cinquante-quatrième de son Regne. On lui coupa une jambe où étoit la gangrene; mais il ne put survivre à cette opération. Son corps fut transporté à Vienne & mis dans le tombeau des Empereurs. Ce Prince aimoit le re-

Mort de l'Empereur Frideric.

Son caractère.

pos, & de plain  
que les  
avec leu  
German  
pour re  
que le d  
justice,  
que incl  
magne  
par les  
étranger  
lui repro  
dire qu'  
que, &  
nes de H  
rées dan  
autant c  
cilité à  
époufé  
gal, do  
de ses fi  
céda fut  
pere, é  
puis qu  
Nous p  
seiziém  
autre a  
hême f

pos , & il dissimula avec tant de soin les sujets de plaintes que lui donnerent quelques Papes , que les Italiens disoient qu'il enfermoit une ame morte dans un corps vivant. Il convint avec leurs Légats , du Concordat de la Nation Germanique. Il confirma la Bulle d'or ; & pour retrancher le grand nombre de Procès que le droit Romain avoit introduits dans la justice , il fit imprimer le Code des fiefs. Quelle inclination qu'il eût pour la paix , l'Allemagne ne fut jamais si cruellement déchirée par les guerres civiles & par les armes des étrangers que sous son Regne. Les Historiens lui reprochent une extrême avarice. On peut dire qu'il avoit toutes les qualités d'un politique , & non celles d'un guerrier. Les Couronnes de Hongrie & de Bohême seroient demeurées dans la maison d'Autriche , s'il avoit eu autant de courage pour exécuter , que de facilité à concevoir de grands desseins. Il avoit épousé Eléonore fille d'Edouard Roi de Portugal , dont il eut trois fils & deux filles. Deux de ses fils moururent jeunes. Celui qui lui succéda fut Maximilien qui , à la mort de son pere , étoit âgé de trente-cinq ans , & qui depuis quelques années étoit Roi des Romains. Nous parlerons de ce Prince dans l'histoire du seizième siècle. Nous rapporterons dans un autre article , les troubles dont l'Eglise de Bohême fut agitée pendant le quinzième.



## ARTICLE X.

*Eglises d'Espagne & de Portugal.*

## I.

I.  
On choisit  
des Juges  
pour décider  
à qui appar-  
tient la Cou-  
ronne d'Ar-  
ragon.

**M**artin Roi d'Arragon qui avoit succédé au Roi Jean son frere à la fin du quatorzième siècle, mourut l'an 1410. Sa mort occasionna de grands troubles en Espagne, parce qu'il ne laissa point d'enfans. Ce Prince fut le dernier des Rois d'Arragon descendus de la race des Comtes de Barcelone, qui ont possédé la Couronne d'Arragon 273 ans. Il y eut un grand nombre de Princes qui firent valoir les droits qu'ils avoient sur ce Royaume. Pour décider sur leurs prétentions, les trois Provinces d'Arragon, de Catalogne & de Valence, nommerent chacune trois juges, tous recommandables par leur prudence & leur probité. Saint Vincent Ferrier, de l'Ordre de Saint Dominique, & Boniface Ferrier son frere, furent deux des trois nommés par la Province de Valence. Les Prétendans à la Couronne d'Arragon comparurent devant ces neuf Juges, plusieurs en personne, d'autres par leurs députés. Le droit de chacun ayant été murement examiné, on trouva que Ferdinand étoit le plus proche héritier du Royaume, & il fut déclaré Roi d'Arragon, malgré les brigues de Benoît XIII, qui s'intéressoit pour Frederic de Lune son parent.

Ferdinand étoit fils de Jean I Roi de Castil-

le, &  
gon  
ville  
eux.  
mod  
cate.  
avec  
valu  
neve  
frere  
Il la  
reufe  
Bene  
ric d  
du c  
tend  
rend  
puyé  
toin  
chev  
d'An  
pour  
Anto  
solut  
un re  
goffe  
lière  
d'Ar  
min  
enfo  
nat  
obje  
Ferd  
cour  
prin  
Ferd  
train

le, & d'Eléonore fille de Pierre II Roi d'Arragon & sœur de Martin. Il avoit pris plusieurs villes sur les Maures, & avoit remporté sur eux des victoires éclatantes. Sa probité & sa modération parurent dans une occasion délicate. Les Castillans craignant que les Maures, avec lesquels ils étoient en guerre, ne se prévalussent de la trop grande jeunesse de son neveu à qui le Royaume appartenoit, lui offrirent à lui-même la Couronne de Castille. Il la refusa, & ayant terminé cette guerre heureusement, il assura le Royaume à son neveu. Benoît XIII n'ayant pu réussir à mettre Frédéric de Lune sur le trône d'Arragon, se rangea du côté du Comte d'Urgel. C'étoit un des prétendans à cette Couronne; & quoiqu'il se fût rendu fort odieux, il ne laissoit pas d'être appuyé de quelques Seigneurs, entre autres d'Antoine de Lune proche parent de Benoît. L'Archevêque de Sarragosse traversoit la brigade d'Antoine de Lune, & avoit même nommé pour Roi d'Arragon Louis Duc de Calabre. Antoine en fut tellement irrité, qu'il résolut la mort de l'Archevêque. Il lui donna un rendez-vous à un village proche de Sarragosse, sous prétexte d'une conférence particulière sur l'affaire de la succession au Royaume d'Arragon. L'Archevêque s'étant mis en chemin, Antoine alla au-devant de lui, & lui enfonça un poignard dans le sein. Cet assassinat rendit Antoine & le Comte d'Urgel les objets de l'exécration publique. Et néanmoins Ferdinand ne fut reconnu Roi d'Arragon & couronné qu'environ deux ans après. Il en fut principalement redevable à Saint Vincent Ferrier, qui gagna ceux qui lui étoient contraires. Ce zélé Prédicateur publia lui-même

II.

Regne de Ferdinand.

L'Archevêque de Sarragosse assassiné.

l.

ccédé  
qua-  
mort  
igne,  
Prince  
endus  
ont  
y  
furent  
oyau-  
s, les  
gne &  
uges,  
& leur  
dre de  
on fre-  
Pro-  
Cou-  
s neuf  
es par  
nt été  
linand  
e, &  
s bri-  
r Fri-  
Castil-

le jugement des neuf Juges dans un sermon , & réfuta dans un autre les raisons de ceux qui en murmuroient. Ferdinand reçut de Benoît XIII l'investiture des Isles de Sicile , de Sardaigne & de Corse , pour les posséder en fiefs , comme étant du patrimoine de l'Eglise : à condition que le Roi fourniroit tous les ans trois galeres , & des troupes pour la défense du S. Siège.

## I I.

III. Vincent Ferrier , qui avoit tant d'autorité en Espagne , étoit né à Valence l'an 1357 , & avoit été élevé dans la piété par ses parens. Il entra dans l'Ordre de Saint Dominique , après avoir fini ses études à l'âge de dix-sept ans. Quand il eut fait profession , il s'appliqua à l'étude de la Théologie & de l'Ecriture Sainte. Il répandit ensuite sur les autres ce qu'il avoit recueilli. Il avoit un zèle extraordinaire. Il fit tous ses efforts pour éteindre le schisme qui déchiroit l'Eglise à la fin du quatorzième siècle. Chacun des Papes vouloit avoir Vincent dans son parti , à cause de sa grande réputation. Il fit un grand nombre de voyages , pour engager les Princes & les Prélats à travailler à la réunion. Il fut pendant plusieurs années Confesseur de Benoît XIII & son plus ardent défenseur ; mais voyant que les Rois d'Espagne étoient disposés à l'abandonner , & que le bien de l'Eglise le demandoit , il se rangea de leur côté , s'attacha au Concile de Constance , & publia lui-même en chaire à Perpignan l'Edit , par lequel Ferdinand Roi d'Arragon renonçoit avec tous ses sujets à l'obédience de Benoît. Vincent parcourut presque toute l'Europe , prêchant par-tout l'Évangile , & menant une vie très-austère. Une foule de peuple le suivoit.

S. Vincent  
Ferrier.

Ses travaux  
en Espagne.

Sa mort.

suiv  
ent  
à f  
en  
ans  
mo  
deu  
M  
ont  
sieu  
bou  
serm  
ne p  
celu  
mor  
Ferr  
l'ho  
min  
de la  
Eccl  
leque  
l'An  
ques  
une a  
frere  
Gers  
Pier  
lettre  
tes.  
l'an  
V  
d'un  
ceux  
XIII  
me d  
posa  
l'un i  
T

suivoit. Il faisoit trembler les pécheurs, qui ensuite se jettoient à ses pieds & demandoient à faire pénitence. En l'an 1417 il alla prêcher en Bretagne, & y ayant travaillé pendant deux ans à instruire & à convertir les pécheurs, il mourut à Vannes en 1419 âgé de soixante-deux ans.

Nous avons de lui plusieurs Ouvrages, qui ont tous été imprimés, & dont il y a eu plusieurs éditions, à Ulm, à Cologne, à Strasbourg, à Lyon & à Venise. La plupart sont des sermons, qui, pour ne rien dire de plus, ne paroissent pas dignes de la réputation de celui dont ils portent le nom. Outre ces sermons, on attribue encore à Saint Vincent Ferrier un Traité de la vie spirituelle, ou de l'homme intérieur; un autre sur l'oraison Dominicale; un Traité de la fin du Monde, ou de la ruine de la vie spirituelle, de la dignité Ecclésiastique & de la Foi Catholique, dans lequel il est parlé aussi des deux avénemens de l'Antechrist. On trouve dans ce recueil quelques-unes de ses lettres: une à Benoît XIII; une au Général des freres Prêcheurs; une à son frere Prieur de la grande Chartreuse; une à Gerson; deux à l'Infant d'Arragon fils du Roi Pierre IV, & une au Roi Ferdinand. Les deux lettres à son frere & à Gerson sont imparfaites. Vincent fut canonisé par Callixte III l'an 1455.

Vincent avoit contribué à la conversion d'un grand nombre de Juifs. Le plus connu de ceux qu'il convertit, fut le médecin de Benoît XIII, qui prit à son baptême le nom de Jérôme de Sainte Foi. Après sa conversion il composa en 1412 deux Traités contre les Juifs; l'un intitulé: Des moyens de réfuter & de con-

IV.  
Ses Ouvrages.

V.  
Conversion  
de plusieurs  
Juifs.

Jérôme de  
Sainte Foi.

vaincre les Juifs ; l'autre contre le Thalmud Le premier fut prononcé en présence du Pap Benoît , de ses Cardinaux & d'un grand nombre de Docteurs. Il y fait voir que tout ce que les Juifs reconnoissent devoir se trouver à l'venue du Messie ; s'est accompli en Jesus Christ. Dans le second il montre les erreurs & les folies du Thalmud. La lecture de ces Ouvrages convertit plusieurs Juifs. Il eut avec les autres des Conférences en présence de Benoît XIII ; & il y en eut encore plusieurs qui se convertirent. Quelques Rabbins écrivirent contre lui , & entreprirent de le réfuter par des ouvrages qui ont des titres singuliers & ridicules , mais qui n'ont point été imprimés.

## I I I.

VI. Ferdinand Roi d'Arragon mourut au commencement de l'an 1416 , & sa mort fut une perte pour l'Eglise. Se sentant fort incommodé , il avoit voulu aller en Castille son pays natal , dans l'espérance d'y recouvrer sa santé , & d'achever de déterminer la Castille à renoncer à l'obédience de Benoît. Mais il mourut en chemin à Inguallada , après avoir fait son testament , où il recommandoit expressément à son fils Alphonse Prince de Gironne & son successeur , de soutenir le parti qu'il avoit pris d'abandonner Benoît. Le Concile de Constance fut affligé de cette mort. Il regretta un Prince qui aimoit la paix , qui favorisoit l'union , & qui étoit recommandable par sa sagesse , sa libéralité , la pureté de ses mœurs , son attachement à la justice & à la Religion , & son amour pour ses sujets. L'Evêque de Lodi prononça son Oraison funébre dans une Congrégation que l'on assembla pour ce sujet.

Mort du Roi Ferdinand.

Ses bonnes qualités.

Pap  
ma  
son  
pro  
per  
la  
à a  
de p  
fiat  
dan  
plac  
Rho  
dix-  
daig  
jour  
seule  
men  
nouv  
bassa  
divisi  
quere  
phon  
de Be  
Al  
ples  
galère  
guerr  
s'emp  
Reine  
dopta  
Calab  
Mart  
faire  
tendo  
tions  
places

*d'Espagne. XV. siècle. 411*

Deux ans après, le Roi Alphonse envoya au Pape Martin V une ambassade, pour lui demander qu'en considération des dépenses que son Pere Ferdinand & lui avoient faites pour procurer la paix de l'Eglise, il lui accordât à perpétuité le droit de disposer des bénéfices de la Sicile & de la Sardaigne, sans être obligé à aucune redevance au Siège Apostolique; & de plus une partie de la dixme des biens Ecclesiastiques qui appartenoient au Siège de Rome dans l'Arragon. Il demanda encore quelques places de la dépendance des Chevaliers de Rhodes. Comme le Pape tiroit tous les ans dix-huit mille florins de la Sicile & de la Sardaigne, il ne voulut point renoncer pour toujours à un revenu si considérable, & l'offrit seulement pour cinq ans. Ce refus irrita tellement le Roi d'Arragon, qu'il s'attacha de nouveau à Benoît XIII, & rappella ses Ambassadeurs du Concile de Constance. Cette division fut une semence d'inimitiés & de querelles entre le Pape Martin & le Roi Alphonse; & elles durèrent jusqu'après la mort de Benoît XIII.

Alphonse se rendit en 1420 au port de Naples avec une puissante flotte de vingt-cinq galères, & d'un grand nombre de vaisseaux de guerre. Il y avoit long-tems qu'il méditoit de s'emparer de ce Royaume. Jeanne qui en étoit Reine le reçut comme en triomphe. Elle l'adopta solennellement, & le déclara Duc de Calabre comme étant son successeur. Le Pape Martin lui envoya des Légats pour l'engager à faire une trêve avec Louis d'Anjou, qui prétendoit à la Couronne de Naples. Les conditions furent que Louis remettroit toutes les places au Pape, jusqu'à ce que la paix se fit

VII.  
Regne d'Alphonse V.  
Il se brouille avec le Pape, & continue le schisme.

VIII.  
Il est adré par la Reine de Naples.  
Il pousse à bout le Pape Martin V.

entre les deux Princes. Alphonse, pour épouvanter le Pape, & pour en tirer ensuite ce qu'il souhaitoit, se servit, selon la coutume, de son phantôme de Pape Pierre de Lune, menaçant de soumettre tous ses Etats à son obéissance. Martin V. lui remit aussitôt, du consentement de Louis d'Anjou, les places qu'il avoit en dépôt. Alphonse voyant qu'en menaçant le Pape de s'attacher à Benoît, il en obtenoit si facilement ce qu'il demandoit, l'en menaça de nouveau, pour l'obliger à le reconnoître Roi de Naples. Alors le Pape résolut d'agir avec plus de fermeté, & lui fit dire qu'il ne feroit jamais en sa faveur une pareille injustice, que Jeanne avoit bien pu l'adopter, mais non pas lui donner un Royaume que Louis tenoit de son pere à qui les Papes l'avoient confirmé, & qui à l'exemple de ses prédécesseurs étoit protecteur de l'Eglise, qu'Alphonse persécutoit. Alors ce Prince se déclara ouvertement pour Benoît, & employa tout son crédit pour le faire reconnoître dans ses Etats.

## IX.

La Reine Jeanne se repentit bientôt de tout ce qu'elle avoit fait en faveur d'Alphonse. Ce Prince voulant regner seul à Naples, avoit résolu d'envoyer Jeanne en Catalogne. Elle en fut instruite à propos, & s'enferma dans un château, d'où le Duc de Sforce la conduisit à Averse pour la tirer du danger, où elle étoit, & la mettre dans un lieu où elle n'eût rien à craindre. Les troupes d'Alphonse firent à Naples de grands ravages, pillant & tuant tout ce qu'ils rencontroient. Jeanne indignée de l'ingratitude d'Alphonse, révoqua son adoption par un acte authentique, qui fut signifié à tous les Princes de l'Europe. Dans un voya-

Son ingratitude à l'égard de la Reine de Naples.

Il pille Marseille & enleve le corps de S. Louis de Toulouse.

ge  
des  
atta  
ven  
te f  
ferm  
le f  
s'éta  
dit  
pen  
d'un  
la g  
emp  
Evêq  
dans  
hors  
enfu  
Cath  
dava  
fit de  
Roya  
moig  
Loui  
aupr  
secou  
& le  
ragon  
& s'y  
qu'en  
Al  
Espag  
où il  
forces  
faïres  
me.  
gereu  
aemi

ge qu'il fit en Espagne vers le même tems pour des affaires qui demandoient sa présence, il attaqua Marseille du côté du port, pour se venger de Louis d'Anjou. Il y entra avec toute sa flotte, après avoir rompu la chaîne qui fermoit le port. Il descendit sur le quai, & mit le feu aux premières maisons. L'épouvante s'étant répandue par toute la ville, il s'en rendit maître aisément, la pilla & la saccagea pendant trois jours. Chargé des dépouilles d'une ville si riche, & ne croyant pas pouvoir la garder, il continua son voyage en Espagne, emportant avec lui le corps de Saint Louis Evêque de Toulouse son parent, qui reposoit dans l'église des religieux de Saint François hors des murs de Marseille, & qu'il fit mettre ensuite avec beaucoup d'honneur dans l'Eglise Cathédrale de Valence. Ce qui irrita encore davantage Alphonse, fut le choix que Jeanne fit de Louis d'Anjou, pour lui succéder au Royaume de Naples, & la joie qu'en avoit témoigné le Pape, qui même avoit donné à Louis ce qu'il avoit de troupes pour se rendre auprès de la Reine à Averse. Louis avec ce secours & ceux que lui fournirent les Genoïs & le Duc de Milan, reprit tout ce que le Aragonois avoient occupé dans le Royaume, & s'y maintint jusqu'à sa mort, qui n'arriva qu'en 1434.

Alphonse entretenoit toujours le schisme en Espagne, & menaçoit de le rétablir en Italie, où il avoit dessein de retourner avec toutes ses forces, aussitôt qu'il auroit mis ordre aux affaires qui l'avoient rappellé dans son Royaume. Le Pape Martin, qui craignoit les dangereuses suites du dépit d'un si redoutable ennemi, chercha tous les moyens de l'appaiser,

X.

Suïte des  
brouilleries  
du Roi avec  
le Pape.

Il s'accorde  
mode enfin  
& fait cesser  
le schisme.

& envoya pour cet effet en Arragon le Cardinal de Foix. Alphonse ne voulut pas même voir le Légat, qui passa toute l'année 1425 sur les terres du Comte de Foix son frere, sans avoir pu fléchir Alphonse. Il lui envoya quelques Prélats de sa suite pour lui faire des propositions. Mais le Roi les traita avec beaucoup de dureté & de mépris; & après les avoir amusés long-tems, il leur répondit enfin, mais de manière à leur faire connoître qu'il se soucioit peu de l'autorité du Saint Siège, & encore moins de celle de Martin V. A peine les eut-il congédiés, qu'il fit publier un Edit, par lequel il défendoit à tous les Prélats de son Royaume, sous peine de confiscation de tous leurs biens, de recevoir aucune Bulle de Rome; & il fit signifier cet Edit au Cardinal de Foix. Le Pape à qui le Légat en donna avis, ne crut pas devoir dissimuler davantage, & prononça solennellement une sentence d'excommunication contre Alphonse, & un interdit sur tous ses Etats. Deux ans après en 1427, le Roi qui craignoit sans doute de se rendre odieux à toute la Chrétienté, en fomentant lui seul un schisme dont tout le monde, & même la plus grande partie de ses sujets avoient horreur, parut changer de conduite lorsqu'on s'y attendoit le moins. Il envoya prier le Légat de venir à Valence, le reçut magnifiquement, & lui donna de grands témoignages de respect & de soumission. Mais le Légat ayant fait publier le lendemain, que les juges des causes Ecclésiastiques, qu'il avoit amenés de Rome, commenceroient dans deux jours à tenir séance pour rendre justice aux parties, Alphonse en fut fort irrité; & regardant cette démarche du Légat comme une en-

trepr  
à son  
de s'  
Mart  
Le L  
cond  
qu'il  
en ac  
ciati  
Juin  
d'uni  
reme  
aille

Qu  
perde  
de Si  
ayant  
arriv  
en Ita  
app  
place  
tenu  
Ainsi  
Napl  
verai  
moin  
pas e  
jou a  
devo  
du P  
Euge  
les in  
répor  
ples  
doit,  
Siège  
& en

reprise manifeste sur ses droits, il fit publier à son de trompe une défense à tous ses sujets de s'adresser à aucun juge délégué du Pape Martin V ou de son Légat, & de leur obéir. Le Légat sentit la faute qu'il avoit faite, & se conduisit avec tant de prudence & de sagesse, qu'il appaisa le Roi & le déterminâ à entrer en accommodement avec le Pape. La Négociation dura dix-huit mois; & au mois de Juin 1429 Alphonse signa un traité de paix & d'union avec Martin V, ce qui termina entièrement le schisme, comme nous l'avons dit ailleurs.

Quelques années après Alphonse, qui ne perdoit point de vûe la Couronne de Naples & de Sicile, qu'il prétendoit lui appartenir, ayant appris la mort de la Reine Jeanne, qui arriva au mois de Février 1435, passa aussitôt en Italie. Louis d'Anjou étoit mort trois mois auparavant, & cette Princesse avoit adopté à sa place René d'Anjou son frere. Mais il étoit retenu prisonnier par le Duc de Bourgogne. Ainsi Alphonse eut tout le loisir d'aller jusqu'à Naples, & de s'y faire même reconnoître Souverain par la plupart des Napolitains. Néanmoins comme il voyoit que la Royauté n'étoit pas encore bien affermie, & que René d'Anjou avoit pour lui un parti puissant, il crut devoir travailler à gagner les bonnes grâces du Pape Eugene, & à le mettre de son côté. Eugene le refusa constamment, malgré toutes les instances que put faire Alphonse, & lui répondit, que si son droit au Royaume de Naples étoit aussi incontestable qu'il le prétendoit, il pouvoit le poursuivre devant le Saint Siège, en commençant par quitter les armes & en cessant de faire la guerre. Alphonse fut

XI.

Alphonse fait tous ses efforts pour s'emparer du Royaume de Naples & de Sicile.

extrêmement irrité de cette réponse ; & pour se venger , il s'avisa de faire paroître un zèle ardent pour le Concile de Bâle. Il écrivit au Pape pour l'engager à en suivre les Décrets , & ensuite il écrivit au Concile même une lettre dans laquelle il louoit beaucoup les Peres , de leur zèle pour le maintien de la Foi & la réunion des Hérétiques. Il leur promettoit de faire tout ce qui dépendroit de lui pour les secourir , & pour avoir quelque part aux travaux qu'ils avoient entrepris pour l'utilité de l'Eglise. Il leur marquoit qu'il étoit résolu de leur envoyer ses Ambassadeurs , & qu'il avoit obligé , autant qu'il étoit en lui , tous les Prélats & les Docteurs de son Royaume , de se rendre incessamment auprès d'eux. En effet il avoit donné ordre de confisquer les biens de ceux qui refuseroient de se rendre à Bâle. Pour mortifier encore davantage le Pape , & augmenter ses inquiétudes , Alphonse entreprit d'investir Rome ; & il étoit sur le point de s'en rendre maître , lorsque Vitelesqui Archevêque de Florence & Patriarche d'Alexandrie , qui avoit plus d'expérience dans l'art militaire que dans les affaires Ecclésiastiques , s'opposa à ses desseins. Il eut sur Alphonse des avantages considérables , & les Romains par reconnaissance lui érigèrent une statue équestre dans le Capitole.

XII.  
 Alphonse se rendit enfin maître du Royaume de Naples & de Sicile , malgré tous les efforts des Papes , qui s'en disoient Souverains Seigneurs , & des Ducs d'Anjou , qui en étoient les légitimes héritiers. Il entra dans Naples le deuxième de Juin 1442 , & traita les citoyens avec beaucoup de douceur & de modération. René d'Anjou voyant qu'il n'y

avoit  
 prit le  
 fit à N  
 monté  
 vaux b  
 proce  
 me sui  
 cheme  
 fleurs.  
 L'an  
 égalem  
 qui éto  
 lui fer  
 Eugen  
 Alphon  
 rappel  
 qui pro  
 roient  
 qu'ils  
 qu'ils  
 Saints  
 jamais  
 qui éto  
 dans s  
 marqu  
 Felix.  
 phons  
 pour e  
 succès  
 sa ver  
 No  
 mêler  
 temer  
 broui  
 ment  
 mand  
 voulo

avoit plus rien à espérer pour lui en Italie, prit le parti de retourner en France. Alphonse fit à Naples une entrée magnifique. Il étoit monté sur un char doré tiré par quatre chevaux blancs : le Clergé marchoit devant en procession : les Princes & les Grands du Royaume suivoient le char à pied ; les rues étoient richement tapissées, & les chemins-couverts de fleurs.

L'année suivante, Alphonse, qui se jouoit également des deux Papes Eugene & Felix, & qui étoit bien résolu de s'attacher à celui qui lui feroit un meilleur parti, fit un Traité avec Eugene qui lui accorda tout ce qu'il voulut. Alphonse de son côté reconnut Eugene, & rappella de Bâle les Prélats de son Royaume, qui protestèrent en se retirant qu'ils demeureroient toujours fidèles au Concile & à Felix ; qu'ils ne reconnoitroient jamais Eugene ; qu'ils défendroient avec ardeur l'autorité des Saints Conciles, & qu'ils ne s'écarteroient jamais de leur doctrine. Le célèbre Panorme, qui étoit un des plus distingués, retourna dans son Diocèse ; laissant à Bâle toutes les marques du Cardinalat qu'il avoit reçues de Felix. Après la mort du Pape Eugene, Alphonse envoya à Rome des Ambassadeurs, pour exhorter les Cardinaux à lui donner un successeur recommandable par sa science & par sa vertu.

Nous ne voyons pas qu'il ait eu rien à démêler avec Nicolas V, qui succéda immédiatement à Eugene. Mais il fut presque toujours brouillé avec Callixte III. Dès le commencement de son Pontificat, Alphonse lui fit demander par ses Ambassadeurs, comment il vouloit vivre avec lui. Qu'il gouverne son

XIII.

Le Roi s'accorde avec le Pape Eugene.

XIV.

Il se brouille avec Callixte III.

Royaume , répondit le Pape un peu choqué , de la demande , & qu'il me laisse gouverner l'Eglise sans s'en embarrasser. Depuis ce tems-là le Pape & le Roi furent toujours divisés , & Alphonse ne laissoit échapper aucune occasion de marquer à Callixte sa haine & son ressentiment. Les uns blâmoient le Pape de ne pouvoir pas souffrir ce Prince dont il étoit né sujet , & à la recommandation duquel il avoit été fait Cardinal , après avoir été son domestique. Les autres donnoient le tort à Alphonse , parce qu'il ne respectoit point assez le Souverain Pontife. Il exigeoit que Callixte lui confirmât le Royaume de Naples , non-seulement pour lui , mais encore pour son fils naturel Ferdinand , que les Papes Eugene & Nicolas lui avoient légitimé à ce sujet ; & qu'il lui donnât la Marche d'Ancone , & beaucoup d'autres places qui étoient du patrimoine de l'Eglise de Rome. Ce qui irrita davantage Alphonse , fut que Callixte rétablit dans le Royaume de Naples & de Sicile la Jurisdiction de l'Eglise , voulant ôter au Roi la disposition des bénéfices , que ce Prince faisoit donner ou donnoit lui-même pour de l'argent à des sujets indignes. Le Pape avoit sans doute raison de s'opposer à ce désordre.

xv. L'Italie jouit pendant quelque tems des douceurs de la paix. Mais en 1456 Alphonse recommença à la troubler de nouveau. Il fit ravager par ses troupes les terres des Siennes. Le Duc de Milan & les Vénitiens prirent leur défense , & obligèrent Alphonse de leur donner une somme d'argent pour les dédommager du tort qu'il leur avoit causé. Ce Prince , qui ne pouvoit se tenir en repos , assiégea deux ans après la ville de Genes par mer & par ter-

Ses mouvemens & son inquiétude.

Sa mort.

re. Se  
nues d  
la dex  
de se  
duit A  
Prince  
âgé de  
recteu  
bien à  
re de  
Laure  
célèbr

Co  
point  
re, qu  
hérédit  
sa mort  
en fa  
Pape  
coup  
craint  
ment  
dinan  
munic  
Naple  
sous l  
de bri  
tout q  
pas f  
Roya  
conce  
le cor  
des pe  
ces de  
Ce Pa  
dinan

re. Ses généraux en fermèrent si bien les avenues de tous côtés , qu'ils réduisirent la ville à la dernière extrémité , & l'auroient obligée de se rendre , si une fièvre maligne n'eût conduit Alphonse au tombeau en peu de jours. Ce Prince mourut à Naples à la fin de Juin 1458 âgé de soixante-six ans. Il étoit savant & protecteur des gens de Lettres. Il avoit fait du bien à Barthelemi de Factio qui a écrit l'histoire de son tems , à George de Trébizonde , à Laurent Valle , & à Antoine Panorme , tous célèbres par leur érudition.

I V.

Comme Alphonse en mourant ne laissoit point d'enfans légitimes , Dom Jean son frere , qui étoit déjà Roi de Navarre , devenoit héritier de tous ses Etats. Mais Alphonse avant sa mort avoit disposé du Royaume de Naples en faveur de Ferdinand son fils naturel. Le Pape Callixte , qui avoit toujours eu beaucoup d'aversion pour Alphonse , quoique la crainte l'empêchât de la témoigner ouvertement , la fit éclater après sa mort contre Ferdinand. Il lui défendit sous peine d'excommunication de prendre la qualité de Roi de Naples , & défendit aux Princes & aux villes , sous les mêmes peines , de le reconnoître & de lui obéir. Ferdinand de son côté publia partout qu'il respectoit la dignité du Pape & non pas sa personne ; qu'il tenoit de Dieu son Royaume par le bienfait de son pere , par la concession des Papes Eugene & Nicolas , & par le consentement des Seigneurs , des villes & des peuples ; & qu'il ne craignoit ni les menaces de Callixte , ni ses armes , ni ses censures. Ce Pape mourut la même année 1458 , & Ferdinand demeura paisible possesseur de la Cou-

XVI.

Ferdinand son fils naturel lui succéda dans le Royaume de Naples.

Ses vices.

ronne. Nous ne parlerons point ici de toutes les guerres qu'il eut d'ailleurs à soutenir, ni de ses broüilleries avec les Papes pour des intérêts particuliers. Ayant appris que le Roi de France Charles VIII se dispoſoit à venir en Sicile, pour ſe rendre maître d'un Royaume ſur lequel il avoit de ſi juſtes prétentions, il fit tout ce qu'il put pour détourner l'orage; mais ayant ſçu que ſes Ambaſſadeurs en France avoient eu ordre de ſe retirer inceſſamment, il en fut tellement frappé, qu'il tomba en apo-plexie dans le moment même. Il mourut peu de tems après vers la fin de Janvier 1494, étant âgé de ſoixante-dix ans, dont il en avoit regné trente-fix. Les Hiſtoriens diſent que ce Prince ſe fit déteſter du peuple à cauſe de ſes monopoles & de ſes cruautés, quoiqu'il ſe piquât de beaucoup de ſageſſe & d'une profonde politique. Alphonſe d'Arragon Duc de Calabre ſon fils aîné l'imitoit dans tous ſes vices. Ils avoient l'un & l'autre fait périr un grand nombre de Prélats & de Seigneurs, par le fer, par de longues priſons, & par le poiſon. Ils ſ'abandonnoient avec brutalité aux plus infâmes débauches. Ce qu'il y avoit de plus riche & de plus précieux dans les églifeſ n'échappoit point à leur avarice; & les familles les plus opulentes étoient expoſées à tout perdre, ſi elles ne leur offroient la meilleure partie de leurs biens.

## XVII.

Son fils Alphonſe lui ſuccède.

Aux approches de Charles VIII il ſe démet de la Royauté.

Comme les Napolitains étoient intéreſſés à attendre l'armée de France avant que de ſe révolter, ils laiſſerent Alphonſe prendre tranquillement poſſeſſion du Royaume de ſon pere. Il ſ'adreſſa à Alexandre VI, qui, malgré les ſollicitations les plus fortes de Charles VIII, chargea le Cardinal Céſar de Borgia

ſon ne  
tems c  
guerre  
progrè  
Royau  
ſils,  
Royau  
d'éclat  
les Or  
étoit à  
bruſqu  
ſine da  
l'on d  
vécut  
Dieu à  
nuit,  
rant p  
paſſée.  
Monaf  
latine  
ragon  
invinci  
vetains  
en ont  
de ce q  
Royau  
à la m  
Seigne  
res. A  
cette re  
qu'il ſu  
condui  
Le j  
après q  
ples qu  
me il n  
paſſa à

son neveu de l'aller couronner. Et en même- Il se retira  
tems ce Pape levoit des troupes pour faire la guerre. à Alphonse. Lorsque ce Prince vit les progrès de Charles VIII, il se démit de la Royauté en faveur du Prince Ferdinand son fils, le croyant plus propre à défendre le Royaume. Ferdinand fut sacré avec beaucoup d'éclat, & reçut le serment de fidélité de tous les Ordres du Royaume. Cette cérémonie étoit à peine achevée, qu'Alphonse sortit brusquement de Naples, & se rendit à Messine dans le Monastère du Mont Olivet, où l'on dit qu'il prit l'habit de Religieux & vécut d'une manière fort édifiante, priant Dieu à toutes les heures du jour & de la nuit, faisant beaucoup d'aumônes, & réparant par la pénitence le scandale de sa vie passée. On lit encore dans le réfectoire du Monastère où il se retira, une inscription latine dont voici le sens : A Alphonse d'Aragon second du nom, Roi très-juste, très-invincible & très-libéral, les Religieux Olivetains, en reconnaissance des bienfaits qu'ils en ont reçus, & pour conserver la mémoire de ce que ce Prince après avoir renoncé à la Royauté a vécu au milieu d'eux, mangeant à la même table, servant les Ministres du Seigneur, & s'appliquant à de saintes lectures. Alphonse ne vécut pas long-tems dans cette retraite. Une maladie très-douloureuse qu'il supporta avec beaucoup de patience, le conduisit au tombeau l'an 1495.

Le jeune Ferdinand mourut peu de tems après qu'il eut recouvré le Royaume de Naples que Charles VIII lui avoit enlevé. Comme il ne laissa point d'ensans, la Couronne passa à son oncle Frederic frere de son pere

XVIII.

Mort du  
jeune Ferdi-  
nand Roi de  
Naples.

Frederic lui Alphonse. Ceux des Napolitains qui étoient attachés à la maison d'Anjou, connoissant la modération de Frederic, se soumirent à lui. Il gagna la Noblesse, & se reconcilia sincèrement avec elle; ce que n'avoient pu faire son ayeul, son pere, son frere & son neveu.

## V.

XIX.  
Rois de Cas-  
tille.

Jean II.

Il est domine  
par Alvare de  
Lune.

Funition de  
ce Ministre.

Jean II fils d'Henri III fut reconnu Roi de Castille en 1406, n'ayant pas encore deux ans. Son regne fut agité par de cruelles guerres civiles. Ferdinand son oncle depuis Roi d'Arragon, lui conserva la Couronne, comme nous l'avons dit en parlant de ce Prince. Mais dans la suite Jean se vit sur le point de la perdre, par le crédit énorme qu'il donna à Alvare de Lune son favori, qui mécontentoit tous les Grands du Royaume. Ce Prince épousa en 1420 Marie sa cousine germaine, fille de Ferdinand Roi d'Arragon. Il eut de ce mariage l'Infant Henri, qui étant devenu grand, se mit à la tête d'un parti révolté contre le Roi son pere. Cette guerre civile produisit de grands maux. Alvare de Lune qui en étoit l'auteur, fut puni comme il le méritoit. Il eut la tête tranchée à Valladolid: son corps fut laissé trois jours sur l'échaffaut avec un bassin au-dessus, pour trouver dans les aumônes des fidèles de quoi l'enterrer, & sa tête fut mise au bout d'une pique. Telle fut la fin de cet homme qui avoit amassé des richesses immenses, & qui avoit exercé à la Cour pendant plus de trente ans une autorité si absolue, que le Roi lui-même ne pouvoit changer de ministres, de domestiques, pas même d'habits, qu'il ne l'eût approuvé; en un mot à qui il ne man-

quoit que le nom de Roi, étant Maître de toutes les places du Royaume, de tout l'argent & de toutes les charges. Le Roi Jean remporta en 1431 une victoire considérable sur les Maures de Grenade, qu'il avoit attaqués parce qu'ils refusoient de payer le tribut que leur Roi avoit coutume de payer; plus de dix mille Maures demeurèrent sur la place, avec très-peu de perte de son côté. Ce Prince mourut en 1455 âgé d'environ cinquante ans, dont il en avoit régné quarante-huit. Il voulut être enterré dans le Monastère de Burgos, que son pere avoit fait bâtir, & qu'il avoit donné lui-même aux Chartreux.

Il eut pour successeur son fils Henri IV, qui épousa Jeanne sœur du Roi de Portugal, & répudia Blanche fille du Roi de Navarre, uniquement parce qu'il ne l'aimoit pas. L'administrateur de l'église de Ségovie prononça cette étrange sentence de divorce, & l'Archevêque de Toléde la confirma avec la permission du Pape. Il envoya au commencement de son regne une Ambassade à Charles VII, pour renouveler l'alliance qui étoit depuis long-tems entre la France & la Castille. En 1463 il eut sur la rivière de Bidassoa avec Louis XI une entrevûe, dans laquelle il parut avec une magnificence extraordinaire. Deux ans après il fut déposé par les Seigneurs révoltés, & Alphonse son frere fut proclamé Roi. L'an 1467 il y eut une sanglante bataille entre le parti qui demeurait fidèle au Roi, & les révoltés, dont le chef étoit l'Archevêque de Toléde. Alphonse étant mort l'année suivante, les rebelles offrirent la Couronne à Isabelle sœur du Roi, qui la refusa.

XX.  
Henri IV.  
Sa mauvaise conduite.  
Il est déposé.  
Troubles & divisions en Espagne.

Elle fut néanmoins déclarée héritière présomptive des Royaumes de Castille & de Léon. Henri mourut en 1474 âgé de cinquante ans. Son regne qui en dura vingt, ne fut qu'une suite continuelle de troubles, de conspirations, & de guerres civiles. Sa sœur Isabelle ayant épousé Ferdinand V fils de Jean II Roi de Navarre & d'Arragon, ce Prince devint Roi de Castille & de Léon par ce mariage.

## VI.

XXI. Nous avons vû qu'après la mort d'Alphonse V Roi d'Arragon, la Couronne passa à Jean II son frere, qui étoit déjà Roi de Navarre. Ce Prince déclara solennellement son fils Ferdinand réuni à perpétuité à l'Arragon. Il entra dans la conspiration des Seigneurs de Castille contre leur Roi. Son fils Ferdinand épousa Isabelle de Castille, de Léon & de Navarre. Ils furent proclamés à Ségovie l'an 1474, & reconnus par la plupart des Seigneurs. L'Archevêque de Tolède se ligua avec le Marquis de Villena, & ils engagèrent le Roi de Portugal à faire la guerre à Ferdinand; mais ce Prince scût se maintenir dans la possession de la Couronne de Castille. Son pere Jean II étant mort en 1479, il lui succéda au Royaume d'Arragon, & réunit les Royaumes d'Arragon, de Navarre, de Castille & de Léon.

XXII. L'année suivante 1480, le redoutable tribunal de l'Inquisition fut établi en Espagne par une Bulle du Pape Sixte IV, à la demande du Roi Ferdinand & de la Reine Isabelle. Ce Prince voyant que plusieurs Maures & Juifs convertis, retournoient tous les

jours  
recou  
tion  
la vo  
La n  
au R  
que F  
seil d  
Arch  
Gren  
l'Inq  
quis.  
de Sic  
génér  
d'Esp  
Roya  
tes le  
peupl  
l'em  
l'Emp  
ques  
d'Esp  
rigin  
comm  
tugal  
Le  
génér  
confir  
suite  
lieu,  
charg  
du R  
seil  
le gr  
ridie  
qui  
princ

onts au Mahoméisme & au Judaïsme, eut recours à ce remède, & établit une Inquisition indépendante des Evêques, telle qu'on la voit aujourd'hui dans toute l'Espagne. La nomination des Inquisiteurs appartenoit au Roi, selon la Bulle d'érection. On croit que Ferdinand fit cet établissement par le conseil du Cardinal Pierre Gonzalés de Mendosa Archevêque de Séville. Après la prise de Grenade & des autres places des Maures, l'Inquisition s'étendit dans tout ce pays conquis. Elle fut aussi établie dans les Royaumes de Sicile & de Sardaigne, dans les Indes, & généralement dans tous les Etats du Roi d'Espagne. Il faut néanmoins excepter le Royaume de Naples & les Pays-Bas, où toutes les fois que l'on a parlé d'Inquisition, les peuples se sont soulevés, n'en pouvant pas seulement souffrir le nom, comme il arriva sous l'Empereur Charles-Quint en 1550, & quelques années après, sous Philippe II Roi d'Espagne. Nous avons rapporté ailleurs l'origine de l'Inquisition. Nous marquerons ici comment on l'exerce en Espagne & en Portugal.

*Tome VI.*

*page 154.*

Le Roi nomme au Pape un Inquisiteur général pour tous ses Etats, & le Pape le confirme. Cet Inquisiteur général nomme ensuite les Inquisiteurs particuliers de chaque lieu, qui ne peuvent néanmoins exercer leur charge sans le consentement & l'agrément du Roi. De plus, le Prince établit un Conseil pour cette matière, dans le lieu où est le grand Inquisiteur; & ce Conseil a une juridiction souveraine dans toutes les affaires qui regardent l'Inquisition. On choisit les principaux Seigneurs pour ses Officiers, qui

*XXIII.*  
De quels Juges ce Tribunal est composé.

re pré-  
le Léon.  
inquante  
, ne fut  
de conf-  
eur Isa-  
de Jean  
e Prince.  
ce ma-

rt d'Al-  
ne passa  
Roi de  
ellement  
gne réu-  
tra dans  
ille-con-  
oufa Isa-  
tulle. Ils  
174, &  
s. L'Ar-  
le Mar-  
e-Roi de  
d; mais  
a posses-  
Son pere  
i succéda  
s Royau-  
astille &

table tri-  
Espagne  
à la de-  
eine Isa-  
rs Mau-  
t tous les

exercent sous le nom de Familiers. Leur fonction est d'arrêter les accusés. Le respect que l'on a pour eux, & la terreur que cette formidable juridiction jette dans les esprits, autorise si fort les emprisonnemens, qu'un accusé se laisse emmener sans oser rien dire, dès qu'un des Familiers lui a prononcé ces terribles paroles : De la part de la sainte Inquisition. Aucun voisin n'ose murmurer : le pere même livre ses enfans, & le mari sa femme. S'il y avoit quelque résistance, on mettroit à la place du criminel, ceux qui auroient refusé de donner main-forte pour empêcher l'évasion du coupable.

XXIV.  
Comment  
l'Inquisition  
exerce ses Ju-  
gemens.

On met les prisonniers chacun dans un affreux cachot, où ils demeurent plusieurs mois sans être interrogés ; & l'on attend qu'ils déclarent eux-mêmes le sujet de leur emprisonnement, & qu'ils soient leurs propres accusateurs : car jamais on ne leur confronte de témoins. D'abord tous les parens du prisonnier prennent un habit de deuil, & en parlent comme d'un homme mort. Ils n'osent solliciter pour lui, ni même approcher de sa prison, tant ils craignent de devenir suspects & d'être enveloppés dans le même malheur : ils se réfugient même quelquefois dans les pays étrangers, dans la crainte d'être arrêtés comme complices. Quand il n'y a point de preuves contre l'accusé, on le renvoie après une longue prison : mais il perd toujours la meilleure partie de son bien, qui se consume aux frais de l'Inquisition. Le secret de toute la procédure est si profond, qu'on ne sçait jamais le jour auquel on doit prononcer la sentence. Ce jugement se rend pour tous les accusés une fois l'an-

ers. Leur  
Le respect  
r que cette  
les esprits,  
ens, qu'un  
rien dire,  
prononcé ces  
sainte In-  
murer : le  
le mari sa  
tance, on  
, ceux qui  
forte pour

n dans un  
nt plusieurs  
l'on attend  
jet de leur  
t leurs pro-  
e leur con-  
les parens  
e deuil, &  
ort. Ils n'o-  
e approcher  
de devenir  
s le même  
quelquefois  
ainte d'être  
nd il n'y a  
on le ren-  
mais il perd  
n bien, qui  
ion. Le se-  
profond,  
auquel on  
e jugement  
e fois l'an-

née, en un jour choisi par les Inquisiteurs.  
L'arrêt qu'on y prononce s'appelle *Auto de fe*, c'est-à-dire, *Arrêt de foi*, ou en matière de Religion; & il est aussi-tôt suivi de l'exécution des coupables. On prononce cet Arrêt en public d'une manière très-solemnelle. En Portugal on élève un grand théâtre de charpente qui occupe presque toute la place publique, & qui peut contenir jusqu'à trois mille personnes. On y dresse un autel richement paré, aux côtés duquel on place des sièges en forme d'amphithéâtre, pour faire asseoir les Familiers & les accusés. Vis-à-vis est une chaire fort haute, où un des Inquisiteurs appelle chaque accusé l'un après l'autre, pour entendre la lecture des crimes dont on le charge, & l'arrêt que l'on prononce contre lui. Les prisonniers en sortant de la prison pour venir sur ce théâtre, jugent de leur sort par les différens habits qu'on leur a donnés. Ceux qui ont leurs habits ordinaires, en sont quittes pour une amende. Ceux qui ont un *San-benito*, qui est une espèce de juste-au-corps jaune sans manches, où est cousue une croix rouge de saint André, sont assurés de la vie; mais ils perdent presque tous leurs biens, pour payer les frais de l'Inquisition. Ceux à qui l'on fait porter sur leur *San-benito* plusieurs flammes de serge rouge, sans aucune croix, sont convaincus d'avoir déjà eu une fois leur grace, & ils sont assurés d'être brûlés en cas de récidive. Mais ceux qui, outre ces flammes rouges, portent leur propre tableau environné de figures de diables, sont destinés à la mort. On pardonne jusqu'à deux fois à ceux qui promettent de renoncer au

Judaïsme, & qui ont exactement révélé tous les complices; mais à la troisième fois il n'y a plus de pardon à espérer.

Comme les Inquisiteurs sont Ecclésiastiques, ils ne prononcent point l'arrêt de mort. Ils dressent seulement un acte qu'ils lisent à l'accusé, où ils marquent que le coupable ayant été convaincu d'un tel crime, & l'ayant lui-même avoué, l'Inquisiteur le livre au bras séculier. On met cet acte entre les mains des sept Juges, qui sont au côté gauche de l'autel, & qui condamnent tous les criminels à être brûlés après avoir été étranglés. Séville fut le berceau de l'Inquisition en Espagne. C'est en cette ville où les Inquisiteurs commencèrent l'exercice de leur odieux ministère. Ils le firent bientôt après dans d'autres villes, & avec une si excessive rigueur, qu'en une seule année ils firent brûler à Valence & ailleurs plus de deux mille personnes.

## V I I.

XXV.

Commencement de la guerre des Chrétiens d'Espagne contre les Maures.

La guerre de Ferdinand contre les Ma-hométans ou Maures, commença vers le tems auquel l'Inquisition fut établie en Espagne. Depuis que les Maures avoient été réduits au seul Royaume de Grenade, il n'y avoit point eu de Roi aussi puissant qu'Alboacen qui regnoit alors. L'espérance de profiter de la division qui étoit entre le Roi d'Espagne & celui de Portugal pour étendre sa domination, le porta à rompre la trêve que les Princes Chrétiens avoient faite avec son prédécesseur. Il entra donc dans l'Andalousie & dans le Royaume de Murcie avec deux puissantes armées; & il y fit de si grands ravages, que Ferdinand & Isa-

belle, c  
sister,  
une pai  
servée d  
Chrétien  
que l'im  
gardée à  
par esca  
tous les  
Ferdinan  
cette per  
paix av  
cours de  
rent d'as  
appelloi  
entra au  
où il fit  
tout des  
le comm  
ans.

Le Ro  
me; do  
une Chr  
renoncé  
lant aff  
suada a  
mière f  
conseil  
avec sa  
testoien  
ce jeun  
merent  
engage  
faire la  
na lieu  
quête d  
de tout

belle, qui n'étoient point en état de lui résister, furent obligés de conclure avec lui une paix fort défavantageuse. Elle fut observée de bonne foi de la part des Princes Chrétiens; mais le Roi Maure ayant appris que l'importante place de Zahara étoit mal gardée à cause de la trêve, la prit de nuit par escalade; le Gouverneur fut tué, & tous les habitans furent faits prisonniers. Ferdinand & Isabelle furent si indignés de cette perfidie du Roi Maure, qu'ils firent la paix avec les Portugais, & allèrent au secours de l'Andalousie. D'abord ils emportèrent d'assaut la ville d'Alhama que les Maures appelloient le rempart de Grenade. Ferdinand entra aussi-tôt dans la plaine de Grenade, où il fit un effroyable dégât, laissant partout des marques de sa vengeance. Ce fut le commencement d'une guerre qui dura dix ans.

Le Roi de Grenade ayant répudié sa femme, dont il avoit eu des enfans, épousa une Chrétienne nommée Zaraïde, qui avoit renoncé au Christianisme. Cette femme voulant assurer la Couronne à ses enfans, persuada au Roi de faire mourir ceux de sa première femme. Il étoit résolu de suivre ce conseil, mais l'aîné de ses enfans se sauva avec sa mere à Cadix. Les Grands, qui détestoient la cruauté de leur Roi, firent venir ce jeune Prince Mahométan, & le proclamèrent Roi en l'absence de son pere. Le Roi engagea un de ses freres nommé Muley à faire la guerre à son fils. Cette division donna lieu à Ferdinand d'entreprendre la conquête du Royaume de Grenade, & de bannir de toute l'Espagne la Religion de Mahomet,

XXVI.  
Divisions  
parmi les  
Maures. Les  
Chrétiens en  
profitent.

qui y avoit regné environ huit cens ans. Le jeune Prince sachant ce dessein , crut qu'il pourroit tout-à-la-fois s'opposer à son pere & aux Chrétiens. Il y eut un combat entre ses troupes & celles de Ferdinand. Les Maures furent mis en désordre , & poussés jusqu'au bord d'une rivière , où il s'en noya un très-grand nombre. Presque tous les autres demeurèrent sur la place , & le jeune Roi fut fait prisonnier & conduit à Cordoue. Ferdinand fit en même-tems d'autres expéditions dans le Royaume de Grenade. Le jeune Roi proposa pour sa délivrance des conditions qui furent acceptées. Mais elles parurent si honteuses à ceux de son parti , que la plupart l'abandonnerent , ne pouvant souffrir qu'il eût rendu sa Couronne tributaire de celle de Castille. Ferdinand protégea le fils contre son pere & son oncle , dans le dessein de se rendre maître plus aisément du Royaume de Grenade.

XXVII.  
Progrès du  
Roi Ferdin-  
and contre  
les Maures.

Il obtint du Pape Innocent VIII les décimes du Clergé , que Sixte IV lui avoit accordées pendant son Pontificat. Il en tira une somme très-considérable , qui le mit en état de rentrer en 1485 dans le Royaume de Grenade avec une armée plus nombreuse qu'il n'avoit eue jusqu'alors. L'ayant partagée en plusieurs corps , il attaqua en même-tems & emporta avec une diligence incroyable un grand nombre de villes. Pendant qu'il combattoit ainsi en apparence pour le jeune Roi Mahometan , son véritable but étoit de travailler pour lui-même. Pour mieux réussir , il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit entretenir la division entre l'oncle & le neveu. Le Roi Alboacen étoit mort l'année pré-

cédent  
d'amir  
bienfa  
tre son  
odieux  
exerço

Le  
Calatra  
liers s  
lorsque  
gnifier  
quelle  
cette gr  
en ent  
Rois C  
senté a  
avoient  
guerre  
mens  
des Ord  
sordres  
brigues  
tés, le  
réunit p  
ne les G  
trava, c  
la réuni  
qu'en 1  
En 14  
midable  
Royaum  
long sié  
l'oncle  
les Rois  
les ville  
verain  
un étab

cédente. Ferdinand témoignoit beaucoup d'amitié au jeune Roi, & le combloit de bienfaits. Il lui fournissoit des troupes contre son oncle, qui se rendoit de plus en plus odieux à son neveu par les cruautés qu'il exerçoit sur ceux de son parti.

Le Grand-Maître de l'Ordre Militaire de Calatrava étant mort en 1486, les Chevaliers se disposoient à en élire un nouveau, lorsque Ferdinand & Isabelle leur firent signifier une Bulle d'Innocent VIII, par laquelle le Pape se réservoit la nomination de cette grande Maîtrise; & le Roi Ferdinand en eut l'administration pendant sa vie. Les Rois Catholiques ayant dans la suite représenté au Pape les grandes dépenses qu'ils avoient été obligés de faire pour soutenir la guerre contre les Maures, les revenus immenses dont jouissoient les Grands-Maîtres des Ordres Militaires de leurs Etats, les désordres & les guerres civiles que causoient les brigues des Seigneurs pour posséder ces dignités, le Pape eut égard à leur demande, & réunit pour toujours à la Couronne d'Espagne les Grandes Maîtrises des Ordres de Calatrava, de saint Jacques & d'Alcantara. Mais la réunion ne s'en fit dans toutes les formes qu'en 1500.

En 1488, Ferdinand assiégea avec une formidable armée Baça, la plus forte place du Royaume de Grenade, & l'emporta après un long siège. La prise de cette ville détermina l'oncle du jeune Roi à s'accorder avec les Rois Catholiques, & il leur offrit toutes les villes qui le reconnoissoient pour Souverain, à condition qu'on lui accorderoit un établissement digne du rang qu'il tenoit

XXVIII.  
Grandes Maîtrises des Ordres Militaires accordées par le Pape à Ferdinand.

XXIX.  
Suite des conquêtes de Ferdinand.

Le Pape lui procura de nouveaux secours.

parmi les Maures. Ferdinand y consentit ; & Muley lui remit de bonne foi toutes les places de sa dépendance , & demanda permission de se retirer en Afrique avec tous ses trésors , & tous les Maures qui le voudroient suivre. On la lui accorda à la sollicitation de la Reine Isabelle ; & il partit avec quatre mille Maures des plus riches & des plus grands Seigneurs du Royaume , pour ne jamais revenir en Espagne. Innocent VIII combloit de ses faveurs Ferdinand & son épouse Isabelle , pour les engager à poursuivre leurs conquêtes. Il publia l'année suivante une Bulle , pour lever des subsides dans la Castille & dans le Royaume de Léon , afin de fournir aux frais de cette guerre , en promettant beaucoup d'indulgences à tous ceux qui y contribueroient de leurs biens ou de leur industrie. Il les étendoit au Royaume de Navarre , & faisoit dans la Bulle un grand détail des progrès que Ferdinand avoit déjà faits sur les infidèles. Il y exhortoit ce Prince à ne pas laisser une si bonne œuvre imparfaite , espérant que Dieu le favoriseroit dans toutes ses entreprises , pour éteindre entièrement la secte de Mahomet dans ses Etats. Il chargeoit les Evêques d'Avila & de Léon , de recueillir eux-mêmes les aumônes des fidèles avec beaucoup de fidélité , d'établir des quêteurs qui rendroient un compte exact de ce qu'ils auroient reçu , & d'excommunier ceux qui détourneraient l'argent qu'ils auroient amassé , pour l'employer à d'autres usages.

XXX.  
Nouvelles  
conquêtes de  
Ferdinand.

Ferdinand ne manqua pas de profiter de cette Bulle. Des aumônes qu'il reçut il leva une armée de cinquante mille hommes d'infanterie

f  
P  
P  
M  
S  
q  
le  
M  
ca  
toi  
le  
mê  
ven  
148  
de  
suiv  
orde  
cès  
mém  
rie  
tifica  
loge  
oubl  
Bulle  
Evêq  
du m  
tions  
quels  
ques.  
Au  
voya  
cheva  
pour  
viro  
la car  
que le  
des gra  
Tom

fanterie & de douze mille de cavalerie, qui Intérêt qu'y  
prirent tous la croix. Il se rendit maître de prend le Pa.  
plusieurs villes, & somma le jeune Roi des Pe.  
Maures de lui remettre la ville de Grenade.  
Sur son refus, Ferdinand songea à l'atra-  
quer : mais le jeune Roi commença la guerre  
le premier. Il eut d'abord quelques succès.  
Mais Ferdinand ne se fut pas plutôt mis en  
campagne, qu'il réduisit tous ceux qui s'é-  
toient révoltés, reprit toutes les places dont  
le Roi Maure s'étoit emparé, & l'obligea  
même à se renfermer dans sa Capitale. L'hi-  
ver qui suivit cette glorieuse campagne de  
1490 fut employé aux préparatifs du siège  
de Grenade, qui commença au printems  
suivant. Innocent VIII dans cet intervalle  
ordonna des prières à Rome pour le suc-  
cès des armes des Chrétiens : il alla lui-  
même en procession à l'église de Sainte Ma-  
rie du peuple, où il célébra la Messe pon-  
tificalement. On y fit un discours, où l'é-  
loge de Ferdinand & d'Isabelle ne fut pas  
oublié. Le Pape adressa en même-tems une  
Bulle à l'Evêque d'Avila, pour établir des  
Evêques dans les villes dont on s'étoit ren-  
du maître, & pour terminer les contesta-  
tions sur les limites des Diocèses dans les-  
quels il y avoit eu auparavant des Evê-  
ques.

Au mois de Mars 1491, Ferdinand en-  
voya le Marquis de Villena avec trois mille  
chevaux & dix mille hommes d'infanterie,  
pour ruiner toutes les petites places des en-  
virons de Grenade, & faire le dégât dans  
la campagne. Son dessein étoit d'empêcher  
que les habitans ne pussent faire la récolte  
des grains, afin qu'ils fussent plus aisément ré-

XXXI.

L'armée des  
Chrétiens as-  
siége Grenade.

Le camp con-  
verti en une  
ville.

duits par la famine , & que les peuples des villes qu'on auroit ruinées & les gens de la campagne , s'étant retirés dans la capitale , les vivres y fussent plutôt consommés , & la ville plutôt obligée de se rendre. Ferdinand alla lui-même bientôt après aux environs de Grenade avec une armée de cinquante mille hommes. Il avoit avec lui tous les Seigneurs de son Royaume & un grand nombre de vaillans Officiers , qui s'étoient déjà distingués dans les guerres précédentes , entre autres le célèbre Gonsalve Fernandez de Cordoüe , qu'on surnommoit le grand Capitaine. Ils camperent à une lieue de la ville , bien résolus de n'en point sortir qu'ils ne s'en fussent rendu maîtres. Quand on eut fait des retranchemens , Isabelle Reine de Castille arriva au camp avec les Princes ses enfans , dans la même résolution de ne point quitter que la ville ne fût prise. Le feu ayant pris à sa tente , & l'ayant consumée avec quelques autres , on prit le parti de bâtir des huttes de terre couvertes de tuiles , avec des rues comme dans une ville. Chaque corps ayant pris soin de fortifier son quartier , il se fit du camp une ville fermée de tours & de murailles avec un fossé profond , & quatre rues principales qui répondoient aux quatre portes. Le camp par ce moyen devint également assuré , & contre le feu , & contre les sorties presque continuelles que faisoient les assiégés. Cette nouvelle ville qui fut depuis nommée Sainte-Foi , fit perdre courage aux Mahométans. Le Pape ne manqua pas d'en écrire à Ferdinand & à Isabelle , qu'il voyoit si zélés pour augmenter la gloire de la Religion ; & il ac-

coro  
aide  
L  
hors  
un c  
que  
maît  
risqu  
cond  
jours  
vant  
ble ,  
source  
positio  
Il s  
pût con  
le Roi  
au Ro  
gon , l  
pendan  
la ville  
noître  
Reine d  
sûreté d  
personn  
freres d  
que les  
ville &  
de leur  
protectio  
ster en E  
me leurs  
qui vouc  
ser de le  
vaisseaux  
au Roi d  
pour l'en

corda beaucoup d'indulgences à ceux qui les aideroient dans une si bonne œuvre.

Les Maures vouloient attirer Ferdinand hors de ses retranchemens , & l'engager dans un combat général. Mais ce Prince , assuré que la famine suffiroit seule pour le rendre maître de la place , ne voulut point courir le risque d'une bataille. L'événement justifia sa conduite. Après avoir été huit mois & dix jours devant Grenade , les Maures éprouvant tout ce que la famine a de plus horrible , & se voyant sans vivres & sans ressource , furent contraints de se rendre à composition.

XXXII.  
Prise de Grenade.

Il se passa près de deux mois sans qu'on pût conclure le Traité. L'on convint enfin que le Roi & le peuple de Grenade remettroient au Roi & à la Reine de Castille & d'Arragon , la ville de Grenade avec toutes ses dépendances ; qu'à l'avenir les Maures , tant de la ville que du reste du Royaume , ne reconnoitroient point d'autre Souverain que la Reine de Castille & ses successeurs ; que pour sûreté de cet accord on donneroit cinq cens personnes en ôtage d'entre les enfans & les freres des principaux de la ville ; pendant que les Chrétiens prendroient possession de la ville & des forteresses. Ferdinand & Isabelle de leur côté , s'engagerent à prendre sous leur protection tous les Maures qui voudroient rester en Espagne , & à les traiter en tout comme leurs autres sujets. On permettoit à ceux qui voudroient passer en Afrique , de disposer de leurs effets , & de leur fournir des vaisseaux pour le voyage. Enfin l'on accorda au Roi des Maures une pension considérable pour l'entretien de sa famille.

XXXIII. Les conditions de ce Traité furent exécutées de bonne foi. Le Cardinal de Mendoza Archevêque de Toléde , accompagné d'un grand nombre de Seigneurs suivis des meilleures troupes , alla prendre possession de la ville & des forteresses au nom de la Reine de Castille. Il fit arborer sur les plus hautes tours la croix que l'on portoit devant lui. On plaça en même-tems les étendards de saint Jacques , de Ferdinand & d'Isabelle sur les remparts avec de grandes acclamations. Aussi-tôt après , le Roi & la Reine s'avancèrent du camp vers la ville pour en prendre possession. Le jeune Roi de Grenade vint au-devant d'eux pour leur en présenter les clefs. L'entrevûe se passa avec politesse de part & d'autre. Le jeune Roi se retira , & alla prendre possession des lieux qu'on lui avoit destinés pour sa résidence. Ferdinand avec son épouse entra dans Grenade , dont ils ne pouvoient assez admirer la beauté. On assure en effet qu'on y comptoit soixante mille maisons , outre quantité de superbes édifices que le Roi Bulhar y avoit fait élever , avec une si prodigieuse dépense , que ses sujets crurent qu'il avoit trouvé l'art de faire de l'or. Les habitans de Grenade étoient eux-mêmes si riches , qu'ils payoient à leur Roi plus d'un million de ducats. Mais cette ville n'est maintenant ni aussi peuplée ni aussi riche , qu'elle l'étoit lorsqu'elle fut prise par les Espagnols. Sa situation & la disposition de ses tours se rapportent assez à ce qu'en dit César dans ses Commentaires. C'est la plus grande ville d'Espagne & la plus commode en été , à cause de la pureté de son air & du grand nombre de ses fontaines. Elle a plus

Les Chrétiens  
en prennent  
possession.

Description  
de cette ville.

d  
n  
a  
fu  
de  
qu  
do  
Le  
&  
le  
red  
ave  
Fer  
les  
de  
en  
blan  
ensu  
s'av  
sessi  
daig  
céd  
E  
men  
au  
pen  
pren  
traîn  
nade  
préte  
nade  
étoi  
trer  
Roi  
hom  
que

de quatre lieues de circuit, & est entourée de murailles où l'on compte mille trente tours avec leurs créneaux.

Par cette conquête la Religion Chrétienne fut établie dans toute l'Espagne, & la Secte de Mahomet entièrement bannie, aussi-bien que la domination des Maures, qui possédoient Grenade depuis plus de huit cens ans. Le Pape Alexandre VI donna à Ferdinand & à Isabelle, pour eux & leurs successeurs, le titre de Rois Catholiques. Le Roi Recarde avoit eu autrefois le même titre, pour avoir converti les Gots qui étoient Ariens. Ferdinand voulut ensuite contraindre tous les Maures à se faire baptiser, ou à sortir de son Royaume. Les plus riches passèrent en Afrique, & les plus pauvres firent semblant de se convertir. Ferdinand se rendit ensuite en Arragon pour tenir les Etats, & s'avança jusqu'à Barcelone pour prendre possession des Comtés de Roussillon & de Cerdagne, que le Roi de France venoit de lui céder.

En 1499 huit ans après ce grand événement, le Gouverneur de Grenade manda au Roi, que les Maures des Montagnes pensoient à se révolter, & que si l'on ne prenoit de bonnes mesures, leur révolte entraîneroit celle de tout le Royaume de Grenade. Ferdinand & Isabelle y allèrent, sous prétexte de faire prendre le bon air de Grenade au jeune Prince Michel, dont la santé étoit très-foible. A leur arrivée l'on fit entrer de bonnes troupes dans Grenade. Le Roi assembla les Prêtres & les Moines Mahometans, & les renvoya tous à l'Archevêque de Tolède, qui étoit du voyage, pour

XXXIV.  
On veut forcer les Maures de se faire Chrétiens.

XXXV.  
Etranges moyens que l'on prend pour convertir les Maures.

favoir sa volonté par la bouche de ce Prélat. L'Archevêque les reçut avec beaucoup d'honneur ; mais après leur avoir dit que le Roi & la Reine avoient été informés de tout ce qu'on avoit fait pour porter les peuples à la révolte , il ajoûta qu'on ne leur pardonneroit point qu'ils n'embrassassent la Religion Chrétienne , & n'exhortassent les habitans de Grenade à suivre leur exemple. Les prêtres & les moines Mahométans , consternés d'une telle proposition , promirent tout ce qu'on voulut. Alors on leur fit beaucoup d'amitié : le Roi & la Reine leur donnerent de beaux habits : on travailla à les gagner , par des moyens qu'on ne connoissoit pas dans les beaux siècles de l'Eglise ; & le nombre de ceux qui recevoient le Baptême devint si grand , qu'on fut obligé d'omettre les cérémonies.

XXXVI.  
Suites de ces  
conversions  
forcées.

Le Roi & la Reine partirent ensuite pour Séville : mais aussitôt après leur départ les troubles recommencerent , & l'on insulta publiquement aux nouveaux Chrétiens. L'Archevêque de Tolède , qui étoit resté à Grenade , fit publier une Ordonnance par laquelle il étoit défendu sous peine de punition corporelle , de parler mal de la Religion Chrétienne , & d'offenser ceux qui l'auroient embrassée. Pour intimider davantage les infidèles , il fit arrêter un Prince nommé Zegri , qui avoit beaucoup de crédit parmi les Maures , & lui fit entendre qu'il devoit se faire Chrétien , ou s'attendre à perdre la liberté. Sur le refus qu'il fit de renoncer à Mahomet , on le traita si durement , qu'il consentit à écouter ceux qui vouloient l'instruire. L'Archevêque s'en chargea lui-même , & le baptisa. L'exemple de cette conversion , qui ne devoit pas être fort

solid  
tre le  
de ci  
qui r  
ou q  
furer  
met.  
rues  
plus  
Gouv  
le , c  
Princ  
tranc

Le  
envo  
faire  
Mais  
génér  
bonn  
vrioi  
pend  
les f  
le Ch  
y en  
bapt  
en E  
n'éto  
prit  
blem  
née t  
nonc  
d'ard  
l'emb

L'  
alors  
me d

solide , fut suivi par les plus distingués d'entre les Maures. On brûla en même tems plus de cinq mille exemplaires de l'Alcoran. Ceux qui n'avoient point embrassé le Christianisme, ou qui ne l'avoient fait que par contrainte, furent indignés de cette injure faite à Mahomet. Ils prirent les armes, barricaderent les rues, & en moins de deux heures, il y eut plus de cent mille hommes sous les armes. Le Gouverneur fit entrer des Soldats dans la ville, dissipa la sédition par son autorité, & le Prince Zegri appaisa le peuple par ses remontrances.

Le Roi ayant été informé de cette révolte envoya sur les lieux un Commissaire, pour faire des informations & punir les coupables. Mais en même tems il fit publier une amnistie générale pour tous ceux qui embrasseroient de bonne foi la Religion Chrétienne & recevraient le Baptême. Le Commissaire en fit pendre quelques uns, & en mit d'autres dans les fers. Ils demanderent bientôt à embrasser le Christianisme pour obtenir leur liberté. Il y en eut jusqu'à cinquante mille qui furent baptisés, & leurs mosquées furent changées en Eglises. Mais comme tout ce changement n'étoit que l'effet de la violence, & que l'esprit n'étoit point éclairé, ni le cœur véritablement changé, la révolte recommença l'année suivante 1500, & tous ces peuples renoncèrent au Christianisme avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils avoient eu plus de peine à l'embrasser.

V I I I.

L'Archevêque de Toledé qui travailloit alors avec tant de zèle à abolir dans le Royaume de Grenade la Religion de Mahomet, étoit

XXXVII.  
François Xi-  
menès Arche-

vêque de To-  
léde.

le célèbre Ximenès, dont il est à propos de rapporter l'histoire avec quelque étendue. Il étoit de la vieille Castille, & se nommoit François Ximenès de Cisneros. Il étudia à Alcalá & à Salamanque. Ensuite il alla à Rome; & ayant été volé dans son voyage, il n'en rapporta qu'une Bulle pour la première prébende qui vacqueroit. L'Archevêque de Tolède la lui refusa, & le fit mettre en prison dans la tour d'Ucédá, où un prêtre qui y étoit prisonnier depuis long-tems, lui prédit qu'il seroit un jour Archevêque de Tolède. Quand il eut été mis en liberté, il obtint un bénéfice dans le Diocèse de Siguença, où le Cardinal Gonçalés Mendoza qui en étoit Evêque, le fit son grand Vicaire. Ximenès entra quelque tems après chez les Cordeliers de Tolède, & y fit ses vœux. Se voyant accablé de visites, il se retira dans une solitude nommée Castanel. A son retour à Tolède, la Reine Elizabeth de Castille le choisit pour son Confesseur. Le Cardinal de Mendoza, qui avoit passé du siège de Siguença à celui de Seville, & enfin à celui de Tolède, étant mort en 1495, il y eut une infinité de brigues de la part des Grands de Castille, pour mettre ce riche bénéfice dans leur maison. La plus forte fut celle du Roi Catholique Ferdinand, qui sollicitoit pour l'Archevêque de Sarragosse son fils naturel. Mais Isabelle à qui cette nomination appartenoit en qualité de Reine de Castille, se déterminâ en faveur de Ximenès son confesseur. Sans rien dire de son dessein, elle fit expédier le brevet avec le nom du pourvû en blanc, qu'elle remplit elle-même de celui de Ximenès. Elle envoya aussitôt à Rome pour obtenir des Bulles confirmatives, qui lui furent accordées.

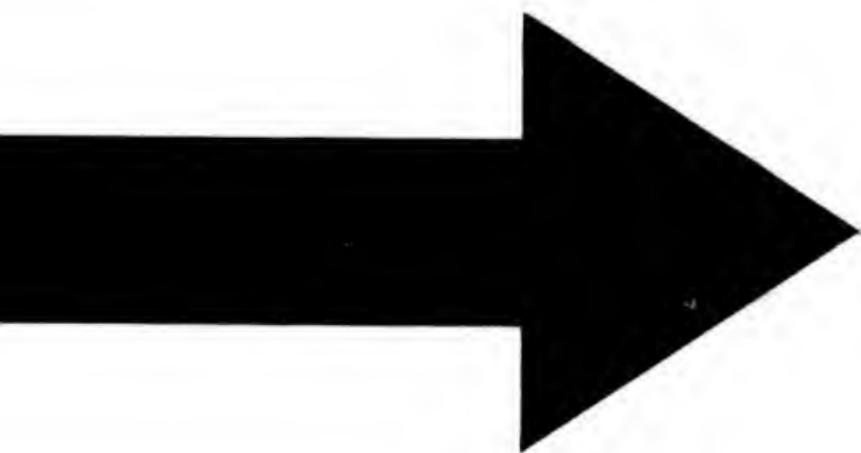
déc  
ven  
Bul  
Vo  
voy  
me  
des  
vén  
vêc  
lett  
ne  
sen  
pou  
& y  
réf  
Tol  
I  
elle  
à se  
Ma  
de l  
com  
ren  
jam  
roit  
des  
ne  
aux  
bra  
Cas  
l'Ar  
poss  
aprè  
mag  
soin  
vres  
purg

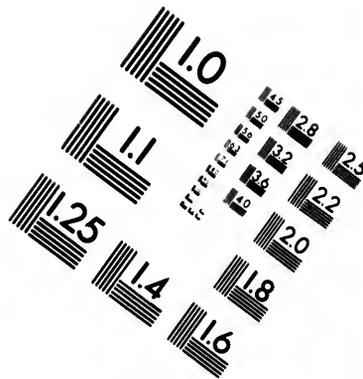
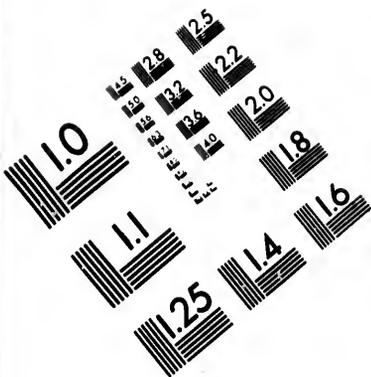
dées. Elle les reçut en Carême, & ayant fait venir son Confesseur, elle tira de sa poche les Bulles du Pape, & les lui donna en disant : Voici des lettres que je viens de recevoir; voyez un peu ce que le Pape me marque. Ximenès fut fort surpris, quand il vit que le dessus étoit conçu en ces termes : A notre vénérable frere François Ximenès élu Archevêque de Toledé. Il se contenta de baiser ces lettres sans les ouvrir; & les rendant à la Reine : Madame, lui dit-il, ces lettres ne s'adressent pas à moi. Il se retira aussitôt, & partit pour se rendre dans son couvent de Castanel, & y passer la semaine sainte, paroissant bien résolu de ne point accepter l'Archevêché de Toledé.

La Reine fut très-édifiée de son refus, & elle n'en eut que plus d'ardeur pour l'engager à se rendre au choix qu'elle avoit fait de lui. Mais Ximenès résista constamment aux efforts de la Reine; & il fallut, pour le vaincre, un commandement exprès du Pape. Alors il se rendit; mais à condition qu'il ne quitteroit jamais l'église de Toledé; qu'on ne chargeroit d'aucune pension cet Archevêché, l'un des plus riches de toute la Chrétienté; & qu'on ne donneroit aucune atteinte aux privilèges & aux immunités de son Eglise. Ximenès célébra à Burgos, qui étoit alors la capitale de la Castille, le mariage de l'Infante Jeanne avec l'Archiduc Philippe d'Autriche, & il ne prit possession de son Archevêché que deux ans après en 1498. Il fut reçu à Toledé avec une magnificence extraordinaire. Ses premiers soins furent de pourvoir aux besoins des pauvres, de visiter les Eglises & les hôpitaux, de purger son Diocèse des usuriers & des lieux de

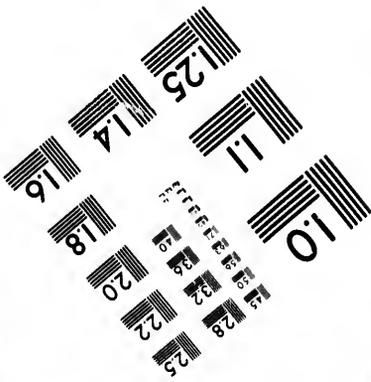
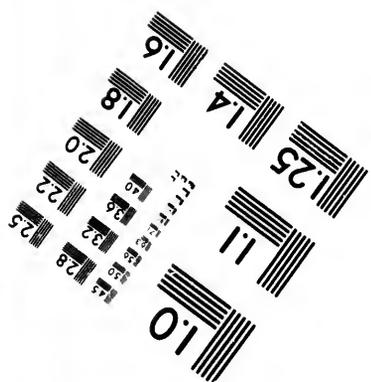
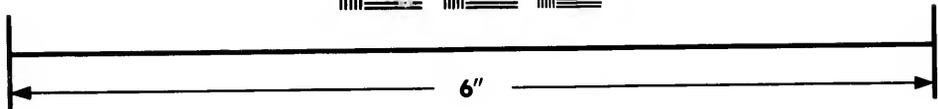
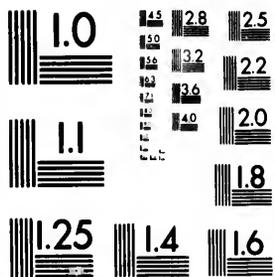
XXXVIII.  
Ximenès travaille au bien de l'Eglise d'Espagne.







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5  
2.8 3.2 3.6 4.0 4.5  
5.0 5.6 6.3 7.1 8.0

10  
11  
12  
14  
16  
18  
20

débauche. Il cassa les juges qui remplissoient mal leurs fonctions, & mit en leur place des personnes dont il connoissoit la probité & le désintéressement.

XXXIX.  
Réglemens  
que Ximenès  
dresse dans  
un Synode.

Ensuite il se rendit à Alcalá, où il tint un Synode, dont il fit lui-même l'ouverture par un discours très-touchant; & peu de tems après il en assembla un autre à Talavera. Voici quelques-uns des réglemens qui y furent dressés. Tous les Dimanches & Fêtes les Curés après la grand-Messe expliqueront l'Évangile au peuple d'une manière simple mais solide; & le soir ils assembleront leurs paroissiens, & particulièrement les enfans, pour les instruire de la Doctrine Chrétienne. Pour faciliter aux Cures l'exécution de ce réglemeut, Ximenès fit composer des instructions en forme de Catechisme qui furent depuis d'une très-grande utilité. On permit à tous les Prêtres de s'absoudre les uns les autres des cas mêmes qui étoient réservés à l'Archevêque. On rétablit l'usage ancien de mettre de l'eau bénite à l'entrée des Eglises. On ordonna à tous les Juges de juger les parties sur le champ sans écriture & sans frais, si les causes étoient de peu de conséquence; & pour ce qui regardoit les grandes affaires, il fut réglé qu'après les informations faites, on laisseroit à chacun la liberté de produire ses raisons par écrit, de répondre à celles de ses parties, mais une fois seulement; & que le vingtième jour au plus tard, on donneroit une sentence définitive. On régla en particulier les procédures contre les Ecclésiastiques, & l'on ordonna que si les accusations étoient légères, ils seroient absous ou condamnés par les Officiaux, sans bruit & sans procédures; que si les fautes

étoient considérables, ils seroient promptement jugés avec beaucoup de circonspection & sans éclat. On prescrivit aux Pasteurs d'avoir soin dès le commencement du Carême de confesser leurs paroissiens, & de n'accorder la Communion Paschale, qu'à ceux qui auroient observé ce règlement. On leur ordonna aussi d'envoyer à l'Archevêque, ou à ses Vicaires généraux de Toledé ou d'Alcala, un mémoire exact de tous ceux qui n'auroient point fait la communion Paschale, afin qu'il y fût pourvû par son autorité. L'exécution de ce règlement pouvoit être sujette à de grands inconvéniens, & donner occasion à bien de communions indignes. Il fut arrêté qu'il y auroit dans toutes les Paroisses un registre, où l'on écriroit exactement les noms de ceux qui seroient baptisés, de leurs peres, meres, parrains, marraines, & des témoins présens au Baptême, avec l'année, le mois & le jour où on le recevoit. Enfin ce Prélat ordonna que l'on tiendroit exactement un Synode tous les ans, & le Concile de Trente a renouvelé ce règlement dans le siècle suivant.

Ximenès travailla ensuite à la réforme de l'Ordre de Saint François dans les Royaumes de Castille & d'Arragon. Au seul nom de réforme, tous les Cordeliers se souleverent. Ils mirent tout en œuvre pour décrier l'Archevêque de Toledé, & pour lui faire perdre l'estime que la Reine avoit pour lui. Mais ce fut inutilement : cette Princesse promit au Prélat d'employer son crédit à Rome, pour obtenir du Pape la commission dont il avoit besoin pour cette bonne œuvre ; & elle tint sa promesse. Le Général des Cordeliers s'étant adressé le premier à Alexandre VI, lui représenta

XL.  
Ximenès travailla à la réformation des Cordeliers.

que son Ordre ayant besoin de réforme, il prioit Sa Sainteté de lui accorder la permission de remédier à plusieurs désordres qui s'y étoient glissés. Le Pape approuva ce dessein, permit au Général de l'exécuter quand il voudroit, & lui fit expédier tous les brefs dont il pouvoit avoir besoin. L'Ambassadeur d'Espagne à Rome, chargé par Isabelle de demander au Pape cette commission pour Ximenès, ayant appris du Pape qu'il avoit donné ses ordres au Général des Cordeliers, & que ce Religieux devoit partir au premier jour pour les aller exécuter, en informa la Reine qui en fut fort surprise. Le Général se présenta devant cette Princesse, & déclama beaucoup contre Ximenès. La Reine indignée de ce procédé, lui demanda avec vivacité, s'il pensoit à ce qu'il étoit, & à qui il avoit l'honneur de parler: Oui, Madame, répondit le Général, je sais que je parle à la Reine Isabelle, qui n'est qu'un peu de cendre & de poussière comme moi. En achevant ces paroles, il sortit de l'audience; & se voyant abandonné de toutes les personnes de considération, il prit la résolution de s'en retourner à Rome.

## XLI.

Ximenès  
vient à bout  
de réformer  
les Corde-  
liers.

Cependant comme il vouloit se faire honneur de la réforme qu'il ne pouvoit éviter, il demanda au Pape la permission de nommer des Commissaires de l'Ordre, pour y travailler avec ceux que la Reine avoit déjà nommés; ce que le Pape lui accorda. Les Commissaires étant arrivés en Castille, furent fort mal reçus: l'autorité que l'Archevêque avoit par lui-même, jointe à la protection de la Reine, fit qu'on ne les écouta presque point. Ils s'en plainquirent au Conseil, où ils ne trouverent pas les esprits disposés en leur faveur:

Comme ils ne gagnoient rien, ils retournerent à Rome, après avoir fait signifier qu'ils s'opposoient à tout ce qu'on entreprendroit au préjudice de leur commission. Leur premier soin fut d'animer le Pape contre la Reine Isabelle. & contre Ximenès. Ils lui représentèrent que l'intérêt de Rome étoit de faire sentir son autorité, & qu'il ne devoit point souffrir qu'on la méprisât impunément : ils gagnèrent aussi la plupart des Cardinaux. Alexandre VI voulut d'abord s'opposer à la réforme à laquelle Ximenès travailloit : mais comme il avoit besoin de l'Espagne, & qu'il n'étoit pas prudent de faire un trop grand éclat, on lui conseilla de se contenter pour le présent, de suspendre le pouvoir des Commissaires jusqu'à nouvel ordre. Ce fut le parti qu'il prit. La Reine voyant cette opposition, résolut d'abandonner cette affaire. Mais Ximenès fut l'engager à continuer d'appuyer son dessein ; & elle agit avec tant de vivacité auprès du Pape, que non-seulement il leva l'interdit des Commissaires, mais qu'il nomma expressément l'Archevêque lui-même, avec deux autres Evêques, pour finir cette affaire en dernier ressort. Ximenès entreprit donc la réforme des Cordeliers, & y travailla avec tant de zèle & d'application, qu'il en vint heureusement à bout, & la soutint depuis avec beaucoup de fermeté. Cette réforme mit les Cordeliers à peu près sur le pied où ils sont aujourd'hui. Ainsi on peut juger sur quel pied ils étoient auparavant. L'Archevêque obtint encore du Pape par un Bref du vingt-troisième de Juin 1498 la qualité de Commissaire Apostolique, pour la réformation des Eglises exemptes & des personnes privilégiées

de son Diocèse, & généralement pour tout ce qu'il jugeroit nécessaire au bien de son Eglise.

## I X.

XLII.  
Alliance entre le Portugal & la Castille.

L'Infant Dom Juan fils unique du Roi Ferdinand & de la Reine Isabelle étoit mort l'année précédente à l'âge de dix-huit ans ; & par cette mort la succession des Royaumes de Castille & d'Arragon passa à Isabelle sœur aînée de Dom Juan , qui venoit d'épouser Emmanuel Roi de Portugal. Cette jeune Reine mourut au mois d'Août de cette même année 1498 , une heure après être accouchée d'un Prince , qui ne vécut que deux ans. Emmanuel épousa en secondes noces l'année 1500 par dispense d'Alexandre VI Marie de Castille sœur d'Isabelle sa première femme ; & il eut de ce second mariage sept Princes & trois Princesses. Philippe Archiduc d'Autriche avoit épousé quatre ans auparavant Jeanne de Castille, qui étoit la seconde fille du Roi Ferdinand & de la Reine Isabelle, & l'aînée de Marie seconde femme d'Emmanuel Roi de Portugal. C'est de ce mariage qu'est venu l'Empereur Charles-Quint, dont nous parlons dans la suite.

XLIII.  
Mort de la Reine Isabelle de Castille.

Son testament.

Troubles qui en sont la suite.

Isabelle Reine de Castille mourut en 1504. Elle fit le jour de sa mort un testament, par lequel elle constituoit l'Archiduchesse Jeanne sa fille aînée, son unique héritière de la Castille & des Royaumes qui en dépendoient ; voulant néanmoins que l'Archiduc son mari y regnât avec elle. Le testament ajoûtoit, que si la maladie ou quelque autre cause empêchoit la Princesse de gouverner les Etats qui lui étoient échus, ou si elle-même ne vouloit pas absolument se charger du gouvernement

de la Castille & des Royaumes qui en dépendoient, on se conformeroit à ce qui avoit été réglé deux ans auparavant dans l'assemblée des Etats généraux du Royaume, à la priere des peuples; que le Roi Ferdinand prendroit la Régence en la place & au nom de l'Archiduchesse, jusqu'à ce que Charles son petit-fils eût atteint l'âge de vingt ans accomplis. Elle ordonna encore, qu'outre l'administration des trois grandes Maîtrises des Ordres militaires de Saint Jacques, de Calatrava, & d'Alcantara, accordées par le Saint Siège au Roi Ferdinand, il jouiroit de la moitié de tous les revenus que la Castille tiroit de toutes les Isles & de la terre ferme nouvellement découvertes par les Espagnols dans le nouveau monde, sans y comprendre vingt-cinq mille ducats qu'il prendroit tous les ans sur les revenus de la Couronne. Elle nomma plusieurs exécuteurs de son testament, dont les principaux furent le Roi Ferdinand son époux & Ximènes Archevêque de Toledé. Ce Testament occasionna de grands troubles dans la Castille, entre l'Archiduc Philippe époux de la Princesse Jeanne, & le Roi Ferdinand, qui se disputèrent l'administration de la Castille, dont la Princesse Jeanne étoit incapable à cause d'une maladie qui l'avoit rendu folle.

L'Archiduc Philippe son époux fut reconnu Roi par tous les Grands de Castille; mais il mourut cinq mois après à la fin de Septembre 1506 à l'âge de vingt-huit ans. Il laissa deux Princes Charles & Ferdinand, & une Princesse nommée Marie, qui épousa dans la suite Louis Roi de Hongrie. La mort de Philippe augmenta encore la maladie de la Reine Jeanne. Quelque soin qu'on prit de cacher ses folies,

XLIV.

Mort de  
Philippe I.

Cette mort  
augmente la  
maladie de la  
Reine Jeanne.

Elle fait ouvrir le cer-

cueil de son  
mari.

il sembloit qu'elle s'appliquât à les faire éclater. Le jour de la Toussaint elle voulut aller à la Chartreuse de Miraflores où l'on avoit mis en dépôt le corps du Roi son époux jusqu'à ce qu'il fût inhumé à Grenade, comme il l'avoit ordonné: Après y avoir fait ses dévotions, il lui prit envie de faire ouvrir son tombeau pour avoir la triste consolation de le voir. On lui représenta tout ce qui étoit capable de l'en détourner: mais bien loin d'y avoir égard, elle s'emporta, & commanda avec menaces qu'on lui obéit. On ouvrit donc le tombeau & on en tira le cercueil. Le Nonce du Pape, les Ambassadeurs de l'Empereur Maximilien & du Roi Ferdinand, & quelques Evêques y furent appelés. Quoique le corps n'eût presque plus la figure d'homme, la Reine le regarda & le toucha plusieurs fois sans répandre une seule larme; après quoi on referma le cercueil, qu'elle fit couvrir d'étoffes d'or & de soie. Elle vécut jusqu'en 1535. Ferdinand son pere fut déclaré Régent de la Castille, jusqu'à ce que Charles de Luxembourg fils de Jeanne la folle fût en état de gouverner. Nous sommes obligés de renvoyer à l'histoire du seizième siècle la fin du Regne de Ferdinand d'Arragon, qui ne mourut que l'an 1516.

## XI.

XI.V.  
Ximenès fon-  
de l'Universi-  
té d'Alcala.

Ximenès Archevêque de Tolède fut proprement celui qui gouverna l'Espagne sous les regnes de Ferdinand, d'Isabelle, de Jeanne, de Philippe & de Charles. Nous n'entrerons point dans le détail de la vie de ce Prélat, qui passe pour un grand politique. Nous n'en rapporterons que ce qui a plus de rapport à notre objet. Avant son voyage de Grenade, doux

nous  
& de  
verfi  
plus  
que  
puisc  
étude  
titre  
comp  
ses fo  
lui ob  
pour  
mens  
grand  
Unive  
l'Espa  
fonde  
ma de  
plus h  
le des  
vrage  
L'A  
à trav  
glotte  
Dans  
un gra  
langu  
tres,  
la par  
& que  
temen  
Hébre  
la Ve  
Latine  
ses Ch  
de Mo  
ductio

nous avons parlé, il en avoit fait un à Alcala, & dès-lors il avoit résolu d'y établir une Université sur le modèle de celle de Paris, la plus célèbre de toute l'Europe. Ce n'est pas que ce Prélat en soit le premier fondateur, puisqu'il y avoit fait lui-même ses premières études : mais outre qu'elle ne portoit pas le titre d'Université, c'étoit si peu de chose en comparaison de ce qu'elle devint depuis par ses soins, ses bienfaits, & les privilèges qu'il lui obtint, qu'elle fait gloire de le reconnoître pour son fondateur. Les premiers commencemens en furent foibles, comme dans tous les grands établissemens ; mais dans la suite cette Université est devenue une des plus célèbres de l'Espagne. On jeta la même année 1499 les fondemens du principal Collège, qu'on nomma de Saint Ildephonse. Pierre Gumiel un des plus habiles architectes de son tems, en donna le dessein & se chargea de la conduite de l'ouvrage.

L'Archevêque de Tolède commença en 1502 à travailler au grand projet d'une Bible Polyglotte, c'est-à-dire, en plusieurs Langues. Dans ce dessein il fit venir d'Alcala à Tolède

XLVI.  
Ce Prélat travailla à la Bible Polyglotte.

un grand nombre de savans hommes dans les langues Grecque, Hébraïque, Arabe & autres, dont la connoissance est nécessaire pour la parfaite intelligence de l'Ecriture Sainte, & que ce Prélat avoit autrefois apprises exactement. On trouve dans cette Bible le Texte Hébreu de la manière dont les Juifs le lisent ; la Version Grecque des Septante ; la Version Latine de Saint Jérôme ; & enfin les paraphrases Chaldaïques d'Onkelos sur les cinq livres de Moÿse seulement : & l'on a joint une Traduction littérale au Grec des Septante. Il y a

deux Préfaces à la tête : la première adressée à Leon X , parce que cette Bible ne fut imprimée qu'en 1515 ; & l'on y remarque que Ximenès qui en est l'auteur , y dit en termes formels , qu'il est très-utile à l'Eglise de donner au public les originaux de l'Ecriture Sainte , soit parce qu'il n'y a aucune traduction qui puisse parfaitement représenter les originaux , soit parce qu'on doit , selon le sentiment des Saints Peres , avoir recours au Texte Hébreu pour les livres de l'ancien Testament , & au Grec pour ceux du nouveau. La seconde Préface semble n'être pas de Ximenès , parce que tout ce qu'il a dit dans la première en faveur du Texte Hébreu y est détruit ; puisqu'on y lit que l'ancienne version Latine a été placée entre le Texte Hébreu & celui des Septante , comme entre la Synagogue & l'Eglise Orientale , pour représenter Jesus-Christ entre deux Jarrons. Une comparaison si ridicule ne paroît pas digne de Ximenès , outre qu'elle contredit la première Préface qui est certainement de ce Prélat.

On n'a pas fait difficulté de corriger les traductions Grecque & Latine sur le texte Hébreu , & souvent même assez mal à propos , & sans aucune nécessité ; ce qui est arrivé principalement dans la Version des Septante , qu'on a réformée ou plutôt corrompue en plusieurs endroits , pour la rendre plus conforme à l'original Hébreu. L'on a fait la même chose à l'égard de la Vulgate. Comme les exemplaires Latins en étoient fort défectueux , on s'en est aussi donné la liberté de la réformer , non-seulement sur d'anciens exemplaires Latins , mais même sur le texte Hébreu ; de sorte qu'on ne s'est pas contenté d'en ôter les fautes des co-

piste  
ses c  
véqu  
don  
celle  
moi  
ses ,  
Tali  
dans  
blia  
Po  
y vo  
sans  
man  
là mi  
ce qu  
d'io  
sion  
Les e  
assez  
mer t  
en pl  
roit l  
plair  
puis  
d'An  
de Pa  
tre c  
Bible  
fit en  
& Ch  
fin da  
que d  
qui le  
On tr  
ze an  
beauc

listes , mais on en a retranché plusieurs choses qu'on a crû n'y devoir pas être. L'Archevêque de Toledé ne jugea pas à propos de donner d'autres paraphrases Chaldaïques que celle d'Onkelos sur le Pentateuque. Il fit néanmoins traduire en Latin les autres paraphrases , après en avoir retranché les fables du Talmud ; mais il se contenta de les mettre dans la Bibliothèque d'Alcala , & ne les publia pas , parce que la mort le prévint.

Pour ce qui est du nouveau Testament , on y voit le texte Grec imprimé sans accens & sans esprits , parce qu'en effet les plus anciens manuscrits n'en ont point , & qu'on a crû par là mieux représenter les originaux Grecs. C'est ce qu'on n'a pourtant point observé dans l'édition des Septante , parce que c'est une version de l'Ecriture & non pas un texte original. Les exemplaires qu'avoit l'Archevêque étoient assez bons ; mais pour les avoir voulu réformer sur le texte Hébreu , on les a corrompus en plusieurs endroits , parce qu'alors on ignoroit la véritable manière de corriger les exemplaires Grecs. Cependant on a réimprimé depuis cette même édition d'Alcala dans la Bible d'Anvers ou de Philippe II , dans la Polyglotte de Paris de M. le Jay , & dans la Bible à quatre colonnes attribuée à Vatable. Outre la Bible dont nous venons de parler , Ximenès fit encore un Dictionnaire des mots Hébreux & Chaldaïques de la Bible , qu'on trouve à la fin dans plusieurs exemplaires ; mais qui manque dans la plupart par la négligence de ceux qui les firent relier après la mort de ce Prélat. On travailla à cette Bible pendant plus de douze ans : Ximenès s'y appliqua lui-même avec beaucoup d'assiduité , & en fit toute la dépen-

se, qui monta à des sommes immenses. Il acheta quatre mille écus sept exemplaires en Hébreu. Il donna tout ce qu'on voulut pour des manuscrits Grecs & Latins, anciens de huit cents ans. Nous aurons encore occasion de parler dans le volume suivant de Ximenès qui ne mourut qu'en 1517.

## X I.

XLVII.  
Affaires de  
l'Eglise & du  
Royaume de  
Portugal.

Découverte  
de l'Isle de  
Maderè &  
des Indes  
Orientales.

Jean I dit le Grand régnoit en Portugal au commencement du quinziesme siècle. En 1415 il fit une expédition en Afrique, & prit Ceuta la veille de l'Assomption. Les Portugais animés par la libéralité d'Henri son fils, découvrirent en 1420 de nouvelles Isles & de nouvelles nations dans la vaste étendue de l'Océan. La flotte que ce Prince avoit envoyée, découvrit d'abord entre Lisbonne & les Isles fortunées, une autre Isle, petite à la vérité, mais excellente pour la bonté de l'air & du terroir, à laquelle on donna le nom de Madere, parce qu'elle étoit remplie de bois taillis. De-là, poussant plus avant le long des Côtes de l'Afrique, la flotte pénétra jusqu'aux extrémités de l'Orient, & découvrit encore les Indes Orientales, qui jusqu'alors avoient été inconnues, du moins du côté de la mer. Les trois chefs de cette navigation si difficile, furent Jean Gonsalve & Tristan, qui réunirent cette Isle de Madere au Royaume de Portugal; & Gilles Annius, qui fit connoître la Religion Chrétienne aux nations que l'on venoit de découvrir. Afin d'exciter les Portugais à entreprendre encore de semblables voyages, le Duc Henri obtint du Pape Martin V, que tout ce qu'ils découvreroient depuis le promontoire de Ganare jusqu'aux extrémités des Indes, leur appartendroit: ce qui fut confir-

nié par  
le vo  
çoit  
Pape  
vroit.  
En  
secon  
fille  
cette  
la cér  
dre de  
la suite  
d'Espa  
vingt-  
exemp  
augme  
donna  
chefs  
gne, c  
gne, s  
être le  
non-se  
mais e  
y adm  
Jean  
& le po  
1433,  
avoir  
ma le  
grande  
guerre  
à Allie  
de Sai  
pour r  
une vi  
qui est  
gal. I

né par les Papes les successeurs, comme on le voit par différentes Bulles. On ne conçoit pas trop quel droit pouvoit avoir le Pape sur ces nouveaux pays que l'on découvroit.

En 1429, le Duc de Bourgogne épousa en secondes nées à Bruges en Flandres Isabelle fille de Jean Roi de Portugal. Ce fut dans cette occasion que pour rendre plus solemnelle la cérémonie de son mariage, il institua l'Ordre des Chevaliers de la Toison d'or, qui dans la suite est passé aux Archiducs & aux Rois d'Espagne. Cet Ordre fut d'abord composé de vingt-quatre Chevaliers nobles & d'une vie exempte de reproches. Ensuite ce Prince en augmenta le nombre jusqu'à trente-un, & ordonna que lui & ses successeurs en seroient les chefs & les Grands-Maitres. Le Roi d'Espagne, comme héritier de la maison de Bourgogne, se fait encore aujourd'hui honneur d'en être le chef, & de le conserver dans son éclat, non-seulement par la noblesse & la dignité, mais encore par le petit nombre de ceux qu'il y admet.

Jean Roi de Portugal surnommé le Grand & le pere de la patrie, mourut à Lisbonne en 1433, âgé de soixante & seize ans, après en avoir régné quarante-huit. Le peuple le nomma le Roi d'heureuse mémoire, à cause de ses grandes actions pendant la paix & pendant la guerre. On l'enterra avec beaucoup de pompe à Alliombaré dans un monastère de l'Ordre de Saint Dominique, qu'il avoit fait bâtir, pour reconnoître la protection de Dieu dans une victoire remportée sur les Castillans, & qui est devenu la sépulture des Rois de Portugal. Il laissa plusieurs enfans de Philippe son

XLVIII.

Etablissement de l'Ordre de la Toison d'or.

XLIX.

Mort du Roi Jean I.

Son fils Edward lui succède.

épouſe morte en 1414, & un fils naturel nommé Alphonſe, premier Duc de Bragançe. C'eſt de cet Alphonſe que la famille qui regne aujourd'hui en Portugal tire ſon origine. Edouard fils aîné de Jean lui ſuccéda à l'âge de quarante deux ans, ayant déjà pluſieurs enfans de ſa femme Eléonore d'Arragon. Son aîné fut Alphonſe, à qui les Portugais donnerent pour la première fois la qualité de Prince du vivant de ſon pere. Il obtint du Pape que les Chevaliers de l'Ordre de Saint Jacques & de Saint Jean ſeroient diſpenſés de leur vœu de chaſteté, & pourroient ſe marier. S'étant retiré en 1438 dans un monaſtère pour éviter la peſte qui affligeoit ſon Royaume, il en fut attaqué & mourut âgé de quarante-ſept ans dans la cinquième année de ſon regne. Il avoit fait, un an ou deux avant ſa mort, une entrepriſe ſur Tanger en Afrique, qui lui fut très-funeſte. Les Portugais enveloppés par une multitude d'ennemis, furent obligés de composer avec le Roi de Fez, s'engagerent à rendre Ceuta, & laiſſerent en ôtage Ferdinand frere du Roi. Sur le refus qu'on fit en Portugal de remettre aux infidèles une place ſi importante, l'Infant Ferdinand fut retenu en priſon où il mourut en odeur de ſaineté l'an 1443. Edouard eut pour ſucceſſeur Alphonſe V l'aîné des trois Princes qu'il avoit eus d'Eléonore fille de Ferdinand Roi d'Arragon & de Sicile. Cette Princeſſe fut d'abord recon nue pour Régente du Royaume, & eut la tutelle du Roi ſon fils, qui n'avoit que ſix ans. Mais enſuite elle fut contrainte de ſe retirer en Caſtille, où elle mourut miſérablement. Les Portugais après l'avoir chafſée, choiſirent Pierre Duc de Conimbre & oncle

du je

En  
frere  
Chriſt  
bleſſe  
friquer  
Ceuta  
bord  
l'empo  
Gouve  
parti,  
trente  
infante  
cinqua  
défendi  
vivres  
leurs cl  
trente P  
les Mau  
noit du  
le ſiège  
perdu p  
donnere  
nons &  
expédition  
dre de C  
fixa le n  
bre de  
avec Fe  
France  
étoit à  
grand ef  
de deſce  
Terre-Sa  
ſon fils,  
Roi de F

du jeune Roi, pour gouverner le Royaume.

X I I.

En 1458, Alphonse accompagné de son frere Ferdinand Grand-Maître de l'Ordre de Christ, de son oncle, & de l'élite de la Noblesse de son Royaume, s'embarqua pour l'Afrique & mit pied à terre à Alcaçar près de Ceuta, malgré la résistance des Maures qui bordoient le rivage. Il attaqua la place & l'emporta dès le premier assaut. Il y mit un Gouverneur & alla à Ceuta. A peine fut-il parti, que le Roi de Fez investit Alcaçar avec trente mille chevaux & une très-nombreuse infanterie. Il fit battre la place avec plus de cinquante pièces d'artillerie. Les assiégés se défendirent avec une valeur incroyable. Les vivres leur ayant manqué, ils mangèrent tous leurs chevaux, excepté trente avec lesquels trente Portugais choisis firent une sortie sur les Maures, & montrèrent un courage qui tenoit du prodige. Les Maures ayant continué le siège toute l'année, se retirèrent après avoir perdu plus de cent mille hommes, & abandonnerent aux assiégés une partie de leurs canons & de leurs bagages. Au retour de cette expédition, Alphonse institua un nouvel ordre de Chevaliers, appelés de l'Epée, dont il fixa le nombre à vingt-sept, qui étoit le nombre de ses années. Il eut de grands démêlés avec Ferdinand Roi de Castille. Il vint en France demander du secours à Louis XI qui étoit à Tours, mais sa négociation n'eut pas grand effet: ce qui lui fit prendre la résolution de descendre du Trône pour passer dans la Terre-Sainte. Il écrivit à l'Infant Dom Jean son fils, lui ordonna de se faire proclamer Roi de Portugal, & s'étant déguisé quitta la

L.  
Regne d'Al-  
phonse V  
fut nommé  
l'Africain.

Cour de France pour aller exécuter son dessein. Deux jours après, Ravinet Gentilhomme Normand l'ayant reconnu, en donna avis à ses gens, qui vinrent le joindre, & à force d'instances l'engagèrent à retourner dans ses Etats. Dès qu'il fut arrivé, D. Jean son fils lui remit le sceptre, qu'il n'avoit pris que par son ordre. Alphonse mourut de la peste en 1481 âgé de quarante-neuf ans, après en avoir regné quarante-trois. Il laissa de la Reine Isabelle morte en 1455, Jean son successeur, & une Princesse nommée Jeanne, qui refusa l'alliance de l'Empereur Maximilien I, celle de Charles VIII Roi de France, & de Richard III Roi d'Angleterre, pour consacrer à Dieu sa virginité.

## XIII.

LI. Jean II dit le Grand, fut proclamé Roi le lendemain de la mort de son pere. Deux ans après, il fit arrêter & punir de mort le Duc de Bragance. Ce fut sous son Regne que les Portugais & les Espagnols pénétrèrent dans des pays inconnus jusqu'alors. Ces nouvelles découvertes sont un des plus grands événemens du quinziesme siècle. Elles ouvrirent une porte aux Chrétiens, pour porter la connoissance de Jesus-Christ dans les contrées les plus éloignées; & donnèrent à l'Eglise le moyen d'étendre ses branches d'un bout de l'univers à l'autre. Nous ne croyons pas devoir passer légèrement sur un pareil événement, qui intéresse d'une manière si particulière la Religion.

III. On commença à découvrir les Indes Occidentales l'an 1485. Cette découverte se fit par les soins de Christophe Colomb. Il étoit né dans un petit bourg près de Gènes. Après avoir étudié

étu  
s'ap  
en  
de  
d'A  
de c  
dere  
conq  
den  
seul  
de Po  
avant  
décou  
Colo  
Carav  
aux I  
doit n  
tion, r  
marqu  
Jean,  
ce Gene  
Colo  
ment du  
& expo  
présenta  
gea le P  
Grenade  
qui sure  
point af  
dre, &  
tant d'o  
de là en  
de son fr  
envoyé  
Henri V  
Mais le  
niqua so  
Tome

étudié la Cosmographie & l'Astronomie, il couvrit les Indes Occidentales. s'appliqua à la navigation. Il passa d'abord en Portugal avec Doria, que la République de Genes envoyoit au Roi Jean en qualité d'Ambassadeur. Il épousa à Lisbonne la fille de celui qui avoit découvert les Isles de Madere & de Porto-Santo. Ce fut alors qu'il conçut le dessein de découvrir les Indes Occidentales. Mais comme il ne pouvoit soutenir seul une telle entreprise, il la proposa au Roi de Portugal, auquel il demanda de si grands avantages, que ce Prince essaya d'en faire la découverte par un autre sur les instructions de Colomb. Il fit donc partir secrettement une Caravelle, sous prétexte d'envoyer des vivres aux Isles du Cap verd. Celui qui la commandoit ne sachant ni l'astronomie ni la navigation, ne put suivre la route que Colomb avoit marquée. A son retour il persuada au Roi Jean, que tout ce que lui avoit fait espérer ce Genois étoit une chimère.

Colomb n'ayant pas été écouté favorablement du Roi de Portugal, passa en Castille, & exposa son dessein à un Seigneur, qui le présenta au Roi Ferdinand. Ce Prince chargea le Prieur de Prado, depuis Archevêque de Grenade, d'examiner le projet proposé. Ceux qui furent choisis pour cet examen, n'étant point assez habiles, n'y purent rien comprendre, & renvoyerent Colomb, qui rebuté de tant d'obstacles, voulut passer en France, & de là en Angleterre, pour avoir des nouvelles de son frere Barthelemy Colomb, qu'il avoit envoyé faire la même proposition au Roi Henri VII monté depuis peu sur le Trône. Mais le Prieur Jean Perez, à qui il communiqua son dessein, le pria de différer jusqu'à

ce qu'il eût parlé à la Reine Isabelle. Colomb ne fut pas plus heureux cette seconde fois que la première ; & il étoit sur le point de se retirer & de partir pour la France, lorsque ce Seigneur à qui il s'étoit d'abord adressé, offrit à la Reine Isabelle de faire les avances pour la première navigation. La Reine l'accepta, & le Secrétaire d'Etat expédia des Lettres Patentes, par lesquelles Colomb étoit déclaré Amiral de l'Océan, & Viceroy de la terre ferme & des Isles qu'il découvreroit, avec plein pouvoir de mettre & d'ôter les Gouverneurs & les Juges à sa volonté. Colomb fit équiper trois Caravelles, avec lesquelles il mit à la voile. Il prit la route des Canaries, & y demeura quelques jours. Les Isles Canaries sont à l'Occident de l'Afrique, à l'opposite des Royaumes de Fez & de Maroc, & les Castellans avoient fait la conquête de quelques-unes de ces Isles cinq ou six ans auparavant. Colomb, après avoir essuyé de grands périls, & souffert le murmure de ses gens, qui le menaçoient de se révolter, parce qu'ils croyoient ses entreprises impossibles, découvrit enfin les Isles de Lucaies, dont il prit possession au nom du Roi de Castille & d'Arragon. Il nomma la principale, l'Isle de Saint Sauveur. Il en gagna les habitans, en leur donnant des colliers de verre, qu'ils estimerent plus que des diamans. Colomb découvrit ensuite d'autres Isles auxquelles il donna différens noms : de la Conception, de Fernandine, de la Soamete, & d'Isabelle. Il remit ensuite à la voile, & alla mouiller à l'Isle de Cuba, où il fit radouber ses vaisseaux. Après s'être embarqué avec douze Indiens qu'il fit monter sur son bord, il arriva à l'Isle de Bocchio qu'il appella l'Espa-

gn  
qu  
de  
fab  
sec  
déb  
aya  
l'Es

V  
de P  
une  
nitie  
Cong  
gran  
Roi J  
rance  
dans l  
pour c  
riva à  
ser, &  
l'on b  
titre d  
pour c  
équipe  
& y fit  
la con  
succès  
des Of  
flotte,  
peste &  
de plus  
qui pé  
rent éc  
stianif  
le Roi  
seule fe

gnole. Il y fut visité par le Roi de cette Isle , qui entra dans son navire & dina avec lui. Un de ses vaisseaux ayant échoué sur un banc de sable , il fut secouru par ce Prince , & avec ce secours il sauva tout ce qui étoit dessus. Des débris du vaisseau il fit faire une tour , & y ayant laissé quelques Espagnols , il partit pour l'Espagne.

X I V.

Vers l'an 1492 Jean II dit le Grand , Roi de Portugal , envoya dans les Indes Orientales une flotte sous la conduite de Cane noble Vénitien , qui fit la découverte du Royaume de Congo & de Beni , & ensuite celle du plus grand Cap qui soit dans le monde , auquel le Roi Jean donna le nom de Cap de bonne Espérance. Ce Prince envoya quelque tems après dans le Royaume de Congo , Gonçalo de Souza pour continuer ces découvertes. Gonçalo arriva à Azorio , dont le Souverain se fit baptiser , & fut nommé Emmanuel. Il permit que l'on bâtît une Eglise dans sa capitale sous le titre de Sainte-Croix. Le Roi de Portugal pour cultiver ces heureux commencemens , fit équiper trois galères dans le port de Lisbonne , & y fit embarquer des Missionnaires. Il donna la conduite de ces Galères à Gonçalo ; mais le succès ne répondit point à ses desirs. Chacun des Officiers voulant commander dans cette flotte , la division se mit parmi eux ; & la peste & d'autres maladies y causerent encore de plus grands troubles. Il y en eut beaucoup qui périrent. Ceux des Missionnaires qui purent échapper , tâcherent d'affermir le Christianisme dans le Royaume de Congo. Mais le Roi ne pouvant se résoudre à n'avoir qu'une seule femme , retourna à l'Idolâtrie. Alphon-

LIII.

Découverte du Royaume de Congo & de Beni , & du Cap de Bonne Espérance.

Comment on y établit le Christianisme.

Le son fils aîné, qui s'étoit fait aussi baptiser, n'imita pas l'exemple de son pere, & persévéra dans le Christianisme.

LIV.  
Suite des découvertes de Colomb.

Le Pape donne tous ces pays aux Rois d'Espagne.

Cette même année 1492, le Pape Alexandre VI donna à Ferdinand Roi d'Arragon l'investiture de tout le pays que Christophe Colomb avoit déjà découvert, & qu'il découvreroit à l'avenir, à condition qu'il n'entreprendroit rien sur les découvertes du Roi de Portugal. En faveur de cette concession du Pape, dont il est étonnant que Ferdinand ait cru avoir besoin, ce Prince fit partir Colomb avec une seconde flotte. Après une longue navigation il arriva aux Isles Caribes. Il passa de-là aux Antilles, dont les principales sont la Martinique & la Guadeloupe. Etant ensuite allé à l'Isle Espagnole dont il avoit fait autrefois la découverte, il apprit que ceux qu'il y avoit laissés étoient morts, & que la tour qu'il s'avoit bâtie étoit brûlée. Il s'avança un peu plus, & ayant trouvé un lieu commode, il y fit construire un fort qui fut appelé Isabelle, du nom de la Reine de Castille. Ensuite il découvrit les mines de Libao, & fit voile vers l'Isle de Cuba, qu'il prit d'abord pour la terre ferme, à cause de sa grande étendue. De-là il traversa la Jamaïque, où il fut contraint d'en venir à une action avec les Indiens, qui voulurent l'empêcher d'entrer dans le port. Il retourna ensuite à l'Isle Espagnole, dont il découvrit la partie méridionale. La plupart des Insulaires se joignirent pour l'empêcher de s'y établir. Mais quoiqu'il n'eût que deux cents hommes de pied, & vingt chevaux avec quelques chiens, il en vint aux mains avec les Insulaires, dont le nombre étoit prodigieux, & les défit. Cette victoire lui acquit une si

gra  
réfi  
fabr  
reco  
cher  
L  
qu'i  
noît  
vinc  
d'An  
qu'il  
cette  
Roi  
donn  
à cinc  
On d  
nner l  
qu'il  
pareil  
soin-c  
impor  
ces di  
leva,  
table,  
lequel  
tout d  
assez f  
d'autre  
Mais C  
plus ai  
me il le  
l'œuf te  
rire &  
Colom  
pût fair  
cepend  
si aisée

grande réputation, que personne n'osa plus résister. Il achèva tranquillement le fort d'Isabelle, en fit construire trois autres, & retourna en Espagne avec de grandes richesses.

Le Roi Ferdinand fut fort content du récit qu'il fit de son voyage. Dès qu'il eut fait connoître le moyen de conquérir ces riches Provinces, on résolut de l'y envoyer en qualité d'Amiral des Indes; & tous les privilèges qu'il demanda lui furent accordés. L'acte de cette concession est du mois de Mai 1493. Le Roi l'ennoblit, lui & toute sa postérité, & lui donna pour armes une mer d'argent & d'azur à cinq Isles d'or avec un monde pour cimier. On dit que quelques Seigneurs voulant diminuer la gloire qu'il s'étoit acquise, soutinrent qu'il n'y avoit personne qui ne pût faire une pareille découverte, & que l'on n'avoit pas besoin d'un Italien pour une entreprise si peu importante. Colomb qui étoit présent à tous ces discours, ne répondit rien; mais il se leva, alla chercher un œuf, l'apporta sur la table, & demanda à tous ceux de l'assemblée lequel d'entre eux pourroit faire tenir cet œuf tout droit sur la table. Quelques-uns furent assez simples pour entreprendre de le faire: d'autres dirent que la chose étoit impossible. Mais Colomb leur repliqua que rien n'étoit plus aisé, en cassant l'œuf par le bout, comme il le fit dans le moment même, & plaça l'œuf tout droit sur la table. Chacun se mit à rire & se moqua de la prétendue adresse de Colomb, puisqu'il n'y avoit personne qui n'en pût faire autant. Il est vrai, repartit Colomb; cependant aucun de vous n'a pu faire une chose si aisée, avant que je la lui eusse apprise. Il

en est de même de la découverte du nouveau monde : personne n'a pu la faire avant moi , & chacun la croit facile après que je l'ai faite.

LV.  
Quel usage font les Chrétiens de ces nouvelles découvertes.

Ferdinand & Isabelle ne manquèrent pas de donner avis à Alexandre VI de l'heureux succès de la navigation de Colomb. Ce Pape , qui croyoit relever son autorité en donnant ce qui n'étoit point à lui , leur adressa un Bref par lequel il leur accorde à perpétuité à eux & à leurs successeurs , toutes les isles & terres fermes découvertes & à découvrir vers l'Occident & le midi , tirant une ligne d'un pôle à l'autre. Et pour empêcher toute contestation , Alexandre dans trois Bulles qu'il donna sur ce sujet , dit que cette ligne sera distante des Isles Açores & du Cap verd , de cent lieues du côté de l'Occident & du Midi ; de sorte néanmoins que toutes les isles & terres fermes qui seroient possédées par quelque Roi ou Prince Chrétien , demeureroient en sa possession , sans que les Rois de Castille y pussent prétendre aucun droit. Le Pape ajoute qu'il ne leur fait cette donation qu'à condition qu'ils enverroient dans ces isles des hommes zélés , sçavans , & vertueux , pour instruire les peuples des vérités de la Religion. Cette clause fut fort mal exécutée , parce que les Chrétiens qui découvroient de nouveaux pays , avoient infiniment plus d'avidité pour l'or des habitans , que de zèle pour le salut de leurs ames. Les autres conditions ne furent pas mieux gardées. Les Portugais prétendirent que les nouvelles terres découvertes leur appartenoient par la concession que le Pape Eugene IV en avoit faite à leur Roi. Les Castillans s'appuyèrent sur la Bulle d'Alexandre VI. On tint

plusie  
tira d  
quelq  
xandr  
natio  
Portug  
broui  
voya  
res , c  
Bail R  
gea d'  
Il  
songe  
ries. L  
entrep  
l'Isle  
partie  
étendu  
bourg  
mée l  
être l  
sonm  
seaux  
avec d  
recon  
venue  
Les E  
en éto  
à Alp  
vices.  
Jea  
même  
en av  
Eléon  
Duc d  
phon  
nomr

plusieurs assemblées sur ces contestations ; on tira de nouvelles lignes ; on en vint même quelquefois aux mains. Mais comme Alexandre VI vouloit soutenir sa prétendue donation faite aux Rois de Castille , celui de Portugal fut obligé de céder pour ne pas se brouiller avec le Pape. Le Roi Ferdinand envoya dans ce nouveau pays douze Missionnaires , dont on dit que le premier étoit Bernard Bail Religieux Franciscain , que le Pape chargea d'une Bulle.

Il y avoit plusieurs années que ce Prince songeoit à faire la conquête des Isles Canaries. En 1495 Alphonse de Lugo chef de cette entreprise , soumit à la Couronne de Castille l'Isle de Teneriffe & celle de Palma , qui font partie des Canaries. La première est assez étendue , & renferme un grand nombre de bourgs. Il y a au milieu une montagne nommée le Pic Adam ou de Teneriffe , qu'on dit être la plus élevée de l'univers , & dont le sommet finit en pointe de diamant. Les vaisseaux la découvrent de plus de cinquante lieues avec des lunettes d'approche ; elle leur sert de reconnoissance , & quelques nations sont convenues d'y faire passer le premier méridien. Les Espagnols chasserent de cette Isle celui qui en étoit Roi , & en donnerent le gouvernement à Alphonse de Lugo en récompense de ses services.

Jean II Roi de Portugal mourut dans cette même année 1495 âgé de quarante ans , après en avoir régné quatorze. Il avoit épousé Eléonore fille aînée de l'Infant Ferdinand Duc de Visée , dont il n'eut que l'Infant Alphonse mort avant lui. Emmanuel qu'on surnomma le Fortuné , fils de Ferdinand Duc de

LVI.  
On fait la conquête de l'Isle Teneriffe.

LVII.  
Nouvelles conquêtes dans les Indes Orientales.

Vifée, & de Béatrix fille de Jean, grand Maître de Saint Jacques & Connétable de Portugal, succéda à Jean II. son cousin, qui l'avoit déclaré héritier de la Couronne. Marchant sur les traces de ses prédécesseurs, il mit plusieurs fois des vaisseaux en mer pour faire des découvertes & des conquêtes dans les pays inconnus. Vasquès & Paul Gama freres, gentils-hommes Portugais, s'étant embarqués l'an 1497, firent la découverte de toute la côte Orientale d'Ethiopie, & de la plûpart des isles qui s'y trouvent, & enfin arrivèrent au Royaume de Malabar. Ils y virent l'Empereur, qui leur donna une audience favorable. Les Mahométans qui étoient dans le pays, indisposèrent ce Prince contre les Portugais, & les Gama leurs chefs, après avoir été exposés aux plus grands dangers, retournèrent à Lisbonne où ils n'arrivèrent qu'en 1499. Le Roi envoya une nouvelle flotte aux Indes sous la conduite de Dom Pedro Alvarès Cabrera. Il découvrit en passant le Brésil, & en prit possession au nom du Roi son maître. Ce fut dans ce voyage que les Portugais commencèrent le commerce des épiceries, inconnu jusqu'alors.

## X. V.

LVIII.  
Troisième  
voyage de  
Colomb.

Sa mort.

Vers le même tems Christophe Colomb fit un troisième voyage dans les Indes, & arriva heureusement aux Isles du Cap verd. Il passa ensuite à Pare, où les femmes portoient des brasselers de grosses perles. Il en fit des échanges avec des bassins de léton, & les destina pour la Reine Isabelle. De-là il se rendit à l'Isle Espagnole, où il appaisa des troubles qui s'étoient élevés entre ceux qu'il y avoit laissés. Il y eut ensuite une nouvelle division

que  
écriv.  
loir  
Colon  
y ren  
Roi y  
& le f  
Lorsq  
tre en  
ses bo  
ladoli  
porta  
comm  
Nous  
eomp  
tre. E  
conno  
primé  
Le F  
servi à  
mer A  
tant de  
qu'il v  
veaux  
de Flo  
présent  
s'emba  
petite  
Mai 14  
là terre  
revint  
tendit  
me qui  
honneu  
l'unive  
mens  
meat à

que Colomb ne put appaiser. Les rebelles écrivirent en Espagne, & l'accusèrent de vouloir devenir Souverain de l'Isle Espagnole. Colomb eut ordre de revenir à la Cour pour y rendre compte de sa conduite. Celui que le Roi y envoya, s'empara du Palais de Colomb, & le fit passer en Espagne chargé de chaînes. Lorsqu'il fut arrivé à Cadix, le Roi le fit mettre en liberté & lui rendit peu de tems après ses bonnes graces. Il mourut l'an 1506 à Valladolid à l'âge de soixante-quatre ans, & l'on porta son corps aux Chartreux de Séville, comme il l'avoit ordonné par son testament. Nous avons l'histoire de Christophe Colomb composée par son fils Ferdinand qui étoit Prêtre. Elle fut traduite en Italien, & on ne la connoît presque que par cette traduction imprimée deux fois à Venise.

Le Roi Ferdinand dont les vaisseaux avoient servi à découvrir un nouveau monde dans la mer Atlantique, s'acquit par ces découvertes tant de réputation & de si grandes richesses, qu'il voulut encore tenter de trouver de nouveaux pays. Améric Vespucci Italien, natif de Florence & qui étoit alors en Espagne, se présenta pour l'exécution de ce projet, & s'embarqua en qualité de marchand sur une petite flotte. Il partit d'Espagne au mois de Mai 1497, parcourut les Côtes de Paria & de là terre ferme jusqu'au Golfe de Mexique, & revint en Espagne dix-huit mois après. Il prétendit avoir le premier découvert la terre ferme qui est au-delà de la ligne; & il eut un honneur que n'ont pu obtenir tous les Rois de l'univers, en donnant son nom à ces pays immenses des Indes Occidentales, non-seulement à la Septentrionale ou Mexicaine, mais

LIX.

Améric Vespucci découvre l'Amérique.

encore à la Méridionale ou Péruane, qui ne fut découverte qu'en 1525 par François Pizarro Espagnol. Un an après ce premier voyage, Améric en fit un second, & commanda six vaisseaux sous les enseignes du Roi Ferdinand & de la Reine Isabelle. Il alla au-delà des Isles Antilles, sur les côtes de la Guaiane & de Venezuela, & revint en 1500 à Cadix, d'où il se retira à Séville. Le peu de reconnoissance que lui témoignèrent les Espagnols, le rebuta & lui fit prendre la résolution de ne plus entreprendre de nouveaux voyages.

**LX.** Emmanuel Roi de Portugal qui avoit succédé à Jean II, travailloit de son côté à faire de nouveaux voyages d'Amérique. Ayant oui parler du mécontentement d'Améric, il l'attira dans son Royaume, & lui donna trois vaisseaux pour entreprendre un troisième voyage dans les Indes. Améric partit de Lisbonne en 1501. Il courut les côtes d'Afrique jusqu'à Sierrô Liona, & la côte d'Angola. Ensuite il passa le long de celle du Brésil, dont il acheva l'entière découverte jusqu'à celles des Patagons. Il revint l'année suivante en Portugal par la côte de Guinée. Le Roi Emmanuel fort satisfait, lui donna le commandement de six vaisseaux, avec lesquels il fit un quatrième voyage en 1503. Il passa le long des Côtes d'Afrique & du Brésil; & dans le dessein de découvrir un passage pour aller par l'Occident dans les Moluques, il fut à la Baye de tous les Saints jusqu'aux Abrolhos & à la Rivière de Curabado. Mais comme il manquoit de provisions, & qu'il ne pouvoit avancer à cause du mauvais tems, il prit le parti de retourner en Portugal, où il arriva en 1504. Il y mourut

qua  
une  
dia  
E  
latic  
prof  
évén  
dale  
Evêc  
lais  
conv  
cond  
vie d

Eg

L  
Sultā  
fut m  
1402  
retiré  
Bajaz  
recon  
merla  
de dé  
frere  
cours  
Musa  
frere.

quatre ans après, laissant plusieurs lettres & une relation de ses quatre voyages, qu'il dédia à René II Duc de Lorraine.

En 1498 l'Eglise d'Espagne eut la consolation de voir près de trois cens Juifs faire profession de la Religion Chrétienne. Cet événement répara en quelque sorte le scandale que causa la chute de Pierre d'Aranda Evêque de Calahorra & Maître du sacré Palais, qui presque dans le même tems fut convaincu de Judaïsme. Il fut dégradé, & condamné à être renfermé pendant toute sa vie dans le château Saint-Ange à Rome.

LXI.

Juifs convertis.  
Evêque dégradé & mis en prison perpétuelle.

---

## ARTICLE XI.

### *Eglise Grecque. Conquêtes des Turcs sur les Chrétiens.*

#### I.

LE fameux Tamerlan Empereur des Tartares ayant défait & pris Bajazet I. ce Sultan des Turcs si connu par ses victoires, fut maître de l'Empire Ottoman depuis l'an 1402 jusqu'en 1406. Soliman I. qui s'étoit retiré à Nicée après la défaite & la prise de Bajazet son pere, releva cet Empire, dont il reconquit une partie du vivant même de Tamerlan. Mais s'étant abandonné à toute sorte de débauches, il fut détrôné en 1412 par son frere Musa, & tué en allant implorer le secours de l'Empereur Grec de Constantinople. Musa partagea l'Empire avec Mahomet I. son frere. Il remporta sur Sigismond une victoire

I.  
Emperours Turcs.

complète, & l'année suivante il fut livré à son frere qui le fit mourir. Mahomet I se voyant seul maître de l'Empire, s'appliqua à le rétablir des ébranlemens qu'il avoit soufferts des guerres civiles. Il mourut vers l'an 1422, après avoir désigné pour son successeur Amurat l'ainé de ses fils, qui regna en effet après lui. Amurat ayant étranglé Mustapha fils de Bajazer, qui lui disputoit l'Empire, alla assiéger Constantinople; mais la résistance qu'il y trouva, l'obligea de lever le siège quatre mois après, sans avoir rien fait.

II.

Manuel Paléologue regnoit à Constantinople au commencement du quinzième siècle. Nous avons vû dans l'histoire du quatorzième, qu'en 1391 il fut renfermé dans Constantinople par Bajazer, qui ne lui laissa presque que cette seule ville pour tout Empire.

Manuel envoio une Ambassade à Constance, pour la réunion des Grecs avec les Latins. Nous avons aussi parlé du voyage qu'il fit en France & en Angleterre pour demander du secours. Ce Prince qui étoit savant, fut d'abord si attaché au parti des schismatiques, qu'il écrivit même pour le soutenir. Mais il parut avoir changé depuis; & en 1418 il envoya une Ambassade solennelle au Concile de Constance, pour proposer la réunion des Grecs avec les Latins. Le chef de cette Ambassade étoit George Archevêque de Kiovie: il étoit accompagné de plusieurs Princes Tartares & de dix-neuf Evêques qui suivoient le Rit Grec. Ils furent reçus très-honorablement. L'Empereur Sigismond, les Princes, & tout le Clergé, allerent au devant d'eux; & pendant tout le tems qu'ils furent à Constance, ils y eurent une entière liberté de célébrer le service divin selon leurs usages. Il

ne paroît pas que cette Ambassade ait eu alors aucun succès.

Dans le tems que Manuel étoit occupé à fermer l'isthme de Corinthe, pour empêcher l'entrée des Turcs dans le Péloponèse, il résolut avec le Patriarche Euthymius, <sup>III. L'Empereur Manuel envoie des Ambassadeurs au Pape.</sup> savant Théologien, d'embrasser la créance des

Latins; & après la mort d'Euthymius, ayant trouvé le Patriarche Joseph également bien disposé, il demanda en 1420 au Pape Martin V, qui venoit d'être élu dans le Concile de Constance, la permission de marier les six Princes ses enfans; Jean, Théodore, Andronic, Constantin, Démétrius & Thomas, à des Princesses de l'Eglise Latine: ce qu'on lui accorda. Jean, l'aîné de tous, épousa la même année Sophie fille du Marquis de Montferrat. Ensuite Manuel, que l'âge & les maladies avoient extrêmement affoibli, l'associa à l'Empire, & pour le mettre en état de pouvoir compter dans le besoin sur le secours des Latins, il conçut le dessein de faire avec eux une solide réunion. Il prenoit ce parti d'autant plus volontiers, qu'il se trouvoit alors vivement attaqué par Amurat, parce qu'il s'étoit déclaré contre lui en faveur de Mustapha. Manuel sentant bien qu'il ne pouvoit pas résister à un ennemi si formidable, envoya au Pape des Ambassadeurs pour lui témoigner le désir qu'il avoit de la réunion, & en même-tems pour lui demander du secours. Les Députés étoient, un Evêque nommé Théodore, & Nicolas-Eudemon-Jean, homme très-habile, qui avoit une grande autorité parmi les Grecs. Le Pape les reçut à Florence, & eut une extrême joie d'apprendre d'eux, que les Empe-

reurs leurs Maîtres étoient résolus d'embrasser la créance de l'Eglise Latine avec tous leurs sujets dans un Concile , qu'ils souhaitoient que l'ont tint pour cet effet à Constantinople. Il nomma le Cardinal de Saint-Ange son Légat pour travailler à cette grande affaire , & lui donna pour l'accompagner le P. Antoine Mallano Général des Cordeliers. Il promit aussi aux deux Empereurs de faire ses efforts auprès de tous les Princes Chrétiens , pour les engager à leur donner du secours contre les Turcs ; exhortant les deux Empereurs à mettre Dieu dans leurs intérêts , par une réunion sincère avec l'Eglise Latine.

IV. Le Cardinal de Saint-Ange partit avec deux lettres du Pape , l'une pour Jean Paléologue , qui avoit seul le gouvernement des affaires , & l'autre pour Joseph Patriarche de Constantinople , à qui il donnoit la qualité d'Archevêque de la nouvelle Rome , & le nom de frere. Cependant l'Empereur & le Patriarche écrivirent à Martin V , & lui manderent que le seul moyen de réussir dans l'affaire de la réunion , étoit d'établir un Concile œcuménique & libre , à Constantinople & non ailleurs ; & que , selon l'ancien usage , l'Empereur lui-même le convoquât. Ces lettres furent envoyées en Occident l'année suivante 1421. Le Pape , à qui cette proposition ne plaisoit pas , ne voulut pas la rejeter absolument ; mais il répondit qu'il y consentoit , pourvû que l'Empereur Jean fournît aux frais & à la dépense des Prélats : ce qu'il savoit bien que Jean Paléologue ne pouvoit pas faire.

Le Cardinal de Saint-Ange n'arriva à

Consta  
tombé  
Cordeli  
reçu t  
témoig  
saint S  
Emper  
sie, ce  
pereur  
donner  
dience  
oi Ma  
du Pap  
schism  
désir q  
fin par  
Eglises  
sur lib  
qu'on e  
leur la  
& le li  
cela un  
voyer  
gat qu  
qu'au r  
une ad  
que cr  
Ambas  
roit d'  
les Tur  
sur ce  
quator  
Massan  
léologu  
lution.

Elle  
ardeur

Constantinople qu'en 1422, parce qu'il étoit tombé malade en chemin. Le Général des Cordeliers qui avoit pris les devans, fut reçu très-honorablement de Manuel, qui témoigna beaucoup de vénération pour le saint Siège. Mais comme en même-tems cet Empereur tomba dans une espèce de paralysie, ce Général ne put traiter qu'avec l'Empereur Jean & le Patriarche Joseph. Ils lui donnerent le seizième de Septembre une audience publique dans l'église de saint Etienne, où Massano après leur avoir remis les lettres du Pape, leur représenta les maux que le schisme avoit causés à l'Empire Grec, & le désir qu'avoit le Pape d'en voir au plutôt la fin par une sainte & solide union des deux Eglises. Il ajouta, qu'afin que cette union fût libre & sincère, le Pape trouvoit bon qu'on célébrât un Concile universel: qu'il leur laissoit la liberté de déterminer le tems & le lieu du Concile, & qu'il attendoit sur cela une réponse précise, afin qu'il pût y envoyer ses Prélats & ses Docteurs avec le Légat qui étoit demeuré malade en chemin: qu'au reste, pourvû que la réunion se fit par une adhésion sincère de leur part à tout ce que croit l'Eglise Romaine, comme leurs Ambassadeurs l'avoient promis, on les assureroit d'un prompt & puissant secours contre les Turcs. Les Grecs délibérèrent long-tems sur ce qu'ils avoient à répondre; & enfin le quatorzième de Novembre ils chargerent Massano d'une lettre de l'Empereur Jean Paléologue au Pape, qui contenoit leur résolution.

Elle portoit, qu'on ne désiroit rien plus ardemment que la réunion: mais que si les

V.  
Lettre de

Empereur  
Jean & du  
Patriarche  
Joseph au  
Pape.

Mort de Ma-  
nuel Paléolo-  
gue.

Ambassadeurs Grecs avoient promis qu'on i-  
feroit absolument comme il plairoit au Pa-  
pe, & en suivant aveuglément la doctrine  
des Latins, ils avoient été au-delà de leur  
commission, puisque l'intention des Empe-  
reurs & du Patriarche avoit toujours été de  
suivre ce qui seroit établi dans un Concile  
général des deux Eglises : que pour le lieu du  
Concile, dans l'état où se trouvoient les  
Grecs, il n'y en avoit point qui fût plus  
propre que Constantinople ; qu'il faudroit  
même qu'en égard à l'état où étoit alors  
l'Empire, qui se trouvoit épuisé, le Pape  
se chargeât de toute la dépense, au lieu  
qu'autrefois c'étoient les Empereurs qui four-  
nissoient aux frais de ces assemblées généra-  
les : & que par rapport au tems, on ne pou-  
voit pas le marquer bien précisément, jus-  
qu'à ce que l'on fût un peu plus en repos &  
plus en sûreté du côté des Turcs : que ce-  
pendant il prioit le Pape d'obliger les Chré-  
tiens de prendre les armes contre cet enne-  
mi commun, ou du moins d'empêcher qu'on  
ne l'aidât, sur-tout en lui fournissant des  
vaisseaux pour passer ses troupes en Europe.  
Ainsi cette négociation que Manuel avoit  
commencée, ne put réussir alors. Ce Prince  
mourut en 1425 âgé de soixante-dix-sept  
ans, après en avoir régné quarante-un. Il  
avoit pris l'habit de Religieux & le nom  
de Matthieu deux ans avant sa mort. Il  
aimoit les Lettres, & étoit Théologien &  
Philosophe. Les vingt dialogues sur la Reli-  
gion, qu'on garde dans la Bibliothèque du  
Roi, & les cent préceptes à son fils Jean,  
traduits dans le seizième siècle en notre lan-  
gue, sont des témoignages de son esprit & de

sa sci-  
hom-  
tradu-

Jea-  
devin-  
tour e-  
destru-  
son p-  
& de  
battre  
trémir  
porta  
réunir  
l'espér-  
secours  
effet d-  
depuis  
pereur  
des gal-  
pour se  
de ce v-  
les. Gre-  
Floren-  
souscri-  
les fure-  
reur av-  
schisme  
d'être s-  
mens te-  
ce peup-  
Les C-  
tins dan-  
à Const-  
Il y eut  
rale, de  
Moines

sa science. Bessarion qui étoit alors un jeune homme, fit son oraison funébre qui a été traduite en Latin.

III.

Jean Paléologue son fils lui succéda, & devint seul Empereur des Grecs à son retour de Hongrie, où il étoit allé après la destruction de l'Isthme du Péloponèse, que son pere avoit fortifié avec tant de soins & de dépenses, & qu'il fallut ruiner & abattre pour faire sa paix avec Amurat. L'extrémité à laquelle les Turcs le réduisirent, porta ce Prince à penser enfin sérieusement à réunir l'Eglise Grecque avec la Latine, dans l'espérance de tirer des Princes Chrétiens du secours contre ses ennemis. Il y eut pour cet effet différentes ambassades de part & d'autre depuis l'an 1426 jusqu'à l'an 1437, que l'Empereur partit lui même de Constantinople sur des galères envoyées par le Pape Eugene, pour se rendre en Italie. Nous avons parlé de ce voyage, & de tout ce qui se fit avec les Grecs dans les Conciles de Ferrare & de Florence. Le Décret de réunion y fut dressé & souscrit. Nous allons voir maintenant quelles furent les suites de cet événement. La fureur avec laquelle les Grecs s'attachèrent au schisme & s'y affermirent, nous empêchera d'être surpris, en voyant ensuite les châtimens terribles & éclatans que Dieu exerça sur ce peuple endurci.

Les Grecs qui s'étoient réunis avec les Latins dans le Concile de Florence, arriverent à Constantinople le premier de Février 1440. Il y eut contre eux une conspiration générale, du Clergé, du Peuple, & sur-tout des Moines, qui gouvernoient presque seuls les

VI.

Réunion des Grecs à Florence.

VII.

On se souleva à Constantinople contre ceux qui avoient renoncé au.

schisme.

Quelques-uns  
demeurent fi-  
dèles.

consciencés. On les accabloit d'injures, tan-  
dis qu'on combloit de louanges Marc d'E-  
phése, qui seul avoit refusé de signer le Dé-  
cret d'union avec les Latins. On le regardoit  
comme l'unique défenseur de la Religion.  
Cette persécution affoiblit un grand nombre  
de ceux qui s'étoient réunis, & les fit peu à  
peu retourner au schisme. Leur chûte rendit  
Marc d'Ephése plus insolent. Le zèle de l'Em-  
pereur se trouva rallenti par les démêlés qu'il  
eut avec son frere Démétrius, & qui cause-  
rent même une guerre civile. Marc étoit d'au-  
tant plus fier, qu'il n'y avoit point alors de  
Patriarche à Constantinople pour s'opposer à  
ses entreprises. Il engagea plusieurs schisma-  
tiques à écrire contre l'union. Il écrivit lui-  
même une longue lettre circulaire, qu'il  
adressa à tous les Patriarches. Il y eut plu-  
sieurs réponses à ses écrits. Joseph Evêque de  
Methone justifia dans une espèce de Dialogue  
entre lui & Marc, tout ce qui s'étoit passé à  
Florence, & reprocha fortement à Marc son  
opiniâtreté, ses fourberies & ses mensonges.  
Grégoire confesseur de l'Empereur, & qui fut  
ensuite Patriarche de Constantinople, réfuta  
aussi la lettre que Marc avoit écrite aux Pa-  
triarches contre le Décret d'union, & justifia  
tous les articles de ce Décret par une excel-  
lente apologie. Il y a encore du même Au-  
teur une longue lettre sur la procession du  
Saint-Esprit. Il y justifie la doctrine des La-  
tins & l'addition faite au Symbole.

## VIII.

Excès au-  
quels se por-  
tent les schis-  
matiques.

Les autres Grecs schismatiques écrivirent  
de leur côté, & répandirent par tout l'O-  
rient, & sur-tout dans Constantinople, mille  
calomnies. Les uns assüroient qu'on avoit  
corrompu les Grecs par présens, & que les

Latin  
sant  
qu'on  
la Fo  
Peres  
l'Eglis  
rent t  
miren  
d'Eph  
la con  
rence.parure  
nature  
rent pa  
en vin  
ver au  
assisté  
des im  
ayant v  
étoient  
retirere  
aucune  
se port  
diptyquCe I  
trouble  
Patriar  
à Floren  
plus ai  
choisir  
meté.  
avoient  
nion. M  
& affig  
auquel  
Metrop  
avoit sig

Latins les avoient forcé de signer en les faisant mourir de faim. Les autres soutenoient qu'on avoit renversé tous les fondemens de la Foi, condamné la doctrine des anciens Peres, & changé les saintes cérémonies de l'Eglise Grecque. Bessarion & d'autres réfutèrent toutes ces calomnies des schismatiques, mirent en évidence les fourberies de Marc d'Ephèse, & justifèrent par de solides Ecrits la conduite & les Décrets du Concile de Florence. Mais comme ces savans Ouvrages ne parurent qu'après la mort de Marc, les Grecs, naturellement ennemis des Latins, n'en furent pas moins obstinés dans le schisme. On en vint même jusqu'à ne vouloir plus se trouver au service divin avec ceux qui avoient assisté au Concile; & on les fuyoit comme des impies & des excommuniés. L'Empereur ayant voulu qu'on laissât tranquilles ceux qui étoient unis avec les Latins, les autres se retirèrent, & ne voulurent avoir avec eux aucune communion. Enfin les schismatiques se porterent à cet excès, de retrancher des dipryques le nom de l'Empereur.

Ce Prince voulant appaiser de si grands troubles, prit la résolution de faire élire un Patriarche à la place de Joseph, qui étoit mort à Florence. Il espéroit par ce moyen ramener plus aisément les schismatiques. Il falloit choisir un homme qui eût du zèle & de la fermeté. On jeta les yeux sur quelques-uns qui avoient paru très-disposés à maintenir l'union. Mais ils témoignèrent s'en repentir, & affligèrent l'Empereur par un changement auquel il ne s'attendoit pas. Enfin on choisit Metrophanès Métropolitain de Cyzique, qui avoit signé le sixième au Concile de Florence.

IX.

Metrophanès est élevé sur le Siège de Constantinople.

Zèle de ce Patriarche.

Il fut placé sur le Siège de Constantinople la veille de l'Assomption. Le nouveau Patriarche appuyé de l'autorité de l'Empereur, fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme de bien, pour engager les Grecs à renoncer au schisme. Il alla par-tout pour travailler à cette grande œuvre. D'un autre côté le Pape Eugene envoya le Cardinal de Venise son neveu, pour seconder le zèle du Patriarche. Mais, soit que l'Empereur craignît d'irriter Amurat, qui avoit conçu quelque jalousie de l'union des Grecs avec les Latins; soit qu'il n'espérât presque plus rien de ceux-ci depuis la mort de l'Empereur Albert; soit enfin qu'il eût peur d'une révolte dans Constantinople, où presque tous étoient déclarés contre l'union, il est certain que son zèle se refroidit, comme le Pape s'en plaignit en écrivant à Constantin son frere.

## I V.

X.  
Affoiblissement de l'Empereur.

Mort de Marc d'Ephése.

Au lieu d'ôter la principale cause du désordre en s'assurant sous quelque prétexte de Marc d'Ephése, comme il le pouvoit aisément, il se conduisit au contraire comme si l'on n'eût rien fait dans le Concile de Florence. Il permit en 1442 une dispute publique entre Marc d'Ephése, & Barthelemi de Florence Dominicain, Evêque & savant Théogien. Ce qui résulta de cette conférence, c'est que chacun s'attribua la victoire, & que l'on sortit de la dispute tel que l'on y étoit entré. Il en revint néanmoins un avantage à l'Eglise. Marc d'Ephése, le plus grand ennemi de l'union, s'échauffa tellement qu'il en tomba malade, & mourut en fort peu de jours. Il protesta en mourant, qu'il ne vouloit pas qu'aucun de ceux qui avoient signé l'union,

assistât  
pour lu  
d'aveug  
me, qu  
L'ann  
en Cap  
plaignit  
cauloit  
aussi de  
disoit-il  
ple, app  
sécutoit  
ne doct  
gnités e  
vouées a  
Patriarch  
che d'An  
rusalem,  
laquelle  
que Mét  
excommu  
tence de  
les fonction  
voir à l'A  
cutter cert  
Ils en écri  
l'Empereur  
munieroid  
trophanès  
Une en  
si hardie,  
trois Patr  
tion des in  
pereur, ét  
voit être a  
coup, con  
agir avec

assistât à ses funeraïlles, ni qu'il priât Dieu pour lui. Cet exemple montre à quels excès d'aveuglement & de fureur peut porter le schisme, quand on a eu le malheur de s'y livrer.

L'année suivante l'Archevêque de Césarée en Cappadoce étant allé à Jérusalem, se plaignit des troubles & des scandales que cauïoit l'union de Florence. Il se plaignit aussi de ce que Métrophànès, qui s'étoit, disoit-il, emparé du Siège de Constantinople, appuyé de l'autorité de l'Empereur, persécutoit ceux qui étoient attachés à l'ancienne doctrine des Grecs, & n'élevoit aux dignités ecclésiastiques que des personnes dévouées aux Latins. Sur ces plaintes, Philothée Patriarche d'Alexandrie, Dorothee Patriarche d'Antioche, Joachim Patriarche de Jérusalem, donnerent une lettre synodale, par laquelle ils entreprirent de déposer tous ceux que Métrophànès avoit ordonnés, déclarant excommuniés ceux qui au préjudice de la sentence de déposition, continueroient de faire les fonctions ecclésiastiques. Ils donnerent pouvoir à l'Archevêque de Césarée de faire exécuter cette sentence. Cette lettre est de 1443. Ils en écrivirent une autre en même-tems à l'Empereur, pour lui déclarer qu'ils l'excommuneroient, s'il continuoit de protéger Métrophànès, & d'être uni avec les Latins.

Une entreprise si éclatante, & une menace si hardie, faite dans un synode assemblé par trois Patriarches, qui étant sous la domination des infidèles ne dépendoient pas de l'Empereur, étonna ce Prince, qui d'ailleurs pouvoit être aisément intimidé. Il s'affoiblit beaucoup, comme nous l'avons dit, & n'osa plus agir avec la même fermeté. Ainsi tout l'O-

XI.

Lettre synodale de trois Patriarches contre l'union.

XII.

Progrès étonnant du schisme dans toute l'Eglise Grecque.

rient déferant à ce Synode, où tous les Patriarches se trouvoient, excepté celui de Constantinople, qu'on y traita d'excommunié & d'usurpateur, demeura dans le schisme. Il en fut de même de la Russie ou Moscovie. Le Cardinal Isidore voulant y publier l'union comme Légat du Pape, ces peuples prévenus par les Grecs dont ils suivoient toutes les impressions depuis plusieurs siècles, se saisirent de lui comme d'un séducteur & d'un traître qui les avoit vendus aux Latins, & le mirent en prison. Il trouva heureusement le moyen d'en sortir. Ainsi tout se déclara contre l'union, excepté une petite partie du Clergé de Constantinople, qui demeura attachée à son Patriarche. L'Empereur fort inquiet à la vûe de cette étrange confusion, & voulant y apporter quelque remède, prit la résolution, par le conseil de Métrophanès, d'assembler un Synode à Constantinople, pour y faire recevoir le Décret d'union. Mais la mort du zélé Patriarche rompit ses mesures. Grégoire confesseur de l'Empereur fut élu Patriarche, & il n'eut pas plus de succès que son prédécesseur.

XIII.  
Mort de Jean  
Paléologue.

Constantin  
son frere lui  
succéde.

L'Empereur Jean Paléologue mourut deux ans après en 1445. Il laissa en mourant l'Eglise Grecque dans l'horrible agitation que nous venons de voir, & son Empire dans un état déplorable, par la puissance formidable des Turcs, par l'extrême foiblesse des Grecs, & par la funeste division qui étoit dans sa famille. Comme il n'avoit point d'enfans, l'Empire passa à ses freres. Les deux plus âgés se le disputoient. Constantin y prétendoit par le droit d'aînesse; & Démétrius, parce qu'il étoit né depuis que Manuel leur pere étoit monté sur le trône. Comme le peuple préfé-

roi  
équ  
une  
Am  
l'Em  
gran  
de C  
plut  
Grec  
stoit  
ple,  
dre. I  
une j  
Chrét  
siècle.  
la suite  
faire le  
pour ex

Amu  
dans la  
qu'il pa  
re aux  
homer  
âgé de v  
l'Europe  
contre le  
mement  
les fatig  
pation c  
rament d  
til, diff  
turel im  
insatiabl  
quêtes à  
qu'il fût  
rent bea

roit Constantin, qui étoit plus doux & plus équitable ; & que néanmoins Démétrius avoit une faction considérable , on eut recours à Amurat, comme s'il eût été déjà l'arbitre de l'Empire ; & il confirma le choix que la plus grande partie de la ville avoit fait en faveur de Conitantin. Il fut donc élu Empereur , plutôt pour voir éteindre la Monarchie des Grecs , que pour la conserver. Il ne lui restoit presque plus que la ville de Constantinople , qu'il n'étoit pas même en état de défendre. Nous donnerons à la fin de cet Article une idée des guerres qui furent entre les Chrétiens & les Turcs pendant le quinzième siècle. Il est à propos d'exposer maintenant la suite des affaires de l'Eglise Grecque , & de faire le portrait de celui dont Dieu se servit pour exercer sur elle ses justes vengeances.

V.

Amurat Empereur Turc mourut en 1451 dans la trente-unième année de son regne , qu'il passa presque tout entier à faire la guerre aux Chrétiens. Il eut pour successeur Mahomet II son fils , qui étoit pour lors en Asie , âgé de vingt-un an. Ce Prince , l'Europe , eut toujours une haine implacable contre les Chrétiens. Il avoit un corps extrêmement robuste & capable de soutenir toutes les fatigues de la guerre , dont il fit son occupation continuelle pendant sa vie. Son tempérament étoit tout de feu ; son esprit vif , subtil , dissimulé & très-étendu. Il avoit un naturel impétueux ; étoit hardi , entreprenant , insatiable de gloire. Il ne dut pas ses conquêtes à son seul courage , quelque grand qu'il fût. Sa prudence & sa politique y eurent beaucoup de part. Dieu se servit de lui

XIV.

Mort du Sultan Amurat. Mahomet II son fils lui succéda.

Son portrait.

pour renverser deux Empires, abattre douze Royaumes, & ôter plus de deux cens villes aux Chrétiens, dont les iniquités avoient allumé sa colére. C'est à ce redoutable ministère que Dieu avoit destiné cet Empereur. Il parloit cinq langues, outre la sienne; la Grecque, la Latine, l'Arabe, la Chaldéenne & la Persanne. Il possédoit les Mathématiques, l'Astronomie & l'art militaire. Il avoit étudié l'histoire des plus grands hommes de l'antiquité, & il étoit jaloux de leur gloire. Ces talens & ces connoissances se trouverent joints dans Mahomet II avec des qualités qui l'ont rendu l'exécration de la postérité.

Il se mocquoit de toutes les Religions: il regardoit le Christianisme comme une superstition: Mahomet, qu'il faisoit extérieurement profession d'honorer, n'étoit à ses yeux qu'un chef de bandits, & c'est le titre qu'il lui donnoit avec raison, quand il en parloit à ses confidens. Son cœur n'étoit pas moins corrompu que son esprit. Son intérêt, sa grandeur & son plaisir, étoient l'unique règle de ses actions. Il ne gardoit ni parole, ni traité, ni serment, qu'autant qu'il le trouvoit utile pour parvenir à ses fins. Ses débauches & ses différens excès ternirent la prétendue gloire de ses plus belles actions. Sa cruauté alla un jour jusqu'à faire éventrer quatorze de ses pages, pour savoir lequel avoit mangé un melon qu'on avoit dérobé dans un jardin qu'il cultivoit. Il coupa lui-même la tête à une femme à laquelle on lui reprochoit d'être trop attaché. Tel étoit Mahomet II, à qui les Turcs ont donné le surnom de Grand; titre qui ne lui convenoit, qu'en ce qu'il a surpassé tous ceux de sa nation, en orgueil, en ambi-

tion,

no  
die  
& f  
L  
d'Ar  
souti  
ger  
tiens  
stanri  
s'emp  
horta  
cha d'  
zèle.  
le Car  
le char  
que, d  
Princes  
lé, & d  
aumône  
les Indu  
produis  
bruir s'é  
l'argent  
re aux T  
faire aux  
ples, on  
Le Pape  
1451, po  
étoient les  
toit à fai  
ment au s  
leur Const  
ems que  
cience de I  
oujours d  
parabol  
Tome

tion, en avarice, en brigandage, en perfidie, en cruauté, en toute sorte de dissolutions, & sur-tout en impiété.

V I.

Le Pape Nicolas V ayant appris la mort d'Amurat, prévint ce que la Religion auroit à souffrir sous son successeur; & touché du danger qui menaçoit la plupart des Etats Chrétiens, & principalement l'Empire de Constantinople, dont Mahomet avoit résolu de s'emparer à quelque prix que ce fût, il exhorta les Princes à secourir les Grecs, & tâcha d'y engager les peuples, en animant leur zèle. Il envoya pour cet effet en Allemagne le Cardinal de Cusa en qualité de Légat, & le chargea d'y rétablir la discipline monastique, d'y ménager une paix solide entre les Princes, de publier les Indulgences du Jubilé, & d'exhorter les fidèles à secourir de leurs aumônes ceux que le Turc menaçoit. A peine les Indulgences furent-elles publiées, qu'elles produisirent des quêtes abondantes. Mais le bruit s'étant répandu, qu'au lieu de conserver l'argent qui en provenoit, pour faire la guerre aux Turcs, le Pape s'en servoit pour la faire aux Milanois & à Alphonse Roi de Naples, on vit bientôt la charité se refroidir. Le Pape écrivit aux Grecs la même année 1451, pour leur apprendre la disposition où étoient les Latins de les secourir. Il les invitoit à faire pénitence & à renoncer sincèrement au schisme. Il mandoit aussi à l'Empereur Constantin, qu'il y avoit déjà trop longtemps que les Grecs se mocquoient de la patience de Dieu & des hommes, en différant toujours de se réunir à l'Eglise; que, selon la parabole de l'Evangile, on attendroit en-

XV.

Le Pape Nicolas V exhorte les Latins à secourir les Grecs.

Il invite les Grecs à prévenir par la pénitence les charimens dont ils étoient menacés.

core trois ans que le figuier que l'on avoit jusqu'alors inutilement cultivé portât du fruit; & que s'il n'en portoit, c'est-à-dire, si dans cet espace de trois années que Dieu donnoit encore aux Grecs, ils n'abandonnoient absolument le schisme, l'arbre seroit coupé jusqu'à la racine, & les Grecs entièrement ruinés par les exécuteurs de l'arrêt que la justice divine avoit déjà porté contre eux. Le Pape écrivit cette lettre en 1451, & la troisième année après cette espèce de prédiction, la ville de Constantinople fut prise, & les Grecs reçurent la juste punition qu'ils méritoient.

## XVI.

L'Empereur  
Grec deman-  
de du secours  
au Pape.

Mahomet qui avoit résolu la conquête de cette ville, ne se vit pas plutôt sur le trône, que, selon les maximes de sa politique & pour amuser l'Empereur Grec, il renouvela avec lui un Traité de paix, qu'il n'avoit dessein de garder qu'autant de tems qu'il en falloit pour se préparer à la guerre. Constantin qui en eut assez de preuves, ne jugea pas à propos de se fier aux belles promesses du Sultan. Il envoya des Ambassadeurs au Pape, pour lui demander du secours dans l'extrême danger dont il étoit menacé. Il s'excusoit en même tems de ce que l'état où il avoit trouvé les affaires en montant sur le trône, ne lui avoit point encore permis d'obliger les Grecs à se soumettre aux décisions du Concile de Florence. Il protestoit qu'il se disposoit à le faire au plutôt, & à rappeler dans ce dessein le Patriarche Grégoire. Ce saint homme voyant l'obstination des Grecs, avoit abandonné Constantinople, & s'étoit retiré à Rome, où il mourut quelque tems après.

## XVII.

Fureur avec le Pape, plusieurs Grecs au nom de l'église de

C  
H  
té  
da  
fel  
les  
sou  
Con  
le P  
trav  
ma  
que  
fait  
per  
Décr  
& un  
bient  
gie  
y fait  
Grégo  
tumul  
passoit  
nariqu  
afficha  
lequel  
tous co  
nion,  
les Pré  
ligieu  
enfin,  
de la C  
suivoie  
voix ar  
avec les  
sainte  
église p  
commu

Constantinople, féliciterent les Bohémiens laquelle les Hussites, de n'avoir point reçu les nouveaux Grecs se livrèrent de nouveau au schisme. rés des Romains, les exhortant à persévérer dans la véritable foi; non pas, disoient-ils, selon l'union feinte de Florence, mais selon les sentimens des anciens Peres, que les Grecs soutiennent. Cependant les Ambassadeurs que Constantin avoit envoyés à Rome, prièrent le Pape d'envoyer quelque homme habile pour travailler avec l'Empereur à ramener les schismatiques. Le Pape envoya Isidore Archevêque de Kiovie en Russie, qu'Eugene IV avoit fait Cardinal au Concile de Florence. L'Empereur le reçut honorablement, accepta le Décret d'union avec quelques-uns de sa Cour & un petit nombre d'Ecclésiastiques. Mais bientôt après, comme on célébroit la liturgie dans l'église de sainte Sophie, & qu'on y faisoit mémoire du Pape & du Patriarche Grégoire, toute la ville s'émut & courut en tumulte consulter le Moine Gennadius, qui passoit pour un homme merveilleux. Ce fanatique, au lieu de répondre de vive voix, afficha à la porte de sa cellule un écrit, par lequel il annonçoit les derniers malheurs à tous ceux qui recevoient *l'impie* Décret d'union, fait à Florence avec les Latins. Alors les Prêtres, les Abbés, les Moines, les Religieuses, les Soldats, les Bourgeois, tous enfin, excepté une partie du Sénat, des gens de la Cour, & de quelques-uns du Clergé qui suivoient l'Empereur, crièrent tout d'une voix anathème à tous ceux qui s'étoient unis avec les Latins. On ne voulut plus entrer dans sainte Sophie, qu'on regarda comme une église profanée; on évita comme autant d'excommuniés tous ceux qui avoient assisté à la

liturgie en présence des Latins ; on leur refusa l'absolution & l'entrée des églises.

## VII.

XVIII.  
Mahomet se prépare au siège de Constantinople.

Pendant que les schismatiques mettoient ainsi le comble à leurs iniquités, le Sultan Mahomet, qui dans les desseins de Dieu en devoit être le vengeur, se mettoit en état de venir fondre sur eux avec une armée formidable. Ayant pour cet effet soumis en Asie le Caraman, & fait en Europe une trêve de trois ans avec Huniade qui gouvernoit en Hongrie, il fit construire vers la fin de Mai 1552 sur le rivage du Bosphore du côté de l'Europe, à l'endroit où il est le plus étroit, une forteresse pour fermer le passage aux vaisseaux de la mer noire, pour faciliter celui de ses troupes d'Asie en Europe, & pour avoir dans le besoin un lieu de retraite. Il y employa un si grand nombre d'ouvriers, qu'elle fut achevée en quatre mois. Elle étoit bâtie vis-à-vis de celle que son aïeul avoit fait construire en Asie. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui le château des Dardanelles, qui sert de prison aux Grands de la Porte. Enfin il demeura à Andrinople l'automne & l'hiver, pour donner les ordres nécessaires, afin de venir attaquer Constantinople au commencement du printems, comme il l'exécuta le second d'Avril de l'année suivante.

XIX.  
Siège de cette grande ville.

Ayant rassemblé toutes ses troupes d'Asie & d'Europe, & ne craignant rien de la part des Princes Chrétiens, qui étoient occupés à d'autres guerres, il envoya d'abord une partie de son armée pour abattre toutes les fortifications du dehors de Constantinople, & pour s'emparer de toutes les petites places qui étoient aux environs. Il vint ensuite lui-

mén  
deux  
cette  
L'arr  
mille  
de ces  
dres  
la vil  
circui  
fossés  
le sièg  
nuit a  
ne se d  
Ils éto  
que la  
grosse  
par qu  
cette ch  
près de  
lui fond  
grosseur  
né beau  
& nuit  
peu de  
fit par-  
dant qu'  
res & de  
les écart  
les postes  
bler les  
pour hâ  
sa présen  
tant d'ar  
tres en tu  
velis sous  
Les Gé  
térêt à dé

même l'assiéger par terre & par mer avec deux puissantes armées, & parut à la vûe de cette grande ville le deuxième jour d'Août. L'armée de terre étoit d'environ trois cens mille hommes; & celle de mer étoit de plus de cent galeres, & de cent trente autres moindres navires. Avec ces deux armées il bloqua la ville, qui avoit alors environ six lieues de circuit, une double muraille très-forte & des fossés profonds. Les Turcs en commencerent le siège par terre, & le continuerent jour & nuit avec beaucoup de vigueur. Les habitans ne se défendirent pas avec moins de courage. Ils étoient à couvert du côté de la mer; parce que la flotte des infidèles étoit arrêtée par une grosse chaîne qui fermoit l'entrée du port, & par quelques navires qui étoient en-deça de cette chaîne. Si Mahomet n'avoit pas eu auprès de lui un Hongrois habile canonier, qui lui fonda des canons d'une longueur & d'une grosseur prodigieuse, ce siège lui auroit donné beaucoup plus de peine. Il fit tirer jour & nuit sur la ville avec tant de furie, qu'en peu de rems il abbattit toutes les défenses, & fit par-tout des brèches considérables. Pendant qu'une horrible grêle de flèches, de pierres & de balles tomboit sur les assiégés, pour les écarter & les contraindre d'abandonner les postes qu'ils défendoient, il faisoit combler les fossés, donnant en personne ses ordres pour hâter l'ouvrage. Les Turcs animés par sa présence, se portèrent à ce travail avec tant d'ardeur, que se poussant les uns les autres en tumulte, il y en eut beaucoup d'ensevelis sous la terre.

Les Génois qui avoient un très-grand intérêt à défendre la ville, parce qu'ils étoient

XX.  
Les assiégés

font secourus  
par les Gé-  
nois.

Les Grecs  
font une vi-  
goureuse ré-  
sistance.

maîtres du château de la petite ville de Galata au-delà du port, avoient envoyé un vaisseau de guerre avec cinq cens bons soldats pour défendre ce qu'ils possédoient; & Jean Justinien de Gènes étoit arrivé au commencement du siège avec deux grands navires. L'Empereur informé de la valeur & de l'expérience de ce Capitaine, lui donna le commandement des troupes. Les Grecs voyant à leur tête un si brave Officier, devinrent furieux comme des lions, & repoussèrent partout l'ennemi; pendant que leur canon donnant dans cette multitude confuse de Turcs qui accouroient en foule au fossé, en faisoit un horrible carnage. Ils firent plusieurs sorties sur les infidèles, brûlerent une partie de leurs machines, éventerent les mines par l'adresse d'un Ingénieur Allemand, qui étoit au service de Justinien. Après avoir soutenu l'assaut durant tout le jour, ils tiroient du fossé pendant la nuit une partie de ce qu'on y avoit jetté, & réparaient si bien leurs brèches, que Mahomet s'écria un jour tout épouventé, qu'il n'auroit jamais pu croire ce qu'il voyoit de ses yeux. Ce qui augmenta encore le courage & l'espérance des assiégés, fut l'arrivée de quatre navires qui venoient de l'isle de Chio pour secourir la ville. Ces vaisseaux entrèrent comme en triomphe dans le port de Constantinople vers la fin du mois d'Avril, après avoir soutenu tous les efforts de la flotte des Turcs, qui fut enfin mise en déroute, après avoir perdu plus de douze mille hommes. Mahomet en frémissoit de rage, & vomissoit mille blasphêmes contre le ciel. Voyant le peu de progrès qu'il faisoit devant cette ville, il proposa un accommodement, mais

à des  
accept  
tems,  
Chrét  
ple, l  
voul  
& s'en  
bloit,  
les Cl  
tout i  
tes de  
der, c  
son C  
Chréti  
homem  
termin  
anima  
mettan  
& le y  
monter

Il o  
de troi  
& des  
la vict  
sipa te  
tous s'e  
ment à  
envoya  
en lui  
qu'on a  
fit, tou  
tième d  
flambea  
jeûne  
Constan  
seroit a  
terre, d

à des conditions que l'Empereur ne pouvoit accepter. Le bruit s'étant répandu en même tems, qu'une puissante flotte des Princes Chrétiens venoit au secours de Constantinople, la plupart des Turcs saisis de terreur, vouloient qu'on levât le siège sur le champ, & s'emportoient contre le Sultan, qui sembloit, disoient-ils, être d'intelligence avec les Chrétiens pour les perdre. Mahomet, tout intrépide qu'il étoit, craignant les suites de cette sédition, fut sur le point de céder, comme le lui conseilloit Hali chef de son Conseil, qui favorisoit secrètement les Chrétiens. Mais un autre Bacha rassura Mahomet, & lui parla si fortement, qu'il le détermina à donner un assaut général. Mahomet anima le courage des soldats, en leur promettant le pillage d'une ville aussi opulente, & le principal gouvernement à celui qui monteroit le premier sur la muraille.

Il ordonna dans toute son armée un jeûne de trois jours depuis le matin jusqu'au soir, & des prières publiques pour obtenir de Dieu la victoire. Il fit ensuite un discours qui dissipa tellement la crainte des soldats, que tous s'écrierent, qu'on les menât promptement à l'assaut. Quelques momens après on envoya sommer Constantin de rendre la ville, en lui promettant la vie & la liberté; si non qu'on alloit l'y forcer. Sur la réponse qu'il fit, tout le camp parut le soir du vingt-septième de Mai, jour de la Trinité, éclairé de flambeaux : ce qui étoit la préparation au jeûne ordonné par le Sultan. L'Empereur Constantin averti par le Bacha Hali, qu'il seroit attaqué dans deux jours par mer & par terre, donna tous les ordres nécessaires pour

XXI.  
Mahomet  
donne un as-  
saut général.  
Retraite de  
Justinien.

soutenir l'assaut , dans l'espérance que s'ils pouvoient soutenir cette attaque , le siège seroit bientôt levé , comme le Bacha le lui mandoit. Il ordonna des processions publiques , & communia dans l'église de sainte Sophie. Il assembla le vingt-huitième du mois tous les Officiers de ses troupes , & leur dit tout ce qu'il pouvoit employer de plus fort pour les encourager. Ensuite il prit ses armes , & s'étant mis à la tête d'une troupe de gens choisis , il alla visiter les quartiers , pour voir si tout étoit en bon état , & le campa l'épée à la main sur la brèche , après avoir découvert les Turcs qui commençoient à sortir de leur camp & se dispoient à former l'attaque. Mahomet au milieu de dix mille Janissaires , étoit monté sur un superbe cheval , & suivi de cent mille cavaliers , qui s'étendoient derrière lui à peu de distance tout le long des murailles jusqu'à la mer , pour soutenir l'infanterie qui occupoit le même espace à côté du Sultan. Tout étant disposé , & les machines avancées jusques sur le bord du fossé , l'attaque commença le vingt-neuvième de Mai dès trois heures du matin , par les soldats les plus foibles & les plus inutiles , afin que les Chrétiens , par le carnage qu'ils en feroient , préparassent un chemin à ceux qui les suivroient , & qui marcheroient plus facilement sur les monceaux de leurs corps. Cette première attaque dura deux heures , & les fossés de la première enceinte étoient presque tous comblés des corps de ces malheureux. Ensuite Mahomet fit mettre le feu aux canons , pour écarter ceux qui gardoient les murailles. Dans le même instant , des soldats tous frais & aguerris monterent tête

baissés  
la me  
ges éu  
tiens  
reufe.  
penda  
avec t  
contra  
naces  
rent a  
Les so  
rent a  
pierres  
gnons  
& des  
siégés.  
planra  
il fut  
que lui  
eurent  
reçu de  
à la ma  
malgré  
voloit  
sés , &  
que Ju  
taine ,  
gloire ,  
mourut  
grin de

La fi  
sordre p  
de leur  
sauver.  
monter  
& sur l

baissée à l'assaut du côté de la terre & de la mer, & tous firent ce jour-là des prodiges étonnans de valeur. Du côté des Chrétiens, la résistance ne fut pas moins vigoureuse. L'Empereur & Justinien combattirent pendant plus de deux heures sans relâche, & avec tant de courage, que les Turcs furent contraints de plier, malgré les cris & les menaces de Mahomet. Les Janissaires accoururent alors pour soutenir ceux qui plioient. Les soldats ranimés par ce secours, monterent au travers des feux, des dards & des pierres sur les corps entassés de leurs compagnons, & gagnèrent enfin le haut des tours & des murailles, malgré la résistance des assiégés. Un Janissaire y monta le premier, & planta l'enseigne Turque sur le rempart, où il fut suivi de trente autres aussi-déterminés que lui. Ceux qui combattoient sur le port, eurent le même avantage. Justinien ayant reçu deux coups, l'un à la cuisse & l'autre à la main, abandonna lâchement son poste, malgré les remontrances de l'Empereur, qui voloit de tous côtés au secours des plus pressés, & qui survint précisément dans le tems que Justinien faisoit sa retraite. Ce Capitaine, qui jusques-là s'étoit acquis tant de gloire, se retira dans l'isle de Chio, où il mourut de ses blessures, & peut-être de chagrin de s'être ainî deshonoré.

## VIII.

La fuite de Justinien mit aussi-tôt le désordre parmi les gens. Se voyant abandonnés de leur chef, ils ne songerent plus qu'à se sauver. Les Turcs profitant de cet avantage, monterent en si grand nombre sur la brèche & sur les murailles, que les Janissaires se

XXII.

Mort de  
l'Empereur  
Constantin.

Prise de Con-  
stantinople.

Fin de l'Em-  
pire Grec.

rendirent en peu de tems maîtres de tout le quartier par où Mahomet avoit fait son attaque , & que Justinien avoit entrepris de défendre. Aussi-tôt on arbora l'étendard Ottoman , & tous criant , *victoire , ville gagnée* , la terreur se mit tellement parmi les Grecs , que jettant leurs armes & se précipitant du haut des remparts , ils ne songerent plus qu'à se sauver dans la ville par les portes de la seconde enceinte. Mais les Turcs les ayant poursuivis les presserent si vivement , que ces portes furent bientôt remplies des corps de ceux qui étoient ou écrasés ou étouffés les uns par les autres. Cependant l'Empereur Constantin faisoit entre les deux enceintes des murailles des efforts extraordinaires , mais inutiles , pour s'opposer aux Turcs , qui entroient par toutes les brèches. Il se jetta plusieurs fois au milieu d'eux l'épée à la main ; mais accablé à la fin par la multitude , il fut percé de plusieurs coups , & mourut les armes à la main. Constantin XV du nom , fut le dernier des Empereurs Grecs & de l'Empire d'Orient , qui à compter depuis la dédicace de Constantinople faite par Constantin le Grand dans le quatrième siècle , le dix-neuvième de Mai de l'année 330 , avoit duré 1123 ans. On dit que ce Prince n'avoit pas encore cinquante ans quand il mourut. Mahomet fit rendre à son corps tous les honneurs dûs aux Empereurs. Après sa mort il n'y eut plus de résistance dans la ville. Les Turcs y exercerent pendant trois jours tout ce qu'on peut imaginer de plus abominable en toute sorte d'excès. Ils n'eurent égard ni à l'âge , ni au sexe , ni à la condition. Ces barbares , dans les premiers transf-

ports  
mille  
xante  
brûlé  
la po  
solda  
Le  
sonni  
voyé  
V , p  
Comm  
il éto  
qu'au  
qu'il p  
dit qu  
se , il  
fondu  
ajoute  
il trou  
près du  
férent.  
Sénat ,  
qui lui  
il avoit  
le Déc  
dans la  
nombr  
qu'il va  
dans C  
me. Il  
re fure  
même a  
il prése  
& en p  
Palais.  
couvrir  
Bacha K

ports de leur fureur , tuèrent plus de quarante mille personnes , & firent ensuite plus de soixante mille prisonniers. Il ne restoit plus qu'à brûler la ville ; mais Mahomet , qui vouloit la posséder entière & sans ruine , empêcha les soldats d'y mettre le feu.

Le Cardinal Isidore fut du nombre des prisonniers. Nous avons dit qu'il avoit été envoyé à Constantinople par le Pape Nicolas V , pour faire recevoir le Décret d'union. Comme il y trouva beaucoup d'opposition , il étoit demeuré auprès de l'Empereur jusqu'au siège de la ville , espérant toujours qu'il pourroit réussir dans sa commission. On dit que voyant la ville sur le point d'être prise , il se revêtit de méchans habits , fut confondu avec les prisonniers , & se racheta. On ajoute qu'après avoir essuyé plusieurs dangers , il trouva moyen de retourner à Rome auprès du Pape. Notaras eut un sort bien différent. C'étoit un des plus considérables du Sénat , & il possédoit la charge d'Amiral , qui lui donnoit une grande autorité. Mais il avoit tant d'aversion pour les Latins & pour le Décret d'union , que toute la ville étant dans la consternation à la vûe de l'armée innombrable du Sultan , il disoit hautement qu'il valoit mieux voir le Turban dominer dans Constantinople que le chapeau de Rome. Il trouva moyen d'échapper à la première fureur des soldats , & alla se rendre lui-même avec ses deux fils à Mahomet , à qui il présenta un riche trésor en or , en perles , & en pierreries , qu'il avoit caché dans son Palais. Il fut même assez lâche pour lui découvrir l'intelligence qu'il y avoit eu entre le Bacha Hali & l'Empereur Constantin, croyant

XXIII.  
Le Cardinal  
Isidore est  
fait prison-  
nier.

gagner par-là les bonnes graces de Mahomet, & obtenir des graces pour ses fils. Mais le Sultan après lui avoir reproché en colere, de ne lui avoir offert ce trésor que lorsqu'il s'en étoit rendu le maître, ou plutôt de ne l'avoir pas présenté à son Empereur qui s'en seroit servi pendant la guerre, lui fit couper la tête & à ses deux fils dans la grande place de la ville. Ensuite il fit mettre Hali en prison, où il le fit mourir peu de tems après. Le même jour que Constantinople fut prise, les Génois, qui depuis long-tems possédoient Galata, ville située vis-à-vis de Constantinople, & bien fortifiée, la rendirent à Mahomet, & devinrent ses tributaires. On confisqua les biens de ceux qui s'en étoient enfuis, & on pilla celui des autres. Les femmes & les enfans furent traités avec ignominie. Les tours & les murailles furent abbatues, & les cloches fondues pour faire du canon. Georges de Phranza maître de la garde-robe des Empereurs de Constantinople, & spectateur du sac de cette ville, dit qu'il fut esclave comme les autres, & qu'il fut ensuite vendu & racheté à Lacédémone, où il avoit été conduit, & devint domestique du Prince Thomas, frere du défunt Empereur Constantin. Il a composé une Chronique de ce qui s'est passé de plus remarquable en son tems, dans laquelle il ne rapporte rien dont il n'ait été témoin. Son histoire finit en 1461.

## I. X.

XXIV. Dieu voulant tempérer les rigueurs de sa justice à l'égard d'un peuple qui lui étoit cher à cause de ses peres, & au milieu duquel il avoit encore un petit nombre de serviteurs fidèles & attachés à l'unité de l'Eglise, inspira

Dieu rend  
Mahomet fa-  
vorable aux  
Chrétiens.

à Ma  
mens  
tiens.  
caché  
fendi  
ensuit  
blit le  
le Sié  
qu'on  
bla po  
aux er  
clésiast  
cipaux  
lèbre S  
pour u  
prit le  
Concil  
claré e  
une an  
lât le n  
vestitur  
mes cé  
par les  
Impéri  
Le Sult  
nemens  
estrade  
L'élui ay  
lui mit  
pronon  
Sainte  
fait par  
de la no  
que. Er  
porte du  
cheval  
sous les

Mahomet des pensées de paix & des senti- Mahomet  
 mens de modération par rapport aux Chré- élève sur le  
 tiens. Il fit publier que tous ceux qui s'étoient Siège de Con-  
 cachés, pouvoient paroître librement, & dé- stantinople  
 fendit de leur faire aucun mal. Il travailla Georges Sco-  
 ensuite à embellir Constantinople, & y éta- larius.  
 blit le Siège de son Empire. Ayant appris que  
 le Siège Patriarcal étoit vacant, il voulut  
 qu'on fit l'élection d'un Patriarche, & assem-  
 bla pour cet effet quelques Evêques qui étoient  
 aux environs de Constantinople, avec les Ec-  
 clésiastiques qui y étoient restés, & les prin-  
 cipaux d'entre les bourgeois. Ils élurent le cé-  
 lèbre Sénateur Georges Scolarius, qui passoit  
 pour un des plus savans d'entre les Grecs : il  
 prit le nom de Gennadius. Il avoit assisté au  
 Concile de Florence, & s'étoit hautement dé-  
 claré en faveur de l'union. Comme c'étoit  
 une ancienne coutume que l'Empereur instal-  
 lât le nouveau Patriarche, & lui donnât l'in-  
 vestiture, Mahomet voulut observer les mê-  
 mes cérémonies. Le Patriarche fut conduit  
 par les Electeurs dans la grande salle du Palais  
 Impérial, qui étoit magnifiquement ornée.  
 Le Sultan sortant de sa chambre avec les or-  
 nemens impériaux, alla se mettre sur une  
 estrade couverte d'un grand tapis de pourpre.  
 L'élu ayant été conduit devant lui, le Sultan  
 lui mit entre les mains le bâton pastoral, en  
 prononçant tout haut ces paroles : La Très-  
 Sainte Trinité qui m'a donné l'Empire, vous  
 fait par l'autorité que j'en ai reçu, Archevêque  
 de la nouvelle Rome & Patriarche Œcuméni-  
 que. Ensuite il voulut le conduire jusqu'à la  
 porte du Palais, & le fit monter sur un beau  
 cheval blanc richement orné. Il ordonna à  
 tous les Visirs & à tous les Bachas de l'accom-

pagner ; ce qu'ils firent , marchant à pied au travers de toute la ville jusqu'à l'église des douze Apôtres , qui avoit été assignée à Georges pour l'église Patriarcale à la place de Sainte Sophie , dont le Sultan avoit fait sa principale Mosquée. Ce Patriarche obtint quelque tems après la permission de changer d'Eglise , & alla demeurer dans celle de Notre Dame appelée Paminachariste. Ce fut là que Mahomet lui alla rendre visite , & le pria de lui expliquer les principaux articles de la Religion Chrétienne. Le Patriarche le fit avec tant de force & de solidité , que Mahomet en parut touché , & qu'il souhaita avoir cet entretien par écrit. L'on trouve cet Ouvrage dans la Bibliothèque des Peres. Il est divisé en deux parties ; dont la première , qui est en forme de dialogue entre un Chrétien & un Mahométan , est toute employée à expliquer le Mystère de la Trinité. L'on y trouve des expressions peu exactes. L'Auteur ne marque point assez clairement la distinction des trois personnes , & ne leur donne que des noms de propriété , sans doute parce qu'il craignoit de donner occasion au Sultan de dire que les Chrétiens adoroient trois Dieux. La seconde partie est divisée en vingt Chapitres , & renferme tous les autres points de la Religion.

XXV.  
Zèle de ce  
Patriarche.  
Sa retraite.  
Ses Ecrits.

Le nouveau Patriarche s'appliqua à combattre le schisme , & n'oublia rien pour faire rentrer son peuple dans la communion de l'Eglise. Il fit pour cet effet une excellente apologie des articles contenus dans le Décret de Florence. Comme il l'écrivit peu de tems après la prise de Constantinople , il y dépeint avec les traits de l'éloquence la plus vive & la

plus t  
ville  
malgr  
Grecs  
renon  
gouve  
tira da  
il den  
Ouvra  
en av  
Les un  
encore  
Lettre  
l'unio  
Conci  
rer la  
Saint  
meuré  
plusie  
une su  
la Sain  
dont l  
le cat  
que le  
de Sav  
en fav  
rer, fu  
ge. M  
tion p

Nou  
cipale  
souten  
siécle.

Am  
Ibnique  
vendu

plus touchante, l'état où cette malheureuse ville se trouvoit réduite. Mais voyant que, malgré tous ses soins & tous ses efforts, les Grecs résistoient toujours au Saint Esprit, il renonça après cinq ans de travail inutile, au gouvernement d'un peuple si rebelle, & se retira dans un monastère de la Macédoine, où il demeura jusqu'à sa mort. Outre les deux Ouvrages dont nous venons de parler, nous en avons beaucoup d'autres de ce Patriarche. Les uns ont été imprimés, & les autres sont encore manuscrits. Les principaux sont: une Lettre adressée aux Evêques Grecs touchant l'union; trois Discours prononcés dans le Concile de Florence sur les moyens de procurer la paix; un Traité de la Procession du Saint Esprit contre Marc d'Ephèse, qui est demeuré imparfait; un de la Prédestination; plusieurs Discours & Homélies, entr'autres une sur l'Eucharistie; une Oraison adressée à la Sainte Trinité; & plusieurs autres Traités, dont le savant Abbé Renaudot nous a donné le catalogue. Quelques Auteurs prétendent que le saint Suaire qui est à Turin, où le Duc de Savoye le fit apporter de Chamberri en 1578. en faveur de saint Charles qui vouloit l'honorer, fut tiré de Constantinople pendant le siège. Mais tout ce que l'on dit sur cette translation paroît fort incertain.

Nous allons maintenant marquer les principales guerres que les Chrétiens eurent à soutenir contre les Turcs dans le quinziesme siècle.

X.

Amurat II prit en 1431 la ville de Thessalonique en Macédoine, que les Grecs avoient vendue aux Vénitiens, désespérant de la pou-

XXVI.  
Conquêtes  
des Turcs sur

les Chrétiens.  
Victoires  
d'Amurat.

voir conserver. C'étoit une des principales villes de la Grèce par sa grandeur & par ses richesses. Les Turcs la pillèrent, & firent mourir une partie des habitans, vendirent les autres, & la firent habiter par des gens de leur nation qui lui donnèrent le nom de Salonique. Les Vénitiens qui y étoient en garnison, se sauvèrent dans leurs vaisseaux. Les Turcs en sont toujours demeurés maîtres, & l'ont rendue une des plus célèbres villes de la Grèce. Amurat continua ses conquêtes; & se rendit maître de tout le pays jusqu'au Golfe de Corinthe, avec une rapidité surprenante. Jean Castriot qui regnoit en Epire, aujourd'hui Albanie, n'étant point en état de lui résister, obtint de lui la paix à des conditions fort onéreuses. Il lui céda la forte ville de Croie, & lui donna ses quatre-fils en otage. Amurat en fit mourir trois par un poison lent. Le plus jeune nommé Georges, qui étoit bien fait & avoit beaucoup d'esprit, fut épargné, & sut si bien se concilier la faveur d'Amurat, qu'il devint un des premiers de sa Cour. On lui a donné le nom de Scanderberg, c'est-à-dire, Seigneur Alexandre.

XXVII. En 1443 on fit en Hongrie de grands préparatifs pour s'opposer aux progrès d'Amurat; & ce fut le fruit des exhortations du Cardinal Julien, que le Pape Eugene y avoit envoyé en qualité de Légat. On demanda du secours à l'Empereur Frideric; aux Chevaliers de Prusse & de Livonie; à la Pologne & aux Valâques. Mais l'Empereur & les Chevaliers le refusèrent sous différens prétextes, & il n'y eut que les Polonois & les Valâques qui en accordèrent. Ils envoyèrent une puissante armée de cavalerie & d'infanterie, qu'ils promirent de dé-

frayer po  
de Fran  
Hongrie  
bloient  
le vrai  
de l'arm  
grand C  
aux infi  
prononc  
Roi de  
que les  
vant d'e  
les surp  
avantag  
rendre g  
l'église  
voute les  
Scand  
fervoit  
déjà ren  
son pere  
coup de  
des Turc  
les moye  
il entre  
gea l'oc  
sur les  
Scanderl  
concerté  
ça à plie  
mise en  
désordre  
re des le  
d'Alban  
lesquelle  
mettre la  
seroit po

frayer pendant six mois. Plusieurs volontaires de France & d'Allemagne passèrent aussi en Hongrie, excités par les Prédicateurs, qui publioient par-tout la croisade. Huniade, dont le vrai nom étoit Jean Corvin, étoit à la tête de l'armée des Polonois & des Hongrois. Ce grand Capitaine s'étoit déjà rendu redoutable aux infidèles, & leurs enfans n'entendoient prononcer son nom qu'avec frayeur. Ladislas Roi de Pologne & de Hongrie, ayant appris que les Turcs approchoient, l'envoya au-devant d'eux avec dix mille chevaux. Huniade les surprit de nuit, & remporta sur eux un avantage considérable. Ladislas alla à Bude en rendre grâces à Dieu. Il entra nuds pieds dans l'église de Notre-Dame, & fit attacher à la voûte les enseignes des ennemis.

Scanderberg, dont nous venons de parler, ser voit dans l'armée d'Amurat, & lui avoit déjà rendu d'importans services. Mais Jean son pere étant mort, il ne put voir sans beaucoup de peine ses Etats tomber en la puissance des Turcs, & il forma le dessein de tenter tous les moyens de s'y rétablir. Huniade avec qui il entretenoit correspondance, lui en ménagea l'occasion. Ce Général étant venu fondre sur les troupes d'Amurat que commandoit Scanderberg, celui-ci, qui sans doute avoit concerté son dessein avec Huniade, commença à plier, & l'armée des Turcs fut bientôt mise en déroute. Scanderberg profitant de ce désordre, força le Secrétaire d'Amurat d'écrire des lettres au Gouverneur de Croïe capitale d'Albanie, scellées du sceau de ce Prince, par lesquelles il enjoignoit au Gouverneur de remettre la place & le gouvernement à celui qui seroit porteur de cet ordre. Scanderberg muni

XXVIII.

Avantages

que remporte  
Scanderberg  
sur les Turcs

de ces lettres , s'assura du Secrétaire & de tous ceux qui l'accompagnoient , afin qu'Amurat n'en eût pas sitôt connoissance. Il alla ensuite à Croie ; & s'étant fait remettre le gouvernement , il se fit connoître à ses peuples , qui , ravis de secouer le joug de la domination des Turcs , le proclamèrent aussitôt leur Souverain. Il reprit ainsi la Couronne de ses ancêtres cette même année 1443. Il remporta dans la suite de grands avantages sur les Infidèles , contre lesquels il eut plusieurs guerres à soutenir.

## X I.

XXIX. L'année suivante les Princes Chrétiens pressèrent beaucoup Ladislas de continuer la guerre contre les Turcs ; & le Pape Eugene , les Vénitiens , les Genoïs & le Duc de Bourgogne leur offrirent d'équiper une flotte considérable pour leur fermer le passage en Europe. Jean Paléologue Empereur des Grecs promettoit de son côté de s'opposer à leurs progrès dans la Thrace. Tout le monde s'empressoit à faire la guerre à l'ennemi commun : il n'y avoit que les Polonois qui craignant les incursions des Tartares , auroient souhaité que Ladislas leur Roi retournât en Pologne pour mettre ordre aux affaires du Royaume. Mais le parti le plus nombreux l'emporta , & ainsi la guerre fut résolue. L'on équipa une flotte de soixante-dix galères , commandée par le Cardinal Condelmer neveu du Pape , qui se rendit sur l'Hellespont pour se saisir des ports & empêcher les convois de passer. Amurat étonné d'un si grand appareil , & ne se sentant pas assez fort pour résister à tant de Princes ligués contre lui , songea sérieusement à la paix. On en fit la proposition à Huaiade ,

Grands préparatifs des Chrétiens contre les Turcs.

Trêve jurée de part & d'autre.

& on lui avanta- ges. suite conse pas fort po on conclur mécontent Turcs vou te Euchar mais un no que , l'en e & Amurat

Après la dinal Con dans l'Hell avoient la tout ce que Amurat ay Il écrivit e horter à se faite av. tôt ave. de l'Emper les il dema que l'on co autres rais cune sorte bassadeur qu'à la pre reprendroi le serment roit bien s mens devi lâche & c beaucoup qui avoien de l'avoir s'ils l'obser

& on lui promit en même-tems de grands avantages. Il se rendit aisément, & y fit ensuite consentir le Roi de Pologne, qui n'étoit pas fort porté à continuer cette guerre. Ainsi on conclut une trêve pour dix ans, au grand mécontentement du Cardinal Julien. Les Turcs vouloient que Ladiflas jurât sur la sainte Eucharistie, qu'il observeroit la trêve; mais un nommé Grégoire qui fut depuis Evêque, l'en empêcha. Il jura sur les Evangiles, & Amurat sur l'Alcoran.

Après la conclusion de cette trêve, le Cardinal Condelmer qui commandoit la flotte dans l'Hellepont, écrivit que les Chrétiens avoient la plus belle occasion de recouvrer tout ce que les Turcs possédoient en Europe, Amurat ayant fait repasser ses troupes en Asie. Il écrivit en particulier à Ladiflas, pour l'exhorter à se souvenir de la promesse qu'il avoit faite aux Princes Chrétiens, & à venir au plutôt avec son armée. On reçut aussi des lettres de l'Empereur de Constantinople, par lesquelles il demandoit avec les mêmes instances, que l'on continuât la guerre: alléguant entre autres raisons, qu'il ne falloit se fier en aucune sorte à l'engagement qu'avoit pris l'Ambassadeur d'Amurat, d'observer la trêve; & qu'à la première occasion favorable les Turcs reprendroient les armes, sans être arrêtés par le serment qu'ils avoient fait; qu'enfin il seroit bien fâcheux que de si beaux commencemens devinssent inutiles par une négligence lâche & criminelle. Ces remontrances firent beaucoup d'impression sur l'esprit des Princes qui avoient signé la trêve. Ils se repentoient de l'avoir fait, & délibéroient sérieusement s'ils l'observeroient ou s'ils continueroient la

XXX.

Le Cardinal Julien fait rompre aux Chrétiens la trêve.

guerre. Le Cardinal Julien profitant de ces dispositions, fit un discours pathétique aux chefs de l'armée des Chrétiens, pour prouver qu'on devoit rompre la trêve faite avec Amurat. Et il faut convenir qu'il employa des raisons qui avoient quelque chose de spécieux. Il dit en finissant, que pour lever tous les scrupules que l'on pourroit avoir sur le violement du traité, il en donnoit l'absolution par l'autorité du Pape. Le discours de ce Cardinal fit tant d'impression sur l'assemblée, que chacun conclut pour la guerre. Le Prince de Valachie, qui passoit pour un grand Capitaine & qui avoit soutenu lui seul la guerre contre les Turcs, vint avec empressement joindre le Roi de Pologne, dans l'espérance de vivre plus tranquillement dans ses Etats, lorsqu'on auroit humilié ses voisins. Mais quand il vit le peu de troupes que conduisoit Ladislas, il fit tous ses efforts pour le détourner d'aller attaquer les Turcs, dont il connoissoit bien les forces. Il lui conseilla de différer, & d'attendre les troupes auxiliaires qu'on lui avoit promises. Voyant qu'il ne pouvoit persuader Ladislas, il lui donna quatre mille hommes de cavalerie, commandés par son propre fils, & se retira. Amurat ayant appris que les Chrétiens avoient rompu la trêve, fit aussitôt de grands préparatifs. Il étoit fort important pour lui de passer l'Hellespont pour venir en Europe attaquer les Chrétiens, & il en vint à bout. Bonfinius accuse les Genoïs d'avoir livré le passage aux Turcs, moyennant un écu par tête. Quoi qu'il en soit, Amurat après avoir passé le détroit, vint à grandes journées devant des Chrétiens. Il les rencontra à Varne, ville de la basse Mesie au Pour-Euxin, &

se prépa  
deux ar  
si étonn  
avoit en  
Chrétie  
bataille  
avoit fo  
mains,

Il y e  
son avan  
vouloit  
l'arrêter  
& en le  
plus de c  
& la vic  
les Chré  
de leurs  
retraite  
de sa jeu  
nillaires.  
mourut  
nous l'av  
qu'alors  
re, com  
mirent e  
porte qu  
taille, v  
de son s  
avec les  
cria, lev  
Christ,  
avec mo  
es Dieu  
Cet Aur  
prononc  
dessous.  
l'avanta

se prépara à leur livrer bataille. Quand les deux armées furent en présence, Huniade fut si étonné de l'extrême disproportion qu'il y avoit entre l'armée des Turcs & celle des Chrétiens, qu'il ne vouloit point hasarder la bataille. Mais Ladislas qu'Huniade lui-même avoit fort exhorté la veille à en venir aux mains, ne voulut pas reculer.

Il y eut un moment, où Amurat voyant son avant-garde renversée, fut si effrayé qu'il vouloit prendre la fuite. Mais ses Officiers l'arrêtèrent en prenant la bride de son cheval, & en le menaçant de le tuer s'il ne montrait plus de courage. On revint donc à la charge, & la victoire fut long-tems douloureuse. Enfin les Chrétiens accablés sous le grand nombre de leurs ennemis, ne se battoient plus qu'en retraite, lorsque Ladislas emporté par le feu de sa jeunesse, s'avança jusqu'au corps des Jannissaires. Son cheval fut tué sous lui, & il mourut n'étant âgé que de vingt ans, comme nous l'avons dit ailleurs. Les ennemis qui jusqu'alors ne s'étoient point flattés de la victoire, combattirent avec une nouvelle ardeur & mirent en fuite les Chrétiens. Bonfinius rapporte qu'Amurat au commencement de la bataille, voyant ses soldats disposés à fuir, tira de son sein le traité d'alliance qu'il avoit fait avec les Chrétiens; & que le dépliant, il s'écria, levant les yeux au ciel: Voici, ô Jesus-Christ, l'alliance que les Chrétiens ont faite avec moi, en jurant par ton saint nom. Si tu es Dieu, venge ici ton injure & la mienne. Cet Auteur ajoute, qu'aussitôt après qu'il eut prononcé ces paroles, les Chrétiens eurent du dessous. Dès qu'Huniade vit qu'Amurat avoit l'avantage, il se retira avec dix mille hom-

XXXI.

Les Chrétiens accablés par l'armée des Turcs.

Mort de Ladislas.

Triste fin du Cardinal Julien.

mes. On lui a fort reproché cette retraite : peut-être aimait-il mieux sauver une partie de l'armée que de la perdre toute entière. Le Cardinal Julien fut tué dans cette occasion ; mais on ne sait si ce fut dans le camp ou en s'enfuyant. Quelques Auteurs disent qu'il se noya en passant le Danube , à cause de l'or dont il étoit trop chargé. On l'a fort blâmé d'avoir été cause de tous ces malheurs. Il est certain qu'il engagea les Princes Chrétiens à violer un traité solennel , & qu'ainsi il devoit s'attribuer la perte de presque toute l'armée. Il n'avoit alors que quarante-trois ans , & il s'étoit autrefois rendu recommandable par son zèle & par sa profonde érudition. On se rappelle comment il se distingua dans plusieurs Sessions du Concile de Bâle , & dans les disputes qu'il eut avec les Grecs à Florence. Il est triste que la fin de ce Cardinal n'ait point répondu à de si beaux commencemens.

**XXXII.** Huniade honteux du mauvais succès de cette bataille , & voulant rétablir sa réputation , mit sur pied en 1448 une armée de vingt-deux mille Hongrois. Il les fit passer par la Bulgarie , ayant avec lui un Légat du Pape , qui étoit Evêque & Dominicain. Amurat prévint Huniade avec une armée de quatre-vingts mille hommes. On se battit pendant trois jours ; & après un grand carnage de part & d'autre , l'armée Chrétienne fut entièrement défaite & mise en fuite. On dit que huit mille Valaques abandonnèrent Huniade pour se rendre à Amurat , & que ce Sultan qui haïssoit les traîtres , les fit tous égorger en présence des Chrétiens. Le Gouverneur des Valaques , le Légat du Pape & plusieurs Seigneurs périrent dans le combat. Huniade se

**XXXII.**

Nouvelles conquêtes des Turcs sur les Chrétiens.

Scanderberg résiste à Amurat.

Mort de ce Sultan.

sauva son  
rat n'eut  
berg. Il  
capitaine  
avoit mi  
L'affront  
l'avoit fai  
neure che  
passer tra  
Mais ne  
avoit d'en  
te de ses E  
opprimer  
Enfin il ra  
assiéger un  
mais ce fu  
la première  
1451. Scar  
fection de  
conserva l  
l'année 14  
trois ans.

Mahom  
nous l'avo  
servit pour  
la constern  
prise de Co  
que dans  
de l'Eglise  
nissent pou  
soient tous  
fit ses effor  
ces de l'Eu  
mi commu  
processions  
treprise. M

sauva sur un cheval & se mit en sûreté. Amurat n'eut pas le même avantage sur Scanderberg. Il fut défait plusieurs fois par ce grand capitaine, & obligé de lever le siège qu'il avoit mis devant Croïe capitale d'Albanie. L'affront qu'il avoit reçu devant cette place, l'avoit fait résoudre à se retirer dans l'Asie Mineure chez des moines Mahométans, pour y passer tranquillement le reste de ses jours. Mais ne pouvant résister à la passion qu'il avoit d'en tirer vengeance, il reprit la conduite de ses Etats. Quelques efforts qu'il fit pour opprimer Scanderberg, il ne pouvoit réussir. Enfin il rassembla toutes ses forces, & vint assiéger une seconde fois la ville de Croïe; mais ce fut encore avec moins de succès que la première. Il mourut devant cette ville en 1451. Scanderberg fut si bien se concilier l'affection de tous les Grands d'Albanie, qu'il conserva la Couronne de ses ancêtres jusqu'à l'année 1467, où il mourut âgé de soixante-trois ans.

XII.

Mahomet II fils d'Amurat fut, comme nous l'avons dit, l'instrument dont Dieu se servit pour punir le schisme des Grecs. Il jeta la consternation parmi les Chrétiens par la prise de Constantinople; & les Papes crurent que dans ces circonstances, l'unique intérêt de l'Eglise étoit que tous les Chrétiens se réunissent pour s'opposer aux progrès que faisoient tous les jours les Infidèles. Callixte III fit ses efforts en 1456, pour engager les Princes de l'Europe à se liguier tous contre l'ennemi commun, & ordonna des prières & des processions pour l'heureux succès de cette entreprise. Mahomet de son côté, enlé de ses

XXXIII.  
Mouvements  
des Chrétiens  
contre Mahomet II.

Huniade lui  
fait lever le  
siège de Belgrade.

Défaite de  
l'armée des  
Turcs.

victoires & plein de mépris pour les Chrétiens, traversa les montagnes de Thrace avec une armée formidable; & ayant pénétré jusqu'au Danube, vint mettre le siège devant Belgrade. Amurat son pere en avoit été chassé quelques années auparavant; mais il n'avoit garde de craindre pour lui-même un pareil fort. Il comptoit déjà les différens Royaumes qu'il devoit conquérir après avoir pris cette ville; la Hongrie, l'Allemagne, l'Italie. Dieu renversa en un moment tous ces vastes projets. Huniade s'avança sur les bords du Danube pour aller au secours de Belgrade, passa ce fleuve après avoir défait les Turcs, qui lui en dispuoient le passage, & entra dans la ville avec son armée. Il menoit avec lui Jean de Capistran Cordelier, prédicateur de la Croisade. Les Turcs ayant ouvert plusieurs brèches par leur artillerie, dressèrent des échelles en différens endroits, pour affoiblir les troupes des assiégés en les obligeant de se partager: mais ils trouvèrent par-tout une vigoureuse résistance. Il y avoit de part & d'autre une ardeur incroyable. Chaque Général animoit les officiers & les soldats par son exemple & par ses paroles, & le carnage fut grand à cette première attaque. On recommença l'assaut le lendemain avec encore plus de fureur que le jour précédent; & la défense fut la même. Le Sultan vit tomber à ses côtés le plus intrépide de ses Généraux, qui s'étoit trop avancé pour obéir à ses ordres. Cette perte lui fit une extrême peine, & le mit presque au désespoir. Il fut lui même blessé à la cuisse, & continua néanmoins de combattre à la tête de ses troupes. Malgré un si grand exemple de courage, les Janissaires prirent tout-à-coup le parti de

se reti  
 aux C  
 les rer  
 ni ses  
 obligé  
 plus de  
 Jean  
 balle va  
 leurs rec  
 s'attribu  
 de cette  
 virent l'  
 pour les  
 Capistran  
 tions & p  
 courage &  
 le siège de  
 célébroit  
 Eglises le  
 tre Seigneur  
 universelle  
 d'indulgen  
 du Saint S  
 ce qui lui  
 pas long-  
 cablé des  
 cette guerr  
 nue, qui l'e  
 la même an  
 qu'on lui a  
 chambre,  
 de recevoir  
 le Roi des  
 un serviteu  
 l'Europe reg  
 Callixte ne  
 la mort, &  
 se  
 Tome V

se retirer , & leur retraite donna la victoire aux Chrétiens. Mahomet s'efforça en vain de les retenir dans leur devoir. Ils n'éconterent ni ses prières ni ses menaces ; & ce Prince fut obligé de lever le Siège après y avoir perdu plus de quarante mille hommes.

Jean de Capiſtran & Huniade, par une basse vanité indigne de deux hommes d'ailleurs recommandables par de grandes qualités, s'attribuerent chacun en particulier l'honneur de cette victoire, dans les lettres qu'ils écrivirent l'un & l'autre au Pape & à l'Empereur pour les informer du succès de cette Croisade. Capiſtran y avoit contribué par ses exhortations & par ses prières, & le Général par son courage & sa prudence. Comme Mahomet leva le siège de Belgrade le sixième d'Août, où l'on célébroit déjà depuis long-tems dans quelques Eglises le Mystère de la Transfiguration de notre Seigneur, le Pape Callixte rendit cette fête universelle dans l'Eglise, y attacha autant d'indulgences qu'on en avoit attaché à la fête du Saint Sacrement, & fit composer un Office qui lui fût propre. Huniade ne survéquit pas long-tems à sa victoire sur les Turcs. Accablé des travaux qu'il avoit supportés dans cette guerre, il fut attaqué d'une fièvre continue, qui l'emporta le dixième de Septembre de la même année. Il ne voulut jamais permettre qu'on lui apportât le Saint Viatique dans sa chambre, & se fit exprès porter à l'Eglise pour le recevoir, disant qu'il ne méritoit pas que le Roi des Rois le vînt visiter, & que c'étoit un serviteur à aller trouver son Maître. Toute l'Europe regretta ce grand Capitaine. Le Pape Callixte ne put retenir ses larmes en apprenant sa mort, & offrit pour lui le Saint Sacrifice

XXXIV.  
Mort édifian-  
te d'Huniade.

dans l'église de saint Pierre. Jean de Capistran, qui ne l'avoit pas quitté dans sa maladie, prononça son oraison funébre aux obsèques qu'on lui fit dans l'église qu'il avoit fait bâtir en Transylvanie. On y avoit transporté son corps, comme il l'avoit ordonné en mourant. Il laissa deux fils, Ladislas & Matthias, dont nous avons eu occasion de parler ailleurs. Jean de Capistran mourut trois mois après Huniade, dans un couvent de Cordeliers près de Sirmich en Hongrie. Nous parlerons ailleurs de ses Ouvrages.

## XIII.

XXXV. Deux ans après, Mahomet se rendit maître de Corinthe & rendit tout le Peloponnesse tributaire, pendant que Démétrius & Thomas Paléologue freres du dernier Empereur Grec se faisoient la guerre, travailloient à leur propre ruine, & sollicitoient les Latins à les secourir. Phranzes déplore ici l'aveuglement de ces Princes, sur qui la colère de Dieu éclatoit d'une manière si visible; & un autre Auteur ajoute, que chaque année les Turcs enlevoient quelque chose aux Chrétiens. On compte, comme nous l'avons dit, jusqu'à deux cens villes considérables dont Mahomet se rendit maître. Ils prirent en 1461 Synope & Trébifonde, villes célèbres de la Colchide, & beaucoup d'autres. Ils s'assujettirent des Provinces entières, donnant en échange quelques villes dans la Grece, aux Princes qui se soumettoient à eux. Ainsi finit l'Empire de Trébifonde, que les Comnènes avoient fondé deux cens cinquante-sept ans auparavant. Lorsque les François prirent Constantinople David Comnene en fut le dernier Empereur. Il s'allia avec le Roi de Perse auquel il donna

Conquêtes de Mahomet II sur les Chrétiens.

Le Patriarchat de Constantinople devient vernal.

sa nièce  
Constan  
divorce  
l'Empere  
gitime p  
thènes,  
fit Maho  
qui lui fi  
d'infamie  
& le dé  
jusqu'alon  
leurs Patr  
l'argent à  
tributaire.  
l'impositio  
Pescherie,  
augmentat  
à propos d  
progrès éto  
écrivit à L  
poser. Mai  
des promes  
d'exécuter.  
En 1465  
nommé And  
& d'une co  
firent souffr  
cruel, sans  
naces, ni le  
l'affoiblir n  
lambeaux,  
plus long-te  
quelques m  
trancha la t  
rage, perm  
de l'enterre  
rées après

sa nièce en mariage. Joseph Patriarche de Constantinople n'ayant pas voulu ratifier le divorce du Grand-maître de la garde-robe de l'Empereur de Trébisonde avec sa femme légitime pour épouser la veuve du Prince d'Athènes, malgré le commandement que lui en fit Mahomet, s'attira la colère de ce Sultan, qui lui fit raser la barbe : ce qui est une note d'infamie chez les Evêques & les moines Grecs, & le déposa du Patriarchat. Les Grecs qui jusqu'alors avoient été libres dans l'élection de leurs Patriarches, commencèrent à offrir de l'argent à Mahomet, & à rendre leur Eglise tributaire. Ils donnerent lieu eux-mêmes à l'imposition du tribut qu'en nomma ensuite la Pêcheurie, qui se payoit tous les ans avec les augmentations que le Grand Seigneur jugeoit à propos d'y faire. Le Pape Pie II effrayé du progrès étonnant que les Turcs faisoient, en écrivit à Louis XI, pour l'engager à s'y opposer. Mais ce Prince se contenta de faire des promesses, qu'il n'avoit aucune envie d'exécuter.

En 1465, un Chrétien de l'isle de Chio, xxxvi.  
 nommé André, donna des preuves d'une foi Martyre du  
 & d'une constance admirable. Les Turcs lui B. André de  
 firent souffrir un martyre très-long & très- Chio.  
 cruel, sans que ni les promesses, ni les menaces, ni les tourmens les plus affreux pussent l'affoiblir ni l'ébranler. On mit son corps en lambeaux, & afin de faire durer son supplice plus long-tems, tous les jours on lui arrachoit quelques morceaux de chair : enfin on lui trancha la tête. Mahomet admirant son courage, permit aux Chrétiens de l'ensevelir & de l'enterrer honorablement. Quelques années après on ouvrit son tombeau, & l'on

trouva son corps tout entier & sans aucune corruption.

**XXXVII.** En 1470, les Turcs donnèrent aux Chrétiens de nouvelles allarmes. Mahomet irrité de ce que le Général de la flotte Vénitienne lui avoit ruiné un port très-avantageux, avoit fait un vœu de ne point prendre de sommeil, de ne s'accorder aucun plaisir, & de ne point tourner son visage vers l'Occident, jusqu'à ce qu'il eût battu & foulé aux pieds de son cheval ceux qui adoroient le Christ, & qu'il eût exterminé, disoit-il, toute leur impiété sur la terre depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, à la louange du vrai Dieu de Sabbath & du grand Prophète Mahomet. Les Vénitiens firent traduire ce vœu en Italien & en envoyèrent une copie au Pape. Le Sultan après avoir fait ce vœu impie & extravagant, équipa une puissante flotte pour attaquer l'isle de Négrepont, la plus grande de toutes celles qui sont dans la mer Egée. Il leva en même-temps une armée de plus de six vingts mille hommes, qu'il commanda lui-même. En attendant que cette armée fût en état, le Grand Visir, qui avoit la conduite de la flotte, prit Timbre & pillâ Lemnos. Lorsque les deux armées de mer & de terre furent prêtes, les Turcs assiégèrent Chalcis capitale de l'Isle. La République de Venise fut fort allarmée de ce siège, & envoya le plus grand nombre de galères qu'il lui fut possible, pour secourir les assiégés. Le Pape Paul II ordonna des prières publiques à Rome, & il alloit lui-même nud-pieds en procession portant l'image de la Sainte Vierge. Mais ces humiliations extérieures qui ne réformoient ni le cœur ni les mœurs des Chrétiens, n'appaisèrent point la colère de

Dieu.  
Chalcis  
feu &  
entra en  
mille h  
contre  
inférieur  
eux une  
victoire  
action d  
& à l'eau  
Pologne  
les des in  
investiren  
mille sol.  
surent ob  
assiéger L  
après avoi  
mer ne se  
alla mettr  
ra un an,  
Chrétiens.  
la ville de  
Théodosie  
de la mer  
du maîtres  
plus célèbre  
étoit le plu  
siégés se f  
même des  
la ville, se  
Génois. Il  
peuple avec  
pays fut aff  
ler les Pole  
consternati

Dieu. Après trente jours de siège, la ville de Chalcis fut prise & pillée, & tout y fut mis à feu & à sang. Cinq ans après, Mahomet entra en Moldavie avec une armée de six vingts mille hommes. Le Vaivode Etienne marcha contre lui; & quoiqu'avec une armée très-inférieure, il défit les Turcs, & remporta sur eux une victoire complète. Etienne usa de sa victoire avec beaucoup de modération. En action de grâces il jeûna quatre jours au pain & à l'eau, & envoya au Pape, & aux Rois de Pologne & de Hongrie une partie des dépouilles des infidèles. Vers le même tems les Turcs investirent la ville de Lépante avec trente mille soldats, & après huit mois de siège, ils furent obligés de se retirer. De-là ils allèrent assiéger Lemnos, d'où ils furent encore chassés après avoir perdu beaucoup de monde. Mahomet ne se rebutant pas de ses mauvais succès, alla mettre le siège devant Croïe; ce siège dura un an, & il y périt un grand nombre de Chrétiens. Les Turcs surprirent en même-tems la ville de Cassa, qu'on nommoit autrefois Théodosie, dans la petite Tartarie sur le bord de la mer noire. Les Génois s'en étoient rendu maîtres dans le treizième siècle. C'étoit le plus célèbre port de tout le Pont Euxin, & qui étoit le plus avantageux aux Génois. Les assiégés se soumirent à Mahomet avec le Roi même des Tartares qui se trouvoit alors dans la ville, ses deux freres & quelques Seigneurs Génois. Ils furent tous conduits à Constantinople avec les principaux de la ville. Tout le pays fut assujetti à Mahomet, ce qui fit trembler les Polonois & mit tout l'Orient dans la consternation.

XXXVIII.  
Nouvelles  
conquêtes des  
Turcs,

Ils attaquent  
l'isle de Rhod-  
des. Les Che-  
valiers leur  
résistent.

Croïe ayant souffert un an de siège , se rendit à composition. Scutari qui s'étoit toujours bien défendue , succomba enfin. Les Vénitiens se trouvant attaqués de tous côtés , sans secours , & d'ailleurs obligés de s'opposer seuls à une armée considérable que Mahomet envoyoit en Italie , furent dans la nécessité de lui remettre cette place , & ensuite l'isle de Lemnos , & de lui payer un tribut annuel de mille écus d'or , afin de pouvoir naviger sûrement dans les ports de la Grece. Les Turcs continuèrent toujours depuis leurs conquêtes , malgré tous les efforts des Papes , qui ne cessoient d'exhorter les Princes Chrétiens à s'opposer à leurs progrès. Mahomet après avoir fait quelques incursions en Italie , entreprit le siège de l'isle de Rhodes , ou plutôt de la ville qui en est la capitale. Il ne le fit qu'après une mûre & une longue délibération , ne pouvant souffrir que les Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem qui la possédoient , lui ôtassent l'entière liberté de la mer. Cette Isle est dans l'Asie sur la mer Méditerranée : du côté du Septentrion , elle regarde la Natolie ; au Levant elle a l'isle de Chypre , au Midi l'Egypte , & l'isle de Candie au Couchant. Elle a environ six vingts milles de tour. La ville capitale est située au bord de la mer sur la pente d'une colline qui s'élève insensiblement. Elle avoit alors une double enceinte de murailles , fortifiée de plusieurs grosses tours. Mahomet regardoit cette Isle comme un lieu qui pouvoit lui faciliter la conquête de l'Egypte & de la Syrie. Il y envoya une flotte de cent soixante vaisseaux , dont il donna le commandement au Visir Mefitha issu de la race des Paléologues. Ce Géné-

ral  
Ma  
Ma  
con  
l'Or  
lever  
d'Ao  
hom  
res.  
frere  
consc  
horta  
pistra  
tre Pi  
ges de  
de sag  
bleslu  
magn  
victoi  
fortifi  
parce  
les Gre  
voulut  
une su  
Marty  
Grec.  
Génes  
le , ou  
tieuses

Cert  
Italie ,  
bloient  
qui av  
punir  
tout-à-  
le troi

ral débarqua dans l'Isle le vingt-troisième de Mai 1480 avec plus de cent mille hommes. Mais la vigoureuse résistance des Rhodiens, conduits & animés par le Grand-Maître de l'Ordre, Pierre d'Aubusson, obligea le Visir de lever le siège. Il se retira le dix-neuvième d'Août, après avoir perdu près de dix mille hommes, & beaucoup de vaisseaux & de galères. Il y avoit dans la ville pendant le siège un frere Mineur nommé Antoine Fradin, qui consoloit & soutenoit les assiégés par ses exhortations & ses prières, comme Jean de Capistran avoit fait à Belgrade. Le Grand-Maître Pierre d'Aubusson qui avoit fait des prodiges de valeur, & qui n'avoit pas montré moins de sagesse & d'habileté, ayant été guéri de ses blessures, fit vœu de faire bâtir une Eglise magnifique sous le titre de Sainte Marie de la victoire, & l'on y travailla aussitôt que les fortifications de la ville furent réparées. Et parce que la victoire fut remportée le jour que les Grecs font la fête de Saint Pantaleon, il voulut que l'on bâtît auprès de cette Eglise une superbe chapelle en l'honneur de ce Saint Martyr, & que l'on y fit l'office selon le rit Grec. Il résolut de bâtir aussi une Eglise à Gènes proche la chapelle de l'église Cathédrale, où l'on croit que reposent les cendres précieuses de Saint Jean-Baptiste.

X V.

Cette même année les Turcs entrèrent en Italie, prirent la ville d'Otrante, & sembloient menacer toute l'Europe. Mais Dieu qui avoit montré la verge dont il pouvoit punir les iniquités de son peuple, la brisa tout-à-coup. Mahomet mourut à Nicomédie le troisième de Mai 1481, lorsqu'il étoit sur

XXXIX.  
Mort de Mahomet II.  
Regne de Bajazet II.  
Il attaque les Chrétiens.

*Voyez l'art-  
de de l'Eglise  
d'Italie, page  
281.*

le point de remettre le siège devant Rhodes , & d'envoyer une nouvelle armée en Italie. Il avoit environ cinquante-trois ans , & en avoit regné trente-un. Il laissa deux fils , Bajazet & Zizim. Bajazet qui étoit l'aîné , se rendit à Constantinople le dix-neuvième du même mois pour monter sur le trône de son pere. Il eut de grands obstacles à vaincre pour y parvenir , parce que la plupart des Seigneurs favorisoient Zizim : mais Bajazet l'emporta. Zizim fut battu par le Bacha Achmet , & se retira en Egypte , d'où il revint l'année suivante. Il proposa un duel à Bajazet , qui ne l'accepta point. Zizim demanda une retraite au Grand-Maître de Rhodes , où il fut reçu magnifiquement au mois de Juillet 1482. Il en partit le premier de Septembre suivant pour venir en France , où il fut gardé dans la Commanderie de Bourgneuf sur les confins du Poitou & de la Marche. Il y demeura jusqu'en l'an 1489 , qu'il fut livré aux députés du Pape Innocent VIII , & conduit à Rome , comme nous l'avons dit ailleurs. Alexandre VI le livra en 1495 à Charles VIII , & il mourut peu de tems après. On dit que ce Pape avoit eu soin de le faire empoisonner , de peur que la France n'en tirât quelque avantage. On ajoûte qu'Alexandre avoit reçu de Bajazet une grande somme d'argent , pour faire périr ce Prince infortuné. L'an 1488 Bajazet fit une entreprise sur la Sicile : mais il fut obligé de se retirer sans avoir fait aucune conquête. Il passa ensuite en Cilicie avec une armée de plus de cent mille hommes , & il y fut battu avec perte de la moitié de son armée.

En 1498 , les Turcs entrèrent dans la Russie

au  
ne  
tou  
fust  
reu  
ren  
vie  
les  
pein  
raco  
Dien  
les F  
Ils  
Dalu  
dans  
jazet  
du se  
me c  
ou de  
dans

On  
ce pay  
n'emb  
dixièm  
que l'  
mier  
de Bas  
Iroslau  
domir  
noms  
Georg  
par Ba  
siècle  
dre, D  
Boursc  
pour f

au nombre de soixante-dix mille hommes ; & ne trouvant aucune résistance , ils y mettoient tout à feu & à sang , lorsque Dieu permit qu'ils fussent subitement saisis d'un froid si rigoureux , que plus de quarante mille en moururent. Les autres s'étant sauvés par la Moldavie , furent défaits & presque tous tués par les Chrétiens ; en sorte qu'il en retourna à peine dix mille dans leurs pays. Les Turcs en racontant ce malheur , reconnoissoient que Dieu avoit visiblement protégé les Russiens & les Polonois par une providence particulière. Ils ravagèrent l'année suivante l'Istrie , la Dalmatie & le Frioul. Nous rapporterons dans le tome suivant la suite du regne de Bajazet , qui ne mourut que la douzième année du seizième siècle. Dans le cours du quinzième commença à se former l'Empire de Russie ou de Moscovie , dont il est à propos de parler dans cet article.

XVI.

On connoît très-peu l'histoire ancienne de ce pays. Nous avons vû que la nation entière n'embrassa le Christianisme que vers la fin du dixième siècle , sous le regne de Volodimir , que l'on regarde proprement comme le premier Duc ou Prince de cet Etat. Il prit le nom de Basile au Baptême , & eut pour successeur Iroslaus. On met après eux Uzevold , Volodimir II , Uzevold II , & sept autres dont les noms ne sont pas connus. On met ensuite George I. Démétrius I , George II qui fut tué par Baïus Roi des Tartares dans le treizième siècle , Iroslaus II frere de George II , Alexandre , Daniel , Jean dit *Kalera* , c'est-à-dire , la Bourbe , parce qu'il en portoit toujours une pour faire l'aumône aux pauvres ; Simeon ,

XL.

Commence-  
ment de  
l'Empire des  
Moscovites.

Tome IV.  
page 19.

Jean II, Démétrius II, qui vivoit l'an 1400, Basile II à qui succéda Jean Basilides surnommé le Grand, qui épousa Sophie Paleologue nièce de Constantin XV dernier Empereur de Constantinople.

Jean Basilides secoua le joug des Tartares, qui traitoient les Ducs de Moscovie en esclaves & d'une manière indigne. Il conquit plusieurs villes dans la Russie blanche qui obéissoit au Duc de Lithuanie, & se rendit maître de la grande & fameuse ville de Novograde capitale de Russie. Après cette conquête il fit fortir de la ville tous les grands Seigneurs, & les fit conduire à Moscou, qui prend son nom de la rivière sur laquelle cette ville est située, & qui le donne à tout l'Empire. Là, sous prétexte de régaler les principaux habitans, ayant ses troupes toutes prêtes aux environs, il menaçoit ces peuples de ruiner leur ville, s'ils ne se soumettoient à lui. Les habitans se rendirent, voyant que le Prince étoit maître de tous les Seigneurs du pays. Moscou étoit l'abord de tout le Septentrion, & payoit chaque année cent mille écus d'or au grand Duc de Lithuanie. Basilides trouva l'Archevêque & les habitans si riches, qu'en leur laissant le tiers de leurs biens, il fit transporter de cette ville trois cens chariots chargés d'or, d'argent, de perles, de pierreries, & devint très-puissant.

Ce fut à la persuasion de son épouse, qu'il secoua le joug des Tartares qui habitoient au-delà du Volga. La Russie leur étoit tributaire, & le Duc étoit obligé d'aller fort loin à pied au-devant de leurs Ambassadeurs qui étoient à cheval, & de leur présenter avec beaucoup de respect du lait à boire. Il falloit

fai  
En  
ou  
gou  
éto  
lett  
faif  
pou  
fufe  
fût  
quan  
guer  
allié  
Nov  
& si  
Gran  
faire  
paix.  
prit l  
qui,  
César  
de pr  
lui a  
verai  
vogra  
avoit  
que ce  
Lithu  
Norve  
toujou  
C'est s  
tinuat  
depuis

faire la même cérémonie à l'égard de simples Envoyés, qui venoient pour exiger le tribut, ou pour d'autres sujets. S'il tomboit quelques gouttes du lait sur le col des chevaux, le Duc étoit obligé de le lécher. Lorsqu'on lisoit les lettres du Chamou Empereur des Tartares, on faisoit mettre à genoux le Duc de Moscovie, pour en écouter la lecture; & il ne pouvoit refuser de se soumettre à quelque ordre que ce fût qui venoit de la part de cet Empereur, quand même il auroit été question de faire la guerre aux Chrétiens, à ses parens, ou à ses alliés. Dès que Basilides se fut rendu maître de Novograde & de Moscou, il devint si puissant & si redoutable, que le Roi de Pologne & le Grand Duc de Lithuanie furent contraints de faire une trêve avec lui & de le laisser en paix. Le fils de Basilides fut le premier qui prit le titre de Czar de Moscovie & de Russie, qui, selon quelques Auteurs, est le même que César. Pierre le Grand a commencé en 1721 de prendre le titre d'Empereur de Russie, qui lui a été accordé depuis par la plupart des Souverains. On dit que Basilides chassa de Novograde l'Archevêque de cette ville, à qui il avoit néanmoins de grandes obligations, & que ce Prince étendit sa domination jusqu'en Lithuanie, dans la Finlande, la Suede & la Norvege. Les Russiens ou Moscovites ont toujours suivi le sort de l'Eglise Grecque. C'est sans doute par inadvertance que le Continuateur de M. Fleuri dit qu'il ont embrassé depuis la Secte de Luther & de Zuingle.



## ARTICLE XII.

*Plusieurs Saints.*

## I.

I.  
S. Antonin  
Archevêque  
de Florence.

Son éduca-  
tion

Il entre dans  
l'Ordre de S.  
Dominique.

**A**Ntoine, que la petitesse de sa taille a fait nommer Antonin, naquit à Florence en l'an 1389. Ses parens lui donnerent une sainte éducation; & il en profita si bien, qu'il passa toute sa jeunesse dans une grande innocence de mœurs. Dès l'enfance il donnoit à la prière tout le tems qu'il pouvoit ôter à ses autres exercices. Il fréquentoit les Eglises & les Monastères, & avoit coutume de se prosterner souvent devant Dieu, pour le prier de lui faire accomplir en tout sa volonté. Il ne fit pas moins de progrès dans les sciences que dans la piété. Après les études ordinaires, il résolut d'entrer dans l'Ordre de Saint Dominique. On fit beaucoup de difficultés pour l'y recevoir, parce qu'il paroissoit fort délicat. Sa persévérance gagna les Religieux auxquels il s'étoit adressé. On s'apperçut bientôt que l'Ordre avoit acquis un précieux trésor. Il fut successivement Prieur dans les couvents, de Rome, de Naples, de Gaïete, de Cortone, de Sienne, de Florence, & d'autres villes d'Italie.

## II.

Il est élevé  
malgré lui  
sur le Siège de  
Florence.

L'Archevêque de Florence étant mort, l'ambition fit briguer cette prélatrice à beaucoup de personnes. Les Florentins demandoient un homme également recommandable par sa

doc  
tou  
afin  
qu'i  
défi  
pon  
pût  
Eug  
nica  
Fiez  
plaig  
Flor  
toute  
mand  
vant  
fût en  
la diff  
réunie  
peine  
gieux  
caire  
Pape f  
à un h  
lièrem  
les Flo  
joie &  
ne leu  
nouvel  
des ma  
tourner  
de Tofc  
l'isle de  
de ses  
malgré  
ploya p  
tations  
pour le

doctrine & par sa vertu. Ils souhaitoient sur-tout qu'il fut du nombre de leurs citoyens, afin qu'il connût mieux les besoins du peuple qu'il auroit à gouverner. Le Pape trouvoit ce désir raisonnable, & avoit intention d'y répondre. Mais neuf mois se passèrent sans qu'il pût trouver un sujet tel qu'on le souhaitoit. Eugene s'entretenant un jour avec un Dominicain habile peintre, qu'il avoit fait venir de Fiezoli pour travailler à quelque ouvrage, se plaignit que le choix d'un Archevêque pour Florence, lui donnoit plus d'inquiétude que toutes les autres affaires de l'Eglise; qu'on demandoit un homme qui fût tout à la fois, savant, saint, qui eût de l'expérience, & qui fût en même-tems citoyen de Florence; & que la difficulté de rencontrer toutes ces qualités réunies dans un même sujet, faisoit toute sa peine. Vous trouverez tout cela, dit ce Religieux, dans la personne du Pere Antonin Vicairé général de la Province de Naples. Le Pape surpris & confus de n'avoir point pensé à un homme dont le mérite lui étoit si particulièrement connu, le nomma sur le champ; & les Florentins l'acceptèrent avec beaucoup de joie & de respect, & en témoignèrent à Eugene leur reconnoissance. Antonin en reçut la nouvelle lorsqu'il revenoit d'une visite d'une des maisons de la Province; & au lieu de retourner à Naples, il s'enfuit du côté de la mer de Toscane, dans le dessein de se sauver dans l'Isle de Sardaigne & d'y vivre inconnu le reste de ses jours: mais on le ramena à Sienne malgré lui avant qu'il se fût embarqué. Il employa pour n'être point Evêque plus de sollicitations, que les autres n'en avoient employé pour le devenir. Le Pape ne se laissa ni per-

suader par ses raisons, ni fléchir par ses prières. Il lui ordonna d'obéir, & de ne laisser pas plus long tems l'Eglise de Florence sans Pasteur. Antonin après avoir long-tems combattu & répandu beaucoup de larmes, obéit enfin, & prit possession de son Eglise vers la fin de l'an 1446.

III.  
Sa vie épiscopale.

Il commença par établir dans sa maison une grande régularité. Il jeûnoit tous les Vendredis & pendant tout l'Avent. On lisoit toujours l'Ecriture Sainte pendant ses repas. Il se levoit toutes les nuits pour assister à l'Office dans son église Cathédrale, & il s'y trouvoit toujours le premier. Il lisoit ensuite l'Ecriture Sainte, ou il composoit quelque Ouvrage utile, jusqu'à neuf heures. Après avoir offert le saint Sacrifice avec un recueillement qui inspiroit de la piété à tous les assistans, il donnoit ses audiences. Tout le monde avoit un libre accès auprès de lui, & il parloit avec beaucoup de douceur à ceux qui l'abordoient. Il faisoit exactement la visite de son Diocèse, & ordinairement à pied. Il ne voulut ni équipage, ni ameublement, ni chevaux, disant que les biens des pauvres n'étoient pas destinés à entretenir le luxe. Il étoit toujours habillé pauvrement, & ne quitta jamais l'habit de son Ordre. Ce fut lui qui administra le Sacrement de l'Extrême-Onction au Pape Eugene, & qui eut le courage d'avertir ce Pontife que sa dernière heure approchoit. Il fut député par la ville de Florence auprès de plusieurs Papes. Il ne cherchoit que l'utilité de son troupeau, & fuyoit autant qu'il étoit en lui les honneurs qu'on vouloit lui rendre. Un flatteur croyant gagner ses bonnes grâces, lui dit un jour qu'il espéroit le voir bientôt Cardinal. Occupons-

nous  
mort  
Il qu  
pluſie  
Clerg  
tems a  
Sa d  
vre le  
très-v  
toit po  
que sa  
volont  
ensuite  
phère  
que de  
nu que  
vie ; ca  
reçut l  
mens  
avoit r  
sa mort  
Matine  
il dit a  
nez à m  
mencer  
nières p  
ment. I  
Le Pape  
On port  
vent des  
de sa fé  
par un g  
à son to  
Nous  
le plus c  
ou Chro  
cement

nous, répondit Antonin, des pensées de la mort, & non des grandeurs mondaines. Pie II qui respectoit la vertu, le chargea avec plusieurs autres de travailler à la réforme du Clergé & des Laïcs. Mais il mourut peu de tems après avoir reçu cette commission.

Sa dernière maladie commença par une fièvre lente, qui augmenta ensuite & devint très-violente. Un de ses amis qui ne le quittoit point, lui ayant dit qu'il falloit espérer que sa santé se rétablirait : Je ne désire que la volonté de Dieu, répondit Antonin. Il récita ensuite les paroles du psaumé 89, où le Prophète dit que les années de l'homme ne sont que de soixante-dix ans, comme s'il eût connu que Dieu avoit fixé à cet âge le terme de sa vie; car il avoit en effet soixante-dix ans. Il reçut les derniers Sacremens avec des sentimens de piété dignes de la vie sainte qu'il avoit menée depuis son enfance. Le jour de sa mort il pria ses freres de chanter l'Office de Matines auprès de son lit. Quand on l'eut fini, il dit avec beaucoup de ferveur : Seigneur, venez à mon secours; comme s'il eût voulu commencer l'Office de Laudes. Ce furent les dernières paroles qu'il prononça bien distinctement. Il mourut le deuxième jour de Mai 1459. Le Pape Pie II voulut assister à ses funérailles. On porta son corps, de la Cathédrale au couvent des Dominicains, où il avoit choisi le lieu de sa sépulture. Dieu glorifia ce saint Prélat par un grand nombre de miracles qu'il opéra à son tombeau.

Nous avons de lui quelques Ouvrages, dont le plus considérable est la Somme Historique, ou Chronique tripartite, depuis le commencement du monde jusqu'à l'année de sa mort.

IV.  
Sa dernière  
maladie.

Sa mort.

V.  
Ses Ecrits.

Il est divisé en trois parties. La première s'étend depuis la création du monde jusqu'au Pontificat de Saint Sylvestre & à l'Empire du grand Constantin. La seconde contient ce qui s'est passé depuis ce Prince jusqu'en 1198 sous le Pape Innocent III & l'Empereur Henri VI. La dernière finit l'année de la mort de l'Auteur 1459. C'est une compilation tirée de plusieurs Historiens sans beaucoup de choix. On y voit clairement, sur-tout dans l'histoire des tems éloignés de celui du saint Archevêque, que son érudition n'égalait pas l'amour qu'il avoit pour la vérité, & qu'il n'a point toujours eu assez de critique pour discerner le vrai d'avec le faux, ou démêler le certain d'avec le douteux. Sa Somme Théologique, imprimée plusieurs fois en Allemagne, est le plus travaillé de ses Ouvrages: il n'y mit la dernière main que peu de tems avant sa mort. Elle est divisée en quatre parties. Il a fait encore un Traité sur la Confession, un sur l'Excommunication & sur les autres censures Ecclésiastiques, un sur les Vertus, un Ecrit sur les disciples allant à Emmaüs, & des Notes sur la Donation de Constantin.

## I I.

VI. Laurent nâquit à Venise l'an 1381. Son pere: nommé Bernard étoit de la famille des Justinien: Justiniens, l'une des plus anciennes & des plus illustres de Venise. Quirine sa mere, qui étoit premier Patriarche de Venise. aussi d'une famille noble, étant demeurée veuve à l'âge de vingt-cinq ans, ne profita de sa liberté que pour se donner toute entière à l'éducation de ses enfans. Elle leur apprit de bonne heure à connoître Jésus-Christ, & les accoutuma à ne rien faire que par raison.

Cette  
profie  
gnoir  
avoit  
vint d  
loie s  
estimé  
inquié  
Lauren  
espéro  
occupé  
cette r  
heureu  
A l'a  
se mett  
ausque  
posé da  
cherche  
ce parti  
supputa  
prise. I  
offroit  
ses ave  
avoir sa  
Seigneu  
très-ass  
le secou  
ver un C  
Georges  
avoit de  
ne le ve  
ne se po  
ment de  
peu; m  
tems. L  
changer  
deste, il

Cette pieuse mere admitoit combien Laurent profitoit de ses instructions. Mais elle craignoit en même-tems que l'opposition qu'il avoit pour tous les amusemens de son âge, ne vint d'un fonds d'orgueil, qui le portât à vouloir se distinguer des autres pour être plus estimé. Lui ayant fait part un jour de cette inquiétude qu'elle avoit à son sujet, le jeune Laurent la pria de se rassurer, ajoutant qu'il espéroit qu'elle le verroit un jour uniquement occupé du service de Dieu. Sa mere admira cette réponse, & ne songea qu'à cultiver de si heureuses dispositions.

A l'âge de dix-neuf ans, Laurent voulant se mettre à couvert des dangers sans nombre auxquels un jeune homme de qualité est exposé dans le monde, songea sérieusement à chercher une retraite. Avant que de prendre ce parti, il suivit le conseil de l'Evangile, & supputa s'il pourroit soutenir une telle entreprise. Il compara tout ce que le siècle lui offroit, les plaisirs, les honneurs & les richesses avec la Croix de Jesus-Christ; & après en avoir fait le parallèle, il s'écria: Vous êtes, Seigneur, mon espérance; mon refuge est très-assuré. Ensuite s'appuyant uniquement sur le secours de la grace du Sauveur, il alla trouver un Chanoine de la Congrégation de Saint Georges d'Alga, & lui déclara le dessein qu'il avoit de se retirer dans sa maison. Le Chanoine le voyant encore si jeune, lui conseilla de ne se point déterminer sur un premier mouvement de ferveur, qui quelquefois dure fort peu; mais de s'éprouver pendant quelque-tems. Laurent suivit ce conseil. Sans rien changer à son extérieur, qui étoit très-moderne, il s'exerça dans la maison de sa mere

VII.

Il s'attache à Dieu dès sa jeunesse.

ière s'é-  
usqu'au  
pire du  
ce qui  
198 sous  
enri VI.  
de l'Au-  
tirée de  
e choix.  
l'histoire  
Archevê-  
l'amour  
n'a point  
cerner le  
tain d'a-  
que, im-  
est le plus.  
it la der-  
sa mort.  
Il a fait  
a, un sur  
censures.  
un Ecrit  
des No-

Son pere:  
des Justi-  
es plus il-  
qui étoit  
demeurée  
profita de  
entière à  
apprit de  
st, & les  
r raison.

au jeûne & aux veilles, ne couchant que sur une planche, & passant une partie de la nuit à prier Dieu & à méditer les vérités éternelles. Sa mere lui proposa un mariage avantageux : mais Laurent lui déclara qu'il avoit pris un autre engagement.

VIII.  
Sa retraite.  
Ses grandes  
vertus.

Il se retira peu de tems après chez les Chanoines d'Alga, qui sans être liés par des vœux menoient une vie austère, & observoient toutes les pratiques de la vie monastique. Laurent les suivit avec ardeur dans tous leurs exercices : il enchérissoit même sur les austérités communes, ne se chauffant point dans les plus grands froids, & ne prenant jamais aucun délassement. Il souffroit volontiers la faim & la soif, même lorsqu'il n'étoit pas jeûne. Quelques Chanoines le voyant un jour pressé d'une soif ardente, & lui disant qu'il ne devoit point s'incommoder jusqu'à ce point, Laurent leur dit : Comment souffrirons-nous l'ardeur du feu du purgatoire, si nous ne pouvons souffrir celle de la soif ? Il regardoit comme un sujet de confusion pour lui, de se voir élevé aux charges de sa Congrégation. Il disoit qu'un Religieux ne quitte le monde qu'à l'extérieur, quand il craint d'en être méprisé. Voyant un jour dans un monastère de grands & de beaux bâtimens, il dit à ceux qui l'accompagnoient : Ce n'est pas ainsi que se logeoient nos peres.

IX.  
Son Episcopat.  
Ses travaux.

Le Pape Eugene IV ayant été informé du rare mérite de Laurent, le nomma à l'Evêché de Venise & le força de l'accepter. Il fut épouvanté à la vûe d'un fardeau si redoutable : mais tous les efforts qu'il fit pour l'éviter furent inutiles. Il monta sur ce Siège en l'an 1443, étant âgé de cinquante-un ans. Dix-huit ans

après,  
vertu,  
piscopa  
qu'il a  
régulie  
pisserie  
faisoit  
selle n'e  
une très  
une pai  
on lui re  
que che  
qu'il av  
nombre  
beaucoup  
qu'il pu  
que le  
jours, i  
ger à re  
femmes  
mer ce  
donnoit  
Doge vi  
ler avec  
pondit  
que le D  
pour lui  
nance.

Une r  
saint Pa  
me foib  
quelques  
pénitenc  
autre lit  
coutume  
préparoi  
dur, dit

après, le Pape Nicolas V, pour honorer sa vertu, lui donna le titre de Patriarche. L'Épiscopat ne lui fit pas diminuer les austérités qu'il avoit pratiquées n'étant que Chanoine régulier. Il ne voulut pas même avoir une tapisserie. Sa table étoit très frugale, & l'on y faisoit toujours une lecture édifiante. Sa vaisselle n'étoit que de terre ou de verre. Il avoit une très-petite chambre, où étoient seulement une paille & une grosse couverture. Quand on lui représentoit qu'il pouvoit accorder quelque chose de plus à sa dignité, il répondoit qu'il avoit dans la personne des pauvres une nombreuse famille à nourrir. Il s'appliqua beaucoup à réformer le Clergé, & fit tout ce qu'il put pour rétablir la discipline. Voyant que le luxe des femmes augmentoit tous les jours, il rendit une ordonnance pour les obliger à renoncer aux parures immodestes. Les femmes excitèrent le Doge de Venise à supprimer cette Ordonnance, prétendant qu'elle donnoit atteinte à l'autorité séculière. Le Doge vint trouver Laurent, & voulut lui parler avec hauteur. Mais le saint Evêque lui répondit avec tant de douceur & de solidité, que le Doge s'en retourna plein de vénération pour lui, & n'eut garde d'attaquer l'Ordonnance.

Une maladie ordinaire conduisit au Ciel ce saint Pasteur. Il eût pu au moins dans l'extrême foiblesse où le mal le réduisit, s'accorder quelques soulagemens : mais il voulut mourir pénitent comme il avoit vécu. Il refusa tout autre lit que la paille sur laquelle il avoit coutume de coucher. Comme il vit qu'on lui préparoit un lit de plume : C'est sur un bois dur, dit-il, & non sur une plume molle, que

X.

Sa dernière

maladie.

Sa mort.

mon Seigneur a été couché sur la Croix. Erant faisi de crainte à la vûe des jugemens de Dieu dans les derniers momens de sa vie, on lui dit pour le rassurer, que la couronne de gloire l'attendoit. Cette couronne, répondit-il, attend les ames fortes & courageuses, & non les lâches comme moi. Les sentimens de confiance ayant succédé à ceux de la crainte, il dit à ceux qui étoient auprès de lui: Pourquoi pleurez-vous? C'est aujourd'hui un jour de joie & non d'affliction. Il mourut dans ces sentimens le huitième de Janvier 1435. Nous avons de lui un excellent Traité de la vie solitaire qui a été traduit en François.

## XI.

Ouvrage de saint Laurent Justinien, dans lequel il fait une triste peinture des maux de l'Eglise.

Saint Laurent Justinien a aussi composé un Traité qu'il a intitulé, *De complanctu Christianæ perfectionis*, où il déplore les malheurs de l'Eglise, en faisant voir combien elle a dégénéré depuis sa naissance. Ce Traité commence ainsi: *Qui donnera de l'eau à ma tête, & à mes yeux une fontaine de larmes*, afin que je puisse déplorer avec une douleur & une amertume convenable les pertes & les malheurs de l'Eglise militante? Il n'y a que trop de sujet de gémir, & ils ne peuvent être ni plus grands ni plus manifestes. Que l'on considère ce qu'elle a été autrefois, & ce qu'elle est maintenant. Le nombre de ses enfans est augmenté; mais la vertu est bien diminuée. Elle a étendu ses branches d'un bout du monde à l'autre; mais elle a perdu sa beauté naturelle, & elle est devenue toute difforme. Que tous ceux donc qui ont du zèle pour la gloire de Dieu, pleurent avec moi, & qu'ils s'écrient: *Comment l'or s'est-il obscurci? Comment a-t-il perdu sa couleur qui étoit si belle, &c.* Car celle qui brilloit autrefois par ses vertus,

qui ét  
réduit  
ses me  
crimes  
lat fai  
des pro  
où éto  
glise p  
larmes  
beauté  
dans sa  
est pas  
autrefo  
Prophé  
égérés,  
d'hom  
un seu  
tombés  
spiritue  
font so  
fausseté  
suivan  
d'eux-m  
res, mi  
les me  
voit reg  
membre  
de sorte  
confusio  
jusqu'à  
ce corps  
reat san  
cette m  
il y en a  
de Dieu  
qui soie  
& qui n

qui étoit remplie de sainteté, est maintenant réduite à rien ; elle est languissante dans tous ses membres, & se roule dans toute sorte de crimes. *In sceleribus volutatur.* Le saint Prélat fait ensuite une belle description de la vie des premiers Chrétiens, & de l'état florissant où étoit autrefois l'Eglise, & il ajoute... L'Eglise prie instamment & demande à Dieu avec larmes qu'elle puisse recouvrer son ancienne beauté, quoiqu'elle perde presque courage dans sa prière, parce qu'elle croit qu'il ne lui est pas possible de redevenir telle qu'elle a été autrefois ; & elle voit bien que cet oracle du Prophète est accompli en elle. : *Tous se sont égarés, tous sont devenus inutiles ; il n'y a pas d'homme qui fasse le bien ; non, il n'y en a pas un seul.* Car tous les états de l'Eglise sont tombés dans l'égarement. Parmi les membres spirituels de son corps mystique, il y en a qui sont sortis de son sein, & qui débitent des faussetés : d'autres sont retournés en arrière en suivant les désirs de la chair : ils sont amateurs d'eux-mêmes, ambitieux, scélérats, adultères, misérables. Ce n'est pas seulement parmi les membres inférieurs de l'Eglise que l'on voit regner ces excès ; c'est même parmi ses membres les plus sublimes & les plus élevés : de sorte que tout paroît être dans une étrange confusion, & que depuis la plante des pieds jusqu'à la tête, il ne paroît rien de sain dans ce corps. *In hoc corpore spirituali non appareat sanitas.* Jetez les yeux, je vous prie, sur cette multitude de séculiers, & voyez combien il y en a peu qui gardent les commandemens de Dieu, qui observent les loix de l'Eglise, qui soient contents des biens qu'ils possèdent, & qui ne ravissent pas le bien des autres. Par-

526 *Art. XII. Plusieurs*

tout on commet des adultères , des fornications , des sacrilèges , des homicides , des rapines , des fourberies & d'autres crimes semblables... Mais ce qu'il y a de plus déplorable , c'est que le Clergé d'aujourd'hui n'édifie pas davantage. Car vous en trouvez très-peu parmi eux qui vivent selon les règles de l'honnêteté , & encore moins qui soient capables de nourrir leurs peuples de bons pâturages. La plupart des Prêtres sont livrés à la volupté comme des bêtes , & leur conduite est peu différente de celle des séculiers. Ils courent tout le jour par les places publiques ; ils vont & viennent ; ils assistent aux théâtres & aux spectacles ; ils se mêlent dans les cercles & les danses : après avoir banni toute gravité , ils perdent toute pudeur ; ils s'occupent à des bouffonneries & à des bagatelles ; ils ont des habits somptueux & marchent avec pompe ; ils portent des cheveux frisés , contre le précepte de l'Apôtre & les statuts des Anciens. Ils écoutent tranquillement les menaces de Dieu contre les mauvais Pasteurs ; ils les lisent publiquement dans les Eglises ; quelques-uns même les expliquent aux peuples ; & cependant ils demeurent toujours incorrigibles. Ils portent un cœur de pierre ; ils ont les oreilles bouchées ; ils prononcent les paroles de l'Ecriture ; mais ils n'ont aucun goût pour le sens spirituel qu'elles renferment. Plût à Dieu qu'ils ne fussent méchants que pour eux seuls , & qu'ils fissent leurs efforts pour être utiles aux autres ; de sorte que l'on pût faire ce qu'ils disent , si on ne peut faire ce qu'ils font. Mais ils n'ont ni science ni mœurs. Ils sont tous des ignorans & des idiots , excepté un très-petit nombre ; & ce qu'il y a de pis ,

c'est c  
 Ils reg  
 emplo  
 ment  
 tout le  
 ture S  
 rions  
 & de l'  
 &c. Q  
 dans l'  
 risée d  
 Ils son  
 encour  
 les pre  
 fois l'E  
 peres, &  
 de lui  
 rement  
 trer qu  
 quelque  
 peu de  
 dens ,  
 Ce peti  
 posé en  
 devant  
 homme

Mari  
 Tours e  
 mille il  
 de ses  
 lire, el  
 dangere  
 son per  
 pliqua  
 Elle lif  
 rassembl

c'est qu'ils ne daignent pas même apprendre. Ils regardent comme un tems perdu celui qu'on employe à apprendre quelque chose; ils aiment mieux le passer dans les plaisirs, à roder tout le jour, & à causer, qu'à étudier l'Ecriture Sainte... C'est ce qui fait que les superstitions regnent; qu'on méprise les loix de Dieu & de l'Eglise; qu'il se commet tant de crimes, &c. Qui est-ce qui déplorera la ruine qui est dans l'Episcopat? Les Prélats sont devenus la risée de tout le peuple, la fable de l'univers. Ils sont établis dans l'armée du Seigneur pour encourager & fortifier les autres; & ils sont les premiers à prendre la fuite, &c. Autrefois l'Eglise étoit honorée & glorifiée dans ses peres, & elle honoroit Dieu par un culte digne de lui: aujourd'hui elle ne brille qu'extérieurement & en apparence, & elle ne sauroit montrer qu'une écorce de perfection. Si elle a quelque chose de bon, quoique ce soit bien peu de chose en comparaison des siècles précédens, ce bien est caché & ne paroît pas. Ce petit nombre brûle de saints desirs, se repose en Dieu, &c. Leurs actions brillent devant Dieu, quoiqu'elles soient ignorées des hommes.

III.

Marie de Maillé nâquit dans le Diocèse de Tours en 1331. Ses parens étoient d'une famille illustre. Dieu la prévint dès son enfance de ses plus grandes faveurs. Dès qu'elle fut lire, elle rejeta les lectures non-seulement dangereuses, mais même inutiles. Elle perdit son pere étant encore jeune, & sa mere s'appliqua à cultiver ses heureuses dispositions. Elle lisoit avec sa fille l'Ecriture Sainte, & rassembloit même pour cette lecture si salutai-

XII.  
La bienheureuse Marie de Maillé.

re tous les domestiques & ceux de dehors qui vouloient s'y trouver. Marie dès l'âge de douze ans menoit une vie très-austère. Sa famille l'engagea dans le mariage, quoiqu'elle y eût beaucoup d'opposition. Elle fut mariée à Robert de Sillé, qui avoit beaucoup de piété, & qui ne cherchoit en elle qu'une compagne pour s'édifier. Dès le premier jour de leurs noces, ils résolurent d'un commun accord de vivre toujours dans une parfaite continence. Robert ayant suivi le Roi Jean à la guerre, y fut blessé dangereusement, & pendant trois ans il ne put presque point agir. Il fut encore blessé à la bataille de Poitiers où le Roi fut pris par les Anglois; son château fut pris & pillé, & lui-même fait prisonnier. Marie montra dans cette occasion une grande soumission aux ordres de Dieu, & fit tout ce qu'elle put pour fournir une somme considérable qu'on exigeoit pour la rançon de son mari. Robert renonça ensuite aux armes, & ne s'occupa plus que des moyens de s'avancer de plus en plus dans une vraie & solide piété.

Après sa mort qui arriva en 1362, Marie se retira auprès de sa pieuse mere, pour vacquer avec elle aux occupations saintes auxquelles elle s'étoit livrée. Elle visitoit les prisonniers, consoloit les affligés, & soulageoit les pauvres & les malades. Elle ne pouvoit voir une personne abandonnée, sans croire que Dieu la lui avoit réservée. Elle avoit presque tous les jours à sa table plusieurs pauvres, qu'elle servoit elle-même, & souvent elle ne se nourrissoit que de leurs restes. Elle portoit un rude cilice, & sur ses reins une ceinture de fer, hérissée de pointes très-aiguës qui lui perçoient la chair. Elle

jeûnoit

je  
m  
bi  
no  
à i  
Eg  
ou  
à c  
réd  
pou  
dre  
port  
leur  
occa  
entra  
vres  
des a  
Dieu  
serva  
Tours  
plusie  
ans ap  
le Roi  
se des  
elle y n  
deux a  
seurs n

Casir  
que Ca  
de Lith  
d'Alber  
Bohême  
piété des  
mere. C  
donna p  
gloss' cha  
Tome

jeûnoit les lundi , mercredi , vendredi & samedi , & ne prenoit le vendredi que du pain bis & de l'eau. Quelque tems après , elle renonça à tous ses biens , laissa plusieurs terres à sa famille , & en donna d'autres à quelques Eglises. Dépouillée de tout , elle alla à Tours , où elle eut de grandes humiliations à souffrir , à cause de l'extrême pauvreté où elle s'étoit réduite. Cet état ne diminueoit rien de son zèle pour le salut des ames. Elle retira du désordre plusieurs femmes de mauvaise vie , & les porta à faire une pénitence proportionnée à leurs crimes. Afin d'avoir encore plus souvent occasion d'exercer des œuvres de charité , elle entra dans un hôpital pour y servir les pauvres & les malades. Sa vertu excita la jalousie des autres , & on l'obligea de se retirer. Mais Dieu voulut dès cette vie honorer son humble servante. Le Roi Charles VI étant venu à Tours en 1385. Marie eut avec ce Prince plusieurs conversations particulières. Trois ans après , elle alla à Paris , & eut encore avec le Roi une conférence assez longue dans l'église des Célestins. Enfin étant revenue à Tours elle y mourut en 1414 , âgée de quatre-vingt-deux ans. Dieu a attesté sa sainteté par plusieurs miracles.

I V.

Casimir étoit le troisième de treize enfans que Casimir III Roi de Pologne & grand Duc de Lithuanie , eut d'Elizabeth d'Autriche fille d'Albert II Empereur & Roi de Hongrie & de Bohême. Il nâquit en 1458 , & fut formé à la piété dès l'enfance par les soins de la Reine sa mere. Cette Princesse , qui étoit vertueuse , donna pour précepteur à ses enfans Jean Dugloss chanoine de Cracovic & d'une famille

XIII.  
S. Casimir fils  
de Casimir  
Roi de Polo-  
gue.

illustre, qui avoit reçu de Dieu un talent admirable pour élever les enfans. Avec la science & la piété, il avoit le secret de se faire tellement aimer des jeunes Princes ses élèves, qu'ils ne pouvoient vivre éloignés de lui. Mais aucun d'eux ne profita autant que Casimir sous la discipline de cet excellent maître. Dès l'enfance il regardoit avec horreur les moindres fautes. Il conserva la pureté de son cœur & de son corps, par une grande vigilance sur lui-même & par la mortification de sa chair. Il observoit des jeûnes fréquens & rigoureux, couchoit sur la terre nue, & se levait au milieu de la nuit pour aller se prosterner à la porte de l'Eglise. Tout le monde étoit édifié du recueillement avec lequel il assistoit aux divins Offices. Il ne pouvoit penser, sans être attendri jusqu'aux larmes, à tout ce que Jésus-Christ a fait & souffert pour les hommes. Il invoquoit souvent la sainte Vierge; & il composa en son honneur une prière qu'il récitoit tous les jours. Il parloit peu, & toujours de choses sérieuses & édifiantes. Il reprenoit avec douceur ceux dont la conduite n'étoit pas réglée. Quand il ne pouvoit rien gagner sur eux, ni par la douceur ni par les réprimandes, il ne les voyoit plus & tâchoit de les faire éloigner de la Cour. Ce jeune Prince étoit le pere des pauvres & le protecteur des opprimés. Il exhortoit souvent le Roi son pere à ne rien faire qui pût déplaire à Dieu. Le Roi, qui estimoit sa vertu & son excellent jugement, se faisoit un plaisir de suivre ses conseils.

Les Hongrois étant mécontents de Matthias leur Roi, voulurent secouer le joug, & députèrent vers le Roi de Pologne, pour lui de-

ma  
qui  
le t  
& e  
l'an  
don  
très-  
de r  
mett  
ler au  
de ce  
ce qu'  
chess  
devan  
soit la  
un ch  
d'y exp  
gnoit  
employ  
à pratic  
tomba c  
les méde  
un reme  
jeune Pr  
aimoit  
Il mouru  
quatriém

Bernar  
Toscane.  
dans son  
tantes ju  
furent ale  
grammai  
sous Jean  
plus tendr  
avoit uac

mander Casimir son fils, âgé seulement de quinze ans, qu'ils avoient résolu de mettre sur le trône. Le Roi se rendit à leurs instances, & envoya son fils en Hongrie avec une armée l'an 1471. Mais les irrésolutions de Casimir, dont le droit à cette couronne étoit en effet très-équivoque, donnèrent le tems à Matthias de regagner la noblesse de Hongrie, & de mettre sur pied seize mille hommes, pour aller au-devant des Polonois. Casimir fut ravi de ce que cette entreprise avoit manqué, parce qu'il craignoit beaucoup les dangers des richesses & de l'élévation. Avant que de paroître devant le Roi, qui étoit affligé de ce qui faisoit la joie de son fils, Casimir se retira dans un château pendant quelques mois, & tâcha d'y expier par la pénitence la faute qu'il craignoit d'avoir commise dans cette affaire. Il employa les douze années qu'il vécut encore, à pratiquer toute sorte de bonnes œuvres. Il tomba enfin dans une langueur, pour laquelle les médecins n'eurent pas honte de lui proposer un remède que la loi de Dieu défendoit. Le jeune Prince en eut horreur, & déclara qu'il aimoit mieux perdre la vie que la chasteté. Il mourut dans la fleur même de sa jeunesse le quatrième de Mars de l'an 1484.

V.

Bernardin nâquit en 1380 à Massa ville de Toscane. Ayant perdu son pere & sa mere dans son enfance, il fut élevé par une de ses tantes jusqu'à l'âge de treize ans. Ses parens le firent alors venir à Sienne, où il érudia la grammaire sous Onuphre, & la philosophie sous Jean de Spolette. Il fit paroître dès sa plus tendre jeunesse beaucoup de piété, & il avoit une confiance particulière dans la pro-

XIV.  
S. Bernardin  
de Siennac.

rection de la sainte Vierge. Quand il avoit entendu parler des vérités de la Religion, il assembloit des jeunes gens de son âge, & leur répétoit avec zèle tout ce qu'il avoit retenu. Après ses études de philosophie, il entra dans une confrairie de l'Hôpital de la Scala à Siennese, où il servit les pestiférés avec beaucoup de courage pendant la contagion qui arriva l'an 1400. Deux ans après il fit profession de la Règle de Saint François, étant âgé de vingt-deux-ans. Il fut dans la suite un zélé prédicateur, & réforma un très-grand nombre de monastères de son Ordre. Son humilité lui fit refuser plusieurs Evêchés. Ses ennemis l'accusèrent d'avoir avancé dans ses sermons plusieurs propositions répréhensibles. Mais le Pape Martin V devant qui il comparut, le jugea très-catholique, & ferma la bouche à ses adversaires. Il mourut à Aquila ville de la Bruzze le vingtième de Mai 1444. Il a composé plusieurs Ouvrages, qui sont en quatre tomes, sur des sujets de morale & de piété. Dans le siècle dernier on en a fait à Paris une édition en deux volumes *in-folio*. Le grand nombre & l'éclat des miracles qui s'opéroient à son tombeau, réunirent tous les habitans de Massa, & ceux d'Aquila où il étoit mort, pour demander sa canonisation. Le Pape Eugene IV qui avoit connu Bernardin à Ferrare, à Rome & à Floren, & qui étoit persuadé de sa sainteté, commença les informations nécessaires. Nicolas V fit continuer les procédures par Jean de Capistran, & le canonisa solennellement le jour de la Pentecôte 1450. Son corps fut mis dans une châsse d'argent que Louis XI Roi de France donna pour montrer combien il avoit de vénération pour ce saint Religieux.

Fra  
lieu d  
Paule  
me de  
dans le  
voyant  
mariag  
tercessi  
gnirent  
nes, &  
un fils,  
service.  
un fils q  
noissanc  
ils crure  
formé à  
ses pare  
discours  
loit à une  
bonne he  
qui a fait  
la France  
sons, ni  
sa vie une  
ses parens  
de treize a  
qu'eux m  
sieurs péle  
plusieurs  
dant qu'il  
luxe des P  
pages; & i  
Jesús-Chri  
éloignés d  
lui répondi  
d'en user de

## V I.

François, surnommé de Paule à cause du lieu de sa naissance, nâquit vers l'an 1416 à Paule petite ville de la Calabre dans le Royaume de Naples. Ses parens n'étoient distingués dans le monde que par leur grande piété. Se voyant sans enfans après plusieurs années de mariage, ils en demandèrent à Dieu par l'intercession de Saint François d'Assise. Ils joignirent à leurs prières les jeûnes & les aumônes, & promirent à Dieu, s'il leur donnoit un fils, de le consacrer pour toujours à son service. Leurs vœux furent exaucés. Ils eurent un fils qu'ils nommèrent François, par reconnaissance pour le Saint à l'intercession duquel ils crurent en être redevables. François fut formé à la piété dès l'enfance. L'exemple de ses parens l'y animoit encore plus que leurs discours; & l'on vit bientôt que Dieu l'appelloit à une vertu extraordinaire. Il s'exerça de bonne heure à cette vie si dure & si austère, qui a fait depuis l'admiration de l'Italie & de la France. Il ne mangeoit ni viande, ni poissons, ni œufs, ni lait. Il s'en fit pour toute sa vie une loi, qu'il a gardée religieusement. Ses parens le retinrent chez eux jusqu'à l'âge de treize ans, sans lui donner d'autres maîtres qu'eux mêmes. Ils firent ensuite avec lui plusieurs pèlerinages, à Assise, à Rome, & en plusieurs Monastères des plus célèbres. Pendant qu'il étoit à Rome, il fut scandalisé du luxe des Prélats & de leurs magnifiques équipages; & il dit hardiment à un Cardinal, que Jesus-Christ & ses Apôtres avoient été bien éloignés de cette magnificence. Le Cardinal lui répondit gravement qu'ils étoient obligés d'en user de la sorte, pour ne pas avilir l'état

XV.

S. François de Paule Instituteur des Minimes.

Son éducation.

Vie extraordinaire qu'il mène dès sa jeunesse.

Ecclesiastique, & ne pas se rendre méprisables aux Laïcs. Etant retourné à Paule sa patrie, il se retira avec l'agrément de ses parens, dans une vigne qui leur appartenoit auprès de la ville. La réputation d'une vertu si rare dans un jeune homme de quinze ans, & la trop grande proximité de la ville, lui attirèrent bientôt des visites qui lui firent chercher une autre retraite. Une de ses parentes lui en procura une plus écartée, dans un lieu qui lui appartenoit sur le bord de la mer. Il s'y creusa une grotte sous un rocher, où il demeura quatre ans n'ayant de commerce qu'avec Dieu.

XVI.  
Il forme des  
disciples.  
Il établit son  
Ordre.

Il avoit à peine dix-neuf ans, lorsque plusieurs personnes touchées de Dieu, le prièrent de les recevoir sous sa conduite & de leur apprendre à servir Dieu. François ne put résister à leurs instances. Ils se bâtirent quelques cellules auprès de la sienne, & un petit oratoire où ils chantoient ensemble les loüanges de Dieu, & entendoient de tems en tems la Messe qu'un Prêtre du voisinage venoit y célébrer. Plusieurs années après, François voyant que ses disciples se multiplioient de jour en jour, prit la résolution de bâtir un monastère & une Eglise. L'Archevêque de Lauzence contribua avec joie à cette bonne œuvre, & les peuples des environs l'aidèrent de tout leur pouvoir. Quand les bâtimens furent achevés, François fit observer à tous ses disciples la même discipline & les mêmes austérités qu'il avoit d'abord introduites dans son hermitage. Comme il recevoit avec joie tous ceux qui s'adressoient à lui pour vivre dans la pénitence, il se vit bientôt chargé d'une nombreuse communauté. Il leur prescrivit le Carême perpétuel par

un quatri  
leur appr  
rien sans  
na cette c  
qu'on les  
moindres  
confirmé  
rieur géne  
dre VI &  
qu'avoit  
tems un f  
çois fut o  
dans le R  
gré les tr  
quelques  
mand Roi

La vie  
édifioit le  
tre le renp  
sur le plan  
tère sur un  
Tout ce qu  
lesse, fut q  
dormoit pe  
tie de la nu  
seule fois la  
nourriture  
l'eau; enc  
jours de sui  
marchoit le  
tien avec  
gieuses. Sa  
& le Roi L  
auprès de lu  
de dévoti  
dont on no  
pres parole

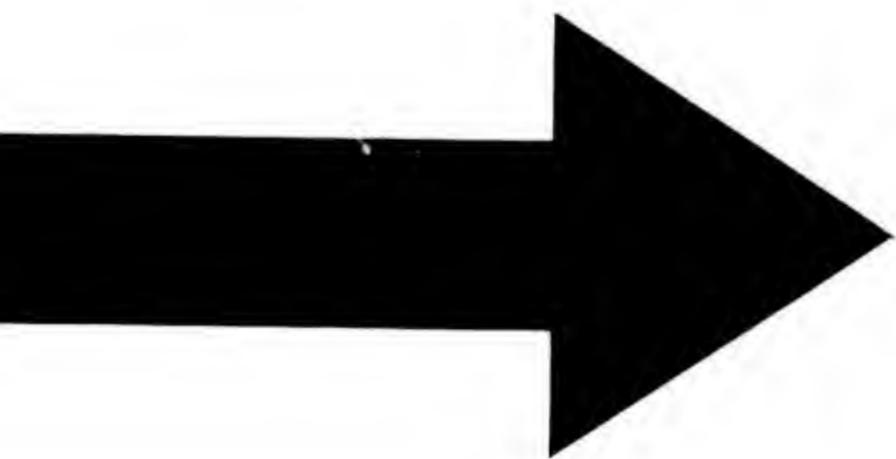
un quatrième vœu qu'il leur fit faire. Et pour leur apprendre que la pénitence ne seroit de rien sans l'humilité & la charité, il leur donna cette dernière vertu pour devise, & voulut qu'on les appellât Minimes, c'est-à-dire, les moindres de tous les Religieux. Son Ordre fut confirmé par Sixte IV qui l'en établit le supérieur général l'an 1474, & depuis par Alexandre VI & Jules II. La réputation de sainteté qu'avoit ce nouvel Ordre, y attira en peu de tems un si grand nombre de sujets, que François fut obligé de faire plusieurs séjours dans le Royaume de Naples & de surmonter malgré les traverses qui lui furent faites par quelques Seigneurs, & sur-tout par Ferdinand Roi de Naples.

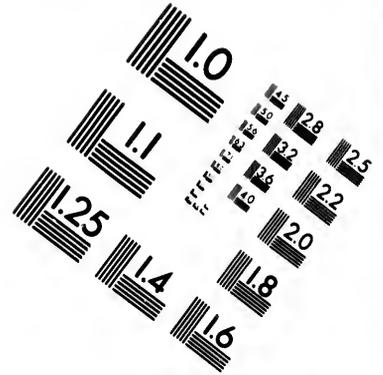
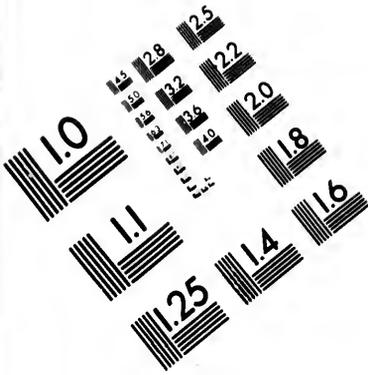
La vie humble & pénitente des disciples étoit si édifiante, que le peuple, mais les austérités du maître le remplissoient d'étonnement. Il couchoit sur le plancher nud de sa cellule, reposant sa tête sur une pierre ou sur une pièce de bois. Tout ce qu'on put obtenir de lui dans sa vieillesse, fut qu'il étendit sous lui une natte. Il dormoit peu, & consacroit la plus grande partie de la nuit à la prière. Il ne mangeoit qu'une seule fois le jour, après le soleil couché. Sa nourriture ordinaire n'étoit que le pain & l'eau; encore s'en privoit-il souvent deux jours de suite, sur-tout la veille des fêtes. Il marchoit les pieds nus; il évitoit tout entretien avec les femmes, même avec les Religieuses. Sa réputation passa jusqu'en France, & le Roi Louis XI voulut absolument l'avoir auprès de lui. « Entre les hommes renommés », de dévotion, dit Philippe de Commines, », dont on nous permettra de rapporter les propres paroles, le Roi envoya querir un homme

XVII.  
Ses grandes austérités.  
Sa réputation.

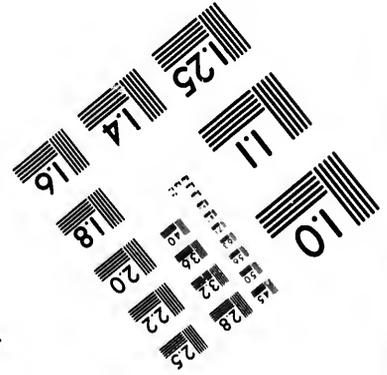
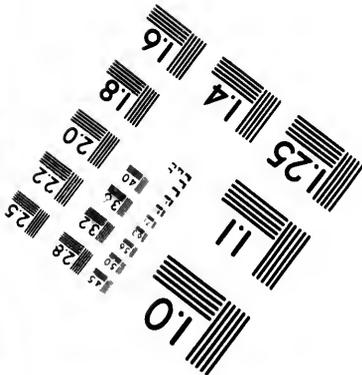
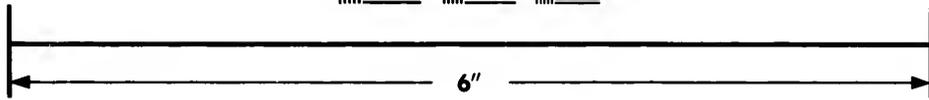
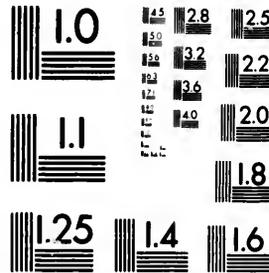
Voyez art. de l'Eglise de France.







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5  
1.6  
1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0  
4.5  
5.0  
5.6  
6.3  
7.1  
8.0  
9.0  
10.0

11.0  
12.5  
14.0  
16.0  
18.0  
20.0  
22.5  
25.0  
28.0  
31.5  
36.0  
40.0  
45.0  
50.0  
56.0  
63.0  
71.0  
80.0  
90.0  
100.0

§36 Art. XII. *Plusieurs*

„ de Calabre. On l'appelloit le saint homme  
 „ pour sa sainte vie. Jamais n'avoit mangé ,  
 „ ne chair , ne poisson , n'œuf , ne laitage ,  
 „ ne nulle graisse , & ne pense jamais avoir  
 „ vû un homme de si sainte vie , ne où il sem-  
 „ blât mieux que le Saint-Esprit parlât par sa  
 „ bouche : car il n'étoit clerc , ne lettré , &  
 „ n'apprit jamais rien. Ledit Ermite passa par  
 „ Naples , honoré & visité autant qu'un grand  
 „ Légat apostolique , tant du Roi que de ses  
 „ enfans , & parloit avec eux comme un hom-  
 „ me nourri en Cour. De-là passa par Rome  
 „ & fut visité de tous les Cardinaux , & eut  
 „ audience avec le Pape par trois fois , seul  
 „ à seul : & fut assis auprès de lui en belle  
 „ chaire , l'espace de trois ou quatre heures à  
 „ chacune fois , qui étoit un grand honneur  
 „ à si petit homme , répondant si sagement  
 „ que chacun s'en ébahissoit. De-là vint de-  
 „ vers le Roi , honoré comme s'il eût été le  
 „ Pape , se mettant à genoux devant lui , afin  
 „ qu'il lui plût faire allonger sa vie. Il répon-  
 „ dit ce que sage homme devoit répondre. Je  
 „ l'ai maintefois oui parler devant le Roi  
 „ Charles VIII où étoient tous les grands du  
 „ Royaume , & encore puis deux mois : mais  
 „ il sembloit qu'il fût inspiré de Dieu ès  
 „ choses qu'il disoit & remontoit : Car au-  
 „ trement. n'eût sù parler des choses dont il  
 „ parloit. „

XVIII.  
 Louis XI met sa vertu à l'é-  
 preuve.

La vénération que le Roi & la plûpart des  
 Seigneurs de la Cour avoient pour François ,  
 n'empêchoit pas qu'il ne fût le sujet des rail-  
 leries de quelques courtisans , qui à cause de  
 sa grande simplicité & de son extérieur négli-  
 gé l'appelloient par dérision le bon homme.  
 Le Roi même , à la sollicitation de son mé-

dec.  
 de  
 plu  
 pié  
 Dan  
 tité  
 faiso  
 tout  
 mieu  
 quis  
 soin  
 après  
 Vier  
 Le l  
 voya  
 l'or,  
 avoit  
 Le Ro  
 il la  
 dire q  
 dit : l  
 distrib  
 core c  
 une so  
 de la  
 sauroi  
 nastère  
 dignar  
 à ceux  
 Roi pl  
 écoura  
 salutai  
 Cha  
 Paule  
 vent le  
 net , &  
 phin. L

décin , parut entrer en défiance de la solidité de sa vertu. Comme il avoit été trompé par plusieurs hypocrites , il vouloit éprouver si la piété de François ne se démentiroit point. Dans ce dessein il lui envoya une grande quantité de vaisselle d'or & d'argent , dont il lui faisoit présent. Mais le saint homme renvoya tout au Roi , en lui faisant dire qu'il seroit mieux de restituer tant de biens qu'il avoit acquis injustement ; que pour lui , il n'avoit besoin que de vaisselle de bois. Quelque temps après , il lui envoya une figure de la Sainte Vierge d'or massif , estimée sept mille ducats. Le serviteur de Dieu répondit en la renvoyant , que sa dévotion n'étoit point pour de l'or , mais pour la Sainte Vierge ; qu'il en avoit une image de papier qui lui suffisoit. Le Roi la lui renvoya jusqu'à trois fois ; mais il la refusa toujours : & comme le Roi lui fit dire qu'il en fit des aumônes , François répondit : Le Roi a des Aumôniers par qui il peut distribuer ses aumônes. Louis n'étant point encore content de toutes ces épreuves , lui envoya une somme d'or très-considérable , en le priant de la recevoir , ajoutant que personne n'en sauroit rien , & qu'il en seroit bâtir un monastère à Rome. François répondit avec indignation : Que le Roi restitue plutôt cet or à ceux qu'il en a dépouillés injustement. Le Roi plein de confusion fut si touché , qu'il écouta jusqu'à sa mort avec docilité les avis salutaires que le saint homme lui donna.

Charles VIII eut aussi pour François de Paule une grande vénération: Il alloit souvent le visiter , ou le faisoit venir en son cabinet , & le choisit même pour parrain du Dauphin. Il lui fit bâtir un couvent dans le parc

XIX.

L'Institut de François s'étend par tout.

Mort de ce

grand servi- du Plessis-les-Tours , avec une pension suffi-  
 teur de Dieu. tante pour lui & ses Religieux ; un autre à  
 Amboise ; un troisième auprès de Paris , que  
 l'on appelle les Bons-hommes. Il en fit aussi  
 bâtir un à Rome. Louis XII fit à cet Ordre de  
 grandes libéralités , comme avoit fait son  
 prédécesseur. Le Roi d'Espagne Ferdinand &  
 la Reine Isabelle voulurent avoir des Mini-  
 mes dans leurs Etats. Ils les y établirent , &  
 on les nomma les Freres de la Victoire. L'Em-  
 pereur en fit venir en Allemagne ; de sorte  
 que François vit avant sa mort ses Disciples  
 établis dans la plus grande partie de l'Europe.  
 Il y avoit plus de quatre-vingts ans qu'il vi-  
 voit dans la plus austère pénitence , lorsqu'il  
 tomba malade dans le couvent du Plessis-les-  
 Tours , le Dimanche des Rameaux de l'an  
 1507. Sa maladie augmenta tous les jours , &  
 le Jeudi Saint il se fit conduire à l'Eglise où il  
 reçut la sainte Eucharistie avec de grands sen-  
 timens de piété , nuds pieds , la corde au col ,  
 & versant beaucoup de larmes. Le Vendredi  
 Saint deuxième d'Avril , après avoir exhorté  
 ses Religieux à l'observation de leur Regle &  
 à s'aimer les uns les autres , il mourut sur les  
 dix heures du matin.

XX. Sa canoni- Sa grande réputation de sainteté & les mi-  
 fation. racles que Dieu opéra sur son tombeau , en-  
 gagèrent la France & l'Italie à solliciter sa ca-  
 Ses Reliques. nonisation. On travailla aussitôt après sa mort  
 aux informations juridiques de sa vie & de ses  
 miracles ; mais il ne fut canonisé que sous le  
 Pontificat de Léon X , douze ans après sa  
 mort. Les Reliques de Saint François de Pau-  
 le furent précieusement conservées dans l'é-  
 glise du Plessis-les-Tours jusqu'en 1562 , que  
 les Calvinistes les brûlerent. Ils eurent la fu-

reu  
 bea  
 tra  
 se  
 gli  
 la p  
 des

F  
 ge e  
 mise  
 re à  
 ques  
 de fin  
 mon  
 les er  
 mari  
 pour  
 de Sai  
 veuve  
 quant

Cat  
 de sa  
 quaror  
 re Cla  
 de Bol  
 tère d  
 dans le  
 solatio  
 mort.  
 maison  
 vir Di  
 1463.  
 Cole  
 bie , &  
 ce. Apr

reur de tirer le corps du Saint de son tombeau, où il étoit encore tout entier, & de le traîner dans une chambre où ils le brûlèrent, se servant pour cela du bois du crucifix de l'Eglise. Cependant les Minimes prétendent que la plupart des ossemens furent retirés du milieu des flammes.

V I I.

Françoise ayant été engagée dans le mariage contre son inclination, fut toujours soumise à son mari en ce qui n'étoit pas contraire à la loi de Dieu. Elle traitoit ses domestiques comme ses freres, vivoit dans une grande simplicité, & renonça à toutes les parures mondaines. Elle évitoit avec soin les visites & les entretiens inutiles. Ayant obtenu de son mari la permission de fonder un monastere pour les personnes de son sexe sous la Règle de Saint Benoît, elle s'y retira lorsqu'elle fut veuve, & y mourut l'an 1440, âgée de cinquante-six ans.

XXI.  
Sainte Françoise.

V I I I.

Catherine, surnommée de Bologne du lieu de sa naissance, quitta le monde à l'âge de quatorze ans pour embrasser la Règle de sainte Claire. Elle fut demandée par les habitans de Bologne, pour être supérieure d'un monastere de cet Ordre, qu'ils vouloient fonder dans leur ville. Elle y alla, & elle eut la consolation de voir l'ouvrage achevé avant sa mort. La sainteté de sa vie attira dans cette maison un grand nombre de filles pour y servir Dieu sous sa conduite. Elle mourut l'an 1463.

XXII.  
Sainte Catherine de Bologne.

I X.

Colette étoit fille d'un charpentier de Corbie, & passa sa vie dans une grande innocence. Après la mort de ses parens, elle entra

XXIII.  
La bienheureuse Colette.

540 Art. XII. *Plusieurs Saints.*

dans divers monastères. Mais trouvant partout beaucoup de relâchement, & voyant que les monastères n'étoient plus des asyles sûrs comme autrefois, elle se renferma seule dans une maison, après avoir pris l'habit du Tiers-Ordre de Saint François. Elle vécut trois ans dans cette retraite, où elle pratiquoit toute sorte de mortifications. Dieu l'appella ensuite au grand ouvrage de la réforme des Religieuses de Sainte Claire. Elle y trouva d'abord de fortes oppositions: mais Dieu en qui elle mettoit sa confiance, lui applanit peu à peu toutes les difficultés. Un très-grand nombre de monastères reçurent la réforme, & embrassèrent sous sa conduite la pénitence & la pauvreté évangélique. Elle mourut à Gand le sixième de Mars 1417.

X.

XXIV. Didace étoit du bourg de Saint Nicolas au Diocèse de Séville en Andalousie, & fils de parens assez pauvres. Il se présenta dans le couvent d'Arresafa au territoire de Cordoue, où il fut reçu: mais il ne voulut être qu'au rang des freres convers. On l'envoya dans les îles Canaries à Forteventura, où il travailla avec zèle à la conversion des Idolâtres. En 1449 on le rappella en Espagne, & l'année suivante il fit le voyage de Rome, pour se trouver au grand Jubilé & à la canonisation de Saint Bernardin de Sienne Religieux de son Ordre. A son retour de Rome, il fut envoyé dans la Castille, où il passa le reste de sa vie dans la pratique de toutes les vertus: Il mourut le douzième de Novembre 1463, & fut canonisé par le Pape Sixte IV en 1588. Pierre Galefin protonotaire apostolique a écrit l'histoire de sa vie.

S. Didace  
Religieux de  
l'Ordre de S.  
François.

P  
va p  
nal.  
re à  
lors  
phil  
Jente  
sister  
donn  
ee Di  
diacre  
l'anne  
au no  
quel i  
bler u  
schism  
canon  
années  
être s  
rendit  
leçons  
célèbre  
Elema  
il fut n  
monie  
Quelq

## ARTICLE XIII.

*Auteurs Ecclésiastiques.*

## I.

**P**ierre d'Ailli nâquit à Compiègne l'an 1350 d'une famille assez obscure, & s'éleva par son mérite jusqu'à la dignité de Cardinal. Il fut reçu boursier au Collège de Navarre à Paris vers l'an 1372. Il commença dès lors à se faire connoître par ses Ecrits sur la philosophie. Il expliqua ensuite le Maître des Sentences. Sa réputation le fit choisir pour assister à un Synode d'Amiens, dans lequel il donna de solides instructions aux Prêtres de ce Diocèse, quoiqu'il ne fût encore que sous-diacre. Il fut reçu Docteur en 1380, & fit l'année suivante en présence du Duc d'Anjou au nom de l'Université, un discours dans lequel il prouva qu'il étoit nécessaire d'assembler un Concile général pour faire cesser le schisme. Peu de tems après il fut pourvû d'un canonicat de Noyon, où il demeura quelques années. Il fut rappelé à Paris en 1384 pour être supérieur du Collège de Navarre. Il se rendit de plus en plus recommandable par ses leçons & ses prédications. Il forma les plus célèbres Théologiens de ce tems-là, Gerson, Clemangis, & Gilles Deschamps. L'an 1389 il fut nommé Chancelier de l'Université, Aumônier & Confesseur du Roi Charles VI. Quelques années après, il fut pourvû de la

I.  
Pierre d'Ailli  
Cardinal.  
Sa vic.

Nicolas au  
, & fils de  
ita dans le  
Cordoue,  
qu'au rang  
ans les illes  
vailla avec  
En 1449 on  
suivante il  
trouver au  
e-Saint Ber-  
n-Ordre. A  
yé dans la  
vie dans la  
mourut le  
fut canoni-  
erre Galefin  
histoire. de.

trésorerie de la sainte Chapelle, & envoyé par le Roi vers Benoît XIII pour travailler à rendre la paix à l'Eglise. Il fut élu en 1395 Evêque du Pui en Velai, & l'année suivante Evêque de Cambrai. Il prit possession de ce dernier Evêché, & se démit de sa charge de Chancelier de l'Université en faveur de Gerson. Il eut toujours beaucoup de zèle pour l'extinction du schisme, & assista au Concile général de Pise. Enfin Jean XXIII le nomma Cardinal en 1411. Il assista en cette qualité au Concile général de Constance, & il eut beaucoup de part à tout le bien qui s'y fit. Il y composa des écrits, & y prononça plusieurs discours sur les matières qui étoient traitées dans le Concile. Il revint ensuite à Cambrai, où il mourut l'an 1425.

II.  
Ses Ecrits.  
Son Traité  
de la Réfor-  
me de l'Egli-  
se.

Cet Auteur a composé un très-grand nombre d'Ouvrages sur toute sorte de matières. Outre ceux qui sont imprimés, il y en a de manuscrits, qui se trouvent dans la bibliothèque du collège de Navarre, & dont M. de Launoï a fait le catalogue. Le plus important de tous les ouvrages de Pierre d'Ailli, est son Traité de la Réforme de l'Eglise, qui n'est que l'abrégé de plusieurs autres Ecrits qu'il avoit faits sur le même sujet. Il fait voir dans la Préface, qu'il est absolument nécessaire de travailler à réformer l'Eglise, à cause des dérèglemens que l'on voit dans la plupart de ses membres, & qui ne feront que croître si l'on n'y apporte un prompt remède. Cet Ouvrage est divisé en six chapitres. La matière du premier est ce qu'il faut réformer dans l'Eglise Universelle. Il y prouve qu'il est nécessaire de convoquer des Conciles généraux plus souvent qu'on n'avoit fait jusqu'alors, & d'en tenir de

provinciaux tous les deux ans. Dans le second chapitre il examine ce qu'il faut réformer dans le Pape & dans la Cour de Rome. Il y trouve une multitude d'abus à corriger, & une ample matière à la réformation. Le troisième chapitre traite de la réforme de l'Eglise dans ses parties principales, qui sont les Prélats. Il y explique les qualités que doivent avoir les Evêques, & la manière dont ils doivent se conduire. Il montre l'obligation qu'ils ont de résider dans leurs Diocèses, & le soin qu'ils doivent avoir d'éviter ce qui a même l'apparence de simonie. Le quatrième chapitre regarde la réforme des Ordres Religieux. Il voudroit qu'il n'y en eût pas un si grand nombre, & il se plaint sur-tout des différens Ordres de mendiants. Il montre aussi la nécessité de réformer les Ordres militaires, & de les rappeler à l'esprit de leurs Fondateurs. A l'égard des Religieuses, il veut qu'elles gardent une exacte clôture.

Dans le cinquième chapitre il parle de la réforme des simples Ecclésiastiques. Il veut que l'on donne les bénéfices à des personnes dignes de les posséder. Il désire aussi que l'on réforme les Universités, en retranchant les études inutiles que l'on y fait. Il insiste sur la nécessité de régler les mœurs du Clergé, & de n'élever au Sacerdoce que ceux qui ont de la science & de la vertu. Il souhaite que dans les Synodes on publie des instructions solides, tant en latin qu'en françois, sur ce qu'il y a de plus important dans la Religion; qu'il y ait dans chaque Eglise un Lecteur en théologie & un nombre de livres suffisans. Le sixième chapitre regarde la réforme des Laïcs, & sur-tout des Princes Chrétiens, auxquels l'Au-

teur donne d'excellentes instructions.

I I.

III.  
Jean Gerson.

Sa vie.

Jean Charlier surnommé Gerson, du nom d'un village du Diocèse de Reims proche Rhe-tel dans lequel il nâquit l'an 1363, fut élevé dans la piété par son pere nommé Arnoul, & par sa mere nommée Elizabeth la Chardeniere. A l'âge de quatorze ans il vint à Paris, & fut reçu dans la société des Artistes du collège de Navarre. Il passa ensuite dans celle des Théologiens. Il étudia la théologie pendant dix ans sous Pierre d'Ailli & Gilles Deschamps, & devint docteur en 1392. Il succéda quelque tems après à Pierre d'Ailli dans la dignité de Chancelier & de Chanoine de l'église de Paris. Le meurtre de Louis Duc d'Orléans qui fut tué en 1408 par ordre du Duc de Bourgogne, excita le zèle de Gerson contre Jean Petit, qui par une lâche complaisance avoit entrepris de justifier cette action. Gerson fit plusieurs sermons contre la doctrine de Jean Petit, la fit censurer par les Docteurs, & par l'Evêque de Paris. Il travailla infatigablement à éteindre le schisme avant & après le Concile de Pise, & sur-tout dans celui de Constance, auquel il assista en qualité d'Ambassadeur du Roi de France, & de Député de l'Université de Paris & de la Province de Sens. Il composa divers Ecrits & prononça plusieurs discours pendant la tenue du Concile, où il fut considéré comme le plus savant Théologien de son tems. Il y combattit fortement l'erreur de Jean Petit, & la fit condamner par le Concile: ce qui lui attira l'indignation du Duc de Bourgogne. Il n'osa revenir à Paris, & fut contraint de se retirer en Allemagne, déguisé en pelerin. Il y passa quelque tems, & ensuite il

vint à  
des Cé  
porta c  
cole.  
enfants  
pour lu  
ayez pi  
son. O  
soixant  
Il av  
ve en  
dans un  
sans du  
lée par  
gier da  
où il de  
Gersé  
tières.  
avec ce  
Dupin,  
commen  
mes in-j  
Ouvrag  
classes.  
gardent  
à la Mo  
l'Ecritur  
Son Tra  
composé  
Concile.  
puissance  
sance qu  
Jesus-Ch  
pour pass  
la fin des  
militante  
conduire

*Ecclésiastiques. XV. siècle. 545*

vint à Lyon, & y demeura dans le couvent des Célestins où il avoit un frere. L'humilité porta ce grand homme à devenir Maître d'école. Il recommanda par son testament aux enfans dont il avoit pris soin, de faire à Dieu pour lui cette prière: Mon Dieu, mon Créateur, ayez pitié de votre pauvre serviteur Jean Gerson. On croit qu'il mourut en 1429 à l'âge de soixante & six ans.

Il avoit été nommé curé de S. Jean en Greve en 1408. Il l'étoit encore l'an 1413 lorsque dans une sédition excitée à Paris par les partisans du Duc de Bourgogne, sa maison fut pillée par les séditieux, & lui obligé de se réfugier dans les voutes de l'église Notre-Dame, où il demeura quelque tems caché.

Gerson a beaucoup écrit sur différentes matières. Tous ses Ouvrages ont été recueillis avec ceux de quelques autres Auteurs par M. Dupin, qui les fit imprimer en Hollande au commencement de notre siècle en cinq volumes *in-folio*. Dans cette dernière édition les Ouvrages de Gerson sont distribués en cinq classes. 1. Les Dogmatiques. 2. Ceux qui regardent la Discipline. 3. Ceux qui ont rapport à la Morale & à la piété. 4. Ceux qui sont sur l'écriture Sainte. 5. Enfin les Œuvres mêlées. Son Traité de la puissance Ecclésiastique fut composé à Constance pendant la tenue du Concile. Il contient treize considérations. La puissance Ecclésiastique, dit-il, est une puissance qui a été conférée surnaturellement par Jesus-Christ à ses Apôtres & à ses Disciples, pour passer à leurs successeurs légitimes jusqu'à la fin des siècles, pour l'édification de l'Eglise militante selon les loix de l'Evangile, & pour conduire les hommes à la vie éternelle. 11

IV.  
Ses Ouvrages.

Son Traité de la puissance ecclésiastique.

distingue deux sortes de puissances Ecclésiastiques, la puissance d'Ordre & la puissance de Jurisdiction. La puissance d'Ordre regarde premièrement la consécration du Corps de Jesus-Christ : Secondement son corps mystique qui est l'Eglise. Le pouvoir de consacrer le Corps de Jesus-Christ est égal dans les Prêtres & dans les Evêques. Celui qui regarde la Confirmation & l'Ordination des Ministres, est égal dans le Pape & dans les Evêques. La puissance de Jurisdiction regarde ou le for extérieur, ou le for intérieur. Celle qui a rapport au for extérieur n'a pour objet que les peines spirituelles, dont la plus grande est l'excommunication. Gerson dit que cette puissance a été donnée par Jesus-Christ à son Eglise pour être exercée par le Concile général; que quoiqu'elle ait été confiée à S. Pierre & à ses successeurs, elle a été néanmoins principalement donnée à l'Eglise. 1. Parce que l'Eglise est infaillible, au lieu que le Pape ne l'est point. 2. Parce que l'Eglise peut mettre des bornes à la puissance du Pape, au lieu que le Pape n'en peut mettre à celle de l'Eglise. Gerson ajoute que l'Eglise n'a point droit d'exercer aucune punition corporelle, si ce n'est par la concession des Princes. C'est pourquoi il n'approuve pas que l'on ait employé tant de censures pour soutenir cette jurisdiction. La puissance qui regarde le for intérieur s'exerce sur ceux qui s'y soumettent volontairement. Elle a pour but de les éclairer & de les sanctifier par l'instruction & par l'administration des Sacremens, & de les purifier par le baptême & par la pénitence.

Après avoir établi ces principes, il en fait l'application dans les considérations suivantes.

**E**  
 La puiss  
 rée en el  
 depuis l  
 fin du m  
 a beauco  
 ont mis  
 de disce  
 Jesus-C  
 C'est ce  
 leurs dé  
 Mais qu  
 les bénéf  
 pée, des  
 d'une in  
 les les P  
 toutes le  
 qu'ils n'o  
 corriger  
 aux intru  
 se cacher  
 regles fun  
 nité du C  
 vraie d  
 plus ampl  
 l'infaillib  
 voir qu'il  
 & dans se  
 ressort les  
 cile géné  
 lieu par u  
 dres hiér  
 laquelle o  
 être enter  
 gouverner  
 les mœurs  
 cepté lors  
 senté ; ou

*Ecclésiastiques. XV. siècle. 547*

La puissance Ecclésiastique, dit-il, considérée en elle-même, est invariable, & la même depuis le commencement de l'Eglise jusqu'à la fin du monde. Mais l'usage de cette puissance a beaucoup varié. La cupidité & l'ambition y ont mis une telle confusion, qu'il est difficile de discerner ce qui vient de l'institution de Jesus-Christ, d'avec ce qui vient des hommes. C'est ce que montre assez l'histoire des Papes, leurs décrétales & les canons des Conciles. Mais que doit-on penser de tant de procès sur les bénéfices, dont la Cour de Rome est occupée, des collations du Pape, des annates, & d'une infinité d'autres pratiques, par lesquelles les Papes ont voulu usurper les droits de toutes les Eglises ? Ils doivent se souvenir qu'ils n'ont reçu la puissance que pour édifier, corriger les abus, veiller par-tout, s'opposer aux intrus, élever ceux qui ne cherchent qu'à se cacher. Gerson donne ensuite d'excellentes règles sur les dispenses. Il passe de-là à l'autorité du Concile général, qu'il prouve être souveraine dans l'Eglise. Elle est plus étendue & plus ample que celle du Pape, tant à cause de l'infailibilité du Concile, qu'à cause du pouvoir qu'il a de réformer l'Eglise dans son chef & dans ses membres, & de décider en dernier ressort les causes de la Foi. Il définit le Concile général, une assemblée faite en quelque lieu par une autorité légitime de tous les Ordres hiérarchiques de l'Eglise Catholique, de laquelle on n'exclut aucun fidèle qui veuille être entendu, pour régler ce qui regarde le gouvernement de l'Eglise dans la foi & dans les mœurs. C'est au Pape à le convoquer, excepté lorsqu'il est mort, ou déposé, ou insensé ; ou bien si étant requis d'assembler

Ecclésiastique  
puissance de  
regarde  
os de Je-  
nystique  
sacrer le  
s Prêtres  
la Con-  
tres, est  
ques. La  
le forex-  
ni a rap-  
ne les pei-  
e est l'ex-  
puissan-  
on Eglise  
éral; que  
& à ses  
principale-  
ne l'Eglise  
e ne l'est  
mettre des  
eu que le  
l'Eglise.  
oint droit  
le, si ce  
C'est pour-  
employé  
jurisdic-  
intérieur  
volontai-  
irer & de  
l'admini-  
urifier par  
il en fait  
suivantes.

le Concile, il le refuse avec opiniâtreté; on enfin, si le Concile légitimement assemblé désigne le tems & le lieu du Concile suivant.

V.  
Autres Ouvrages de  
Gerfon.

Gerfon a fait, comme nous l'avons dit ailleurs, un Traité intitulé *De Auscribilitate Papæ ab Ecclesiâ*, pour montrer qu'il y a plusieurs cas dans lesquels l'Eglise peut être pour un tems sans Pape; & qu'il y en a d'autres dans lesquels on peut le déposer. Il en a fait un autre sur la manière dont il faut se comporter pendant le tems du schisme, lorsqu'il y a deux Papes, & que l'on ne sait pas certainement lequel des deux il faut reconnoître. Il y établit qu'il faut alors s'abstenir de se condamner mutuellement, & que l'on doit sur-tout éviter de se séparer de la communion les uns des autres.

Ce savant Théologien a composé d'autres Ouvrages sur l'autorité de l'Eglise, sur son unité & sur ses prérogatives. Dans ses Traités de Morale il s'élève avec force contre les vices des Ecclésiastiques. La pluralité des bénéfices n'y est point oubliée, non plus que les brigues & les sollicitations pour les obtenir; l'absence des Evêques de leurs Diocèses; la négligence du Clergé à s'acquitter de ses devoirs & à célébrer l'Office divin; l'ignorance de plusieurs, leur vie toute mondaine; la pompe & le faste des Cardinaux & des autres Prélats, & une infinité d'autres désordres. Dans un Traité de la communion des Laïcs sous les deux espèces, Gerfon fait voir que, quoique l'Ecriture soit la règle de la foi, elle est susceptible d'explications, & que c'est à l'Eglise à les donner. Il combat l'erreur de ceux qui soutenoient, qu'il étoit de nécessité de salut pour les Laïcs

E  
de com  
il rappo  
retranch  
Nous  
Ecrits fo  
esprits,  
fausses vi  
les règles  
utile ni n  
la Religi  
digne d'être  
révélation  
qu'à la m  
mam prop  
choses ex  
jugement  
ne s'y mar  
s'écarte da  
doctrine q  
Roi pour  
noie spiri  
prétendue  
Elle est ne  
fois très-s  
habiles n'e  
seté; par  
de traits o  
sein de fai  
pas d'abor  
fausseté.  
L'ouvra  
que Gerfo  
trouvés si  
choisir ne  
struction  
Diocèses,  
lire dans

de communier sous les deux espèces, & il rapporte les raisons qui avoient engagé à retrancher la coupe.

Nous avons de ce savant Théologien deux Ecrits fort importans sur le discernement des esprits, & sur les moyens de distinguer les fausses visions des véritables. Voici entre autres les règles qu'il donne : Un miracle qui n'est ni utile ni nécessaire & qui n'a point de rapport à la Religion, devient par-là même suspect ou digne d'être rejetté. Dans une vision ou une révélation divine, tout doit y être vrai, jusqu'à la moindre proposition, *usque ad minimam propositionem*. Dans le discernement des choses extraordinaires, il faut suspendre son jugement, à moins que la fausseté & la folie ne s'y manifestent clairement. Si la révélation s'écarte dans le plus petit point, de la véritable doctrine qui est comme la marque du souverain Roi pour donner la valeur légitime à la monnoie spirituelle, dès-lors il est certain que la prétendue révélation est une fausse monnoie. Elle est néanmoins, ajoute Gerson, quelquefois très-semblable à la véritable : & les plus habiles n'en découvrent pas aisément la fausseté ; parce qu'au milieu d'un grand nombre de traits où le démon montre la vérité à dessein de faire prendre le change, on n'apperçoit pas d'abord le point unique où se trouve la fausseté.

L'ouvrage tripartite, ainsi intitulé parce que Gerson y traite trois sujets différens, fut trouvé si utile, que les Evêques de France le choisirent dans leurs Synodes pour servir d'instruction aux Prêtres & aux fidèles de leurs Diocèses, recommanderent aux Curés de le lire dans leurs prônes, & l'insérèrent dans

leurs Rituels. La première partie contient une exposition fort claire des Articles de Foi, & une explication solide du Décalogue. La seconde traite de la Confession des péchés; & la troisième, qui a pour titre l'art de bien mourir, renferme des exhortations & des prières pour assister un homme à la mort. Le même Auteur a fait un Traité de la manière de conduire les enfans à Jésus-Christ. L'on y trouve d'excellentes règles pour l'éducation de la jeunesse. Dans le Traité de la Simonie, il propose les moyens que le Concile général peut employer pour l'extirper. Il dit nettement que les Annates ne sont point exemptes de simonie. Dans celui de la Théologie mystique, il approfondit cette science, & pose des règles très-utiles pour ne pas tomber dans les erreurs & dans les folies que l'on remarque dans quelques mystiques.

Nous avons de ce grand homme des sermons prêchés en François, des poésies latines, des lettres, & un si grand nombre d'autres Ecrits, qu'il seroit trop long d'en donner ici le Catalogue. Il a un style fort dur & fort désagréable: mais il est méthodique, raisonne juste, & épuise les matières qu'il traite. Il établit ses décisions sur des principes certains, tirés de l'Ecriture Sainte, ou de la loi naturelle. Il a défendu la vérité en toute sorte d'occasions avec un courage admirable, & souffert persécution pour la justice, & est mort en exil pour l'avoir soutenue avec zèle. Sa réputation étoit si grande, que dans le Concile de Constance il fut reconnu & loué par le Cardinal de Zabarelles, comme le plus excellent Docteur de toute l'Eglise. Quoiqu'il y ait quelques défauts dans plusieurs de

les Ou  
Ecrits se  
che pas  
les lisant  
moins a

Nicola  
est le nom  
fut envoy  
faire ses é  
où il eut  
principale  
poésie, &  
en 1393.  
sa, sont  
Charles V  
XIII le fit  
sa plume  
soupçonné  
XIII écriv  
France. Il  
eu de part  
fut obligé  
Chartreux.  
écrivit la p  
tés, sans a  
Pape Beno  
fortement.  
alla à Lang  
avoit été pe  
sorerie de l  
tre de l'égl  
sur la fin de  
où il mour  
sous la lam  
épitaphe qu  
coup: Qu

*Ecclésiastiques. XV. siècle. 551*

ses Ouvrages, & que quelques-uns de ses Ecrits soient peu considérables, cela n'empêche pas qu'il n'y ait beaucoup à profiter en les lisant avec application, & en s'arrêtant moins au langage qu'au fond de la doctrine.

I I I.

Nicolas Clemangis ou de Clemange, qui est le nom d'un village du Diocèse de Châlons, fut envoyé à l'âge de douze ans à Paris pour y faire ses études dans le Collège de Navarre, où il eut pour maître Jean Gerson. Il réussit principalement dans l'éloquence & dans la poésie, & fut nommé Recteur de l'Université en 1393. Les premiers Ouvrages qu'il composa, sont ses lettres sur le schisme au Roi Charles VI, & au Pape Clement VII. Benoît XIII le fit venir auprès de lui, & se servit de sa plume pour se défendre. Clemangis fut soupçonné d'avoir dressé la lettre que Benoît XIII écrivit contre le Roi & le Royaume de France. Il eut beau assurer qu'il n'y avoit point eu de part : on persista à la lui attribuer, & il fut obligé de se cacher dans un couvent de Chartreux. Ce fut pendant cette retraite qu'il écrivit la plupart de ses Lettres & de ses Traités, sans avoir voulu retourner à la Cour du Pape Benoît, quoiqu'il l'en eût fait solliciter fortement. Ayant obtenu sa grace du Roi, il alla à Langres où il fit un long séjour. Il y avoit été pourvû d'un Canoniat & de la trésorerie de la Cathédrale. Il fut depuis Chantre de l'église de Bayeux ; & enfin il se retira sur la fin de sa vie dans le Collège de Navarre, où il mourut vers l'an 1440. Il est enterré sous la lampe dans la chapelle, avec cette épitaphe qui est courte, mais qui dit beaucoup : *Qui lampas fuit Ecclesiæ, sub lam-*

VI.

Nicolas Clemangis.

Sa vie.

*pade jacer.* Sous cette lampe repose celui qui a été la lampe de l'Eglise.

VII. La plus grande partie des Ouvrages de Ses Ecrits. Clemangis a été imprimée par Elzevir en Son Traité 1613. Le premier est un Traité qui a pour sur les maux titre : De l'état corrompu de l'Eglise, composé de l'Eglise. sé vers l'an 1414. Il y reprend fortement les

désordres du Clergé, & dit qu'ils sont la cause très-juste des maux dont l'Eglise est accablée. Les Ministres de l'Eglise, dit-il, ayant pris Dieu pour leur unique partage, devoient ne rien désirer de ce qui est sur la terre. Constatant & diltribuant les Sacremens célestes & le prix de la rédemption du genre humain, ils devoient être purs & sans tache : tenant la place de Jesus-Christ, ils devoient avoir les vertus : étant les médiateurs entre Dieu & les hommes, ils ne devoient avoir que des pensées de paix & d'union. Enfin étant destinés par état à être la lumière du monde, ils devoient être des modèles de vertu. Cependant ils sont souillés de toute sorte de vices. L'Auteur entreprend de découvrir ces dérèglements & de les combattre. Commencant par l'avarice, il dit que le mépris que les Ministres de Jesus-Christ faisoient des richesses dans les beaux siècles de l'Eglise, avoit attiré les libéralités des Princes & des riches ; que c'étoit par ce souverain mépris des richesses que l'Eglise étoit devenue puissante, & que les monastères, les Chapitres, les églises Cathédrales & Paroissiales avoient été établies & fondées. Les Ecclésiastiques, continue ce Docteur, qui ont procuré ces biens à l'Eglise par leurs vertus, ne les employoient pas à des usages profanes ; mais ils les distribuient aux pauvres, & s'en servoient pour toute sorte de  
bonnes

bonne  
que c  
d'arg  
reux  
la pié  
parce  
la pra  
prédic  
te sain  
Mai  
gueil &  
plus rec  
le servi  
le reve  
aux abu  
Rome,  
que les l  
élection  
de vacan  
Cour ext  
le fait na  
l'orgueil  
tant aut  
mens des  
que du m  
lent une  
qu'une in  
pas même  
d'être la  
suffrages  
néfices qu  
l'on n'abu  
prend la P  
tion n'est  
dont il vi  
ques sans  
qu'il y en  
Tome I

bonnes œuvres. Ils n'avoient d'autre trésor que celui de leurs vertus, point de vaisselle d'argent, point d'équipages. Dans ces heureux tems, la charité, l'innocence, la foi, la piété, la justice, regnoient sur la terre; parce que les Pasteurs portoient les peuples à la pratique de ces vertus par la force de leurs prédications, & par l'exemple de leur vie toute sainte.

Mais insensiblement on a vû le luxe, l'orgueil & l'avarice, éteindre la charité. On n'a plus recherché dans les emplois Ecclésiastiques le service de Dieu & le salut des ames, mais le revenu des bénéfices. L'Auteur passe ensuite aux abus crians qui regnoient à la Cour de Rome, & parle des Collations des bénéfices, que les Papes se sont réservées au préjudice des élections; des graces expectatives; des droits de vacance; des sommes d'argent que cette Cour extorque de tous côtés; des procès qu'elle fait naître & entretient par ses chicannes; de l'orgueil & du faste des Cardinaux, qui n'étoient autrefois employés que pour les enterremens des morts, se sont élevés jusqu'à n'avoir que du mépris pour les Evêques; qui accumulent une multitude de bénéfices, pendant qu'une infinité de pauvres Ecclésiastiques n'ont pas même le nécessaire de la vie. Il les accuse d'être la cause du schisme, de vendre leurs suffrages, de se faire des créatures par les bénéfices qu'ils confèrent. Craignant ensuite que l'on n'abusât de ce qu'il venoit de dire, il prend la précaution d'ajouter, que son intention n'est pas de vouloir attribuer les défauts dont il vient de parler, à tous les Ecclésiastiques sans exception. Il est certain, dit-il, qu'il y en a qui n'ont point de part à ces déré-

glements , & qui font la consolation de l'Eglise , quoique le nombre de ceux qui l'affligent soit sans comparaison plus grand. Il relève ensuite les désordres de la Cour des Papes à Avignon , & les maux que le schisme produisoit ; & dit qu'il falloit avoir recours à Dieu , & le prier de réunir son Eglise & de guerir les maux dont ses membres étoient attaqués. Il finit par une prière qu'il adresse à Jesus-Christ pour lui demander cette grace. L'Ouvrage est suivi d'une pièce de vers hexamètres , dans laquelle l'Auteur déplore les malheurs que cause le schisme , & exhorte le Pape Benoît à l'éteindre.

VIII.  
Son Traité  
sur l'Ante-  
christ.

Le Traité que ce Docteur a fait sur l'Ante-christ , commence ainsi : Je suis obligé , Princes orthodoxes , & vous Pontifes de l'Eglise Catholique , & tous ceux qui font profession de la Religion Chrétienne , de vous découvrir les malheurs effroyables qui sont prêts de fondre sur vous , autant que j'ai pu le comprendre par la lecture assidue des Prophètes & de ceux qui les ont médités avec le plus de soin. J'ai cru que pour contribuer au bien de la Religion , & au salut des Elus , qui seront éprouvés dans cette tentation comme l'or dans la fournaise , il étoit important de publier ce que j'ai pu apprendre des Ecrits des Prophètes , & des Commentaires où ils sont expliqués avec plus de solidité , en m'attachant à ce qui regarde le tems présent , & les malheurs terribles qui doivent tomber bientôt sur l'Eglise Latine. Autant donc que le Seigneur a bien voulu me donner l'intelligence des Saintes Ecritures , & en particulier des Prophètes , qui sous la figure de ce qui s'est passé dans l'ancien Testament , ont coutume d'annoncer ce

E  
qui doit  
le tems  
mangis  
lui où le  
juger les  
dernier j  
à cause  
n'est pas  
mens que  
teur cont  
tems que  
les deux  
bientôt s'  
qui sont  
à la fin d  
ministère  
ve pour c  
peuples &  
Chrétienne  
ge, seront  
franc, dor  
cause de l  
conjecture  
tans, pou  
inondées,  
tres pays  
Religion.  
Dans l'E  
adressé à Ge  
la coutume  
qui exigeo  
conféroient  
d'expédition  
droits de No  
tifes, qui n  
l'Eglise de  
vous qu'ont

qui doit arriver dans le nouveau, je crois que le tems du grand jugement est proche. Clemangis distingue aussitôt ce jugement, de celui où le Seigneur viendra à la fin des siècles juger les vivans & les morts. A l'égard de ce dernier jugement, il n'ose pas en fixer le tems à cause de cette parole de Jesus-Christ : *Ce n'est pas à vous à connoître les tems & les momens que le Pere a mis en sa puissance.* L'Auteur continue ainsi : Dans cet intervalle de tems que nous disons devoir s'écouler entre les deux jugemens, (le prochain qui doit bientôt s'exercer sur la multitude des méchans qui sont dans l'Eglise, & le dernier qui sera à la fin des siècles) il arrivera alors par le ministère de certains Saints que Dieu conserve pour cet effet, que toutes les Sectes, les peuples & les nations séparées de la Religion Chrétienne, & changées en un olivier sauvage, seront de nouveau entées sur l'olivier franc, dont elles avoient été retranchées à cause de leurs pernicieuses erreurs. L'Auteur conjecture que Dieu se servira des Mahométans, pour punir les iniquités dont seront inondées, l'Italie, l'Allemagne, & les autres pays qui sont en possession de la vraie Religion.

Dans l'Écrit contre les Prélats Simoniaques adressé à Gerson, Clemangis blâme fortement la coutume de quelques Evêques de son tems, qui exigeoient de l'argent de ceux à qui ils conféroient les saints Ordres, sous prétexte d'expéditions de lettres, de sceaux, & de droits de Notaire. Dites-moi, dit-il, ô Pontifes, qui ne rougissez point de trafiquer dans l'Eglise de Jesus-Christ, pourquoi croyez-vous qu'ont été fondés les bénéfices ? N'est-ce

IX.  
Ecrit contre  
les Prélats Si-  
moniaques,

pas pour quelque fonction ? Quelle est celle pour laquelle vous avez été ordonnés ? Vous ne direz pas que c'est pour baptiser, pour consacrer l'Eucharistie, pour entendre les Confessions, administrer les Sacremens : ces fonctions vous sont communes avec les Curés & les Prêtres de votre Diocèse. Vous ne direz pas non plus que c'est pour prêcher : car quoique ce soit une de vos plus indispensables fonctions, vous le faites néanmoins rarement ; vous négligez ce devoir, & vous vous en déchargez sur d'autres. Une des fonctions qui ne vous sont point communes avec les autres, c'est de conférer les Ordres dans votre Diocèse. Comment donc se peut-il faire que vous ne vous acquittiez pas de ce Ministère gratuitement, ayant pour cela de si gros revenus ? Comme on pouvoit lui objecter que plusieurs Evêques qui passoient pour vertueux étoient dans cet usage, & qu'il étoit autorisé en quelques endroits par une ancienne coutume ; il répond qu'il n'y a point de coutume ni de prescription à alléguer contre la loi de Dieu, contre les saints Décrets des Conciles, contre les ordonnances des Saints Peres, contre la lumière naturelle. L'Auteur ajoute que la facilité avec laquelle les Evêques admettent aux Ordres toute sorte de sujets, les hommes même les plus ignorans & les plus déréglés, est la source des maux de l'Eglise. L'irréligion du peuple, dit-il, vient de ce que l'Eglise est pleine de Ministres indignes & méprisables. On n'examine ni la science ni les mœurs, & on ordonne indifféremment toute sorte de personnes.

X. Dom Luc Dacheri nous a donné dans le Traité des septième Tome du Spicilége un Traité de Cle-

angis  
adressé  
logie,  
voir Do  
livre, q  
véritable  
que les  
point hé  
sens, c'e  
science &  
ajoute-t-  
& du titre  
qui en on  
c'est une  
bon & un  
ter vous-  
vues & vo  
secrêts de  
ner ce qui  
fon de lu  
la fin des  
qu'un Thé  
la même c  
l'exemple  
structions  
de la chari  
criture Sai  
Clemangis  
de son tem  
Sainte, &  
tiles & cur  
Ce Doc  
n'avancoie  
témoignag  
que la plup  
de cas, qu'  
uniquement

*Ecclésiastiques. XV. siècle. 557*

Clemangis sur l'étude de la Théologie. Il est <sup>Etudes Théo-</sup> adressé à Jean de Piémont Bachelier en Théologie, qui l'avoit consulté s'il se feroit recevoir Docteur. Clemangis lui répond dans ce livre, qu'il faut bien distinguer celui qui est véritablement Docteur, de celui qui n'en a que les marques extérieures; qu'il ne doit point hésiter à être Docteur dans le premier sens, c'est-à-dire, capable d'instruire par sa science & par l'exemple de ses vertus. Mais, ajoute-t-il, à l'égard des marques extérieures, & du titre particulier de Docteur qu'ont ceux qui en ont pris les degrés & le bonnet: comme c'est une de ces choses dont on peut faire un bon & un mauvais usage, il faut vous consulter vous-même, & considérer avec soin vos vûes & vos motifs, sonder les replis les plus secrets de votre cœur, pour tâcher de discerner ce qui vous fait agir. Il prend de là occasion de lui expliquer quel doit être l'objet & la fin des études d'un Théologien. Il veut qu'un Théologien ou Prédicateur, qu'il dit être la même chose, vive selon Dieu, & donne l'exemple des vertus qu'il prêche; que ses instructions coulent d'un cœur embrasé du feu de la charité; qu'il lise continuellement l'Ecriture Sainte & les Ecrits des Saints Peres. Clemangis se plaint de ce que les Théologiens de son tems n'étudient point assez l'Ecriture Sainte, & ne s'occupent que de questions subtiles & curieuses.

Ce Docteur ajoute, que les Saints Peres n'avoient rien qu'ils n'appuassent sur les témoignages des divines Ecritures; au lieu que la plupart des Scolastiques en font si peu de cas, qu'ils se moquent des raisonnemens uniquement fondés sur des autorités. Un

Théologien ne doit pas étudier seulement pour savoir la Théologie ; ce seroit une vaine curiosité : ni pour se procurer les applaudissemens du peuple , ou pour s'acquérir de la réputation ; il seroit coupable d'orgueil : ni pour être élevé à des dignités , & obtenir des bénéfices ; ce seroit ambition & cupidité : mais pour faire valoir le talent de doctrine que Dieu lui a confié , en le servant avec une inviolable fidélité , & en conduisant à la vie éternelle tous ceux qu'il pourra. Voilà en quoi consiste la vraie charité. L'Auteur avertit ensuite les Théologiens , de bien prendre garde de ne point aspirer à la qualité de Docteur par une aveugle ambition , comme on en voit , dit-il , plusieurs aujourd'hui , qui désirent des titres d'honneur , non pour instruire , mais pour avoir des bénéfices. Ils font leur cour aux Prélats , & tâchent d'en extorquer de quoi vivre à leur aise. Je n'ose dire quel usage ils font des bénéfices après les avoir obtenus.

## XI.

Autres Ecrits  
de Cleman-  
gis.

Clemangis dans un de ses autres Traités, entreprend de prouver qu'il n'étoit point à propos d'établir de nouvelles Fêtes. Il n'y a , dit-il , qu'à considérer de quelle manière la plupart des Chrétiens les célèbrent. Les uns vont à leur maison de campagne ; d'autres s'occupent de leurs affaires ; la plupart vont aux foires ; plusieurs passent ces jours dans les divertissemens ; très-peu les employent à purifier leur conscience : ce sont au contraire les jours où l'on commet plus de crimes. On punit sévèrement ceux qui travaillent à la vigne ou à la terre les jours de Fêtes ; & l'on ne punit point ceux qui profanent la sainteté de ces jours par leurs désordres. Cependant Saint Augustin assure , que c'est un moindre péché

E  
de labou  
Fête. Ce  
est à pro  
pas néces  
velles. C  
les, qui  
si édifican  
devenues  
explique  
Fêtes, &  
Il ne rev  
culte, ni  
Tout l'a  
si nous le  
il est rare  
& des so  
tombe da  
jours de l  
hommes  
eux-mêm  
leur ame  
riser de l  
re la grac  
péchés pa  
rémission  
l'invocati  
donc en c  
redoutabl  
parole de  
tions des  
de suivre  
suite com  
noient ces  
l'Evêque  
ces profan  
plusieurs  
lébrer dan

de labourer la terre que de danser un jour de fête. Ces maux étant presque inévitables, il est à propos de retrancher les Fêtes qui ne sont pas nécessaires, plutôt que d'en établir de nouvelles. C'est ainsi que l'Eglise a aboli les veilles, qui se faisoient autrefois d'une manière si édifiante & si utile, parce qu'elles étoient devenues une occasion de débauche. L'auteur explique ensuite la raison de l'institution des Fêtes, & la manière dont on doit les célébrer. Il ne revient rien aux Saints, dit-il, de notre culte, ni des louanges que nous leur donnons. Tout l'avantage de leurs Fêtes est pour nous, si nous les célébrons comme il faut. Comme il est rare qu'au milieu des embarras de la vie & des soins des affaires domestiques, on ne tombe dans quelque péché, on a établi les jours de Dimanches & de Fêtes, afin que les hommes étant libres en ces jours, rentrent en eux-mêmes, examinent sérieusement l'état de leur ame, prennent tous les moyens de se purifier de leurs souillures, attirent par la prière la grace dont ils ont besoin, rachètent leurs péchés par leurs aumônes, & en demandent la rémission par les mérites de Jesus-Christ & l'invocation des Saints. Les Chrétiens doivent donc en ces saints jours assister avec piété aux redoutables Mystères, entendre & méditer la parole de Dieu, étudier les vertus & les actions des Saints dont on célèbre la fête, afin de suivre leur exemple. L'auteur fait voir ensuite comment la plupart des Chrétiens profanoient ces saints jours : & il cite l'exemple de l'Evêque d'Auxerre, qui voulant remédier à ces profanations, avoit depuis peu retranché plusieurs Fêtes que l'on avoit coutume de célébrer dans son Diocèse. Il se plaint enfin de

ce que tant de nouvelles fondations changeoient les Offices des églises ; qu'on n'y faisoit presque plus l'Office du tems, & que les nouveaux Saints occupoient même les Dimanches & les jours consacrés au Seigneur. Il dit que ces nouveautés se sont même introduites dans les Cathédrales, excepté dans l'Eglise de Lyon qui a soin de s'en garantir.

Outre quelques autres Traités de Cleman-gis, nous avons encore de lui cent trente sept lettres, toutes écrites avec beaucoup d'élegance. L'on y trouve des instructions Chrétiennes, morales & politiques, des peintures des vices & des vertus, des traits d'histoires, des questions de critique. Les plus importantes sont celles qu'il a écrites sur le schisme & sur les maux de l'Eglise. Elles sont adressées aux personnes qui tenoient les premiers rangs dans l'Eglise & dans l'Etat. Cet Auteur s'est fort distingué par son éloquence, par la noblesse de ses pensées, & la pureté de ses expressions.

## I V.

XII. Thomas de Valden né en Angleterre au vil-  
 Thomas de Valden, fit ses études à Oxfort ; &  
 Valden. après y avoir été reçu docteur, il entra dans l'Ordre des Carmes. Il assista aux Conciles de Pise & de Constance, & fut choisi pour confesseur d'Henri V Roi d'Angleterre, qu'il accompagna dans son voyage en France, où il mourut en 1430. Il a combattu fortement les erreurs de Viclef, & a composé pour les détruire un gros Ouvrage intitulé : Le Doctrinal des Antiquités de la foi de l'Eglise Catholique, contre les Viclefites & les Hussites. Il est divisé en trois tomes, & a été imprimé à Paris, à Salamanque & à Venise. Cet ouvra-

E  
 ge est mu  
 tin V à q  
 tient qua  
 Il réfute  
 Dieu, la  
 de Jesus-  
 ré du Pap  
 Evêques &  
 profession  
 Il établit  
 l'Eglise to  
 contre Vic  
 chens, c  
 ment les S  
 charistie ;  
 réelle & l  
 que la Con  
 point' abso  
 Baptême, i  
 être sauvé,  
 sans Baptê  
 ment impr  
 les Evêques  
 firmation.  
 & des Prêtr  
 attaquoit.  
 La métho  
 les erreurs d  
 des passages  
 ou des Auteu  
 assez au lo  
 quand cela e  
 en sorte que  
 cueil de pass  
 matière qu'i  
 fieurs des C  
 puis lui, on

ge est muni de l'approbation du Pape Martin V à qui il est dédié. Le premier tome contient quatre livres contre les erreurs de Viclef. Il réfute celles qui regardent les attributs de Dieu, la nature de l'homme, & l'Incarnation de Jesus-Christ. Il prouve ensuite la primauté du Pape, les droits & les prérogatives des Evêques & des autres Pasteurs. Il justifie la profession Religieuse & les Ordres mendiants. Il établit dans le second tome la doctrine de l'Eglise touchant les Sacremens; & fait voir contre Viclef, que les Ministres quoique pécheurs, consacrent & administrent véritablement les Sacremens. Il parle ensuite de l'Eucharistie; & après avoir prouvé la présence réelle & la Transubstantiation, il fait voir que la Communion sous les deux espèces n'est point absolument nécessaire. En parlant du Baptême, il en établit la nécessité absolue pour être sauvé, prouve que les enfans qui meurent sans Baptême sont damnés, & que ce Sacrement imprime un caractère. Il montre que les Evêques sont les seuls Ministres de la Confirmation. Il établit la distinction des Evêques & des Prêtres, & les autres vérités que Viclef attaquoit.

La méthode de cet Auteur est de rapporter les erreurs des Viclefistes, & de leur opposer des passages de l'Ecriture Sainte, des Peres ou des Auteurs Ecclésiastiques, qu'il rapporte assez au long, & d'en tirer des conclusions quand cela est nécessaire, mais en peu de mots: en sorte que le fonds de l'Ouvrage est un recueil de passages de différens Auteurs sur la matière qu'il traite. C'est la source où plusieurs des Controversistes qui ont écrit depuis lui, ont puisé les passages dont ils se

sont servis contre les nouveaux Hérétiques.  
V.

XIII.  
Alphonse  
Tostat Evê-  
que d'Avila.

Alphonse Tostat Espagnol acheva ses études dans l'Université de Salamanque à l'âge de vingt-deux ans. Il enseigna dès-lors toutes les sciences. Il assista au Concile de Bâle, fut fait ensuite Evêque d'Avila, & élevé aux premières charges du Royaume d'Espagne. Il mourut en 1454 âgé de quarante ans, & fut enterré dans l'église d'Avila, avec cette Epitaphe, qui dit qu'il traitoit de toute sorte de sciences.

*Hic stupor est mundi, qui scibile discutit omne.*

En effet il s'étoit rempli la mémoire d'une infinité de choses. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il ait pû pendant une vie assez courte, non-seulement étudier tant de différentes choses, mais encore écrire un nombre prodigieux de volumes sur toute sorte de sujets. Ses Ouvrages composent vingt-sept tomes in-folio, dont la plupart sont des Commentaires sur l'Ecriture Sainte. Les autres renferment des Traités sur différens sujets.

## V L

XIV.  
S. Jean de  
Capistran.

Saint Jean de Capistran fut disciple de Saint Bernardin de Sienne, & frere Mineur comme lui. A l'exemple de son maître il s'appliqua à la prédication sous le Pontificat de Martin V, d'Eugene IV, de Nicolas V, & de Callixte III. Il se mit à la tête d'une Croisade contre les Hussites, & ne négligea rien pour affaiblir ces Hérétiques. Nous avons vû ce qu'il fit à Belgrade, lorsque cette ville fut assiégée par les Turcs. Les Franciscains ont obtenu vers la fin du siècle dernier sa canonisation. On a de lui un grand nombre d'Ecrits, entre autres un Traité de l'autorité du Pape & du

Conci  
l'apol  
çois,  
munic  
uns fu  
tracts.

Nic  
lieu de  
dans le  
vre pe  
la dign  
vertu.

suite A  
Florin  
Bâle, &  
la supér  
Il fit su  
titulé :  
visé en

pour pa  
employé  
& de Fr

en 144  
élevé su  
qui lui

Duc d'A  
quitter  
Ombrie  
ans. Il a  
fait des  
pline: Ec

Ses Ec  
renferme  
sique. I  
ce de Di  
plupart d

Concile, une instruction pour les Prêtres, l'apologie du Tiers - Ordre de Saint François, un Pénitentiel, un Traité de l'excommunication, un sur le Mariage, quelques-uns sur le Droit Civil, sur l'usure & les Contrats.

V I I.

Nicolas de Cusa, ainsi appelé du nom du lieu de sa naissance sur les bords de la Moselle dans le Diocèse de Trèves, étoit fils d'un pauvre pescheur, & il parvint à l'Episcopat & à la dignité de Cardinal par sa science & par sa vertu. Il fut d'abord Chanoine régulier, ensuite Archidiacre de Liège, & Doyen de Saint Florin de Constance. Il assista au Concile de Bâle, & fut un des plus grands défenseurs de la supériorité du Concile général sur le Pape. Il fit sur ce sujet un Ouvrage considérable intitulé : De la Concordance Catholique, & divisé en trois parties. Ayant ensuite quitté Bâle pour passer du côté du Pape Eugene, il fut employé en différentes Légations d'Allemagne & de France, & fait Cardinal par Nicolas V en 1448. Il fut renvoyé en Allemagne, & élevé sur le Siège de Brixen dans le Tirol : ce qui lui attira des différends avec Sigismond Duc d'Autriche, qui l'obligerent enfin de quitter l'Allemagne. Il mourut à Todi en Ombrie l'an 1464. à l'âge de soixante-trois ans. Il avoit réformé plusieurs Monastères, & fait des ordonnances très-utiles pour la discipline Ecclésiastique.

Ses Ecrits sont en trois tomes. Le premier renferme plusieurs Ouvrages sur la Métaphysique. Il tâche d'y donner des idées de l'essence de Dieu & des vérités de la Religion. La plupart de ces Ouvrages sont fort abstraits,

XV.  
Le Cardinal  
de Cusa.

XV.  
Ses Ecrits.

quelques-uns très-obscurs, & d'autres presque inintelligibles. Le second Tome contient des traités Théologiques. Les plus considérables sont, les Réflexions allégoriques & mystiques sur plusieurs passages choisis de l'Écriture Sainte, & les trois livres de la Concordance Catholique. Il parle dans ce dernier Ouvrage, de l'Église en général, du Sacerdoce, de l'autorité des Conciles généraux & de celle du Pape, de l'Empire, & du Pouvoir des Princes. Il divise l'Église en Militante, Souffrante & Triomphante. Il dit que les deux dernières portions ne sont composées que des Prédestinés, & que la première est mêlée de bons & de méchants; qu'il y a dans la Hiérarchie Ecclésiastique divers degrés, comme dans celle des Anges; qu'il n'y a qu'une seule & unique Chaire dans l'Église, occupée par tous les Evêques; dont celui de Rome est le premier; que le mot d'Église Romaine se prend en différens sens, quelquefois pour le Pape & pour le Clergé & le Diocèse de Rome; quelquefois pour ceux qui sont du Patriarchat, & quelquefois pour l'Église Catholique: que c'est en ce dernier sens seulement qu'elle est infaillible; qu'afin que les décisions d'un Concile général soient infaillibles, ce Concile doit être libre; que sa validité ne dépend point du Pape; qu'il est au-dessous du Concile universel; que sa primauté est de droit divin; que la puissance impériale ne dépend point de celle du Pape. Le dernier Tome renferme des Ouvrages de Mathématique, de Géométrie & d'Astronomie, qui font voir combien il possédoit ces sciences. Il savoit les langues Orientales, & avoit beaucoup d'érudition. Toutes ses œuvres ont été imprimées à Bâle en 1565.

Dans  
que; e  
remplir  
autre  
bien l'A  
sont les  
membres  
rions qu  
est mai  
me tou  
tête est  
té de ce  
qui leur  
personn  
difform  
sur son  
tout lui  
qui sont  
Cardina  
Voici ce  
ce de la  
du gain  
Si cepen  
une hérés  
les Eglis  
autorité  
l'Apôtre  
lorsqu'on  
nir toute  
l'Église  
dale de c  
de celle d  
il est néce  
celui de B  
de l'Églis  
rible aux  
salut des

Dans le Traité de la Concordance Catholique ; en montrant que chaque membre doit remplir ses fonctions , sans usurper celles d'un autre , il s'exprime ainsi : Si nous connoissons bien l'Antiquité , & si nous savions quelles sont les fonctions qui appartiennent à chaque membre selon les règles anciennes , nous verrions quelle est la source de cette difformité qui est maintenant dans le corps de l'Eglise. Comme tous les membres languissent lorsque la tête est malade ; de même la santé & l'intégrité de ceux qui gouvernent , est le salut de ceux qui leur sont soumis. C'est pourquoi il n'y a personne qui puisse causer une plus grande difformité à l'Eglise , que celui qui comptant sur son immense puissance , & croyant que tout lui est permis , envahit les droits de ceux qui sont au-dessous de lui. C'est ainsi que ce Cardinal parle de la domination des Papes. Voici comme il s'exprime au sujet de l'avarice de la Cour de Rome. Le monde se plaint du gain prodigieux que fait la Cour Romaine. Si cependant la Simonie est en quelque sorte une hérésie ; si c'est un sacrilège d'opprimer les Eglises sur lesquelles nous avons quelque autorité ; si cette conduite est même , selon l'Apôtre , une idolâtrie : il sera nécessaire lorsqu'on traitera de la réformation , de bannir toutes ces sortes de gains honteux. Car l'Eglise universelle a souffert un grand scandale de cette avarice de ses Chefs , & sur-tout de celle de la Cour de Rome. C'est pourquoi il est nécessaire que ce sacré Concile ( c'étoit celui de Bâle ) qui est assemblé pour la réforme de l'Eglise , bannisse cet abus , qui est si horrible aux yeux de Dieu , si préjudiciable au salut des ames , & si scandaleux dans toute

XVII.

Ce qu'il ger-  
soit des maux  
de l'Egli.e.

Pag. 576.

l'Eglise. Il faut donc que tout se fasse *gratis* dans l'Eglise Romaine, aussi bien que dans les autres Eglises.

Le même Cardinal dans un petit Traité qui est à la fin du second Tome, & qui a pour titre: Conjectures sur les derniers tems, applique à l'état de l'Eglise dans les derniers tems, ce qui se passa de la part des Apôtres à la Passion de Jesus-Christ. Il emploie des expressions très-fortes, & suppose que l'Eglise peut recevoir de très-grands sujets d'affliction, même de la part du successeur de Saint Pierre & des successeurs des autres Apôtres, sans perdre néanmoins ses augustes prérogatives, qu'elle conservera toujours en vertu des promesses.

## VIII.

XVIII. Le Cardinal Zabarella, fort connu sous le nom du Cardinal de Florence parce qu'il étoit Archevêque de cette ville, se distingua au Concile de Constance par son zèle & par ses lumières. Il a composé un Traité sur le schisme, dans lequel il attribue tous les maux de l'Eglise de son tems à la cessation des Conciles. Il n'est point nécessaire, dit ce grand Cardinal, de prouver quelle est l'utilité des Conciles, parce que c'est une chose qui est connue de tout le monde. En effet si nous considérons la racine de toutes les calamités & de tous les maux que l'Eglise a soufferts de toutes parts, nous serons convaincus qu'ils ne sont venus que de ce qu'on a négligé de tenir des Conciles. S'ils se fussent tenus régulièrement, comme on faisoit autrefois, il n'y a nul doute qu'on auroit remédié par-là à tant de maux & à tous les schismes. Autrefois, dit encore ce judicieux Cardinal, la coutume

P. 694. du  
Recueil imprimé  
à Bâle.

p. 702.

étoit de  
il y av  
étoient  
Papes,  
ont plu  
porels q  
mis en p  
blées. I  
Papes,  
encore  
loient le  
faire, m  
gine d'u  
emparé  
res, en  
sont con  
au seco  
triste éta  
*Ecclesia*  
tention a  
afin de  
pas excé  
lui rend  
*videatur*  
*Deus.*

*Aeneas*  
nâquit l'  
de Sienn  
long-tem  
devint P  
Nous avo  
glise d'It  
changea  
& de co  
Avant qu

*Ecclésiastiques. XV. siècle. 567.*

étoit de terminer par-là toutes les affaires où il y avoit de la difficulté ; & les Conciles étoient fréquens. Mais dans la suite quelques Papes , qui dans le gouvernement de l'Eglise ont plutôt imité la conduite des Princes temporels que celle des Apôtres, ne se sont plus mis en peine de convoquer ces augustes Assemblées. Les flatteurs qui ont voulu plaire aux Papes , leur ont persuadé depuis long-tems & encore aujourd'hui, que tout ce qu'ils vouloient leur étoit permis ; qu'ils pouvoient tout faire , même les choses illicites. Voilà l'origine d'une infinité d'abus. Car le Pape s'est emparé de tous les droits des Eglises inférieures, en sorte que les Prélats de ces Eglises sont comptés pour rien. Et si Dieu ne vient au secours de l'Eglise universelle, dans le triste état où elle est réduite, elle est en péril. *Ecclesia periclitatur.* Il faudroit aussi faire attention aux honneurs que l'on rend au Pape, afin de ne les pas porter trop loin, & de n'y pas excéder de manière qu'il semble qu'on lui rend les mêmes honneurs qu'à Dieu. *Uvideatur non minus honorari Papa quam Deus.*

I X.

*Æneas Silvius* de la famille des Piccolomini naquit l'an 1405 à Pienza dans le territoire de Sienne, où son pere étoit en exil. Il fut long-tems Secrétaire du Concile de Bâle, & devint Pape en 1458 sous le nom de Pie II. Nous avons parlé de lui dans l'Article de l'Eglise d'Italie, & nous avons vû comment il changea de sentiment, ou plutôt de langage & de conduite, en changeant de dignité. Avant que d'être Pape, il composa deux livres

XIX.

*Æneas Silvius* ou *Pie II* Pape.

Ses Mémoires sur le Concile de Bâle.

Ce que pensoit de l'Eglise le Cardinal

d'Arles.

contenant des Mémoires de ce qui s'est passé au Concile de Bâle, depuis la suspension d'Eugene jusqu'à l'élection de Félix. Il nous y a conservé quelques extraits des discours du Bienheureux Louis Alleman, plus connu sous le nom de Cardinal d'Arles du nom de son Archevêché, & qui fut Président du Concile après la retraite du Cardinal Julien. Ce zélé Cardinal parla souvent contre les abus qui regnoient dans l'Eglise, & sur-tout contre la lâcheté des Prélats. Aeneas Silvius lui donne de grands éloges, & rapporte la harangue qu'il fit contre ce qu'avoit dit l'Archevêque de Palerme en faveur d'Eugene & contre le Concile. Les Evêques, dit cet illustre Cardinal en adressant la parole à l'Archevêque de Palerme, qui paroissent à l'extérieur penser comme vous, pensent néanmoins autrement que vous dans le cœur; & ils ne s'en cachent point, ils le disent publiquement. Ils craignent ce que vous leur avez dit en particulier; ils craignent de déplaire au Roi, s'ils ne suivent pas votre sentiment. Ils craignent la violence du Prince; ils craignent d'être dépouillés de leur temporel. Ils n'ont pas la liberté de parler, que l'on devroit pourtant avoir dans les Conciles. Il est vrai que s'ils étoient de véritables Evêques, s'ils étoient de vrais Pasteurs des ames, ils donneroient volontiers leur vie pour leurs brebis, & ils seroient disposés à répandre leur sang pour l'Eglise leur mere. Mais, ô malheur extrême! c'est aujourd'hui une chose rare que de trouver sur la terre un Prélat, *Sed est hodie, proh dolor & rarus in terris Prælatus*, qui préfère les choses spirituelles aux temporelles. L'attachement & l'amour qu'ils ont pour les choses terrestres, font qu'ils

**E** cherchent Dieu, & les Prince  
Le pieu  
droit du  
donné de  
Prêtres av  
ajoute: V  
mencer pa  
autant. A  
vêque de  
ayent voix  
il en reste  
sont ici pré  
pour rompr  
gnent la c  
causent un  
Vous venez  
dire leur av  
mettoient à  
n'a dit qu'il  
fait l'éloge d  
nus considé  
vertus, il aj  
les revenus  
pauvres sont  
gement, que  
de ceux-ci le  
pauvreté des  
la liberté qu  
Ces Prélats p  
exécution, co  
vres à l'oisiv  
renoncer Jesu  
volunt, que  
ils ont couru  
que pour le

cherchent plutôt à plaire aux Princes qu'à Dieu, & qu'ils confessent Dieu en secret, & les Princes en public.

Le pieux Cardinal, après avoir relevé le droit du second Ordre dans les Conciles, & donné de grandes louanges au zèle que les Prêtres avoient fait paroître pour l'Eglise, ajoute : Voyez si les Cardinaux ( pour commencer par mon Ordre ) voyez s'ils en ont fait autant. A l'égard des Evêques, que l'Archevêque de Palerme prétend être les seuls qui aient voix dans les Conciles, voyez combien il en reste peu parmi nous. Ceux même qui sont ici présens, n'ont pas la moindre force pour rompre les efforts de l'iniquité. Ils craignent la colère d'un Prince de la terre, & causent un grand scandale par leur légèreté. Vous venez d'entendre plusieurs d'entre eux dire leur avis. Qu'ont-ils dit ? Qu'ils se soumettoient à la volonté du Roi : mais aucun n'a dit qu'il vouloit obéir à Dieu. Après avoir fait l'éloge des Prélats qui n'ont pas des revenus considérables, mais qui sont riches en vertu, il ajoute : Ce n'est point l'argent & les revenus qui font un Evêque. Les Prélats pauvres sont plus propres à former un bon jugement, que les riches ; parce que les richesses de ceux-ci leur inspirent de la crainte, & la pauvreté des autres leur inspire du courage, & la liberté qu'il faut avoir pour dire la vérité. Ces Prélats pauvres ne craignent point la persécution, comme nos Prélats riches, qui livrés à l'oisiveté & aux délices, aiment mieux renoncer Jesus-Christ, *negare potius Christum volunt*, que de se voir privés des plaisirs dont ils ont coutume de jouir. Ils ne sont Evêques que pour le revenu ; & comme ils n'aiment

XX.  
Suite du discours du Cardinal d'Arles, rapporté par Aeneas Silvius.

570 Art. XIII. *Auteurs*

que les richesses, ils regardent comme malheureux ceux qui en sont privés.

XXI. *Autres Ecrits d'Æneas Sylvius.* Æneas Sylvius qui rapporte ce beau discours du Cardinal d'Arles dans ses Mémoires sur le Concile de Bâle, nous a laissé un grand nombre d'autres Ouvrages. Les principaux sont l'histoire des Bohémiens depuis leur origine jusqu'à l'an 1458 ; deux livres de Cosmographie ; des Traités de l'éducation des enfans ; un Poème sur la Passion de Notre Seigneur ; quatre cens trente-deux lettres, dont plusieurs sont des traités sur différentes matières. On prétend qu'il est lui-même l'Auteur des douze livres de sa vie, & que son Secrétaire n'a fait que lui prêter son nom.

X.

XXII. *Panorme.* L'Archevêque de Palerme, à qui le Cardinal d'Arles adressa la parole dans le discours que nous venons de rapporter, est le célèbre Nicolas Tudesque, plus connu sous le nom de Panorme, parce qu'il a été Abbé d'une Abbaye de l'Ordre de saint Benoît dans Palerme, & ensuite Archevêque de cette ville, qui est appelée en Latin *Panormus*. C'est un des plus savans Canonistes que nous ayons. Il assista au Concile de Bâle, & eut beaucoup de part à tout ce qui s'y fit contre le Pape Eugène. Le Roi d'Arragon dont il étoit sujet, ayant changé de parti, l'Archevêque en changea aussi. Il est surprenant que ce savant Prélat se soit attiré les reproches que lui fit le Cardinal d'Arles. Æneas Sylvius son ami nous a découvert ce mystère, & paroît lui-même surpris de la conduite de Panorme, qui n'a eu que trop d'imitateurs dans la suite. Il avoue que Panorme n'ignoroit pas de quel côté étoit la vérité, & qu'il souffroit en ré-

stant à t  
qu'il l'av  
la bibliou  
mauvais  
Æneas Sy  
Prince, l  
L'Archevê  
suite ses f  
fermeté p  
de la peste  
Ses Ouv  
taire sur le  
Commenta  
leurs Glose  
& quelque  
consultatio  
important  
Concile de  
y fait l'hist  
Concile ju  
fait voir en  
Concile Ec  
que de juste  
la question  
dessus du P  
rès-solide,  
les principes  
blie rien dan  
de ce qui pe  
défend. Cet  
estimé des sa  
dans le siècle  
M. Gerbais  
parle souven  
fordres de la  
Concile de B  
salutaires pa

stant à sa propre conscience. Il ajoute même qu'il l'avoit entendu souvent se plaindre dans la bibliothèque, de ce que le Roi écoutoit de mauvais conseils. Mais, dit le politique *Ænéas Sylvius*, il falloit qu'il obéît à son Prince, *Eum obedire Principi suo oportebat*. L'Archevêque de Palerme répara bien dans la suite ses foiblesses, & montra une grande fermeté pour la cause de l'Eglise. Il mourut de la peste dans son Archevêché l'an 1445.

Ses Ouvrages sont : un grand Commentaire sur les cinq Livres des Décretales ; des Commentaires sur les Clémentines & sur leurs Gloses ; un trésor de droit Canonique & quelques autres Traités ; cent dix-huit consultations & sept questions. Mais le plus important de ses Ecrits est son Traité du Concile de Bâle contre le Pape Eugene. Il y fait l'histoire de ce qui s'est passé dans ce Concile jusqu'à la suspension d'Eugene, & fait voir ensuite que le Concile de Bâle est un Concile Œcuménique, & qu'il n'a rien fait que de juste contre le Pape Eugene. Il traite la question de la supériorité du Concile au-dessus du Pape, la décide d'une manière très-solide, répond aux objections suivant les principes des Canonistes mêmes, & n'oublie rien dans la question du fait & du droit, de ce qui peut servir à fortifier la cause qu'il défend. Cet excellent Traité, qui est si fort estimé des sçavans, a été traduit en François dans le siècle dernier, & donné au public par M. Gerbais Docteur de Sorbonne. Panorme y parle souvent des maux de l'Eglise & des désordres de la Cour de Rome. Il dit que le Concile de Bâle a fait plusieurs Décrets très-salutaires par rapport à la réformation de l'E-

XXIII.  
Ses Ecrits.

glise, pour abolir les abus invétérés de la Cour de Rome, & l'impïété de la Simonie; comme par exemple le Décret qui défend de payer les annates qu'il appelle une détestable inventio.1. Ceux, dit-il encore, qui portoient de plus gros sacs d'argent à Rome, étoient élevés aux dignités. On se soucioit fort peu de la science & de la vertu: ainsi on élevoit sur les Siéges de l'Eglise, plutôt des voleurs & des mercénaires que de véritables Pasteurs. Le Concile a fait de bons réglemens sur la collation des bénéfices, sur les réserves & expectatives par lesquelles les Ordinaires des lieux étoient tellement resserrés dans leur juridiction à cause des pratiques & des abus de la Cour de Rome, que le Pape seul s'emparoit de tout, gouvernoit tout; comme si l'Eglise n'eût été bâtie que sur lui seul. Ce n'est pas ainsi que se conduisoit Saint Grégoire.

## X I.

XXIV. Thiéri de Niem, Allemand, Secrétaire de plusieurs Papes, &, selon quelques-uns, Evêque de Ferden & ensuite de Cambrai, a écrit l'histoire du schisme des Papes depuis la mort de Grégoire XI jusqu'à l'élection d'Alexandre V, en trois livres, auxquels il a joint un autre Ouvrage intitulé *Nemus unionis*, qui contient les pièces originales écrites de part & d'autre touchant le schisme; & un autre livre qui renferme la vie du Pape Jean XXIII, & ce qui s'est passé au Concile de Constance jusqu'à la déposition de ce Pape. Il a encore fait plusieurs Ouvrages. Son style est peu agréable, mais son histoire est fort exacte.

Il dit dans la Préface de son Traité du schisme, qu'il y avoit environ trente ans qu'il étoit à la Cour de Rome. C'étoit assez pour la bien

connoître.  
 heurs de  
 histoire d  
 C'est ce q  
 scurcit; qu  
 de faire na  
 patitur; qu  
 & que cala  
 toutes les v  
 ne se trou  
 qui regnent  
 même dans  
 toute condit  
 place. La ju  
 places public  
 puis la tête  
 verselle, In  
 ad plantam p  
 chevêques &  
 ples, abardo  
 de la Religio  
 teré & de la  
 dans leurs m  
 Comme il sou  
 ce, ils enlève  
 du peuple, de  
 lement affam  
 tout le monde  
 pas nécessaire  
 est la division  
 me, ni quelle  
 Prélats de l'Eg  
 l'un & l'autre  
 ceux qui con  
 ce ne seroient  
 de l'Antechrist  
 ventus ipsius

*Ecclesiastiques. XV. siècle. 573*

connoître. Après avoir fait le détail des malheurs de l'Eglise dans le second livre de son histoire du schisme, voici ce qu'il ajoûte. C'est ce qui fait que la Foi de l'Eglise s'obscurcit ; que toute la Religion est sur le point de faire naufrage , *Omnis Religio naufragium patitur* ; que l'on ne voit par-tout que guerres & que calamités ; que la crainte de Dieu & toutes les vertus sont bannies de la terre, & ne se trouvent plus dans la plûpart de ceux qui regnent & qui gouvernent les peuples , ni même dans les intérieurs de tout état & de toute condition : tous les vices en ont pris la place. La justice est foulée aux pieds dans les places publiques , & il n'y a rien de sain depuis la tête jusqu'aux pieds dans l'Eglise universelle , *In universali Ecclesiâ à capite usque ad plantam pedis non est sanitas*. Plusieurs Archevêques & Evêques qui gouvernent les peuples , abandonnant la plûpart du tems le culte de la Religion & les régles même de l'honnêteté & de la bienfiance , imitent les laïcs dans leurs mœurs & dans toutes leurs folies. Comme il sont dévorés par l'ardeur de l'avarice , ils enlèvent toute la graisse du Clergé & du peuple , demeurant néanmoins continuellement affamés. Ces choses sont connues de tout le monde. Un peu après il ajoute : Il n'est pas nécessaire que nous décrivions ici quelle est la division qui regne dans l'église de Rome , ni quelle est la Religion & la piété des Prélats de l'Eglise du côté de l'Occident ; car l'un & l'autre est visible. Je laisse à examiner à ceux qui connoissent les desseins de Dieu , si ce ne seroient pas là les signes de l'avènement de l'Antechrist , *Et si ipsa sunt prognostica adventus ipsius Antichristi , discutiant si qui sunt*

*qui noverunt regnum Dei.* Voici en substance ce qu'il dit dans le livre intitulé *Nemus unionis* : Maintenant les uns dans l'Eglise manquent du nécessaire, tandis que les autres regorgent de biens. Car il est notoire que plusieurs ignorans & ambitieux sont préférés à des hommes savans & vertueux, & cela à cause de l'avarice de la Cour Romaine. Il faut l'avouer, il n'y a qu'usure & tromperie dans nos places publiques. Nous ne cherchons point à gagner les âmes : nous ne pensons tous les jours qu'à nos intérêts, nous désirons avec ardeur les biens de la terre, nous ne cherchons que la gloire qui vient des hommes ; & parce que nous sommes élevés au-dessus des autres, nous nous donnons la liberté de tout entreprendre. Nous sommes témoins qu'il ne sert de rien d'avoir du mérite ; la Simonie est en honneur, les méchans sont élevés aux dignités, tandis que les gens de bien sont dans l'oubli & dans l'oppression.

## XII.

XXV. Jacques de Paradis, après avoir passé une partie de sa vie dans l'Ordre de Cîteaux, entra dans celui des Chartreux, pour éviter d'être fait Abbé de son Ordre. Il mourut dans la Chartreuse d'Herfort âgé de quatre-vingts ans l'an 1465. Il a composé plusieurs excellens Traités sur les abus introduits dans l'Eglise. Un des plus importans, est celui qui a pour titre : Des sept états de l'Eglise, marqués dans l'Apocalypse. Il y fait voir la nécessité de la réforme de l'Eglise dans son chef & dans ses membres, & découvre les maux qui doivent affliger l'Eglise dans les derniers tems. Il explique les Chapitres 6. 7. & 8. de l'Apocalypse, où il est parlé des sept sceaux ou

E  
verts par  
sceaux n'e  
des différe  
qu'à la fi  
l'explicati  
Après que  
teur, Sai  
c'est-à-dire  
plus saint  
vertue du  
lequel est r  
se, qui est  
du troisième  
marque le t  
cité l'Eglise  
il vit un che  
trième état  
cités. Celui  
pelloit la m  
tion éternelle  
tes : Aussi est  
Le pouvoir l  
de la terre, p  
l'épée, par la  
gieuses, &  
teur entend p  
berie ; par la  
de la parole d  
gieuses & qu  
empoisonnée  
hommes de ce  
de docteurs pr  
qui leur diront  
passions.) Enf  
tend ceux qui  
leur donneront  
dront dans leu

verts par l'Agneau. Il dit que l'ouverture des sceaux n'est autre chose que la manifestation des différens états où se trouvera l'Eglise jusqu'à la fin du monde. Il entre ensuite dans l'explication de l'ouverture de chaque sceau. Après que le premier fut ouvert, dit cet Auteur, Saint Jean aperçut *un cheval blanc*, c'est-à-dire, l'état de l'Eglise le plus pur & le plus saint, qui fut celui des Apôtres. A l'ouverture du second il vit *un cheval roux*, par lequel est représenté le second état de l'Eglise, qui est celui des Martyrs. A l'ouverture du troisième, il aperçut *un cheval noir*, qui marque le tems des hérétiques qui ont persécuté l'Eglise. Quand le quatrième fut ouvert, il vit *un cheval pâle*, c'est-à-dire, que le quatrième état de l'Eglise est le regne des hypocrites. *Celui qui étoit monté sur le cheval s'appelloit la mort*; c'est-à-dire, que la damnation éternelle sera le partage de ces hypocrites: Aussi est-il marqué que *l'enfer le suivoit*. *Le pouvoir lui fut donné sur les quatre parties de la terre, pour faire mourir les hommes par l'épée, par la famine, par les maladies contagieuses, & par les bêtes sauvages*. Cet Auteur entend par *le glaive*, l'injustice & la fourberie; par *la famine*, la disette & la privation de la parole de Dieu; par *les maladies contagieuses & qui donnent la mort*, une doctrine empoisonnée & mortelle (*car, dit-il, les hommes de ce tems-là auront recours à une foule de docteurs propres à satisfaire leurs désirs, & qui leur diront des choses qui favoriseront leurs passions.*) Enfin par *les bêtes sauvages*, il entend ceux qui autoriseront ces hypocrites, qui leur donneront du secours, & les maintiendront dans leurs voies & leurs desseins. Ce

pouvoir fut donné sur les quatre parties de la terre. C'est-à-dire, que le crime des hypocrites abondera dans toutes les parties du monde. Nous avons aujourd'hui le malheur, continue cet Auteur; autant, que je puis le conjecturer, de vivre dans cet état de l'Eglise, *in quo statu, ut arbitrari possim, hodie laboramus*. Car dans tous les états nous n'appercevons que des hypocrites. Ceux même qui s'appliquent à convertir les ames, n'ont qu'une vertu apparente.

L'Auteur explique la suite de ce chapitre de l'Apocalypse, & fait voir que ce tems malheureux sera suivi de l'oppression des vrais serviteurs de Dieu, & du Regne de l'Antechrist. Il dit qu'alors les maux de l'Eglise seront si grands, que les Elus même paroîtront en danger de succomber. Il est vraisemblable, ajoute-t-il, que l'état où nous nous trouvons maintenant continuera, & même ira de mal en pis jusqu'au sixième état. Car nous voyons par expérience que ceux qui devroient avoir le plus de zèle pour la réformation de l'Eglise, sont les plus ardens à s'y opposer. Ils n'agissent ainsi, que parce qu'ils y sont poussés par la cupidité & l'ambition de s'élever aux dignités de l'Eglise. En effet, si ceux qui craignent Dieu, s'efforcent de tems en tems de procurer la réforme, les plus puissans & les plus accrédités s'y opposent fortement, & ils se font appuyer par les Princes & les Puissans du siècle, dont le pouvoir étouffe cette étincelle que l'on tâchoit d'allumer. C'est ce qui fait que Dieu, par un juste jugement, rend méprisable l'état des Religieux & des Ecclesiastiques.

Après avoir parlé avec beaucoup de force contre

contre le  
te : Je cr  
même a  
hommes  
des vices  
dront dig  
qui sera l  
qui condu  
jours dans  
la prome  
alors rédu  
il l'a préd  
l'homme vi  
de la foi  
doute ; ma  
tit nombre.  
l'Eglise a b  
corrompues  
assez conno  
toute chair  
combien il é  
cet ouvrage  
Rome, qui a  
qui s'oppos  
nérale de l'Ég  
raux vouloie  
visible, dit-  
plus besoin  
souvent l  
L'Auteur écr  
pas possible,  
elle puisse être  
e Rome ne l'  
rien est-il diff  
Il n'est que  
ation dans la  
de la réfo  
Tome VII.

contre les désordres du Clergé, l'Auteur ajoute : Je crois que dans l'état présent de l'Eglise, même avant la venue de l'Antechrist, les hommes viendront au plus profond abysme des vices ; de sorte que leurs crimes les rendront dignes de recevoir le fils de perdition, qui sera leur chef & leur guide dans cette voie qui conduit à la mort éternelle. Il y aura toujours dans l'Eglise des Justes & des Elus, selon la promesse de Jesus-Christ ; mais ils seront alors réduits à un très-petit nombre, comme il l'a prédit par ces paroles : *Quand le fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouvera de la foi sur la terre ?* Il en trouvera sans doute ; mais il n'en trouvera que dans un petit nombre. L'Auteur montre ensuite combien l'Eglise a besoin de réformation. Les mœurs corrompues de tout le monde, dit-il, en font assez connoître la nécessité, puisque presque toute chair a corrompu sa voie. Il fait voir combien il étoit alors difficile d'entreprendre cet ouvrage, sur-tout par rapport à la Cour de Rome, qui avoit plus besoin de réforme, & qui s'opposoit ouvertement à la réforme générale de l'Eglise à laquelle les Conciles généraux vouloient travailler. Il est palpable & visible, dit-il, que c'est cette Cour même qui a plus besoin d'être réformée, comme l'ont dit si souvent les derniers Conciles généraux. (L'Auteur écrivoit en 1449.) Il ne me paroît pas possible, ajoute-t-il, que l'Eglise universelle puisse être réformée, à moins que la Cour de Rome ne l'ait été auparavant. Mais combien est-il difficile d'entreprendre un tel ouvrage ! Il n'est que trop manifeste qu'il n'y a aucune réformation dans la Chrétienté, qui soit plus ennemie de la réforme que les Italiens. Ils trem-

blent lorsqu'ils entendent seulement parler d'assembler un Concile général, *Contremisunt solo auditu Congregationis generalis Concilii*; parce qu'ils ont appris par l'expérience, que les Conciles généraux ne savent ce que c'est que de flatter, mais qu'ils corrigent & réforment sans acception de personnes. Car leur assemblée est composée de personnes de tous les pays du monde, qui n'épargnent pas les vices, & qui ne se laissent séduire ni par la crainte ni par les caresses. Il s'étend beaucoup pour prouver la supériorité des Conciles au-dessus des Papes, & le besoin que la personne des Papes avoit d'être réformée.

Jacques de Paradis a composé plusieurs autres Traités importans sur les maux de l'Eglise. On les trouve dans un Recueil imprimé à Lubeck dès l'an 1488. En voici les titres : *Traité des erreurs & des mœurs des Chrétiens, approuvé par le Pape Nicolas V. Des mœurs d'un bon Chrétien : De la pénitence des Chrétiens : Gémissement ou Deuil sur les erreurs de certains Religieux : De la difficulté qu'il y a de parvenir au salut. Le dernier Traité de ce Recueil a pour titre : Comparaison des Chrétiens avec les Juifs. Il y pose pour principe, après l'Apôtre, que tout ce qui arrivoit aux Juifs étoit figuratif, & a été écrit pour notre instruction, pour nous qui vivons dans la fin des tems; & qu'ainsi il n'est pas douteux que si les Chrétiens imitent les Juifs dans leurs vices & leurs égaremens, ils ne soient punis d'une manière bien plus terrible que ne l'ont été les Juifs. Si Dieu, dit-il, n'a pas épargné les branches naturelles, il épargnera encore moins des branches étrangères. Il fait ensuite le portrait des Juifs & sur-tout des Docteurs*

des Pha  
de Jesu  
mes de  
celui q  
où nous  
vices ne  
l'ambiti  
Qu'il pr  
le Clerg  
Religieu

Denys  
naissance  
connu sou  
parce qu'i  
honneur p  
vie. Il mor  
ans. Il a co  
vrages, do  
Nous avon  
taires sur to  
veau Testam  
Paul dispos  
Commentai  
Denys l'Aré  
Sentences :  
Thomas, &  
d'Auxerre :  
solation de  
plication de  
mentaire su  
que & sur le  
vrages de P  
logie : Huit  
les Gentils :  
tienne : qua  
Dialogue en

des Pharisiens & des Princes des Prêtres du temps de Jesus-Christ, en rapportant les paroles mêmes de l'Évangile; & il continue ainsi: Que celui qui considérera attentivement le siècle où nous vivons, prenne garde si ces mêmes vices ne regnent pas maintenant, c'est-à-dire, l'ambition, l'orgueil, l'amour des richesses: Qu'il prenne garde que ces vices regnent dans le Clergé comme dans le peuple, parmi les Religieux comme parmi les Ecclésiastiques.

XIII.

Denys Rickel, ainsi appelé du lieu de sa naissance situé dans le Diocèse de Liege, est connu sous le nom de Denys le Chartreux, parce qu'il embrassa cet Ordre, auquel il fit honneur par sa science & par la sainteté de sa vie. Il mourut l'an 1471 âgé de soixante-neuf ans. Il a composé un très-grand nombre d'Ouvrages, dont il a lui-même fait le Catalogue. Nous avons de ce célèbre Auteur des commentaires sur tous les livres de l'Ancien & du Nouveau Testament: toutes les Epîtres de Saint Paul disposées par ordre des matières: Un Commentaire sur les livres attribués à Saint Denys l'Aréopagite: Un autre sur le livre des Sentences: La Moëlle de la Somme de Saint Thomas, & celle de la Somme de Guillaume d'Auxerre: Un Traité sur le livre de la Consolation de la Philosophie de Boece: Une Explication des anciennes hymnes: Un Commentaire sur l'Echelle de Saint Jean Climaque & sur les Œuvres de Cassien: Divers ouvrages de Philosophie: Un Abregé de Théologie: Huit livres de la foi Catholique contre les Gentils: Deux livres de la Théorie Chrétienne: quatre livres contre Mahomet: Un Dialogue entre un Chrétien & un Mahomét-

XXVI.  
Denys le  
Chartreux.  
Ses Ecrits.

tan. Ces Ouvrages sont dogmatiques , de même que plusieurs autres dont nous ne donnons point les titres. Il y en a aussi un grand nombre sur la discipline, qui composent la seconde classe des Œuvres de cet Auteur. Voici les titres des principaux. Des maux & de la réforme de l'Eglise : De l'autorité des Conciles généraux : De la vie & du gouvernement des Prélats & des Archidiacres : De la vie des Chanoines & des Ministres de l'Eglise : De la vie des Nobles, des Princes, des Militaires, des personnes mariées, des Vierges, des Solitaires.

La troisième classe contient les œuvres de Morale : Quatre recueils de Sermons : Une Somme des vertus & des vices : Des Traités contre la pluralité des bénéfices, contre la Simonie, contre l'ambition, contre l'avarice des Moines : Des Traités de la conversion des pécheurs, De la voie étroite du salut, Du mépris du monde, Des quatre fins de l'homme, Des vœux & de la profession religieuse, Des remèdes des tentations, Du discernement des esprits, Des Règles de la vie Chrétienne. Enfin nous avons de cet Auteur douze lettres, quelques poésies, un grand nombre de discours, de Conférences, & de décisions de cas de conscience. A la fin du Catalogue qu'il a fait de ses Ouvrages, il nomme tous les livres qu'il avoit lus pendant les quarante-six années qu'il avoit été dans son Ordre, & sur lesquels il s'étoit formé. Il écrit aisément, & ses Ouvrages sont pleins de maximes & d'instructions salutaires.

XXVII. Denys le Chartreux est fort occupé des maux de l'Eglise dans tous ses Ecrits. Ce saint homme y parle avec une force étonnante contre le

Jérégle  
& en pa  
les Trai  
les, ne  
des excè  
vives pla  
dres. Ne  
passages  
du Lecte  
pourroie  
qui a pou  
lum; il  
presque e  
& sont in  
divines. C  
fir en Diet  
consolatio  
les jeux &  
supprimon  
dres des E  
à de tels us  
l'Eglise. C  
les choses t  
point de co  
tes & vert  
des séculie  
étourdis, e  
Al'égard d  
conversion  
penser, euy  
propre salu  
voit réduite  
c'este. Voil  
Et son mal  
Prélats se fo  
piété qui co  
la condemn

*Ecclésiastiques. XV. siècle. 581*

dérèglement des différens Ordres de l'Eglise, & en particulier de la Cour Romaine. Tous les Traités qui se trouvent dans les Opuscles, ne sont remplis que d'affreuses peintures des excès où étoit tombé tout le Clergé, & de vives plaintes contre les auteurs de ces désordres. Nous n'en rapporterons que quelques passages, en évitant de mettre sous les yeux du Lecteur ceux qui sont les plus forts, & qui pourroient blesser sa modestie. Dans le Traité qui a pour titre *De Vita & Regimine Præsulum*; il parle ainsi : Les Prélats deviennent presque entièrement semblables aux séculiers, & sont insensibles aux choses spirituelles & divines. Comme ils ne trouvent point de plaisir en Dieu ni dans la vertu, ils cherchent leur consolation dans les plaisirs de la table, dans les jeux & toutes les vanités du monde. Nous supprimons le détail qu'il fait ici des désordres des Evêques. Hélas, continue-t-il, c'est à de tels usages qu'ils consomment les biens de l'Eglise. Comme ils n'ont de goût que pour les choses temporelles & charnelles, ils n'ont point de commerce avec les personnes savantes & vertueuses. Ils n'aiment que la société des séculiers & des mondains, de jeunes étourdis, qui n'ont aucune crainte de Dieu. A l'égard du gouvernement des ames & de la conversion des pécheurs, ils n'ont garde d'y penser, eux qui sont si peu occupés de leur propre salut. Voilà l'état auquel l'Eglise se voit réduite : *Ecce ad quid devenit status Ecclesie*. Voilà quelle est sa misère & sa ruine. Et son malheur vient sur-tout de ce que les Prélats se sont écartés de la régularité & de la piété qui conviennent si fort à leur état. Que la condamnation qui les attend est terrible,

gliste faite par  
Denys le  
Chartreux.

Tome I.

pag. 330.

à moins qu'ils ne fassent une véritable pénitence !

## XIV.

XXVIII.  
Le Cardinal  
de la Tour  
brûlée.

Jean *De Turre Cremata*, ainsi nommé à cause du lieu de sa naissance, appelé en Espagnol *Torquemado*, dans le Diocèse de Palenza, entra dans l'Ordre de Saint Dominique au Couvent de Valladolid. Il fut reçu Docteur dans l'Université de Paris, où il étudia & professa la Théologie & le Droit Canonique. Il retourna ensuite en Espagne : mais il n'y demeura pas long-tems, ayant été appelé en 1431 par le Pape Eugene, qui le fit maître du sacré Palais. Il fut envoyé au Concile de Bâle, où il combattit les Hussites, & soutint avec chaleur le parti du Pape. Il fut rappelé au Concile de Florence, où il disputa contre les Grecs. Il devint Cardinal en 1439, & fut envoyé Légat en France, où il présida au Concile de Bourges. Après avoir été employé dans plusieurs légations, il fut nommé l'an 1450 à un Evêché en Galice, ensuite à celui d'Albane, qu'il permuta en 1464 avec celui de Sainte Sabine. Il mourut en 1468.

Nous avons de lui plusieurs Ouvrages, dont les principaux sont : Un Commentaire sur le Decret de Gratien en cinq tomes : Une Somme sur l'Eglise & sur son autorité en quatre livres : Un Traité de l'autorité du Pape & du Concile général : Une Exposition des Epîtres de Saint Paul : Un Commentaire sur les psaumes de David : Des Sermons pour toute l'année, & pour les fêtes des Saints : Des Questions quodlibétiques : Un Commentaire sur la Règle de Saint Benoît : Un Traité contre Mahomet : Un Recueil des questions de Saint Thomas touchant l'autorité du Pape : Des

E

Méditation  
Rome dan  
sertation d  
azyme. E  
Conciles.  
& habile  
Il en posséd  
style est se  
avec zèle l  
Concile de  
Pape sur l  
chaleur, qu  
appuyer cet

Jean Pic  
Concordes,  
lui dès l'en  
traordinaire  
étudia le D  
Ensuite il p  
célèbres Uni  
y avoir con  
vans, il all  
de vingt tro  
sciences; les  
s'engagea de  
vie lui susci  
d'hérésie que  
nomma des  
Ils en trouv  
résie. Pic fit  
justifia, & c  
positions que  
se foumetta  
Alexandre V  
en 1493. Pi  
l'étude de l'E

*Ecclésiastiques. XV. siècle. 583*

Méditations sur les tableaux qu'il fit mettre à Rome dans l'église de la Minerve : Une Dissertation contre les Grecs touchant le pain azyme. Elle est dans le treizième tome des Conciles. Cet Auteur étoit grand Scolastique, & habile dans le Droit Canonique nouveau. Il en possédoit à fond toutes les subtilités. Son style est sec & un peu barbare. Il a soutenu avec zèle le parti du Pape Eugène contre le Concile de Bâle, & défendu la supériorité du Pape sur le Concile, avec d'autant plus de chaleur, qu'il manquoit de raisons solides pour appuyer cette nouveauté.

X V.

Jean Pic, Souverain de la Mirandole & de Concordes, naquit l'an 1463. On remarqua en lui dès l'enfance une pénétration d'esprit extraordinaire, & une mémoire prodigieuse. Il étudia le Droit à Bologne à l'âge de 14 ans. Ensuite il parcourut pendant sept ans les plus célèbres Universités de France & d'Italie. Après y avoir conversé avec les hommes les plus sçavans, il alla à Rome, où il proposa à l'âge de vingt trois ans des theses sur toute sorte de sciences, les répandit par tout le monde, & s'engagea de les soutenir publiquement. L'envie lui suscita des adversaires qui accusèrent d'hérésie quelques-unes de ces theses. Le Pape nomma des Commissaires pour les examiner. Ils en trouvèrent quelques-unes suspectes d'hérésie. Pic fit une apologie dans laquelle il se justifia, & expliqua en un bon sens les propositions que l'on jugeoit répréhensibles, en se soumettant au jugement du Saint Siège. Alexandre VI lui donna un bref d'absolution en 1493. Pic s'appliqua ensuite tout entier à l'étude de l'écriture Sainte, entreprit de com-

XXIX.

Jean Pic de la Mirandole.

battre les Juifs & les Mahométans, & de confondre l'astrologie judiciaire. Il renonça même à sa Souveraineté, & distribua tous ses biens aux pauvres. Il mourut à Florence l'an 1494 dans sa trente-deuxième année.

Ses Theses, qui contiennent neuf cens questions, ont été imprimées à la fin du quinzième siècle, dans le seizième & dans le dix-septième. La plupart sont sur des questions Métaphysiques: Quelques-unes sur des questions agitées par les Théologiens Scolastiques. Ce sont ces dernières qui furent attaquées. Ses autres Ouvrages sont: Sept livres sur le commencement de la Genèse; un Traité de la dignité de l'homme; un de l'Être & de l'Unité; Des Régles de la vie Chrétienne; Un Traité du Royaume de Jesus-Christ & de la vanité du monde; Une Exposition de l'Oraison Dominicale; Un Livre de Lettres; Douze livres sur l'Astrologie; Trois sur le banquet de Platon. Il avoit composé plusieurs autres Ouvrages, que nous n'avons plus, ou qui n'ont point été imprimés. Il a écrit avec beaucoup de netteté, d'élégance & de facilité. Il fait paroître dans ses Ouvrages autant de pénétration d'esprit, que d'étendue de connoissances.

## XVI.

XXX.  
Ange Poli-  
sien.

Ange Politien qui avoit été le compagnon de ses études, mourut la même année âgé de quarante ans. Il s'appelloit Ange Bassi, & fut nommé Politien, parce qu'il étoit né à Monte Pulciano ville de la Toscane nommée par les Latins *Mons Politianus*. Il a été un des plus savans hommes que l'Italie ait produits dans le quinzième siècle. Il étoit très-habile dans les langues Grecque & Latine, qu'il enseigna

*Ecc*  
pendant on  
sous un exc  
de Thessalo  
attiroit tou  
à Florence,  
Prêtre, lui  
gea à être p  
quels étoit  
nom de Léo  
tres Latines  
fait aussi un

Thomas  
pis, étoit d  
logne, con  
Chronique  
vers l'an 12  
Jean de Ke  
Chanoines r  
Gerard le gr  
de Zuvol. T  
nastère en 1  
1423. Une  
Chanoines r  
étoit de copi  
les Ouvrages  
verte de l'art  
pis en s'appl  
à se procurer  
de l'ame. Il  
vérités conte  
en sorte qu'il  
tres. C'est ce  
dans ses con  
les instructio  
dans les Ouv  
étoit humble

*Ecclésiastiques. XV. siècle. 585*

pendant onze ans à Florence. Il avoit étudié sous un excellent maître, nommé Andronique de Thessalonique. Laurent de Medicis, qui attiroit tous les grands hommes de son tems à Florence, y retint Ange Bassi qui étoit déjà Prêtre, lui fit avoit un Canonicat; & l'engagea à être précepteur de ses enfans, parmi lesquels étoit Jean, qui fut ensuite Pape sous le nom de Léon X. Politien a composé des Lettres Latines, & des vers qui sont estimés. Il a fait aussi une traduction d'Herodien.

XVII.

Thomas, communément appelé à Kempis, étoit de Kempen ville du Diocèse de Cologne, comme il le dit lui-même dans sa Chronique du Mont Sainte Agnès. Il nâquit vers l'an 1380. Il avoit un frere nommé Jean de Kempis, prieur du monastère des Chanoines réguliers de la Congrégation de Gerard le grand du Mont Sainte Agnès près de Zuvol. Thomas fit profession dans ce monastère en 1406, & fut ordonné Prêtre en 1423. Une des principales occupations des Chanoines réguliers de cette Congrégation, étoit de copier la Bible, les Ecrits des Peres & les Ouvrages de piété. C'étoit avant la découverte de l'art de l'Imprimerie. Thomas à Kempis en s'appliquant à ce travail, songea moins à se procurer la nourriture du corps que celle de l'ame. Il se remplissoit des maximes & des vérités contenues dans les livres qu'il copioit; en sorte qu'il fut en état d'en instruire les autres. C'est ce qu'il fit de vive voix & par écrit, dans ses conversations, dans ses discours, dans les instructions qu'il donna à ses freres, & dans les Ouvrages de piété qu'il composa. Il étoit humble, doux, fervent dans la prière,

XXXI.

Thomas à Kempis Chanoine régulier.

Sa vie.

& il devint un des plus grands maîtres dans la vie spirituelle. Son style est simple, mais ses pensées sont solides. Il est plein d'onction, & il n'a rien de cette spiritualité outrée de quelques mystiques, dont le langage est extraordinaire & inintelligible. Il a vécu soixante-dix ans dans son Ordre, & n'est mort que l'an 1471.

XXXII.  
Ses Ecrits.

L'édition la plus ample de ses Œuvres est celle de Cologne de l'an 1660. Elle est en trois tomes. Le premier contient les discours de Thomas à Kempis, savoir I. Trente Sermons à des Novices, qui sont des conférences que ce saint homme avoit faites aux Novices de son Ordre en différens tems, & qu'il a depuis recueillies, & adressées à ses freres sous le nom de frere Pelerin. Ces discours contiennent des instructions & des avis salutaires à de jeunes Religieux. Ils sont fondés sur des passages de l'Ecriture, & soutenus de quelques exemples rapportés à la fin. II. Neuf discours à ses freres, contenant des pensées solides sur les principales vertus religieuses, sur le renoncement à soi-même, sur la componction, sur la chasteté, sur le silence & la solitude. III. Trente-six discours sur l'Incarnation de Jesus-Christ, sa Naissance, sa Vie, sa Mort, sa Résurrection & son Ascension; sur la Descente du Saint-Esprit & sur la Primitive Eglise. Ces discours ne sont presque composés que de passages de l'Ecriture Sainte.

Le second Tome contient les Traités spirituels, à la tête desquels sont les quatre livres de l'Imitation de Jesus-Christ. Cet admirable Ouvrage, qui est contesté à Thomas à Kempis, est suivi de plusieurs autres qu'on lui attribue. Les principaux sont : Le Soliloque de

l'ame,  
seurs p  
tenant  
force &  
discipli  
ou l'Au  
tions de  
choses c  
Le Man  
mande l  
des bons  
ce divin  
même,  
Le livre  
une prié  
noit péch  
Celui de  
l'utilité d  
du secon  
Traité de  
me renfer  
de Flore  
Sainte Li  
plusieurs  
n'est pas  
portent le  
de lui. Il  
par humili  
autres.

Le livre  
lui a été a  
de tout le  
rions dire  
fort au-de  
C'est cett

l'ame, dans lequel l'Auteur a recueilli plusieurs pensées tirées de l'Écriture Sainte, contenant des sentimens de piété, de reconnoissance & d'affection de l'ame envers Dieu : La discipline de ceux qui sont dans le Cloître, où l'Auteur traite des devoirs & des occupations des Religieux : Du mépris de toutes les choses du monde : Les Exercices spirituels : Le Manuel des jeunes gens, à qui il recommande la lecture de l'Écriture Sainte, l'étude des bons livres, le Chant, l'assistance à l'office divin, l'humilité, le renoncement à soi-même, & l'attachement aux choses célestes : Le livre de la componction du cœur, qui est une prière fervente d'un homme qui se reconnoît pécheur, & qui expose à Dieu sa misère : Celui de la solitude & du silence, où l'on voit l'utilité de l'un & de l'autre. La seconde partie du second Tome contient plusieurs autres Traités de piété plus courts. Le troisième Tome renferme la vie de Gerard le Grand, celles de Florent, de neuf de ses disciples, & de Sainte Lidvige vierge : six lettres de piété : plusieurs oraisons, & quelques hymnes. Il n'est pas certain que tous les Ouvrages qui portent le nom de Thomas à Kempis soient de lui. Il n'a mis son nom à aucun des siens par humilité, & en a copié plusieurs des autres.

X V I I I.

Le livre de l'Imitation de Jesus-Christ qui lui a été attribué, est si généralement estimé de tout le monde, que tout ce que nous pourrions dire pour en faire sentir le prix, seroit fort au-dessous de l'idée qu'en ont les fidèles. C'est cette haute idée que l'on a toujours eue

xxxiii. Le Livre de l'Imitation de Jesus-Christ. Eloge de cet Ouvrage.

de cet admirable Ecrit , qui a donné lieu au grand nombre de traductions qui en ont été faites en toute sorte de langues , chacun voulant marquer son zèle pour un ouvrage si plein d'onction , & contribuer à le mettre en état d'être lû & entendu de tout le monde. On y remarque un ordre assez naturel. Le premier Livre est plus propre pour ceux qui commencent à servir Dieu. Le second entre davantage dans la vie intérieure & spirituelle. Le troisième en est un parfait tableau , qui nous découvre le saint commerce de l'ame avec Dieu , & les chastes délices que Dieu fait goûter à un cœur qui a renoncé aux vaines joies du siècle & aux faux plaisirs des mondains. L'homme animal & sensuel ne comprend rien dans un livre si spirituel ; mais les ames dégagées de la corruption du monde , y trouvent toujours une nouvelle consolation. Les trois premiers livres ayant conduit un fidèle jusqu'à la plus sublime perfection , il étoit juste qu'on lui apprît dans le quatrième la manière dont il doit participer au plus auguste de nos Mystères , afin qu'il y trouve de quoi faire croître sans cesse ses desirs , & son amour envers Jesus-Christ par une digne & fréquente communion , qui purifie de plus en plus les ames pures , & les comble de graces toujours nouvelles.

XXXIV. Il n'y a peut-être jamais eu d'Ouvrage dont  
 Quel en est l'Auteur. & sur lequel on ait fait plus d'Ecrits. Cette  
 question qui ne paroît pas de grande conséquence , est devenue fameuse par l'intérêt que deux puissantes Congrégations religieuses y ont pris , par les jugemens différens que les Savans en ont portés , par les recherches cu-

rieuses que le grand nombre de ceux qui ont allégué le bruit que de l'imitation parus sous le même plusieurs celui de Thome coup de copie Auteur , le dernier , qui pouvoit passer. Le Livre nuscrits ; n. 1441 ; son Copiste du manuscrits livre se trouve Bernard , ce nous ayons la manière traduite un manuscrit Bernard. Cependant que l'Ouvrage suffit de dire un siècle après leurs le style Bernard. Ce Imprimeurs bué. L'ayant à quelque Ouvre qu'il étoit Chanoines furent au Parlement les Bénédictins dans leurs fa-

ieuses que l'on a faites de part & d'autre , par le grand nombre de raisons & d'autorités que l'on a alléguées , par l'érudition & l'éloquence de ceux qui ont soutenu cette dispute , & par le bruit qu'elle a fait dans le monde. Le Livre de l'imitation de Jesus-Christ , après avoir paru sous le nom de Saint Bernard , fut imprimé plusieurs fois sous le nom de Gerson & sous celui de Thomas à Kempis , & passa sans beaucoup de contestation pour être de ce dernier Auteur , jusqu'au commencement du siècle dernier , que quelques-uns soutinrent qu'il ne pouvoit pas être de lui.

Le Livre porte son nom dans plusieurs manuscrits ; mais dans le plus ancien qui est de 1441 , son nom n'y est mis qu'en qualité de Copiste du Livre ; & l'on prétend qu'il y a des manuscrits plus anciens que Thomas , où ce livre se trouve. C'est sous le nom de Saint Bernard , qu'a paru la première édition que nous ayons , faite à Bresse en 1485. La première traduction en François fut faite aussi sur un manuscrit qui portoit le nom de Saint Bernard. Cependant il est impossible de soutenir que l'Ouvrage soit de ce saint Docteur. Il suffit de dire que Saint François , qui vivoit un siècle après Saint Bernard , y est cité. D'ailleurs le style est fort différent de celui de Saint Bernard. C'est par la faute des Copistes ou des Imprimeurs , que cet Ouvrage lui a été attribué. L'ayant trouvé sans nom d'Auteur , joint à quelque Ouvrage de Saint Bernard , ils ont cru qu'il étoit aussi du même Auteur. Les Chanoines Réguliers dans le procès qu'ils eurent au Parlement de Paris à ce sujet contre les Bénédictins , ont apporté de fortes preuves dans leurs factums , pour montrer que Thomas

à Kempis en est le véritable Auteur ; mais plusieurs Savans n'ont pas trouvé ces preuves absolument convaincantes , & sont portés à croire que le livre de l'Imitation est plus ancien que Thomas à Kempis. Pendant sa vie, le livre étoit attribué à Saint Bernard , à Gerson & à Gerfen ou Gessen , que l'on dit avoir été Abbé de l'Ordre de Saint Benoît. Les plus anciens manuscrits , ou sont anonymes ou portent le nom de Gerson. Celui-ci a eu pour lui le sentiment commun de la France & de l'Italie dans le quinzième & le seizième siècle. Deux choses néanmoins affoiblissent les preuves que l'on allégué en sa faveur ; la qualité de moine que l'Auteur paroît avoir eue , & la différence du style. D'un autre côté les Bénédictins ont produit un grand nombre de manuscrits , pour prouver que le Livre de l'Imitation étoit de Jean Gerfen ou Gessen Abbé de leur Ordre. Nous n'avons garde d'entrer dans la discussion de ces manuscrits , ni même de rapporter toutes les suites de cette fameuse dispute. Des personnes très-judicieuses croient devoir suspendre leur jugement sur cette question. L'important est de profiter de la lecture de cet excellent Livre , & l'on peut sans danger ignorer quel en est l'Auteur.

## X I X.

XXXV. Il y a un grand nombre d'autres Auteurs ecclésiastiques du quinzième siècle , dont un Abrégé comme celui-ci ne nous permet pas de faire l'énumération. Nous nous contenterons de parler de quelques-uns dont les noms sont plus connus.

Autres Auteurs.

Platine.

Platine dont le véritable nom étoit Barthélemi , ou selon d'autres Baptiste , naquit à

**E**  
 Piadena  
 avoir su  
 armes ,  
 progrès  
 Cardinal  
 Pie II le  
 Paul II  
 teurs sans  
 au Pape  
 l'indignat  
 de menac  
 Chrétiens  
 Le Pape I  
 pieds. Il  
 ensuite ce  
 voir consp  
 mettre en  
 N'ayant p  
 me , il l'ac  
 moins la  
 Bessarion &  
 bliothécair  
 maison da  
 1481 à l'âg  
 des Papes d  
 ficat de Sixt  
 tinuation.  
 fois & en d  
 posé plusie  
 negyrique  
 core de lu  
 conserver l  
 ses , & la  
 Cardinal.  
 Paul , D  
 composa au  
 siècle un liv

Pladena ou Platina proche de Crémone. Après avoir suivi quelque-tems la profession des armes, il s'appliqua à l'étude, & y fit des progrès considérables. Il alla à Rome, & le Cardinal Bessarion le prit dans sa maison. Pie II le fit Abréviateur apostolique; mais Paul II ayant aboli les charges d'Abréviateurs sans en rembourser le prix, Platine fit au Pape des remontrances qui lui attirerent l'indignation du Pontife. Il eut la hardiesse de menacer Paul II de se plaindre aux Princes Chrétiens, & de leur demander un Concile. Le Pape le fit mettre en prison les fers aux pieds. Il en sortit après quatre mois. Mais ensuite ce même Pape l'ayant soupçonné d'avoir conspiré contre sa personne, le fit encore mettre en prison, & appliquer à la question. N'ayant pu lui faire avouer le prétendu crime, il l'accusa d'hérésie. Il lui accorda néanmoins la liberté à la prière des Cardinaux Bessarion & de Gonzague. Sixte IV le fit Bibliothécaire du Vatican, & lui donna une maison dans le Quirinal où il mourut l'an 1481 à l'âge de soixante ans. Il a écrit les vies des Papes depuis Saint Pierre jusqu'au Pontificat de Sixte IV: Onuphre en a donné la continuation. Elles ont été imprimées plusieurs fois & en différens pays. Platine a aussi composé plusieurs Ouvrages Moraux, & le Pannegyrique du Cardinal Bessarion. On a encore de lui un Traité sur les moyens de conserver la santé, sur la nature des choses, & la science de la cuisine, dédié à un Cardinal.

Paul, Docteur en Droit en Angleterre, XXXVI.  
Paul, Anglois.  
compôsa au commencement du quinzième siècle un livre qui a pour titre: Le Miroir du

Pape & de sa Cour. Il est divisé en trois parties. Il parle fortement contre l'injustice des réserves & des graces expectatives. Il soutient que la Cour de Rome & ses officiers sont infectés du crime de simonie, en recevant de l'argent pour l'expédition des Bulles, & que le Pape n'a pas droit d'accorder des dispenses sans cause & sans raison.

XXXVII.  
Richard Ullerton  
Ullerton Docteur  
d'Oxford.

Richard Ullerton, Docteur & Professeur en Théologie à Oxford, écrivit en 1408 un Traité de la réforme de l'Eglise, à la prière de Robert, Cardinal, Evêque de Salisberi. Il est encore manuscrit. Il contient seize articles : touchant l'élection du Pape ; contre la simonie ; l'abus que l'on fait des biens de l'Eglise ; les dispenses ; les exemptions ; la pluralité des bénéfices ; les appellations ; les privilèges ; touchant la vie & les mœurs des bénéficiers, & la manière dont on doit célébrer l'Office divin. La cour de Rome n'y est point ménagée.

XXXVIII.  
Paul de Carthagene.

Nous avons parlé dans l'article de l'Eglise d'Italie, des Ouvrages d'un Juif converti nommé Jérôme de sainte Foi. Un autre Juif converti, nommé Paul de Carthagene, en a aussi composé plusieurs. Il fut Evêque de Carthagene & ensuite de Burgos, Chancelier des Royaumes de Léon & de Castille, & enfin Patriarche d'Aquilée. Il mourut en 1435 âgé de quatre-vingt-deux ans. Son *Scrutin de la Bible* fut imprimé à Mantoue & à Burgos. Son principal ouvrage est l'Addition aux apostilles de Nicolas de Lyre sur toute la Bible, imprimée avec cette glose. Il est utile pour l'intelligence de l'Ecriture :

XXXIX.  
Laurent Valle.

Laurent Valle, chanoine de l'Eglise de saint Jean de Latran à Rome, étoit habile dans les

*Ec*  
lettres, &  
Testament  
telligence  
primées.  
Blondus  
du Pape Eu  
trois Déca  
depuis l'an  
Silvius a fa  
description  
l'Italie, &  
ment de l'a  
Ambroisi  
mandiole,  
1431. Ce f  
rence le dé  
savoir fort  
vrages font  
de la vie d  
par l'abbé  
de saint Jean  
de saint Ep  
Denys l'Ar  
de saint At  
Chrysofôm  
avons encor  
il décrit les  
stères où il  
n'ont point  
que cet Auto  
traductions.  
Maphée Y  
taire de Ma  
zième siècle  
ce. Il a corr  
tienne des  
montre-les d

*Ecclésiastiques. XV. siècle. 593*

lettres, & a écrit des notes sur le Nouveau Testament, qui ne sont pas inutiles pour l'intelligence du texte. Elles ont été souvent imprimées.

Blondus Flavius fut quelque tems secrétaire du Pape Eugene IV. Il se rendit célèbre par ses trois Décades d'histoire de l'Empire d'Occident depuis l'an 410 jusqu'à l'an 1440, dont Æneas Silvius a fait l'abregé. Il a encore donné la description de la ville de Rome & de l'Etat de l'Italie, & dix livres touchant le gouvernement de l'ancienne Rome.

XL.  
Blondus Flavius.

Ambroise le Camaldule, né dans la Romandiole, fut fait général de son Ordre en 1431. Ce fut lui qui dressa au Concile de Florence le décret d'union avec les Grecs dont il savoit fort bien la langue. Ses principaux ouvrages sont des traductions des auteurs Grecs, de la vie de saint Jean Chrysostôme écrite par Iulien, du Pré spirituel, de l'Echelle de saint Jean Climaque, de quelques sermons de saint Ephrem, des livres attribués à saint Denys l'Aréopagite, de quelques Ouvrages de saint Arhanase, de saint Basile, de saint Chrysostôme & de plusieurs autres Peres. Nous avons encore de lui un Voyage en Italie, où il décrit les déréglemens de plusieurs monastères où il avoit été. Ses autres Ouvrages n'ont point encore été imprimés. On trouve que cet Auteur est un peu trop libre dans ses traductions.

XLI.  
Ambroise le Camaldule.

Maphée Vegius, de la ville de Lodi, daictaire de Martin V, est un des Auteurs du quinzième siècle qui a écrit avec le plus d'élégance. Il a composé un traité de l'éducation chrétienne des enfans, qui est excellent. Il y montre les devoirs des peres & des meres, y

XLI.  
Maphée Vegius.

parle des études des enfans, & des vertus qu'on doit leur inspirer. Sa morale est exacte. Nous avons aussi de lui six livres de la persévérance dans la Religion, qui contiennent des instructions utiles pour faire du progrès dans la piété. Il parle avec dignité des quatre dernières fins de l'homme dans le traité qu'il a fait sur cette importante matière. Il a écrit quelques ouvrages profanes, un supplément au douzième livre de Virgile, quelques pièces d'éloquence & de poésie. Mais ces sortes d'ouvrages ne regardent point l'histoire Ecclésiastique.

**XLIII.** Gabriel Biel, chanoine régulier, professeur dans l'Université de Zurich fondée en 1477, mourut vers l'an 1494. Il est Auteur d'un Commentaire fort estimé sur les quatre livres du Maître des sentences, de plusieurs sermons sur toute l'année, & de quelques autres Ouvrages. C'est un des meilleurs Théologiens scholastiques de son tems.

**XLIV.** Augustin Patricius, chanoine de Sienne, a composé une histoire des Conciles de Bâle & de Florence. Elle est assez exacte, & se trouve dans le treizième tome des Conciles du P. Labbe.

**XLV.** Vincent de Bandelle, qui mourut général des Dominicains l'an 1501, s'est fait connoître par son Ouvrage de la Conception de la Vierge, qu'il a intitulé : Traité de la singulière pureté & de la prérogative particulière de N. S. J. C. Il y rapporte plusieurs passages de deux cens soixante Auteurs, pour prouver que la sainte Vierge a été conçue dans le péché originel. Cet ouvrage qui a fait beaucoup de bruit en son tems, a été imprimé plusieurs fois. Cet Auteur a fait quelques autres Traités.

Jean T  
nom près  
de saint  
une vaste  
poète, h  
les langu  
un très-g  
re, de mo  
sidérable  
Catalogue  
mé en dist  
les Œuvre  
teurs. Son  
ce est ple  
hommes in  
sont aussi p  
Auteur. Pa  
Commenta  
gémisseme  
des Traités  
Religieuse

**Ælius A**  
beaucoup  
l'étude des  
pagne. Le  
dition de sa  
lé de cet im  
l'Eglise d'E  
multitude  
d'autres sur  
Bonfiniu  
thias Corv  
Hongrie, e  
font quaran  
1494. Il y r  
Juifs & de d  
qui ayant pr

*Ecclésiastiques. XV. siècle. 595*

Jean Tritheme, né dans un village de ce nom près de Trèves, fut Abbé dans l'Ordre de saint Benoît. Il mourut en 1518. Il avoit une vaste érudition; étoit mathématicien, poète, historien & théologien. Il possédoit les langues Grecque & Latine. Il a composé un très-grand nombre d'Ouvrages, d'histoire, de morale & de philosophie. Le plus considérable des Ouvrages historiques, est son Catalogue des Ecrivains ecclésiastiques imprimé en différentes villes. Il contient la vie & les Œuvres de huit cens soixante & dix Auteurs. Son histoire des premiers Rois de France est pleine de fables. Les quatre livres des hommes illustres de l'Ordre de saint Benoît, sont aussi parmi les ouvrages historiques de cet Auteur. Parmi ceux de morale, on trouve un Commentaire sur la règle de saint Benoît, des gémissemens sur la décadence de cet Ordre, & des Traités sur les différens devoirs de la vie Religieuse.

XLVI.  
Jean Tritheme.

Ælius Antoine de Lebrixa Espagnol avoit beaucoup d'esprit & d'érudition. Il rétablit l'étude des Belles-Lettres & des Sciences en Espagne. Le Cardinal Ximenès l'employa à l'édition de sa Bible Poliglote. Nous avons parlé de cet important Ouvrage dans l'article de l'Eglise d'Espagne. Cet Auteur a composé une multitude d'Ecrits sur les Belles-Lettres & d'autres sur la Religion.

XLVII.  
Antoine de Lebrixa.

Bonfinius a composé à la persuasion de Matthias Corvin une histoire du Royaume de Hongrie, en quatre décades & demie, qui font quarante-cinq livres. Elle finit à l'an 1494. Il y rapporte à la fin la cruauté de douze Juifs & de deux femmes de la même nation, qui ayant pris un enfant chrétien, lui ferme-

XLVIII.  
Bonfinius.

rent la bouche, l'étranglèrent, & lui ouvrirent les veines lorsqu'il étoit prêt à expirer, pour boire une partie de son sang & réserver l'autre. Enfin ils mirent son corps en pièces & l'enfouirent dans la terre. Ils furent arrêtés & mis à la question. Sur la déposition des femmes, qui avouèrent tout & déclarèrent les complices, les plus coupables furent condamnés au feu, & les autres à une grosse amende pécuniaire. Dans l'interrogatoire qu'on fit subir aux vieillards, on leur demanda pourquoi ils se plaisoient ainsi à répandre & à boire le sang des chrétiens; & ils répondirent que ce sang étoit propre à entretenir la paix entre eux & à guérir plusieurs maladies.

## X X.

XLIX.  
Auteurs  
Grecs.  
Simeon Archevêque de  
Thessalonique.

Simeon Archevêque de Thessalonique se rendit célèbre par sa science & par sa vertu. Son principal Ouvrage est un Traité de liturgie, dans lequel il explique ce qui regarde les Eglises, les Ministres, les habits sacerdotaux, la célébration de la Messe, & les autres cérémonies de l'Eglise. Le Pere Goard l'a donné au public dans son recueil des Rituels Grecs. Simeon a encore composé un Ouvrage contre les hérésies en forme de dialogue, où l'on trouve recueillis un grand nombre de passages de l'Ecriture & des Peres sur la Foi & sur les Sacremens. Il est manuscrit dans les Bibliothèques du Vatican & de l'Empereur. Le Pere Morin a donné un extrait de ce qui y est dit du Sacrement de pénitence. Il y a encore plusieurs autres Traités manuscrits du même Auteur.

L.  
Le Cardinal  
Bessarion.

Bessarion fut d'abord moine de l'Ordre de saint Basile. On le fit Archevêque de Nicée, pour lui donner plus d'autorité dans les con-

*Ecc*  
férences qu'  
Latins. Il  
dans le Con  
puté pour le  
Latins, & f  
nion. Com  
l'avoit rend  
resta en Ita  
cette dignit  
par sa piété  
siège sans les  
Il ne fit rien  
étoit d'autan  
désiroit moie  
souvent occa  
me. Il mou  
dix-sept ans  
France.

Les Ouvra  
un Traité du  
Discours dog  
& un autre d  
Procession du  
la définition  
Jean Veccus  
persécuté par  
ques autres é  
Cardinal des  
connoître qu  
sophe que thé  
Nous avon  
Mahomet mi  
& des Ouvrag  
avec les Lati  
ne, soutint a  
Florence, da  
d'Ephese qui

férences que les Grecs devoient avoir avec les Latins. Il parla avec beaucoup d'éloquence dans le Concile de Florence. Après avoir disputé pour les Grecs, il goûta les raisons des Latins, & fut le principal promoteur de l'union. Comme son opposition pour le schisme l'avoit rendu odieux à la plupart des Grecs, il resta en Italie, fut fait Cardinal, & honora cette dignité par sa science, par sa sagesse & par sa piété. Il auroit été élevé sur le saint Siège sans les intrigues de quelques Cardinaux. Il ne fit rien pour se les rendre favorables. Il étoit d'autant plus digne d'être Pape, qu'il désiroit moins de le devenir. Nous avons eu souvent occasion de parler de ce grand homme. Il mourut l'an 1472 âgé de soixantedix-sept ans, au retour de la Légation en France.

Les Ouvrages qui nous restent de lui sont, un Traité du sacrement de l'Eucharistie, un Discours dogmatique des causes du schisme, & un autre de l'union; un Traité touchant la Procession du Saint Esprit, pour la défense de la définition de Florence: une apologie de Jean Veccus Patriarche de Constantinople persécuté par les Grecs schismatiques, & quelques autres écrits sur l'union. On a aussi de ce Cardinal des écrits philosophiques, qui font connoître qu'il n'étoit pas moins bon philosophe que théologien.

Nous avons parlé de George Scolarius que Mahomet mit sur le Siège de Constantinople, & des Ouvrages qu'il fit en faveur de l'union avec les Latins. Joseph, Evêque de Methone, soutint aussi l'union faite au Concile de Florence, dans la réponse qu'il fit à Marc d'Ephese qui l'avoit attaquée. Grégoire sur-

LI.  
George Scolarius.

Joseph, Evêque de Methone.  
Grégoire Mar-

mas.

598 Art. XIII. *Auteurs Ecclés:*

nommé Mamas , Protosyncele , confesseur de l'Empereur , & ensuite Patriarche de Constantinople , soutint aussi l'union , & en justifia tous les articles par une excellente apologie qui est à la fin des actes du Concile de Florence. On a aussi de lui une longue lettre sur la Procession du Saint Esprit , où il justifie la doctrine des Latins. Elle a été donnée par Allatius dans le premier tome de la Grece orthodoxe.

LII. George de Trébizonde & Jean Argyropule qui se retirèrent en Italie , doivent plutôt passer pour des gens de Lettres que pour des Théologiens. Le premier a néanmoins écrit quelques ouvrages sur la Religion , où il prend le parti des Latins contre les Grecs. Il a aussi traduit plusieurs Ouvrages des Peres Grecs & la Préparation évangélique d'Eusébe. Le seul traité théologique que nous ayons d'Argyropule , est un Ouvrage de la Procession du Saint Esprit , pour la défense du décret du Concile de Florence. Phranza , officier de la cour de l'Empereur , a fait l'histoire Byzantine depuis l'an 1260 jusqu'à l'an 1476. Ducas a écrit la même histoire dequis l'an 1341 jusqu'à 1462. Laonique Chalcondile est auteur d'une histoire des Turcs. Nicolas Secundinus qui a servi d'interprète au Concile de Florence , a fait un abrégé de l'histoire des Turcs jusqu'à la prise de Constantinople.

Ceux qui voudront avoir quelque connoissance des autres Ecrivains Ecclésiastiques du quinziesme siècle , pourront consulter la Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques de M. Dupin.



A R

L Es erreu  
dans le  
zent de se re  
Angleterre ,  
gne. Elles p  
elles firent  
de Jean Hus  
d'un village  
cétroit alors  
du lieu de s  
plus subtil qu  
parente de ses  
& son affab  
nombre de se  
tres beaucoup  
& un zèle a  
clésiastiques ,  
de la simplici  
avoit de l'espr  
lement , il fit  
sité de Prague  
Il passa par tou  
Docteur , qu'o  
fut reçu Maîtr  
ordonné Prêtre  
Philosophique.  
de l'Académie

## ARTICLE XIV.

*Hérésies.*

## I.

**L**es erreurs que Vicles avoit enseignées. I.  
 dans le quatorzième siècle, continu- Hérésie de  
 zent de se répandre pendant le quinzième en Jean Hus.  
 Angleterre, d'où elles passerent en Allema- Commence-  
 gne. Elles pénétrèrent jusqu'en Bohême, où mens de cet  
 elles firent d'étranges progrès par le moyen Hérétique.  
 de Jean Hus ou Hussinerz. Il tiroit son nom Sa réputa-  
 d'un village de Bohême où il étoit né : car tion.  
 c'étoit alors la coutume de prendre son nom   
 du lieu de sa naissance. On dit qu'il étoit   
 plus subtil qu'éloquent. Mais la sévérité ap-   
 parente de ses mœurs, la pâleur de son visage   
 & son affabilité, lui attirèrent un grand   
 nombre de sectateurs. On voit dans ses let-   
 tres beaucoup d'animosité contre le Clergé,   
 & un zèle amer contre les Puissances Ec-   
 clésiastiques, quoiqu'il affecte d'y montrer   
 de la simplicité & de la candeur. Comme il   
 avoit de l'esprit, & qu'il parloit bien & faci-   
 lement, il fit briller ses talens dans l'Univer-   
 sité de Prague, qui étoit alors très-florissante.   
 Il passa par tous les degrés, excepté celui de   
 Docteur, qu'on ne voit pas qu'il ait eu. Il   
 fut reçu Maître-ès-arts & Bachelier en 1393,   
 ordonné Prêtre en 1400, Doyen de la Faculté   
 Philosophique l'année suivante, & Recteur   
 de l'Académie en 1409.

Aussitôt qu'il eut été ordonné Prêtre en 1400 ; il fut choisi pour être Confesseur de Sophie de Bavière Reine de Bohême, épouse de Venceslas ; & l'on dit qu'il avoit beaucoup d'ascendant sur l'esprit de cette Princesse. Peu de tems après, un riche bourgeois de Prague ayant fondé une église sous le nom de Bethléem, Jean Hus en fut fait Curé, & s'y fit estimer par ses prédications, & les instructions qu'il faisoit au peuple en Bohémien, Dialecte de la Langue Sclavone. Il commença à y prêcher contre les Indulgences. Il avoit pour prétexte la défense que Sigismond avoit faite de lever de l'argent dans la Bohême pour le porter à Rome, parce que ce Prince qui se disoit Gouverneur de la Bohême étoit irrité contre Boniface IX qui soutenoit Ladislas. Le schisme des Papes & l'abus énorme qu'ils faisoient des Indulgences, ne donnoient que trop de matière au zèle indiscret de ce Curé.

II. Lorsque la plus grande partie de l'Europe ses excès. eut abandonné Benoit XIII & Grégoire XII pour embrasser la neutralité, Jean Hus en in- Il est con- vectivaît dans ses sermons contre ces deux Jamné par l'Archevêque de Prague. anti Papes, avança plusieurs choses contraires à la doctrine de l'Eglise Catholique. L'Archevêque de Prague nommé Sbinco voulant le réprimer, lui interdit les fonctions sacerdotales dans son Diocèse. Mais Jean Hus bien loin de se soumettre, continua ses excès, & souleva contre l'Archevêque la plus grande partie des Ecclésiastiques. Alors le Prélat publia deux Mandemens : l'un adressé à l'Université de Prague, à qui il ordonnoit de lui apporter les livres de Viclef comme étant la source du mal, afin de les brûler ; l'autre en- joignoit

joignoit  
seigner  
prononc  
les, il n  
de Jesus  
ces du p  
avoit tac  
déclamat  
duite de  
mé qu'un  
article cap  
s'éleve av  
en même-  
tre à cou  
nant aux  
cond Ordre  
sur les vér  
grand écla  
mencement

Peu de te  
faire qui in  
personnes en  
gue, fondée  
IV sur le m  
composée d  
de Bavière  
des trois de  
mans, & ay  
toient rendus  
res, des pla  
& des princip  
clusion des B  
quelques-uns  
toient avec i  
Allemands ; &  
Venceslas,  
Tome VII

joignoit à tous les Curés & Prédicateurs, d'enseigner au peuple qu'après que le Prêtre avoit prononcé à la Messe les paroles sacramentelles, il ne restoit plus que le corps & le sang de Jesus-Christ sous les espèces ou apparences du pain & du vin. C'est que Jean Hus avoit tâché d'obscurcir ce dogme dans ses déclamations. On ne peut assez louer la conduite de cet Archevêque. Dès qu'il est informé qu'un homme téméraire veut ébranler un article capital de la doctrine de l'Eglise, il s'élève avec zèle contre ce Novateur, & prend en même-tems de bonnes mesures pour mettre à couvert la Foi des fidèles, en ordonnant aux Prédicateurs & aux Pasteurs du second Ordre, d'insister dans leurs instructions sur les vérités que l'on s'efforce d'altérer. Ce grand éclat contre Jean Hus se fit au commencement de 1409.

I I.

Peu de tems après, il arriva une autre affaire qui indisposa contre lui beaucoup de personnes en Allemague. L'Université de Prague, fondée en 1347 par l'Empereur Charles IV sur le modèle de celle de Paris, étoit composée des quatre nations, de Bohême, de Bavière, de Saxe & de Pologne. Ceux des trois dernieres étant presque tous Allemands, & ayant trois voix contre une, s'étoient rendus maîtres de la plupart des chaires, des places, des affaires de l'Université, & des principaux bénéfices de la ville, à l'exclusion des Bohémiens. Jean Hus se joignit à quelques-uns de ses compatriotes qui supportoient avec impatience cette usurpation des Allemands; & ils s'adresserent tous ensemble à Venceflas, dont ils obtinrent une déclara-

III.

Jean Hus s'attire en Bohême des ennemis, & s'y fait aussi des partisans.

tion qui ne laissoit plus qu'une seule voix aux trois nations étrangères, & en donnoit trois à ceux du pays. Les Allemans désertèrent l'Université, & se retirèrent en Misnie où ils emmenerent avec eux plus de deux mille écoliers. Jean Hus s'étant acquis par ce moyen beaucoup de crédit & d'autorité dans l'Université de Prague, persuada facilement à plusieurs de ses membres, que le premier Mandement de l'Archevêque donnoit atteinte aux privilèges & aux libertés de l'Université, & que le second renfermoit une erreur intolérable par rapport à l'Eucharistie. Sur ce fondement ils appellerent de ces Ordonnances à Grégoire XII, qui étoit reconpu en Allemagne. Grégoire cita à Rome l'Archevêque; mais ce Prélat s'adressa à Alexandre V, & obtint une Bulle par laquelle ce Pape le commettoit pour arrêter le cours des erreurs de Viclef. En vertu de cette Bulle, l'Archevêque de Prague condamna solennellement les Ecrits de Viclef, & procéda contre quatre Docteurs qui y paroissoient attachés. Jean Hus qui étoit alors Recteur de l'Université, & qui avoit beaucoup de crédit à la Cour & dans la ville, méprisa cette Bulle, & continua d'enseigner ses erreurs. Après la mort d'Alexandre V, son affaire fut portée devant Jean XXIII. Ce Pape ordonna que Jean Hus, accusé d'avoir prêché beaucoup d'erreurs, vînt à Rome, pour y être interrogé. Le Cardinal Othon-Colonne, qui fut chargé de cette affaire, cita Jean Hus à Bologne où résidoit alors la Cour de Rome. Comme il avoit de puissans ennemis en Allemagne, & qu'il craignoit pour sa vie s'il faisoit ce voyage, il engagea Venceslas Roi

de Bohême  
l'Université  
de Baro  
compare  
famât le  
par-tout  
Jean  
Procureur  
sa place  
défendre  
tremise d  
se réconci  
que ce Pré  
pendant l  
égard aux  
Hus, le c  
pas compa  
reurs en a  
l'affaire à  
autres Com  
lée, de Bra  
Sur leur rap  
Hus, & dé  
d'y dire la  
de Religion  
dans la ville  
de Vissegrad  
publié, qu'o  
que violence  
& les Hussi  
s'entr'égorge  
Jean Hus ju  
ramener le c  
de sa naissan  
Seigneur du l  
Ce fut là qu'i  
la sainte Trin

de Bohême, la Reine dont il étoit Confesseur, l'Université de Prague & un grand nombre de Barons, a prier le Pape de le dispenser de comparoître, & de ne pas souffrir qu'on difamât le Royaume de Bohême, en publiant par-tout qu'il étoit plein d'hérétiques.

Jean Hus envoya en même-tems trois Procureurs à Bologne pour comparoître en sa place devant le Cardinal Colonne, & pour défendre sa cause. Ce fut alors que par l'entremise du Roi & de son Conseil, Jean Hus se réconcilia avec l'Archevêque Sbinco, & que ce Prélat écrivit au Pape en sa faveur. Cependant le Cardinal Colonne, sans avoir égard aux instances des Procureurs de Jean Hus, le déclara excommunié pour n'avoir pas comparu au terme marqué. Les Procureurs en appellerent au Pape, qui évoqua l'affaire à son tribunal, & en chargea quatre autres Commissaires, les Cardinaux d'Aquille, de Brancas, de Venise & de Florence. Sur leur rapport le Pape excommunia Jean Hus, & défendit à tous les Prêtres de Prague d'y dire la Messe & d'y faire aucun exercice de Religion, tant que cet hérétique seroit dans la ville, à l'exception de la seule église de Vissegrade. Cet interdit ne fut pas plutôt publié, qu'on ne vit plus dans toute la ville que violences & séditions. Les Catholiques & les Hussites en venoient aux mains, & s'entr'égorgeoient avec une fureur barbare. Jean Hus jugeant que son absence pourroit ramener le calme, se retira à Hussinetz lieu de sa naissance, auprès de Nicolas Hussinetz Seigneur du lieu, son protecteur & son ami. Ce fut là qu'il appella du jugement du Pape à la sainte Trinité.

IV.

Il envoie des Procureurs en sa place.

Le Pape le condamne.

Violences à Prague.

V.  
Jean Hus  
continue  
d'exciter  
des  
divisions  
à  
Prague.

Mort de  
l'Archevêque  
Sbinko.

Pendant sa retraite, il continua de prêcher dans les villes & dans les villages, suivi d'une foule innombrable de peuple, qui l'écoutoit avec un extrême empressement. On croit que ce fut alors qu'il écrivit contre un Docteur Anglois nommé Jean Stokes, qui avoit réfuté une apologie qu'il avoit faite de Viclef & de ses livres. Son absence ne rétabliſſoit point la tranquillité à Prague : les uns demandant instamment son retour; les autres faisant tous leurs efforts pour l'empêcher. L'Archevêque Sbinko qui ne trouvoit aucune ressource dans Venceslas pour faire cesser cette division, prit le parti d'aller en Hongrie implorer le secours de Sigismond. Mais ce Prélat mourut à Presbourg dans la haute Hongrie. Quelques-uns disent qu'il fut empoisonné par les Hussites; d'autres que ce fut par un de ses domestiques. Venceslas lui donna pour successeur Albicus son médecin, qui acheta de lui cet Archevêché. C'étoit un homme ignorant, avare, & qui n'avoit aucune des qualités que doit avoir un Evêque. Le Pape donna l'administration de son église à Conrad Evêque d'Olmuts en Moravie, qui devint quelque tems après Archevêque de Prague.

VI.  
Jean Hus dé-  
clame contre  
le Pape.

Ses disciples  
sont punis  
comme sédi-  
tieux.

Jean XXIII ayant envoyé par-tout les Bulles contre Ladislas Roi de Naples, comme nous l'avons vû ailleurs, les Hussites excités par leur maître qui étoit retourné à Prague, s'éleverent contre ces Bulles, disant qu'il étoit indigne du Vicair de Jesus-Christ d'exhorter les Chrétiens à répandre le sang d'autres Chrétiens. S'ils se fussent contentés de gémir de cette conduite du Pape, on ne pourroit que les en louer; mais Jean Hus se livra

sans m  
clama  
dulgenc  
tems aff  
tous les  
nir disp  
soutenir  
Indulger  
duite, si  
Le Recte  
ayant fai  
accompag  
Bethléem  
de cette  
Hussites m  
Indulgenc  
le Pape éto  
trois des pl  
on leur cou  
ple enleva l  
s'ils eussent  
L'année su  
sachant que  
contre le sa  
le cita de ne  
s'excusa com  
plus forteme  
cations. Il di  
me lui, & q  
Il recomman  
clef, & pré  
Il enseigna q  
inutile; & qu  
niales & l'ab  
que des tradit  
pas le moindr  
Dieu. Il agita

sans mesure à l'amertume de son zèle, déclama avec beaucoup d'aigreur contre les Indulgences & les croisades. Il fit en même tems afficher un écrit, par lequel il invitoit tous les Docteurs, Religieux & autres, à venir disputer contre des thèses qu'il vouloit soutenir sur le pouvoir du Pape à l'égard des Indulgences. Il disputa en effet; & sa conduite, si téméraire, excita beaucoup de bruit. Le Recteur de l'Université qui l'improvoit, ayant fait retirer tout le monde, le peuple accompagna Jean Hus jusqu'à la chapelle de Bethléem dont il étoit Curé. Le lendemain de cette dispute le bruit recommença. Les Hussites maltraitèrent ceux qui prêchoient les Indulgences. Un d'eux dit publiquement que le Pape étoit l'antechrist. On mit en prison trois des plus séditieux par ordre du Sénat, & on leur coupa la tête pendant la nuit. Le peuple enleva leurs corps, & les honora comme s'ils eussent été Martyrs.

L'année suivante 1414, le Pape Jean XXIII sachant que Jean Hus continuoit de déclamer contre le saint Siège & contre les Evêques, le cita de nouveau à Rome. Cet hérétique s'excusa comme il avoit déjà fait, & parla plus fortement contre le Pape dans ses prédications. Il disoit qu'il n'étoit que Prêtre comme lui, & qu'il n'avoit pas droit de le citer. Il recommanda la lecture des livres de Virelef, & prêcha contre le culte des images. Il enseigna que la confession des péchés étoit inutile, & que la récitation des heures canoniales & l'abstinence des viandes, n'étoient que des traditions humaines, qui n'avoient pas le moindre fondement dans la parole de Dieu. Il agita quelques questions qui ont rap-

VII.

Le Pape cite de nouveau Jean Hus, qui continue d'enseigner des erreurs.

port à l'Eucharistie ; & il ne paroît pas qu'il s'y soit écarté de la doctrine de l'Eglise touchant la Transsubstantiation du pain & du vin au corps & au sang de Jesus-Christ , non plus que sur la présence réelle. Mais il enseigna , aussi-bien que tous ses disciples , qu'il étoit absolument nécessaire que les laïcs communiaissent sous les deux espèces. Il composa aussi un gros Traité de l'Eglise , où il mêloit à plusieurs vérités quelques erreurs ; entre autres celle-ci , qu'il n'y a dans l'Eglise que des Prédestinés. Il publia trois autres Traités contre le Clergé. Le premier est intitulé , l'Anatomie des membres de l'antechrist Le second , De la vie & des mœurs de l'antechrist. Le troisième , De l'abomination des Prêtres & des Moines charnels dans l'Eglise de Jesus-Christ : & quelques autres petits Ecrits , dans lesquels il parle avec beaucoup d'emportement contre le Clergé.

VIII.  
On travaille  
en vain à le  
ramener.

Le Pape Jean XXIII irrité de la desobéissance & des Ecrits séditieux de Jean Hus , n'oublia rien pour le faire rentrer en lui-même. Il écrivit à son sujet au Roi de France Charles VI & à l'Université de Paris. C'est ce qui engagea Gerson à écrire à Conrad qui gouvernoit l'église de Prague , sur la nécessité de combattre les erreurs qu'on publioit dans son Diocèse. Le Pape écrivit aussi à Venceslas une lettre très-forte , sur les progrès du Hussitisme dans son Royaume , & le pria d'employer toute son autorité à extirper des erreurs si pernicieuses ; mais ce Prince n'y eut aucun égard. Cette lettre est de 1414.

IX.  
Jean Hus ar-  
rive à Con-  
stance.

C'étoit cette même année que se tenoit le Concile de Constance. Jean Hus y alla avec un sauf-conduit de l'Empereur Sigismond.

Avant  
affiche  
qu'il  
duite  
avec  
& il d  
mand  
Il arri  
bre. D  
fort op  
après,  
qu'ils  
Concil  
devant  
& décl  
mieux  
hérésie  
tion : r  
de sa p  
Pape e  
maison  
où il d  
& de la  
vent d  
étoient  
sur cet  
Jean  
qui pro  
eut enf  
à ses E  
Jean H  
sons po  
Envoyé  
l'Emper  
cembre.  
prison &  
présente

Avant que de partir de Prague, il avoit fait afficher aux portes des églises de cette ville, qu'il alloit au Concile pour justifier sa conduite & ses sentimens. Il se mit en chemin avec quelques Seigneurs qui le protégeoient, & il distribua ses affiches en Latin & en Allemand dans toutes les villes par où il passa. Il arriva à Constance le troisième de Novembre. Deux Curés de Prague, qui lui étoient fort opposés, s'y étant rendus quelque tems après, dressèrent un Mémoire de ses erreurs, qu'ils présentèrent au Pape & aux Peres du Concile. On cita Jean Hus à comparoître devant le Pape & les Cardinaux. Il y vint, & déclara à toute l'assemblée, qu'il aimeroit mieux mourir que d'être convaincu d'aucune hérésie. On parut satisfait de cette déclaration : mais on crut néanmoins devoir s'assurer de sa personne. Le Gouverneur du Palais du Pape eut ordre de conduire Jean Hus dans la maison du Chantre de l'église de Constance, où il demeura huit jours sous bonne garde ; & de là il fut transféré dans la prison du Couvent des Dominicains. Les Seigneurs qui étoient venus avec lui, firent grand bruit sur cet emprisonnement.

Jean Hus s'en plaignit d'abord au Pape, qui protesta qu'il n'y avoit aucune part. Il eut ensuite recours à l'Empereur, qui écrivit à ses Envoyés de demander l'élargissement de Jean Hus. Mais on trouva toujours des raisons pour ne se point rendre à la demande des Envoyés de l'Empereur. Il fallut attendre l'Empereur qui n'arriva qu'à la fin de Décembre. Cependant Jean Hus demeura en prison & y tomba malade. Ses accusateurs présentèrent contre lui au Pape une requête,

X.  
Accusations  
portées contre lui.

où on l'accusoit 1. d'avoir enseigné publiquement qu'il étoit nécessaire de communier le peuple sous les deux espèces. 2. Que dans le Sacrement de l'autel le pain demeure après la consécration. 3. Que les Prêtres en péché mortel ne peuvent pas administrer les Sacramens ; qu'au contraire toute autre personne peut le faire , quand elle est en état de grace. 4. Que l'Eglise ne peut point posséder de biens temporels , & que les Princes temporels peuvent les lui ôter. 5. Que Constantin & les autres Souverains ont eu grand tort de donner des biens à l'Eglise. 6. Que tous les Prêtres sont égaux en autorité : qu'ainsi les ordinations & les cas réservés au Pape & aux Evêques , ne sont qu'un pur effet de leur ambition. 7. Que l'Eglise n'a plus la puissance des clefs , quand le Pape , les Cardinaux , les Evêques & tout le Clergé , sont en péché mortel. 8. D'avoir méprisé l'excommunication , ayant toujours célébré l'Office divin pendant son voyage.

XI.

Jean Hus  
écrit plu  
sieurs Ouvra  
ges.

On lui fait  
changer de  
prison.

Sur cette requête on nomma des Commisaires pour instruire le procès de l'accusé , & on en nomma d'autres pour examiner ses Ecrits. Jean Hus , pour montrer combien il conservoit de tranquillité d'esprit dans sa prison , y composa alors plusieurs Ouvrages , comme ceux du Mariage , du Décalogue , de la Connoissance & de l'Amour de Dieu , de la Pénitence , des trois ennemis de l'homme , de la Cène du Seigneur , & d'autres dont il fait mention dans ses lettres. Les Seigneurs de Bohême travailloient toujours à faire sortir Jean Hus de prison. Ils écrivirent plusieurs fois à l'Empereur pour lui demander sa liberté , & lui envoyèrent une déclaration

du té  
chevé  
toit p  
d'ann  
faveu  
donne  
ne ser  
ment  
mois d  
transf  
Comm  
ger à  
les ac  
de preu  
tendoit  
féré da  
Pape q  
ayant  
tance ,  
pereur  
sonnier  
tance ;  
fortere  
ville.

Le C  
la cinq  
les Car  
vêque  
achever  
pour dr  
proposi  
le Con  
que na  
jusqu'à  
la pren  
fameux

du témoignage avantageux que Conrad Archevêque de Prague lui rendoit : ce qui n'étoit pas surprenant, puisque ce Prélat peu d'années après se déclara publiquement en faveur des Hussites. Les mêmes Seigneurs se donnerent encore bien des mouvemens, qui ne servirent qu'à faire resserrer plus étroitement Jean Hus. Après avoir demeuré deux mois dans la prison des Dominicains, il fut transféré dans celle des Freres Mineurs. Les Commissaires n'oublierent rien pour l'engager à une rétractation, en même-tems que les accusateurs produisirent un grand nombre de preuves de ses erreurs. Pendant qu'il s'attendoit à une audience publique, il fut transféré dans une nouvelle prison. Les gens du Pape qui le gardoient chez les Franciscains, ayant suivi leur maître dans sa fuite de Constance, laissèrent les clefs de la prison à l'Empereur & aux Cardinaux, qui mirent le prisonnier entre les mains de l'Evêque de Constance; & ce Prélat le fit renfermer dans une forteresse qui étoit au-delà du Rhin près de la ville.

III.

Le Concile nomma en même-tems dans la cinquième session du sixième d'Avril 1415, les Cardinaux de Cambrai & de S. Marc, l'Evêque de Dol & l'Abbé de Cîteaux, pour achever d'instruire le procès de Jean Hus, & pour dresser une nouvelle condamnation des propositions de Viclef. Dans la sixième session le Concile nomma des Commissaires de chaque nation, pour procéder contre Jean Hus jusqu'à Sentence définitive. On y cita pour la première fois Jérôme de Prague, le plus fameux des disciples de Jean Hus. On pré-

XII.

Commissaires nommés.

Jérôme de Prague vient à Constance & s'entuit.

Il est arrêté.

610 Art. XIV. *Hérésies.*

tend qu'il avoit encore plus de science que son maître. Il avoit beaucoup voyagé, & s'étoit fait recevoir maître-ès-Arts dans les plus célèbres Universités. Il étoit imbu de la doctrine de Viclef, & se joignit à Jean Hus pour l'établir. Il se rendit à Constance pour secourir son maître; mais dès le lendemain de son arrivée, il s'enfuit, craignant d'être mis comme lui en prison. Il écrivit à l'Empereur & au Concile pour demander un sauf-conduit: on lui en offrit pour venir, mais non pour s'en retourner. Il fit afficher une protestation, par laquelle il déclaroit qu'il vouloit se présenter au Concile pour se justifier, si on lui accordoit un sauf-conduit, & demanda acte aux Seigneurs de Bohême de sa déclaration. Il se mit ensuite en chemin pour s'en retourner en Bohême; mais il fut arrêté & mené à Constance.

XIII.  
Condamna-  
tion des pro-  
positions de  
Viclef.

Avant que de procéder contre sa personne & celle de Jean Hus, le Concile condamna dans la huitième session les quarante-cinq articles de la doctrine de Viclef, censurés par les Universités de Paris & de Prague. Nous croyons devoir en rapporter ici la plus grande partie.

La substance du pain matériel, de même que la substance du vin matériel, demeurent dans le Sacrement de l'autel.

Les accidens du pain ne demeurent point sans sujet dans ce même Sacrement.

Jesus-Christ n'est point lui-même & réellement dans sa propre présence corporelle au Sacrement.

Si un Evêque ou un Prêtre est en péché mortel, il n'ordonne, ni ne consacre, ni ne baptise.

On  
Jesús-  
Die  
Si l  
confé  
d'autr  
lui a  
Il e  
sastiq  
Pen  
culier  
ché m  
ni Pré  
Le  
tres, l  
Tou  
lières  
quent  
vent p  
Cet  
dians,  
Qui  
mi les  
gieux  
servati  
Les  
ligions  
Les  
particu  
chrétie  
Tou  
gagen  
font a  
La  
rien.  
Tou  
absolu

On ne sauroit prouver par l'Evangile, que  
Jésus-Christ ait réglé & ordonné la Messe.

Dieu doit obéir au diable.

Si le Pape est mauvais & réprouvé, & par  
conséquent membre du diable, il n'a point  
d'autre pouvoir sur les fidèles que celui qui  
lui a été donné par l'Empereur.

Il est contre l'Ecriture sainte que les Ecclé-  
siastiques aient des biens en propre.

Pendant tout le tems qu'un Seigneur sé-  
culier, un Prélat, ou un Evêque, est en pé-  
ché mortel, il n'est ni Seigneur, ni Evêque,  
ni Prélat.

Le peuple peut à son gré corriger ses maî-  
tres, lorsqu'ils tombent dans quelque faute.

Toutes choses égales, les prières particu-  
lières que les Prélats ou les Religieux appli-  
quent à une certaine personne, ne lui ser-  
vent pas plus que les prières générales.

Celui qui donne l'aumône aux freres men-  
dians, est actuellement excommunié.

Quiconque se met en Religion, soit par-  
mi les Moines rentés, soit parmi les Reli-  
gieux mendiants, se rend moins propre à l'ob-  
servation des commandemens de Dieu.

Les saints qui ont institué de pareilles Re-  
ligions, ont péché en les instituant.

Les Religieux qui vivent dans religions  
particulières, ne sont point de la Religion  
chrétienne.

Tous ceux-là sont simoniaques, qui s'en-  
gagent à prier pour les autres, lorsqu'ils en  
sont assistés dans ce qui regarde le temporel.

La prière d'un réprouvé ne peut servir de  
rien.

Toutes choses arrivent par une nécessité  
absolue.

612. Art. XIV. *Hérésies.*

La Confirmation des jeunes gens, l'Ordination des Ecclésiastiques, la Consécration des lieux saints, n'ont été réservées au Pape & aux Evêques, que par avarice & par ambition.

Les Universités & les Colléges, avec les degrés qu'on y prend, ont été introduits par une vanité payenne, & ne servent pas plus à l'Eglise que le diable.

Il ne faut pas se soucier de l'excommunication du Pape ni d'aucun autre Prélat, parce que c'est la censure de l'antechrist.

Ceux qui fondent des Monastères péchent, & ceux qui y entrent sont des gens diaboliques.

Le Pape Sylvestre & l'Empereur Constantin ont erré en dotant l'Eglise.

Tous ceux qui sont dans les Ordres des mendiants, sont hérétiques, & tous ceux qui leur font l'aumône sont excommuniés.

Ceux qui entrent dans quelque Religion, ou dans quelque Ordre, se mettent hors d'état d'accomplir les divins préceptes; & par conséquent n'arriveront jamais au Royaume du Ciel s'ils n'apostasient.

Le Pape & tous les clercs qui possèdent des biens, sont hérétiques, en ce qu'ils ont ces possessions; aussi bien que ceux qui les approuvent, comme les Seigneurs séculiers & les autres laïcs.

L'Eglise de Rome est la synagogue de Satan; & le Pape n'est point le Vicaire prochain & immédiat de Jésus-Christ & des Apôtres.

Les Epîtres décretales sont apocryphes; elles détournent de la foi en Jésus-Christ, & les Ecclésiastiques qui les étudient, sont des fots.

L'E  
été sé  
l'Eglie  
L'él  
une in  
C'es  
ces du  
Les  
ou affe  
merce  
Aug  
s'ils n  
des bie  
dans le  
le Pape  
hérétic  
Tou  
indiffé  
diable.

Peu  
articles  
& de Pe  
pateur  
berté  
sauf-co  
justeme  
fioient  
tioche  
ne pou  
mais q  
tance,  
favorab  
amené  
Francif  
nes. C  
chant l

*Hérésies. XV. siècle.* 613

L'Empereur & les Seigneurs séculiers ont été séduits par le diable, lorsqu'ils ont doté l'Eglise de biens temporels.

L'élection du Pape par les Cardinaux est une invention du diable.

C'est une folie d'ajouter foi aux Indulgences du Pape & des Evêques.

Les sermens que l'on fait pour confirmer ou affermir des contrats humains, ou le commerce civil, sont illicites.

Augustin, Benoît & Bernard sont damnés, s'ils n'ont fait pénitence de ce qu'ils ont eu des biens, & institué des Ordres religieux, dans lesquels ils sont entrés; & ainsi depuis le Pape jusqu'au moindre religieux, tout est hérétique.

Toutes les Religions ( Ordres religieux ) indifféremment ont été introduites par le diable.

I V.

Peu de tems après la condamnation des articles de Viclef, les Seigneurs de Bohême & de Pologne présenterent une requête à l'Empereur & au Concile, pour demander la liberté de Jean Hus arrêté au préjudice d'un sauf-conduit. Ils disoient qu'on l'accusoit injustement d'enseigner des erreurs, & ils offroient caution pour lui. Le Patriarche d'Antioche répondit au nom du Concile, qu'on ne pouvoit pas mettre Jean Hus en liberté; mais qu'on le feroit au plutôt venir à Constance, & qu'on lui donneroit une audience favorable. En effet quelques jours après il fut amené à Constance dans le monastère des Franciscains, où il demeura chargé de chaînes. Ce fut alors qu'il composa un écrit touchant la communion sous les deux espèces.

XIV.

Les Seigneurs de Bohême demandent la liberté de Jean Hus.

Il est interrogé publiquement.

On le fit venir à l'assemblée qui se tint le cinquième de Juin. Dès qu'il fut entré, on lui présenta ses ouvrages. Il les reconnut, & promit de se rétracter, si l'on y pouvoit trouver quelque erreur. L'on fit ensuite la lecture des articles qu'on en avoit extraits; mais dès la première proposition, il s'éleva un si grand bruit, que les Peres ne s'entendoient pas eux-mêmes, bien loin de pouvoir entendre les réponses de Jean Hus. On remit donc l'affaire au septième de Juin. Jean Hus comparut pour la seconde fois dans cette assemblée, où l'Empereur assistoit suivi des Seigneurs Bohémiens. On l'accusa d'avoir enseigné que la substance du pain matériel demeure dans l'Eucharistie après la consécration; il le nia constamment. On lui reprocha d'avoir approuvé les erreurs de Viclef: il répondit qu'il n'en avoit enseigné aucune; qu'il ne savoit pas si Viclef en avoit répandues en Angleterre; mais qu'il ne s'étoit opposé à la condamnation que l'Archevêque de Prague avoit faites des livres de Viclef, que parce qu'il avoit condamné quelques articles qu'il croyoit soutenables, comme celui-ci, que Constantin avoit mal fait en donnant des biens à l'Eglise. Il déclara qu'il n'avoit soutenu avec obstination aucune des propositions de Viclef; mais qu'il n'avoit pas approuvé qu'on les condamnât sans appuyer cette condamnation sur des autorités de l'Ecriture. Il avoua qu'il avoit dit qu'il voudroit que son ame fût où étoit celle de Viclef: mais il nia qu'il eût excité le peuple à prendre les armes, ou été cause des troubles de Bohême.

XV. Après la séance, Jean Hus fut remis en prison & chargé de chaînes. Le Cardinal de

Cambra  
rent en  
du Con  
la troisié  
sonnes.  
tirés de  
reconnu  
tira treiz  
quelques  
tions.

Il n'y  
élection  
rieure, c  
Catholic

Un r  
sainte M

Si celu  
Christ, i  
vicaire;  
le précu  
Judas Is

Les ce  
tiennes;  
jettir le

Si un l  
tel, il n

Si le l  
c'est un  
perditio  
militant  
bre.

La co  
positions  
Il est fa  
erronées

Les A  
sus - Ch

Cambrai & l'Empereur lui-même l'exhorterent en sortant à se soumettre au jugement du Concile. Le lendemain il comparut pour la troisième fois en présence des mêmes personnes. On lui lut d'abord vingt-six articles tirés de son Traité de l'Eglise qu'il avoit reconnu pour un de ses ouvrages; & on en tira treize autres de ses différens écrits. Voici quelques-unes de ces trente-neuf propositions.

Il n'y a aucune place de dignité, ni aucune élection humaine, ni aucune marque extérieure, qui rende membre de la sainte Eglise Catholique.

Un réprouvé n'est jamais membre de la sainte Mere Eglise.

Si celui qui est appelé le Vicaire de Jesus-Christ, imite la vie de Jesus-Christ, il est son vicaire; mais s'il suit un chemin opposé, il est le précurseur de l'Antechrist, & le vicaire de Judas Iscariote.

Les censures Ecclésiastiques sont antichrétiennes; le Clergé les a inventées pour s'assujettir le peuple.

Si un Pape ou un Evêque est en péché mortel, il n'est ni Pape, ni Evêque.

Si le Pape est méchant & réprouvé, alors c'est un démon, un voleur, un enfant de perdition, & non le chef de la sainte Eglise militante, puisqu'il n'en est pas même membre.

La condamnation des quarante-cinq propositions de Viclef est déraisonnable & injuste. Il est faux qu'elles soient toutes hérétiques, erronées ou scandaleuses.

Les Apôtres & les fidèles Ministres de Jesus-Christ ont fort bien gouverné l'Eglise

terrogatoire  
de Jean Hus.

616 Art. XIV. *Hérésies.*

dans ce qui est nécessaire au salut , avant que l'office de Pape fût établi ; & il est très-possible qu'ils le fassent jusqu'au jour du jugement , quand même il n'y auroit point de Pape.

Le Pape n'est ni ne doit être appelé très-saint , même quant à son office : autrement le Roi devoit aussi être appelé très - saint , & il faudroit appeler saints les bourreaux , les hérauts de justice & les diables. Un Pape réprouvé n'est point le chef de la sainte Eglise.

V.

XVI. *Son obstination.* Après l'examen des trente-neuf articles de Jean Hus , sur chacun desquels il parla pour s'expliquer autant qu'il voulut , le Cardinal de Cambrai l'exhorta à se soumettre au jugement du Concile. Les autres Prélats joignirent leurs exhortations & leurs instances à celles du Cardinal Jean Hus demanda encore une audience , promettant que , s'il n'appuyoit pas ses sentimens sur des raisons claires & solides , il se rendroit aux instructions du Concile Le Cardinal de Cambrai reprit la parole , & lui dit qu'il falloit se soumettre & abjurer ses erreurs. L'empereur lui parla dans les mêmes termes , & lui fit les mêmes instances. Le voyant toujours obstiné , il lui dit qu'il y avoit des loix selon lesquelles le Concile le jugeroit. Cette conversation dura long-tems , parce que Jean Hus répliquoit à tout ce qu'on lui disoit , niant quelques faits , en expliquant quelques autres , & persistant toujours à dire qu'il n'étoit pas coupable. Il fut reconduit en prison , & le lendemain le Cardinal de Viviers Président du Concile , lui envoya un modèle de rétractation conçu en

ces tern  
que , qu  
aufquel  
mets hu  
du sacré  
objecté  
dépositi  
voquer  
qui me  
tout ce  
mon sa  
avec un  
lu cette  
se rétra  
te de se  
écrivit  
versité d  
abjuré a  
bliger à  
de mes  
que l'on  
criture.  
se trou  
soumets  
Seigneu  
de mon  
On a  
rétracta  
nières  
souvent  
comme  
On crut  
le même  
envoya  
de douc  
mier de  
pour l'e

ces termes : Moi Jean Hus , &c. je proteste que , quoiqu'on m'impute beaucoup de choses auxquelles je n'ai jamais pensé , je me soumetts humblement à la décision & correction du sacré Concile , touchant tout ce qu'on m'a objecté , tiré de mes livres , ou prouvé par déposition de témoins , pour les abjurer , révoquer , rétracter , pour subir la pénitence qui me sera imposée , & généralement faire tout ce que le Concile jugera nécessaire pour mon salut , m'abandonnant à sa miséricorde avec une entière soumission. Jean Hus ayant lu cette formule , refusa de s'y soumettre & de se rétracter. On voit une preuve convaincante de son obstination dans une lettre qu'il écrivit en prison la veille de sa mort à l'Université de Prague. Sçachez , dit-il , que je n'ai abjuré aucun article. Le Concile vouloit m'obliger à déclarer faux chacun des articles tirés de mes livres ; mais je l'ai refusé , à moins que l'on ne m'en montrât la fausseté par l'Écriture. Je déclare que je déteste tout sens qui se trouvera faux dans ces articles ; & je me soumetts à cet égard à la correction de Notre Seigneur Jesus-Christ , qui connoît la droiture de mon cœur.

On auroit bien voulu l'engager à quelque rétractation , pour éviter d'en venir aux dernières extrémités ; mais comme on l'avoit souvent sondé , & toujours inutilement , on commença par condamner ses livres au feu. On crut l'intimider , mais il demeura toujours le même. Il demanda un Confesseur , & on lui envoya un moine qui le traita avec beaucoup de douceur & d'honnêteté. On lui fit le premier de Juillet une députation solennelle pour l'engager à se rétracter. On n'en tira

XVII.  
 Ses livres  
 brûlés.  
 On fait d'in-  
 utiles efforts  
 pour le rame-  
 ner.

qu'un écrit de sa propre main, où il disoit à peu près la même chose que dans ses autres justifications : il nioit qu'il eût enseigné ou prêché les articles qu'on lui objectoit, & refusoit d'en condamner aucun, de crainte de pécher contre la vérité & contre les sentimens des saints Docteurs. Le cinquième du même mois l'Empereur lui envoya quatre Evêques avec deux Seigneurs, pour lui demander s'il vouloit rétracter les propositions qu'il avouoit être de lui, & jurer qu'il n'étoit point attaché à celles qu'il n'avouoit pas. Il répondit qu'il s'en tenoit à la déclaration qu'il avoit faite cinq jours auparavant. Le lendemain où l'on tenoit la quinzième Session, il fut amené au Concile, afin qu'on procédât à sa condamnation. Le Promoteur demanda que les articles prêchés & enseignés par Jean Hus dans le Royaume de Bohême & ailleurs, étant hérétiques & séditieux, fussent condamnés par le Concile, & que les livres qui les contenoient fussent brûlés: On lut aussitôt & l'on condamna de nouveau les propositions de Viclef, & l'on passa à celles de Jean Hus. Alors il dit qu'on lui reprochoit des erreurs qu'il n'avoit jamais avancées. Voyant ensuite que sa condamnation étoit résolue, il en appella au tribunal de Jésus-Christ, comme témoin de son innocence, & de la conduite injuste qu'on tenoit à son égard. Il ne voulut jamais reconnoître qu'il fut coupable.

XVIII. Toute la procédure étant finie, l'Evêque de Concordia, à la requisition du Promoteur, lut deux sentences, dont l'une condamnoit ses livres au feu, & l'autre le condamnoit lui-même à être dégradé. Pendant qu'on lisoit ces sentences, Jean Hus étoit à genoux, parlant

Condamnation des Ecrits & de la personne de Jean Hus.

quelques reproches priant Dieu accusateur tion & naux, & ques & : les articles Hus, qu'il condamna les Traitemen ou public L'autre inver que Concile prononc manifesté conc se ; qu' proposition ses ; qu' qu'ainsi sacerdot quence de Mil dégrad après la ne pouv au juge Les E procéde Jean Hu taux & tu, les se rétra

quelquefois, s'inscrivant en faux contre le reproche d'opiniâtreté qu'on lui faisoit, & priant Dieu de pardonner à ses Juges & à ses accusateurs. La sentence de sa condamnation portoit : qu'après une ample information & une mûre délibération des Cardinaux, des Patriarches, Archevêques, Evêques & autres Prélats & Docteurs, touchant les articles contenus dans les livres de Jean Hus, qu'il a lui-même avoués, le Concile condamne ces livres & leur doctrine, tous les Traités composés en Latin & en Bohémien ou en toute autre langue, à être brûlés publiquement dans la ville de Constance. L'autre sentence est ainsi conçue : Après avoir invoqué le nom de Jesus-Christ, le saint Concile n'ayant que Dieu seul devant les yeux, prononce, définit & déclare que Jean Hus est manifestement hérétique; que ses erreurs ont été condamnées depuis long-tems par l'Eglise; qu'il a enseigné & prêché plusieurs propositions scandaleuses, téméraires, séditieuses; qu'il a perverti le peuple de Bohême; qu'ainsi il mérite d'être dégradé de l'Ordre sacerdotal & des autres Ordres; & en conséquence ledit Concile commet l'Archevêque de Milan & six Evêques pour exécuter cette dégradation, selon que le Droit le prescrit; après laquelle dégradation, l'Eglise de Dieu ne pouvant rien faire de plus, l'abandonnera au jugement séculier pour en disposer.

Les Evêques qui avoient été nommés pour procéder à cette dégradation, ordonnerent à Jean Hus de se revêtir de ses habits sacerdotaux & de prendre un calice. Etant ainsi vêtu, les Prélats l'exhorterent encore une fois à se rétracter pour son salut & pour son hon-

XIX.  
Sa dégradation.

lisoit à  
autres  
gné ou  
& re-  
nte de  
timens  
même  
Evêques  
der s'il  
avoit  
attaché  
it qu'il  
it faite  
où l'on  
ené au  
damna-  
articles  
dans le  
nt hérés-  
s par le  
enoient  
ndam-  
clef, &  
s il dit  
n'avoit  
sa con-  
au tri-  
de son  
u'on te-  
recon-

Evêque de  
eur, lut  
t ses li-  
lui-mê-  
soit ces  
parlant

neur. Mais il déclara hautement qu'il n'avoit garde de scandaliser les peuples par une abjuration si pleine d'hypocrisie & d'impiété, & il protesta publiquement de son innocence. Alors les Evêques l'ayant fait descendre du marche-pied, lui ôtèrent d'abord le calice, en prononçant les paroles du Pontifical : O Judas maudit, &c. Ensuite on lui ôta tous ses habits l'un après l'autre ; on lui coupa les cheveux en croix, afin qu'il ne parût aucune marque de couronne. Après l'avoir ainsi dégradé, on mit sur sa tête une mitre de papier haute d'une coudée, en forme de pyramide, sur laquelle on avoit peint trois diables, avec cette inscription : L'Hérésiarque. Dès ce même moment il fut déclaré laïc, & comme tel livré au bras séculier, pour être mené au supplice, après que la session seroit finie. Ses livres furent brûlés dans la place du Palais Episcopal en présence des Evêques de Vabres & d'Oleron, de deux licentiés ès loix & de plusieurs autres.

XX. **Son supplice.** Jean Hus fut aussitôt remis au Magistrat de Constance, qui le condamna à être brûlé avec ses habits & généralement tout ce qu'il avoit sur lui. On le conduisit au supplice, en le faisant passer devant le Palais Episcopal, afin qu'il vît brûler ses livres. En marchant il parloit au peuple, à qui il déclaroit qu'il n'étoit pas condamné pour hérésie, mais par l'injustice de ses ennemis. Il récitoit des Pseaumes, il invoquoit le nom de Jésus-Christ, & il marquoit en tout beaucoup d'intrépidité, & une grande vertu apparente. Comme il vouloit haranguer le peuple, l'Electeur Palatin à qui l'Empereur l'avoit remis, commanda à l'exécuteur de la justice de

faire son  
teau que  
tourné ve  
lui le boi  
y mit le t  
du Comte  
pire, s'a  
rétracter  
Hus décl  
ce qu'il a  
se retira.  
billon de  
visage, l  
furent rar  
peur que  
Bohême d  
dit que l  
l'endroit  
l'emporte  
de précie  
Philosop  
constance

Ses ouv  
mes à Nu  
tient les E  
son. Le  
dance des  
morales ;  
taire sur  
mière Ep  
mentaires  
sur plusie  
propositio  
Créateur  
substanti  
ges ; un  
où il dit

faire son devoir. On l'attacha donc à un poteau que l'on avoit dressé exprès, le visage tourné vers l'occident. On arrangea autour de lui le bois pour le brûler ; mais avant qu'on y mît le feu, l'Electeur Palatin accompagné du Comte d'Oppenheim Maréchal de l'Empire, s'avança pour l'exhorter encore à se rétracter, afin de sauver sa vie. Mais Jean Hus déclara qu'il signeroit de son sang tout ce qu'il avoit écrit ou enseigné, & l'Electeur se retira. On alluma le feu, & un gros tourbillon de flammes poussé par le vent contre son visage, l'étouffa tout d'un coup. Ses cendres furent ramassées & jettées dans le Rhin, de peur que ses sectateurs ne les emportassent en Bohême comme des reliques. Æneas Silvius dit que les Hussites raclèrent la terre dans l'endroit où leur maître avoit été brûlé, & l'emportèrent à Prague comme quelque chose de précieux. Cet Auteur ajoute que jamais Philosophe ne souffrit la mort avec tant de constance que cet hérétique.

Ses ouvrages ont été imprimés en deux tomes à Nuremberg en 1558. Le premier contient les Ecrits qu'il a composés dans sa prison. Le second tome contient une Concordance des quatre Evangelistes avec des notes morales ; plusieurs Sermons ; un Commentaire sur les sept premiers chapitres de la première Epître aux Corinthiens ; d'autres Commentaires sur les sept Epîtres Canoniques & sur plusieurs Pseaumes ; un Ecrit contre cette proposition, que le Prêtre est le créateur du Créateur, dans lequel il soutient la Transsubstantiation comme dans ses autres ouvrages ; un Traité de l'adoration des images, où il dit qu'on ne peut leur rendre aucun

XXI.  
Ses Ecrits.

culte intérieur , quoique l'on puisse fléchir le genou , prier , mettre des cierges devant elles , & leur donner d'autres marques de respect qui se rapportent à la chose qu'elles représentent.

## VI.

XXII. Le Lecteur nous permettra de faire ici quelques observations sur la manière dont les propositions de Viclef & de Jean Hus furent condamnées au Concile de Constance.

Observations sur la manière dont les propositions de Viclef & de Jean Hus ont été condamnées.

1. L'erreur se montre dans ces propositions d'une manière sensible , & elles portent sur le front un caractère de réprobation qui frappe tout le monde. Il y en a plusieurs que les fidèles ne peuvent entendre sans horreur. Il étoit donc évident que Viclef & Jean Hus enseignoient une doctrine contraire à celle de l'Eglise ; & on n'auroit pas dû écouter un moment quiconque auroit voulu entreprendre de les excuser. En vain parmi les propositions condamnées en auroit-on allégué quelques-unes qui pouvoient paroître ambiguës , ou absolument susceptibles d'un bon & d'un mauvais sens. Leur liaison visible & manifeste avec les autres qui étoient clairement hérétiques , les déterminoit nécessairement à un mauvais sens , & les rendoit condamnables.

2. Les ouvrages de Viclef avoient déjà essuyé plusieurs condamnations en différentes parties de l'Eglise , auxquelles tout le monde applaudissoit. Ils avoient été censurés en Angleterre par un Concile provincial , & par l'Université d'Oxford. Jean XXIII , après les avoir fait examiner , les avoit fait proscrire à Rome en 1412. Les Universités de Paris & de Prague les avoient condamnées par des censures. Et à l'égard de Jean Hus ,

il étoit différent adopté le

3. Qu Jean Hu

gardée c

néanmoins

nées avec

ticulier

étoient a

censures

sure des T

tenoit qu

cations a

de courte

Condamna

giens du

les propos

à chaque

étendues.

4. Ce

étoient so

Peres se d

ral que le

étoient fa

croyant p

chaque pr

les Théolo

sures , qui

Concile.

sitions n'e

par le Co

voit être

Les Evêqu

Diocèses ,

versités ,

les quelles

il étoit notoire que sa doctrine n'étoit point différente de celle de Viclef, & qu'il en avoit adopté les erreurs.

3. Quoique cette doctrine de Viclef & de Jean Hus put par conséquent être alors regardée comme déjà condamnée par l'Eglise, néanmoins leurs propositions furent examinées avec soin, & qualifiées chacune en particulier par le corps des Théologiens qui étoient à Constance. Ils en dressèrent deux censures, l'une sous le titre de *Courte censure des Théologiens de Constance*, qui ne contenoit que les propositions avec les qualifications appliquées à chaque proposition, & de courtes réflexions. L'autre sous le titre de *Condamnation étendue faite par les Théologiens du Concile de Constance*, qui contient les propositions, les qualifications appliquées à chaque proposition, avec des preuves plus étendues.

4. Ce fut relativement à ces censures, qui étoient sous les yeux du Concile, que les Peres se contenterent de prononcer en général que les articles de ces deux hérésiarques étoient faux, erronés, hérétiques, &c. ne croyant pas qu'il fût nécessaire de qualifier chaque proposition en particulier, puisque les Théologiens l'avoient fait dans leurs censures, qui furent insérées dans les textes du Concile. Ainsi quoique chacune des propositions n'eût point été qualifiée en particulier par le Concile même, tout le monde pouvoit être instruit du vice qu'elle renfermoit. Les Evêques qui s'en retournoient dans leurs Diocèses, & les Théologiens dans les Universités, étoient en état d'apprendre aux fidèles quelles étoient les erreurs que le Concile

avoit condamnées , & de suppléer ainsi par leurs instructions à ce qui pouvoit manquer à la clarté & à la précision du jugement porté en général contre les propositions de Viclef & de Jean Hus.

5. Il est certain que ce jugement du Concile de Constance porte les caractères des décisions de l'Eglise , puisqu'il avoit un objet distinct & sensible , sur lequel tous les esprits étoient réunis ; savoir , les erreurs grossières & palpables renfermées dans les propositions de Viclef & de Jean Hus. En pareil cas , lorsque la doctrine censurée porte sur le front un caractère de réprobation qui saute aux yeux , un tel jugement peut suffire. C'est ainsi que Léon X condamna les propositions de Luther ; Alexandre VII & Innocent XI , celles des Casuistes relâchés , & Innocent XII , celles des Quériistes ; parce que dans tous ces cas , il s'agissoit de propositions dans lesquelles , comme dans celle de Viclef & de Jean Hus , l'erreur se montroit à découvert. Il est néanmoins fort important de remarquer que c'est la première & l'unique fois qu'un Concile général ait ainsi condamné un grand nombre de propositions , sans les qualifier chacune en particulier.

6. Enfin , sans vouloir approfondir toutes les raisons qui ont engagé le Concile de Constance à prendre cette voie , ne pourroit-on pas dire , que l'objet principal pour lequel il avoit été assemblé , étant de remédier au schisme , & non de faire des décrets sur la doctrine , il avoit cru devoir se contenter d'une condamnation générale , pour des erreurs grossières & qui révoltoient tous les fidèles ? Le Concile de Trente qui se tint dans le siècle

suivant ,

suiv  
que  
Con  
leme  
d'erro  
pour  
à laq  
des r  
établi  
catho  
ment  
posée  
cile de  
reurs  
glise.  
n'est p  
l'affair  
que da  
chés &  
point à  
vérité  
nation  
nifeste  
lique.

Dès  
Hus fut  
sembler  
lui déco  
suite il  
& celle  
plusieur  
ne écri  
une lett  
xante S  
ravic. I  
duite de  
Tom

suivant, & qui est le dernier œcuménique, suivit la méthode de tous les anciens Conciles. Comme il étoit assemblé principalement pour condamner un grand nombre d'erreurs qui se répandoient de tous côtés, & pour prémunir les fidèles contre la séduction à laquelle ils étoient exposés par les artifices des nouveaux hérétiques, il commença par établir d'abord sur chaque article la doctrine catholique, & proscrivit ensuite distinctement & en particulier chacune des erreurs opposées à cette doctrine. Cette méthode du Concile de Trente dans la condamnation des erreurs a été constamment suivie dans l'Eglise. Mais il y a des circonstances où elle n'est pas absolument nécessaire, comme dans l'affaire de Viclef & de Jean Hus, aussi-bien que dans celle de Luther, des Casuistes relâchés & des Quiétistes. En pareil cas il n'est point à craindre que les fidèles confondent la vérité avec l'erreur dans une même condamnation, puisqu'il s'agit de propositions manifestement contraires à la doctrine catholique.

V I I.

Dès que la nouvelle du supplice de Jean Hus fut arrivée à Prague, ses disciples s'assemblerent dans la chapelle du château, pour lui décerner les honneurs du martyr. Ensuite ils pillèrent la maison de l'Archevêque & celles des Ecclésiastiques, & massacrèrent plusieurs personnes. Les Seigneurs de Bohême écrivirent peu de tems après au Concile une lettre, qui étoit signée d'environ soixante Seigneurs tant de Bohême que de Moravie. Ils s'y plaignoient fortement de la conduite du Concile; l'accusoient d'avoir fait

XXIII.  
Mouvements  
en Bohême  
au sujet de la  
mort de Jean  
Hus.  
Zisca se met  
à la tête des  
Hussites.

mourir Jean Hus comme un hérétique, sans l'avoir convaincu d'aucune erreur; & faisoient l'éloge de ce malheureux, comme d'un fidèle ministre de l'Évangile, irréprochable dans ses mœurs & dans sa doctrine. Mais celui qui fut plus sensible à la mort de Jean Hus, étoit le chambellan du Roi Venceslas, nommé Jean de Tresnou, qui depuis se rendit si fameux & si redoutable, & à qui on donna le nom de Zisca qui signifie borgne en Bohémien, parce qu'il perdit un œil dans une bataille. Il étoit né dans la ville de Tresnou en Bohême, & fut page de l'Empereur Charles IV pere de Venceslas. Ayant donné des preuves de son courage en plusieurs occasions, Venceslas le fit son chambellan. Les Hussites le choisirent pour leur Général, & il accepta volontiers cette charge, dans le dessein de venger la mort de Jean Hus, auquel il avoit été très-attaché. Pour parvenir à ses fins, il assembla une armée de payfans, & il les exerça si bien, qu'en peu de tems ils devinrent de très-bons soldats.

XXIV.  
Interrogatoire de Jérôme de Prague.  
Sa rétractation.

La lettre des Grands de Bohême & la résolution qu'ils avoient prise, engagerent le Concile à faire tous les efforts possibles pour porter Jérôme de Prague à une rétractation, afin de lui faire éviter le supplice que Jean Hus avoit souffert. On le fit donc comparoître le onzième de Septembre, & on l'exhorta d'une manière si pressante, qu'il promit de se soumettre au Concile & d'approuver la condamnation des erreurs de Viclef & de Jean Hus. Mais comme il y avoit dans sa déclaration quelques termes vagues & ambigus, on employa le tems jusqu'à la session suivante, à le disposer à donner une rétractation plus

nette  
la dix  
de Se  
Prague  
anath  
Viclef  
brai lu  
fort éte  
me pro  
les arti  
fussent  
même  
ce Doct  
été just  
Enfin il  
saints E  
vérité c  
avoit d'a  
mettoit  
éternelle  
rétractat  
le Concil  
Mais apr  
en prison  
rétractat  
saires ne  
me ils le  
naux de  
de Floren  
me suspec  
procher d  
Hussites &  
Jérôme.  
à demand  
missaires  
Le vin  
une Cong

nette & plus précise. Cette session, qui étoit la dix-neuvième, se tint le vingt-troisième de Septembre 1415. On amena Jérôme de Prague dans l'assemblée des Prélats, afin qu'il anathématisât publiquement les articles de Viclef & de Jean Hus. Le Cardinal de Cambrai lut l'acte de cette rétractation, qui est fort étendue dans les actes du Concile. Jérôme protesta qu'il n'avoit pas cru d'abord que les articles que l'on attribuoit à Jean Hus fussent de lui, mais que les ayant lûs lui-même dans des Ecrits de la propre main de ce Docteur, il reconnoissoit qu'ils avoient été justement condamnés comme hérétiques. Enfin il jura par la sainte Trinité & par les saints Evangiles, qu'il persévéreroit dans la vérité de l'Eglise Catholique; & que s'il avoit d'autres sentimens à l'avenir, il se soumettoit à la sévérité des Canons & à la peine éternelle. Il lut lui-même tout haut cette rétractation, & la signa, après avoir assuré le Concile de la sincérité de ses sentimens. Mais après s'être ainsi rétracté, on le remit en prison, parce qu'on ne regardoit point sa rétractation comme sincère; & ses commissaires ne purent lui procurer la liberté, comme ils le souhaitoient. C'étoient les Cardinaux de Cambrai, des Ursins, d'Aquilée & de Florence. Leurs instances les rendirent même suspects à plusieurs, qui osèrent leur reprocher d'avoir peut-être reçu de l'argent des Hussites & du Roi de Bohême pour favoriser Jérôme. C'est ce qui obligea ces Cardinaux à demander que l'on nommât d'autres commissaires, ce qui leur fut accordé.

Le vingt-septième d'Avril 1416 on tint une Congrégation, principalement pour cette

XXV.  
Il rétracte

sa rétracta-  
tion.

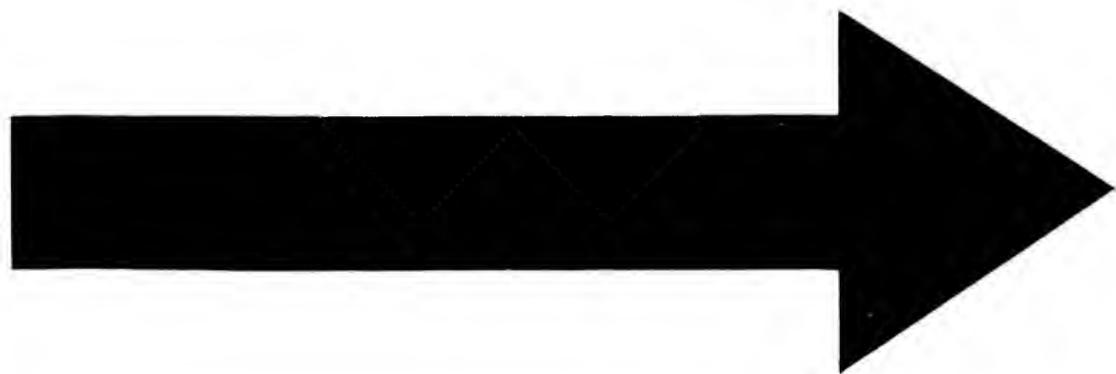
affaire. Elle étoit fort nombreuse. L'Ellec-  
teur Palatin s'y trouva, aussi-bien que tous  
les Cardinaux, les Prélats, les Docteurs,  
avec les Ambassadeurs des Rois & des Prin-  
ces, & une grande quantité de noblesse. On  
fit paroître dans cette assemblée Jérôme de  
Prague, & on y lut les articles sur lesquels  
les nouveaux commissaires l'avoient interro-  
gé, avec les réponses de l'accusé. Le Pro-  
moteur du Concile en ajouta plusieurs autres  
sur lesquels il demanda que Jérôme fût in-  
terrogé & qu'on l'obligeât de répondre par oui  
ou par non, sans rien ajouter davantage.  
Jérôme demanda une audience publique,  
pour y expliquer ses sentimens, & on la lui  
accorda pour le vingt-troisième de Mai. On  
lui lut dans cette Congrégation générale les  
articles auxquels il n'avoit pas encore répon-  
du : il en nia quelques-uns, & en accorda  
d'autres. Il fit la même chose dans une au-  
tre séance qui se tint trois jours après, &  
dans laquelle on lui permit de parler autant  
qu'il voudroit, soit pour se rétracter, soit  
pour se défendre. Il usa de cette liberté & fit  
un long discours, dans lequel il se plaignit  
de l'injustice que le Concile lui avoit faite en  
lui donnant de nouveaux commissaires, parce  
que les premiers avoient reconnu son inno-  
cence, & déclara qu'il les regardoit comme  
des juges assis dans la chaire de pestilence.  
Il parla de Jean Hus comme d'un saint, &  
dit qu'il se repentoit de ne l'avoir pas dé-  
fendu avec assez de force. Il ajouta que la  
crainte du feu l'avoit fait consentir lâchement  
& contre sa conscience, à la condamnation  
de la doctrine de Viclef & de Jean Hus, &  
qu'il avoit honte de cette foiblesse. Enfin il

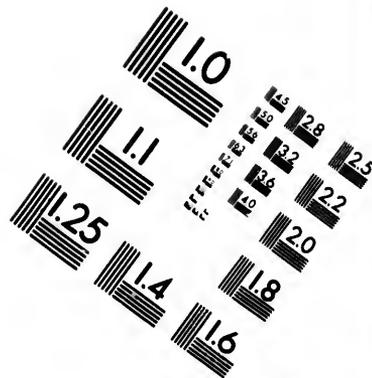
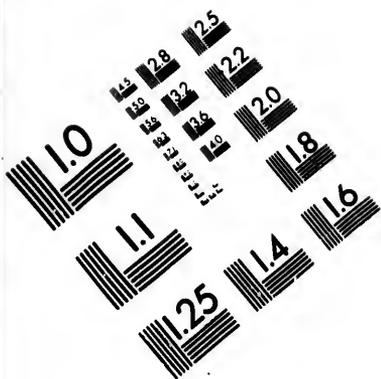
déclar  
me le  
comm  
cher Ju  
Viclef  
aussi sa  
été sain  
moins  
Après  
prison,  
vante,  
de Mai.  
Après  
naires,  
par l'Ar  
fit un dis  
coup sur  
erreurs d  
avoient  
S'adressar  
la douce  
traité jus  
pris la fu  
Constance  
audiences  
il s'étoit  
teur d'hér  
Hus. Il c  
me parla  
avec beau  
Peres l'ex  
tracter ;  
dans son c  
stantinopl  
lut publiq  
substance  
vraie vige

déclara qu'il desavouoit sa rétractation comme le plus grand crime qu'il eût jamais pû commettre , & qu'il étoit résolu de s'attacher jusqu'au dernier soupir à la doctrine de Viclef & de Jean Hus , comme à une doctrine aussi saine & aussi pure , que leur vie avoit été sainte & irréprochable. Il excepta néanmoins l'article de Viclef sur l'Eucharistie: Après ce discours , on le remena dans sa prison , où il demeura jusqu'à la session suivante , qui se tint le trentième du mois de Mai.

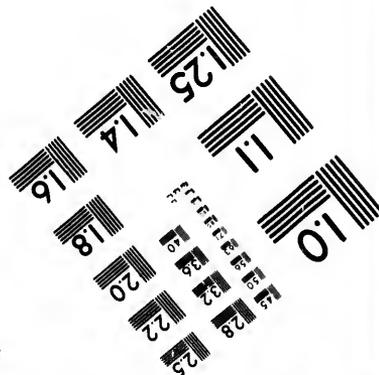
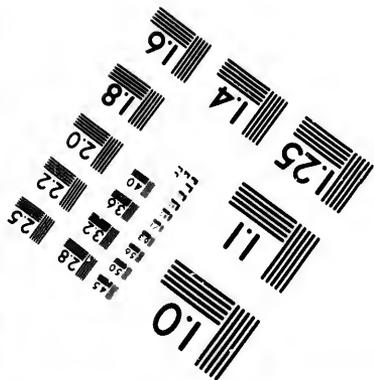
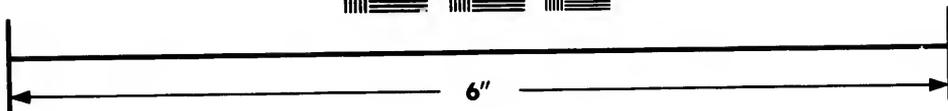
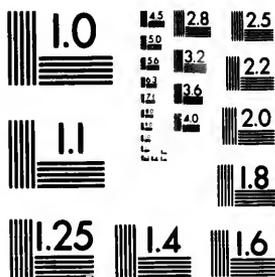
Après la Messe & les autres prières ordinaires , on amena Jérôme de Prague conduit par l'Archevêque de Riga. L'Evêque de Lodi fit un discours , dans lequel il s'étendit beaucoup sur les troubles & les ravages que les erreurs de Jean Hus & de Jérôme de Prague avoient causés dans le Royaume de Bohême. S'adressant ensuite à Jérôme , il lui parla de la douceur avec laquelle le Concile l'avoit traité jusqu'alors , & lui dit que s'il n'eût pas pris la fuite , il auroit jouï de toute liberté à Constance ; qu'on lui avoit donné plusieurs audiences ; mais que par sa propre confession il s'étoit dénoncé lui-même comme un fauteur d'hérésie , en prenant la défense de Jean Hus. Il concluoit à sa condamnation. Jérôme parla à son tour , & assez long-tems , avec beaucoup de force & de hardiesse. Les Peres l'exhorterent encore une fois à se rétracter ; mais comme il persévéroit toujours dans son opiniâtré , le Patriarche de Constantinople , à la réquisition du Promoteur , lut publiquement la sentence qui portoit en substance : Jesus-Christ notre Sauveur , la vraie vigne dont le Pere est le vigneron ,

XXVI.  
Sa condamnation.  
Sentence prononcée contre lui.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5 2.8  
1.8 3.2 2.5  
2.2  
2.0  
1.8

10  
5.4  
5.7

630 Art. XIV. *Hérésies.*

instruisant les disciples & les autres fidèles en leurs personnes , leur dit : Si quelqu'un ne demeure pas en moi , il sera jetté dehors comme un farment inutile , il séchera & brûlera. Le Concile suivant la doctrine de ce souverain Docteur , & exécutant ses préceptes , étant établi pour éteindre les hérésies , a procédé contre Jérôme de Prague maître-ès-arts laïc ; parce qu'il est constant par les procédures faites contre lui , qu'il a tenu , affirmé & enseigné quelques articles erronés & hérétiques , d'autres blasphématoires , d'autres scandaleux , d'autres séditieux , prêchés & enseignés depuis long-tems par Viclef & Jean Hus. Le même Jérôme avoit approuvé la véritable Foi Catholique & Apostolique dans le même Concile , & avoit promis de subir toute sorte de peines , s'il pensoit ou prêchoit quelque chose de contraire , & avoit signé son abjuration & sa profession de Foi. Cependant , quoiqu'il eût rétracté toutes ses erreurs , il n'a pas laissé de retourner comme un chien à son vomissement , afin de vomir le poison qu'il cachoit dans son sein , en présence de tout le Concile , qui lui a accordé une audience publique , dans laquelle il a dit & affirmé qu'il avoit souscrit injustement à la sentence du Concile touchant les erreurs de Viclef & de Jean Hus ; & qu'en approuvant ce jugement , il a menti & agi contre sa conscience ; assurant qu'il n'avoit jamais vû ni lû aucune erreur dans les livres desdits Jean Viclef & Jean Hus , qu'il avoit étudiés avec beaucoup de soin & d'attention : quoiqu'il soit constant qu'il y a dans ces livres beaucoup d'erreurs & d'hérésies. Le même Jérôme a néanmoins protesté qu'il tenoit &

croyoit  
Sacrem  
du pain  
qu'il a  
aux au  
cle , q  
comme  
rôme s  
ques ,  
pour c  
me con  
qui n'es  
déclare  
tisé &

Cette  
par le  
noncée  
séculier  
jours ,  
à la m  
le Car  
de le v  
Concile  
ne vou  
avancé  
tence ,  
plice.  
symbol  
une hy  
du supp  
avoit é  
les bou  
ses hab  
vit le b  
conde f  
dit la  
On all

crovoit le sentiment de l'Eglise touchant le Sacrement de l'autel, & la transsubstantiation du pain dans le corps de Jesus - Christ, & qu'il ajoûtoit plus de foi à saint Augustin & aux autres Docteurs de l'Eglise sur cet article, qu'à Jean Viclef & à Jean Hus. Mais comme il est constant d'ailleurs que ledit Jérôme soutient les erreurs de ces deux hérétiques, qu'il en est le fauteur & le partisan; pour ces causes, le Concile regardant Jérôme comme une branche pourrie, sèche, & qui n'est point attachée au sep de la vigne, le déclare hérétique, excommunié, anathématisé & le reconnoît pour tel.

Cette sentence fut unanimement approuvée par le Concile; & après qu'elle eut été prononcée, Jérôme de Prague fut livré au bras séculier. On différa son supplice de deux jours, afin qu'il eût du tems pour se préparer à la mort. Diverses personnes, entre autres le Cardinal de Florence, eurent la liberté de le voir pour l'engager à se soumettre au Concile: mais ce fut inutilement. Jérôme ne voulut rien rétracter de ce qu'il avoit avancé. Il entendit gaiement répéter sa sentence, & vit sans effroi l'appareil de son supplice. Il partit en récitant à haute voix le symbole, & chanta en chemin les litanies & une hymne de la Vierge. Etant arrivé au lieu du supplice, qui étoit le même où Jean Hus avoit été exécuté, il fit une longue prière que les bourreaux interrompirent pour lui ôter ses habits & l'attacher à un poteau. Quand il vit le bois autour de lui, il chanta une seconde fois le symbole des Apôtres, & attendit la mort avec une intrépidité Stoïcienne. On alluma le feu, où furent jettés tous les

XXVII.  
Son supplice.

habits. Il mourut ainsi sans donner aucune marque de repentir, & ses cendres furent jetées dans le Rhin.

## V I I I.

XXVIII.  
Ravages des  
Hussites en  
Bohême.

Leur for-  
mulaire.

Le Concile ayant appris que les Hussites commettoient de grands désordres en Bohême, & qu'ils vouloient se séparer entièrement de la Communion des Catholiques, & se mettre en état de se procurer par la force, le libre exercice de toutes leurs pratiques, s'adressa à l'Empereur, qui étoit alors à Perpignan pour l'affaire de Benoît XIII. La lettre que le Concile lui écrivit portoit, que les Hussites pilloient les églises, opprimoient le clergé, répandoient des écrits scandaleux contre les Décrets du Concile, commu-  
nioient par-tout sous les deux espèces, & ré-  
véroient Jean Hus & Jérôme de Prague comme des saints & des martyrs. En effet la nouvelle du supplice de Jérôme de Prague avoit ranimé la fureur de ces hérétiques. Ils mer-  
toient tout à feu & à sang dans la Bohême, égorgoient les Prêtres, pilloient & brûloient les églises, & commettoient encore d'autres excès. Les plus habiles d'entre eux dressèrent un formulaire, dans lequel ils soute-  
noient que le Pape n'avoit rien au-dessus des autres Evêques, rejettoient le Purgatoire & la prière pour les morts, abolissoient les images, donnoient à tout le monde la liberté de prêcher, retranchoient la Confirmation & l'Extrême-Onction du nombre des Sacre-  
mens, traitoient la Confession d'invention ridicule, ne vouloient point qu'on bâtit des églises & des oratoires, retranchoient les jeûnes, permettoient de travailler les jours de Dimanche, & établissoient comme absolu-

ment né-  
espèces.  
re; & a  
Huffinet  
leverent  
mes, da  
qui ne  
d'élire un  
cuté ce d  
trempé l  
las, si u  
eût détou  
Prince ab  
& se retir  
qu'à ses p  
me étoit  
impuném  
brigandag

L'Emp  
pour se p  
paroit pa  
d'effet. L  
leurs viol  
nombre c  
mina les  
de l'anné  
quatre ar  
le progrès  
V donna  
contre ce  
cette Bull  
ne que ce  
croit tous  
oulier le  
l'Eglise un  
nier Conc  
être conda

ment nécessaire la Communion sous les deux espèces. Les Hussites signèrent ce formulaire ; & ayant à leur tête Zisca & Nicolas de Hussinetz grand protecteur de Jean Hus, ils leverent une armée de quarante mille hommes, dans le dessein de déposer Venceslas qui ne leur étoit point assez favorable, & d'élire un Roi de leur parti. Ils auroient exécuté ce dessein, & auroient peut-être même trempé leurs mains dans le sang de Venceslas, si un Prêtre nommé Corenda, ne les en eût détournés par un discours qu'il leur fit. Ce Prince abandonna Prague quelque tems après, & se retira dans un château, où il ne pensoit qu'à ses plaisirs, pendant que tout son Royaume étoit en combustion, & qu'on y exerçoit impunément toute sorte de violences & de brigandages.

L'Empereur Sigismond écrivit en Bohême pour se plaindre de ces désordres ; mais il ne paroît pas que sa lettre ait produit beaucoup d'effet. Les Hussites continuerent toujours leurs violences, & ils séduisoient un grand nombre de Catholiques. C'est ce qui déterminâ les Peres du Concile au commencement de l'année 1418, à dresser contre eux vingt-quatre articles, qui pussent au moins arrêter le progrès d'un si grand mal. Le Pape Martin V donna aussi peu de tems après une Bulle contre ces hérétiques. Le premier article de cette Bulle est remarquable. Le Pape ordonne que celui qui sera suspect, jurera qu'il croit tous les Conciles généraux, & en particulier le Concile de Constance représentant l'Eglise universelle ; & que tout ce que ce dernier Concile a approuvé & condamné, doit être condamné & approuvé par tous les fidèles.

XXXIX.  
Le Pape &  
l'Empereur  
s'efforcent  
inutilement  
d'appaîser les  
troubles de  
Bohême.

634 Art. XIV. *Hérésies.*

Ce Pape reconnoît donc la supériorité du Concile sur les Papes, & oblige les fidèles de la croire; puisqu'elle fut clairement décidée par le Concile de Constance dans la cinquième session. Le Pape voyant que sa Bulle n'appaisoit point les troubles de la Bohême, écrivit une lettre aux Seigneurs de ce Royaume, pour les engager à renoncer aux erreurs de Jean Hus, leur représentant les excès qui en étoient la suite, & les motifs qu'ils avoient de s'opposer de toutes leurs forces à ces désordres. Le Pape envoya en même-tems en Bohême & en Hongrie un Cardinal en qualité de Légat, pour tâcher d'arrêter la fureur des hérétiques: mais le Légat ne pouvant réussir à appaiser les troubles, écrivit au Pape & à l'Empereur, qu'il étoit désormais inutile de parler & d'écrire contre ces hérétiques, & qu'il n'y avoit que les armes qui fussent capables de vaincre leur opiniâtreté.

XXX.  
Zisca trompe  
Venceflas par  
un artifice.

Vers ce même tems les Hussites députèrent Hussinetz au Roi Venceflas, pour le supplier de leur accorder un plus grand nombre d'églises, qu'il ne leur en avoit accordé, parce que leur nombre augmentoit tous les jours. Le Roi fut fort surpris & très-mécontent de cette proposition; & trois jours après il leur fit dire qu'il étoit bien-intentionné pour eux, mais qu'il vouloit pour preuve de leur obéissance, qu'ils apportassent leurs armes au Palais & qu'ils les missent bas en sa présence. Cet ordre du Roi les mit dans un grand embarras; mais Zisca les rassura en leur disant qu'il connoissoit le Roi beaucoup mieux qu'eux, qu'il falloit qu'ils se présentassent devant le Roi avec leurs armes, qu'il se mettroit à leur tête, que le Roi prendroit tant de

plaisir  
roit leu  
Zisca p  
Hussite  
privilé  
leurs ad  
dre de  
ginés q  
les enne  
qu'à la  
battant  
troient.  
ficients,  
tion de  
eux avec

Vence  
Hussites  
gismone  
Bohême  
bâti une  
remporta  
& se rem  
me. Zisc  
des Huss  
porta le  
avoient  
citadelle  
phelins.  
plusieurs  
haine co  
guerres  
désirent  
le Cardi  
voyant  
duire pa  
faire ren  
au Conc

plaisir à les voir bien armés, qu'il leur laisseroit leurs armes. Ils suivirent ce conseil, & Zisca portant la parole dit au Roi, que les Hussites s'étant assemblés en armes suivant le privilège de leur nation, pour se garantir de leurs adversaires, le Roi leur avoit donné ordre de le venir trouver, & que s'étant imaginés que c'étoit pour les envoyer combattre les ennemis, ils étoient prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang en combattant contre eux, dès qu'ils les connoitroient. Venceslas trompé par ce discours artificieux, & charmé du courage & de la résolution de Zisca, les renvoya tranquillement chez eux avec leurs armes.

Venceslas étant mort à la fin de 1417, les Hussites opposerent Zisca à l'Empereur Sigismond à qui appartenoit le Royaume de Bohême. Zisca ayant ramassé des troupes, & bâti une place forte qu'il nomma le Thabor, remporta plusieurs victoires sur Sigismond, & se rendit très-puissant dans toute la Bohême. Zisca mourut en 1424, & alors la secte des Hussites se divisa en deux partis, dont l'un porta le nom de Thaborites, parce qu'ils avoient d'abord tenu leurs assemblées dans la citadelle du Thabor: l'autre prit celui d'Orphelins. Quoiqu'ils ne s'accordassent pas sur plusieurs articles, ils étoient unis dans leur haine contre l'Eglise Romaine; & dans les guerres qu'ils faisoient aux Catholiques. Ils défirent deux fois leurs armées conduites par le Cardinal Julien. Le Pape & l'Empereur voyant qu'il n'étoit pas possible de les réduire par la force, voulurent essayer de les faire rentrer dans leur devoir, en les invitant au Concile de Bâle. L'Empereur leur en écri-

XXXI.

Les Hussites envoient des Députés au Concile de Bâle.

vit, & le Concile leur envoya des Députés pour les inviter d'y venir, en leur promettant une entière liberté. Les Orphelins & le peuple ne vouloient point qu'on y allât, alléguant l'exemple de Jean Hus & de Jérôme de Prague. Mais la Noblesse jugea qu'il étoit plus à propos d'y envoyer des Députés, espérant que cette démarche pourroit rétablir la paix dans la Bohême. Le Concile leur accorda un sauf-conduit très-ample; & ils y envoyèrent une députation solennelle de trois cens personnes, à la tête desquelles étoit Procope fameux Capitaine. Les Bohémiens réduisirent leurs prétentions à quatre chefs. Le premier, que l'Eucharistie fût administrée aux laïcs sous les deux espèces. Le second, que la parole de Dieu pût être librement prêchée par tous les Prêtres. Le troisième, que les Ecclésiastiques n'eussent plus de biens temporels. Le quatrième, que les crimes publics fussent punis par les Magistrats.

XXXII. Ils déclarèrent par une lettre publique, qu'ils ne soutenoient que ces quatre articles, qu'ils étoient prêts de défendre, & chargèrent leurs Députés au Concile de ne s'en point départir. Quand ils y furent arrivés, le Cardinal Julien leur fit un beau discours sur les avantages de la paix, & les exhorta à se soumettre au jugement de l'Eglise. Ils répondirent qu'ils ne souhaitoient rien tant que la paix; qu'ils n'avoient jamais méprisé l'Eglise ni les Conciles: mais que le Concile de Constance les avoit condamnés injustement & sans les avoir entendus; qu'ils ne soutenoient rien qui ne fût fondé sur l'Evangile; qu'ils étoient venus pour rendre raison de leur doctrine, qu'ils demandoient d'être entendus publique-

Dispute entre les Catholiques & les Hussites.

ment, parler, furent arrêtés pour le Concile leur Députés sentime dispute Le Co Députés venir à crierent a pecte au Noblesse de Procc guerre, zembourg furent de Proco e fut recon putés du un Trait hémiens glise, & ges, à l' deux esp qui avoie Traité po par une l propos p Bohémier munier s une Amb liberté au de comm le souha

ment, & que les laïcs eussent permission de parler comme les Ecclésiastiques. Ils proposèrent ensuite les quatre articles auxquels ils s'arrêtoient, & choisirent quatre personnes pour les soutenir. Les Théologiens du Concile leur répondirent fort au long : mais les Députés de Bohême persisterent dans leurs sentimens, & se retirèrent du Concile. Cette dispute dura cinquante jours.

Le Concile envoya avec eux à Prague des Députés pour voir si on ne pourroit pas en venir à quelque accommodement. Ils négocierent avec la Noblesse : ce qui la rendit suspecte aux Thaborites & aux Orphelins. La Noblesse de son côté résolut de secouer le joug de Procope & des Thaborites. Elle lui fit la guerre, & choisit pour chef Alseion de Riezembourg. Les Thaborites & les Orphelins furent défaits dans une grande bataille, & Procope fut tué. Alors l'Empereur Sigismond fut reconnu pour Roi de Bohême, & les Députés du Concile firent avec les Bohémiens un Traité, par lequel on convint que les Bohémiens & les Moraves se réuniroient à l'Eglise, & se conformeroient en tout à ses usages, à l'exception de la Communion sous les deux espèces, que pourroient conserver ceux qui avoient coutume de communier ainsi. Le Traité portoit aussi que le Concile régleroit par une loi générale ce qu'il jugeroit le plus à propos pour l'utilité des fidèles : que si les Bohémiens persistoient ensuite à vouloir communier sous les deux espèces, ils enverroient une Ambassade au Concile, qui laisseroit la liberté aux Prêtres de Bohême & de Moravie de communier sous les deux espèces ceux qui le souhaiteroient, en avertissant publique-

XXXIII:  
Accommodement entre le Concile & les Bohémiens.

ment le peuple que Jesus-Christ est tout entier sous chaque espèce. On promit à Roquesane, un des chefs des Hussites, qu'il seroit nommé à l'Archevêché de Prague, & l'Empereur écrivit de sa propre main une lettre au Pape pour le lui recommander. Ce Prince convint aussi de laisser les biens des églises à ceux des Bohémiens qui en étoient en possession, jusqu'à ce qu'on les retirât pour une certaine somme que l'on donneroit. Les Bohémiens de leur côté consentirent au retour des Religieux & des autres exilés, à condition néanmoins que l'on ne rétablirait point les monastères qui avoient été démolis. On laissa la disposition des églises de Bohême au Pape, & on donna six ans aux Orphelins & aux Thaborites pour se résoudre à accepter ce Traité, qui fut conclu en 1436 à Iglave, & ratifié ensuite à Ratisbonne. La Religion fut redevable de cet accommodement à Philbert de Monjay Evêque de Coutances & à un autre Député du Concile. Ainsi finirent les guerres civiles de Religion causées par l'hérésie de Jean Hus, qui avoient ravagé pendant vingt deux ans le Royaume de Bohême, les Provinces qui en dépendoient, & les meilleurs pays du Nord.

## I X.

XXXIV. Au mois de Décembre de l'année suivante 1437, le Concile de Bâle fit un Décret touchant la Communion sous les deux espèces, dans lequel il déclare que ceux qui communient sous les deux espèces, & ne consacrent pas, ne sont point obligés par un précepte divin de recevoir l'Eucharistie sous les deux espèces : Que soit que l'on communie sous une seule espèce, ou sous les deux, la communion est utile à ceux qui

la recevoir  
tout enti  
tume de  
doit pass  
à person  
sans l'aut

Ce dé  
les Huffi  
Commun  
nécessaire  
du schis  
C'est pou  
des aux P  
nir, ils  
qu'ils avo  
prétenda  
messe ver  
nul ; & s  
à la profes  
& de Jean  
sane, qui  
les pour  
de ce Siè  
ques. En  
Thaborit  
un an de  
faut. Pog  
s'en écha  
que les H  
dans le te  
borites,  
tenit la r  
Ils y étoi  
peindre d  
leurs enf  
entre eux  
autres de

la reçoivent dignement : Que Jesus-Christ est <sup>avec les Ca-</sup> tout entier sous chaque espèce : Que la cou-<sup>tholiques.</sup> tume de communier les laïcs sous une espèce, doit passer pour une loi : & qu'il n'est permis à personne de la condamner ou de la changer sans l'autorité de l'Eglise.

Ce décret du Concile n'accommodoit pas les Hussites, parce qu'en décidant que la Communion sous les deux espèces n'est point nécessaire au salut, il leur ôtoit le prétexte du schisme, qu'ils étoient résolus de continuer. C'est pourquoi ils firent de nouvelles demandes aux Peres de Bâle : & n'ayant pû rien obtenir, ils prirent le parti d'attaquer le Traité qu'ils avoient fait avec l'Evêque de Coutance, prétendant qu'il n'étoit fondé que sur une promesse verbale, & que par conséquent il étoit nul ; & sur cet unique fondement ils revinrent à la profession de toutes les erreurs de Viclef & de Jean Hus. Ils avoient pour chef Roquesane, qui n'ayant pû obtenir à Rome des Bulles pour l'Archevêché de Prague, s'empara de ce Siège malgré l'opposition des Catholiques. En 1458 le Roi Pogebzac assiégea les Thaborites dans la ville de Thabor, & après un an de résistance la ville fut emportée d'assaut. Pogebzac les fit tous mourir, sans qu'il s'en échappât un seul. Il ne resta donc plus que les Hussites Calixtins. On les nomma ainsi dans le tems de leur séparation d'avec les Thaborites, parce qu'alors ils se bornoient à soutenir la nécessité de la Coupe, ou du Calice. Ils y étoient tellement attachés, qu'ils firent peindre des Coupes dans leurs maisons & sur leurs enseignes de guerre. Il se forma bientôt entre eux une nouvelle secte, qui accusoit les autres de ne point s'éloigner assez des prati-

640 Art. XIV. Hérésies.

ques & de la doctrine de l'Eglise Romaine: Elle fut d'abord composée d'artisans, qui avoient à leur tête un cordonnier. Quoiqu'il n'eût jamais étudié, il leur dressa un corps de doctrine, que l'on appella de son nom les *Formes de Keleski*. Ils se choisirent l'an 1467 pour Pasteur Matthias Convalde, laïc & ignorant, & se séparèrent alors publiquement des Calixtins. Pendant cent ans ils eurent la témérité de rebaptiser tous ceux qui venoient à eux. Ils regardoient Jean Hus comme leur apôtre, & célébroient la fête de son prétendu martyr. Néanmoins ils rejetoient la Messe, que Jean Hus avoit toujours dite. Ils n'eurent pas beaucoup de difficulté à s'unir dans la suite aux Luthériens & aux Zuingliens, comme nous le verrons dans l'histoire du seizième siècle. On les nomme à présent les Freres de Bohême.

X.

XXXV. Jean Petit, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, osa, comme nous avons déjà vu occasion de le dire ailleurs, se charger de justifier l'action de Jean Duc de Bourgogne qui avoit fait assassiner le Duc d'Orléans, & publia sur ce sujet un Mémoire qui avoit pour titre: *Justification du Duc de Bourgogne*, dans lequel il avoit la témérité de soutenir entre autres erreurs, qu'il est permis de tuer les tyrans, & que ceux qui le font, non-seulement ne méritent aucune peine, mais même doivent être récompensés. Le grand crédit du Duc de Bourgogne le mit à couvert pendant quelque tems; mais il fut enfin condamné à la poursuite de Gerson, avec les qualifications les plus fortes par une Sentence de l'Evêque de Paris, après que l'affaire eut été examinée.

Erreurs de Jean Petit. Elles sont condamnées par l'Evêque de Paris, & ensuite par le Concile de Constance.

dans une  
& qui éto  
de plusieurs  
Docteurs  
cette Sent  
Parlemens  
Le Duc  
Jean XXI  
examiner  
Ils la déc  
cette affair  
de Bourgo  
ses efforts  
de Jean Pe  
Le Concile  
ner l'affair  
part & d'a  
terminée d  
cision du C  
tit, qu'il e  
vassal ou à  
clandestine  
par flatterie  
te promesse  
avec lui, &  
dre de qui e  
hérétique,  
autorisant  
trahisons &  
l'auteur, m  
qui soutien  
ctrine, & c  
sent punis  
l'Eglise. O  
Petit, à ca  
gne qui s'  
malgré les

dans une Assemblée qui dura plusieurs séances, & qui étoit composée de quelques Evêques, de plusieurs Abbés & d'un grand nombre de Docteurs des plus célèbres. Le Roi confirma cette Sentence, & la fit enregistrer par les Parlemens.

Le Duc de Bourgogne en appella au Pape Jean XXIII, qui nomma trois Cardinaux pour examiner la Sentence de l'Evêque de Paris. Ils la déclarerent nulle; mais Gerson porta cette affaire au Concile de Constance. Le Duc de Bourgogne lui écrivit à ce sujet, & fit tous ses efforts pour empêcher l'examen du livre de Jean Petit, ou du moins sa condamnation. Le Concile nomma des Députés pour examiner l'affaire; & après qu'elle eut été agitée de part & d'autre dans des conférences, elle fut terminée dans la quinzième session par la décision du Concile. La Proposition de Jean Petit, qu'il est permis & même méritoire à un vassal ou à un sujet de tuer un tyran, même clandestinement, par des embûches secrètes, par flatteries ou par caresses, nonobstant toute promesse, serment & confédération faite avec lui, & sans attendre la Sentence ou l'ordre de qui que ce soit, fut condamnée comme hérétique, scandaleuse, séditieuse, comme autorisant les fourberies, les mensonges, les trahisons & les parjures. On ne nomma point l'auteur, mais on déclara hérétiques tous ceux qui soutiendroient avec obstination cette doctrine, & on ordonna que comme tels ils fussent punis suivant les Canons & les loix de l'Eglise. On épargna ainsi la personne de Jean Petit, à cause du crédit du Duc de Bourgogne qui s'intéressoit vivement pour lui, & malgré les fortes instances de l'Empereur.

du Roi de France, & de l'Université de Paris, au nom de laquelle Gerson agissoit avec beaucoup de zèle, pour faire condamner l'auteur d'une doctrine si séditieuse & si damnable. Jean Petit avoit avancé plusieurs autres propositions, qui furent condamnées par la Sentence de l'Evêque de Paris. Mais à Constance on crut devoir se réduire à celle que nous venons de rapporter, comme étant la plus mauvaise & la plus dangereuse.

## X I.

XXXVI. La Faculté de Théologie de Paris censura dans le quinzième siècle un grand nombre de propositions erronées. En 1498 elle en condamna cinq avancées par Jean Gorel Frere Mineur, qui prétendoit que les Religieux avoient plus de droit de prêcher & d'administrer les Sacremens que les Curés. L'an 1426 la même Faculté condamna ceux qui violoient la sainteté du Dimanche. Elle fit dresser par Gilles Charlier un écrit solide, dans lequel elle établit des principes certains touchant la célébration du Dimanche, & décida 1. Que l'homme est obligé de consacrer un certain tems, pour l'employer uniquement à adorer Dieu & à s'occuper de son salut. 2. Que dans l'ancienne loi ce tems étoit le jour du Sabbat. 3. Que l'obligation de célébrer le Sabbat n'étoit pas fondée sur une loi purement positive, mais aussi sur la loi naturelle. 4. Que l'observation du Dimanche dans la nouvelle loi a succédé à celle du Sabbat. 5. Que l'on doit s'abstenir les Dimanches & les Fêtes de toutes les œuvres serviles. On en distingue de plusieurs sortes. Ce sont toutes les actions qui empêchent qu'on ne s'occupe uniquement du service de Dieu. Le péché est la plus servile

de toutes  
tems, ma  
jours qui  
Dieu. 6.  
rend très-

L'an 1  
Freres Pr  
dans une  
la jurisdic  
bligée de  
faire prof  
Pape n'est  
que Jesus  
que celle d  
droit divi  
Jesus-Chr  
Ecrits des  
que Jesus-  
les [ soixa  
une autor

Un Re  
neurs aya  
nai en 14  
aux droits  
l'Evêque f  
ter. Un au  
prêché à  
le promo  
lui. L'affa  
le Religie  
n'ayant p  
qu'on lui

L'an 14  
chaleur e  
Bulle que  
Pape Nic  
de confes

*Hérésies. XV. siècle.* 643

de toutes les œuvres : il est défendu en tout temps, mais plus sévèrement encore en ces jours qui sont particulièrement consacrés à Dieu. 6. Que la transgression de ce précepte rend très-criminel.

L'an 1429 Jean Sarrazin de l'Ordre des Freres Prêcheurs fut accusé d'avoir avancé dans une thèse, des propositions fausses sur la juridiction ecclésiastique. La Faculté l'obligea de les rétracter publiquement ; & de faire profession de croire, que la puissance du Pape n'est pas la seule qui soit de droit divin ; que Jesus-Christ a établi d'autres Puissances que celle du Pape ; que ces Puissances sont de droit divin, & instituées immédiatement par Jesus-Christ : Que le texte de l'Evangile & les Ecrits des Apôtres enseignent expressément que Jesus-Christ en envoyant ses Apôtres & les [ soixante-douze ] disciples, leur a donné une autorité de juridiction.

XXXVII.  
Erreurs de  
Sarrazin.

Un Religieux de l'Ordre des Freres Meneurs ayant avancé dans le Diocèse de Tournai en 1448 plusieurs propositions contraires aux droits des Curés, les grands Vicaires de l'Evêque firent dresser un Ecrit pour les réfuter. Un autre Religieux du même Ordre ayant prêché à Rouen contre les droits des Curés, le promoteur du Diocèse fit informer contre lui. L'affaire fut portée à l'Université de Paris : le Religieux comparut dans une assemblée ; & n'ayant pas voulu se rétracter, il fut résolu qu'on lui refuseroit le degré de Licentié.

XXXVIII.  
Les Mendians attaquent les droits des Curés.

L'an 1456, cette question se renouvela avec chaleur dans l'Université, à l'occasion d'une Bulle que les Mendians avoient obtenue du Pape Nicolas V, qui leur donnoit permission de confesser malgré les Curés. L'Université

644 Art. XIV. *Hérésies.*

appella de cette Bulle, & chassa de son corps ceux des Mendians qui ne voulurent point la rejeter. Les Mendians se plainquirent au Pape Calixte de la manière dont l'Université les avoit traités, & ils obtinrent de lui une autre Bulle qui confirmoit celle de Nicolas V, & cassoit tout ce que l'Université avoit fait contre eux. Malgré cette nouvelle Constitution, l'Université demeura ferme, & les Mendians furent obligés de chercher des voies d'accommodement. L'Archevêque de Reims, l'Evêque de Paris, & le Parlement en prirent connoissance. On proposa à l'Université divers moyens, qu'elle rejetta : & tout ce qu'on put obtenir d'elle fut, que les Mendians remettraient l'examen de cette Bulle au futur Concile, & que cependant ils s'en tiendroient à la définition du Concile de Latran & aux sentimens de l'Eglise Gallicane. Les Mendians ne voulurent point se soumettre à cette condition. Mais quelque tems après, le Pape Calixte ayant révoqué sa Bulle, qui avoit été cause de ces troubles, les Mendians rentrent dans leur devoir, afin d'être rétablis dans l'Université.

XII.

XXXIX.  
Erreurs de  
Jean d'An-  
geli.

Au commencement de l'an 1483, le Chapitre de l'église de Tournai envoya à la Faculté de Théologie de Paris quatorze propositions, avancées par Jean d'Angeli Frere Mineur, dans les sermons qu'il avoit prêchés le Carême de l'année précédente. La Faculté après les avoir examinées, les condamna en les qualifiant chacune en particulier. En voici quelques-unes. Les Freres Mineurs présentés à l'Evêque & admis, sont les propres Prêtres & les vrais Curés, & mieux que les Prêtres des

Paroisses de l'Evêque obtenu de la damnée c la Foi, & chique. Le Canonique fut déclaré erronée & qui sont ex du Pape ; tout le Purg surée com

Un autre chand, pré un grand n impertinem saint Franç Paris qual de ces prop Lucifer le place vacan réservée à S Lucifer en a gueil, elle a François ; n eun saint su lité que lui. toit : Si que yaille voir. saint Franço quarante ma tions, il y e erreurs & d tes de S. Fran soit, Que s dans le Purg

Paroisses, qui ne tiennent leur pouvoir que de l'Evêque, au lieu que les Religieux l'ont obtenu du Pape. Cette proposition fut condamnée comme scandaleuse, erronée dans la Foi, & tendante à détruire l'Ordre hiérarchique. Le Pape pourroit détruire tout le Droit Canonique & en faire un nouveau. Celle-ci fut déclarée scandaleuse, blasphématoire, erronée & notoirement hérétique. Les ames qui sont en Purgatoire, sont de la juridiction du Pape; & s'il vouloit, il pourroit vider tout le Purgatoire. Cette proposition fut censurée comme scandaleuse.

Un autre Frere Mineur nommé Jean Marchand, prêchant à Besançon en 1486, avança un grand nombre de propositions ridicules & impertinentes touchant les prérogatives de saint François. La Faculté de Théologie de Paris qualifia & censura la même année douze de ces propositions. La première portoit, Que Lucifer le premier des Anges ayant laissé sa place vacante & très-bien ornée, elle avoit été réservée à S. François seul: parce que, comme Lucifer en avoit été chassé à cause de son orgueil, elle avoit été justement accordée à saint François; ne s'étant point encore trouvé aucun saint sur la terre, qui eût autant d'humilité que lui. Ce Prédicateur extravagant ajoutoit: Si quelqu'un ne veut pas me croire, qu'il y aille voir. La seconde proposition étoit: Que saint François est semblable à Jesus-Christ en quarante manières. Parmi les autres propositions, il y en a plusieurs qui contiennent des erreurs & des fables ridicules sur les Stigmates de S. François. La onzième proposition disoit, Que saint François descend tous les ans dans le Purgatoire le jour de sa fête, & qu'il

XL.  
Censure des  
propositions  
de Jean Marchand.

n corps  
point la  
au Pape  
scité les  
ne autre  
s V, &  
ait con-  
tution,  
endians  
accom-  
l'Evê-  
ent con-  
é divers  
u'on put  
s remet-  
ur Con-  
roient à  
aux sen-  
endians  
ette con-  
le Pape  
avoit été  
rentre-  
blis dans

le Cha-  
a Facul-  
proposi-  
ere Mi-  
échés le  
Faculté  
amna en  
En voici  
ésentés à  
rêtres &  
êtres des

en délivre tous ceux de son Ordre, Religieux, Religieuses, en un mot tous ceux & celles qui portent son habit, & les emmene en Paradis; comme l'ame de Jesus-Christ est descendue aux enfers, & a emmené avec elle le troisième jour les ames des anciens Peres. Dans la censure de cette proposition, la Faculté de Théologie dit entre autres choses, que c'étoit par intérêt & pour tromper le peuple qu'elle avoit été prêchée par le Cordelier.

XLI.  
Erreurs de  
Laillier.

Pendant qu'il y avoit des Prédicateurs qui prétendoient ainsi honorer les Saints par une dévotion superstitieuse, il s'en trouvoit d'autres qui donnoient dans un excès opposé. Celui dont les erreurs firent plus de bruit, fut un nommé Laillier, Licentié en Théologie de la Faculté de Paris, qui en soutenant sa Sorbonique avança plusieurs propositions contre les loix & l'autorité de l'Eglise. La Faculté condamna également ces deux extrémités, & ne s'opposa pas avec moins de fermeté aux erreurs de Laillier, qu'à celles du Frere Mineur dont nous venons de parler. Entre les propositions avancées par Laillier, elle en choisit neuf, qu'elle censura en donnant à chacune en particulier les qualifications convenables. Nous en rapporterons ici quelques-unes.

1. Vous devez observer les Commandemens de Dieu & des Apôtres, mais à l'égard de ceux des Evêques, tout autant que paille, [ c'est-à-dire, vous ne devez en tenir aucun compte. ] Ils ont détruit l'Eglise par leur rêveries.
2. Quelques-uns font l'éloge d'un Saint, comme s'il étoit au lieu d'où Lucifer est tombé: ces Prédicateurs gâtent tout; & depuis qu'on les a établis, jamais l'Eglise de Dieu ne prosperera.
4. Ils feront tant, que quand la ma-

tière ser-  
lui qu'il  
étoit, m  
en sa po  
tre s'étoi  
moi à co  
nitence.  
s'ils se m  
glise Gre  
riant. 7.  
niers ] à  
de l'Ecrite  
gés de jé  
ître, l'Ég  
Jesus-Ch  
l'argent.  
gnées de v  
censura en  
sa thèse,  
peut confé  
& les Evé  
aussi débit  
avoit prêch  
à ce témé  
dressa au P  
l'Evêque d  
jugeât con  
quatre Do  
lier s'effor  
proposition  
censuré pa  
ris l'oblige  
Notre-Dan  
Paul, & e  
tion des ce  
la Faculté  
Doctorat;

tière sera bien discutée, on trouvera que celui qu'ils estiment saint, n'est pas au lieu où étoit, mais où est actuellement Lucifer, & en sa possession dans les enfers. 5. Si un Prêtre s'étoit marié clandestinement & venoit à moi à confesse, je ne lui imposerois pas de pénitence. 6. Les Prêtres ne pécheroient point s'ils se marioient, comme les Prêtres de l'Eglise Grecque ne péchent point en se mariant. 7. Je donnerai deux blancs [ dix deniers ] à celui qui me produira aucun passage de l'Ecriture, qui dise que nous sommes obligés de jeûner le Carême. 8. Depuis S. Silvestre, l'Eglise Romaine n'est plus l'Eglise de Jesus-Christ, mais l'église de César & de l'argent. Outre ces neuf propositions enseignées de vive voix par Laillier, la Faculté en censura encore une autre qu'il avoit mise dans sa thèse, & où il disoit qu'un simple Prêtre peut conférer les Ordres aussi-bien que le Pape & les Evêques. Il paroît que Laillier avoit aussi débité ses erreurs dans des sermons qu'il avoit prêchés à Paris. La Faculté ayant refusé à ce téméraire le bonnet de Docteur, il s'adressa au Parlement, qui renvoya l'affaire à l'Evêque de Paris, afin qu'il l'instruisît & la jugeât conjointement avec l'Inquisiteur & quatre Docteurs Députés de la Faculté. Laillier s'efforça de justifier quelques-unes de ses propositions par un Ecrit qui fut lui-même censuré par la Faculté. Enfin l'Evêque de Paris l'obligea de se rétracter publiquement à Notre-Dame le jour de saint Pierre & saint Paul, & en conséquence lui donna l'absolution des censures qu'il avoit encourues. Mais la Faculté refusa constamment de l'élever au Doctorat; & comme l'Evêque de Paris vou-

648 Art. XIV. *Hérésies.*

loit l'y forcer, elle en appella à qui il appartiendroit. Le Pape Innocent VIII informé de cette division entre l'Evêque de Paris & la Faculté de Théologie, se saisit de cette affaire, & envoya deux Bulles contre Laillier. Dans l'une il lui interdit la prédication, & comme l'examen du procès, à Jean Cossart Inquisiteur, à l'Archevêque de Sens & à l'Evêque de Meaux. Par l'autre Bulle, qui est adressée à la Faculté, le Pape loue son zèle, & approuve ce qu'elle a fait contre Laillier, casse & annulle le jugement de l'Evêque de Paris. C'est tout ce que l'on fait de cette affaire, & l'on ignore quelles en furent les suites. Enfin il faut mettre parmi ceux qui se sont égarés dans le quinzième siècle, Pierre d'Osma Professeur de Théologie à Salamanque, qui publia un livre dans lequel il soutenoit que la confession n'étoit qu'une invention humaine; que les péchés mortels étoient effacés par la seule contrition, sans rapport aux clefs de l'Eglise. Que la confession des péchés en particulier & quant à l'espèce, n'est point de droit divin, mais seulement fondée sur un statut de l'Eglise universelle. Qu'on ne doit point se confesser des mauvaises pensées, [consenties] & qu'elles sont effacées par l'averfion qu'on en a sans rapport à la confession. Que la confession doit se faire des péchés secrets, & non de ceux qui sont connus. Qu'il ne faut point donner l'absolution aux pénitens avant qu'ils aient accompli la satisfaction qui leur a été enjointe. Ces erreurs furent condamnées par l'Archevêque de Tolède, & ensuite par Sixte IV.

## XIII.

XLII. Ce fut vers la fin de ce même siècle, c'est-à-dire, le vingt-troisième d'Août 1497, que

la Faculté  
fameux  
chant l  
Vierge  
à souten  
du péché  
corps qu  
déclare  
chassera  
ment con  
erroné.  
l'égard d  
tient poi  
chose au  
un Domin  
la même  
Voici cert  
obligés de  
que la Vier  
& en ame,  
Foi. La F  
étoit témér  
à diminuer  
Vierge, fa  
on le voit  
Vierge en  
de Foi. Il  
teurs qui qu  
sont les mé  
cret toucha  
sainte Vierge  
du Domini  
qu'il y avoi  
C'est ce qu  
lorsque l'on  
nouveaux a

la Faculté de Théologie de Paris publia son fameux Décret dressé l'année précédente, touchant l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, dans lequel elle s'engage par serment à soutenir que la sainte Vierge a été préservée du péché originel, & à n'admettre dans son corps que ceux qui feroient ce serment; & déclare qu'elle privera de tout honneur, & chassera tous ceux qui soutiendront un sentiment contraire, qu'elle juge faux, impie & erroné. Voilà des qualifications bien fortes à l'égard d'un article qui certainement n'appartient point à la Foi. On peut dire la même chose au sujet d'une proposition avancée par un Dominicain, que la Faculté censura dans la même assemblée & qualifia très-durement. Voici cette proposition. Nous ne sommes pas obligés de croire sous peine de péché mortel, que la Vierge ait été enlevée au Ciel en corps & en ame, parce que ce n'est pas un article de Foi. La Faculté décida que cette proposition étoit téméraire, scandaleuse, impie, propre à diminuer la dévotion du peuple envers la Vierge, fausse & hérétique. C'étoit, comme on le voit, donner l'Assomption de la sainte Vierge en corps & en ame, comme une vérité de Foi. Il est bon de remarquer que les Docteurs qui qualifierent ainsi cette proposition, sont les mêmes qui ont dressé le fameux Décret touchant l'Immaculée Conception de la sainte Vierge. Cette censure de la proposition du Dominicain fit du bruit, & l'on trouva qu'il y avoit de l'excès dans les qualifications. C'est ce qui arrivera toujours dans l'Eglise, lorsque l'on entreprendra d'y introduire de nouveaux articles de Foi.

Faculté de Théologie de Paris sur l'Immaculée Conception.

Censure de quelques propositions.

## ARTICLE XV.

*Conciles & Discipline.*

## I.

I. **L**E Concile de Bâle régla la manière dont se devoient faire les élections, & il ordonna qu'elles seroient entièrement libres. Il cassa & déclara nulles toutes les graces expectatives, mandats, & autres réserves des bénéfices que les Papes avoient coutume d'appliquer à leur profit. Ces réserves des bénéfices avoient de très-fâcheuses suites. Il arrivoit souvent que ceux en faveur desquels elles étoient faites, s'ennuyant de ce que les possesseurs de ces bénéfices vivoient trop long-tems, cherchoient les moyens de les perdre, ou entretenoient dans leur cœur un désir secret de leur mort. Il y avoit aussi très-rarement des bénéfices vacans, parce que les Papes les remplissoient, même avant la mort des possesseurs. Il est vrai, dit

Réglemens touchant les élections.  
Ce que c'étoit que les réserves & les expectatives.

*Institution au droit Ecclésiast. part. 2. c. 15.*

M. Fleuri, que le troisième Concile de Latran, tenu par Alexandre III en 1179, avoit défendu en général de prévenir la vacance des bénéfices, parce que c'est comme disposer de la succession d'un vivant, & donner occasion de souhaiter sa mort. Mais la Cour de Rome, ajoute cet Auteur, prétend que le Pape est au-dessus de tous les Canons. On inventa donc deux manières de pourvoir aux bénéfices par avance, l'expectative & la réserve; & c'est ce que le Concile de Bâle condamna.

Nous avons déjà dit que l'expectative étoit une assurance que le Pape donnoit à un clerc, d'obtenir une prébende, par exemple dans

une te  
viendr  
par dé  
que de  
pe faiso  
avoient  
quelque  
lars y d  
saint Si  
& furen  
les priér  
res lettre  
en ajout  
gnit des  
tion de j  
contrain  
Pape avo  
son refus  
communi  
étoit en t

La rése  
claration  
pourvoir à  
tel autre  
quer, ave  
à l'électio  
ces réserve  
& Jean XI  
torzième  
Chanceller  
la chrétien  
stance &  
pendant les  
culières,  
expectativ  
Bâle à la  
au Concor

une telle cathédrale, quand cette prébende viendrait à vacquer : ce qui s'étoit introduit par degrés. Au commencement ce n'étoit que de simples recommandations, que le Pape faisoit aux Prélats en faveur des clercs qui avoient été à Rome, ou qui avoient rendu quelque service à l'Eglise. Comme les Prélats y déféroient souvent par respect pour le saint Siège, elles devinrent trop fréquentes, & furent quelquefois négligées. On changea les prières en commandemens : aux premières lettres que l'on nommoit monitoires, on en ajoûta de préceptoires : & enfin l'on y joignit des lettres exécutoires, portant attribution de juridiction à un commissaire, pour contraindre l'Ordinaire à exécuter ce que le Pape avoit accordé, & conférer le bénéfice à son refus. Cette contrainte alloit jusqu'à l'excommunication. Cette étrange procédure étoit en usage dès le douzième siècle.

La réserve proprement dite étoit uue déclaration, par laquelle le Pape prétendoit pourvoir à telle cathédrale, telle dignité, ou tel autre bénéfice quand il viendrait à vacquer, avec défense au Chapitre de procéder à l'élection, ou à l'Ordinaire de conférer. De ces réserves spéciales on passa aux générales, & Jean XXII vers le commencement du quatorzième siècle, par sa première règle de Chancellerie réserva toutes les cathédrales de la chrétienté. Les Conciles de Pise, de Constance & de Bâle y mirent des bornes, défendant les réserves tant générales que particulières, & conservant seulement quelques expectatives. Ce droit passa du Concile de Bâle à la Pragmatique, & de la Pragmatique au Concordat. Le nom de réserves y est pris

généralement pour toute sorte de graces anticipées. Enfin le Concile de Trente les a toutes abolies. Les Peres de Bâle excepterent les réserves comprises dans le corps de Droit : ce que l'usage a réduit à la vacance *in Curia* (en Cour de Rome), qui se trouve établie dès le tems d'Innocent III. Le Pape en conséquence a seul la collation des bénéfices dont les titulaires meurent au lieu où il tient sa cour, ou à deux journées aux environs.

## I I.

Il s'est tenu peu de Conciles provinciaux & nationaux dans le quinzième siècle, l'Eglise étant divisée par les schismes, & toujours dans l'attente des Conciles généraux. Voici les plus remarquables.

II.  
Concile  
d'Oxford.  
An. 1408.

Thomas Arondel Archevêque de Cantorberi tint un Concile provincial à Oxford en 1408. On y fit treize réglemens pour arrêter le progrès des erreurs de Viclef. Aucun Ecclésiastique séculier ou régulier ne prêchera publiquement la parole de Dieu, qu'il n'ait été examiné & approuvé par l'Evêque Diocésain. Les Prédicateurs prêcheront d'une manière propre à édifier leur auditoire, sans s'emporter contre les dérèglemens du Clergé. L'on n'enseignera rien sur les Sacremens ou sur la foi, qui ne soit conforme à la doctrine de l'Eglise. On ne publiera point de livre qui ne soit approuvé par les Universités d'Oxford ou de Cantbrige, ou par douze Docteurs choisis par l'Evêque. On ne souffrira point de traduction de l'Ecriture en langue vulgaire, qui ne soit approuvée par l'Ordinaire. On ne combattra pas les points de doctrine décidés par l'Eglise, ni l'autorité des Décretales & des Réglemens synodaux. Les principaux des

Collèges  
& des ma  
ceux qui

En 14  
bourg en  
rétablir l  
anéantie  
tous les S  
avoient fa  
d'Eberhar  
dont voic  
reur d'ens  
en péché  
sacer. L'  
& diocésai  
anciens Ca  
légitime m  
Ordres sac  
cheront pa  
ne prononc  
d'interdit.  
Evêques da  
nons touch  
ques doiver  
leur extérie  
ques de qu  
Clercs, av  
bénéfice, ju  
point comm  
trons & co  
dront rien,  
être. A la r  
service pou  
Suffragans  
en fera un  
Les Prêtres

& *Discipline. XV. siècle. 653*

Collèges auront soin de s'informer de la vie & des mœurs de leurs écoliers, & de punir ceux qui seront convaincus d'hérésie.

III.

En 1420 Eberhard, Archevêque de Saltzbourg en Allemagne tint un Concile, pour rétablir la discipline qui avoit été presque anéantie pendant le schisme. On y confirma tous les Statuts que les Légats du saint Siège avoient faits, aussi-bien que les prédécesseurs d'Eberhard. On publia trente-quatre articles, dont voici les plus importans. C'est une erreur d'enseigner qu'un Prêtre ou Curé qui est en péché mortel, ne peut absoudre ni consacrer. L'on tiendra des Synodes provinciaux & diocésains, comme il est ordonné par les anciens Canons. Ceux qui ne sont pas nés de légitime mariage, ne pourront être admis aux Ordres sacrés. Les juges inférieurs n'empêcheront pas l'appel aux juges supérieurs. On ne prononcera pas légèrement une sentence d'interdit. Ce Concile règle les devoirs des Evêques dans leurs visites, renouvelle les Canons touchant la modestie que les Ecclésiastiques doivent garder dans leurs habits & tout leur extérieur, & défend aux Religieux Evêques de quitter leur habit de religieux. Les Clercs, avant que de prendre possession d'un bénéfice, jureront devant l'Evêque qu'ils n'ont point commis de simonie pour l'avoir. Les patrons & collateurs des bénéfices n'en retiendront rien, sous quelque prétexte que ce puisse être. A la mort d'un Archevêque, on fera un service pour lui dans tous les Evêchés de ses Suffragans : & quand un Evêque sera mort, on en fera un dans toutes les églises du Diocèse. Les Prêtres ne donneront point de repas le

III.  
Concile de  
Saltzbourg.  
An. 1420.

jour de leur première Messe. Les Curés auront soin d'apprendre à leurs paroissiens la forme du Baptême. On publiera trois fois l'année dans les cathédrales & collégiales les décrets du Concile de Constance contre les simoniaques. Le dernier article de ce Concile est contre le luxe & les parures des femmes.

Après ces articles on trouve dans les actes de ce même Concile un grand nombre de Statuts touchant la discipline, dont nous ne rapporterons que les plus remarquables. Les clercs ne doivent point se trouver dans des cabarets, ni manger chez des laïcs. Il ne leur est pas permis d'aller à la chasse, ni de jouer à aucun jeu de hazard. On doit obliger les Prêtres à observer les Statuts provinciaux & synodaux, & à s'habiller très-modestement. Les Sacrements doivent être administrés gratuitement, & on ne doit rien exiger pour les sépultures. On doit interdire l'entrée de l'église aux adultères & aux pécheurs scandaleux. Les mariages clandestins sont sévèrement défendus. Le Curé doit instruire le peuple de l'affinité spirituelle que l'on contracte dans les Sacrements de Baptême & de Confirmation. On lira deux fois l'année aux peuples les Statuts synodaux. Il y a ensuite plusieurs Statuts contre les usuriers, & le Concile établit contre eux des peines rigoureuses. On doit refuser la communion aux femmes vêtues d'une manière immodeste. On ne doit charger les Ecclésiastiques d'aucun impôt.

## I V.

IV. Thiéri Archevêque de Cologne & Chancelier de l'Empire en Italie, tint un Concile en 1423, où l'on fit onze réglemens. Le premier regarde les clercs incontinens, qu'on

Concile de Cologne.  
An. 1423.

○ I  
déposé de le  
été avertis i  
vie scandale  
sous peine  
coutumes  
de faire célé  
rième ou le  
du pain, de  
ge, du vin  
l'argent. Il  
des Prêtres  
annoncer le  
défendu au  
sous peine  
leurs distric  
l'on célèbre  
dans l'église  
des mendia  
vent en avo  
ment regard  
Hus, contr  
tement. Le  
la cloche tou  
jours au lev  
gences à ce  
son domini  
quand cette  
prescrit de c  
la compassion  
années en C  
manche Jub  
fête ce jour-  
vendredi su

Le Cardinal  
pape Clém  
d'autorité qu

& Discipline. XV. siècle. 655

déposé de leur Ordre, si neuf jours après avoir été avertis ils ne cessent point de mener une vie scandaleuse. Un autre règlement défend sous peine d'excommunication d'abolir les coutumes introduites par la piété des fidèles, de faire célébrer la messe pour un mort le septième ou le trentième jour de sa mort, d'offrir du pain, de la viande, du poisson, du fromage, du vin ou de la biere, des cierges, ou de l'argent. Il est ordonné de ne nommer que des Prêtres pour prêcher dans les paroisses & annoncer les indulgences. Il est expressément défendu aux Chanoines & aux autres Clercs, sous peine d'être privés pendant huit jours de leurs distributions, de causer pendant que l'on célèbre l'Office divin, & de se promener dans l'église. Les Curés ne pourront prendre des mendiants pour Vicaires, quand ils peuvent en avoir d'autres. Le neuvième règlement regarde les hérésies de Viclef & de Jean Hus, contre lesquelles le Concile s'éleve fortement. Le dixième ordonne de faire sonner la cloche tous les vendredis à midi, & tous les jours au lever du soleil, & accordé des indulgences à ceux qui réciteront trois fois l'Oraison dominicale & la Salutation angelique quand cette cloche sonnera. Enfin le onzième prescrit de célébrer la fête des douleurs ou de la compassion de la sainte Vierge toutes les années en Carême le vendredi après le Dimanche *Jubilate*, à moins qu'il n'arrive une fête ce jour-là, auquel cas on la remettra au vendredi suivant.

V.

Le Cardinal de Foix après avoir obligé l'antipape Clément VIII à renoncer au phantôme d'autorité qu'il avoit, tint l'an 1429 un Con-

V.  
Concile de  
Toitosc.  
An. 1429.

cile à Tortose, où se trouverent tous les Prélats & principaux Ecclésiastiques des Royaumes d'Arragon & de Valence, & de la principauté de Catalogne. On lut à la fin de la quatrième session vingt réglemens touchant la vie & les mœurs du Clergé, & les qualités requises dans ceux que l'on devoit choisir pour remplir les bénéfices. On y défend aux Clercs de s'habiller d'une manière qui ne seroit point conforme à la modestie de l'état ecclésiastique. On y marque comment on doit instruire le peuple. On y ordonne de baptiser dans l'espace de huit jours les enfans des nouveaux chrétiens. On y blâme les Abbés qui négligent de corriger leurs Religieux.

VI.  
Concile de  
Paris.  
Même année.

Jean de Nauton Archevêque de Sens convoqua la même année dans la salle des Bernardins à Paris, un Concile composé de tous les Evêques de la Province. Ceux de Chartres, de Paris, de Meaux & de Troies s'y trouverent, avec les Procureurs des Evêques d'Auxerre & de Nevers. L'Evêque d'Orléans s'excusa de ne pouvoir y assister. Il y eut aussi un grand nombre d'Abbés, de Prieurs conventuels, d'Ecclésiastiques séculiers & réguliers, de Docteurs & de membres de l'Université de Paris. Ils s'assemblerent le premier jour de Mars, & dresserent quarante réglemens touchant les devoirs & les mœurs des Ecclésiastiques, des Moines & des Chanoines réguliers.

Dans le premier réglement ce Concile ordonne aux Chanoines des cathédrales & des collégiales, & aux autres clercs des églises, de célébrer l'Office divin d'une manière édifiante & aux heures marquées, & de chanter les Pseaumes modestement, en faisant la pause au milieu des versets. Il veut qu'un côté

du chœur fini, sou-  
tion, la  
punir en  
le troisié-  
de rire &  
réglemen-  
piété & c  
point s'ac-  
chalance  
le revenu  
tenter d'a-  
qui sont  
de se trou-  
chœur ta-  
quatrième le-  
deux ou  
ville, co-  
gagner d  
butions q  
d'où il ar-  
par la vill-  
ils s'expos-  
que les fic-  
Religion.  
tenir prop-  
principale-  
crifice.

Le huit-  
l'église pe-  
veront au-  
roit pas r-  
Epîtres, l-  
Le Conci-  
serve à l'  
autres Or-  
cles du v-

*Discipline. XV. siècle. 657*

du chœur ne commence point que l'autre n'ait fini, sous peine d'être privé de la rétribution, laissant la liberté aux Supérieurs de les punir encore plus sévèrement. Le second & le troisième règlement défendent aux Clercs de rire & de causer dans l'église. Le quatrième règlement les exhorte à être un modèle de piété & de régularité à tous les fidèles; à ne point s'acquitter de leurs fonctions avec nonchalance; à ne point accepter de bénéfice pour le revenu. Il leur ordonne de ne point se contenter d'assister aux trois principales heures, qui sont Matines, la Messe & Vêpres; mais de se trouver à tout, & de demeurer dans le chœur tant qu'on y chantera. Dans le cinquième le Concile se plaint de ceux qui ayant deux ou plusieurs prébendes dans la même ville, courent d'une église à une autre, pour gagner dans ces différentes églises les rétributions qui sont attachées aux mêmes heures: d'où il arrive que courant avec précipitation par la ville, revêtus de leurs habits d'église, ils s'exposent à la risée du peuple, & sont cause que les fidèles en ont moins de respect pour la Religion. Le septième ordonne aux Clercs de tenir propres les ornemens & les vases sacrés, principalement ceux qui servent au saint Sacrifice.

Le huitième règlement interdit l'entrée de l'église pour trois mois, aux Evêques qui élèveront au Sacerdoce ceux dont la vie ne seroit pas réglée, & qui ne sauroient pas les Epîtres, les Evangiles, & le reste de l'Office. Le Concile veut que le même règlement s'observe à l'égard de ceux qui sont promûs aux autres Ordres; qu'on instruisse les Soudiacres du vœu de continence auquel ils s'oblî-

658. *Arr. XV. Conciles*

gent ; & que les Curés ne soient choisis que sur le témoignage que l'on rendra de leur piété. Les autres réglemens ne sont pas moins importans. On y marque de quelle manière les Evêques & les autres Prélats doivent s'habiller. On leur ordonne d'avoir avec eux un ou deux savans Théologiens , pour les aider de leurs conseils & de leurs lumières. Les Abbés, Abbeses , Prieurs des Ordres de saint Benoît & de saint Augustin , seront obligés de tenir leur Chapitre tous les ans , & de faire rendre compte trois fois l'année à leurs économes de la recette & de la dépense des revenus de leurs monastères. Les abstinences de viande qu'on pratique dans ces Ordres , sont réduites au mercredi , vendredi & samedi de chaque semaine , à l'Avent & au Carême depuis la Septuagésime jusqu'à Pâque. On prescrit une exacte modestie aux Religieux dans leurs habits , leurs gestes & leurs démarches. On ne pourra rien exiger pour ceux qui entrent dans les monastères , sous quelque prétexte que ce soit : on permet seulement de recevoir ce qui sera donné volontairement par les parens.

Un autre réglemeut de ce Concile porte , qu'il y aura dans chaque monastère des maîtres propres à instruire les jeunes Religieux , & à les mettre en état de lire & d'entendre l'Ecriture sainte , dont la méditation fait croître la piété ; dit le Concile. Les patrons tant séculiers que réguliers , auront grand soin de mettre dans les paroisses de bons Curés : les Evêques sont obligés d'y tenir la main. Le Concile se plaint des personnes religieuses qui ignorent leurs régles & leurs constitutions. Il exhorte les Abbés & les autres Supérieurs à faire

enforte qu'  
exemplai  
gieux les  
comment  
la perfec  
point dan  
nens , &  
Clercs qu  
glise une  
tomberon  
horteront  
confesser  
ner les re  
leur secon  
avis. On  
dans des  
ques , ma  
donner tro  
Il est ault  
cation , d  
tuagésime  
Rogation  
interdite a  
saints my  
de ce Con  
risdiction  
regarde la  
Fêtes.

Raoul  
en 1445  
ses Suffrag  
chiepiscop  
sur la di  
mœurs.  
les livres  
remens ,

enforte qu'il y ait dans chaque monastère des exemplaires de ces règles, & que les Religieux les lisent & relisent, afin qu'ils sachent comment ils doivent marcher dans la voie de la perfection. Les Evêques ne souffriront point dans leur Diocèse des Clercs incontinens, & les priveront de leurs bénéfices. Les Clercs qui joueront au dez, donneront à l'église une livre de cire, chaque fois qu'ils tomberont dans cette faute. Les médecins exhorteront les malades qui sont en danger, à confesser leurs péchés, avant que de leur donner les remèdes corporels, & leur refuseront leur secours, s'ils ne se rendent point à leurs avis. On ne doit point célébrer les mariages dans des oratoires & des chapelles domestiques, mais dans la paroisse. Il est défendu de donner trop facilement des dispenses de bancs. Il est aussi défendu sous peine d'excommunication, de se marier en Avent, depuis la Septuagésime jusqu'à Pâque, & dans le tems des Rogations. L'entrée du Sanctuaire doit être interdite aux laïcs pendant qu'on célèbre les saints mystères. Parmi les autres réglemens de ce Concile, il y en a qui concernent la juridiction ecclésiastique. Il y en a aussi un qui regarde la sanctification des Dimanches & des Fêtes.

V I.

Raoul Roussel Archevêque de Rouen tint en 1445 un Concile provincial des Evêques ses Suffragans, dans la chapelle du Palais Archiépiscopeal. On y fit quarante & un statuts sur la discipline ecclésiastique, & sur les mœurs. Il y en a plusieurs qui condamnent les livres de magie, les blasphèmes, les jurmens, l'invocation des démons. D'autres

E e vj

VII.  
Concile de  
Rouen.  
An. 1445.



gustin. Il est ordonné d'exposer dans les Couvens soit d'hommes, soit de filles, une table sur laquelle soit écrite tout au long la règle qui doit être observée. Il est aussi prescrit aux Abbés & aux Prieurs d'assembler souvent les freres, & de faire venir les absens quatre fois l'année, le mercredi des quatre-tems, pour leur expliquer la règle dont ils font profession. Le Concile leur recommande de faire souvent des exhortations sur cette même Règle, & de tenir régulièrement les chapitres. Il marque aux Visiteurs & aux Provinciaux quels sont leurs devoirs, & pourvoit à la négligence des Supérieurs. Enfin dans le dernier article, le Concile exhorte les fidèles à prier pour la paix & l'union entre les Princes.

V I I.

Jean Bernard Archevêque de Tours tint un Concile de sa Province à Angers l'an 1448. On y fit dix-sept réglemens pour réformer divers abus. Le premier ordonne à tous les Prêtres de dire l'Office des morts, du moins à trois leçons, dans les jours qui ne seront point solennels. Le second défend de donner les rétributions à ceux qui n'assisteront point à l'Office. Un autre défend de parler dans le chœur sans nécessité, & de dire ses heures en particulier. On doit prêcher la parole de Dieu avec dignité. On ne célébrera point la Messe dans les lieux non consacrés. On défend les mariages clandestins, & les bruits ridicules qui se font lorsque quelqu'un se remarie une seconde ou troisième fois.

En 1456 on tint un Concile à Soissons, où Jean-Juvenal des Ursins Archevêque de Reims présida comme Métropolitain. Les Evêques y reçurent les Décrets du Concile de Bâle, les

VIII.  
Concile  
d'Angers.  
An. 1448.

IX.  
Concile de  
Soissons.  
An. 1456.

## 662 Art. XV. Conciles

publièrent & en ordonnerent l'exécution. Les principaux statuts qu'ils y firent, regardent la célébration de l'Office divin, le chant, la décence dans les habits, & d'autres choses qui regardent le culte extérieur. On y défendit aux Clercs les jeux de hazard & les cabarets. On y régla l'habillement des Evêques. On réforma les abus qui s'étoient glissés dans les quêtes, & dans la prédication des Indulgences. On y exhorta les Prélats à user de beaucoup de discrétion dans l'approbation des Confesseurs, & à ne leur pas accorder, sans de grandes raisons, le pouvoir d'absoudre des cas réservés.

## VIII.

X. Alphonse de Carille Archevêque de Tolède assambla un Concile dans le bourg d'Aranda en 1473. Ce Concile qui étoit très-nombreux, fit vingt-neuf réglemens sur la discipline ecclésiastique. On ordonne aux Archevêques de célébrer des Conciles provinciaux tous les deux ans, & aux Evêques de tenir des Synodes tous les ans. Les Curés auront grand soin d'apprendre aux peuples les principaux articles de la Religion. Il est défendu aux Ecclésiastiques de porter le deuil. Les Evêques ne paroîtront jamais en public qu'en rochet & en camaïl; ils ne porteront point d'habits de soie, & ils se feront lire l'Ecriture sainte pendant leurs repas. On observera les Dimanches & les Fêtes, en s'abstenant de toute œuvre servile. Il est ordonné aux Clercs mineurs de porter l'habit clérical & la tonsure. Il est défendu de célébrer les nêces en d'autres tems; qu'en ceux qui sont marqués par les loix de l'Eglise. Ceux qui meurent des blessures qu'ils reçoivent dans un

duel, s'astique, crement déclare les imm cation p dans tot chassé u Il est déf l'Ordina me pour

En 14 de Sens a il confir tenu ving Melun q Concile articles : réforme d mœurs; l voirs des que l'on y de Latran Décretale Il n'y a ri dans les a pitre du p célébrer l Chanoine censés pré au Chœur seront reg sont poin Pseume & fin du pre le dernier

*& Discipline. XV. siècle. 663*

duel, seront privés de la sépulture ecclésiastique, quand même ils auroient reçu le Sacrement de Pénitence avant leur mort. On déclare excommuniés tous ceux qui attaquent les immunités ecclésiastiques. L'excommunication portée dans un Diocèse, sera observée dans tous les autres. Le lieu d'où on aura chassé un Clerc avec violence, sera interdit. Il est défendu de rien exiger ou recevoir pour l'Ordination, soit devant, soit après, pas même pour le sceau ou pour la cire.

I X.

En 1485, Tristan de Salazar Archevêque de Sens assembla dans sa ville un Concile, où il confirma les réglemens faits dans un autre tenu vingt-cinq ans auparavant par Louis de Melun qui en étoit alors Archevêque. Ce Concile s'occupa principalement de quatre articles : la célébration de l'Office divin ; la réforme du Clergé dans les habits & dans les mœurs ; la réforme des Religieux, & les devoirs des laïcs envers l'Eglise. Les réglemens que l'on y fit, sont tirés des Conciles de Bâle, de Latran, de la Pragmatique Sanction, des Décretales, & des autres Conciles Provinciaux. Il n'y a rien de remarquable qui ne se trouve dans les autres Conciles. Dans le premier chapitre du premier article, il régle la manière de célébrer l'Office divin, & le tems auquel les Chanoines doivent entrer au Chœur pour être censés présens. Ils n'ont pas la liberté d'entrer au Chœur & d'en sortir à leur fantaisie ; & ils seront regardés comme absens, lorsqu'ils ne sont point aux nocturnes, avant la fin du Pseaume *Venite* : aux autres heures, avant la fin du premier Pseaume ; & à la Messe, avant le dernier *Kyrie*. Le Concile veut qu'ils ne

XI.  
Concile de  
Sens.  
An. 1485.

664 Art. XVI. *Réflexions*

sortent d'aucun Office avant qu'il soit fini. Si d'autres églises ont des usages plus sévères, c'est-à-dire, plus conformes à la règle, le Concile ordonne qu'elles les conservent. La mitigation de ces réglemens montre que le Concile a voulu accorder quelque chose à la dureté du cœur; & néanmoins ils sont encore mal observés. Il est défendu de recevoir quelque chose de ceux qui entrent dans un Couvent: & l'on permet seulement d'accepter ce que l'on voudra donner après la profession, pourvu qu'il n'y ait ni pacte ni convention.

## A R T I C L E X V I.

*Réflexions sur l'état de l'Eglise pendant le quinzième siècle.*

## I.

I.  
Immobilité  
des promesses  
dans les tems  
les plus mal-  
heureux.

Les maux de l'Eglise vont toujours croissant, & les scandales de chaque siècle enchérisent toujours sur ceux du siècle précédent. Mais les promesses de Dieu n'en ont pas moins leur effet, & sa parole est trouvée victorieuse au milieu même des plus grands malheurs. L'Eglise après avoir triomphé de la fureur des Païens par sa patience, de la séduction des hérétiques par sa sagesse, de l'agitation des schismes par son amour constant pour l'unité, se soutient parmi les attaques de toute espèce que le démon & les pécheurs ne cessent de lui susciter dans le cours des siècles. La grande famille des enfans de Dieu se perpétue sans interruption jusqu'à la fin du monde, féconde en vrais justes; brillante de l'éclat des vertus; persécutée mais défendue par son puissant protecteur; affligée mais consolée; répa-

*sur l'état*  
rant les pe  
vaillant fa  
toujours e  
gnes sugg  
nelles.

Le Lect  
ces divers  
cles que r  
Comment  
bleau, si é  
si varié da  
veilleux, j  
bres? Que  
Providenc  
Très-haut  
sanctifian  
ges de la  
autres gra  
rempli d'  
dérant la  
conduite  
tout-à-con  
citées par  
de l'Eglise  
convertie  
ples se cro  
n'abandon  
de son fo  
aux vents  
qui avoit  
ensuite er  
notre les  
bles resso  
pable de t  
tre les éve  
proportio  
Ces pr

raient les pertes par de nouvelles conquêtes; travaillant sans relâche à combattre le serpent; toujours ennemie de ses ténèbres, de ses malignes suggestions, de ses usurpations criminelles.

I I.

Le Lecteur attentif a sans doute remarqué ces divers traits dans l'histoire des quinze siècles que nous avons exposés sous ses yeux. Comment n'être pas frappé de la vûe d'un tableau, si étendu dans les objets qu'il présente, si varié dans ses beautés, & où tout est merveilleux, jusqu'à la distribution même des ombres? Quelles preuves multipliées de la divine Providence! Quels miracles de la droite du Très-haut! Quelles largesses dans les dons sanctifiants, & dans ceux qui sont les appanages de la sainteté, comme les prodiges & les autres graces miraculeuses! On est toujours rempli d'une nouvelle admiration, en considérant la profonde sagesse qui paroît dans la conduite de Dieu sur son Eglise. L'on y voit tout-à-coup s'élever de grandes tempêtes, excitées par les passions des hommes. La barque de l'Eglise est dans un péril pressant, & presque couverte des flots de la mer. Les fidèles disciples se croient sans ressource. Mais celui qui n'abandonne jamais ses Saints, se réveille enfin de son sommeil, & commande avec empire aux vents & à la mer. Le calme revient; & ce qui avoit d'abord rempli d'effroi, se tourne ensuite en consolation, en faisant mieux connoître les artifices de Satan, & les inépuisables ressources de la sagesse divine, seule capable de tirer le bien du mal, & de faire naître les événemens les uns des autres, avec des proportions qui varient à l'infini.

Ces proportions & cet enchaînement de

II.  
Combien la conduite de Dieu sur son Eglise est digne d'admiration.

faits qui forment l'histoire de l'Eglise, ne sauroient être assez étudiés. Plus on avance dans cette étude, plus on apperçoit comment les malheurs d'un siècle influent dans ceux des tems postérieurs. Un abus en amène un autre. Une infidélité ouvre la porte à de nouvelles prévarications. Mais si l'iniquité s'accroît avec des progrès sensibles, Dieu lui oppose l'ouvrage merveilleux de sa miséricorde. Les Saints se succèdent & se donnent la main. Ils entrent dans les travaux les uns des autres. Ce que ceux-là avoient semé, ceux-ci le moissonnent. Ce que les Anciens avoient préparé pour le tems où ils vivoient, devient la ressource de la postérité la plus reculée. La vertu des serviteurs de Dieu est comme une lumière qui renaît de génération en génération, & forme une continuité de jour. C'est un ciel, dont l'ordre constant & invariable fait sentir l'efficacité de cette divine parole : *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.*

## III.

III.  
On doit envisager les maux de l'Eglise avec un esprit de religion.

Pleins de sentimens d'admiration pour cette parfaite fidélité de Dieu à accomplir ses promesses, nous avons suivi jusqu'ici l'histoire de l'Eglise sans dissimuler les maux dont elle a été affligée, & dans lesquels on a toujours dû remarquer de nouveaux progrès. Nous considérerons avec le même esprit le seizième siècle, qui fut si fécond en malheurs, & pendant lequel l'Eglise fut dans une si grande agitation, & fit des pertes si étonnantes. Un cœur fidèle ressent une vive douleur à la vûe de tant de scandales, qui prouvent combien les Chrétiens sont, pour la plûpart, peu dignes du nom auguste dont ils sont honorés.

*sur l'év.*

Loin de nous enemis de l'Église, nous sommes de ses jours de sa gloire de ses humilités de ses enfans de sa gloire, relevés, me, relevés. Que les lier sur occasion de surprise : de nous. Pour le vrai peu l'amertume de la vie. Meie elle; nous avec elle. oblige de honorent l'en cela même & nous redance des avoient anquons de hazard d'arriver suffit de coanciens Pr la fidélité convertir roissoit d'a On a vû simulé les différens si beaux jour scandales, mesure que ques. Mais coup plus moyen âge

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 667*

Loin de nous les sentimens profanes des ennemis de l'Eglise, qui lui insultent dans les jours de son opprobre, & qui se réjouissent de ses humiliations. Que des hommes séparés des enfans de Dieu par l'hérésie ou par le schisme, relevent nos maux avec complaisance : Que les libertins & les impies en prennent occasion de nous insulter, l'on n'en est pas surpris : de telles dispositions leur conviennent. Pour nous, qui nous glorifions d'être le vrai peuple de Dieu, nous sommes dans l'amertume, en voyant celle dont l'Eglise notre Mere est pénétrée. Nous pleurons avec elle; nous espérons & nous nous consolons avec elle. Lorsque la vérité de l'histoire nous oblige de rapporter les profanations qui deshonorent la face du sanctuaire, nous adorons en cela même les terribles jugemens de Dieu, & nous reconnoissons la parfaite correspondance des maux avec les prophéties qui les avoient annoncés. Par-là nous nous convainquons de plus en plus, que rien n'arrive au hazard dans l'histoire du peuple de Dieu. Il suffit de comparer les faits avec les oracles des anciens Prophètes, pour admirer la vérité & la fidélité de ces divines paroles, & pour convertir en preuve de la Religion ce qui paroït d'abord une objection contre elle.

On a vû jusqu'ici que nous n'avons pas dissimulé les maux dont l'Eglise a gémi dans les différens siècles. Les six premiers, qui sont les beaux jours, n'ont pas été exempts de divers scandales, qui sont devenus plus sensibles à mesure que l'on s'éloignoit des tems apostoliques. Mais l'iniquité a fait des progrès beaucoup plus sensibles pendant les six siècles du moyen âge, où l'on a vû la discipline dépe-

rir, la lumière s'éteindre, la piété s'affoiblir, les vrais Justes devenir plus rares. Enfin depuis le treizième siècle les maux sont encore devenus sans comparaison plus étendus, plus variés, plus profonds, comme on est forcé de le voir par la suite de l'histoire. Nous allons, suivant notre méthode, exposer en particulier ceux du quinzisième siècle.

## I V.

IV. Avant que de rappeler les divers scandales qui affligèrent l'Eglise dans le quinzisième siècle, nous croyons devoir mettre sous les yeux du Lecteur la peinture que l'on fit de ses maux dans le Concile de Constance. On ne pourra nous accuser d'exagération; puisque nous ne ferons que rapporter les propres paroles des plus grands hommes de ce tems-là, qui par ordre d'un Concile général & en sa présence, s'élevoient contre des abus & des malheurs dont tout le monde étoit témoin. Nous remarquerons d'abord que ce saint Concile parle souvent dans ses différentes sessions, de la corruption & des désordres qui regnoient dans tous les états.

*Tome XII. des Conc. pag. 201.* Voici comment il s'exprime dans la vingtième session. La sainte Eglise, la Mere des fidèles, l'Epouse de Jesus-Christ pousse sans cesse des cris vers Dieu: la multitude des Chrétiens ne cesse aussi de crier vers lui. Il y a déjà plusieurs années qu'ils lui adressent leurs cris, sans que leurs vœux aient encore été exaucés. Ils voient avec douleur quelle est la désolation de l'Eglise universelle; ils voient combien est ancienne la division qui la déchire, quelle est la maladie mortelle dont elle est atteinte, *quanta lethalis infirmitas*, quelle est enfin la dépravation des mœurs, la ruine pres-

*sur l'é*  
que entières  
ne ecclésiasti  
cheux que  
défigurée  
de ce malle  
tes parts de  
porte les r  
si dangereux  
*vibus univ*  
craindre q  
qu'elle ne f  
nations po  
tombe dan  
ce déjà à a  
Le prem  
cés dans le  
Roeder, P  
de Navarre  
l'état dépla  
lytique de  
schisme qu  
les Papes c  
tent dans le  
rent avec d  
s'étonner d  
personnes f  
si long-tem  
me en deux  
gnoit alors  
rapporte au  
*Virtus, M*  
*Cessat, &*  
*La vertu*  
*ble. Les pe*  
*simonie don*  
attribuer l

*Sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 669*

que entière du culte de Dieu & de la discipline ecclésiastique. Ce qui est encore plus fâcheux que tout le reste, c'est que l'Eglise est défigurée dans sa foi. Car depuis la naissance de ce malheureux schisme, on répand de toutes parts des erreurs pernicieuses. Si l'on n'apporte les remèdes convenables aux maladies si dangereuses de l'Eglise universelle, *nam gravibus universalis Ecclesie morbis*, il est fort à craindre que toute sa beauté ne disparoisse, qu'elle ne soit donnée en spectacle à toutes les nations pour en être méprisée, & qu'elle ne tombe dans l'opprobre, comme cela commence déjà à arriver.

Le premier des discours qui furent prononcés dans le Concile, est celui de Matthieu Roeder, Professeur en Théologie au Collège de Navarre à Paris. Il y compare l'Eglise dans l'état déplorable où elle étoit alors, au paralytique de trente-huit ans, faisant allusion au schisme qui en avoit déjà duré trente-sept; & les Papes concurrens, à des enfans qui se battent dans le sein de leur mere, & qui la déchirent avec des dents de vipères. Il ne peut assez s'étonner de la patience avec laquelle tant de personnes sages & éclairées supportent depuis si long-tems de si horribles excès. Il les exprime en deux vers, qui se sentent du goût qui renoit alors. Chaque mot du premier vers se rapporte au mot qui est dessous dans le second.

*Virtus, Ecclesia, populus, dæmon, simonia,  
Cessat, turbatur, errat, regnat, dominatur.*

*La vertu disparoît. L'Eglise est dans le trouble. Les peuples s'égarerent. Le démon r'gne. La simonie domine.* Ce Docteur ne fait si l'on doit attribuer la tolérance de si grands maux à stu-

pidité, ou à une lâche & criminelle dissimulation.

Le quinziesme de Septembre 1415 on fit un sermon sur ces paroles de S. Paul : *Je vous supplie de vivre d'une maniere digne de votre vocation.* Le Prédicateur s'attacha à montrer combien il étoit nécessaire que les Evêques fussent savans. Quand on consacre un Prélat, dit-il, on lui demande s'il fait l'Ancien & le Nouveau Testament : mais je les prie de juger eux-mêmes, si la plûpart peuvent l'assurer en conscience. Il insiste avec une extrême force sur la nécessité de la réformation des mœurs. Il applique aux Ecclésiastiques de son tems, ce que S. Bernard avoit dit contre le Clergé de son siècle, & finit en disant qu'il espère que, comme Dieu s'étoit autrefois réservé sept mille hommes qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal, il se trouvera, dans une corruption aussi générale, quelques bons Ecclésiastiques qui s'appliqueront sérieusement à la réformation de l'Eglise.

Le vingt-cinquième d'Octobre, l'Evêque de Lodi prononça un discours le jour des funérailles du Cardinal Bari. Il ne dit pas un seul mot du Cardinal ; mais il s'étendit beaucoup sur les vices des Ecclésiastiques, & sur la pressante nécessité de réformer les mœurs. Au lieu, dit-il, que nous devrions être le modèle du peuple, il faudra bientôt que ce soit lui qui nous apprenne à vivre. Ne voit on pas en effet dans les laïcs plus de gravité, plus de réglemeut dans les mœurs & dans la conduite, plus de respect dans l'église, que dans les Ecclésiastiques mêmes ? Il ne faut donc pas s'étonner si les Princes séculiers nous dépouillent, s'ils nous méprisent, & s'ils se moc-

*sur l'*

quent de  
jugemen  
sécutio  
cause, c  
de vie.

Un H

Diocèse  
sur la ré  
me de D  
belle énu  
ques selo  
emplois,  
eux qu'un  
l'ambitio  
bonne ch  
de si gra  
que l'on  
aux digni  
que Socra  
voleurs e  
bien enco  
de Consta  
c'est-à-di  
damner le

L'Evêq

jour de l'  
pliqua av  
sur les ma  
nous avo  
nous réfo  
projets de  
au lenden  
Depuis ce  
grands ray  
glise d'un  
tons pas  
mais on n

sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 671

quent de nous publiquement. C'est un juste jugement de Dieu qui ne fera cesser cette persécution, que quand nous en ferons cesser la cause, c'est-à-dire, quand nous changerons de vie.

Un Hermite de l'Ordre de S. Augustin du Diocèse de Mayence, prononça un discours sur la réformation de l'Eglise le vingt-sixième de Décembre 1415. Après avoir fait une belle énumération des devoirs des Ecclésiastiques selon la diversité de leurs rangs & de leurs emplois, il se plaint de ce qu'on ne voit en eux qu'un amas de tous les vices, l'orgueil, l'ambition, l'avarice, le luxe, l'amour de la bonne chere, la mollesse, l'oïsveté. Il attribue de si grands désordres aux indignes moyens que l'on emploie pour se frayer un chemin aux dignités de l'Eglise. On rapporte, dit-il, que Socrate rioit un jour en voyant de grands voleurs en faire pendre de petits : il riroit bien encore aujourd'hui, s'il étoit au Concile de Constance, où l'on voit les grands larrons, c'est-à-dire, les grands simoniaques, condamner les petits, & les frapper de censures.

L'Evêque de Toulon dans un sermon du jour de l'Epiphanie de l'année suivante, s'expliqua avec beaucoup de force & de liberté sur les maux de l'Eglise. Le Seigneur, dit-il, nous avoit appelés au Concile de Pise pour nous réformer : mais tout s'y passa en vains projets de réformation, & on renvoya toujours au lendemain, *Cras, cras, corvorum more.* Depuis ce tems-là le schisme a fait de plus grands ravages que jamais, & il a rempli l'Eglise d'un déluge de maux. Si nous ne mettons pas aujourd'hui la main à l'œuvre, jamais on ne pourra en arrêter le cours. Après

672 Art. XVI. *Réflexions*

cette espèce d'Exorde , il fait consister les maux de l'Eglise 1. Dans l'idolâtrie, regardant les Papes qui vivoient alors & leur Clergé, comme des idoles à qui le peuple rendoit une adoration criminelle. 2. Dans le renversement de la discipline & du gouvernement ecclésiastique. 3. Dans le luxe & les désordres du Clergé. Il dit que le remède à ces maux, c'est d'abattre ces idoles, en déposant [Benoît XIII]; de faire de bons réglemens qui fussent opposés au relâchement de la discipline, & d'obliger le Clergé séculier & régulier de mener une vie conforme à la sainteté de leur état.

V.

V. Théodoric de Munster parla le seizième de  
 Suite de la *peinture des maux de l'Eglise faite dans le Concile de Constance.* Février avec beaucoup de force contre les désordres du Clergé. Il prit pour texte ces paroles de l'Evangile : *Allez-vous-en aussi à ma vigne.* Elles lui fournirent une belle occasion de s'élever contre l'oisiveté des Ecclésiastiques, & contre tous les désordres qui en sont la suite. Il n'épargna pas les Prélats qui abandonnoient leurs troupeaux, pour vivre dans la mollesse & dans les délices du siècle. Encore, dit-il, seroit-ce une chose plus supportable, si refusant de travailler à la vigne, ils y servoient au moins d'épouvantails pour en chasser les oiseaux. Mais puisqu'ils n'y répandent que la mauvaise odeur de leur vie, on ne peut les regarder que comme des charognes, qui attirent les bêtes carnacieres, pour fouler aux pieds & ravager la vigne du Seigneur. Il faut, continue-t-il, déposer de tels Prélats, non-seulement comme des serviteurs inutiles, mais parce qu'ils font exhaler par-tout la puanteur de leur corruption. Il entend aussi par la vigne l'Ecriture sainte, que Dieu a  
 donné

pag. 370.

sur P.  
 donné à  
 Pasteurs.  
 dre dans  
 de de l'E  
 qu'au Dr  
 pas qu'il  
 l'étude de  
 des Papes  
 occupatio  
 parole de  
 aux autre  
 en doit ex  
 peuvent é  
 exemple l  
 impossible  
 & de depo  
 le nouvea  
 Papes le d  
 établit po  
 Pape, si c  
 d'hui, con  
 ves, [c'est-  
 tales & les  
 de la loi d  
 Jesus-Chri  
 le, où nos  
 l'autorité d  
 calogue. C  
 style de la  
 que si l'on a  
 tre la Foi  
 Dans une  
 les plus gr  
 formalité,  
 cent mille a  
 Le jour  
 Prédicateur  
 Tome VI

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 673*

donné à cultiver aux Evêques & aux autres Pasteurs. Il regarde comme un grand désordre dans les Ecclésiastiques, de négliger l'étude de l'Ecriture sainte, pour ne s'appliquer qu'au Droit Canon & aux Décrétales. Ce n'est pas qu'il veuille que l'on néglige entièrement l'étude du Droit positif & des Constitutions des Papes; mais il soutient que la principale occupation des Pasteurs doit être d'étudier la parole de Dieu, afin de la pouvoir annoncer aux autres; parce que c'est la règle sur laquelle on doit examiner les loix positives, qui toutes peuvent être défectueuses. Il en apporte un exemple bien frappant. Il auroit été, dit-il, impossible de convoquer un Concile général & de déposer les Papes, s'il avoit fallu suivre le nouveau Droit Canon, qui donne aux seuls Papes le droit d'assembler des Conciles, & qui établit pour principe qu'on ne peut juger un Pape, si ce n'est pour cause d'hérésie. Aujourd'hui, continue-t-il, on élève les loix positives, [c'est-à-dire, le Droit Canon, les Décrétales & les Constitutions des Papes,] au-dessus de la loi de Dieu & des Commandemens de Jesus-Christ. On le fait même dans ce Concile, où nos Prélats paroissent plus touchés de l'autorité des Clémentines, que de celle du Décalogue. On examine avec plus de soin si le style de la Chancellerie a été bien observé, que si l'on a avancé quelques propositions contre la Foi & contre la morale de l'Evangile. Dans une sentence où il s'agit de condamner les plus grandes erreurs; s'il manque quelque formalité, elle est déclarée nulle, quand même cent mille ames en seroient scandalisées.

Le jour de l'Epiphanie de l'an 1417, un Prédicateur dont on ignore le nom, fit une

*Tome VII.*

Ff

674 Art. XVI. *Réflexions*

peinture affreuse du Clergé, dont il réduisit les vices à plusieurs chefs. 1. A faire servir à sa vanité & à son luxe les revenus de l'Eglise & les biens des pauvres. Nous surpassons, dit il, en orgueil les Princes du siècle. Au mépris du commandement & de l'exemple de Jesus-Christ, nous voulons faire les Rois; nous marchons à la tête des armées; & nous nous rendons redoutables & inaccessibles, surtout aux pauvres & aux petits. 2. A mal dispenser les bénéfices, en les donnant à des sujets indignes. 3. A mal administrer les Sacramens. 4. A négliger l'étude de l'Ecriture sainte & la prédication de l'Evangile. Ceci regarde principalement les Evêques, qui regardoient la prédication comme étant au dessous d'eux. 5. A l'iniquité que commettoient dans leurs jugemens les Juges Ecclésiastiques. Il fait ensuite une effroyable description des mœurs des particuliers.

Est-il juste, fut-il dit, dans un autre discours, que les insensés président; & que les sages obéissent; que les jeunes gens soient chefs, & que les vieillards soient leurs esclaves; que les ignorans soient chargés des affaires les plus importantes, & que les Savans n'osent ouvrir la bouche? C'est là le fruit de la simonie. Un Abbé de l'Ordre de S. Benoît soutint en plein Concile, qu'il avoit été révélé à quelqu'un, que si l'on n'extirpoit pas la simonie & l'esprit de domination qui regnoient dans le Clergé, l'Eglise seroit exposée à la plus terrible persécution qu'elle eût jamais soufferte. Après avoir dévoilé la turpitude des Ecclésiastiques, il finit son discours en disant que presque tout le Clergé étoit sous la puissance du diable. Il reprocha aux Peres mêmes

sur l'  
du Conc  
nie qui s  
ciers de l  
Voilà  
glise, de  
ctitude. l  
le détail  
lières éto

Celle d  
ples de V  
du quinz  
qu'ils avo  
IV ne put  
ces furieux  
vinces le fi  
de zèle que  
du Clergé  
tomber la  
formant le  
c'est à quoi  
fut beauc  
lesquelles  
donnoit att  
lieu de se c  
bles remon  
ouverte, de  
principaux  
de mort.  
dans les ma  
les Chrétien  
qui les atta  
une observ  
trop souven  
il est bien  
aussi à son  
Henri V

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 675*

du Concile , de tolérer indignement la simonie qui s'exerçoit sous leurs yeux par les Officiers de la Cour de Rome.

Voilà une peinture de l'état général de l'Eglise , dont personne ne peut contester l'exactitude. Nous allons maintenant entrer dans le détail des maux dont les Eglises particulières étoient accablées.

V I.

Celle d'Angleterre fut désolée par les disciples de Viclef, qui dès les premières années du quinziesme siècle, firent éclater la peste qu'ils avoient pour la révolte. Le Roi Henri IV ne put par les Edits arrêter les progrès de ces furieux. Ils portoient dans toutes les Provinces le flambeau de la discorde, & n'avoient de zèle que pour publier par-tout les désordres du Clergé. On auroit du s'efforcer de faire tomber la plupart de leurs reproches, en réformant les abus dont ils se plaignoient; mais c'est à quoi l'on ne songea seulement pas. On fut beaucoup plus touché des entreprises par lesquelles on croyoit que le Roi Henri IV donnoit atteinte aux privilèges du Clergé. Au lieu de se contenter de faire à ce Prince d'humbles remontrances, on en vint à une révolte ouverte, dont l'Archevêque d'Yorc fut un des principaux chefs, & pour laquelle il fut puni de mort. Il est bon de remarquer combien dans les malheureux tems dont nous parlons, les Chrétiens respectoient peu les liens sacrés qui les attachoient à leurs Souverains. C'est une observation que l'on ne peut rappeler trop souvent. Quand on est infidèle à Dieu, il est bien à craindre qu'on ne le devienne aussi à son Roi.

Henri V fut le fléau de la France, & mit

tout en œuvre pour se l'assujettir. Les ravages qu'il y causa, rappellerent le tems du fameux Attila, & firent regretter ce Roi barbare dont les armes avoient été autrefois moins funestes à l'Eglise de France, que celles des Anglois le furent dans le quinzième siècle. Comment des Chrétiens pouvoient-ils ainsi prendre plaisir à s'entr'égorger ? On est toujours surpris en voyant que le Christianisme ne formoit aucun lien solide entre les peuples qui se glorifioient d'en faire profession. On ne peut lire sans effroi tous les maux que les Chrétiens d'Angleterre firent à ceux de France dans les tems dont nous parlons. Henri V n'avoit d'autre motif dans sa criminelle entreprise, que de satisfaire son ambition ; & ses sujets n'en avoient point d'autre, que de signaler leur animosité & leur fureur. Cette guerre si longue & si cruelle, qui dans les desseins de Dieu devoit servir à punir les François, fut la source de plusieurs scandales, & produisit des désordres qui augmentèrent la confusion où étoit l'Eglise. Pouvoit-elle n'être pas pénétrée de douleur, en voyant ses propres enfans s'entredétruire, & faire blasphémer le nom de Jesus-Christ parmi les nations infidèles ?

Après que Dieu se fut servi des Anglois pour exercer ses jugemens sur la France, il les punit à leur tour. Il enleva Henri V lorsque ce Prince étoit à la fleur de son âge. Afin que son doigt fût plus visible dans cet événement, il le fit menacer de sa colère, s'il ne mettoit enfin des bornes à son ambition ; & l'effet suivit de près la menace. La mort du Roi donna lieu à des divisions intestines, qui firent respirer la France, pendant qu'elles affoiblissoient l'Angleterre. Les Anglois n'ayant

*sur l'*  
 point pro  
 Dieu s'al  
 suscita un  
 de recon  
 de furnar  
 loient voi  
 naire ; &  
 flie & de  
 conduite  
 si éclatan  
 personne à  
 une fille ve  
 prise par l  
 infinité de  
 P. Daniel ;  
 rapporter à  
 tions. Elle  
 les lui ven  
 voix qu'ell  
 lui apparoi  
 inspiré que  
 à sa perfect  
 le jugemen  
 clure qu'ell  
 glise, & po  
 Mais se voy  
 tement qu'e  
 glise, & q  
 Pape, elle  
 ment. Le P  
 celle d'Orle  
 dinairement  
 Anglois, &  
 leurs entrep  
 profiter de  
 quel Dieu  
 songerent q

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 677*

point profité de ce châtement, la colère de Dieu s'alluma de plus en plus contre eux. Il suscita une fille vertueuse, en qui tout le monde reconnut quelque chose d'extraordinaire & de surnaturel. Tous, dit le P. Daniel, l'alloient voir, persuadés que c'étoit une visionnaire; & tous revenoient édifiés de sa modestie & de sa piété, convaincus qu'elle étoit conduite par l'Esprit de Dieu. Après des faits si éclatans, dit le même Auteur, il n'y eut personne à la Cour qui ne la regardât comme une fille véritablement miraculeuse. Ayant été prise par les Anglois, les Juges lui firent une infinité de questions captieuses, dit encore le P. Daniel; & entre autres, si elle vouloit s'en rapporter à l'Eglise sur l'article de ses révélations. Elle répondit qu'elle étoit assurée qu'elles lui venoient de la part de Dieu; que les voix qu'elle entendoit, & les personnes qui lui apparoissoient, ne lui avoient jamais rien inspiré que de saint, que d'utile à son salut & à sa perfection, & que du reste elle en laissoit le jugement à Dieu. C'en fut assez pour conclure qu'elle refusoit de se soumettre à l'Eglise, & pour lui imputer le crime d'hérésie. Mais se voyant pressée là-dessus, elle dit nettement qu'elle reconnoissoit l'autorité de l'Eglise, & que s'ils vouloient la renvoyer au Pape, elle se soumettoit en tout à son jugement. Le P. Daniel parle toujours de la Pucelle d'Orleans, comme d'une fille extraordinairement suscitée de Dieu pour punir les Anglois, & pour faire sentir l'injustice de leurs entreprises sur la France. Bien loin de profiter de cet événement singulier, par lequel Dieu leur parloit si clairement, ils ne songerent qu'à se venger de cette fille, dont

Tom. 4. p.

189.

pag. 415.

la Providence s'étoit servie pour les humilier. Ils l'accusèrent d'idolâtrie, de magie, de blasphème, d'hérésie, & la firent mourir par le feu. Dieu fit éclater sa colère contre tous ceux qui prirent part à cette injustice. Il humilia de plus en plus les Anglois, & honora la mémoire de cette fille si extraordinaire par laquelle il avoit fait tant de prodiges.

Catherine Reine d'Angleterre se deshonna par son libertinage. Le Roi d'Ecosse fut poignardé par ses propres sujets. Le Comte de Glocester, qui avoit gouverné l'Angleterre pendant vingt-cinq ans, fut étranglé. Dès le commencement du regne d'Henri VI, on vit à Londres les premières étincelles d'une révolte qui causa bientôt les plus grands désordres. Les divisions internes qui désoloient l'Angleterre, n'empêcherent point ce peuple endurci de donner toujours de nouvelles preuves de sa fureur. Ils fondirent sur l'Ecosse, où ils perdirent deux sanglantes batailles. Les Ecossois vinrent à leur tour exercer en Angleterre les plus horribles ravages. Dieu ne cessa d'appesantir son bras sur les Anglois. Charles VII Roi de France leur enleva ce qu'ils avoient usurpé. Les pertes qu'ils faisoient au dehors, furent suivies de plusieurs guerres civiles qui les affoiblirent au-dedans. Henri VI dont le Pere avoit voulu dépouiller Charles VII de sa Couronne, se vit lui-même privé de la sienne. La maison de Lancastre qui avoit causé tant de maux à la France, éprouva les plus grands malheurs, & fut éteinte par la mort d'Henri VI. Le Duc de Glocester eut la barbarie de lui enfoncer le poignard dans le sein. Ce Prince engagea le Roi Edouard son frere, à faire mourir le Duc de

sur l'

Clarence  
usurpé la  
donna au  
l'Eglise  
de Dieu  
bataille.  
respirer  
des imp  
bles, &  
ce Royau  
déjà cau  
zième sié  
re avoit  
à Calais  
lamités n  
ces Chre  
furent in  
la colère  
abandonn  
combler  
rendirent  
de l'Eglis  
Les Ch  
été instir  
& travail  
deshonor  
cher le p  
dans le si  
que pour  
rice. C'é  
qu'un Or  
Polonois  
Les Che  
écrire cor  
tous les C  
lui. Le li  
déré au

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 679*

Clarence leur frere commun. Quand il eut usurpé la Couronne d'Angleterre, il s'abandonna aux excès les plus crians, & affligea l'Eglise par toute sorte de scandales. La colere de Dieu le poursuivit, & il fut tué dans une bataille. L'Angleterre commençoit à peine à respirer sous le regne d'Henri VII, lorsque des imposteurs exciterent de nouveaux troubles, & allumerent encore de nouveau dans ce Royaume le feu de la guerre, qui y avoit déjà causé tant de ravages. A la fin du quinzième siècle la peste attaqua ceux que la guerre avoit épargnés, & obligea le Roi de passer à Calais avec toute sa famille. Toutes ces calamités ne firent point rentrer en eux-mêmes ces Chrétiens aveugles & impénitens, & ils furent insensibles aux plus terribles effets de la colere de Dieu. Aussi furent-ils entièrement abandonnés de Dieu dans le siècle suivant. Ils comblèrent la mesure de leurs iniquités, & rendirent leurs maux incurables en se séparant de l'Eglise.

Les Chevaliers Teutoniques, qui n'avoient été institués que pour défendre la Religion, & travailler à l'étendre, continuerent de la deshonorer parmi les infidèles & d'en empêcher le progrès, comme ils avoient déjà fait dans le siècle précédent. Ils n'avoient de zèle que pour satisfaire leur ambition & leur avarice. C'étoit plutôt une troupe de brigands, qu'un Ordre de Religieux. Dieu les livra aux Polonois, qui en firent un effroyable carnage. Les Chevaliers engagerent Falkemberg à écrire contre le Roi de Pologne, & à exciter tous les Chrétiens à prendre les armes contre lui. Le livre séditieux de ce Dominicain fut déferé au Concile de Constance : mais les

Chevaliers eurent assez de crédit pour le soustraire à la condamnation qu'il méritoit. Malgré les excès auxquels ils se livroient, ils venoient à bout par leur argent & leurs intrigues, de se faire par-tout des partisans, & de rendre suspects ceux qui dévoiloient leur turpitude. Un d'entre eux fut assez lâche & assez cruel, pour faire jeter dans la rivière, pieds & mains liées, seize Députés qu'un Concile de Riga envoyoit à Rome. Nous ne voyons pas qu'une action si noire & si scandaleuse ait été punie. L'Empereur Sigismond prenoit même dans l'occasion le parti des Chevaliers contre le Roi de Pologne. Les richesses qu'ils possédoient & dont ils étoient si avides, les mettoient en état de tout entreprendre. Ils s'en servoient dans le besoin pour arrêter le zèle de ceux qui pouvoient condamner & réprimer leurs excès.

Nous ne voyons presque plus de signes de vie dans la plupart des Eglises du Nord. L'état de langueur où étoient ces Chrétiens, les conduisit à la mort dans laquelle nous les verrons bientôt tomber.

## V I I.

VII.  
Maux en  
France.

La division qui fut entre le Duc d'Orléans & le Duc de Bourgogne, produisit de grands maux en France, & fut la semence d'une guerre civile qui désola ce Royaume. L'Ecrit séditieux que publia Jean Petit pour justifier l'assassinat du Duc d'Orléans, causa un scandale d'un nouveau genre. En enseignant que chaque particulier a droit de tuer un tyran, il établissoit un principe inoui jusqu'alors, & qui tendoit à troubler la paix des Royaumes, à armer tous les sujets contre leurs Princes, & à rendre le Christianisme odieux

sur l'état  
à tous les S  
doctrine d  
mes de l'E  
Pierre d'A  
condamna  
Cette doct  
daleuse &  
des parjure  
Duc de Bou  
ne & à l'ou  
sure qu'il  
de voir qu  
eût été épa  
bien la gra

Sur la fu  
à Paris l'é  
mais été da  
le Connéta  
égorgés, &  
sacrés. On  
que meurtr  
se ressentir  
Duc de Bou  
sa passion &  
fets de la l  
quer une in  
moit les An  
ger le Pape  
damner l'E  
avoit allur  
Royaume  
fut assassin  
juste du c  
nouveaux  
venger sa  
criminels  
Et s'efforç

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 681*

à tous les Souverains. On s'éleva contre cette doctrine détestable; & les plus grands hommes de l'Eglise en firent voir tout le danger. Pierre d'Ailli & Gerson en sollicitèrent la condamnation au Concile de Constance. Cette doctrine y fut déclarée hérétique, scandaleuse & propre à produire des séditions & des parjures. Mais le crédit & les intrigues du Duc de Bourgogne, firent éviter à la personne & à l'ouvrage de Jean Petit la juste flétrissure qu'il méritoit. Gerson fut inconsolable de voir que l'Auteur d'un si pernicieux Ecrit eût été épargné. Une telle impunité monroit bien la grandeur des maux de l'Eglise.

Sur la fin du regne de Charles VI, on vit à Paris l'émotion la plus cruelle qui eût jamais été dans le Royaume. Le Chancelier & le Connétable furent tués, plusieurs Evêques égorgés, & près de deux mille hommes massacrés. On ne voyoit dans tous les quartiers que meurtres & que pillages. Les provinces se ressentirent de ces funestes divisions. Le Duc de Bourgogne qui dispoit de tout selon sa passion & ses intérêts, arrêtoit tous les effets de la bonne volonté du Roi. Il fit révoquer une importante déclaration qui supprimoit les Annates & les réserves, afin d'engager le Pape & les Cardinaux à ne point condamner l'Ecrit de Jean Petit. Ce Prince qui avoit allumé le feu des guerres civiles dans le Royaume par l'assassinat du Duc d'Orléans, fut assassiné lui même. Ce châtement, qui étoit juste du côté de Dieu, devint la source de nouveaux malheurs. Son fils Philippe pour venger sa mort, employa les moyens les plus criminels, & sacrifia tout à son ressentiment. Il s'efforça de faire passer la Couronne de

France au Roi d'Angleterre, fit entrer la Reine dans ce malheureux complot, & réduisit le Royaume à l'état le plus déplorable où il eût jamais été. Les maux que la France éprouva alors, furent infiniment funestes à la Religion. Les Papes profitoient de la division qui regnoit, pour exercer en France les plus injustes vexations; & il se trouvoit des Evêques ambitieux qui sacrifioient à leur fortune les intérêts & la discipline de l'Eglise.

Charles VII, qui avoit d'ailleurs des qualités estimables, scandalisa ses sujets par ses adultères. Il exila des personnes de mérite à qui il avoit de grandes obligations; mais, dit à ce sujet le P. Daniel, les Rois ne peuvent pas être toujours en garde contre les artifices des calomniateurs. L'innocence succombe quelquefois sous l'injustice, à laquelle la haine, l'ambition, l'avarice, semblent donner toutes les couleurs de l'équité. Sous le regne de ce Prince l'Eglise se vit accablée de toute sorte de maux. Ce fut l'excès des desordres dont on étoit témoin, qui fit songer à réformer tous les états, & à abolir les abus les plus crians.

On vit éclater divers scandales sous le regne de Louis XI. Ce Prince s'efforça de détruire ce que son pere avoit fait d'avantageux à la Religion. La mauvaise foi étoit le vice dominant de sa Cour, parce que lui-même étoit plein de dissimulation & de duplicité. La dévotion qu'il affectoit de faire paroître au milieu de ses actions les plus criminelles, déshonoroit & faisoit mépriser la vraie piété. La ligue à laquelle on donna le nom du bien public, causa à la France des maux sans nombre, & fut l'occasion des plus grands desor-

*sur l'ét*  
dres. Ce  
Liege fait  
stères furent  
cendie de  
des Chrét  
cès. Le C  
ras & de  
corde, &  
& de l'Et  
la juste p  
ne laissa p  
pour son  
une vie tr  
les murm  
s'appesant  
sensible à  
Seigneur  
donné de  
cœur.

Charle  
tie de son  
incontin  
à son amb  
Evêque se  
de le tire  
touché, i  
voulut qu  
Diocèses  
fice. Ce t  
de France  
& la forc  
blessé & d  
des mou

Le gra  
rempli l  
dans le q

dres. Ce qui se passa à la prise de la ville de Liege fait horreur. Les églises & les monastères furent pillés, & ensuite on fit de l'incendie de la ville un feu de joie. C'étoient des Chrétiens qui se livroient à de pareils excès. Le Cardinal Baluc & les Evêques d'Arras & de Verdun soufflerent le feu de la discorde, & sacrifierent les intérêts de l'Eglise & de l'Etat à leur fortune. Ils reçurent enfin la juste punition qu'ils méritoient, & Dieu ne laissa point impuni un scandale si affligeant pour son Eglise. Le Duc de Bretagne mena une vie très-dérégée, qui excita les plaintes & les murmures de ses sujets. La main de Dieu s'appesantit sur lui & sur sa famille. Il fut insensible à l'avis salutaire que lui donna un Seigneur de la Cour, & mérita d'être abandonné de plus en plus à la corruption de son cœur.

Charles VIII pendant la plus grande partie de son regne scandalisa ses sujets par son incontinence, & sacrifia tout à ses plaisirs & à son ambition. Nous ne voyons pas qu'aucun Evêque se soit intéressé à son salut, & ait tâché de le tirer de ses désordres. Lorsque Dieu l'eut touché, il travailla à réformer le Clergé, & voulut que les Evêques résidassent dans leurs Diocèses, & se contentassent d'un seul bénéfice. Ce trait montre en quel état étoit l'Eglise de France. Le Clergé qui devoit en être le sel & la force, se trouvoit réduit à un état de foiblesse & de langueur qui le rendoit incapable des mouvemens les plus nécessaires.

VIII.

Le grand schisme d'Occident qui avoit rempli l'Eglise de trouble & de confusion dans le quatorzième siècle, continua de l'af-

VIII.

Maux que

produit le-

schisme d'Occident.

Agir dans le quinzième. Benoît XIII s'étant échappé de sa prison, mit tout en œuvre pour amuser les Princes qui étoient ennemis du schisme, & pour tromper l'Eglise par de belles promesses. Ses artifices lui réussirent. Il fit rentrer les Cardinaux dans son obéissance, & par toutes ses intrigues il gagna de nouveau la France & la Castille. Ce malheureux événement fit perdre à l'Eglise le fruit des travaux de l'Université de Paris, & des grands hommes qui s'étoient efforcé d'éteindre le schisme. La mort de Boniface IX, qui jusqu'au dernier moment de sa vie, scandalisa l'Eglise par sa simonie & son obstination, paroissoit une occasion favorable pour rétablir la paix. Mais les Cardinaux qui lui avoient été attachés, affermirent de plus en plus le schisme, en se hâtant de lui donner un successeur. Innocent VII qui avoit promis dans le conclave de renoncer au Pontificat, si la voie de cession devoit être utile à l'Eglise, ne songea qu'à y mettre des obstacles invincibles. Il exigea des conditions qu'il étoit assuré qu'on n'accepteroit pas, & il imita parfaitement l'exemple de duplicité & de fourberie que lui donnoit Benoît XIII. Cependant l'Italie étoit en feu, & Rome étoit déchirée par les plus cruelles divisions. Les Guelphes & les Gibelins étoient sans cesse aux prises, & ne travailloient qu'à s'entredétruire. Le neveu d'Innocent VII égorga de sa propre main onze citoyens de Rome des plus considérables. Cette barbarie excita la fureur du peuple, qui en tira une vengeance sanglante. Benoît XIII profita de cette circonstance pour rendre odieux Innocent VII. Celui-ci dévoila les fourberies de Benoît; & les excès des deux

*sur l'é*

Papes for  
nouveau  
auquel on  
fixer.

Innocen  
tances, o  
finiroit. I  
força d'en  
un success  
rent sans  
prenant c  
droient le  
d'un nouv  
les instrui  
meilleures  
me en déc  
cœur que  
élu, fit le  
crier sa d  
noit en to  
le plus zél  
neveux, q  
rent avort  
qu'elles ai  
Benoît XI  
protestoit  
lui en don  
certains q  
lieu. On  
faire cessa  
long-tems  
de maux.  
cherchoie  
gnité, au  
glise. Leu  
l'Eglise s'a  
matiques é

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 685*

Papes forcerent les François de recourir de nouveau au parti qui avoit déjà été pris, & auquel on avoit eu grand tort de ne pas le fixer.

Innocent VII étant mort dans ces circonstances, on pouvoit espérer que le schisme finiroit. Le Roi de France Charles VI s'efforça d'empêcher les Cardinaux de lui donner un successeur : mais ses bonnes intentions furent sans effet. Les Cardinaux crurent qu'en prenant certaines précautions, ils prévien-droient le mal que pouvoit causer l'élection d'un nouveau Pape. L'expérience du passé ne les instruisoit pas : ils étoient insensibles aux meilleures raisons, & ils perpétuoient le schisme en déclarant qu'ils n'avoient rien plus à cœur que de l'éteindre. Grégoire XII qui fut élu, fit les sermens les plus solennels de sacrifier sa dignité à la paix de l'Eglise. Il tenoit en toute occasion le langage de l'homme le plus zélé pour l'union. Mais ses indignes neveux, qui gouvernoient sous son nom, firent avorter ses bonnes résolutions, supposé qu'elles aient été sincères. Il s'accorda avec Benoît XIII pour jouer l'Eglise. Chacun d'eux protestoit qu'il céderoit, si son compétiteur lui en donnoit l'exemple ; parce qu'ils étoient certains que cette condition n'auroit jamais lieu. On prit enfin des mesures efficaces pour faire cesser un scandale qui duroit depuis si long-tems, & qui étoit le principe de tant de maux. On vit bien que les deux Papes ne cherchoient qu'à se conserver dans leur dignité, aux dépens de la tranquillité de l'Eglise. Leur obstination paroissant invincible, l'Eglise s'assembla à Pise, & les déclara schismatiques & parjures. Ces antipapes ne se ren-

dirent pas, & ils continuèrent de s'excommunier réciproquement, & de lancer des anathèmes contre ceux qui les abandonnoient.

Grégoire XII abdiqua enfin dans le Concile de Constance : mais pour l'engager à cette démarche, il fallut user à son égard d'une extrême condescendance, qui fit paroître de plus en plus son orgueil & la charité de l'Eglise. Pour Benoît XIII, il persévéra dans son obstination, & il fut impossible de le tirer de son endurcissement. Il méprisa les sommations, & fut insensible à tout ce qu'on put lui représenter. Lors même que les Espagnols l'eurent abandonné, il continua de lancer des excommunications dans son château de Paniscole. Non-seulement ce malheureux vieillard mourut dans le schisme, mais il s'efforça même de le perpétuer après sa mort. Il profita de l'opposition qui étoit entre le Roi d'Arragon & Martin V, pour empêcher l'Espagne de se réunir à l'Eglise. Quand Dieu eut enfin touché le Roi, Benoît fut inconsolable de voir le schisme s'éteindre ; & il menaça de la colère de Dieu les deux Cardinaux qui lui restoient, s'ils ne lui donnoient un successeur après sa mort. Cet antipape est un terrible exemple de ce que peut un homme que Dieu abandonne à l'esprit de schisme & d'orgueil. L'espece de comédie que joua son successeur Mugnos pour rentrer dans l'Eglise, montre combien il étoit rare que l'on fit une véritable pénitence des plus grands crimes. Il parut se mocquer de ce que la Religion avoit de plus sacré, & il ne témoigna pas le moindre repentir d'avoir si peu respecté les liens sacrés de l'unité de l'Eglise.

Les plus  
obtenus la  
que ne po  
blée si au  
l'extinctio  
ligion ? Il  
saint Conc  
devoit en  
rent pour l  
en œuvre  
fondemens  
cile dépos  
força aussi  
l'Eglise. M  
important  
parer avan  
main. La  
xandre V,  
tôt que les  
pouvoir ét  
intentionn  
n'avoit po  
lités néces  
des conjon  
assez édif  
n'avoit ni  
vrais moy  
de zèle &  
obstacles.  
ser gouver  
confiance.  
prise utile  
de nouvea  
des somme  
ner toute  
Mendians

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 687*

I X.

Les plus grands hommes de l'Eglise ayant obtenu la convocation du Concile de Pise ; que ne pouvoit-on pas espérer d'une Assemblée si auguste, & qui n'avoit en vûe que l'extinction du schisme & l'avantage de la Religion ? Il s'en faut bien néanmoins que ce saint Concile ait produit tout le fruit que l'on devoit en attendre. Les antipapes se réunirent pour le traverser, & le démon mit tout en œuvre pour empêcher qu'il ne jettât les fondemens d'une réformation solide. Le Concile déposa les deux Papes concurrens. Il s'efforça aussi de rétablir la paix & l'union dans l'Eglise. Mais il ne put venir à bout d'un si important ouvrage, & il fut forcé de se séparer avant que d'y avoir mis la dernière main. La joie que procura l'élection d'Alexandre V, fut de courte durée; & l'on vit bientôt que les maux étoient trop profonds, pour pouvoir être guéris par un Pape, quelque bien intentionné qu'il pût être. D'ailleurs celui-ci n'avoit point à beaucoup près toutes les qualités nécessaires pour secourir l'Eglise dans des conjonctures si difficiles. Sa conduite étoit assez édifiante & ses mœurs réglées; mais il n'avoit ni assez de lumière pour discerner les vrais moyens de réformer les abus, ni assez de zèle & de courage pour surmonter tous les obstacles. Il eut même la foiblesse de se laisser gouverner par un homme indigne de sa confiance. Bien loin de former aucune entreprise utile à la Religion, il laissa introduire de nouveaux désordres. Il ne pensa qu'à lever des sommes d'argent sur les Eglises, & à donner toute sorte de privilèges aux Religieux Mendians, qui l'avoient tiré de la poussière.

IX.

Obstacles  
que trouve le  
Concile de  
Pise.

Caractère  
d'Alexandre.

X.

X.  
Scandales  
que donne  
Jean XXIII.

Les enne-  
mis de la ré-  
forme font  
avorter tous  
les bons d-  
seins du Con-  
cile de Con-  
stance.

Balthasar Cossa Cardinal de saint Eustache, qui avoit gouverné sous l'autorité d'Alexandre V, fut accusé de l'avoir empoisonné. Il est étonnant qu'on ait élu pour succéder à ce Pape, un homme tel que Cossa, qui avoit toujours mené une vie mondaine & licentieuse. Qui se seroit attendu de voir sur le saint Siège un si indigne sujet, après tout ce qui s'étoit passé dans le Concile de Pise? L'Eglise qui y avoit élevé sa voix contre les désordres, redoubla ses efforts dans le Concile de Constance, pour remédier aux maux dont elle étoit accablée. On y fit une confession publique des iniquités qui regnoient dans tous les états. L'on y reconnut la nécessité indispensable d'une véritable réformation. On convint que l'Eglise avoit besoin d'être réformée dans son chef & dans ses membres. On commença par déposer l'indigne Pape dont les excès deshonorioient la Religion. Mais on ne put jamais parvenir à une solide réforme des abus, dont on connoissoit la grandeur & la multitude. Le zèle de l'Empereur Sigismond fut sans effet. Les meilleurs Evêques d'Allemagne, de France & d'Angleterre, firent d'inutiles efforts pour faire jeter les fondemens de ce grand ouvrage. Les Italiens, & sur-tout les Cardinaux, y mirent toujours des obstacles. Ils employèrent tous les artifices de la politique la plus déliée, pour faire échouer le projet d'une réformation réelle. Ils résistèrent aux plus puissantes raisons qu'on pût leur alléguer, & ils crurent qu'il n'y avoit rien de plus pressé à faire dans l'Eglise, que de nommer un nouveau Pape. On leur représenta en vain que le Concile œcuméni-

sur l'ét  
que assem  
schisme n'  
ruption du  
malheurs,  
lide réform  
les raisons  
qui avoien

Il est vr  
grand ouv  
l'on fit que  
me par ex  
loi perpétu  
les dix ans  
la meilleur  
venir les s  
que ce sag  
la suite, l  
remèdes pa  
connoître l  
L'article qu  
nates. Les  
& en résolu  
naux s'y op  
rien ne fut  
de la résolu  
& ils ne né  
à son électi  
hendé, ar  
à toute aut  
avoit faite  
Cardinaux  
On l'en pré  
moires sur  
gagement  
cupoit de t  
jours quelc  
alors les y

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 689*

que assemblé , tenoit lieu de Chef ; que le schisme n'étant arrivé qu'à cause de la corruption du Clergé , pour prévenir de pareils malheurs , il falloit faire des loix pour une solide réforme. Les Cardinaux éludèrent toutes les raisons , & vinrent à bout d'affoiblir ceux qui avoient plus de zèle & d'autorité.

Il est vrai qu'ils consentirent à entamer le grand ouvrage de la réformation , & que l'on fit quelques réglemens importans , comme par exemple celui qui ordonne par une loi perpétuelle qu'à l'avenir on tiendra tous les dix ans un Concile général , comme étant la meilleure voie pour éteindre & pour prévenir les schismes & les hérésies. Mais outre que ce sage réglement fut mal observé dans la suite , les autres ne renferment que des remèdes palliatifs , & plus propres à faire connoître la grandeur du mal qu'à le guérir. L'article qui fut le plus agité est celui des Annates. Les Nations en firent sentir l'injustice , & en résolurent l'abolition : mais les Cardinaux s'y opposèrent toujours avec un zèle que rien ne fut capable d'amortir. Ils appellerent de la résolution des Nations au Pape futur , & ils ne négligèrent rien pour faire procéder à son élection. Ce que l'Empereur avoit appréhendé , arriva. Martin V qui fut élu , pensa à toute autre chose qu'à tenir la promesse qu'il avoit faite dans le Conclave avec les autres Cardinaux , de travailler à réformer l'Eglise. On l'en pressa fortement ; on lui présenta Mémoires sur Mémoires , pour lui rappeler l'engagement qu'il avoit contracté : mais il s'occupoit de toute autre affaire , & il avoit toujours quelque prétexte pour éluder. On ouvrit alors les yeux. On comprit que la Cour de

Rome ne voudroit jamais souffrir de réformation, quoique ce fût elle qui en eût le plus de besoin : & l'on reconnut combien les Allemands avoient eu raison de tant insister sur la nécessité de travailler à la réformation, avant que d'élire un Pape. Mais le mal étoit fait, & il fut impossible d'y revenir. Le Concile fut forcé de se séparer, sans avoir pû apporter aucun remède efficace aux maux dont on avoit généralement reconnu la profondeur & l'étendue. Combien le grand Bossuet a-t-il raison d'admirer en cela les jugemens de Dieu sur son peuple ! Quelle malice dans ceux qui ont empêché une œuvre si importante ! Combien devenoient-ils dignes d'être abandonnés de plus en plus à la dépravation de leur cœur !

## X I.

XI. Ce qui s'étoit passé dans le Concile de Constance, diminua le zèle de ceux qui connoissoient les maux de l'Eglise. Les Prélats ayant été témoins de l'opposition qu'avoit la Cour de Rome pour la réforme, ne pouvoient se résoudre à se rendre au lieu qui avoit été marqué pour un nouveau Concile. Dès qu'il eut été assemblé à Pavie, le Pape le transféra à Sienné. A force d'intrigues Martin V vint à bout de le dissoudre, sans se mettre en peine du scandale qu'il causoit dans toute l'Eglise. On voyoit bien qu'il ne cherchoit qu'à éloigner la réformation. Voulant néanmoins sauver les apparences, & appaiser les murmures de tous les gens de bien, il indiqua un Concile à Bâle, qui ne devoit être célébré que sept ans après. Il mourut dans cet intervalle, & eut pour successeur Eugene IV. A peine le Concile de Bâle commençoit-il à se former, que le Pape Eugene se hâta de le dissoudre. Nous avons vu

Défauts de  
Martin V.

Moyens  
qu'emploie  
le Pape Eugene  
pour tra-  
verser le Con-  
cile de Bâle.

sur l'é  
avec quell  
écrivit. P  
pour remé  
Cour de K  
peut reten  
toutes les  
avoit rece  
bonnes int  
trances si  
Julien ne f  
sion. La cr  
pas devant  
que la Cou  
empêcher  
bien d'être  
Quand on  
ment il ne  
cile assem  
de honte d  
veiller à  
saint Pierr  
texte, & l  
Pape ne la  
dant trois  
à la réform  
remarquen  
Nonces,  
Bulle qui  
la Cour de  
& aux Pri  
élevoient  
Cour Ron  
peu des ju  
roit pour  
té de cert  
innocente  
ruption.

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 691*

avec quelle vigueur le Cardinal Julien lui écrivit. Plus ce Concile fit paroître de zèle pour remédier aux maux de l'Eglise, plus la Cour de Rome s'efforça de le traverser. On ne peut retenir son indignation, quand on voit toutes les ruses auxquelles le Pape Eugene avoit recours, pour faire échouer toutes les bonnes intentions de ce Concile. Les remontrances si sages & si généreuses du Cardinal Julien ne firent pas sur lui la moindre impression. La crainte de se déshonorer ne le toucha pas davantage; & tout l'Univers fut témoin, que la Cour de Rome n'avoit de zèle que pour empêcher la réforme. Son orgueil méritoit bien d'être puni par une telle prévarication. Quand on demandoit au Pape Eugene comment il ne rougissoit pas de troubler un Concile assemblé pour la réforme, il n'avoit pas de honte d'alléguer la nécessité où il étoit de veiller à la conservation du patrimoine de saint Pierre. On mit en poudre ce vain prétexte, & l'on en fit voir l'absurdité. Mais le Pape ne laissa pas de chicaner le Concile pendant trois ans, & de s'opposer opiniâtrément à la réforme de sa Cour. On ne sauroit trop remarquer l'ordre secret qu'il donna à ses Nonces, de porter par-tout avec eux une Bulle qui contint *une espèce de réformation* de la Cour de Rome, pour la montrer aux Rois & aux Princes, & fermer la bouche à ceux qui élevoient leurs voix contre les défordres de la Cour Romaine. Ce Pape se soucioit donc bien peu des jugemens de Dieu. Ce trait seul suffiroit pour faire connoître la profonde duplicité de cette Cour, qui auroit voulu paroître innocente, en demeurant plongée dans sa corruption. Cette opposition persévérante de la

Cour de Rome à une réforme si nécessaire, & que l'Eglise ne cessoit de demander par ses plaintes & ses gémissemens, ne méritoit-elle pas les plus terribles effets de la vengeance divine ? Ne pourroit-on pas dire que c'est pour punir un crime si énorme, que Dieu permit les grandes hérésies qui ravagerent l'Eglise peu de tems après ? Que les Chrétiens, dit le grand Bossuet, apprennent par cet exemple à redouter les justes jugemens de Dieu ; & qu'ils considèrent que toutes ces réformations impies que l'enfer enfanta dans le siècle suivant, peuvent bien être regardées comme des effets sensibles de la vengeance de Dieu, parce qu'on avoit négligé une réforme nécessaire.

Quand on lit avec attention l'histoire du Concile de Bâle, on ne peut revenir de son étonnement, en voyant les indignes moyens & les voies obliques que le Pape employoit pour détacher les Princes de ce Concile. Il fouloit aux pieds tout ce que la Religion a de plus sacré, pour parvenir à ses fins ; & quand sa politique fut à bout, il eut recours à un autre expédient, en témoignant du zèle pour la réunion des Grecs. Il eût été facile de travailler à cette œuvre importante, sans négliger celle de la réforme. Mais l'intention d'Eugene étoit de saisir cette occasion, pour avoir un prétexte plausible de dissoudre le Concile. Après la vingt-cinquième session, jusqu'à laquelle on regarde le Concile de Bâle comme véritablement œcuménique, le Pape Eugene ne garda plus aucune mesure. Il opposa au Concile de Bâle son Assemblée de Ferrare & de Florence, qui n'étoit composée, dit M. Bossuet, que d'environ soixante Evêques & soixante Abbés, *presque tous Italiens*. Il char-

*sur l'ét*  
 gea d'anath  
 Bâle. Ceux  
 déposer &  
 fussent alo  
 avoit d'un  
 ménique,  
 esprits, qu  
 barrallés lu  
 Enfin le Pa  
 ction de v  
 Bâle se sépa  
 que des pro  
 roit trop s'a  
 Cette nouv  
 deviendra  
 que nous au  
 la suite. De  
 fit des prog  
 épaisses tén  
 cement du  
 autres mall  
 leurs erreur  
 de l'Eglise.  
 réveiller de  
 les titres su  
 sion des bi  
 est importa  
 Concile de  
 séducteurs i  
 dans la gén

Après la  
 les brigues  
 tionnés d'e  
 yeux sur le  
 lui qui avo  
 bitieux vin

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 693*

gea d'anathêmes les Peres qui étoient restés à Bâle. Ceux-ci de leur côté entreprirent de le déposer & d'élire un autre Pape. Quoiqu'ils fussent alors en petit nombre, l'idée que l'on avoit d'un Concile qui avoit été d'abord œcuménique, faisoit une telle impression sur les esprits, que plusieurs Royaumes étoient embarrassés sur le parti qu'ils devoient prendre. Enfin le Pape Eugene eut la funeste satisfaction de voir insensiblement le Concile de Bâle se séparer, sans avoir pû faire autre chose que des projets de réformation. On ne sauroit trop s'arrêter à cet important événement. Cette nouvelle infidélité de la Cour de Rome deviendra la source & la punition de celles que nous aurons la douleur de remarquer dans la suite. Depuis le Concile de Bâle l'ignorance fit des progrès surprenans. Ce fut à l'abri des épaisses ténèbres qui regnoient au commencement du seizième siècle, que Luther & les autres malheureux réformateurs répandirent leurs erreurs, & mirent au pillage la doctrine de l'Eglise. Les Pasteurs furent forcés de se réveiller de leur assoupissement, & d'examiner les titres sur lesquels étoit appuyée la possession des biens qu'on vouloit leur enlever. Il est important de remarquer comment après le Concile de Bâle, tout prépara les voies aux séducteurs impies qui vinrent ravager l'Eglise dans la génération suivante.

XII.

Après la mort de Nicolas V, on vit éclater les brigues & les factions. Les mieux intentionnés d'entre les Cardinaux jetterent les yeux sur le célèbre Bessarion, comme sur celui qui avoit le plus de mérite. Mais les ambitieux vinrent à bout par leurs cabales, d'é-

XII.

Scandales  
que plusieurs  
Papes don-  
nent à l'Egli-  
se.

loigner un sujet qui ne pouvoit que faire honneur au saint Siège. S'il eût été élu, comme le souhaitoient tous les gens de bien, il auroit peut-être pris les vrais moyens de réunir les Grecs avec les Latins. C'est par un effet des jugemens terribles de Dieu sur l'Eglise Grecque, que cette élection qui paroissoit infailible n'eut pas lieu, & que le Cardinal d'Avignon fit changer d'avis à ses Collègues, par un discours plus artificieux que solide.

Callixte III qui fut élu, avoit témoigné désirer ardemment cette redoutable dignité, & avoit fait jouer tous les ressorts de la plus fine politique pour y être élevé. Il ne s'occupoit pendant son pontificat que de la guerre contre les Turcs, tandis que l'Eglise étoit accablée de maux, qui auroient dû être l'objet de ses sollicitudes. Il recueillit des sommes immenses, & fit construire des galeres, & en donna la conduite au Patriarche d'Aquilée qui fit quelques conquêtes. Mais ces foibles avantages temporels qui servoient d'amorce aux Chrétiens, furent achetés bien cher; car ils leur faisoient de plus en plus oublier les vrais avantages de la Religion, & les rendoient distraits à l'égard des châtimens effroyables que Dieu exerçoit sur eux. Sous le Pontificat de Callixte III, toute l'Italie fut ébranlée par d'horribles tremblemens de terre, qui renversoient les églises & les maisons; & plus de soixante mille personnes périrent en cette occasion. Un vent furieux enlevoit les hommes & les animaux, renversoit les murs, déracinoit les arbres. On voyoit encore en Italie plusieurs autres signes extraordinaires de la colère de Dieu, en même-tems que la guerre civile désoloit les villes & les Provinces.

Tant  
sur le peu  
de Callixte  
recommen  
daleuse,  
violences  
une place  
que Pie II  
des réjoui  
à la séditio  
tien paroi  
lâtres. Pie  
Bâle, lon  
changea d  
fut Pape,  
la vérité. I  
bles pour l  
na à cette  
On voit da  
gueil & de  
Paul II  
core davan  
les attentio  
mes monda  
me, il avoi  
le nom de  
que d'aille  
sentir comb  
& ridicule.  
ge, qu'il  
dans le Co  
après son  
portantes d  
lement app  
dinaux qu  
leur donne  
qu'il les r

Tant de malheurs ne firent impression ni sur le peuple ni sur le Clergé. Après la mort de Callixte III, on vit d'un côté les Cardinaux recommencer les brigues d'une manière scandaleuse, & de l'autre le peuple exercer des violences qui rendoient Rome semblable à une place de guerre qui est au pillage. Dès que Pie II fut élu, Rome changea de face : des réjouissances toutes profanes succéderent à la sédition, & la capitale du monde Chrétien paroïssoit peu différente des villes idolâtres. Pie II qui avoit défendu le Concile de Bâle, lorsqu'il n'étoit qu'Æneas Sylvius, changea de langage & de conduite quand il fut Pape, & fit voir combien il tenoit peu à la vérité. Il se donna des mouvemens incroyables pour la guerre contre les Turcs, & borna à cette affaire tous ses soins & ses travaux. On voit dans toute sa conduite beaucoup d'orgueil & de vanité.

Paul II qui lui succéda, en fit paroître encore davantage. Il avoit pour sa figure toutes les attentions qu'on remarque dans les femmes mondaines. Sçachant qu'il étoit bel homme, il avoit la sorte vanité de vouloir prendre le nom de Formose ; & les Cardinaux, quoique d'ailleurs fort peu scrupuleux, lui firent sentir combien une pareille idée étoit puérile & ridicule. A peine fut-il monté sur le S. Siège, qu'il viola le serment qu'il avoit fait dans le Conclave, & qu'il avoit renouvelé après son élection, de suivre les règles importantes qui y avoient été établies & généralement approuvées. Il gagna l'amitié des Cardinaux qu'il avoit aliénés par son parjure, en leur donnant de petits ornemens. Il falloit qu'il les regardât comme des enfans, pour

avoir espéré de les gagner par de semblables bagatelles & des privilèges aussi frivoles.

Sixte IV dont on attendoit de grandes choses, & qui paroissoit devoir être utile à l'Eglise, parce qu'il étoit savant & avoit toujours mené une vie régulière, trompa l'attente de tous les gens de bien par la foiblesse & la bizarrerie de son gouvernement. Il parut insensible à tous les désordres dont l'Eglise étoit inondée, & ne s'occupa comme ses prédécesseurs que de la guerre contre les Turcs. Il mit en branle pour cette entreprise tout le monde Chrétien; envoya par-tout lever de l'argent; accorda beaucoup de privilèges & d'indulgences. Les personnes sensées lui représentèrent l'inutilité de tous ces mouvemens, mais ce fut sans aucun fruit. Ce Pape se déshonora par la confiance aveugle qu'il eut en ses neveux, qui furent l'opprobre de l'Eglise. L'orgueil qui le portoit à se croire au-dessus de toutes les loix, méritoit bien d'être puni par cette humiliation. Ce fut sous son Pontificat que les Turcs prirent la ville d'Otrante, & firent trembler l'Italie. Ils mirent tout à feu & à sang dans la Calabre, & tuerent une multitude de Chrétiens. Dieu tempéra les effets de sa juste colère, & enleva Mahomet II, dans le tems qu'il se disposoit à aller lui-même fondre sur l'Italie, qui n'étoit point en état de résister à un ennemi si redoutable. Les Chrétiens, non-seulement ne furent point touchés d'une protection de Dieu si marquée, mais ils se livrèrent à de nouveaux excès. Les divisions intestines se renouvelèrent, & le Pape fut assez aveugle pour les favoriser, bien loin de travailler à les éteindre. On ouvrit enfin les yeux sur les malheurs qu'elles produisoient

&

*sur l'état*  
& l'on con  
d'y concou  
res venales  
vit occupée  
riches pour  
ficat, la Ce  
son insatia  
se hâtoient  
des dépenses  
Après la mo  
& les Rom  
son neveu  
peuple.

Innocent  
par les moy  
gent & d'int  
gouverner l  
d'avoir le no  
rougit point  
un homme  
débauchés.  
de la bienléa  
aveugle pou  
du Préaume  
faisant allus  
qui étoient  
Cardinaux  
sommés imm  
re contre les  
chir des enf  
femmes. No  
scandales, q  
fondées les  
voyoient l'E  
ribles excès.  
peuple Rom  
de meurtres.

*Tome VI*

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 697*

& l'on conclut la paix. Le Pape seul refusa d'y concourir. Les charges devinrent toutes venales à Rome, & par ce moyen on ne les vit occupées que par ceux qui étoient assez riches pour les acheter. Sous ce même Pontificat, la Cour de Rome donna des preuves de son insatiable avarice. Les parens du Pape se hâtoient de s'enrichir, & Sixte IV faisoit des dépenses énormes en superbes édifices. Après sa mort on le chargea de malédictions, & les Romains pillèrent tous les biens de son neveu qui s'étoit engraisé du sang du peuple.

Innocent VIII fut élevé sur le saint Siège par les moyens les plus iniques. A force d'argent & d'intrigues, la faction qui comptoit gouverner sous son Pontificat, vint à bout d'avoir le nombre de voix nécessaire. On ne rougit point de donner pour chef à l'Eglise, un homme qui s'étoit rendu fameux par ses débauches. Il foula aux pieds toutes les loix de la bienféance & de la pudeur. Il fut assez aveugle pour prendre pour devise ces paroles du Pleaume, *J'ai marché dans mon innocence*, faisant allusion au nom qu'il avoit choisi, & qui étoient sa condamnation & celle des Cardinaux qui l'avoient élu. Il amassa des sommes immenses, sous prétexte de la guerre contre les Turcs, & s'en servit pour enrichir des enfans qu'il avoit eus de différentes femmes. Nous ne rappelons ces déplorables scandales, que pour montrer combien étoient fondées les plaintes des gens de bien, qui voyoient l'Eglise deshonorée par de si horribles excès. Dès qu'Innocent fut mort, le peuple Romain le maudit, & remplit la ville de meurtres & de carnage; & les Magistrats

ne purent réprimer les violences de cette populace en fureur.

Alexandre VI qui succéda à Innocent VIII, parut mettre le comble aux maux dont les vrais Chrétiens gémissent. Il paroît incompréhensible qu'après un discours aussi fort & aussi touchant que celui qui fut fait avant son élection, les Cardinaux aient choisi Alexandre VI le plus indigne sujet qui fût peut-être dans l'Eglise. Nous avons abrégé le plus qu'il nous a été possible l'histoire de son Pontificat, pour ne point arrêter trop long-tems le Lecteur sur une vie où l'on ne voit que des infamies & des crimes, qui deshonnorent autant l'humanité que le Christianisme. Nous aurions voulu pouvoir y mettre un voile : mais la fidélité de l'histoire ne nous permettoit pas de les supprimer entièrement. Dieu pouvoit-il punir d'une manière plus terrible l'éloignement que la Cour de Rome avoit toujours montré pour la réformation, qu'en manifestant ainsi sa corruption à tout l'univers, & en abandonnant les Papes à de pareils excès ? C'est aux affreux désordres qui scandalisèrent toute l'Eglise sous le Pontificat d'Alexandre VI, que vint aboutir cette longue suite de prévarications dont la Cour de Rome s'étoit rendue coupable. Les libertins & les impies peuvent en prendre occasion d'insulter à l'Eglise : mais les Fidèles se consolent à la vûe de ces grands malheurs, en considérant qu'ils ont été prédits par les Prophètes, en sorte que ce qui sert à aveugler les ennemis de la Religion, devient une source de lumières pour ceux qui comparent les anciennes prédictions avec les maux que l'histoire de l'Eglise leur met devant les yeux.

L'Emp  
armée à  
fanglante  
Il travert  
& soutint  
déposé. C  
passa à Li  
deux Evê  
rens. Ces  
dignes, &  
qui réduis  
freux pen  
tôt les de  
sante arm  
barbare. H  
rent massac  
ribles excès  
sur le schi  
maux, &  
cile de Pi  
La Bohé  
& quand o  
causerent  
Ces seditie  
clef, & qu  
ques qui vi  
voient cont  
gnoient de  
soient des  
mal qu'à le  
me bien dév  
torité de l'E  
l'impieité qu  
paroient les  
teurs, qui d  
Jean Hus &  
Qui se fero

L'Empereur Robert III exposa une grande armée à périr en Italie, & perdit une bataille sanglante, sans avoir pû se faire couronner. Il traversa autant qu'il put le Concile de Pise, & soutint Grégoire XII, après qu'il eut été déposé. On est effrayé, quand on lit ce qui se passa à Liege sous son regne. Cette ville avoit deux Evêques confirmés par deux Papes différens. Ces deux Prélats étoient également indignes, & avoient chacun leurs partisans: ce qui réduisit cette pauvre église à un état affreux pendant plus de deux ans. On vit bientôt les deux partis former chacun une puissante armée, & s'égorger avec une fureur barbare. Près de quarante mille hommes furent massacrés dans un seul combat. De si horribles excès ouvrirent les yeux aux Allemands sur le schisme qui produisoit de si grands maux, & les porterent à favoriser le Concile de Pise, assemblé pour y mettre fin.

XIII:  
Maux en Al-  
lemagne.

La Bohême fut ravagée par les infidèles; & quand on les eut chassés, les Hussites y causerent encore de plus grands désordres. Ces séditieux qui venoient à la suite de Viclef, & qui étoient les précurseurs des hérétiques qui vinrent dans le siècle suivant, s'élevoient contre plusieurs abus: mais ils enseignoient de pernicieuses erreurs, & proposoient des remèdes plus propres à irriter le mal qu'à le guérir. Ils n'avoient pas de système bien développé: mais en attaquant l'autorité de l'Eglise, ils ouvrirent une porte à l'impiété qui devoit éclater après eux, & préparoient les voies à ces prétendus réformateurs, qui devoient perfectionner le plan que Jean Hus & Jérôme de Prague avoient formé. Qui se seroit attendu que ces hommes témé-

raires, qui paroissent si foibles dans le quinzième siècle, dûssent causer dans la génération suivante de si grands ravages; & qu'une si petite étincelle dût être la cause d'un feu qui embraseroit toute l'Eglise, & porteroit la désolation dans une grande partie de l'Europe? On les punit avec une extrême rigueur; mais on négligea de prendre les vrais moyens d'arrêter leurs progrès: aussi Dieu ne bénit point les efforts qu'on fit pour les réprimer. On alluma de plus en plus sa colère, en ne réformant pas les abus qui étoient le prétexte de leur schisme & de leur éloignement pour l'Eglise Catholique. Les Hussites donnerent bientôt des marques de l'esprit dont ils étoient animés. Il falloit être bien aveugle pour ne pas reconnoître qu'ils n'avoient qu'un zèle amer, entièrement contraire à celui que Jésus-Christ inspire à ses Disciples. Ils se révolterent contre l'autorité légitime, & prirent les armes pour se défendre. Quelle différence entre ces faux zélateurs, qui ne respirent que la fureur & la vengeance; & les vrais enfans de l'Eglise, qui conservent une parfaite soumission pour les Puissances, qui ne savent que prier & gémir, & qui n'opposent qu'une patience invincible aux persécutions les plus injustes !]

L'Empereur Sigismond, qui avoit d'excellentes qualités, & qui avoit rendu à l'Eglise de si grands services dans les Conciles de Constance & de Bâle, l'affligea d'un autre côté par son incontinence. L'Impératrice son épouse se livra aussi à des excès scandaleux, qui furent d'un dangereux exemple. L'Allemagne fut déchirée par des guerres civiles, & par celles des étrangers sous le regne de

sur l'é

Frédéric.  
en Hongrie.  
nuisoit be  
timens qu  
ne faisoie  
montraien  
endurcisse

Alfonse  
à l'Eglise  
lui avoit e  
cement de  
de la Sicil  
prier une  
se vengea  
mit à les i  
le schisme  
avoit été d  
ce. Ses en  
furent la s  
dres. Ses t  
ville de M  
Marseille l  
le fléau de  
adopté, &  
punir de la  
menée. A  
tout son re  
veaux trou  
& s'attach  
un meilleu  
Pape Euge  
blant de s  
envoya les  
il eut obte  
mêmes Pré  
prêter à to

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 701*

Frédéric. Les Turcs firent de grands ravages en Hongrie, & cet ébranlement de l'Empire nuisoit beaucoup à la Religion. Tous les châtimens que Dieu exerçoit sur les Chrétiens, ne faisoient sur eux aucune impression, & monstroient quelle étoit leur stupidité & leur endurcissement.

XIV.

Alfonse V Roi d'Arragon nuisit autant à l'Eglise d'Espagne que son pere Ferdinand lui avoit été utile. Il voulut dès le commencement de son regne disposer des bénéfices de la Sicile & de la Sardaigne, & s'approprier une partie des biens ecclésiastiques. Il se vengea des obstacles que le Pape Martin V mit à ses injustes prétentions, en perpétuant le schisme & en s'attachant à Benoît XIII, qui avoit été déposé dans le Concile de Constance. Ses entreprises sur le Royaume de Naples furent la source d'une longue suite de désordres. Ses troupes pillèrent & ravagèrent la ville de Naples; elles commirent aussi à Marseille les plus horribles excès. Alfonse fut le fléau de Jeanne Reine de Naples, qui l'avoit adopté, & Dieu se servit de ce Prince pour la punir de la vie déréglée qu'elle avoit toujours menée. Alfonse ne cessa de remuer pendant tout son regne, & d'exciter sans cesse de nouveaux troubles. Il ne tenoit à rien de fixe, & s'attachoit à celui des Papes qui lui faisoit un meilleur parti. Quand il voulut obtenir du Pape Eugene de grands avantages, il fit semblant de s'attacher au Concile de Bâle & y envoya les Prélats de son Royaume. Quand il eut obtenu ce qu'il desiroit, il rappella les mêmes Prélats, qui eurent la foiblesse de se prêter à tous les caprices de ce Roi inquiet &

XIV.  
Maux en Es-  
pagne.

ambitieux. Dans toutes les occasions il marqua à Calixte III sa haine & son ressentiment. Il dispoſoit des bénéfices des Royaumes de Naples & de Sicile en faveur des ſujets les plus indignes, dont il tiroit de l'argent.

Ferdinand ſon fils naturel, que les Papes Eugene & Nicolas avoient légitimé, ſe ſoutint contre Callixte, qui lui ordonna ſous peine d'excommunication de renoncer à la couronne de Naples. Il fut preſque toujours en guerre avec les Papes pour des intérêts temporels. On ſent combien il eſt naturel de mettre ces funeſtes diviſions dans la liſte des maux de l'Egliſe. Ferdinand qui affectoit de paroître fort ſage & grand politique, ſe rendit très-odieux par ſes monopoles & par ſes cruautés. Il fit périr un grand nombre de Prélats & de Seigneurs par le poiſon & par le fer. Il avoit une avarice inſatiable qui le portoit à ſ'emparer des richèſſes des égliſes & des biens de ſes ſujets. Il joignoit à tous ces vices l'impureté, qui le rendit la honte de la Religion & même de l'humanité. Son fils Alphonſe qui lui ſuccéda, l'imita dans tous ſes dérèglemens. Lorſqu'il vit les progrès de Charles VIII, dont Dieu ſe ſervoit pour le punir, il ſe retira dans un monaſtère, & l'on vit enfin ceſſer les ſcandales & les déſordres dont ce Royaume avoit été rempli depuis ſi longtems.

La Caſtille fut agitée ſous le regne de Jean II de pluſieurs guerres civiles, qui nuirent beaucoup à la Religion. Alvar de Lune à qui ce Prince avoit donné toute ſa confiance, en fit un abus énorme. Dieu exerça ſur lui dès cette vie ſes jugemens, & il fut puni d'une manière proportionnée aux crimes dont il s'é-

*ſur l'état*  
 toit rendu  
 répudia ſon  
 avoit conq  
 Ce qu'il y a  
 ment le P  
 pas contre  
 l'Archevêq  
 du conſente  
 ſouloit au  
 & que les p  
 impunément  
 ne fut qu'u  
 de conſpira  
 dépoſé par  
 deſquels é  
 lède, & c  
 me & l'Eg  
 Ce fut  
 l'on établi  
 de l'Inquiſ  
 leurs tous  
 ſiterent de  
 Chrétiens  
 attaquer l'  
 cie, où ils  
 Chrétiens  
 ſur les infi  
 les perſuad  
 faire bapt  
 n'étoient c  
 pour l'Egl  
 On deſhor  
 pour l'éta  
 moyens de  
 étendre ſa  
 força de ſe  
 Religion

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 703*

roit rendu coupable. Henri IV fils de Jean répudia son épouse, uniquement parce qu'il avoit conçu pour elle une injuste aversion. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que non-seulement le Pape & les Evêques ne s'éleverent pas contre un si grand scandale, mais que l'Archevêque de Tolède approuva ce divorce du consentement du Pape. C'est ainsi que l'on fouloit aux pieds toutes les loix de l'Eglise, & que les plus grands crimes se commettoient impunément. Le reste du regne de ce Prince ne fut qu'une suite continuelle de troubles, de conspirations & de guerres civiles. Il fut déposé par les Seigneurs révoltés, à la tête desquels étoit ce même Archevêque de Tolède, & cet événement mit en feu le Royaume & l'Eglise de Castille.

Ce fut vers la fin du quinziesme siècle que l'on établit en Espagne le redoutable tribunal de l'Inquisition. Nous en avons marqué ailleurs tous les inconvéniens. Les Maures profiterent des divisions qui étoient entre les Chrétiens d'Espagne & ceux de Portugal, pour attaquer l'Andalousie & le Royaume de Murcie, où ils firent d'horribles ravages. Mais les Chrétiens eurent ensuite de grands avantages sur les infidèles. Au lieu de les instruire & de les persuader, on voulut les contraindre à se faire baptiser. Ces conversions forcées, qui n'étoient qu'un ouvrage de violence, furent pour l'Eglise un nouveau sujet d'affliction. On deshonna le Christianisme, en employant pour l'établir parmi les Maures les mêmes moyens dont Mahomet avoit fait usage pour étendre sa Religion. Tous ces peuples qu'on força de se faire Chrétiens, renoncèrent à la Religion de Jesus-Christ avec d'autant plus

*Tom. VI.*

704 Art. XVI. *Réflexions*

d'ardeur, qu'ils ne l'avoient embrassée que malgré eux. Un Evêque s'attacha au judaïsme, & scandalisa les Chrétiens par la honteuse apostasie. On ne fit pas l'usage qu'on auroit dû faire de la découverte du nouveau monde. On eut plus d'avidité pour enlever l'or & les pierreries de ces peuples, que de zèle pour procurer le salut de leurs amis.

X V.

XV.  
Jugemens de  
Dieu sur l'E-  
glise Grec-  
que.

*Merxerai.*

L'Eglise Grecque demeueroit toujours infidèle, malgré tous les châtimens par lesquels Dieu ne cessoit de l'instruire. En considérant la chaîne de ses prévarications, on ne peut s'empêcher de se rappeler le vingt-troisième chapitre d'Ezéchiel, où le Prophète fait une si vive peinture d'Oolla & d'Ooliba. L'une étoit la figure de Samarie, & l'autre de Jérusalem. L'on fait qu'un Pape a comparé l'Eglise Grecque au Royaume d'Israël, & l'Eglise Latine à celui de Juda. L'Empire Grec étoit, selon la pensée d'un célèbre Historien, comme un grand arbre, dont les branches avoient été coupées de siècle en siècle, & dont il ne restoit plus que le tronc dans la ville de Constantinople. Dès le commencement du quinzième siècle il étoit visiblement menacé d'être coupé jusqu'à la racine; mais Dieu dans sa miséricorde lui accorda cinquante ans de délai, comme il en avoit accordé quarante aux Chananéens du tems de Moïse & de Josué. Dieu accorda ce repit à l'Eglise Grecque, en suscitant le fameux Tamerlan, qui arrêta les progrès de Bajazet. Les Grecs n'en profitèrent point, non plus que des avertissemens que leur donna le Pape Nicolas V, dont Dieu se servit pour leur intimider le dernier arrêt de sa colère. Ils demeu-

*sur l'*  
rèrent ar-  
fueur. I  
s'étoient  
stantinop  
revêtir d  
Oolla, e  
La réu  
Lyon da  
se fit au  
me, sur  
beaucoup  
gloire de  
aient été  
nombre d  
qui est p  
Christ :  
*mes disci*  
*aures.* I  
zantine,  
point suf  
glise Gr  
trent que  
tisme la  
ces excès  
voit dan  
l'accomp  
rémie,  
ment fu  
avoient  
cile de  
comble  
tôt la br  
ple end  
Nous a  
péra néa  
& comm  
mer, à

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 705*

erent attachés au schisme avec une espèce de  
fureur. Dès le siècle précédent leurs forces  
s'étoient partagées entre Trébisonde & Con-  
stantinople. Mahomet II, que le Seigneur  
revêtit de sa puissance pour punir la rébelle  
Oolla, engloutit l'un & l'autre Empire.

La réunion qui s'étoit faite au Concile de  
Lyon dans le treizième siècle, & celle qui  
se fit au Concile de Florence dans le quinzies-  
me, furent peu sincères. La politique y eut  
beaucoup de part, & il s'en faut bien que la  
gloire de Dieu & l'intérêt de la Religion en  
aient été le principal motif. Un très-petit  
nombre de Grecs furent touchés de ce précepte  
qui est par excellence le précepte de Jésus-  
Christ : *Tout le monde connoitra que vous êtes  
mes disciples, si vous vous aimez les uns les  
autres.* Le dernier Ecrivain de l'Histoire Bi-  
zantine, dont on ignore le nom, & qui n'est  
point suspect, puisqu'il étoit attaché à l'E-  
glise Grecque, rapporte des traits qui mon-  
trent que la plupart portoient jusqu'au fana-  
tisme la passion pour le schisme. Il condamne  
ces excès; & ce qui est fort remarquable, il  
voit dans les malheurs dont il fait l'histoire,  
l'accomplissement de plusieurs endroits de Jéré-  
mie, qu'il rapporte. On se rappelle com-  
ment furent reçus à Constantinople ceux qui  
avoient signé le Décret d'union fait au Con-  
cile de Florence. Les Grecs mirent par-là le  
comble à leurs iniquités, & Dieu lâcha aussitôt  
la bride aux Turcs, & fit éclater sur ce peu-  
ple endurci ses plus terribles vengeances.  
Nous avons vû avec quelle bonté Dieu tem-  
péra néanmoins les justes effets de sa colère,  
& comment il fit trouver grace devant Maho-  
met, à ceux d'entre les Grecs qui s'étoient

déclarés contre le schisme, & qui avoient donné des preuves de leur amour pour l'Unité. A l'égard du gros de la nation, il se fixa dans le schisme avec une invincible obstination qui tient du prodige. La punition de tous les Orientaux schismatiques fut aussi éclatante que l'avoit été leur iniquité. Tout l'Univers en fut témoin. Ils devinrent captifs dans leur propre pays, comme les dix Tribus l'avoient été dans la terre étrangère où les Assyriens les avoient transportées.

## XVI.

XVI.  
Biens de  
l'Eglise.

Au milieu des maux dont nous venons de faire une si triste peinture, Dieu avoit les yeux ouverts sur son Eglise. Il ne cessoit de la protéger & de lui procurer divers secours. Il temperoit les plus terribles effets de sa colère, par des marques inespérées d'une bonté toujours attentive sur son peuple. On voyoit de tems en tems sortir du sein même des ténèbres, une lumière qui remplissoit les vrais enfans de l'Eglise de joie & de consolation.

XVII.  
Conciles généraux où l'on condanna les abus, & où l'on fait effort pour les abolir.

L'Université de Paris, qui avoit donné tant de preuves de son zèle dans le quatorzième siècle, continua dans le quinzième de rendre à l'Eglise tous les services qui furent en son pouvoir. Elle engagea le Clergé de France à prendre des mesures efficaces pour faire cesser le schisme, en déférant cette grande affaire au souverain Tribunal d'un Concile œcuménique. Les Cardinaux mêmes firent un acte d'appel, pour se mettre à l'abri des censures que les Papes prononçoient. Les Conciles de Pise, de Constance & de Bâle, remedièrent à de grands maux. Quelle consolation pour cette Epouse affligée, d'avoir eu trois Conciles généraux dans le cours d'un même siècle!

sur l'

Elle él  
stes Aff  
animés  
& ses g  
trême  
On y fit  
des inie  
pables.  
avoit u  
son che  
la point  
donner  
courber  
varicati

L'Egl  
faire ce  
bles rav  
avoit g  
Chrétiens  
feu étoit  
stacles à  
s'empêc  
ainsi ve  
avoir ré  
L'obstin  
dinaux  
intérêts  
faire cr  
Mais l'  
veille su  
meil. Il  
tous les  
rétablif  
remarq  
bien Di  
& l'Egl  
promett

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 707*

Elle éleva librement sa voix dans ces augustes Assemblées, & les Evêques & les Docteurs animés de son esprit exprimèrent ses plaintes & ses gémissemens. On s'éleva avec une extrême force contre les abus & les désordres. On y fit une confession publique & solennelle des iniquités dont les Chrétiens étoient coupables. On déclara plusieurs fois que l'Eglise avoit un pressant besoin d'être réformée dans son chef & dans ses membres. On ne dissimula point les maux, & l'on fut bien éloigné de donner aux ténèbres le nom de lumière, & de courber la règle, plutôt que d'avouer les prévarications.

L'Eglise eut encore assez de force pour faire cesser un schisme qui causoit de si horribles ravages, & pour éteindre un feu qui avoit gagné dans toutes les parties du monde Chrétien. Quand on considère combien ce feu étoit allumé, & combien il y avoit d'obstacles à surmonter pour l'arrêter, on ne peut s'empêcher d'admirer la bonté de Dieu, d'être ainsi venu au secours de son Eglise, & d'y avoir rétabli la paix qui paroissoit si éloignée. L'obstination des Papes, la jalousie des Cardinaux des différentes obédiences, les divers intérêts des Couronnes, tout contribuoit à faire craindre que le schisme ne fût éternel. Mais l'Eglise a des promesses, & celui qui veille sur Israël, se réveilla enfin de son sommeil. Il consola son Epouse affligée, & brisa tous les obstacles que le démon opposoit au rétablissement de l'union. On ne sauroit trop remarquer dans ce grand événement, combien Dieu traita différemment l'Eglise Latine & l'Eglise Grecque. Celle-ci n'avoit point de promesses, & elle fut abandonnée à l'esprit

XVIII.

Fin du schisme d'Occident.

Effets sensibles de la protection de Dieu sur son Eglise.

708 Art. XVI. *Réflexions*

de division dont elle étoit depuis si long-tems animée. Elle consumma son schisme dans le tems même que l'on faisoit les plus grands efforts pour le faire cesser. Le schisme d'Occident au contraire fut entièrement éteint, & l'on vit le calme renaître dans le tems même de la plus terrible agitation. Les Grecs regardoient le schisme comme un état naturel, & n'étoient effrayés que quand on vouloit les y faire renoncer. Les Latins au contraire, qui connoissoient mieux le précieux dogme de l'Unité de l'Eglise, n'envisageoient qu'avec douleur le malheureux schisme dont ils étoient témoins, & regardoient l'état où ils voyoient l'Eglise, comme un état violent dont on devoit travailler à sortir sans délai. On pouvoit craindre que les Royaumes qui reconnoissoient un Pape, ne s'y attachassent d'une manière fixe, sans se mettre en peine du parti que d'autres Souverains prenoient en obéissant à un autre Pape. Mais il ne vint à l'esprit de personne que cet état pût être compatible avec la Constitution essentielle de l'Eglise : on étoit pleinement convaincu que le saint Siège étoit le centre de l'Unité Catholique, & que l'Eglise ne pouvoit avoir qu'un seul chef.

XIX. On établit solidement dans le Concile de Constance les principes fondamentaux de la Hiérarchie, en décidant clairement la supériorité des Conciles généraux sur les Papes, & les articles capitaux que nous appellons les Libertés de l'Eglise Gallicane. Ils avoient été autrefois unanimement enseignés dans toute l'Eglise : ils appartiennent au sacré Dépôt ; & ils n'ont eu cette dénomination particulière de Libertés de l'Eglise Gallicane, que parce

Articles importants décidés dans le Concile de Constance.

Biens en France.

sur l'Eglise que l'Eglise moignag dans la été igno joindre à dans le la célèbre tant de f licane Cour de on soutin avec que firent les

Charles de la pr la Pucell re avoit choses qu à réveille ment, & continuel sa justice s'ericorde listé ses su par sa co de Pere d remédier rer la Rel

Jérôme avec for & invita leur cons à hâter p l'Eglise. tion la pl tourmens

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 709*

que l'Eglise de France a toujours rendu un témoignage éclatant à ces vérités : au lieu que dans la plupart des autres Eglises, elles ont été ignorées ou combattues. Nous pouvons joindre à ce grand avantage que reçut l'Eglise dans le quinzième siècle, l'établissement de la célèbre Pragmatique, qui fut appelée avec tant de fondement le rempart de l'Eglise Gallicane contre les entreprises injustes de la Cour de Rome. Nous avons vû avec quel zèle on soutint en France ce sage réglemment, & avec quelle force on s'opposa à tout ce que firent les Papes pour le renverser.

Charles VII reçut des marques singulières de la protection de Dieu par le ministère de la Pucelle d'Orléans. Cette fille extraordinaire avoit beaucoup de piété; & les grandes choses que Dieu lui fit faire, étoient propres à réveiller les Chrétiens de leur assoupissement, & à les convaincre de son attention continuelle sur son peuple, qu'il châtie dans sa justice, & qu'il soulage ensuite dans sa miséricorde. Charles VIII, après avoir scandalisé ses sujets par son incontinence, les édifia par sa conversion. Louis XII mérita le titre de Pere du peuple, & employa son autorité à remédier aux maux de l'Eglise & à faire honorer la Religion.

XVII.

Jérôme Savonarolle, Dominicain, s'éleva avec force contre les désordres du Clergé, & invita ceux qui en gémissent à chercher leur consolation dans les saintes Ecritures, & à hâter par leurs prières le renouvellement de l'Eglise. Il soutint avec courage la persécution la plus violente, souffrit les plus cruels tourmens, & une mort d'autant plus ignomi-

XX.

Biens en Italie.

Plusieurs

Saints d'un mérite distingué dans les différentes portions de l'Eglise.

710 Arr. XVI. *Réflexions*

nieuse, que c'étoit un Pape & des Evêques qui l'en avoient jugé digne.

Les Florentins connoissoient le prix d'un bon Pasteur. Ils firent au Pape Eugene les plus vives instances pour l'engager à leur en procurer un, qui fût également recommandable par sa science & par sa vertu, & choisi d'entre leurs citoyens, afin qu'il connût mieux les besoins de son troupeau. Les peuples obtiendroient de Dieu de bons Pasteurs, s'ils lui en demandoient avec autant d'ardeur qu'un si grand bien mérite d'être demandé, & s'ils avoient un désir sincère d'être conduits dans de bons pâturages. Les Florentins eurent pour Evêque S. Antonin, qui fit d'inutiles efforts pour éviter une dignité, qu'il méritoit d'autant plus qu'il s'en croyoit plus indigne. Sa vie épiscopale fut un modèle pour tous les premiers Pasteurs, & Dieu fit revivre en lui la conduite des Evêques des plus beaux siècles de l'Eglise.

Le même siècle nous a présenté un autre Pasteur accompli en la personne de saint Laurent Justinien. Il fut formé à la piété dès son enfance, & fit dans sa jeunesse des progrès surprenans dans la vertu. Elevé malgré lui à la dignité de Patriarche de Venise, il montra par toute sa conduite, que Dieu ne l'avoit placé dans un lieu si éminent, que pour donner un modèle aux Pasteurs de son Eglise. Il eut un zèle merveilleux pour la réforme de son Clergé. Il s'attira le respect & la vénération de tout le monde par la sublimité de sa vertu, & non par un vain éclat extérieur, que des Pasteurs aveugles ne substituent que trop souvent à la gloire réelle qu'un véritable mérite leur procureroit. L'amour qu'il avoit

*sur l*  
pour les  
le porta  
roissoie  
connoiss  
Evêque  
à sa dig  
quable :  
nourrir  
bout par  
mer le lu  
sexe. Le  
fortes de  
de Pasteu  
des effets  
manque  
Dieu c  
n'étoit p  
les plus  
plus mal  
Beaux m  
lement p  
personne  
gne. Ce  
éducation  
mérite. P  
l'innocenc  
infatigabl  
de admire  
posé pour  
faits. Il a  
Dieu ceu  
tions fav  
les foible  
Dieu, &  
Quoiqu'à  
chasteté n  
même à l

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 71*

pour les pauvres, lui fit aimer la pauvreté, & le porta à se refuser les choses mêmes qui paroissent les plus nécessaires. Ceux qui ne connoissoient pas l'étendue des devoirs d'un Evêque, l'exhortant à accorder quelque chose à sa dignité, il leur dit cette parole si remarquable : Qu'il avoit une famille nombreuse à nourrir en la personne des pauvres. Il vint à bout par de sévères ordonnances, de réprimer le luxe & l'immodestie des personnes du sexe. Les Pasteurs qui sont insensibles à ces sortes de scandales, ne méritent pas le nom de Pasteurs ; & ils répondront devant Dieu des effets funestes qu'un mal si contagieux ne manque pas de produire.

Dieu qui avoit voulu montrer que son bras n'étoit pas raccourci, & qu'il pouvoit opérer les plus grandes merveilles dans les tems les plus malheureux ; après avoir donné de si beaux modèles au Clergé, en donna un également parfait aux Grands du monde en la personne de saint Casimir fils du Roi de Pologne. Ce jeune Prince profita de l'excellente éducation que lui donna un maître d'un rare mérite. Pour conserver le précieux trésor de l'innocence, il mortifia sa chair, & veilla infatigablement sur lui-même. Tout le monde admiroit sa vertu, & il pouvoit être proposé pour modèle aux Chrétiens les plus parfaits. Il avoit un saint zèle pour gagner à Dieu ceux en qui il voyoit quelques dispositions favorables pour le bien. Il protégeoit les foibles, honoroit les vrais serviteurs de Dieu, & se faisoit redouter des méchans. Quoiqu'à la fleur de son âge, il préféra la chasteté non-seulement à la Couronne, mais même à la vie.

S. Bernardin de Sienne réforma un grand nombre de monastères de l'Ordre de saint François. Il fit beaucoup de fruit par ses prédications, & servit les pestiférés avec une grande charité. Il refusa plusieurs Evêchés, & voulut toujours vivre dans la simplicité de sa profession. Dieu releva sa vertu par l'éclat des miracles qu'il opéra sur son tombeau. S. Vincent Ferrier fit en Espagne autant de bien, que S. Bernardin-en faisoit en Italie. Il travailla de tout son pouvoir à éteindre le schisme qui déchiroit l'Eglise. Il parcourut toute l'Europe, laissa par-tout des marques de son zèle apostolique, & contribua à la conversion d'un grand nombre de Juifs en Espagne.

S. François de Paulé est un de ces hommes extraordinaires, que Dieu met de tems en tems en spectacle dans son Eglise, pour réveiller les Chrétiens, & les porter à la pénitence. Dès sa jeunesse il étonna tous ceux qui entendirent parler de la vie angelique qu'il menoit. Ses incroyables austérités furent l'admiration de la France & de l'Italie. Ayant levé l'étendart de la pénitence, plusieurs se mirent sous sa conduite, & travaillèrent à appaiser la colère de Dieu justement irrité contre son peuple. Il ne souffrit point pendant sa vie qu'on lui ôtât la gloire de la pauvreté, & il refusa constamment tous les biens temporels qu'on voulut lui donner. Il ne consentit jamais à être élevé aux saints Ordres, & joignit toujours aux plus affreuses austérités la charité & l'humilité, qu'il recommanda particulièrement à ses disciples. Dieu qui avoit voulu frapper les hommes par la rigueur de sa pénitence, les frappa aussi par la

sur l'é  
voix écla  
son tomb

La bien  
compli p  
que saint  
Bologne  
bienheure  
monastère

Le pré  
composé  
même da  
fruits. Le  
Cambrai  
Clémang  
glise de  
éclatante  
Religion  
abus & le  
le schism  
vrages tr  
consolati  
drine. N  
Ecrits de  
Kempis,  
rence, d'  
avons rap  
Auteurs  
avec que  
contre le  
plus rema  
des grand  
dans le co  
dre & de  
pour en r  
désordres  
de Rome

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 713*  
voix éclatante des miracles qu'il opéra sur son tombeau.

La bienheureuse Maillé fut un modèle accompli pour les femmes mariées, de même que sainte Françoise. Sainte Catherine de Bologne édifia l'Ordre de sainte Claire, & la bienheureuse Colette en réforma plusieurs monastères.

Le précieux Livre de l'Imitation qui fut composé dans le quinzième siècle, a produit, même dans les siècles suivans, de très-grands fruits. Le Cardinal Pierre d'Ailli Evêque de Cambrai, le célèbre Jean Gerson, Nicolas Clémangis furent de grandes lumières de l'Eglise de France, & donnerent des preuves éclatantes de leur zèle pour les intérêts de la Religion. Ils s'éleverent hautement contre les abus & les désordres, travaillèrent à éteindre le schisme, & laisserent à l'Eglise des Ouvrages très-précieux, qui feront toujours la consolation de ceux qui aiment la bonne doctrine. Nous pouvons dire la même chose des Ecrits de Denis le Chartreux, de Thomas à Kempis, des Cardinaux de Cusa, de Florence, d'Arles, & du célèbre Panorme. Nous avons rapporté des passages importans de ces Auteurs & de plusieurs autres, qui prouvent avec quelle liberté on pouvoit alors s'élever contre les scandales & les abus. Rien n'est plus remarquable que la réunion & le concert des grands hommes & des Saints qui ont vécu dans le cours du quinzième siècle, pour peindre & déplorer les malheurs de l'Eglise, & pour en montrer la source & l'origine dans les désordres du Clergé, & sur-tout de la Cour de Rome.

XXI.  
Théologiens  
célèbres.

Ouvrages  
utiles à l'E-  
glise.

XXII.  
Zèle contre  
toutes les er-  
reurs.

Toutes les erreurs qui s'éleverent, furent combattues avec zèle par les Pasteurs & les Théologiens. L'ancienne doctrine repoussa la nouveauté qui vouloit s'introduire dans l'Eglise. On n'entra point en composition avec elle, & on ne cessa de la poursuivre, que quand on fut venu à bout de la chasser de l'héritage du Seigneur, qui appartient à la vérité. On réprima l'orgueil & l'ambition des Religieux mandians, qui vouloient entreprendre sur les droits des Pasteurs, & l'on condamna des propositions folles & téméraires avancées par des Auteurs ignorans. On maintint dans les Conciles de Constance & de Bâle les droits du second Ordre, malgré les efforts de ceux qui vouloient y donner atteinte. Les Prêtres y eurent voix définitive; parce que l'on savoit qu'ils avoient toujours été considérés comme associés aux Evêques dans la fonction de gouverner les fidèles, & comme le Conseil & le Sénat de l'Eglise. On veilloit à la conservation du sacré dépôt, & on élevoit la voix contre quiconque y donnoit la moindre atteinte.

XXIII.  
Conciles  
Provinciaux  
pour empê-  
cher la ruine  
entière de la  
discipline.

On tint plusieurs Conciles Provinciaux en Allemagne, en France & en Espagne, pour recueillir les débris de l'ancienne discipline. On ordonna que l'on tint des Synodes Provinciaux & Diocésains, comme il est prescrit par les anciens Canons. On renouvela les anciennes ordonnances des Conciles touchant la modestie & la régularité du Clergé. On recommanda fortement aux Chanoines & à tous les Clercs, de célébrer l'Office divin aux heures marquées, sans précipitation, & avec la dignité propre à inspirer de la piété aux

sur l'  
fidèles ;  
larité. O  
an sacer  
si saint,  
que par l  
de sa van  
mer les R  
damna sé  
réclama e  
discipline

Le céle  
nom de G  
cile de Fl  
en faveur  
met II, &  
ge de Con  
tholique  
rut touch  
avoir vou  
teroit peu  
vaste Emp  
nadius tra  
voulurent  
vertu &  
Eglise de  
Grecs sch  
verent du  
prise de C  
dent, où  
la langue  
que Pluta  
tribuerent  
sciences.  
marquée,  
courut av  
dans les sc

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 715*  
fidèles ; & d'être en tout un modèle de régularité. On prescrivit aux Evêques de n'élever au sacerdoce que des sujets dignes d'un état si saint , de ne se distinguer de leurs inférieurs que par leur modestie , de consulter toujours de savans Théologiens. On travailla à réformer les Religieux & les Religieuses. On condamna sévèrement les principaux abus , & on réclama en faveur des règles & de l'ancienne discipline.

### XIX.

Le célèbre George Scolarius , qui prit le nom de Gennadius , qui avoit assisté au Concile de Florence & s'étoit déclaré hautement en faveur de l'union , fut honoré par Mahomet II , & installé solennellement sur le Siège de Constantinople. Il expliqua la Foi Catholique à ce formidable Sultan , qui en parut touché. Dieu par cet événement semble avoir voulu montrer combien il lui en coûteroit peu , quand il voudroit faire entrer le vaste Empire des Turcs dans son Eglise. Gennadius travailla à retirer du schisme ceux qui voulurent l'écouter , & se distingua par sa vertu & par ses Ecrits. Dieu procura à son Eglise de grands avantages par la punition des Grecs schismatiques. Les Savans qui se sauvèrent du naufrage de l'Empire Grec après la prise de Constantinople , se retirèrent en Occident , où ils inspirèrent le goût pour l'étude de la langue Grecque & des bons Auteurs , tels que Plutarque , Thucydide , Hérodote ; & contribuèrent beaucoup au renouvellement des sciences. Par l'effet d'une Providence bien marquée , l'invention de l'Imprimerie concourut avec cette espèce de renouvellement dans les sciences. Toutes les richesses de l'E-

XXIV.  
Avantages  
que Dieu procure à l'Eglise par la punition des Grecs schismatiques.

glise Grecque, ses Historiens, ses Peres, la connoissance plus détaillée de ses Canons & de sa Discipline, passerent dans l'Eglise Latine. En s'appliquant au Grec, on prit du goût pour la lecture des Auteurs; on étudia le Latin, l'Histoire, la Chronologie, la Géographie. On voyoit ressusciter le bon goût & les études solides, par le moyen des secours extraordinaires que la Providence fournissoit. C'étoient les fondemens d'un grand édifice qu'on reprovoit de bien loin. On tiroit des Bibliothèques les anciens Manuscrits, grecs, latins, hébreux. On composoit avec de longs & pénibles travaux des Vocabulaires & des Grammaires. On donnoit des éditions de toutes sortes de livres: on commençoit à corriger les manuscrits les uns par les autres, & à restituer les anciens livres à ceux qui en étoient véritablement les Auteurs.

## X X.

XXV. Un petit nombre de Savans profitoient de ces lursières. Mais en remarquant ce bien, il faut avouer que plusieurs se bornerent à la connoissance des Belles Lettres. On se piquoit de parler Latin comme Cicéron; d'imiter Horace, Virgile, Saluste. Il y avoit des Cardinaux qui n'étoient parvenus à cette dignité que par cette voie. Un certain goût profane faisoit négliger l'étude importante des Ecrits si solides des saints Peres. Ce mauvais goût qui commençoit à naître, se développera bien davantage dans le cours du seizième siècle. Ainsi le peuple demouroit dans l'ignorance, & s'y enfonçoit de plus en plus. L'institution des chaires théologiques dans les Chapitres étoit un remède bien borné, & peu proportionné au mal que l'on vouloit guérir. Rien

Au milieu des maux du quinzième siècle, Dieu préparoit des ressources contre les malheurs du siècle suivant

Réflexions sur ces différentes sources.

sur l'  
n'est plu  
sermons  
juger pa  
noit les h  
trouvées  
Cette igr  
nous l'av  
seizième  
les Hufsit  
de Rome  
moient le  
Aussi se r  
& de conv  
préparer c  
venons de  
hérésies q  
en combu  
On ne  
de l'Impr  
elle servit  
s'obscuréit  
cahos. Si  
les homm  
composer  
grandes N  
les Chino  
pour expr  
plus admi  
important  
le moyen d  
composer  
pies exact  
Sans ce m  
pie autent  
la terre,  
Une seule  
rie, fourn

*sur l'état de l'Eglise. XV. siècle. 717*

n'est plus insipide que les instructions & les sermons du quinzième siècle. L'on en peut juger par ceux qui nous restent. On entretenoit les fidèles de petites histoires, que l'on a trouvées cent cinquante ans après si ridicules. Cette ignorance frayoit le chemin, comme nous l'avons déjà remarqué, aux hérésies du seizième siècle. On en vit les préludes dans les Hussites. Les moyens violens que la Cour de Rome & l'Inquisition employoient, réprimoiént les hérétiques, mais n'éclairciérent pas. Aussi se mettoit-on peu en peine d'instruire & de convaincre. Dieu néanmoins avoit voulu préparer d'avance dans les secours dont nous venons de parler, des remèdes aux nouvelles hérésies qui devoient bientôt mettre l'Eglise en combustion & y causer d'horribles ravages.

On ne sauroit trop remarquer l'invention de l'Imprimerie. Dans les desseins de Dieu elle servit à empêcher que la Tradition ne s'obscurcît, & ne tombât dans une espèce de cahos. Si l'on admire avec raison comment les hommes ont pû inventer l'écriture & décomposer les sons, qui est un secret que de grandes Nations n'ont pû découvrir, puisque les Chinois se servent encore d'hieroglyphes pour exprimer leurs pensées; combien est-il plus admirable que l'on ait trouvé un art aussi important & aussi utile que l'Imprimerie. Par le moyen de cette invention, on fut en état de composer des dictionnaires, & d'avoir des copies exactes des Ouvrages les plus nécessaires. Sans ce moyen, pour être sûr d'avoir une copie authentique, il auroit fallu parcourir toute la terre, & comparer tous les manuscrits. Une seule édition, par le secret de l'Imprimerie, fournit des milliers du même exemplaire.

On est assuré des darses, & de tout ce qui peut répandre de la lumière sur un ouvrage. Cet art si merveilleux fut une grande ressource contre l'ignorance, contre la négligence des Pasteurs, contre l'inconvénient de ne pas faire l'Office en langue vulgaire. Les plus pauvres sont en état de se procurer aisément des traductions des prières publiques, un Nouveau Testament, & les Ouvrages les plus nécessaires, que l'on ne pouvoit autrefois se donner qu'à grands frais. Quand il plaira à Dieu de répandre sa bénédiction sur les livres, & de faire tirer aux hommes tous les avantages pour lesquels il leur a fourni ce moyen, on en sentira alors tout le prix. On peut envoyer des livres dans les pays les plus éloignés. Un Nouveau Testament peut nourrir une famille entière. Que ne pourrions-nous pas dire de cette multitude innombrable d'excellens livres, qui sont si répandus sur-tout en France? Quand Dieu fera faire usage de ce moyen & voudra le rendre efficace, il suppléera à la rareté & à la disette des bons Ministres. Il est vrai que le démon a profité de cette invention, & en profite encore tous les jours pour répandre des livres pernicieux, propres à corrompre les mœurs & à faire croître l'irréligion: mais la malice de l'esprit séducteur, qui change en poison les meilleures choses pour ceux qu'il tient dans ses filets, ne doit pas nous empêcher de reconnoître les grands avantages que l'Eglise a retirés & retirera dans la suite, de l'invention de l'Imprimerie. Les Turcs empêcherent les Grecs, dont ils étoient maîtres, d'en faire usage. Aussi cette malheureuse Eglise a-t-elle toujours depuis été plon-

sur  
gée d  
sortir  
à lais  
noble  
dans le  
ses ou  
relever  
qui gé  
L'in  
le quate  
mes à f  
usage d  
Mineur  
de Frib  
charbon  
vrit ce  
suite be  
étincell  
Cordeli  
s'élever  
lancer  
découve  
très-uti  
d'armes  
dans les  
sole sen  
qu'on  
que très  
cours.  
La ré  
vertes n  
grand r  
monde  
secours  
donna  
très- ce  
l'avanta

gée dans l'ignorance. Elle commence à en sortir, maintenant que les Turcs ont consenti à laisser établir une Imprimerie à Constantinople. Nous remarquerons en passant, que dans le quinzième siècle la puissance des Russes ou Moscovites qui s'éleva, contribua à relever un peu l'église Grecque schismatique, qui gémissoit sous la domination des Turcs.

L'invention de la poudre qui fut faite dans le quatorzième siècle, conduisit à celle des armes à feu, qui commencerent à être fort en usage dans le quinzième. On dit qu'un Frere Mineur nommé Berthold Schwart originaire de Fribourg, pulvérisa dans un mortier du charbon, du soufre, & du salpêtre, & couvrit ce mélange d'une pierre; qu'ayant ensuite besoin de feu, il battit le fusil, & qu'une étincelle tomba dans le mortier; que ce Cordelier Chymiste fut fort surpris de voir s'élever une grande flamme, & la pierre s'élançer avec bruit contre le plancher. Cette découverte, si funeste au genre humain, fut très-utile sous certains rapports. Sans ces sortes d'armes on n'auroit pas pu aisément pénétrer dans les pays qui furent découverts. La bouffole servit aussi à la navigation, & avant qu'on l'eût trouvée, on ne pouvoit faire que très-difficilement des voyages de long cours.

La réunion de tant de merveilleuses découvertes ne semble-t-elle pas annoncer quelque grand renouvellement? Rien n'arrive dans le monde que par rapport à la Religion; & les secours si variés & si peu attendus que Dieu donna dans le cours du quinzième siècle, sont très-certainement dirigés pour la gloire & l'avantage de l'Eglise. Cependant, lorsqu'on

720 Art. XVI. Réfl. sur l'état de l'Egl.  
 croiroit que des tems plus heureux vont faire  
 oublier les malheurs précédens , & que le  
 monde va se renouveler par l'accomplisse-  
 ment des promesses qui assurent à Jesus-Christ  
 la conquête de tous les peuples de la terre ,  
 l'Eglise dans le siècle suivant éprouve des  
 maux dont on peut dire qu'il n'y avoit point  
 encore eu d'exemple. Elle voit tout d'un coup  
 une grande partie de ses branches , retran-  
 chées par le schisme & l'hérésie des prétendus  
 Réformateurs. Et presque dans le même tems,  
 elle voit naître & se multiplier dans son sein  
 des ennemis d'un nouveau genre , qui travail-  
 lent sans relâche à séduire & à faire périr les  
 enfans qui lui sont restés. A quoi serviront  
 donc tous ces préparatifs que Dieu faisoit dans  
 le quinzième siècle , & qui donnoient de si  
 magnifiques espérances ? Ne seroit-ce point  
 que ces préludes étoient disposés de loin pour  
 ce grand accomplissement des promesses, dont  
 saint Paul a parlé , & auquel on ne doit arri-  
 ver que par les plus terribles malheurs ?

Ch. XI, aux  
 Rom.

Fin du quinzième siècle & du septième  
 Volume.



T A B L E

D H  
 C  
 A B s  
 ex  
 siècle  
 Addition  
 ment  
 Eneas S  
 Ailli [Pi  
 que , l  
 Albert d'  
 rife le  
 Alexandr  
 tures &  
 défauts  
 corde a  
 laisse g  
 Eustacl  
 Alexandre  
 avant s  
 trevûe  
 Prince  
 intrigu  
 de Vale  
 Ses trah  
 rice, so  
 funeste  
 Allemagn  
 Tome V

# T A B L E

## D E S M A T I E R E S

Contenues dans ce Volume.

A.

- A** B S T I N E N C E du Carême , avec quelle exactitude elle étoit observée au XV siècle , même par les troupes. 176
- Addition* au Symbole : article discuté vivement au Concile de Ferrare. 146. & *suiv.*
- Eneas Silvius* , voyez *Pie II* , ou *Silvius*.
- Ailli* [Pierre d'] Cardinal, Auteur Ecclésiastique , sa vie & ses écrits. 541. & *suiv.* 713.
- Albert* d'Autriche , Empereur. 385. Il favorise le Concile de Bâle. 386.
- Alexandre V* , Pape. Son extraction , ses aventures & son caractère. 24. & *suiv.* 687. Ses défauts 25. Privilèges excessifs qu'il accorde aux Religieux Mendians. 30. Il se laisse gouverner par le Cardinal de saint Eustache. 31. Sa mort. 32.
- Alexandre VI* , Pape. Son élection & sa vie avant son Pontificat. 357. & *suiv.* Son entrevûe avec Charles VIII. 361. Il cite ce Prince à comparoître devant lui. 363. Ses intrigues criminelles avec son fils le Duc de Valentinois. 365. Sa noire perfidie. 366. Ses trahisons. 368. Sa corruption , son avarice , son ingratitude. 369. & *suiv.* Sa mort funeste 375. Son portrait. 377. & *suiv.* 698.
- Allemagne* [Eglise d'] ses maux. 699. & *suiv.*

Tome VII.

H h

- Allemagne* [ l' ] on veut la pacifier. 381. & s.
- Alléman* [ Cardinal ] Archevêque d'Arles, Président du Concile de Bâle. 125. Ce que ce saint Pèlrat pensoit des maux de l'Eglise. 568. & suiv. Il défend les droits du second Ordre. *Ibid.*
- Allemands*. Mémoire admirable qu'ils donnerent au Concile de Constance. 72. & suiv. Ils menacent le Pape d'appeller au futur Concile. 314.
- Alphonse II* Roi de Naples, abdique la Couronne. 421. & suiv.
- Alphonse V* Roi d'Arragon. 411. Sa brouillerie avec le Pape perpétue le schisme. *Ibid.* & suiv. Son ingratitude envers la Reine Jeanne. 412. Il pille la ville de Marseille. 413. Il transporte le corps de S. Louis de Toulouse à Valence. *Ibid.* Est excommunié & renonce au schisme. 414. & suiv. Se rend maître de Naples. 416. & suiv. Fait la paix avec le Pape Eugène : se brouille avec Calixte III. 417. Il meurt. 418. & suiv. Ses vices : Maux qu'il a fait à l'Eglise. 701. & suiv.
- Alphonse V* Roi de Portugal. 455. Il veut abdiquer. *Ibid.* Et meurt de la peste. 456.
- Amboise* [ Georges d' ] Cardinal Archevêque de Rouen ; son discours aux Députés de l'Université de Paris dans l'affaire des Privilèges. 273. Il réforme les Jacobins de Paris. 277. Les Cordeliers. *Ibid.* Saint Germain-des-Prez. 279.
- Ambroise* le Camaldule, Auteur Ecclésiastique. 593.
- Amédée* de Savoie, voyez *Felix V.*
- Americ Vespucci*, découvre & donne son nom à l'Amérique. 465.

*Améri*  
*Amur*  
*Amur*  
les

*André*  
*André*  
des  
l'ad

*Ange C*  
*Ange P*  
*Angeli*  
*Angelus*  
l'heur  
*Anglois*  
169.  
suiv.  
gemen

*Anjou*. [  
*Annates*.  
au Con  
*Anneau* d  
jet.

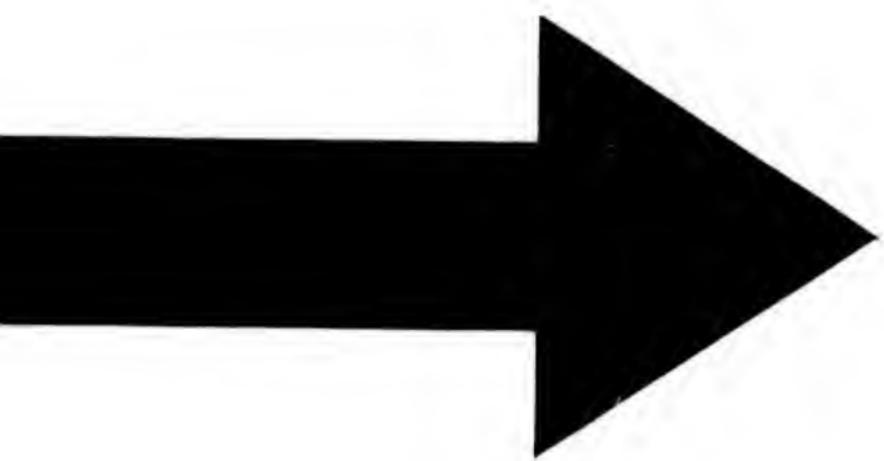
*Antonin* [  
Son Eld  
*Appel* du  
par l'U  
*Appel* des  
au Pape  
Christ :  
du Pape  
*Appel* du  
ral.

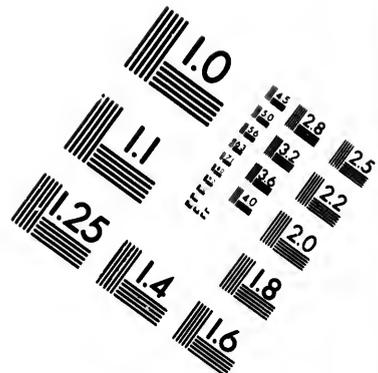
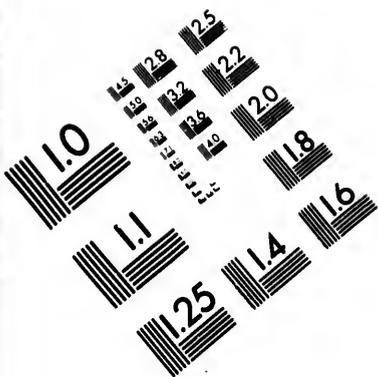
*Appel* des  
*Appel* du  
ordre du

*des Matieres.* 723

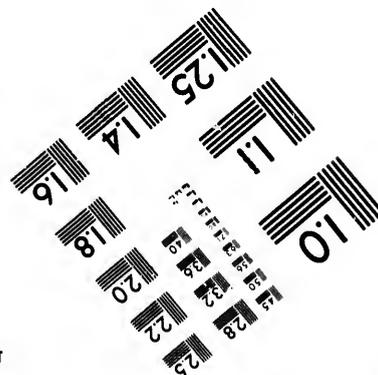
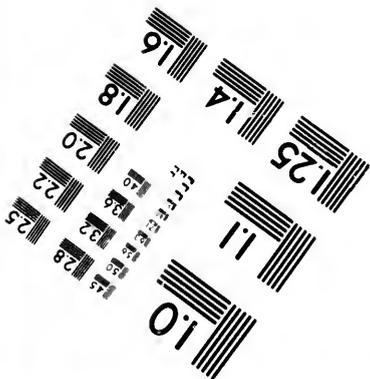
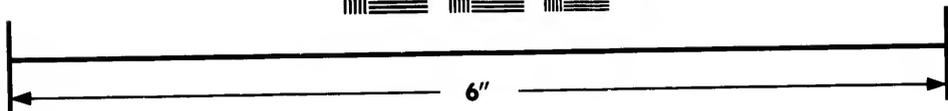
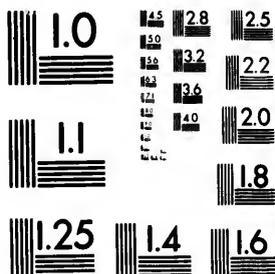
- Amerique* [ l' ] découverte. 465. & *suiv.*  
*Amurat I* Empereur Turc. 468.  
*Amurat II* Empereur Turc ; ses victoires sur les Chrétiens. 495. & *suiv.*  
*André de Chio* [ le B. ] Son martyre. 507.  
*André de Rhodes*, Evêque chargé de la cause des Latins au Concile de Ferrare, défend l'addition *Filioque* faite au Symbole. 146. & *suiv.*  
*Ange Corrarario*, voyez *Grégoire XII.*  
*Ange Politien*, voyez *Polisien.*  
*Angeli* [ Jean d' ] ses erreurs. 644. & *suiv.*  
*Angelus*, son institution en France l'heure de midi.  
*Anglois* [ les ] s'emparent de la Normandie. 169. Maux qu'ils font à la France. 170. & *suiv.* Ils en sont chassés. 182. & *suiv.* Jugement de Dieu sur eux. *Ibid.* & 686. & *suiv.*  
*Anjou.* [ le Duc d' ] Voyez *Louis.*  
*Annates.* Ce que c'est. Dispute vive à ce sujet au Concile de Constance. 75. & *suiv.*  
*Anneau de la sainte Vierge*, dispute à ce sujet. 326. & *suiv.*  
*Anronin* [ Saint ] sa vie. 516. Ses Ecrits. 519. Son Eloge. 710.  
*Appel du Pape au Concile.* Reconnu légitime par l'Université de Vienne. 392. *suiv.*  
*Appel des Cardinaux*, du Pape mal informé au Pape mieux informé : du pape à Jesus-Christ : du Pape au Concile Œcuménique : du Pape présent au Pape futur. 13.  
*Appel du Duc de Glocester au Concile Général.* 173.  
*Appel des Polonois au futur Concile.* 211.  
*Appel du Procureur Général* [ Dauvet ] par ordre du Roi & au nom de la Nation au







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

15  
18  
22  
25  
28  
32  
36  
40  
45  
50  
56  
63  
71  
80  
90  
100

10  
12  
15  
18  
22  
25  
28  
32  
36  
40  
45  
50  
56  
63  
71  
80  
90  
100

- Concile Général. 234. & suiv.
- Appel* du Dauphin contre le Traité de Troyes. 171.
- Appel* de Sigismond Duc d'Autriche au Concile. 293. & suiv.
- Aranda* [ Pierre d' ] Evêque convaincu de Judaïsme, dégradé & condamné à une prison perpétuelle. 467.
- Arcq* [ Jeanne d' ] dite *la Pucelle d'Orléans*: Son extraction, son éducation, sa piété: 174. & suiv. Elle est menée au Roi. 175. Epée dont elle veut se servir. 177. Elle entre dans Orléans, dont elle fait lever le siège. 178. Fait ouvrir les portes de Troyes, mené le Roi à Reims & l'y fait sacrer. 179. Elle veut se retirer. 180. Est prise & vendue aux Anglois. 181. On la condamne, comme sorcière & hérétique, à être brûlée vive: sa mort édifiante. *Ibid.* Sa justification par Gerson: les procédures faites contre elle sont revûes & déclarées nulles par le Pape, qui la déclare Martyre. 282. Son éloge. 709. Réflexions sur son histoire. 677. & suiv.
- Arméniens*. Leur réunion avec l'Eglise Romaine. 162. & suiv.
- Arnauld* [ Antoine ] Docteur de Sorbonne; ses Eclaircissemens sur les Conciles. 57.
- Arras*. [ Ville ] Conférences d'Arras. 183. Traité célèbre d'Arras. 250. & suiv.
- Aubusson* [ Pierre d' ] Grand-Maître des Chevaliers de S. Jean de Jérusalem, défend vigoureusement l'Isle de Rhodes, & en fait lever le siège. 511.
- Avignon* érigé en Archevêché. 317.
- Avignon*. Le Pape veut aliéner cette ville: les Cardinaux s'y opposent. 303. & suiv.

Azyl

B

&amp;

peu

Barbo

Basle.

Belgr

me

Bellan

lesq

du

Benoin

son

suiv

en

Fran

supp

obst

tire

de P

est d

caut

schi

Bernar

&amp; se

Bessari

Caro

au C

de ce

pour

Tort

à cet

Evêc

tion

*Azyles.* Leurs abus réformés en Angleterre.

201.

## B.

**B**AJAZET II Empereur Turc. 512.

*Balue* [ le Cardinal ]. Son portrait. 245.

*& suiv.* Ses trahisons. *ibid.* Sa Légation peu heureuse en France. 340. *& suiv.*

*Barbo.* [ Pierre ] Voyez *Paul II.*

*Basse.* Voyez Concile.

*Belgrade.* Siège de cette Ville par Mahomet II. 504.

*Bellarmin* Cardinal. Les vaines subtilités par lesquelles il s'efforce d'é luder les Décrets du Concile de Constance. 57.

*Benoit XIII* Antipape. Il se sauve de sa prison, & se retire à Château-Raynar. 1. *& suiv.* Est de nouveau reconnu en France & en Castille. 2. *& suiv.* On s'oppose en France à ses entreprises. 3. Bulle de ce Pape supprimée en France. 11. Son invincible obstination. 66. *& suiv.* & 686. Il se retire à Collioure. 66. Ensuite au Château de Paniscole : on lui fait son procès. 68. Il est déposé. 69. *& suiv.* Sa mort. 87. Précautions qu'il prend pour continuer le schisme. *ibid.*

*Bernardin* de Sienne [ Saint ]. Sa vie. 531.

*& suiv.* Son éloge. 712.

*Bessarion* de Nicée, Evêque Grec, & depuis Cardinal, porte la parole pour les Grecs au Concile de Ferrare. 147. *& suiv.* Eloge de cet Evêque. 154. Artifice des Cardinaux pour empêcher qu'il ne fût élu Pape. 282. Tort qu'ils ont fait à l'Eglise en s'opposant à cette élection. 693. *& suiv.* Ecrits de cet Evêque. 597. Mauvais succès de sa légation en France. 311.

- Bible Poliglote de Ximenès.* 449. & *sui.*  
*Biel*, [Gabriel] auteur Ecclésiastique. 594.  
*Blandelle*, [Vincent de] auteur Ecclésiastique. 594.  
*Blondus Flavjus*, auteur Ecclésiastique. 593.  
*Bonfinius*, auteur Ecclésiastique. 595.  
*Boniface IX* Pape. Sa mort. 4.  
*Borgia*. [Cardinal] Ses préventions contre la France : son caractère. 312.  
*Bossuet* [Jacques-Benigne] Evêque de Meaux. Sa défense des IV articles du Clergé : il explique les Décrets du Concile de Constance. 57. & *sui.* Ses Réflexions sur le refus constant du Pape Eugène & de sa Cour de se réformer. 119. & *sui.* 692.  
*Bourges*. Célébre Assemblée du Clergé de France en cette Ville. 225.  
*Bragance*, famille regnante en Portugal, sa tige. 454.  
*Bretagne*. Réunion de cette Province à la Couronne de France. 261. & *sui.*  
*Bulle Execrabilis* de Pie II contre les Appels au Concile. 289.

## C.

- C**ÆSARINI. [Julien] Voyez *Julien*.  
*Calixte III* Pape. Il visite la mémoire de la Pucelle d'Orléans, & la déclare Martyre. 182. Election de ce Pape. 282. Il s'occupe uniquement de la guerre contre les Turcs. 283. Sa mort. 284. Ses défauts. 694.  
*Candic*. [Pierre de] Voyez *Alexandre V*.  
*Capistran* [Saint Jean de] auteur Ecclésiastique. 562. & *sui.* Ce qu'il fit au siège de Belgrade. 505.  
*Capitulation* de Narbonne. 67.  
*Caraffè*. [Le Cardinal] Sa Légation. Il triom-

ph  
 Card  
 cro  
 qu  
 M  
 ves  
 Le  
 Ma  
 sui  
 leu  
 pes  
 Gé  
 Carva  
 son  
 Carva  
 Casmi  
 élog  
 Cather  
 Cather  
 con  
 Chape  
 Charle  
 Ang  
 glet  
 l'Eg  
 par  
 Charle  
 Ang  
 Son  
 sous  
 Ferr  
 l'Aff  
 de J

- phe à Rome. 312. & *suiv.*  
**Cardinaux.** Quand ils ont commencé à se  
 croire supérieurs aux Evêques. 301. Ce  
 qu'ils étoient dans leur origine. 553.  
 Mesures qu'ils prennent dans deux Concla-  
 ves pour donner la paix à l'Eglise. 4. 9.  
 Leur appel au Concile Général. 13. Leur  
 Manifeste contre Grégoire XII. *Ibid.* &  
*suiv.* Ils travaillent sérieusement à l'union :  
 leurs Lettres & leurs plaintes aux deux Pa-  
 pes. 15. & *suiv.* Ils convoquent le Concile  
 Général. 17. & *suiv.*  
**Carvajal** [ Bernardin ] Evêque de Badajos :  
 son discours pour l'élection d'un Pape. 353.  
 & *suiv.*  
**Carvajal** [ Jean de ] Cardinal. Sa fermeté.  
 303.  
**Casimir.** [ Saint ] Sa vie. 529. & *suiv.* Son  
 éloge. 711.  
**Catherine** de Bologne. [ Sainte ] 539. 713.  
**Catherine** Reine d'Angleterre, sa mauvaise  
 conduite. 185.  
**Chapeaux**, leur commencement en France.  
 187.  
**Charles VI** Roi de France. Sa défaite par les  
 Anglois. 168. Son traité avec le Roi d'An-  
 gleterre. 170. Son zèle pour les libertés de  
 l'Eglise Gallicane. 223. Il se laisse mourir  
 par la faim. 235. & *suiv.* Son caractère.  
 236. & *suiv.*  
**Charles VII** Roi de France. 172. Il chasse les  
 Anglois de son Royaume. 182. & *suiv.*  
 Son Edit sur le schisme. 134. Il défend  
 sous de grosses peines d'aller au Concile de  
 Ferrare. 137. Envoie des Ambassadeurs à  
 l'Assemblée de Mantoue. 288. Protection  
 de Dieu sur ce Prince. 709.

- Charles VIII** Roi de France. 260. Fait la conquête du Royaume de Naples. 262. Qu'il perd ensuite. 263. Réponse ingénieuse qu'il fait à la citation du Pape. 364. Sa conversion. 265. & 709. Belle action de ce Prince. *Ibid.* Ses dernières actions, sa mort & son portrait. 266. & *suiv.* Ses funérailles. 267.
- Charlier.** [ Gilles ] Son Ecrit sur la sanctification des Fêtes. 642.
- Chelles.** Réforme de cette Abbaye. 276.
- Christierne** Roi de Dannemarck. Son pèlerinage à Rome, & son éloge. 316. & *suiv.*
- Clemangis** [ Nicolas ] auteur Eccles. 551. Ses Ecrits. 552. & *suiv.* 713.
- Clement VIII** Antipape. Son élection. 87. & *suiv.* Il se dépose & renonce au schisme. 88. & *suiv.* 686. Est fait Evêque de Majorque. 89.
- Clergé** de France. Ses 4. articles de 1682. 56. Ses plaintes contre les exactions de la Cour de Rome. 261. Son zèle pour la Pragmatique, les libertés de l'Eglise, & la défense des Conciles de Constance & de Bâle. *Ibid.* 708 & *suiv.*
- Coctier** [ Jacques ] Médecin de Louis XI. 254.
- Colère.** [ la B. ] 539. & *suiv.* 713.
- Colomb** [ Christophe ] découvre le nouveau monde. 456. & *suiv.* Suite de ses découvertes : il est fait Amiral des Indes. 460. & *suiv.* On le rend suspect au Roi : il est chargé de chaînes : il rentre en grâces : sa mort. 464. & *suiv.*
- Colonne.** [ Othon ] Voyez *Martin V.*
- Commendes.** Leur origine. 303. Règlement à ce sujet. *Ibid.* Evêchés même mis en commendes. 316.

- Communion** sous les deux espèces. Décret du Concile de Bâle à ce sujet. 126. & suiv. & 638. & suiv. Traité de Gerson sur cette matiere. 548. & suiv.
- Compassion** de la Vierge. Institution de cette fête. 655.
- Conception** de la sainte Vierge. Institution de cette fête. 130. & 318. & suiv.
- Conception immaculée** de la sainte Vierge. Disputes des Théologiens sur cette matiere. 319. Fameux Décret de la Faculté de Théologie de Paris à ce sujet. 648. & suiv.
- Conception.** [ Religieuses de la ] Leur institution. 351.
- Concile** de Bâle. Convocation & ouverture de ce Concile. 90. & suiv. Bel ordre qui s'y observe. 92. & suiv. Seconde & importante session. 96. & suiv. Les Peres résistent au Pape Eugène, qui est cité à comparoître devant le Concile. 103. On veut procéder à la condamnation d'Eugène. 104. & suiv. Décret contre ce Pape. 106. Quatorzième session. 109. Eugène en approuve les Décrets. 110. Il se soumet au Concile. 111. Les Légats d'Eugène sont admis à certaines conditions. 112. & suiv. Œcuménicité de ce Concile jusqu'à la session XXVI reconnue de tout le monde. 118. Les Peres consentent d'aller à Avignon. 123. Décret supposé du Concile confirmé par Eugène. *Ibid.* & suiv. XXVI<sup>e</sup> & les autres sessions du Concile 125. & suiv. Le Concile déclare le Pape Eugène contumace. 126. Deux Décrets importans de ce Concile. 127. Décret du même contre le Concile de Ferrare. 128. Déposition du Pape Eugène. *Ibid.* Election d'un Pape à la place d'Eugène.

- géné. 130. & *suiv.* Dans les dernières sessions ce Concile n'étoit qu'une ombre de Concile. 135.
- Concile de Constance.** Ses premières sessions. 42. & *suiv.* Sessions IV & V Décrets qui y sont publiés, & leur véritable sens. 54. 55. 56. 57. Charitable condescendance de ce Concile : on ne peut en abuser. 63. & *suiv.* Différend qui s'éleve dans ce Concile. 70. & *suiv.* Fin du Concile. 83. & *suiv.* Articles importans qu'il a décidés. 708.
- Concile de Ferrare** Ses premières sessions. 136. & *suiv.* Les Grecs y viennent. 139. & *suiv.* Cérémonial observé dans ce Concile. 142. Seconde ouverture du Concile après l'arrivée des Grecs. 143. Les premières sessions. 145. Il est transféré à Florence. 151.
- Concile de Florence.** Ses premières sessions. 151. Union conclue entre les Grecs & les Latins. 158. & *suiv.* Entre les Arméniens & l'Eglise Romaine. 162. Fin du Concile. 164. Réflexions de M. Bossuet sur ce Concile. 165. & *suiv.* 692.
- Concile de Pavie.** Il est ouvert, puis transféré à Sienna. 84. & *suiv.*
- Concile de Pise.** Son ouverture. 17. Cérémonies qui y sont observées. 19. Citations faites aux deux Papes. 20. Ils sont déclarés contumaces. *Ibid.* Sentence définitive contre eux. 22. Election d'Alexandre V. 24. Fin de ce Concile. Son autorité. 28. Obstacles qu'il trouve au dessein qu'il avoit de remédier aux maux de l'Eglise. 687.
- Concile de Sienna.** Ses premières séances. 84. Il est dissous. 85.
- Conciles Généraux du XV siècle.** Efforts qu'on y fait pour la réforme des abus. 706.

Conc  
Conc  
gl  
6  
fa  
pi  
de  
fo

Conc  
qu  
de  
Conda  
Condu  
mi  
Confé  
obj  
Consta  
de C  
que  
& J  
Consta  
la p  
Conve  
ces  
Conve  
Conve  
ren  
Cophre  
Corari  
Cordel  
me  
Cosma  
Cossa [  
ble  
Jean  
Cour d

- Concile National* en France. 8. Autre. 14.  
*Conciles particuliers* d'Angers. 661. en Angleterre. 199. de Cologne. 654. d'Oxford. 652. de Paris. 656. Réglemens importants faits dans ce Concile. *Ibid.* & *suiv.* de Perpignan. 16. de Rome. 37. de Rouen. 659. de Sens. 663. de Saltzbourg. 653. de Soissons. 661. de Toléde. 662. de Tortose. 655.  
*Conciles Provinciaux* du XV siècle. Efforts qu'on y fait pour empêcher la ruine totale de la Discipline. 714.  
*Condolmere.* [ Gabriel ] Voyez *Eugène IV.*  
*Conduite* de Dieu sur son Eglise, combien admirable. 665.  
*Conférences* avec les Grecs à Ferrare, leur objet. 140. 143.  
*Constantin Paléologue*, quinzième Empereur de Constantinople. 478. Courage avec lequel il soutint le siège de cette ville. 486. & *suiv.* Sa mort. 490.  
*Constantinople.* Dernier siège de cette ville & sa prise par les Turcs. 484. & *suiv.*  
*Conversions* des Maures d'Espagne. Suite de ces étranges conversions. 437. & *suiv.*  
*Conversions* de plusieurs Juifs. 467.  
*Conversions* forcées, combien elles deshonorant la Religion. 703.  
*Cophes*, voyez *Jacobites.*  
*Corario.* [ Ange ] Voyez *Grégoire XII.*  
*Cordeliers* de Paris. On travaille à les réformer. 277.  
*Cosmar* de Meliorati. Voyez *Innocent VII.*  
*Cossa* [ Balthazar ] Cardinal. Il abuse de la foiblesse d'Alexandre V. 31. & *suiv.* Voyez *Jean XXIII.*  
*Cour* de Rome. Son étrange opposition à toute

- réforme : sa corruption. 690. & *suiv.* son  
 insatiable avarice. 697.  
*Courte-Cuisse.* [Jean] Il s'éleve contre la Bulle  
 de Benoît XIII. 11.

## D.

- D**ECIMES refusées au Pape. 313.  
*Décret d'union* avec les Arméniens. 162.  
*Décrets d'union* avec les Jacobites. 163.  
*Décret d'union* entre les Latins & les Grecs  
 au Concile de Florence. 158. & *suiv.* Ses  
 suites. 705.  
*Denis le Chartreux*, auteur Ecclésiastique.  
 579. 713.  
*Déport.* Ce que c'est. 117.  
*Didace.* [S.] 540.  
*Dispense* [Première] accordée pour épouser  
 deux sœurs l'une après l'autre. 377.  
*Ducas*, auteur Ecclésiastique. 598.  
*Dugloss* [Jean] Chanoine de Cracovie, &  
 Précepteur de saint Casimir. 529.

## E.

- E**CRIT important présenté au Concile de  
 Constance par un Ambassadeur Polo-  
 nois. 209.  
*Edouard* Roi de Portugal. 453.  
*Edouard IV*, ci-devant Duc d'Yorck, s'empa-  
 re de la Couronne d'Angleterre. 192.  
 Voyez *Richard IV.*  
*Eglise.* Comment on doit envisager ses maux.  
 666. Peinture de ses maux faite au Concile  
 de Constance. 668. & *suiv.* Attention de  
 Dieu pour la protéger. 706. & *suiv.*  
*Eglise Grecque.* Jugement de Dieu sur elle.  
 704. & *suiv.* Avantages que l'Eglise en  
 a retiré. 715.  
*Emotion* cruelle à Paris. 681.  
*Empire* d'Orient ou de Constantinople, la

- durée & sa fin. 490.  
*Empire de Russie ou des Moscovites, ses commencemens.* 513. & *suiv.* 719.  
*Empire de Trebizonde; sa durée & sa fin.* 506.  
*Epee.* [Chevaliers de l'] Leur institution. 455.  
*Epiceries.* Commencement de ce commerce. 464.  
*Espagne.* Maux de cette Eglise. 701. & *suiv.*  
*Etudes.* Commencent à se renouveler dans le quinzième siècle. 715.  
*Eucharistie.* Coutume des Papes de la porter avec eux dans les voyages. 2.  
*Evêchés.* Commencement de l'abus de donner les Evêchés en Commende. 316.  
*Eugène IV, Pape.* Il confirme la convocation du Concile de Bâle. 90. Il veut dissoudre ce Concile. 97. Il en approuve les Sessions & les Décrets. 107. Il abolit ensuite le Décret de la Session XII. *Ibid.* & *suiv.* Il approuve le Décret de la XIV<sup>e</sup> Session. 110. adhère en tout au Concile, & révoque tout ce qu'il avoit fait de contraire à cette sainte Assemblée. 111. Nouveau différend de ce Pape avec le Concile. 118. Ses plaintes contre le Concile. 119. Ruse de ce Pape pour donner une fausse interprétation aux Décrets du Concile de Constance. *Ibid.* Fausse réformation de la Cour de Rome, par laquelle Eugène croit amuser le Concile & les Princes. 120. Ses indignes artifices. 121. & 691 Il transfère le Concile à Ferrare. 124. Est déclaré contumace par le Concile de Bâle. 126. & déposé. 128. Son Décret pour les Arméniens. 162. Il transfère le Concile de Ferrare à Florence & y préside. 151. & *suiv.* Il excommunie Félix V. 163. Il va à Sienne: re-

- tourne ensuite à Rome. 164. Sa mort. 281.
- Eustache*. [ Cardinal de S. ] Voyez *Cossa*.
- Execrabilis*. Bulle fameuse de Pie II contre les Appels-au Concile. 289.
- Expectatives*. Ce que c'est. 302. Elles sont cassées par le Concile de Bâle. 650.
- Extrême-Onction*. Peut-on la recevoir plusieurs fois ? Elle étoit administrée à Rome avant le saint Viatique. 297.
- F.
- F**AILLIBILITE' des Pâpes. 101.
- Falkenberg* [ Jean ] Dominicain. Son Livre séditieux en faveur des Chevaliers Teutoniques. 210.
- Felix V* Antipape. Son élection. 131. Son sacre. 132. Son abdication. 135. Il est excommunié par Eugène IV. 163.
- Fêtes*. Leur institution : comment on doit les célébrer : danger de les multiplier. 558. & *suiv.*
- Femmes mondaines*. Combien leurs immodesties doivent être l'objet du zèle des Pasteurs. 711.
- Ferrare*. [ Concile de ] Voyez *Concile*.
- Ferrare* [ le Cardinal de ] choisi pour défendre l'Eglise Latine au Concile de Ferrare. 144.
- Ferdinand* Roi d'Arragon. 407. Ses bonnes qualités. 410.
- Ferdinand* Roi de Castille & d'Arragon réunit les Royaumes de Castille, de Leon & de Navarre à la Couronne d'Arragon. 424. Etablir l'Inquisition en Espagne. *Ibid.* & *suiv.* Chasse les Maures des Espagnes. 428. & *suiv.* Veut forcer les Maures à recevoir le Baptême. 437. & *suiv.*
- Ferdinand* Roi de Naples. Ses vices. 419. Ses scandales. 702.

Ferra  
Filio  
Ni  
Flore  
Flore  
élo  
Flore  
che  
Franc  
680  
Franc  
que  
33.

Franço

Franço  
suiv

254

Franço

Fridera

voya

son

**G**A

Gennac

Son

suiv

renc

Gennac

fauz

George

George

George

Gerson

- Ferrier.* [ S. Vincent ] Voyez *Vincent.*  
*Filioque.* Cette addition faite au symbole de Nicée, justifiée au Concile de Ferrare. 146.  
*Florence.* [ Concile de ] Voyez *Concile.*  
*Florence.* [ le Cardinal de ] Sa mort & son éloge. 73.  
*Florentins.* Leur zèle pour avoir un bon Archevêque. 710.  
*France.* [ Eglise de ] Maux de cette Eglise. 680. Ses biens. 708. 709.  
*France.* [ la ] s'oppose aux levées de Décimes que prétendent les Papes sur le Clergé. 31. 33. & *suiv.* Maux que lui font les Anglois. 168. & *suiv.*  
*François.* [ les ] Pourquoi exclus de la Papauté. 304.  
*François de Paule.* [ Saint ] Sa vie. 533. & *suiv.* Est appelé en France par Louis XI. 254. Son mérite extraordinaire. 712.  
*Françoise* [ Sainte ] Dame Romaine. 539. 713.  
*Frideric III.* Empereur. 389. & *suiv.* Son voyage à Rome. 391. & *suiv.* Sa mort : son caractère. 404. & *suiv.*

## G.

- G**ALEAS, Duc de Milan. Portrait de ce Prince. 34.  
*Gennadius* Patriarche de Constantinople. 493. Son zèle, sa retraite, ses Ecrits. 494. & *suiv.* 715. Ses discours au Concile de Florence. 154. 605.  
*Gennadius*, Moine Grec schismatique. Son faux zèle. 483.  
*Georges de Phranza.* Sa Chronique. 492.  
*Georges Scolarius.* Voyez *Gennadius.*  
*Georges de Trebizonde,* auteur Ecclésiastique. 598.  
*Gerfon.* [ Jean ] Son Traité sur la convocation

- des Conciles. 21. Il prouve la validité & canonicité du Concile de Pise. 25. Son Discours au Concile de Constance sur la supériorité du Concile à l'égard du Pape. 52. Autre discours excellent sur la réformation. 65. Son jugement sur la Pucelle d'Orléans. 182. Son discours au Roi Charles VI. 219. Il poursuit au Concile de Constance la condamnation des erreurs de Jean Petit. 220. Abrégé de sa vie. 544. Son Testament & ses Ecrits. 545. Son Traité de la puissance ecclésiastique. *Ibid.* & *suiv.* Autres Traités. 548. & *suiv.* 713.
- Gibelins* [ les ] troublent l'Italie. 5.
- Gorel.* [ Jean ] Ses erreurs condamnées par la Faculté de Théologie de Paris. 642.
- Grecks.* Nouvelles négociations pour leur réunion à l'Eglise Romaine. 122. Ils demandent un Concile. *Ibid.* Leurs plaintes contre le Concile de Bâle. 124. Leur arrivée à Venise. 138. Les plus habiles d'entre eux se déclarent pour l'union. 153. Leur accord avec les Latins. 155. 156. & *suiv.* Leur départ de Florence. 161. Persécution suscitée contre ceux qui avoient souscrit l'union. 473. & *suiv.*
- Grecks schismatiques.* Excès auxquels ils se portent 474. & *suiv.* Avantages que l'Eglise a retirés de leur punition. 715.
- Grégoire XII* Pape. 9 Il trompe l'Eglise. 10. Est abandonné des Cardinaux. 12. Renonce au Pontificat, & à quelles conditions ? 62. & *suiv.* 686.
- Grégoire*, Patriarche de Constantinople. Ses inutiles efforts en faveur de l'union. 478. Se retire à Rome, & y meurt. 482.
- Grégoire-Mamas*, auteur Ecclésiastique. 697.

Guel  
Ita  
Guern

Guern  
tre

H

po  
pré

Halas  
de

Henri  
les

Henri  
Henri

à l

de  
&

Henri  
18

l'E  
dé

Tr  
est

Henri  
Ro

Héré  
Huni

me

Hus  
fes

ni  
Co

d'

- Guelphes*. [ les ] Troubles qu'ils excitent en Italie. 50.  
*Guerres civiles* en Angleterre. 188. & *suiv.* 200.  
*Guerres civiles* en France. 218. & *suiv.* Autres, & leurs fâcheuses suites. 221. & *suiv.* 242.

H.

- H**ABIT des Cardinaux. 300. & *suiv.*  
*Hacquenée blanche* présentée au Pape pour le Royaume de Naples. Origine de ce présent annuel. 317.  
*Halam* [ Robert ] Evêque de Salisbury. Idée de ce Prélat zélé. 71.  
*Henri IV* Roi d'Angleterre. Ses Edits contre les Lollards. 167.  
*Henri IV* Roi de Castille. Sa déposition. 423.  
*Henri V* Roi d'Angleterre. Maux qu'il cause à la France. 168. & *suiv.* Fameux Traité de Troyes; ses conditions, ses suites. 169. & *suiv.* Mort de ce Prince. 171.  
*Henri VI* Roi d'Angleterre : son caractère. 185. & *suiv.* Sa Trêve avec la France & l'Ecosse. *ibid.* Il est fait prisonnier; est dépouillé de son Royaume; remonte sur le Trône : mis de nouveau en prison, où il est massacré. 192. & *suiv.*  
*Henri VII*, auparavant Duc de Richemont, Roi d'Angleterre. 199.  
*Hérésies* du quinzième siècle. 599. & *suiv.*  
*Huniade*, célèbre Général Polonois. 497. Sa mort édifiante. 505.  
*Hus* [ Jean ] Hérésiarque. Sa vie, ses excès, ses erreurs. 599. & *suiv.* Il est excommunié par le Pape. 603. Il va au Concile de Constance, où il est arrêté. 607. Chefs d'accusations sur lesquels on lui fait son

- procès. 608. Il subit un premier interrogatoire public. 613. & *suiv.* Son second interrogatoire. 615. Son obstination. 616. Condamnation de ses Ecrits & de sa personne. 618. Il est dégradé solennellement. 619. Son supplice. 620. Ses Ecrits. 621. Mouvements dont sa condamnation est suivie en Bohême. 625.
- Hussites.* Leurs ravages en Bohême & leur Formulaire. 632. Se divisent en deux sectes. 635. Députent au Concile de Bâle. *Ibid.* Leurs disputes avec les Catholiques. 636. Leur accommodement avec le Concile. 637. & *suiv.* Ils rompent le Traité. 639. Maux qu'ils font à l'Eglise; leur faux zèle, leurs fureurs. 699. & *suiv.*

## I.

- J**ACOBINS de Paris. Le Cardinal d'Amboise les réforme. 277.
- Jacobites.* Leur origine, & leur union avec l'Eglise Latine. 163. & *suiv.*
- Jacques I* Roi d'Ecosse est assassiné. 185.
- Jacques II* Roi d'Ecosse. 205.
- Jacques III* Roi d'Ecosse. 205. Il est enfermé dans une prison. 206.
- Jacques IV* Roi d'Ecosse. 207.
- Jaqueline* Comtesse de Hainaut, quitte son mari légitime pour épouser le Duc de Gloucester, dont elle est forcée de se séparer. 173.
- Jean Argyropule*, auteur Ecclef. 598.
- Jean Basilides*, premier Czar. 514. & *suiv.*
- Jean de Capistran.* [S.] Voyez *Capistran.*
- Jean I* Roi de Portugal. 452.
- Jean II* Roi de Castille. 422.
- Jean II* Roi de Portugal envoie des Missionnaires aux Indes Orientales. 459.

*Jean* D  
voq  
Mer  
Sigi  
Con  
Acc  
Il p  
49.  
sou  
là à  
cile  
son  
Il t  
noï  
sa d  
*Jean* i  
rive  
ave  
Sa l  
son  
*Jean*,  
ave  
Con  
*Jeann*  
Ar  
*Jeann*  
fon  
de t  
*Jérôm*  
Co  
re.  
ête  
fon  
*Jerôm*  
vra  
*Imita*  
de

- Jean XXIII**, Pape. Son caractère. 32. Il révoque les Privilèges excessifs des Religieux Mendians. 33. Sa conférence à Lodi avec Sigismond. 40. Il convoque le Concile de Constance. *Ibid.* Il en fait l'ouverture. 42. Accusations dont on le charge. 45. & *sui.* Il promet de renoncer & de se démettre. 49. Il s'enfuit de Constance. 50. de Schaffouse : il se retire à Lauffemberg. 55. De là à Fribourg. 58. Il est cité par le Concile & fait prisonnier. 59. On lui fait son procès. *Ibid.* Il est déclaré suspens. 60. Il se soumet à cette sentence. 61. Reconnoît le Concile pour Juge, & acquiesce à sa déposition. 62.
- Jean Manuel Paléologue** Empereur Grec arrive au Concile de Ferrare. 139. Dispute avec chaleur au Concile de Florence. 151. Sa Lettre au Pape. 472. Rallentissement de son zèle pour l'union. 476. Sa mort. 478.
- Jean**, Provincial des Dominicains, défend avec dignité la cause de l'Eglise Latine au Concile de Florence. 151. & *sui.*
- Jeanne d'Arcq**, Pucelle d'Orléans. Voyez *Arcq.*
- Jeanne** de France répudiée par Louis XII fonde les Annonciades, & meurt en odeur de sainteté. 271. & *sui.*
- Jérôme de Prague** hérétique. Il est arrêté à Constance. 609. & *sui.* Son interrogatoire. 626. Il se rétracte. 627. & *sui.* Rétracte sa rétractation. 628. Sa condamnation, son supplice. 629. & *sui.*
- Jérôme** de sainte Foi, Juif converti. Ses Ouvrages. 409. & *sui.*
- Imitation** de Jesus-Christ. [Livre de l'] Eloge de cet admirable Livre. 587. & *sui.* Quel

- en est l'Auteur ? 588. & *suiv.* 713.
- Imprimerie.* Son invention. 387. Premiers Livres imprimés, & par qui. *Ibid.* & *suiv.* Suites de cette belle découverte. 388. & *suiv.* Son importance pour la Religion. 725. & *suiv.* Elle commence à s'introduire à Constantinople. 719.
- Indes Occidentales.* Leur découverte. 456. & *suiv.*
- Indes Orientales* découvertes. 452. & 459.
- Infailibilité* ne convient qu'à l'Eglise. 101.
- Innocent VII*, Pape. 4. Est obligé de quitter Rome. 6. Y est rappelé. 7. Sa Bulle contre Ladislas. *Ibid.* Sa mort. 8.
- Innocent VIII*, Pape. 336. Ses premiers soins. 337. Diverses actions de ce Pape. 344. & *suiv.* Il excommunique le Roi de Naples. 345. Il tombe en apoplexie. 351. Sa mort. 352. Idée de ce Pape. 697.
- Inquisition*, est établie en Espagne. 474. Comment elle s'y exerce ainsi qu'en Portugal. 425. & *suiv.*
- Joseph* Patriarche de Constantinople déposé par Mahomet. 507.
- Joseph.* [ Fête de S. ] Son établissement. 327.
- Joseph* Patriarche de Constantinople Son entrée à Ferrare. 140. Sa première visite au Pape. *Ibid.* & *suiv.* Son zèle pour la Foi. 156. Sa mort; son Testament spirituel. *Ibid.* & *suiv.*
- Jouffroi* [ Jean ] Evêque d'Arras. Moyens dont il se sert pour faire abolir la Pragmatique. 239. & *suiv.* Il est fait Cardinal. 240. Son ambition. *Ibid.* Sa disgrâce. 241.
- Isabelle* Reine de Castille. Voyez *Ferdinand* Roi de Castille & d'Arragon.
- Isidore* [ le Cardinal ] Evêque des Russiens &

des  
de l  
Italie  
Gue  
mer  
Italien  
posi

*Jubilé*  
*Juifs*  
Juif  
*Julien*  
cile  
Il se  
Con  
cenc  
Bâle  
glif

K

L  
A  
m  
une  
bli  
Il e  
par  
Tra  
ma  
fac  
*Ladislas*  
mo  
*Ladislas*  
der  
mi

- des Moscovites , fait prisonnier en haine de l'union. 473.
- Italie* troublée & agitée par la guerre des Guelphes & des Gibelins. 5. & *suiv.* Jugement de Dieu sur elle. 694. 696.
- Italiens* ennemis de toute réforme. Leur opposition pour les Conciles généraux. 577. & *suiv.*
- Jubilé* de l'année 1475. 315. & *suiv.*
- Juifs* convertis. 409. 467. Cruauté d'autres Juifs sur un enfant. 595. & *suiv.*
- Julien Cæsarini* Cardinal , Président du Concile de Bâle. 90. & *suiv.* Sa fermeté. 91. Il soutient généreusement la canonicité du Concile. 97. & *suiv.* Sa charitable condescendance. 105. Il se retire du Concile de Bâle. 125. Il est chargé de la cause de l'Eglise Latine à Ferrare. 144. Sa triste fin. 502.

## K.

**K**EMPIS. [ Thomas à ] Sa vie. 585. Ses Ecrits. 586.

## L.

**L**ADISLAS Roi de Naples souleve les Romains. 5. & *s.* Dépouillé de ses Etats par une Bulle du Pape, il fait sa paix & est rétabli. 7. Il est défait par le Duc d'Anjou. 35. Il est une seconde fois dépouillé de ses Etats par le Pape : croisade contre lui. Il fait son Traité de paix avec le Pape. 36. Se rend maître de Rome. 38. Ses cruautés & ses sacrilèges. *Ibid.* Sa mort. 41.

*Ladislas* Jagellon Roi de Pologne. 208. Sa mort. 213.

*Ladislas* II Roi de Pologne, fils du précédent. 213. Sa mort. 214. Son frere Casimir lui succède. *Ibid.*

- Ladislas V** Roi de Hongrie & de Bohême. Sa Lettre au Pape. 393. Son zèle pour la Foi. Les Hussites le font mourir par le poison. *Ibid.*
- Laillier.** Ses erreurs. 646. & *suiv.*
- Lancastre.** Extinction de cette famille Royale. 195.
- Laonique Chalcondile,** auteur Ecclésiastique. 598.
- Latins.** Avantages qu'ils ont sur les Grecs au Concile de Florence. 152.
- Laval** [ Gilles de ] exécuté pour ses crimes. 231.
- Laurent Justinien.** [ S. ] Sa vie. 520. & *suiv.* Ses Ouvrages. 524. & *suiv.* Son éloge. 710. & *suiv.*
- Laurent Valle,** auteur Ecclésiastique. 592. & *s.*
- Lebrixa** [ Ælius-Antoine de ] auteur Ecclésiastique. 592. & *suiv.*
- Libertés** de l'Eglise Gallicane. Idée que l'on doit s'en former. 708. & *suiv.*
- Ligue** du bien public. 242.
- Liege** [ Eglise de ] réduite par le schisme à la plus grande désolation. 699.
- Liège** [ ville de ] prise d'assaut & ruinée. 244. & *suiv.*
- Lollards,** Hérétiques Vicléfistes. 167.
- Louis XI** Roi de France. 238. Sa mauvaise conduite. *Ibid.* & *s.* Il abolit la Pragmatique. 239. & *suiv.* Est fait prisonnier par le Duc de Bourgogne. 244. Son Traité avec les Ducs de Berri & de Bourgogne. *Ibid.* Ses dévotions. 248. Edit sur les affaires Ecclésiastiques. *Ibid.* & *suiv.* Ses inquiétudes. 249. Sa maladie. *Ibid.* Remèdes singuliers auxquels il a recours. 251. Avis qu'il donne au Dauphin. 252. Bizarrerie

de  
29  
Sa  
Ti  
d'l  
Louis  
ex  
ca  
27  
Louis  
vid  
obl  
  
M  
Mader  
Mahon  
fait  
Mahon  
cru  
479  
Co  
de  
509  
imp  
& *s.*  
Mand  
cer  
acc  
ent  
  
Manto  
& *s.*  
Manu  
star  
au  
Pap

- de ce Prince & ses frayeurs de la mort. 253. Ambassade qu'il envoie à Rome. 314. Sa mort. 255. Son portrait. 256. *& suiv.* Trait remarquable qui lui fait beaucoup d'honneur. 258. *& suiv.*
- Louis XII** Roi de France. Son sacre. 268. Ses excellentes qualités. *Ibid.* *& suiv.* Il fait casser son mariage avec Jeanne de France. 270. *& suiv.* Son éloge. 709.
- Louis** Duc d'Anjou ne fait pas profiter de la victoire qu'il remporte sur Ladislas, & est obligé d'abandonner l'Italie. 35. *& suiv.*
- M.
- MACHIAVEL.** Réflexion sur cet Auteur. 368.
- Madere**, [Isle de] découverte. 452.
- Mahomet I** associé par son frere Musa, qu'il fait mourir. 467. *& suiv.*
- Mahomet II.** Sa victoire sur les Perses. Sa cruauté. 315. & 480. Portrait de ce Prince. 479. *& suiv.* Il assiége & se rend maître de Constantinople. 434. *& suiv.* Fait le siège de Belgrade. 504. Il est obligé de le lever. 505. Suites de ses conquêtes. 506. Son vœu impie. 508. Fait le siège de Rhodes, 510. *& suiv.* Il meurt. 511.
- Mandians** [Religieux] sont obligés de renoncer aux privilèges excessifs que leur avoit accordé le Pape Alexandre V. 20. Leurs entreprises sur les droits des Curés. 643. *& suiv.*
- Mantoue.** [Assemblée de] Son résultat. 287. *& suiv.* Sa fin. 292.
- Manuel** Paléologue Empereur Grec de Constantinople. 468. Envoie des Ambassadeurs au Concile de Constance. *Ibid.* D'autres au Pape pour l'union. 469.

- Maphée Vegius*, auteur Ecclesiastique. 593.  
& *suiv.*
- Marc* d'Ephése parle pour les Grecs au Concile de Ferrare. 146. Son obstination dans le schisme. 155. & 474. Sa mort. 476.
- Marchand*. [ Jean ] Ses erreurs. 645. & *suiv.*
- Marie* de Maillé. [ la B. ] Sa vie. 527. & *suiv.* 713.
- Martin V* Pape. 80. Il promet, mais néglige la réformation. 81. Confirme solennellement le Concile de Constance. 82. Article important de sa Bulle contre les Hussites de Bohême. 633. Il parvient par ses intrigues à dissoudre le Concile de Pavie. 690. Sa mort. 90.
- Matthias* Roi de Hongrie. 393. & *suiv.*  
Comment il traite un Nonce du Pape. 395.
- Maures* d'Espagne chassés par Ferdinand & Isabelle. 428. & *suiv.*
- Maux* de l'Eglise. Peinture qu'en ont fait saint Laurent Justinien. 524. Clemangis. 552. Le Cardinal Cusa. 565. Le Cardinal de Florence. 566. Le Cardinal d'Arles. 568. Thierrri de Niem. 572. Jacques de Paradis. 574. Denis le Chartreux. 580. Les Peres de Constance. 668. & *suiv.*
- Maux* de l'Eglise d'Angleterre. 675. & *suiv.*  
D'Allemagne. 799. De l'Eglise de France. 680. D'Espagne. 711. & *suiv.*
- Medicis*. Leurs divisions avec les Pazzi. 319. Suites funestes de ces divisions. 320. & *suiv.*
- Meliorati*. [ Cosmat de ] Voyez Innocent VII.
- Metrophanes* Patriarche de Constantinople. Son zèle pour l'union. 475. & *suiv.*
- Michel*. [ Ordre de S. ] Son institution. 247. Ses premiers Chevaliers. *Ibid.*  
*Mirandole*

Mir

Mise

R

Mon

O

tic

Mosc

Gr

Mug

me

Musa

me

Musta

N

du

Nicola

vai

Lat

ci

me

Nicola

Niem

O

Ofma

Othon

Orran

P

sou

&amp;

- Mirandole*. [ de la ] Voyez *Piq.*  
*Misericorde* [ Confrerie de la ] érigée à Rome. 351.  
*Monde*. [ Nouveau ] Sa découverte. 456.  
 & *suiv.* Mauvais usage que font les Chrétiens de cette découverte. 704.  
*Moscovites*. Leur attachement au schisme des Grecs. 478. Relevent l'Eglise Grecque. 719.  
*Mugnos* ou de Munion. [ Gilles ] Voyez *Clement VIII.*  
*Musa* Empereur Turc. 467. Voyez *Mahomet I.*  
*Mustapha* dispute à Amurat l'Empire Turc. 468.

## N.

- N**EUSTRALITE' ordonnée en France, comme un moyen de parvenir à l'extinction du schisme. 11.  
*Nicolas V* Pape. 281. Ses bonnes & ses mauvaises qualités. *Ibid.* & *suiv.* Il exhorte les Latins à secourir les Grecs, & invite ceux-ci à la pénitence. 481. Prévoit les jugemens de Dieu sur les Grecs. 482. Sa mort. 282.  
*Nicolas Secundinus*, auteur *Ecclef.* 698.  
*Niem*. [ Thierry de ] Voyez *Thierry.*

## O.

- O**RLEANS. [ la Pucelle d' ] Voyez *Arcq.*  
*Orléans*. [ Assemblée d' ] 230.  
*Osma*. [ Pierre d' ] Ses erreurs. 648.  
*Othon* Colonne. Voyez *Martin V.*  
*Otrante*. Sa prise par les Turcs. 327.

## P.

- P**ANORME, auteur *Ecclesiastique.* 570.  
*Pape* [ le ] est chef ministériel de l'Eglise, soumis lui-même à l'Eglise. 101. On peut & on doit quelquefois le déferer au Con-  
 Tome VII. I i

- cile général. 115.
- Papes*. [ Les ] Leur opposition à la tenue des Conciles généraux. Réflexions de M. Bossuet à ce sujet. 85. & suiv.
- Paradis*, [ Jacques de ] auteur Eccles. 574.
- Parlement de Paris*. Sa fermeté à refuser la vérification d'un Edit de Louis XI. 258. Il s'oppose à la levée des décimes sur le Clergé. 264. Son zèle pour les libertés de l'Eglise Gallicane. Arrêt célèbre. 231. Ses efforts pour soutenir la Pragmatique. 241.
- Pasteurs de l'Eglise*. Quelles doivent être leurs études. 673.
- Patriarchat de Constantinople* devenu vénal. 507.
- Patriarche de Constantinople*. Voyez sur-tout *Joseph*.
- Patricius*, [ Augustin ] auteur Eccles. 694.
- Pavie*. [ le Cardinal de ] Son éloge. 325.
- Pavie*. [ le Concile de ] Voyez *Concile*.
- Paul II Pape*. 297. Il viole le serment qu'il avoit fait avant son élection. 299. Apaise les Cardinaux. 300. Se brouille avec le Roi de Naples. 304. Fait célébrer à Rome des jeux prophanes. 305. Rétablit la paix entre les Princes d'Italie. *Ibid.* Sa mort. 306. Ses défauts. 695.
- Paul l'Anglois*, auteur Eccles. 591. & suiv.
- Paul de Carragène*, auteur Eccles. 592.
- Pazzi*. [ les ] Suites funestes de leurs divisions avec les Médicis. 320. & suiv.
- Pénitentes* [ les filles ] de la Magdeleine établies à Paris. 264.
- Pereris*. [ Guillaume de ] Son discours sur l'élection d'un Pape. 333. & suiv.
- Perkins*. Faux Duc d'Yorc. 202. & suiv. Est condamné à mort. 205.

*Persécution*  
s'éto

*Peschier*

*Peste* e

*Petit* [

est c

*Phranz*

*Pic* de

*Pie II*

286.

cont

com

& su

de Ca

logn

mala

défa

*Silvi*

*Pise*. [

*Platine*

*Pogebra*

avec

II. 3

*Politien*

*Poncher*

me l

Dieu

*Pont N*

*Poudre*

Relig

*Pragma*

qui y

cipau

Louis

ble.

- Persecution* en Orient contre les Grecs qui s'étoient réunis avec les Latins. 473. & s.  
*Pescherie*, Tribut. Son origine. 507.  
*Peste* en Angleterre. 505. à Paris. 279.  
*Petit* [Jean] Sa doctrine pernicieuse, 216. est condamnée. 219. & 640. & suiv.  
*Phranza*, Auteur Ecclésiastique. 598.  
*Pic* de la Mirandole. [Jean]. Auteur Eccléf. 58. & suiv.  
*Pie* II Pape. 285. Sa vie avant son éléction. 286. Sa Lettre à Charles VII. 287. Sa Bulle contre les Appels au Concile. 289. Il excommunie Sigismond Duc d'Autriche 293. & suiv. Ses démêlés avec Henri IV Roi de Castille. 294. avec Casimir Roi de Pologne, *ibid.* avec Charles VI, *ibid.* Sa maladie, 295. & suiv. sa mort, 297. ses défauts, 695. ses Ecrits. 567. & s. Voyez *Silvius*.  
*Pise*. [Concile de] Voyez *Concile*.  
*Platine*, Auteur Ecclésiastique. 590. & suiv.  
*Pogebzac* Roi de Bohême. 294. Son démêlé avec Pie II. 396. Est excommunié par Paul II. 397. Sa mort. 399.  
*Polisien*. [Ange] auteur Eccléf. 584. & suiv.  
*Poncher* [Etienne] Evêque de Paris, réforme l'Abbaye de Montmartre & l'Hôtel-Dieu. 280.  
*Pont* Notre-Dame de Paris tombé & rebâti. 275. & suiv.  
*Poudre* à Canon : son invention utile à la Religion sous quelques rapports. 719.  
*Pragmatique-Sanction* dressée à Bourges. Ce qui y a donné lieu. 225. & suiv. Ses principaux Articles. 228. Elle est abolie par Louis XI. 239. Combien elle est respectable. 708.

- Prague.* ( Jérôme de ) Voyez *Jérôme.*
- Promesses* ( les ) de Dieu à son Eglise sont immobiles & hors d'atteinte même dans les tems les plus malheureux. 664. & *suiv.*  
Voyez *Ressources. Eglise & Schisme d'Occident.*
- Profession* de Foi sur le S. Esprit dressée au Concile de Florence. 154.
- Prophètes* ( les ) ont été occupés des maux de l'Eglise. 698.
- Propositions.* Observations sur la condamnation faite par le Concile de Constance des propositions de Viclef & de Jean Hus. 622. & *suiv.*
- Provence* ( la ) réunie à la Couronne de France. 250.
- Pucelle* d'Orléans. ( la ) Voyez *Arcq.*
- Purgatoire.* Discussion de ce point de Doctrine entre les Grecs & les Latins au Concile de Ferrare. 144.
- R.
- R**ÉFORMATION. Opposition du Pape Eugène & de la Cour à une bonne réformation. 119. Mauvais effets de cette conduite. 121. 692.
- Réforme* fausse & simulée de la Cour de Rome. 120. 691.
- Réglemens* faits au Conclave. 298.
- Réserves.* Ce que c'est. 651. Abolies par le Concile de Trente. 652.
- Ressources.* Dieu en prépare d'extraordinaires dans le XV siècle contre les malheurs du siècle suivant. Réflexions sur ces différentes ressources. 716. & *suiv.*
- Rhodes* ( l'Isle de ) assiégée par Mahomet, & bien défendue par les Rhodiens qui font lever le siège. 511.

Richa  
Richa  
ufu  
He  
Richa  
ufu  
cru  
Co

Richa  
pui  
gle  
fai  
ne.  
lui  
Richa  
Rober  
goi  
Rover  
opi  
On  
Russie  
Gre

S A  
Sa  
gé  
Savor  
sta  
Ib  
Sbigr  
fer  
Sbink  
pr  
Scand  
Schel  
les

*des Matieres.* 749

*Richard Ullestron*, auteur Ecclesi. 592.  
*Richard Duc d'Yorck*; sa révolte. 188. Veut  
usurper la Couronne. 189. Son traité avec  
*Henri VII.* 190. Il est tué. 191.  
*Richard III*, auparavant Duc de Gloucester,  
usurpe la Couronne d'Angleterre. 197. Ses  
cruautés. 195. Portrait de ce Prince. 197.  
Conjuration contre lui & sa mort. 198. &  
suiu.

*Richard IV* d'abord Comte de la Marche,  
puis Duc d'Yorc, usurpe la Couronne d'An-  
gleterre sous le nom d'Edouard. 192. Est  
fait prisonnier. 194. Remonte sur le Trône.  
*Ibid.* Il fait mourir son frere, & meurt  
lui-même. 196.

*Richemont.* (Duc de) Voyez *Henri VII.*

*Robert III* Empereur. 378. Il soutient Gré-  
goire XII. 699.

*Roverella* (Laurent) Evêque de Ferrare; son  
opinion sur le Sacrement de l'Extrême-  
Onction. 297.

*Russiens.* Leur attachement au schisme des  
Grecs. 478.

S.

**S**ACRILEGE commis à Paris. 279. & suiu.  
*Sarrafin.* (Jean) Erreurs dont il est obli-  
gé de se rétracter. 643.

*Savonarolle.* (Jérôme) 370. & suiu. Circon-  
stances de sa mort. 373. 374. Ses Ecrits.  
*Ibid.* Son éloge. 709.

*Sbignée* Evêque de Cracovie; sa généreuse  
fermeté. 212. & suiu.

*Sbinko* Archevêque de Prague; son zèle & sa  
prudence. 600. & suiu.

*Scanderberg.* Son histoire. 497. & suiu.

*Schelstrate.* Ses vaines subtilités pour étuder  
les Décrets du Concile de Constance. 56.

*Schisme* des Grecs après le Concile de Florence. Ses progrès étonnans. 477. 704. & *suiv.*

*Schisme* d'Occident. (le grand) Ses suites. 1. & *suiv.* Sa fin. 89. Maux qu'il a produits. 6<sup>o</sup> 3. & *suiv.* Sa fin est une preuve de la vérité & de la certitude des promesses faites à l'Eglise. 707. 708.

*Schisme* nouveau en Occident. 133.

*Schisme* de Liège ; ses suites funestes. 379. & *suiv.*

*Sigismond* Empereur. 382. Son entrevûe avec Jean XXIII. 40. Il invite tout le monde au Concile de Constance. *Ibid.* Est couronné par Martin V. 81. Prend la défense du Concile de Bâle. 105. Services qu'il a rendus à l'Eglise. 382. & *suiv.* Il perd la Bohême par imprudence. 383. Il s'y rétablit. 384 Grande tache dans la vie de ce Prince. 385. Ses défauts. 700.

*Sigismond* Duc d'Autriche excommunié par Pie II, appelle au Concile. 293. & *suiv.*

*Sylvius*, (Æneas) auteur Eccles. 567. & *suiv.* Voyez Pie II.

*Simeon* de Thessalonique, auteur Eccles. 596.

*Simon* (Jean) Evêque de Paris. 280.

*Sixte* IV Pape. 307. Il fait Cardinaux ses indignes neveux. 309. Envoie par-tout des Légats. 308. Mauvaise conduite de ce Pape : plaintes du Cardinal de Pavie contre lui. 315. 316. 319. & *suiv.* Ses étranges prétentions. 323. & *suiv.* Il entreprend de terminer la querelle entre les Chanoines & les Hermites de S. Augustin. 329. Sa mort. 330. Ses Ecrits. *Ibid.* Désordres à Rome après sa mort. 331. Ses défauts. 696. & *suiv.*

<i>Soliman I</i> Empereur Turc.	467.
<i>Stigmatés</i> de sainte Catherine de Sienne. Dispute sur ce sujet.	319.
<i>Suaire</i> (Saint) de Turin.	495.
<i>Supériorité</i> . Preuves de celle du Concile sur le Pape.	99. & suiv.

## T.

<b>T</b> AILLES. (les) Leur origine.	231.
<i>Talbot</i> , fameux général Anglois, grand ennemi de la France. Sa mort.	188.
<i>Tamerlan</i> Empereur des Tartares.	467.
<i>Tannegui</i> du Châtel fait à ses frais les funérailles de Charles VII.	237.
<i>Teutoniques</i> . (Chevaliers) Jugement de Dieu sur eux.	207. & suiv.
<i>Théologiens</i> célèbres du XV siècle.	713.
<i>Thierry</i> de Niem, auteur Ecclef.	572.
<i>Thomas</i> d'Arondel, Archevêque de Cantorberi.	168.
<i>Thomas</i> à Kempis. Voyez <i>Kempis</i> .	
<i>Thomas</i> de Valden, auteur Ecclef.	560.
<i>Toison d'or</i> . (Ordre de la) Son institution.	453.
<i>Tostat</i> , (Alphonse) auteur Ecclef.	562.
<i>Tour-brûlée</i> , (le Cardinal de la) auteur Ecclef. 582. Il tâche d'éluder les Décrets du Concile de Constance. 57. Est auteur de la Bulle <i>Deus novit</i> .	111.
<i>Traité de paix</i> entre l'Angleterre & la France.	170.
<i>Transfiguration</i> de N. S. J. C. (Fête de la) Son institution.	505.
<i>Tremblement</i> de terre dans toute l'Italie : ses tristes effets.	284.
<i>Trithême</i> , (Jean) auteur Ecclef.	595.
<i>Troyes</i> (Traité de) entre Charles VI & Henri V. Ses conditions : ses suites. 170. & suiv.	

*Tudesque.* (Nicolas) Voyez *Panorme.*  
*Turcs* défaits par les Hongrois. 326. Leurs  
 inhumanités à la prise d'Otrante. 327.  
 Leurs excès & leur cruauté après celle de  
 Constantinople. 490. & *suiv.*

## V.

**V**ALDEN, (Thomas de) auteur Ecclésiasti-  
 que. 560.  
*Valentinois.* (Le Duc de) Ses intrigues. 365.  
 & *suiv.* Sa scélérateffe. 368.  
*Vespucci.* (Americ) Voyez *Americ.*  
*Vicles* Hérésarque. Ses erreurs. 610. & *suiv.*  
*Vincent Ferrier.* (Saint) 408. Ses Ecrits. 409.  
 Son éloge. 712.  
*Uladiflas* Roi de Bohême. 399. & de Hon-  
 grie. 404. Son éloge. *Ibid.*  
*Ullestron.* (Richard) Voyez *Richard.*  
*Ultramontains.* Leurs vains efforts pour éluder  
 les Décrets du Concile de Constance. 56.  
 & *suiv.*  
*Union* des Grecs avec les Latins. 155. & *suiv.*  
 Des Arméniens. 162. Des Jacobites. 163.  
*Union prétendue* des Syriens, des Chaldéens  
 & des Maronites avec les Latins. 165.  
*Université d'Alcala* fondée par Ximenès. 448.  
*Université de Bâle.* Son établissement. 289.  
*Université de Louvain.* Sa fondation. 173.  
*Université de Paris.* Son zèle & ses travaux  
 pour la paix de l'Eglise. 7. & *suiv.* Ses al-  
 larmes au sujet des Privilèges excessifs des  
 Religieux Mandians. 30. Ses Privilèges  
 modifiés. 272. & *suiv.* Suite de cette af-  
 faire. *Ibid.*  
*Université de Toulouse.* Sa Lettre contre la  
 soustraction d'obédience, condamnée par  
 le Parlement à être lacérée à la sollicita-  
 tion de l'Université de Paris. 7.

Université de Vienne. Reconnoît la canonicité de l'Appel des Papes au Concile. 392. & f.

X.

**X**IMENE'S , ( François ) Archevêque de Toléde. Son histoire. 439. & suiv. Réglemens qu'il dresse dans ses Synodes. 442. Il réforme les Cordeliers. 443. & suiv. Il fonde l'Université d'Alcala. 448. & suiv. Travaille à la Bible Poliglote. 449. & f.

Y.

**Y**ORCK. ( Le Duc d' ) Voyez Edouard IV ou Richard IV.

Z.

**Z**ABARELLA , ou Zabarelle , ( François ) dit le Cardinal de Florence , auteur Ecclésiastique. 566. Voyez Florence.

Zélu contre toute erreur , combien il parut dans le XV siècle. 714.

Zisca , Chef des Hussites de Bohême. 626. 633. Par quel artifice il trompe Vinceflas. 634. & suiv.

Zizim livré au Pape par le Grand-Maître de Rhodes. 346. & suiv. Détenu prisonnier à Rome. 349. Renvoyé en France , où il meurt. 512.

*Fin de la Table des Matieres.*

Leurs  
327.  
elle de  
& suiv.  
cclesiastia-  
560.  
es. 365.  
368.  
& suiv.  
ts. 409.  
712.  
e Hon-  
ibid.  
r éluder  
e. 56.  
& suiv.  
& suiv.  
s. 163.  
aldéens  
165.  
és. 448.  
. 289.  
173.  
travaux  
Ses al-  
ffifs des  
iviléges  
ette af-  
ibid.  
ontre la  
née par  
ollicita-  
7.

